

**Christian PLANTIN**

**DICTIONNAIRE DE  
L'ARGUMENTATION\_ *L***

***2021***

***A COHÆRENTIA***

***—***

***FORCE DES CHOSES***



A.....	7
<i>A coherentia</i> ► Cohérence.....	8
<i>A comparatione</i> ► Comparaison ; Catégorisation ; Analogie.....	8
<i>A conjugata</i> ► Apparentés.....	8
<i>A contrario</i> .....	8
<i>A fortiori</i> .....	10
<i>A pari</i> .....	14
<i>A priori, A posteriori</i> .....	21
<i>A repugnantibus</i> .....	24
<i>A simili</i> .....	25
<i>Ab —, ad —, ex —</i> : les noms latins des arguments.....	26
<i>Ab exemplo</i> .....	29
Abduction.....	30
Absurde.....	32
Accent ► Paronymie.....	35
.....	35
Accident.....	35
Accord.....	37
« Accords préalables » ► Conditions de discussion.....	38
<i>Ad baculum</i> ► Menace.....	38
.....	38
<i>Ad hominem</i> .....	38
<i>Ad incommodum</i> .....	43
<i>Ad iudicium</i> .....	44
<i>Ad litteram</i> ► Fond ; Sens strict.....	46
<i>Ad personam</i> ► Attaque personnelle.....	46
<i>Ad populum</i> .....	46
<i>Ad quietem</i> ► Tranquillité.....	50
<i>Ad rem</i> ► Fond.....	50
<i>Ad verecundiam</i> ► Modestie.....	50
Affirmation du conséquent ► Déduction.....	50
Alignement, Alliance ► Orientation.....	50
Ambiguïté.....	51
Amphibolie ► Ambiguïté.....	55
Analogie (I) : La pensée analogique.....	55
Analogie (II) : Le mot et les concepts.....	57
Analogie (III) : Analogie catégorielle.....	61
Analogie (IV) : Analogie structurelle.....	65
Antanaclase, Antimétabole, Antiparastase ► Orientation (II).....	72
Antithèse.....	72
Antonomase ► Imitation, Parangon, Modèle.....	74
Apagogique.....	74
Aporie ► Stase.....	75
Apparentés.....	75
Argument — Conclusion.....	76

<i>Argument, argumenter, argumentation</i> : les mots .....	81
Argumentaire ► Script argumentatif .....	86
Argumentation (I) : Un corpus de définitions.....	86
Argumentation (II) : Carrefours et positions.....	94
Argumentativité.....	102
Arguments en <i>a / ab</i> — : “Argument <i>a contrario</i> ” .....	104
Arguments en <i>ad</i> : “Argument <i>ad hominem</i> ” .....	107
Arguments en <i>e</i> — (ou <i>ex</i> —) : Argument <i>ex concessio</i> .....	111
Assentiment.....	112
Association ► Dissociation.....	114
Attaque personnelle .....	114
Auditoire ► Orateur .....	116
Auto-argumentation.....	116
Autophagie, Rétorsion.....	118
Autorité.....	120
<b>B</b> .....	130
Balisage .....	130
Biais .....	135
Bon sens ► Doxa ; Autorité.....	138
<b>C</b> .....	139
Carte argumentative ► Script.....	139
Cas par cas, <i>arg. au</i> —.....	139
Catégorisation et nomination.....	141
Causalité (I) .....	147
Causalité (II) : <i>le lien causal</i> .....	150
Causalité (III), <i>de la cause à l'effet</i> .....	156
Cause .....	157
Cercle vicieux.....	158
Charge de la preuve.....	161
Chaudron, <i>arg.</i> .....	163
Circonstances.....	165
Classe argumentative ► Échelle argumentative .....	169
Classifications.....	169
Cohérence, <i>arg.</i> .....	174
Comparaison.....	179
Complétude, <i>arg. de la</i> —.....	180
Composition et division .....	181
Concession .....	186
Conclusion ► Argument – Conclusion.....	189
Conditions de discussion.....	189
Conduction.....	194
Connecteurs argumentatifs .....	197
Connecteurs logiques.....	206
Consensus.....	215
Consensus, Dissensus .....	217
Conséquence .....	223
Contradiction ► Désaccord ; Non contradiction .....	225

Contraires et contradictoires, <i>propositions</i> –.....	225
Contraires, <i>termes</i> –.....	229
Contraires, <i>arg. par les</i> –.....	230
Contre-accusation.....	237
Contre-discours, contre-proposition, contre-argumentation, contre-argument.....	239
Convergence.....	241
Convergence - Liaison - Série.....	244
Converse.....	245
Coopération, <i>principe de</i> —.....	246
Corrélatifs, <i>arg.</i> .....	248
Critique – Rationalités – Rationalisations.....	249
Croyances de l'auditoire.....	254
Débat.....	256
Déduction.....	259
Définition (I) : Définir la définition.....	265
Définition (II) : Argumentation des définitions.....	271
Définition (III) : Argumentation par la définition.....	275
Définition (IV) : Définition persuasive.....	279
Démonstration et argumentation.....	282
Dépassement ► Direction.....	290
Dérivés, <i>Mots</i> –.....	290
Désaccord conversationnel et désaccord argumentatif.....	294
Destruction du discours.....	298
Dialogue ► Interaction ; Logiques du dialogue.....	301
Dialectique.....	301
Diallèle ► Cercle vicieux.....	306
Dilemme.....	306
Direction, <i>arg.</i> .....	307
Dispute ► Dialectique ; Débat.....	308
Dissociation.....	308
Distinguo.....	312
Division ► Composition et division ; Cas par cas.....	315
Doute.....	315
Doxa.....	317
E.....	319
Échelle argumentative et loi de discours.....	320
Ecthèse ► Exemple.....	324
Émotion.....	324
Enthymème.....	330
Épichérème.....	335
Épitrope.....	338
Épouvantail.....	339
Étape et amorçage.....	343
Étayage ► Schématisation.....	345
Éthos.....	345
L'Éthos, une « catégorie stylistique ».....	351

Éthos et identités discursives.....	353
Études d'argumentation : Développements contemporains.....	357
Étymologie ► Sens vrai du mot.....	365
Évaluation du syllogisme.....	365
Évaluation des argumentations.....	372
Euphémisation ► Maximisation, Minimisation.....	377
Évidence.....	377
Évidentialité.....	381
<i>Ex concessis</i> .....	383
<i>Ex datis</i> .....	384
Exemple.....	386
<i>Exemplum</i> .....	390
Explication.....	393
Expression.....	397
<b>F</b> .....	399
Fallacieux (I) : les mots, <i>fallacieux</i> , <i>fallace</i> .....	400
Fallacieux (II) : Définitions, théories et listes.....	403
Fallacieux (III) : Aristote.....	410
Fallacieux (IV) - Les Modernes : Port-Royal, Bacon, Locke.....	414
Fausse cause ► Causalité (II).....	420
Fausse piste.....	420
Figure.....	421
Flou, Vague.....	424
Foi et superstition.....	426
Fond.....	428
Force d'un argument.....	431
Force des choses.....	433



*A cohærentia* ► Cohérence

*A comparatione* ► Comparaison ; Catégorisation ;  
Analogie

*A conjugata* ► Apparentés

---

### *A contrario*

- ❖ Lat. *contrarius*, “contraire”. On trouve aussi la formulation explicite “argument *a contrario sensu*”, argument “par le sens contraire” ; ainsi que la construction avec la préposition *ex*, *complexi ex contrario* : “conclure par les contraires” (Cicéron, cité dans Dicolat, *Complexor*). On écrit “*a contrario*” ou “à contrario”.

En droit, l’argument *a contrario* est défini comme

“Un procédé discursif d’après lequel, une proposition juridique étant donnée, qui affirme une obligation (ou une autre qualification normative) d’un sujet (ou d’une classe de sujets), faute d’une autre disposition expresse, on doit exclure la validité d’une proposition juridique différente, qui affirme cette même obligation (ou une autre qualification normative) à l’égard de tout autre sujet (ou classe de sujets).” (Tarello 1972, p. 104). C’est ainsi que si une disposition oblige tous les jeunes gens, ayant atteint l’âge de 20 ans, à accomplir leur service militaire, on en conclura, *a contrario*, que les jeunes filles ne sont pas soumises à la même obligation. (Perelman 1979, p. 55)

Si une disposition est prévue pour les êtres appartenant à une catégorie, alors elle ne s’applique pas aux êtres qui n’appartiennent pas à cette catégorie. Une mesure n’est applicable que dans le domaine strictement prévu, à tous les êtres prévus et seulement à eux. Ainsi définie, l’argumentation *a contrario* correspond à l’argumentation par les *contraires*@.

C’est une application de la règle de Quantité de Grice, qui demande que l’on fournisse la quantité d’information nécessaire, ni plus ni moins, **V. Coopération**. La disposition doit être prise au *sens strict*@ ; elle n’est pas accompagnée d’une clause du *genre*@ qui permettrait son extension ; si le législateur avait voulu inclure les filles, il lui aurait suffi de remplacer “*jeunes gens*” par “*personnes*” **V. Intention du législateur**.

Cette règle suppose que le système du droit est bien fait et stable. Dans une période d’évolution de la société et de révision du droit, on opposera à l’argumentation *a contrario* l’argumentation *a pari*@. Dire que les femmes sont engagées dans un processus de conquête de l’égalité avec les hommes,

c'est dire qu'elles refusent qu'on définisse leur statut *a contrario* par rapport à celui des hommes, et qu'elles demandent que les lois soient appliquées *a pari*, quel que soit le degré d'attractivité de ces lois (droit de vote ou service militaire).

Il n'y a pas de paradoxe dans le fait qu'il soit possible d'appliquer *a pari* et *a contrario*, dans une même situation ; cela ne fait que refléter la dualité des positions politiques possibles sur les questions sociales. Le paradoxe n'apparaît que si on veut faire fonctionner le règlement comme un système logique immuable, asocial et anhistorique.

---

## *A fortiori*

- ❖ Lat. *a fortiori ratione*, “à plus forte raison” ; de *ratio*, “raison” ; *fortis*, “fort” (“vaillant...”) au comparatif de supériorité, *fortior*, “plus fort”.

L’argument *a fortiori* a deux formes :

**(i) “D’autant plus”, “du plus grand au plus petit”** (*a maiori ad minus*), qui correspond à l’adage “qui peut le plus peut le moins”. Cette formule permet les inférences “du plus au moins” :

Si quelqu’un peut porter un fardeau de 100 kg, alors il peut (*a fortiori*, d’autant plus, à plus forte raison) porter un fardeau de 30 kg.

S’il est capable de tuer, il est, à plus forte raison, capable de frapper quelqu’un.

**(ii) “D’autant moins”, “du plus petit au plus grand”** (*a minori ad maius*) ; “qui ne peut pas le moins ne peut certainement pas le plus”. Cette forme permet les inférences “du moins au plus” :

Si quelqu’un ne peut pas porter un fardeau de 30 kg, il peut *d’autant moins* porter un fardeau de 100 kg.

Si l’on n’a pas le droit de frapper, on n’a pas le droit de tuer.

Ce schéma peut être spécifié dans un thème ou dans un domaine discursif. Au topos formel “à plus forte raison”, spécifié dans le genre discours de consolation, correspond la forme semi-abstraite :

L’idée que la mort devrait épargner les jeunes gens est plus acceptable (plus normale...) que la mort devrait épargner les gens âgés ; or vous savez qu’autour de vous bien des jeunes gens sont morts ; acceptez donc la mort.

Cette forme est sous-jacente à l’énoncé “*d’autres sont morts bien plus jeunes*”, supposé inciter les mourants âgés à la résignation et consoler les vivants de la perte d’un proche âgé.

### 1. *A fortiori*, un topos transculturel

Le topos “à plus forte raison” fournit un exemple particulièrement clair de règle argumentative interprétative transculturelle, **V. Interprétation**.

#### 1.1 Tradition gréco-latine

On trouve des formulations et des illustrations équivalentes de ce topos tout au long de l’histoire de l’argumentation occidentale. Aucune liste ne l’omet. Il correspond au topos « du plus et du moins » d’Aristote, qui l’illustre notamment par les exemples suivants :

Si les dieux eux-mêmes ne savent pas tout, *a fortiori* les hommes.

Qui frappe son père frappe ses voisins, [...] parce que les hommes frappent moins leurs pères que leurs voisins. (Rhét., II, 23, 1397b15 ; Chiron, p. 381)

Ce topos “puisque’il frappe son père, il est bien capable de frapper ses voisins ” est utilisé dans la situation suivante. Quelqu’un a été agressé. Qui est le coupable ? On sait que, dans le voisinage de la victime, quelqu’un a commis des violences sur son père. Le topos fait peser sur lui le soupçon d’être également coupable de violences sur son voisin. Non seulement il a des antécédents violents, mais d’une violence plus grave. Conclusion : il doit être interrogé par la police.

### 1.2 Tradition légale musulmane.

Dans la tradition légale musulmane l’argumentation “bi-l-awla” correspond exactement à l’argumentation “à plus forte raison”. Le problème est discuté à partir du verset 24 de la sourate 17 du Coran, traitant du respect que l’enfant doit à ses parents :

Ne leur dis pas “pfff !” (Trad. J. Dichy)

L’interdiction porte sur une forme de réplique minimale, qui permet à l’enfant de rejeter d’un haussement d’épaule les observations de ses parents, c’est-à-dire de “faire fi” de leurs paroles, ou bien de leur obéir à contrecœur, en poussant un soupir d’exaspération. Par le principe *a fortiori*, l’interdiction est étendue à tous les comportements irrévérencieux : “puisque’il est interdit même de dire ‘pfff !’ à ses parents, il est à plus forte raison interdit de leur répondre impoliment, de se mettre en colère contre eux, de les frapper... ”. Le point d’appui du raisonnement est le point le plus bas dans l’échelle, l’épsilon de l’irrespect. Il n’a pas échappé aux commentateurs que la déduction *a fortiori* est parfois un cas de déduction sémantique (Khallâf [1942], p. 216).

### 1.3 Exégèse talmudique

Les règles de l’exégèse talmudique ont été fixées par différents auteurs, depuis Hillel au 1<sup>er</sup> siècle. La première des treize règles exégétiques de Rabbi Ishmaël est la règle *qal va-homer* “à plus forte raison” (de la “mineure” (*qal*) à la “majeure” (*homer*) (E. C., *Hermeneutics*). Elle intervient dans le calcul du licite et de l’illicite. Cette règle permet de répondre à des problèmes comme les conditions de célébration du sacrifice de Pâques (*Pessah*). Il semble que la situation soit la suivante. La Bible demande que *Pessah* soit offert à Pâques. Par ailleurs, certaines actions sont interdites le jour du Shabbat. Que faut-il faire lorsque Pâques tombe le jour du Shabbat ? Le calcul “à plus forte raison” apporte la réponse : le sacrifice *Tamid* est offert tous les jours ; il est offert durant le Shabbat. Or *Pessah* est plus important que *Tamid* (preuve : si on ne respecte pas *Tamid*, on n’encourt pas de sanctions ; si on ne respecte pas *Pessah*, la sanction est grave et explicite). Puisque ne pas célébrer *Pessah* est plus grave que ne pas célébrer *Tamid*, puisque *Tamid* est licite lorsque Pâques tombe le jour du Shabbat, il est donc à plus forte raison licite de procéder au sacrifice *Pessah* lorsque Pâques tombe le jour du Shabbat.

Le raisonnement peut être exprimé comme un syllogisme rhétorique :

*Problème* : le sacrifice de Pessah doit être offert à Pâques.

Certaines actions sont interdites le jour du Shabbat

Que devrions-nous faire lorsque *Pâques* coïncide avec *Shabbat* ?

*Solution* : *Tamid* doit être célébré le jour du *Shabbat*

Célébrer *Pessah* est plus important que célébrer *Tamid* (topos des contraires sur “ne pas célébrer *Pessah* est plus grave que ne pas célébrer *Tamid*”).

Donc *Pessah* peut être célébré lorsque *Pâques* coïncide avec *Shabbat*.

## 1.4 Tradition Chinoise

Confucius (551–479), *Entretiens*<sup>1</sup> :

Zilu demanda comment servir les esprits et les dieux. Le Maître dit : “*Vous ne savez pas encore servir les hommes, comment voudriez-vous servir les esprits ?*” L'autre demanda : “*Puis-je vous interroger sur la mort ?*” Le Maître dit : “*Vous ne comprenez pas encore la vie, comment voudriez-vous comprendre la mort ?*”

Han Fei Tse (280-233), “Les précautions contre les siens”<sup>2</sup> :

« En 655 av. J.-C, à l'instigation d'un bouffon appelé Che, Pouliche-noire, la favorite du duc Hsien de Tsin, réussit, par ses insinuations et ses calomnies, à faire exécuter le prince Chen-cheng » ; *Han Fei Tse en tire la conclusion suivante* :

Le bouffon Che incita Pouliche-Noire à tuer le prince Chen-cheng pour placer sur le trône Hsi-t'si. Si donc on ne peut faire confiance à des êtres aussi proches et aussi chers qu'un fils ou une épouse, à plus forte raison à des étrangers.

L'argument *a fortiori* semble donc être un bon candidat à l'universalité.

## 2. Nature de la gradation

L'application du topos *a fortiori* présuppose que les faits mis en relation relèvent d'une certaine catégorie et qu'ils sont positionnés selon une certaine hiérarchie dans cette catégorie : telle forme d'irrespect est plus grave que telle autre, tel sacrifice plus important, etc. La gradation peut s'effectuer en raison de principes très différents.

— Gradation objective : “*il peut à peine aller de son lit à la fenêtre, et tu voudrais qu'il aille se promener dans le parc ?*”

— Gradation socio-sémantique : “*même les grands-parents font parfois de grosses bêtises, alors les petits enfants ...*”

— Gradation culturelle : se mettre en colère contre ses parents est plus grave que feindre de ne pas les écouter.

— Gradation fondée sur l'autorité de la Bible : le sacrifice *Pessah* est plus important que le sacrifice *Tamid*.

Une catégorie graduée est représentée sous la forme d'une *échelle*<sup>@</sup> dans la théorie de l'argumentation dans la langue (Ducrot 1973) ; la règle *a fortiori*

---

<sup>1</sup> [Confucius] *Les entretiens de Confucius*. Trad. du chinois, présenté et annoté par P. Ryckmans. Préface d'Étiemble. Paris, Gallimard, 1987, XI, 12.

<sup>2</sup> *Han Fei Tse ou le Tao du Prince*, Présenté et trad. du chinois par J. Levi. Paris, Le Seuil. 1999, p. 164.

est un opérateur de raisonnement sur de telles échelles, V. **Échelle argumentative.**

Lorsque la gradation fait l'objet d'un consensus, ratifié par le dictionnaire, la déduction argumentative / interprétative est purement sémantique, V. **Définition.**

### 3. *A fortiori* dans les échelles à parangon

Certaines de ces échelles sont bornées par un modèle absolu, dit parangon, représentant « ce qu'il y a de plus excellent » (Littré, *Parangon*) dans la catégorie. Le degré absolu dans la catégorie est établi par l'égalité avec le parangon :

Avare comme Harpagon  
Fauché comme les blés

Ces échelles à parangon sont efficaces pour rejeter une plainte : « Tu dis que tu as été condamné à tort (que ce qui t'arrive est injuste...), c'est vrai, je te crois. Mais le Christ est l'Innocent par excellence. Or le Christ a accepté une mort injuste. Tu dois donc accepter cette injustice, et la mort qui t'attend ».

Le passage suivant contient une argumentation correspondant à ce topos dérivé de *a fortiori* :

*Un épisode de la guerre civile espagnole (1936-1939). Paco, un villageois un peu turbulent, s'est rendu aux « étrangers aux gros pistolets » à la demande de Mosén Millán, un prêtre. Mosén Millán lui a dit qu'il passerait en jugement mais lui a garanti qu'il aurait la vie sauve. Il s'est rendu, et il va être fusillé avec ses compagnons.*

— Pourquoi voulez-vous me tuer ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Nous n'avons tué personne. Dites-leur que je n'ai rien fait. Vous savez bien que je suis innocent, que nous sommes innocents tous les trois.

— Oui, mon fils. Vous êtes tous innocents. Mais qu'est-ce que je peux faire ?

— S'ils veulent me tuer parce que je me suis défendu à Pardinas, bon. Mais les deux autres n'ont rien fait. »

Pedro s'accrochait à la soutane de Mosén Millán, et répétait : « Ils n'ont rien fait, et on va les tuer. Ils n'ont rien fait. » Ému jusqu'aux larmes, Mosén Millán lui dit :

— Parfois, mon fils, Dieu permet la mort d'un innocent. Il l'a permis pour son propre fils, qui était plus innocent que vous trois.

En entendant ces mots, Paco resta paralysé et muet. Le curé ne disait rien non plus.

Ramón J. Sender, *Requiem pour un campesino espagnol* 1960.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> [*Requiem pour un paysan espagnol*] [1953], Barcelone, Destinolibro, 7e éd., 1981, p. 100-101.

## *A pari*

- ❖ Lat. *a pari*, abréviation de l'étiquette *a pari ratione*, “pour la même raison” ; de *par*, “chose égale” ; *ratio*, “raison”.

On peut distinguer deux formes d'argumentations *a pari*, selon que le raisonnement porte sur des individus ou des classes d'individus.

— Lorsqu'elle porte sur des *individus*, l'argumentation *a pari* relève de la relation *d'appartenance* (notée  $\in$  en logique), qui situe un individu  $x$  dans un ensemble, une classe  $C$  par une opération de *nomination-catégorisation*<sup>@</sup>.

— Lorsqu'elle porte sur des *classes d'individus*, l'argumentation *a pari* relève de *l'inclusion* de classe (notée  $\subseteq$  en logique). L'argument *a pari* correspond alors à une opération exploitant ou redéfinissant le rapport genre-espèce, **V. Classification**. C'est cette forme qui est définie dans la présente entrée.

On utilise parfois l'étiquette “argument *a comparatione*” ou le vocabulaire de l'analogie pour désigner l'argumentation *a pari*, sous ses deux formes.

L'argumentation *a pari* du second type applique « à une autre espèce du même genre ce qui a été affirmé pour une espèce particulière » (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 325) :

Un argument *a pari* est celui qui raisonne par égalité des cas : si un parricide mérite la mort, il en va de même d'un matricide.

Chenique 1975, p. 358

L'argumentation *a pari*, dans ce cas, transfère à une espèce de criminels (ici les matricides) une propriété, une qualité ou un droit, une peine (ici “*mériter la mort*”) appliquée à une autre espèce (les parricides), en arguant qu'elles appartiennent au même genre (ici “meurtrier d'un parent”).

Schématiquement :

<i>Situation</i>	<i>Le crime de matricide est puni de prison à perpétuité.</i>
<i>Proposition</i>	Aggravons le châtement du matricide !
<i>Argument</i>	Le crime de parricide est puni de la peine de mort.
<i>Permis d'inférer</i>	Parricide et matricide sont des crimes “du même genre”.
<i>Conclusion</i>	Le matricide mérite la peine de mort.

Il faut distinguer deux types de situations :

- (i) Situations où le raisonnement est décontextualisé, comme en logique.
- (ii) Situations argumentatives où le contexte exclut une branche de *a priori*.

### **1. *A pari* syllogistique**

Du point de vue de la contemplation de la vérité, l'argumentation *a pari* est soit un truisme syllogistique, soit un paralogisme, selon que la propriété envisagée est ou non générique. Considérons deux espèces relevant du même genre.

**(i) Si la propriété en question est générique**, alors elle est vraie de toutes les espèces couvertes par le genre, en particulier pour les deux espèces concernées ; ce qui correspond au syllogisme :

“Avoir une température constante” est une propriété générique des mammifères.

Les baleines, les humains... sont des mammifères.

Les baleines, les humains... ont donc une température constante.

Dans les termes de la définition donnée supra :

Si *les baleines sont des animaux à température constante*

“Ce qui est dit d’une espèce...”, ici les baleines...,

alors *les hommes sont des animaux à température constante*

“...est appliqué à une autre espèce...”, ici, les hommes,

puisque *les hommes et les baleines sont des mammifères*.

“...du même genre...”, ici, les mammifères.

Il peut sembler étrange de partir de l’espèce baleine pour transférer à l’espèce humaine la propriété générique “être à température constante” : le mouvement de la connaissance va des êtres centraux, les mieux connus de la catégorie, ici les hommes, aux êtres périphériques, ici les baleines. Mais dans la situation envisagée la connaissance est supposée totale et distribuée de manière homogène, et les notions d’objet central ou périphérique ne sont pas pertinentes.

**(ii) Si la propriété n’est pas générique**, alors l’inférence constitue un paralogisme :

Les labradors, les caniches... sont des chiens.

Les labradors sont des retrievers (“chien d’arrêt dressé pour rapporter le gibier”)

Donc les caniches sont des retrievers.

Mais les caniches ne sont pas des retrievers. La propriété “être un retriever” observée sur les labradors ne peut leur être transférée : c’est qu’il ne s’agit pas d’une propriété *générique*, attachée au *genre* chien, mais d’une propriété *spécifique* partagée seulement par certaines *espèces* de chiens, dont ne font pas partie les caniches. Les prédicats d’espèces intègrent tous les prédicats de genre : si les labradors sont des chiens, alors tout ce qui peut être dit des chiens peut être dit des labradors ; mais certaines choses sont vraies des labradors qui ne sont pas vraies de tous les chiens, par exemple “*sont des retrievers*”. On ne peut transférer des propriétés d’espèce à espèce qu’à condition qu’il s’agisse de propriétés génériques, ce qui suppose qu’on dispose d’une typologie bien faite, et, pour que l’argument soit recevable, qu’on soit d’accord sur elle.

## 2. L’impasse apparente *a pari* / *a contrario*

Deux paradoxes sont attribués à l’argumentation *a pari*. On considère une situation où des classes d’individus **A** et **B**, proches mais distinctes selon un certain point de vue, sont traités de manière différente. Dans cette situation :

(i) *a contrario* et *a pari* s’annulent

(ii) *a pari* détruit *a pari*.

## 2.1 *A pari* contre *a pari*

*A pari* étend aux **A** le traitement réservé aux **B**, en se fondant sur le fait qu'ils relèvent d'une catégorie commune, ou en construisant une catégorie capable d'inclure les **A** et les **B** :

Les **A** sont comme les **B** ! Ils doivent être traités comme les **B** !

Mais *a pari* permet tout aussi bien d'étendre aux **B** le traitement des **A**, en répliquant :

Si **A** est comme **B**, **B** est aussi comme **A** ;  
c'est **B** qui doit être traité comme **A** !

## 2.2 *A contrario* contre *a pari*

*A contrario* justifie la différence de traitement, en se fondant sur le fait que **A** et **B** sont réellement des *contraires*, au sens qu'ils n'appartiennent pas à la même catégorie (ou en établissant une distinction de catégorie isolant les **A** et les **B**) :

(2) Les **A** ne sont pas comme les **B** ! Ils doivent donc être traités de façon spécifique !

La question étant de savoir si la différence entre **A** et **B** doit être supprimée, *a contrario* répond “non !”, *a pari* répond “oui !”.

Dans ce second paradoxe, la question est celle de l'annulation ou du maintien d'une différence de traitement entre **A** et **B** ; l'application de *a pari* est contrée par celle de *a contrario*. Dans le premier paradoxe, la question est celle de la *nature de la nouvelle catégorie* créée par l'annulation d'une différence de traitement : c'est alors *a pari* qui joue contre *a pari*.

D'où la conclusion que tout cela ne servirait à rien (dans la citation suivante, le terme *analogie* correspond à *a pari*) :

On connaît les méthodes d'interprétation habituelles de l'*argumentum a contrario* et de l'analogie : elles sont complètement dépourvues de valeur, cela résulte déjà suffisamment du fait qu'elles peuvent conduire à des résultats opposés, et qu'il n'existe aucun critérium qui permette de dire quand c'est l'une et quand c'est l'autre qu'il faut mettre en œuvre. (Kelsen 1962, p. 459)

En résumé, du point de vue “logique”, c'est-à-dire hors contexte, *a pari* et *a contrario* se comportent comme suit :

- *A contrario*<sup>®</sup> est logiquement invalide.
- *A contrario* peut être systématiquement opposé à *a pari*.
- *A pari* est bidirectionnel ; *a pari* peut toujours être opposé *a pari*.

## 3. *A contrario* et *a pari* en contexte

### 3.1 *A pari* contre *a pari* : Asymétrie des deux branches

L'approche syllogistique *a priori* ne tient pas compte du contexte de la discussion, qui est définie par des orientations, des préférences, des impossibilités, etc. Ces éléments se matérialisent par l'existence d'une *charge de la preuve*, qui peut varier selon le contexte de la discussion, mais qui est un trait définitoire de ce qu'est une situation argumentative. La situation

argumentative n'est pas *binnaire* comme le sont le vrai et le faux en logique, le + et le – en arithmétique, mais toujours en *déséquilibre*, ce qui joue en faveur d'un discours contre l'autre. On peut considérer que, tout comme les mots, *une discussion a une orientation argumentative*. Cette dissymétrie joue sur tous les phénomènes d'opposition, par exemple la droite et la gauche.

Cette orientation de la discussion élimine l'une ou l'autre branche de *a pari* ; *a pari* est logiquement bidirectionnel et contextuellement unidirectionnel, comme on peut le voir sur les exemples suivants.

**Service militaire** — Soit un pays où le service militaire est obligatoire pour les garçons mais pas pour les filles. La question argumentative étant “*les filles doivent-elles faire leur service militaire ?*”, seule est mobilisable la branche *a pari* soutenant que les filles doivent faire leur service militaire. L'utilisation de la branche *a pari* soutenant que les garçons ne doivent pas faire ce service puisque les filles ne le font pas serait mobilisable si la question portait non pas sur le traitement égal des garçons et des filles mais sur la dissolution de l'armée.

**Contrats de travail** — La dépendance à la situation sociale en général est la même s'il s'agit par exemple de discuter de l'extension ou de la restriction des contrats de travail à durée indéterminée (CDI) et des contrats de travail à durée déterminée (CDD), les premiers étant considérés comme plus favorables aux salariés que les seconds. Le contexte exclut l'une ou l'autre branche, selon qu'il est favorable ou non aux revendications des salariés. En période de prospérité, le slogan sera :

Les CDD sont exploités, combattons l'exploitation, tout le monde au régime CDI !

En période de crise, il sera :

Les CDI sont des privilégiés, combattons les privilèges, tout le monde au régime CDD !

**Parricide et matricide** — Soit une situation sociale où un processus d'adoucissement des mœurs est en cours ; un effort est fait pour éliminer toutes les formes de violences, à commencer par les plus crues. Dans une telle situation, la généralisation *a pari* de la peine de mort est hors de question. La seule question peut être “*Faut-il adoucir la peine des parricides ?*”, et, dans ce contexte, *a pari* appuie une réponse positive. Si le climat social est au durcissement des peines, alors *a pari* appuiera une réponse positive à la question “*Faut-il durcir aussi la peine des matricides ?*”.

En d'autres termes, le contexte rend absurde l'idée d'appliquer telle branche de *a pari*, alors qu'il rend pertinente la possibilité d'appliquer l'autre branche.

### 3.2 *A contrario* contre *a pari* ; maximisation vs. minimisation des différences

*A pari* peut être contré par *a contrario*. D'une façon générale, le fait que deux topoï appliqués à une même donnée livrent des conclusions contradictoires correspond à une situation banale en argumentation.

Considérons la relation père / fils ; on reconnaît telle qualité au père. Que peut-on en conclure pour le fils ?

— Par le topos de la causalité génétique, le fils hérite de la qualité du père,

**V. Métonymie :**

*Tel arbre, tel fruit ; tel père tel fils, les chiens ne font pas des chats, bon sang ne saurait mentir :*

Le père est riche financier et le fils habile trader.

— Par le topos des contraires, le fils hérite du défaut contraire :

*À père avare, fils prodigue :*

Le père a construit une fortune et le fils l'a dilapidée.

Dans le cas de *a pari* / *a contrario*, leur symétrie logique se défait lorsqu'ils apparaissent sous une question argumentative sérieuse :

Situation : Les **A** et les **B** reçoivent des traitements différents.

Question : Les **A** doivent-ils être traités comme les **B** ?

*Proposition : Oui.* Les différences entre les **A** et les **B** sont négligeables / non pertinentes pour notre discussion. Les **A** et les **B** doivent être traités *a pari*.

*Opposition : Non.* Les différences entre les **A** et les **B** sont essentielles / pertinentes pour notre discussion. Les **A** et les **B** doivent être traités *a contrario*.

— *L'opposant* ne porte pas la charge de la preuve, et il peut se contenter, du moins dans un premier temps, de reformuler et amplifier le discours "doxal", afin de *maximiser* la différence entre les **A** et les **B** et justifier ainsi, *a contrario*, la différence de traitement :

Ce n'est pas par hasard que les **A** et les **B** sont appelés **A** et **B**, c'est justement parce qu'ils *sont* des **A** et des **B**, un point c'est tout !

*A contrario* est l'argument du *statu quo*, opposé aux alignements *a pari*.

— Le proposant, partisan du traitement *a pari*, c'est-à-dire de l'un ou l'autre des alignements doit montrer que la différence *autrefois* considérée comme essentielle doit *maintenant* être considérée comme inessentielle, qu'elle ne justifie pas, ou plus, la différence de traitement qui est mise en question. Il s'attache à *minimiser* la différence traditionnelle.

Soit une phratricie composée de garçons et de filles, deux espèces du genre "adolescent". Les garçons sont autorisés à sortir le soir, mais pas les filles. Considérons la situation où cette interdiction de sortir le soir pèse aux filles. Elles peuvent argumenter de multiples façons, par exemple par les conséquences positives qu'auront les sorties nocturnes sur la formation de leur conscience sociale, **V. Pragmatique**. Elles peuvent également observer que leurs frères sortent, et utiliser un elliptique *a pari* :

F : — *Les garçons sortent bien tous les soirs !*

L'ontologie des filles est la suivante :

*Genre* : adolescent, enfant d'une même famille...

*Espèces* : {garçon, fille}

"Sortir le soir" est une propriété attachée *au genre* adolescent, (non pas à l'espèce garçon)

Toutes les espèces peuvent donc s'en réclamer.

Sans surprise, certains parents répondent *a contrario* :

P : — *Oui, mais vous, vous êtes des filles !*

Leur ontologie est la suivante :

*Genre* : adolescent

*Espèces* : {garçon, fille}

*Différence* : masculin / féminin ; la différence de genre est construite comme spécifique.

Par une argumentation par la définition, “sortir le soir” apparaît comme une licence attachée à l'espèce “garçon”, elle fait partie de sa définition. La propriété ne peut être transférée, car elle est une différence liée à l'espèce en tant que telle. L'argumentation *a pari* fondée sur le genre commun est donc bloquée.

Si *a contrario* radicalise les oppositions catégorielles, *a pari* les efface. Il y a donc une solution pour les filles : il leur suffit d'effacer la différence, et de reconstruire sous le genre une catégorie unique, qui permettra de revendiquer l'application de la règle de justice, et pour cela elles doivent :

**(i)** Construire une nouvelle catégorie, “comme les garçons”, en agissant sur deux fronts.

— Maximiser les activités communes aux garçons et aux filles :

Les garçons et les filles reçoivent la même éducation ; ils et elles ont accès aux mêmes médias ; ils et elles font du judo ; l'école a les mêmes exigences vis-à-vis d'eux et d'elles ; ils et elles partagent les mêmes tâches à la maison et se préparent aux mêmes professions...

— Minimiser la différence :

“*Quand je sors, je suis un garçon*” : La question d'être un garçon ou une fille n'est pas un fait biologique, mais un choix d'identité personnelle, qui ne peut (donc) pas motiver une telle interdiction.

**(ii)** Raisonner par la définition dans cette nouvelle catégorie. La différence, qui à l'intérieur d'un même genre, en séparait les espèces et permettait le fonctionnement de *a contrario*, est annulée par la création de ce nouveau genre / catégorie, où la différence est dégradée en accident, **V. *A simili* ; *A contrario* ; Catégorisation ; Analogie.**

#### **4. *A pari*, *a contrario* et la préférence contextuelle**

Dans l'argumentation ordinaire on doit tenir compte du fait que la définition des catégories ne les met pas à l'abri de leur contestation, destruction et reconstruction. Les catégories sont des entités dynamiques et révisables. Les paradoxes de Kelsen supposent leur figement.

L'impasse construite par Kelsen est celle d'une théorie décontextualisée de l'argumentation qui efface l'existence d'une *question argumentative*, d'une *doxa*, et d'une *charge de la preuve*, qui sont les conditions contextuelles de base définissant une situation argumentative où les positions sont par essence asymétriques. En contexte argumentatif, *a pari* et *a contrario* ne sont pas appliqués “à sec”, comme des principes logiques symétriques. Les

paradoxes de leur neutralisation réciproque sont produits par la négligence des conditions pragmatiques dans lesquelles on fait appel à eux.

D'une part, *a pari* ne peut pas neutraliser *a pari* dans la mesure où une des deux branches de *a pari* est neutralisée contextuellement.

D'autre part, l'application de *a contrario* et de *a pari* est bien plus complexe que l'application mécanique d'un principe général, car elle dépend d'un travail de maximisation (*a contrario*) ou de minimisation (*a pari*) de la différence.

---

## *A priori, A posteriori*

- ❖ Lat. *prior*, “supérieur, antérieur, plus ancien, meilleur, premier” ; *posterior*, “inférieur, qui vient derrière, plus tard ; second”.

### *1. A priori, a posteriori*

Dans le langage courant, *a priori* équivaut à “à première vue, avant toute analyse approfondie”. *A posteriori* situe la réflexion “après avoir mûrement réfléchi, après coup”.

En philosophie, la discussion de l'*a priori* / *a posteriori* est liée à celle du nécessaire et du contingent, et de l'analytique et du synthétique.

La différence *a priori* / *a posteriori* est d'ordre épistémologique. La connaissance *a posteriori* est une connaissance concrète, construite à partir des données extraites du monde par l'observation et la pratique. Elle s'oppose à la connaissance purement intellectuelle *a priori*, qui ne nécessite pas d'autre connaissance que celle du langage, peut-être elle-même appuyée sur une intuition des essences.

#### *Argumentation a posteriori*

L'argumentation *a posteriori* part de données d'expérience et remonte à leur cause, à leur origine ou à leur essence. L'argumentation va de l'effet à une origine ou à une cause, **V. Causalité (IV)**. Les argumentations fondées sur l'exploitation d'un *indice*<sup>@</sup>, d'un *exemple*<sup>@</sup>, sont des cas d'argumentation *a posteriori*, ainsi que l'*abduction*<sup>@</sup>, qui rattache les données à une explication théorique capable d'en rendre compte.

#### *Argumentation a priori*

À la différence de l'argumentation *a posteriori*, l'argumentation *a priori* s'effectue hors de toute considération de l'existant ; elle part de ce qui est premier, profond, supérieur, essentiel, pour en déduire les conséquences.

*Rousseau, au moment de s'interroger sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, marque la distinction entre ce que serait une recherche d'ordre historique (a posteriori) et ses propres réflexions a priori :*

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les Recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels ; plus propres à éclairer la nature des choses qu'à montrer la véritable origine, et semblables à ceux que font tous les jours nos Physiciens sur la formation du monde.

Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755]<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> In *Œuvres complètes*, t. III, édition de B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1964, p. 132-133. (Ponctuation originelle.)

L'argumentation *a priori* s'effectue hors de toute considération de l'existant ; elle part de ce qui est premier, profond, supérieur, essentiel, pour en déduire les conséquences. Elle prend appui sur des fondements de différentes natures.

— *La cause*<sup>@</sup> est considérée comme première (conditionnante) par rapport à l'effet, qui est second (conditionné) ; l'argumentation *a priori* correspond alors à l'argumentation par la cause.

— *Les traits essentiels*, qui définissent l'être ou l'objet, sont premiers par rapport aux traits accidentels qui les affectent et sont considérés comme seconds. L'argumentation *a priori* correspond à diverses formes de déductions qui partent de principes, de *définitions*<sup>@</sup> langagières, d'axiomes pour en dérouler les conséquences. L'argumentation essentialiste *a priori* part de la définition d'un concept pour en tirer analytiquement les conséquences ; elle correspond à l'argumentation par la définition essentialiste. On considère qu'une telle définition exprime l'essence de la chose sur laquelle on raisonne, et que l'esprit humain a la capacité d'entrer en contact avec (d'appréhender) cette essence. L'argumentation *a priori*, fruit d'une contemplation pure, part d'une connaissance *a priori* substantielle des essences et progresse en passant d'une évidence intellectuelle à l'autre, la *déduction*<sup>@</sup> restant dans le domaine de l'*a priori*. Dans une vision platonicienne, la contemplation ordonnée des essences définit la connaissance suprême, et l'argumentation *a priori*, qui porte "sur l'être des choses", est la forme d'argumentation la plus valorisée.

## 2. Argumentations *propter quid* et *quia*

❖ Lat. *propter quid*, "à cause de quoi" ; *quia*, "parce que".

### *Propter quid*

L'argumentation par la cause est parfois désignée en latin comme argumentation *propter quid*, "à cause de quoi". Elle a le caractère d'une argumentation *a priori*. L'argumentation *propter quid* descend de la cause et en dérive des effets. Si la cause est assimilée à l'essence, alors l'argumentation *propter quid* correspond à l'argumentation *a priori*, par la définition.

### *Quia*

L'argumentation par les conséquences<sup>@</sup> est parfois désignée en latin comme argumentation *quia*, "parce que". Elle remonte des effets aux causes, et correspond à l'argumentation *a posteriori*.

La preuve *quia* est première par rapport à nous, alors que la preuve *propter quid* est première dans l'absolu.

### Deux types de *parce que*

Cette distinction correspond à la différence entre deux usages de *parce que*.

— *Parce que* de cause à effet, ou *parce que* "*propter quid*" :

— *Pourquoi la pelouse est-elle mouillée ?*

— (Elle est mouillée) parce qu'il a plu.

— *Parce que* de l'effet à la cause, ou parce que “*quid*” :

*Il pleut, parce que la pelouse est mouillée*

\**Pourquoi pleut-il ? — Parce que la pelouse est mouillée*

— *Pourquoi dis-tu (qu'est-ce qui te permet de dire) qu'il pleut ?*

— *Parce que la pelouse est mouillée.*

### Deux types de preuves de l'existence de Dieu

La distinction *quia* / *propter quid* est proposée par Thomas d'Aquin à propos de deux modes possibles de démonstration de l'existence de Dieu (*ST*, 1e Partie, Question 2, 2 ; Com. NE, 4, §51).

La preuve *propter quid* correspond à la *preuve ontologique* de l'existence de Dieu. Elle consiste à définir Dieu comme un être infiniment parfait, pour en déduire qu'il existe nécessairement, cette conclusion étant, comme le dit Saint Anselme, le fruit « d'un silencieux raisonnement avec [soi]-même » (Anselme, *Pros.*, p. 3).

La preuve *quia* prouve l'existence de Dieu par la perfection du monde ; elle est présentée par Voltaire sous la forme d'une métaphore classique :

L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer

Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.

Voltaire, *Les Cabales*, *Œuvre pacifique*, Londres, [1772], p. 9.

---

## *A repugnantibus*

- ❖ Lat. *a repugnantibus*, du lat. *repugnans* (PPrst / Subst), “contradictoire ; résistant, contraire, incompatible”. Le sens de “répugnant” est également dérivé de cette base, mais ce n’est pas ce sens qui est utilisé en argumentation. L’argument *a repugnantibus* n’est pas l’argument du dégoût ; la réfutation par les conséquences désagréables correspondrait plutôt à la réfutation *ad incommodum*<sup>@</sup>. Néanmoins, *repugnans* au sens de “inacceptable, révoltant” exprime bien le fait que, dans l’argumentation ordinaire, le jugement d’incompatibilité peut s’appuyer sur des valeurs et des émotions.

1. Dans les *Topiques* Cicéron définit *a repugnantibus* comme le lieu des choses logiquement contradictoires (Cicéron, *Top.*, Xii, 53-58, p. 83-85). Ce lieu est repris par Boèce ; Stump traduit *a repugantibus* par “*from incompatibles*” (Boèce = Boethius [1978], p. 64), **V. Contraires**.

2. Bossuet définit l’argumentation *a repugnantibus* comme une mise en contradiction de l’acte et des discours : « votre conduite ne convient pas avec vos discours » ([1677], p. 140), ce qui correspond à la troisième forme d’argument *ad hominem*<sup>@</sup>.

---

## *A simili*

- ❖ Lat. *similis*, “ressemblant, identique” ; on trouve aussi arg. *per analogiam* : analogia, “ressemblance, analogie”.

L’argument *a simili* “ou par analogie” est défini comme suit :

Une proposition juridique étant donnée, qui affirme une obligation juridique relative à un sujet ou à une classe de sujets, cette même obligation existe à l’égard de tout autre sujet, ou classe de sujets, ayant avec le premier sujet (ou classe de sujets) une analogie suffisante pour que la raison qui a déterminé la règle à l’égard du premier sujet (ou classe de sujets) soit valable à l’égard du deuxième sujet (ou classe de sujets). C’est ainsi que le fait d’avoir interdit à un voyageur de monter sur le perron accompagné d’un chien nous conduit à la règle qu’il faut également l’interdire à un voyageur accompagné d’un animal tout aussi incommode. (Perelman 1979, p. 56)

La clause « d’un animal tout aussi incommode » définit le *genre*<sup>@</sup> visé par l’interdiction. Le degré d’inconfort de l’animal de compagnie sera déterminé selon les mécanismes d’analogie avec la catégorie dont le chien est l’être prototypique, **V. Classification ; Catégorisation.**

Par application de la règle *a fortiori*, les voyageurs peuvent être accompagnés d’un animal moins gênant qu’un chien (un chat ?), mais pas par un animal plus gênant (une chèvre ?).

Telle qu’elle est définie ici, l’argumentation *a simili* correspond aux argumentations par *analogie*<sup>@</sup>, *a pari*<sup>@</sup>, ainsi qu’à l’application de la *règle de justice*<sup>@</sup>. L’importance de l’argumentation par analogie se reflète dans cette abondance terminologique.

---

## **Ab —, ad —, ex — :** **les noms latins des arguments**

Le latin est utilisé pour nommer certains arguments ou certaines fallacies. Cet usage, quoique peu systématique, est bien présent dans les textes modernes, et il en reste des traces dans la pratique contemporaine. Certaines de ces dénominations, peu nombreuses, sont même passées dans le vocabulaire courant : argument *ad hominem*, *a fortiori*, *a contrario*, *a pari*... On trouve également des doublons terminologiques français-latin, parfois transparents :

argument *e silentio*, ou Argument du silence

parfois totalement opaques pour le non-latiniste :

Argument *ad crumenam* ou argument du portefeuille,

parfois enfin l'équivalent proposé est problématique : ainsi, "argument *ad verecundiam*" est souvent traduit par "argument d'autorité", alors que le latin *verecundia* signifie "modestie" ; pour Locke, qui a proposé cette étiquette, l'argument *ad verecundiam* est un sophisme non pas d'autorité mais de soumission à l'autorité, **V. Modestie**.

Cette pratique terminologique est excluante pour le non-latiniste. Dans de nombreux cas, ce latin d'occasion apparaît comme gratuit, voire ridicule, particulièrement lorsqu'il existe des termes français dont l'usage est bien établi pour désigner le même type d'argument ; en tout cas il n'est plus spontanément compris. Son usage s'explique cependant par l'importance qu'avait conservée le latin comme langue du droit, de la philosophie et de la logique. Le maintien de ce système de désignation n'est pas plus étrange que celui, bien établi, qui est utilisé pour les figures de rhétorique. Il tendait à doter l'étude critique du raisonnement langagier d'un langage technique, tout en introduisant dans le discours théorique un parfum d'autorité cicéronienne ; cet usage du latin est entièrement comparable à celui qui est fait actuellement de l'anglais.

Morphologiquement, les locutions latines utilisées pour nommer les types d'arguments sont principalement des étiquettes prépositionnelles, et également quelques locutions diverses

### **1. Les étiquettes prépositionnelles : prépositions *ab*, *ad* et *ex***

Certains arguments ou fallacies sont désignés, dans les textes contemporains, par des syntagmes prépositionnels de la forme :

*Argument* + préposition latine + substantif latin

Parfois, le mot latin *argumentum* remplace *argument*.

Le latin est une langue à déclinaisons ; les mots latins figurent dans les dictionnaires au cas sujet. Lorsque ces mots entrent dans des locutions prépositionnelles, la préposition leur impose un cas précis, marqué par une variation morphologique en fin de mot.

Les trois prépositions les plus utilisées sont *ab* ; *ex* ; *ad* :

— La préposition *ab* (*a* devant consonne) signifie “à partir de, tiré de” :

“Argument *a contrario*” : argument tiré des contraires, *topos* des contraires.

— La préposition *ad* signifie “vers, à” :

“Argument *ad personam*” : argument visant la personne.

— La préposition *ex* marque “l’origine, la provenance” :

“Argument *ex datis*” : argument fondé sur ce qui est admis (par l’interlocuteur, le public).

Les étiquettes en *ex* sont les moins nombreuses. On rencontre accessoirement les prépositions :

*Per* : argument *per analogiam*, par *analogie*@

*In* : argument *in contrarium*, par les *contraires*@

*Pro* : argument *pro subjecta materia*, sur le *sujet en question*@.

*Ab*, *ad* et *ex* peuvent entrer en concurrence pour la désignation de certains arguments ; on trouve :

“Argument *ab auctoritate*”, ou “argument *ad auctoritatem*”

“Argument *ab absurdo*”, ou “argument *ad absurdum*” ou “argument *ex absurdo*”.

Du point de vue sémantique, il y a un contraste directionnel origine / but entre les prépositions *ab* et *ex* d’une part, et *ad* d’autre part :

Argument *ab*, *ex* + substantif latin = argument *tiré de, sur, faisant appel à*—

argument *ad* + substantif latin = argument *visant* —.

Les types d’arguments désignés par chacune de ces étiquettes sont hétérogènes. Nombre d’étiquettes en *ad* ont été introduites à l’époque moderne, pour désigner des contenus parfois très précis ; elles servent notamment à désigner des appels à l’émotion ou à une position subjective, alors que étiquettes *ab* et *ex* ne sont jamais utilisées dans ce sens.

## 2. Autres expressions latines

On utilise parfois divers syntagmes latins pour désigner certaines fallacies aristotéliennes classiques.

— *Fallacie d’omission des qualifications (circonstances) pertinentes*, ou de “généralisation induite d’une affirmation restreinte” :

Fallacie “*a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*”, de *dictum* “mot ; maxime ; “affirmation” ; *secundum quid* “d’un certain point de vue” ; *simpliciter*, “simplement”, de *simplex*, “simple”. Sophisme de passage d’un jugement qualifié (à portée limitée) à un jugement catégorique.

Cette formule est abrégée en fallacie “*secundum quid*”, **V. Circonstances**.

— *Fallacies de la fausse cause*, c’est-à-dire de mauvaise construction de la relation causale, **V. Causalité (II)** :

*Non causa pro causa*, “non cause (prise pour) cause”.

On affirme que **E1** est cause de **E2**, alors que tel n’est pas le cas.

*Cum hoc, ergo propter hoc*, “en même temps que, donc à cause de” :

**E1** et **E2** sont concomitants,  
on en déduit à tort que **E1** est cause de **E2**

*Post hoc, ergo propter hoc*, “après, donc à cause de” :  
**E1** se produit toujours avant **E2**,  
on en déduit à tort que **E1** est cause de **E2**

— *Fallacie de cercle vicieux*<sup>@</sup> :

*Petitio principii*, “pétition de principe”

On utilise, notamment en droit, des expressions latines, qui désignent des principes argumentatifs, ainsi que certaines expressions pour désigner des formes particulières d'arguments, par exemple :

*Eiusdem generi* lat. *idem*, “le même” ; *genus*, “genre” ; adage latin exprimant à la clause du *genre*<sup>@</sup>, **V. Topique juridique**.

### 3. Des formes parodiées

Dans *Tristram Shandy*, Sterne mentionne les arguments *ad verecundiam*, *ex absurdo*, *ex fortiori*, *ad crumenam* ainsi que *l'argumentum baculinum (ad baculum)* et demande qu'on ajoute à la liste *l'argumentum fistulatorium*, dont il revendique l'invention. L'échange suivant porte sur le sort des familles, « [des] milliers d'entre elles périssent chaque année [...] dont on se soucie comme d'une guigne » :

— À mon simple point de vue, répondait mon oncle Toby, ce sont là, pour parler net, autant de meurtres. Les commette qui voudra.

— Voilà où gît votre erreur, répliquait mon père, car en *foro scientia*, il n'y a rien qu'on puisse appeler meurtre : il y a, mon frère, la mort.

À quoi mon oncle Toby n'opposait jamais d'autre argument que le sifflement de douze mesures de *Lillabullero*. Telle était, le lecteur doit l'apprendre, la soupape ordinaire de ses passions chaque fois qu'il était choqué ou surpris, mais particulièrement lorsqu'il se trouvait nez à nez avec une absurdité! [...] Je décide donc et ordonne strictement par les présentes que ledit argument soit désormais reconnu et défini par le nom et le titre *d'Argumentum Fistulatorium* et aucun autre.

Laurence Sterne, *Vie et Opinions de Tristram Shandy, gentilhomme*, 1760<sup>5</sup>

*Lillabullero* est une célèbre marche irlandaise. La *fistula* est une flûte de Pan (Gaffiot [1934], *Fistula*) ; *l'argumentum fistularium* est l'argument du pipeau, ou “pipeau !”, **V. Mépris**. Le comportement de l'oncle Toby correspond exactement à celui que décrit l'expression française *faire fi* : faire *fi*, c'est faire *ffff* !, qui se prolonge naturellement en un sifflement « dénotant un comportement indifférent ou insolent » (*TlFi*, *Siffloter*), **V. Destruction du discours**.

---

<sup>5</sup> *The Life and Opinions of Tristram Shandy, Gentleman* [1760]. Trad. française de Ch. Mauron, Paris, Robert Laffont, 1946. Cité d'après l'édition 10 x 18, 1975, p. 95-96.

## *Ab exemplo*

❖ Lat. *exemplum*, “exemple”.

L'étiquette *ab exemplo* est utilisée en droit pour désigner un argument qui interprète la loi :

— En fonction d'un cas ayant la force d'un *précédent*<sup>@</sup>.

— Conformément à une interprétation traditionnelle, à « la doctrine généralement admise » (Tarello, in Perelman 1979, p. 59).

Sous ces deux formes, l'argumentation *ab exemplo* fonde la décision ou la lecture présente sur des données, ou *exemples*, tirés de la tradition. Elle permet ainsi de contenir l'innovation, que ce soit dans le domaine de la loi ou dans le domaine religieux. Par l'exigence de continuité qu'elle instaure, elle contribue à renforcer la cohérence structurale du champ discursif auquel elle s'applique, **V. Topique juridique**.

L'étiquette *ab exemplo* désigne des formes d'argumentation techniques différentes de ce que l'on entend couramment par argumentation par *l'exemple*<sup>@</sup>.

---

## Abduction

- ❖ Lat. *abductio* “action d’emmener”, par un mouvement dirigé vers l’extérieur (v. *infra*, sens 2).

### 1. L’abduction comme réduction relative de l’incertitude

Aristote définit l’abduction comme un syllogisme dialectique dont la majeure est vraie, la mineure simplement probable, et, en conséquence, la conclusion probable (Aristote, *P. A.*, ii, 25-30, p. 317). La conclusion seule, sans la mineure, est plus improbable que la mineure, donc la mineure renforce relativement l’acceptabilité de la conclusion. Cette situation rappelle la définition cicéronienne de l’argumentation, **V. Argumentation (I)**. Ce syllogisme permet de construire une réponse à la question “*la justice peut-elle être enseignée ?*”, “*peut-on apprendre à être juste ?*” en combinant :

- une prémisse certaine : il est clair que la science peut être enseignée,
- avec une prémisse douteuse : la vertu est une science, qu’on pourrait exprimer sous la forme d’une analogie, la vertu ressemble à la science ;
- pour conclure que : *la vertu peut s’enseigner*.

Bien qu’incertaine, la seconde prémisse est tout de même moins douteuse que la conclusion “*la vertu peut s’enseigner*” : elle peut donc servir d’argument pour cette conclusion. On retrouve ce montage dans des discours comme : Il faut enseigner la citoyenneté, ce n’est au fond qu’un ensemble de savoirs et de pratiques sociales ; or les savoirs, ça s’enseigne et toutes les compétences pratiques peuvent s’améliorer par l’enseignement.

Cette forme est exemplaire du fonctionnement de l’argumentation. Dans des contextes aléthiques, le raisonnement se développe exclusivement à partir du vrai, à la différence de l’argumentation qui fonctionne *faute de mieux* ; elle permet, en réduisant l’incertitude, de modifier le statut épistémique d’une croyance. C’est une logique non pas d’élimination mais de *réduction* du doute et de l’incertitude, **V. Raisonnement par défaut**.

### 2. L’abduction comme dérivation d’hypothèse à partir de faits

Le concept d’abduction a été introduit par le philosophe Charles Sanders Peirce. Pour Peirce, il existe deux sortes d’inférences, l’inférence *déductive* et l’inférence *abductive* ou *abduction*. Dans l’abduction, on part de la constatation d’un fait “inattendu”, c’est-à-dire n’entrant pas dans le système explicatif disponible. L’abduction est une forme d’inférence par laquelle on propose une hypothèse expliquant ce fait. Cette hypothèse n’est pas le produit de l’application d’un algorithme de découverte, mais le fruit d’un processus créatif : « en fin de compte, l’abduction n’est rien d’autre que de la devinette [*guessing*] » (Peirce [1958], § 219).

La problématique dans laquelle s'inscrit l'abduction est non pas celle de la logique mais celle de la méthode scientifique (*ibid.*, chap. 6). Le travail scientifique consiste à proposer, sur la base de faits, des hypothèses vraisemblables « suggérées » par ces faits. L'abduction est le premier moment de cette démarche. La pratique de l'abduction est guidée non pas par des règles logiques mais par des *principes*, comme le principe selon lequel tout fait admet une explication : une hypothèse “abduite” est intéressante « s'il apparaît qu'elle rend le monde raisonnable [*reasonable*] » (*ibid.*, §202) ; ou encore le principe d'exclusion des hypothèses dites métaphysiques, c'est-à-dire qui n'auraient aucune conséquence expérimentale.

À la différence de l'abduction qui part des faits à la recherche de théorie, la *déduction* peircienne part d'une théorie à la recherche de faits : on recherche les conséquences expérimentales de l'hypothèse explicative.

Mieux que comme une forme bâtarde de déduction ou d'induction, l'argumentation gagnerait à être vue comme une forme d'abduction ; du fait que la lumière est allumée, “*j'abduis*”, je fais l'hypothèse, qu'il y a quelqu'un ; mais cette hypothèse reste à vérifier.

L'étude de l'argumentation comme processus abductif s'est révélée particulièrement fructueuse dans les domaines de la médecine, de la science et du droit (Walton 2004 ; Gabbay & Woods, 2005 ; Woods, 2009).

---

# Absurde

- ❖ Lat. *absurdus*, « qui a un son faux, qui détonne [...] qui jure, qui ne convient pas [...]. [En parlant des idées, des paroles, etc.] absurde, saugrenu. » (Gaffiot). On trouve les étiquettes argument *ad absurdum*, *ab absurdo*, *ex absurdo*. On parle également de *reductio ad absurdum*, “réduction à l’absurde”, sous différentes formes : réduction à l’impossible (*reductio ad impossibile*), au faux (*reductio ad falsum*), au ridicule (*reductio ad ridiculum*), à l’indésirable (*reductio ad incommodum*).

## 1. Le schéma

L’argumentation par l’absurde repose sur la mise en contradiction de deux jugements.

L’opération générale de *réduction à l’absurde* correspond au mécanisme suivant :

- On part d’une proposition (d’une hypothèse)
- On en déduit des conséquences, quelles qu’elles soient, causales ou logiques
- On constate qu’une de ces conséquences est “absurde”, pour une raison quelconque
- On rejette la proposition (l’hypothèse) de départ.

La démonstration par l’absurde fournit une preuve *indirecte*, **V. Fond**, renvoyant à une famille d’arguments qui conclut au rejet d’une proposition sur la base des conséquences insoutenables qu’entraînerait son adoption.

## 2. Variétés de l’absurde

Il y a autant de formes de réduction à l’absurde, que de modes de déduction et de raisons de trouver inadmissible une conséquence. Le terme général “absurde” peut ainsi s’appliquer à une conséquence :

### Absurde logico-mathématique

On voit clairement la variété et la diversité de ce qu’on appelle *absurde* en argumentation en contrastant ces formes avec la *démonstration mathématique par l’absurde*, où “absurde” signifie *contradictoire*, voir *infra*.

### Absurde sémantique

Les conséquences dérivées analytiquement, à partir du sens même d’une expression, aboutissent à une contradiction sémantique, **V. Contraires ; Conséquence**.

### Absurde expérimental

Dans le domaine physique et de l’expérience naturelle, les effets prévus par l’hypothèse ne sont pas attestés, **V. Causalité**.

Dès que l'on passe du lien causal scientifiquement établi au "roman causal" tel qu'il est utilisé par exemple dans l'argumentation pragmatique, la personne intervient par le biais des valeurs en fonction desquelles elle évalue des conséquences comme positives ou négatives. Une conséquence est alors dite *absurde* parce que :

### **Absurde parce que contraire aux buts affichés, poursuivis par le groupe ou par le locuteur**

Les effets de l'action proposée sont pervers, la mesure est contre-productive, contraire à des intérêts très divers, **V. Pragmatique**.

### **Absurde parce que contraire aux valeurs du groupe ou du locuteur**

La conclusion proposée est inacceptable du point de vue la loi, de la morale sociale, du bon sens, ou des valeurs spécifiques poursuivies par le locuteur **V. Apagogique ; Ad incommodum**.

L'argumentation par l'absurde se rapproche alors de l'argumentation *pathétique*@.

*L'argumentation par l'absurde* n'est pas une argumentation par *l'ignorance*@. L'argumentation par l'ignorance affirme que **P** est vraie *parce qu'on a échoué à démontrer non-P*. L'argumentation par l'absurde affirme que **P** est vraie *parce qu'on a démontré que la proposition non P est fausse*, et que, de **P** ou de sa contradictoire **non-P**, une seule peut être vraie. Cette démarche correspond à une argumentation *au cas par cas* dans une situation où le nombre de cas est réduit à deux : la proposition est vraie ou sa contradictoire est vraie ; or la contradictoire est fausse.

*La réfutation pragmatique par les conséquences négatives* s'oppose à une mesure en montrant qu'elle aura des conséquences négatives imprévues par celui qui la propose et que ces inconvénients l'emporte sur tout avantage éventuel. Le caractère absurde de la proposition réfutée est renforcé si on montre qu'elle aura des effets *diamétralement opposés* à ceux qu'elle se propose, et qu'elle augmentera en fait le mal qu'elle est supposée combattre, **V. Pragmatique**

### **3. Démonstration par l'absurde**

La démonstration par l'absurde repose sur le principe du tiers exclu, selon lequel on a nécessairement "**A** ou **non A**" (*ou* exclusif).

Il s'agit de déterminer la vérité ou la fausseté d'une proposition **A**. Le raisonnement s'effectue à partir de sa contradictoire, **non A**, que l'on admet provisoirement. On en déduit les conséquences, jusqu'au moment où on est conduit à affirmer **A**. On affirme donc "**A** et **non A**", ce qui enfonce le principe de contradiction. On conclut que **non A** et que **A** est nécessairement vraie.

Dans le langage de l'implication, on est dans une situation où "**A** → **non A**". Cette implication n'est vraie que si **A** est faux, selon le principe "du faux on peut déduire n'importe quoi".

On démontre ainsi par l'absurde que "la racine carrée de 2 (le nombre dont le carré est 2, noté  $\sqrt{2}$ ) n'est pas un nombre rationnel" (proposition **A**).

Hypothèse : *Le nombre correspondant à  $\sqrt{2}$  est rationnel (proposition **non A**).*

— Par définition, un nombre rationnel peut s'écrire sous la forme d'une fraction  $\mathbf{p/q}$ , où **p** et **q** sont premiers entre eux (n'admettent que 1 comme diviseur commun).

$$\sqrt{2} = \mathbf{p/q} \text{ donc } \mathbf{p^2} = \mathbf{2q^2} ; \text{ donc } \mathbf{p^2} \text{ est pair}$$

or on sait que si le carré est pair, la racine est paire

donc **p** est pair.

— Si le carré de **p** est pair, il peut s'écrire :  $\mathbf{p} = \mathbf{2k}$ , et son carré  $\mathbf{p^2} = \mathbf{4k^2}$ .

$$\text{or } \mathbf{p^2} = \mathbf{2q^2} \text{ (voir supra)}$$

$$\text{donc } \mathbf{2q^2} = \mathbf{4k^2} \text{ et } \mathbf{q^2} = \mathbf{2k^2}$$

donc le carré de **q** est pair

donc **q** est pair.

— **p** et **q** sont pairs ; donc ils admettent **2** pour diviseur commun, ce qui est contradictoire avec l'hypothèse de départ.

Conclusion : l'hypothèse exprimée en (1) est fausse, et, en vertu du principe du tiers exclu, " $\sqrt{2}$  n'est pas un nombre rationnel" (proposition **A**).

La démonstration par l'absurde est une façon *indirecte* de démontrer une proposition : on n'a pas démontré que **A** est vraie, mais seulement que sa contradictoire est fausse.

Ce raisonnement n'est pas admis par tous les spécialistes : «si les mathématiciens classiques tiennent pour valide la preuve par l'absurde, les intuitionnistes la récusent : pour démontrer **a**, disent-ils, il ne suffit pas d'établir que non-(non-**a**) » (Vax 1982, *Absurde*). On voit qu'on peut discuter du caractère démonstratif d'une démonstration.

## Accident

La *fallacie de l'accident* est la première sur la liste aristotélicienne des fallacies indépendantes du discours, **V. Fallacieux (III)**. Le terme *accident* est alors pris dans son acception philosophique, qui oppose *l'accident* à *l'essence*. Un être est caractérisé par un ensemble de traits essentiels qui déterminent sa place dans une *classification*<sup>@</sup> scientifique, traits *génériques* exprimant son genre et *différence* caractérisant son espèce. À la différence du prédicat *générique* “être un mammifère”, qui est vrai en permanence de tous les chiens, le prédicat *accidentel* “être fatigué” peut être vrai d’un chien à un certain moment et cesser de l’être à un autre.

### Du point de vue du raisonnement

Les relations entre propriétés essentielles (définitoires) s'expriment par un raisonnement valide, comme le syllogisme ayant une prémisse à sujet concret suivant :

*Socrate est un homme* : prédication vraie de l'espèce sur un individu,  
*L'homme est un mammifère* : prédication vraie du genre sur une de ses espèces,  
*Socrate est un mammifère* : prédication vraie du genre sur l'individu.

En revanche la confusion d'une propriété accidentelle avec un genre conduit à une absurdité :

*Socrate est grippé* : prédication vraie d'un accident sur un individu  
*La grippe est une maladie* : prédication vraie du genre sur une de ses espèces  
*Socrate est une maladie* : prédication fausse d'un genre sur un individu.

### Du point de vue de la définition

La fallacie de l'accident se produit lorsqu'une propriété accidentelle est confondue avec une propriété essentielle. Du point de vue de la technique de la définition, le défaut correspondant consiste à définir un être par un trait qui ne lui appartient qu'accidentellement ; “être au milieu du chemin” n’est pas un trait susceptible de définir un chien ou une pierre ; “faire la sieste” n’est pas un trait définitoire de “après-midi”, **V. Raisonnement à deux termes**. On ne peut parler de fallacie d'accident qu'en référence à une classification reposant sur des définitions bien construites.

### Trait accidentel ou essentiel ?

Un animal peut être malade ou en bonne santé sans cesser pour autant d'être un animal. De même, dans un régime démocratique classique, un proposant peut soutenir qu'un, politicien peut être honnête ou malhonnête sans cesser pour autant d'être un politicien ; en d'autres

termes, “C'est un politicien honnête” n'est pas un oxymore, et “c'est un politicien malhonnête” n'est pas tautologiquement vrai.

Cette opinion s'oppose à celle qui fait de l'activité politique une activité intrinsèquement malhonnête ; le proposant peut (tenter de) réfuter cette opinion, en soutenant qu'elle commet une fallacie d'accident. L'opposant peut rétorquer que son opinion des politiciens comme intrinsèquement malhonnêtes n'est pas fondée sur des considérations essentialistes, mais qu'il conclut par induction que tous les politiciens sont malhonnêtes, en se basant sur l'observation, sur les cas de “certains politiciens que *nous connaissons tous très bien*”, ou sur des traits structurels de l'organisation politique :

Étant donné notre système de financement des partis politiques, les hommes et les femmes politiques ne peuvent pas ne pas être corrompus.

L'argumentation *a contrario*<sup>@</sup> est fondée sur une différence considérée comme essentielle entre deux catégories d'êtres

Les garçons peuvent sortir le soir, et les filles ne sortent pas, parce que les filles, c'est pas comme les garçons

Cette argumentation est réfutée en dégradant cette différence essentielle pour l'argumentation *a contrario* (le sexe biologique) au rang d'accidentelle (le genre comme “gender”), ce qui permet l'application de l'argumentation *a pari*<sup>@</sup>.

Hors de la stricte ontologie aristotélicienne, la différence *essence / accident* correspond à l'opposition entre traits *centraux* et traits *périphériques* ou *contextuels*, et, dans la vie quotidienne à l'opposition entre *l'important, le caractéristique / l'accessoire, le contextuel*, **V. Fond.**

Dans ce contexte, il n'est plus question de traits essentiels de différence spécifique opposés à des caractéristiques accidentelles. L'imputation de fallacie d'accident correspond alors à une réfutation fondée sur le caractère en fait *accessoire* de tel ou tel trait ou événement présenté comme *important* par l'adversaire, réfutation qui procède par *minimisation*<sup>@</sup> du trait sur lequel porte la dispute.

---

## Accord

L'argumentation considère l'accord sous différents statuts.

(1) D'une façon générale, les situations argumentatives dialogiques se caractérisent par une *préférence pour le désaccord*<sup>®</sup> (Bilmes 1991) qui les différencie des situations d'interactions consensuelles, régies par le principe de *préférence pour l'accord*, **V. Politesse.**

(2) L'existence d'*accords préalables* sur l'organisation et l'objet de la discussion et de fond est parfois considérée comme une condition nécessaire d'une pratique fructueuse de l'argumentation, **V. Conditions de discussion.**

(3) La *production d'un accord* constitue le but de l'adresse ou de l'interaction argumentatives. L'argumentation gère la distance entre *accords posés* (sur les arguments) et *accords recherchés* (sur les conclusions), **V. Persuasion.**

(4) L'accord, au sens de *consensus* peut être exploité, comme *argument*, dans des argumentations qui justifient une proposition en soutenant qu'elle fait l'objet d'un *consensus*<sup>®</sup>.

---

## « Accords préalables » ► Conditions de discussion

### *Ad baculum* ► Menace

---

### *Ad hominem*

❖ Lat. *homo*, “être humain”.

Dans son acception première, la réfutation *ad hominem* repose sur la mise en évidence d'un défaut de *cohérence*<sup>@</sup> de la personne, de ses comportements, de ses dires et de ses croyances.

L'étiquette *ad hominem* est couramment utilisée pour désigner différentes formes de dénigrement cherchant à disqualifier l'adversaire sans traiter ses arguments ni lien avec la question débattue (*ad personam*), **V. Attaque personnelle.**

#### 1. *Ad hominem* comme auto-contradiction et inconsistance

Dans la *Rhétorique*, Aristote définit un lieu réfutatif fondé sur les « incohérences » que l'on peut « extraire des lieux, des dates, des actions ou des discours » (1400a15 ; Chiron p. 397), **V. Cohérence**

L'argumentation *ad hominem* est définie, sous ce nom, par Locke comme une technique de discussion consistant à « presser un homme par les conséquences qui découlent de ses propres principes, ou de ce qu'il accorde lui-même. C'est un argument déjà connu sous le titre d'argument *ad hominem*. » ([1690], p. 573)

Dans les deux cas, il s'agit d'argumenter dans le système de *croyances*<sup>@</sup> et de *valeurs*<sup>@</sup> de l'auditoire, pour en dégager une contradiction. Locke rejette cette forme d'argumentation comme fallacieuse, dans la mesure où elle se limite à prendre en compte les croyances d'un individu particulier et ne dit rien de la vérité absolue de la thèse en débat. « III. Dès-là qu'un homme m'a fait voir que j'ai tort, il ne s'ensuit pas qu'il ait raison lui-même » (id. p. 574) ; elle ne produit aucune connaissance substantielle sur le monde, **V. Typologies (II).**

La mise en contradiction *ad hominem* s'applique non seulement aux dires et aux croyances, mais aussi aux comportements et actions de la personne qu'elle vise. Son effet immédiat est de mettre la personne visée sur la défensive comme le montre l'usage du verbe “presser” (*to press*). Cet *embarras* est un état émotionnel et cognitif typiquement attribué à celui qui se voit opposer une réfutation, **V. Doute.** Ces sentiments n'ont rien à voir

avec les émotions violentes associées à l'attaque personnelle, *ad personam*, dite en anglais “*abusive ad hominem*”, (ang. *abusive*, “grossier, injurieux”). À propos de cette définition de Locke, Leibniz note que « l'argument *ad hominem* a cet effet qu'il montre que l'une ou l'autre assertion est fautive, et que l'adversaire s'est trompé, de quelque manière qu'on le prenne » (Leibniz [1765], p. 437) ; il reconnaît ainsi l'intérêt épistémique de cette forme d'argumentation dans le cadre d'une discussion tendant à clarifier les positions et les connaissances.

## 2. Mise en contradiction directe des dires

On a une réplique *ad hominem* dans le cas suivant :

Proposant : — **P** / Je propose de **P**

Opposant : — Avant, vous avez dit “ **non-P** ” / vous vous êtes opposé à **P**

Question : *La durée du mandat présidentiel, actuellement de sept ans, doit-elle être ramenée à cinq ans ?*

Proposant (ancien président) : *Je suis pour une réduction à cinq ans.*

Opposant : *Mais dans une déclaration antérieure, alors que vous étiez président vous-même, vous avez soutenu que la durée actuelle était nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions. Vous devriez clarifier vos positions.*

En monologue, la structure de l'argument est celle de l'affichage de la contradiction “*Il dit à la fois A et Z, qui ne sont pas compatibles*”. Dans les deux cas, le nerf de l'argument repose sur la citation. Le proposant n'a pas forcément dit **non P** mais plutôt **Q** que l'opposant paraphrase, reformule ou réinterprète comme **non P**. La notion de *contraire*<sup>@</sup> est ambiguë, et la mise en contradiction procède toujours d'un *montage* par l'opposant des paroles de l'interlocuteur.

L'argumentation *ad hominem* permet au locuteur d'intervenir sur un discours sur le mode du tiers sur la *cohérence*<sup>@</sup> des dires, sans s'engager sur le fond, en se présentant non pas comme un opposant mais comme un interlocuteur de bonne volonté qui cherche à comprendre.

*La source des dires* mis en opposition est variée. La proposition qui est opposée aux dires actuels peut avoir pour source non seulement le discours de l'opposant, ce qu'il a plus ou moins réellement dit avant, mais aussi ce qu'ont dit tous *les gens qu'il ne peut pas désavouer*, la famille de co-énonciateurs ou la communauté discursive partie prenante de ce discours : gens de son parti, de sa religion, de son école, etc. Dans ce cas, c'est la cohérence globale du camp de l'adversaire qui est mise en question.

**Réactions à la réfutation *ad hominem* sur les dires** — La cible de l'argument *ad hominem* peut choisir d'assumer la contradiction ou de la réfuter ; cette réfutation peut elle-même porter sur le fond ou sur la lettre. (i) La contradiction est assumée : L'argumentation *ad hominem* demande une personne sans contradiction. Par une manœuvre classique en théorie

des *stases*<sup>@</sup>, le destinataire peut choisir de revendiquer ce qu'on lui reproche, et faire de la contradiction un système de pensée :

Moi, j'assume mes contradictions. J'aime la pluie et le beau temps.

(ii) La contradiction est résolue par le sacrifice de la première position :

Les circonstances ont changé, il faut suivre son temps

J'ai développé mon système

J'ai changé, l'homme sot est celui qui ne change jamais, vous préférez les psychorigides ?

(iii) La contradiction est résolue par le rejet de la formule rapportée et du montage discursif sur lequel repose la mise en contradiction, **V. Épouvantail.**

Vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit, vous déformez mes propos.

Le locuteur conteste la nature et le degré de l'incohérence qui lui est attribuée.

### 3. Mise en contradiction des *paroles* et des *croyances*

Dans le cas précédent, l'opposition est directe entre une affirmation présente et une affirmation antérieure. Soit la question d'un retrait de troupes d'intervention envoyées en Syldavie :

**L1** : — *Devons-nous poursuivre notre intervention en Syldavie ?*

**L2** : — *Non !*

Supposons en outre que ce partisan du retrait admette les données **A**, **B**, et **C** :

**L1**, Objection : — Mais vous admettez que (**A**) les troupes Syldaves sont mal formées, et (**B**) que les troubles en Syldavie risquent de s'étendre, il existe un risque réel de contagion à toute la région. Vous conviendrez que cette extension menace notre sécurité (**C**) ; et personne ne nie que nous devons intervenir si notre sécurité est menacée. Donc, vous devez admettre que nous devons rester en Syldavie.

Schématiquement, **L1** argumente *ex datis*<sup>@</sup> à partir de discours tenus par **L2**, qui affirme que **non P**, ici "*Nous devons mettre fin à notre intervention en Syldavie*". Par ailleurs, d'après **L1**, il admet également que sont vraies les propositions {**A**, **B**, **C**}, qui, toujours d'après **L1**, sont plutôt orientées vers **P**. De ces propositions et de principes de déduction également admis par **L2**, **L1** conclut qu'en fait **L2** devrait plutôt militer *pour la poursuite de l'intervention* en Syldavie, soit **non-(non-P)**. Toutefois, strictement parlant, il a simplement montré que **L2** ne pouvait pas soutenir à la fois {**A**, **B**, **C**} et **non-P**.

#### Réactions à la réfutation *ad hominem* sur les croyances

Ces réactions sont les mêmes que celles qu'on peut opposer à *ad hominem* sur les dires. Dans la ligne de cet argument, **L2** peut renoncer à sa première position, ou bien choisir de rejeter l'objection *ad hominem* en arguant que les croyances **A**, **B**, **C** ne correspondent pas à sa position réelle ; que **A**, **B**,

C n'incitent pas nécessairement à l'intervention ; et qu'en tout cas son analyse de la situation ne se résume pas à ces trois affirmations caricaturales. *Ad hominem* a, en tout cas, fait progresser la discussion : c'est le sens de la remarque de Leibniz (voir supra).

#### 4. Mise en contradiction des *paroles* avec les *prescriptions* et les *pratiques*

La contradiction peut également être relevée entre, d'une part, ce que j'exige des autres, ce que je leur prescris ou ce que je leur interdis, et, d'autre part, ce que je fais, ce vers quoi tendent mes actes. Il y a contradiction à demander aux autres de ne pas fumer, alors que je fume moi-même. Dans notre culture les actes sont supposés parler plus fort que les mots, et l'injonction faite aux autres est systématiquement invalidée si le locuteur ne s'y plie pas lui-même. Pour être crédible, le conseiller doit commencer par appliquer ses recettes et recommandations dans sa propre conduite :

Parmi les gens déguenillés, il en est qui portent de longues robes,  
Et qui se vantent d'enseigner, en maîtres, l'art de transmuier les métaux.  
Pourquoi donc ces gens-là ne font-ils pas un peu d'or pour eux-mêmes ?  
C'est que tout leur art consiste à vendre un peu d'eau claire aux hommes crédules.

Les Alchimistes. *Six Nouvelles chinoises*. [1885] / 1999<sup>6</sup>

Médecin, guéris-toi toi-même !

Vous prétendez apprendre aux autres à argumenter mais vous êtes incapable d'argumenter vous-même !

Il se prétend conseiller conjugal, et il se dispute avec sa femme !

Tu milites pour la libération de la femme et à la maison tu ne fais jamais la vaisselle.

Dans les deux dernières argumentations, *et* a la valeur de *mais*, **V. Connecteurs argumentatifs.**

Cette forme d'*ad hominem* correspond à ce que Bossuet appelle argument *a repugnantibus* : « Votre conduite ne convient pas avec vos discours » ([1677], p. 140). Walton parle de *circumstantial ad hominem* pour décrire ces cas où sont mis en contradiction ce pourquoi milite la personne et ses *personal circumstances*, c'est-à-dire son comportement, sa situation, sa position personnelle, **V. Circonstances**. L'argument "*Toi aussi !*"<sup>@</sup> utilise cette forme d'*ad hominem*.

La partie d'*ad hominem* peut se dérouler sur plusieurs coups :

Question : *Doit-on interdire la chasse ?*

Proposant : — *Oui. Les chasseurs tuent des animaux par plaisir !*

---

<sup>6</sup> Traduites pour la première fois par le Marquis d'Hervey-Saint-Denis. *Bleu de Chine*, 1999.

Opposant : — *Et vous, vous mangez bien de la viande ?*

On peut prêter au proposant l'argumentation : “*On doit interdire, supprimer la chasse. Les chasseurs tuent par plaisir. C'est nul*”. L'opposant construit une argumentation *ad hominem* :

*Vous dites que tuer les animaux est mal. Or vous mangez de la viande, ce qui suppose que l'on tue les animaux. Vous condamnez chez les chasseurs ce que vous permettez au boucher. Il y a là une contradiction.*

Le proposant peut rétorquer qu'il y a une différence décisive : le chasseur tue par plaisir, le boucher par nécessité ; l'opposant réfute cette réfutation en arguant qu'il n'y a pas nécessité de manger de la viande, alors qu'il y a nécessité à se faire plaisir.

**Réactions à mise en contradiction des *paroles* avec les *prescriptions* et des *pratiques*** Le prêcheur de vertu à qui on fait observer que ses pratiques ne respectent pas ses conseils peut répondre qu'il a une personnalité divisée, que son exemple est en fait une preuve de la nécessité de ses conseils :

C'est vrai, je suis pécheur, mais c'est du fond de la noirceur qu'on sent le mieux la nécessité de la lumière.

C'est normal, c'est toujours le cordonnier qui est le plus mal chaussé, n'empêche qu'il fait de bonnes chaussures.

Néanmoins, cette forme d'argumentation reste redoutée des prêcheurs, qui doivent d'abord “prêcher d'exemples”. Son interlocuteur répliquera “*Ce que tu dis est sans doute juste et vrai, mais je ne veux pas l'entendre de ta bouche*”,  
**V. Exemple.**

## **5. Mise en contradiction des *engagements* avec les *actes***

Une forme particulière *d'ad hominem* met en contradiction ce qui avait été non seulement affirmé mais promis avec ce qui a été réellement fait, **V. Superstition ; Serment.**

## **5. Mise en contradiction des *paroles* avec les *faits*. V. Ironie**

## **6. L'argumentation sur les croyances du partenaire**

Alors que l'argument *ad hominem* traque les incohérences dans le discours de l'opposant, l'argument *ex datis*<sup>@</sup> (*ex concessis*<sup>@</sup>) sur les croyances du partenaire exploite positivement le système de croyances de l'interlocuteur ou de l'auditoire.

## *Ad incommodum*

❖ Lat. *incommodum*, “inconvenient”.

L'argument *ad incommodum* est défini par Bossuet comme « l'argument qui jette dans l'inconvenient » ([1677], p. 131). C'est une variante de l'usage réfutatif de l'argumentation pragmatique, par les conséquences inacceptables ou *absurdes*<sup>@</sup>.

Bossuet illustre ce schème par un exemple destiné à réfuter les doctrines des opposants au pouvoir politique absolu sur les corps et à l'autorité ecclésiastique absolue sur les âmes.

S'il n'y avoit point d'autorité politique à laquelle on obéit sans résistance, les hommes se dévoreraient les uns les autres ; et s'il n'y avoit point d'autorité ecclésiastique à laquelle les particuliers fussent obligés de soumettre leur jugement, il y auroit autant de religions que de têtes. Or est-il qu'il est faux [*mais il est faux*] qu'on doive souffrir, ni que les hommes se dévorent les uns les autres, ni qu'il y ait autant de religions que de têtes. Donc, il faut admettre nécessairement une autorité politique à laquelle on obéisse sans résistance, et une autorité ecclésiastique à laquelle les particuliers soumettent leur jugement.

Jacques-Bénigne Bossuet, *Logique du Dauphin* [1677]  
(Orthographe originelle)<sup>7</sup>

La réfutation de Bossuet a la forme de deux syllogismes hypothétiques :

Sans d'autorité politique absolue, les hommes se dévoreraient

*non AP* → *D*

Sans autorité religieuse absolue, les religions se multiplieraient

*non AR* → *M*

Les hommes ne doivent pas se dévorer            *non D*

Les religions ne doivent pas se multiplier    *non M*

Donc il faut une autorité politique absolue    *AP*

Donc il faut une autorité religieuse absolue    *AR*

Le passage est structuré par un *parallélisme*, forme de textualisation ou figure qui a une valeur argumentative précise quoiqu'implicite. Elle solidarise les deux pouvoirs, et exclut par exemple la pluralité des religions dans une monarchie absolue, préparant ainsi la Révocation de l'Édit de Nantes de 1685.

---

<sup>7</sup> Paris, Éditions universitaires, 1990, p. 131.

## *Ad iudicium*

- ❖ Lat. *iudicium*, “faculté de juger, tribunal, sentence” ; ang. 1. *argument appealing to the judgment* ; 2. *to common sense*.

Dans les *Essais philosophiques sur l'entendement humain* (1690), Locke distingue quatre types d'arguments « dont les hommes ont accoutumé de se servir en raisonnant avec les autres hommes, pour les entraîner dans leurs propres sentiments, ou du moins pour les tenir dans une espèce de respect qui les empêche de contredire ». De tous ces arguments, Locke considère que seul est valide, l'argument *ad iudicium* :

[L'argument *ad iudicium*] consiste à employer des preuves tirées de quelque source de la connaissance ou de la probabilité. [...] C'est le seul de tous les quatre qui soit accompagné d'une véritable instruction, et qui nous avance dans le chemin de la connaissance. (*Ibid.*, p. 573sq).

Locke précise ensuite que la vérité « doit provenir des preuves, des arguments, et d'une lumière qui naît de la nature des choses elles-mêmes » (id., p. 574). L'argument “instructif” est donc le produit d'un raisonnement (*ad iudicium*) soumis aux seules contraintes émanant des choses sur lesquelles il s'exerce ; en tout cas, ce mode de raisonnement exclut les passions et se méfie du discours, **V. Rhétorique**.

Le raisonnement *ad iudicium* n'est pas un schème d'argument comme, par exemple, l'argumentation par l'ignorance. L'étiquette réfère à l'ensemble des procédures scientifiques, permettant de développer des connaissances à propos des objets.

Locke oppose l'argument *ad iudicium*, valide, aux arguments sur l'ignorance<sup>@</sup> (*ad ignorantiam*), *ad hominem*<sup>@</sup> et sur la modestie<sup>@</sup> (*ad verecundiam*) (id.). Tout comme l'argument *ad iudicium* proprement dit, les arguments *ad hominem* et *ad verecundiam* et *ad ignorantiam* font appel au jugement, respectivement : à la cohérence du discours et de la personne ; à un sentiment d'humilité ou d'insuffisance personnelle qui peut être fondé ou non ; à l'ignorance. Ces arguments sont donc dits fallacieux non pas parce qu'ils ne font pas appel au jugement ils seraient *arbitraires*, mais parce qu'ils sont “*subjectifs*”. Ils ne disent rien d'universel car ils sont liés au contexte, ils tiennent compte des circonstances de la parole et de l'état de connaissance transitoire du locuteur, de ce qu'il sait, croit ou ose dire, **V. Subjectivité**

### *Argument ad iudicium, ad rem, sur le fond*

D'autres définitions sont attachées à l'étiquette *ad iudicium*, ce qui crée une certaine confusion.

(i) Faisant sans doute référence à Locke, Whately considère que l'étiquette *ad iudicium* désigne « très probablement la même chose » que l'argument *ad rem* (Whately [1832], p. 170), **V. Fond**. On aurait donc affaire à une simple

redondance terminologique. Néanmoins il semble que, comme l'argument sur le fond, l'argument *ad rem* se rapporte plutôt à un contexte de débat, alors qu'*ad iudicium* renvoie davantage au raisonnement scientifique monologique.

**(ii)** Par ailleurs, un dictionnaire de théologie définit l'argument *ad iudicium* comme : « une argumentation faisant appel au sens commun [*common sense*] et à l'opinion générale [*judgment of people*] pour valider une position » ; ce qui correspond à l'argument du *consensus*<sup>@</sup> universel, **V. Foi ; Autorité.**

**(iii)** Enfin, Bentham utilise l'étiquette *ad iudicium* pour désigner la série des fallacies de confusion (Bentham [1824]), **V. Topique politique.**

Le champ terminologique et conceptuel couvert par l'étiquette *ad iudicium* peut donc se ranger comme suit :

1. Au sens de Locke raisonnement scientifique.
  2. Au sens de Whately, *ad rem*, argument sur le fond.
  3. En théologie, argument du consensus des nations ;
  4. Au sens de Bentham, fallacie *ad iudicium*, qui obscurcit le jugement.
-

*Ad litteram* ► Fond ; Sens strict

*Ad personam* ► Attaque personnelle

---

## *Ad populum*

❖ Lat. *populus*, “peuple”. L’expression latine *ad populum* est usitée.

### 1. La *provocatio ad populum*

Dans la Rome républicaine, l’appel au peuple, la *provocatio ad populum*, correspondait à un droit d’appel (*jus provocationis*) dans les procès criminels. En vertu de ce droit fondamental, en dernier ressort, l’accusé citoyen romain pouvait porter sa cause devant le *populus*. Par *populus* il faut entendre l’ensemble des citoyens romains constitué en corps politico-judiciaire dans les “comices centuriates” où votent les citoyens complets, groupés en centuries (catégories censitaires). Le *populus* est donc bien distinct du *vulgus* ou de la *plebs*, en tant que groupe spontanéiste réuni par hasard et politiquement inorganisé. Lorsque le *populus* en tant que tel est assemblé, il fait entendre la voix des dieux.

Ce droit est lié à la République : « La tradition prétend que l’année même de la République fut créée par une loi du “consul” Publicola la *provocatio ad populum* » (Ellul [1961], p. 278) ; avec l’empire, « la *provocatio ad Casarem* a évincé la *provocatio ad populum* » (Foviaux 1986, p. 61), c’est-à-dire qu’en dernière instance, on n’implore plus le peuple, mais César.

La demande de grâce présidentielle, *provocatio ad praesidentem* rappelle la *provocatio ad Casarem*. La *provocatio ad populum* est une voie de recours judiciaire, n’ayant pas grand-chose à voir avec ce qu’on appelle parfois argument *ad populum*, ou argument populiste, qui relève de la sphère du politique.

### 2. Appel au peuple, référendum et plébiscite

Alors que sous l’ancien régime le roi tire sa légitimité de sa filiation et de l’onction divine, le Tiers État de 1789 se réclame de la *volonté du peuple*, dont il était le représentant. Cette volonté avait une force de légitimation supérieure à celle de l’autorité royale, comme en témoigne la célèbre réplique du Comte de Mirabeau au Marquis de Dreux-Brézé qui, le 23 juin 1789, sommait l’Assemblée Nationale, de quitter la salle du Jeu de Paume :

Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu’on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes.

Sous la Révolution, le peuple cumule les pouvoirs suprêmes en matière de décision dans tous les domaines intéressant la vie sociale. Il détient les

pouvoirs politiques comme le pouvoir judiciaire. Par *l'appel au peuple* on demande au peuple de trancher, et sa décision est irrévocable. L'argument *ad populum* en ce sens est un argument justificatif suprême, "le peuple l'a voulu".

Ayant jugé Louis XVI, la Convention délibère, fin 1792 et début 1793, de la peine à infliger au roi et de ses modalités d'application. Le député Salles demande  
Que la Convention, après avoir déclaré le fait que Louis est coupable, renvoie au peuple l'application de la peine (p. 860)<sup>8</sup>

Buzot formule comme suit cette proposition « *d'appel au peuple* »  
Après avoir jugé Louis comme individu, et prononcé avec toute la sévérité d'un juge, il me reste à examiner la proposition d'appeler au peuple pour la confirmation du jugement. (P. 875)

Robespierre récuse et réinterprète la formule "appel au peuple" :  
Je ne vois, moi, dans ce prétendu appel au peuple qu'un appel de ce que le peuple a voulu, de ce que le peuple a fait, au moment où il déployait sa force, dans le temps seul où il exprimait sa propre volonté, c'est-à-dire dans les temps de l'insurrection du 10 août, à tous les ennemis secrets de l'égalité. (P. 877)

Robespierre oppose au peuple du Girondin Salles, *le peuple des provinces, le peuple de l'insurrection* parisienne du 10 août, et interprète l'appel de Salles comme une tentative pour jouer le premier contre le second, **V. Distinguo, Dissociation, Schématisation.**

Le 15 janvier 1793, l'Assemblée répond "non" à la question  
Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple, oui ou non ?

L'affaire Louis Capet est un procès politique. En matière constitutionnelle le peuple est également l'instance décisionnelle directe et suprême. L'expression "appel au peuple" est utilisée pour désigner le référendum qui approuve la Constitution de l'an I, adoptée le 24 juin 1793.

### 3. Orientation argumentative du mot *peuple*

*L'appel au peuple* couvre le référendum et le plébiscite. *Plébiscite* vient du latin *plebis scitum* "décret du peuple"; de même, le *référendum* est une procédure qui réfère une décision au vote populaire.

Dans le parler contemporain, les usages se sont spécialisés, autour de l'idée de peuple biface le *peuple* instance politique à qui on réfère et qui décide souverainement par le *référendum*, et le peuple *populace* manipulée par le *plébiscite*.

Le principe du suffrage universel a consacré la prééminence de la majorité, en principe dûment éclairée. **V. Consensus.**

Le terme *peuple* est susceptible de prendre des orientations argumentatives opposées. L'individualiste, qui pense que toute vertu réside dans l'individu,

---

<sup>8</sup> Réimpression de *L'Ancien Moniteur...* Tome Quatorzième, Paris, Bureau Central, 1840.  
<https://books.google.fr/books?id=z5IFAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Ancien+moniteur+tome+quatorzieme&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewjp9vSI5sHvAhUHxBQKHR9eBakQ6wEwAHoECAUQAQ#v=onepage&q=Louis+Capet&f=false>

peut conclure par application du topos des contraires, que le peuple est corrompu, et que par conséquent, toute argumentation *ad populum* est fondamentalement fallacieuse. Le peuple, c'est toujours la *populace*, **V. Mépris**.

À l'opposé, l'adage *vox populi vox dei* "voix du peuple, voix de Dieu" confère au *populus* une sorte d'infaillibilité. À l'accusation de fallacie *ad populum* répond la contre-accusation d'arrogance (*ad superbiam*), commise par celui qui considère que le peuple est intrinsèquement corrompu (*popular corruption*), **Typologies (II)**.

Dans un effet de composition hardie, soutenu par une analogie, Aristote proclame la supériorité de la multitude sur l'élite, **V. Composition et division**. La discussion porte sur le régime démocratique « [confier] le pouvoir souverain à la multitude plutôt qu'à une élite restreinte » est une solution « défendable », et peut-être même la bonne solution.

La multitude en effet, composée d'individus qui, pris séparément, sont des gens sans valeur, est néanmoins susceptible, prise en corps, de se montrer supérieure à l'élite de tout à l'heure, non pas à titre individuel, mais à titre collectif : c'est ainsi que les repas où les convives apportent leur écot sont meilleurs que ceux dont les frais sont supportés par un seul. (Aristote, *Politique*)<sup>9</sup>

#### 4. *Ad populum* est-il un argument populiste ?

L'étiquette "argument *ad populum*" évoque l'*argumentation populiste*. Cette étiquette descriptive et évaluative stigmatise un discours dont on affirme qu'il est dirigé contre les élites ; qu'il promeut les valeurs négatives comme la haine de l'autre et la xénophobie ; qu'il excite les gens pour les pousser à agir sur la base de d'émotions instinctives, non contrôlées (par opposition à des conclusions réfléchies et critiquées) ; qu'il appelle à l'action impulsive et à la satisfaction immédiate ; qu'il fait des promesses inconsidérées ; qu'il laisse croire que les solutions qu'il propose sont les seules possibles et faciles à mettre en œuvre, qu'elles feront des miracles, et qu'elles n'auront aucune conséquence négative, etc.

Pour l'analyste accusateur, populiste" est le nouveau mot pour désigner les anciens et nouveaux "démagogues", qui font en vue d'un pur bénéfice électoral, des promesses auxquelles ils ne croient pas eux-mêmes. À ce discours populiste, on oppose le discours de la réforme, du parler vrai, du juste milieu ou de la rigueur.

L'argument *ad populum* a été déclaré fallacieux sur la base des éléments suivants

#### Appel aux croyances d'un groupe

Ancêtre du discours populiste, l'argument *ad populum* est parfois défini comme un argument qui part de prémisses admises par l'auditoire, au lieu de partir de prémisses universelles. Elle viserait donc l'adhésion et non pas

---

<sup>9</sup> Nouvelle traduction avec introd., notes et index par J. Tricot, Paris, Vrin, 1982, p. 214-215

la vérité (Hamblin 1970, p. 41 ; Woods et Walton 1992, p. 69). En ce sens, toute argumentation rhétorique ou dialectique est *ad populum*. L'argumentation *ad populum* n'est alors pas différente de l'argumentation sur les *croyances*<sup>@</sup> de l'auditoire, abondamment désignée comme argument *ex concessis, ex datis*, ou encore argument *ad auditores*.

### **Appel à l'émotion et défaut de pertinence**

« On peut définir le paralogisme dit argumentum *ad populum* comme une tentative pour gagner l'assentiment populaire à une conclusion en suscitant l'émotion et l'enthousiasme des masses » (Copi 1972, p. 29 ; cité dans Woods et Walton 1992, p. 74). L'argument *ad populum* est lié négativement à la haine et au fanatisme, et, pas toujours positivement, à l'enthousiasme : il est pris dans la condamnation générale des passions, sans prendre en compte le fait que de bonnes et mauvaises argumentations peuvent soulever des émotions fortes, et que ces émotions peuvent être ou non justifiées, **V. Émotion.**

Cette définition correspond à l'appellation *ad captandum vulgus* (*playing to the gallery*) (Hamblin 1970, p. 41 ; Woods & Walton 1992, p. 69), autrement dit, au *théâtralisme* oratoire, dont les politiques sont loin d'avoir l'exclusivité. La désignation de l'argument étend analogiquement la façon de faire de l'acteur à l'orateur. La critique de l'argumentation *ad populum* rejoint la critique morale du discours flatteur, comme la critique de l'enthousiasme, du conformisme et des effets de groupe en général (suivisme, "*bandwagon fallacy*"), ou simplement alignement sur le plus grand nombre (*ad numerum*), **V. Pathos ; Émotions ; Rire ; Consensus.**

Qu'il s'agisse d'appel aux croyances ou aux émotions, on reproche à l'orateur de s'aligner sur l'auditoire ; c'est l'auditoire qui conduit l'orateur, et non pas la vérité.

Comme tous les cas d'appel aux passions, il y aurait donc substitution des passions au logos, donc ignorance de la question, c'est-à-dire défaut de pertinence<sup>@</sup> (Woods et Walton 1992, p. 76), sur quoi est fondée l'accusation d'incompétence adressée au discours populiste.

---

*Ad quietem* ► Tranquillité

*Ad rem* ► Fond

*Ad verecundiam* ► Modestie

Affirmation du conséquent ► Déduction

Alignement, Alliance ► Orientation

---

## Ambiguïté

- ❖ En latin, *ambigere* a le sens de « discuter, être en controverse ; être en procès » (Gaffiot, *Ambigo*). Pour parler du « point en litige », Cicéron utilise l'expression « *id de quo ambiguitur* », “ce à propos de quoi on diverge [*ambiguitur*]”.

### 1. Ambiguïté, ambivalence

*Ambigu*, *ambiguïté* peuvent se dire d'un discours ou d'un comportement. En argumentation, un participant à une discussion a une *position ambiguë* s'il n'opte pas clairement pour un des camps en présence. Il parle tantôt en faveur d'une des parties, tantôt en faveur de l'autre, et certains de ses énoncés ont des orientations argumentatives indéterminées ; **V. Flou**.

Une attitude est dite *ambiguë* ou *ambivalente* si elle manifeste simultanément des sentiments contradictoires, par exemple de l'attraction et de la répulsion, de l'amour et de la haine.

### 2. Ambiguïté dans le lexique

**Homonymie@** — Deux mots sont homonymes s'ils ont le même signifiant mais des significations bien distinctes. Un mot est polysémique si son signifiant recouvre plusieurs significations liées entre elles.

**Paronymie@** (ou **accent**) — Deux mots sont paronymes si leurs sont à peine différents mais des significations bien distinctes. Les paronymes sont susceptibles de fonctionner en parole comme des homonymes, et de brouiller le raisonnement. On combat l'ambiguïté par le *distinguo@* et la *dissociation@*.

Homonymie, polysémie et paronymie peuvent amorcer des glissements de sens exploités dans la construction d'*objets de discours@*.

En poésie, elles peuvent mettre en écho des réalités distinctes.

### 3. Ambiguïté syntaxique

Un énoncé ambigu syntaxiquement (amphibolique, **V. Fallacie III**) est défini comme un énoncé qui peut être paraphrasé par deux énoncés n'ayant pas le même sens.

Le célèbre énoncé “*la petite porte le voile*” peut être paraphrasé par :

Paraphrase 1 : “elle est voilée (= dissimulée) par la petite porte” — si l'on veut bien admettre qu'une porte peut voiler quelqu'un.

Paraphrase 2 : “La petite (personne) porte le voile”.

L'ambiguïté syntaxique est un phénomène de surface. Les deux interprétations sont rattachées à deux structures syntaxiques sous-jacentes, qu'on distingue par le jeu des parenthèses :

(La petite porte) (le voile)

(La petite) (porte le voile).

Cette ambiguïté disparaît en contexte.

La ponctuation peut avoir le même effet. Le non moins célèbre énoncé “*l’instituteur dit l’inspecteur est un âne*” est syntaxiquement ambigu : il admet deux structures dont la différence est marquée à l’oral par l’intonation de phrase, et à l’écrit par la ponctuation :

*L’instituteur, dit l’inspecteur, est un âne.*

L’instituteur dit : “*L’inspecteur est un âne*”.

Dans le texte suivant de saint Augustin, la question de la bonne lecture est cruciale pour la conception orthodoxe de la Trinité, qui affirme l’égalité divine du Père, du Fils et du Saint Esprit (le Verbe). La lecture qui attribue une syntaxe de coordination à l’énoncé examiné aboutit à nier l’identité du Verbe et de Dieu. La fallacie doit donc être doublement rectifiée en tant qu’erreur logico-grammaticale et en tant qu’hérésie ; c’est un *péché de langue* :

La ponctuation [*distinctio*] hérétique que voici : *In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum et Deus erat* [Au commencement était le Verbe et le Verbe était auprès de Dieu et Dieu était], changeant le sens de *Verbum hoc erat in principio apud Deum* [Ce Verbe était au commencement auprès de Dieu], refuse d’admettre que le Verbe est Dieu. Mais c’est une opinion à rejeter, d’après la règle de la foi qui, au sujet de l’égalité des trois Personnes, nous prescrit de dire : *Et Deus erat Verbum* [Et le Verbe était Dieu], puis d’ajouter : *Hoc erat in principio apud Deum* [Il était au commencement auprès de Dieu].

Saint Augustin, *De la doctrine chrétienne – De Doctrina Christiana*.

[De 397 à 426]

Le texte discuté est la suite de mots :

In principio [erat Verbum et Verbum erat apud Deum] et Deus erat

La lecture hérétique découpe le texte en deux affirmations, l’une au sujet du Verbe, et l’autre au sujet de Dieu :

In principio [erat Verbum et Verbum erat apud Deum] et [Deus erat] au commencement, [était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu] [et Dieu était]

La lecture canonique découpe le texte en trois affirmations au sujet du Verbe :

In principio erat Verbum et Verbum [erat apud Deum] et [Deus erat verbum]

[au commencement était le Verbe], et [le Verbe était auprès de Dieu] et [le Verbe était Dieu]

Le verbe était Dieu, et il était auprès de Dieu au commencement.

### 3. Ambiguïté entre sens propre et sens figuré

Dans la métaphore “*Pierre est un lion*”, l’interprétation littérale doit manifestement être éliminée, et seule subsiste l’interprétation figurée. Dans le cas suivant, l’interprétation littérale est en compétition avec

l'interprétation figurée. Face à l'invasion Perse, les Athéniens consultent la Pythie de Delphes. Elle leur répond que :

Jupiter qui voit tout [leur] accorde une muraille de bois qui seule ne pourra être ni prise ni détruite. (Hérodote, *Histoire*, VII, 141)

La réponse provoque une *stase*<sup>@</sup> d'interprétation, ce qui la rend énigmatique ; elle est ambiguë au sens étymologique du mot. Cette stase oppose le sens littéral au sens métaphorique :

Quelques-uns des [Athéniens] plus âgés pensaient que le dieu déclarait par sa réponse que la citadelle ne serait point prise, car elle était anciennement fortifiée d'une palissade. Ils conjecturaient donc que la muraille de bois dont parlait l'oracle n'était autre chose que cette palissade. D'autres soutenaient, au contraire, que le dieu désignait les vaisseaux, et que sans délai il en fallait équiper. (Id., 142)

Thémistocle fait triompher cette seconde interprétation, et les mesures prises conduiront à la victoire de Salamine (480 av. J.-C.).

#### 4. Ambiguïté et productivité discursive

Comme un énoncé, un texte est ambigu s'il est possible de lui attacher plusieurs interprétations. Alors que l'ambiguïté est bannie du discours scientifique, la multiplicité des sens et la diversité des orientations est considérée comme un facteur de productivité et une richesse dans le texte littéraire.

Dans le domaine diplomatique, un texte négocié (traité, accord, convention...) est ambigu si chacune des parties qu'il concerne peut lui donner une interprétation propre, qui va dans le sens de ses intérêts, et de fait ne règle rien définitivement. L'ambiguïté sauve la face d'une partie :

En 1883 lorsque Robert Cordier, commandant du *Sagittaire* signa avec le roi Mani Makosso Tchicouso le traité ambigu qui plaçait son territoire sous le protectorat et la suzeraineté de la France, le roi du Loango était-il encore un vrai souverain, ou simplement était-il devenu depuis longtemps un roi de village ?

Etanislav Ngodi, *Résistances à la pénétration et à la conquête coloniale au Congo (XIXe-XXe siècles)*. 2016.<sup>[2]</sup>

#### 5. Fallacies d'ambiguïté

Dans le cadre d'une théorie logique de l'argumentation, l'ambiguïté syntaxique et l'ambiguïté lexicale sont des fallacies liées au discours. Employés dans une même argumentation ou un même raisonnement, deux mots homonymes produisent une fallacie d'homonymie, **V. Fallacie (III)**. Il en va de même pour les paronymes et pour les termes polysémiques.

L'ambiguïté s'oppose à l'univocité. Le discours scientifique exige que les mots et les énoncés soient *univoques*, c'est-à-dire aient un sens et une valeur de vérité, et conservent ce même sens dans toute l'argumentation. Un énoncé ambigu peut recevoir autant de valeurs de vérité qu'il a d'interprétations. Il est donc exclu d'un discours scientifique, si ses

diverses significations sont possibles dans le champ concerné (si l'une n'est pas possible, l'ambiguïté est inoffensive).

Le langage argumentatif n'est pas, par essence, condamné à l'ambiguïté. La désambiguïstation fait partie du programme critique de l'argumentation, qui la traite soit par le moyen d'une critique méta-argumentative (théorie des fallacies), soit, si l'on préfère une définition immanente de la critique, par un travail de *distinguo*<sup>@</sup> et de *dissociation*<sup>@</sup> opéré par les participants eux-mêmes. Alors que l'univocité est posée en préalable du travail scientifique, elle apparaît comme construite au terme du travail argumentatif.

---

### Analogie (I) : La pensée analogique

Du point de vue anthropologique, l'analogie est une forme de pensée qui postule que les choses, les êtres et les événements se reflètent les uns dans les autres. Pour la pensée analogique, connaître, c'est déchiffrer des ressemblances, établir des correspondances ; ainsi conçue, l'analogie est au fondement de toutes les gnoses. L'analogie, par les liens qu'elle élabore, produit « un sentiment cosmique où triomphe l'ordre, la symétrie, la perfection », un monde clos (Gadoffre *et al.* 1980, p. 50).

Du point de vue de l'histoire des idées, cette forme de pensée a connu son apogée à la Renaissance, où le monde "sublunaire" était, par l'analogie, mis en correspondance avec les sphères célestes, et, généralement, avec le monde divin. Dans une de ses manifestations, la doctrine des correspondances valide les arguments de la forme :

Donnée : *Cette fleur ressemble à telle partie du corps.*

Conclusion : *Elle a une vertu cachée efficace pour guérir les maux qui touchent cette partie du corps*

Permis d'inférer : *Si la forme d'une plante ressemble à une partie du corps, alors elle guérit les maux qui touchent cette partie du corps*

Garantie : *C'est une disposition divine.*

Cette forme de pensée postule que toutes les plantes ont des vertus médicinales, mais qu'elles sont cachées. La plante porte une *signature* qui est une représentation de la partie du corps humain qu'elle peut soigner. Cette signature ou « sympathie analogique » est un signifiant motivé, une « ressemblance » avec la partie du corps concernée. C'est un signe que Dieu lui-même a imposé, de façon non arbitraire, sur les plantes afin de les mettre à notre service. Une plante où l'on trouve une ressemblance avec les yeux, par exemple la forme des paupières, guérit le mal des yeux. De même, on observe que le coing est un fruit velouté. Ce trait apparemment superficiel est lu comme une signature, la signature des cheveux, il est bon pour les cheveux. Dans les termes d'Oswald Crollius :

Donnée : « *Ce poil folet qui vient autour des coings [...] représente en quelque façon les cheveux.* » (P. 41)

Conclusion : « *Aussi la decoction d'iceux fait croistre les cheveux, lesquels sont tombés par la verole ou outre maladie semblable.* » (P. 41) (*d'iceux*, des coings)

Loi de passage : *La vertu curative des plantes « se recognoist par la signature ou sympathie analogique, & mutuelle des membres du corps humain, à ces plantes-là ».* (P. 8)

Garantie : « *Dieu a donné comme un truchement à chaque plante afin que sa vertu naturelle (mais cachée dans son silence) puisse être cogueüe & découverte. Ce truchement ne peut estre autre que la signature externe, c'est-à-dire ressemblance de forme & figure, vrais indices de la bonté, essence & perfection d'icelles.* » (*Truchement* : "moyen de se faire comprendre", Littré ; (*d'icelles* de ces plantes

*Traicté des signatures ou vraye et vive anatomie du grand et petit monde*,160<sup>10</sup>

De cette doctrine découle un programme de recherche, à l'usage de « ceux lesquels veulent acquerir la vraye et parfaicte science de la médecine » : « qu'ils employent toute leur estude à la cognoissance des signatures, hieroglyphes, & caracteres » (p. 20). Cette formation leur permettra de reconnaître « de plein abord, au seul regard de la superficie des herbes, de quelles facultez elles sont doüees » (p. 9 ; *de plein abord*, immédiatement). La connaissance des propriétés médicinales des plantes s'acquiert en apprenant à déchiffrer le discours de la nature, c'est-à-dire à reconnaître les signes dispersés dans le monde, et non pas par l'observation et l'expérience, en pratiquant la dissection ou en faisant ingérer une décoction au malade et pour constater ensuite qu'il va mieux, qu'il est mort, ou qu'il ne va ni mieux ni pis. *La connaissance analogique*, qui a partie liée avec la pensée magique, est un mode de pensée spécifique, qui s'oppose à la *connaissance par les causes*, auxquelles sont substituées de mystérieuses correspondances véhiculant des influences. Elle court-circuite la réflexion sur la hiérarchie des catégories en genres et en espèces, à laquelle elle substitue une ligne ou un réseau de ressemblances. Mais elle est un puissant stimulant de l'observation et de la classification.

---

<sup>10</sup> Milan, Archè, 1976, p.23. Orthographe originelle.

## Analogie (II) : Le mot et les concepts

Les dictionnaires de langue définissent l'analogie comme un *rapport*, une *similitude*, une *ressemblance* c'est-à-dire par ses trois premiers synonymes (*DES, Analogie*). L'analogie est une *identité partielle*, une *proportion* existant entre des *choses*, ou « *des réalités différentes* » (*TLFi, Analogie*) ; l'existence d'une relation d'analogie est établie au moyen d'une *comparaison* qui dégage des traits communs entre les objets ou les réalités considérées (Littré, *TLFi, Analogie*).

### 1. Repérer les analogies

#### 1.1 L'analogie marquée

L'analogie peut être marquée par un ensemble ouvert de termes, qui englobe les mots de liaison, **V. Connecteur**, ainsi que des mots sémantiquement pleins, substantifs et verbes (Eemeren *et al.* éd. 2007 ; Snoeck Henkemans 2003), **V. Balisage**.

**Substantifs** — Le substantif *analogie* est plus ou moins synonyme de :

*affinité, allégorie, association, concordance, convenance, évocation, homologie, harmonie, image, métaphore, parenté, parallèle, précédent, proportion, relation, ressemblance, suggestion, symbole, etc.*

L'occurrence d'un de ces termes ne suppose pas forcément qu'il y ait une analogie dans les parages, mais ils fonctionnent dans des discours exploitant ou établissant une analogie. Ils ne disent pas “*il y a une analogie, à vous de la trouver*” mais “*regardez voir s'il n'y a pas une analogie*”. Ce sont des termes à fonction heuristique.

**Marque prédicative** — Certains prédicats sont des connecteurs d'analogie. L'analogie est définie comme le lien, peut-être ontologique, mais certainement sémantique existant entre les actants sujets et objets de prédicats comme les suivants :

**X** a des rapports avec, ressemble à, rappelle, fait penser à, correspond à... **Y** ;

**A** est à **B** ce que **C** est à **D** ;

**X** est comme, du même genre que, le même que, pareil à... **Y**.

Le sens du prédicat peut être fourni par un substantif de la classe synonymique de *analogie*, ou par l'adjectif correspondant :

**X** est en concordance, harmonie, a des rapports... avec **Y** ;

**X** est comparable, analogue, semblable, similaire, identique, parallèle, équivalent, homologue... à **Y**.

**Relations interphrastiques** — Les constructions dites subordonnées comparatives couvrent des relations allant de la comparaison à l'analogie. Lorsque la construction met en jeu un terme comparé **X** et un terme comparant **Y**, l'un et l'autre étant susceptibles de recevoir le même prédicat

graduables **M**, on a une analogie de comparaison : “**X est aussi M que Y**” :  
*Pierre est aussi beau que Paul.*

La comparaison peut jouer sur la position respective des deux termes relativement à deux prédicats graduables, **M** et **N** :

“**X est aussi M que Y est N**” : *Pierre est aussi paresseux que Paul est travailleur.*

La construction dite comparative peut correspondre à une analogie structurelle :

**P**<sub>0</sub> *comme, ainsi (que), de même que, plus / moins / aussi que, de la même façon que,*

... **P**<sub>1</sub>

**P**<sub>0</sub>, et mutatis mutandis, **P**<sub>1</sub>

Un énoncé marqué par un adverbe peut être mis en relation d’analogie avec tout un discours antérieur **D**<sub>0</sub> :

**D**<sub>0</sub>. *De même, même chose, également ... pareil, idem pour... P<sub>1</sub>*

D’une façon générale, les indicateurs d’analogie ne font qu’inciter au travail interprétatif dans le sens de l’analogie ; ce sont des *indices* d’analogie. Même *comme* n’est pas un indicateur univoque d’analogie. Au sens de *alors que*, il dénote une relation de simultanéité temporelle :

Comme je descendais, j’ai croisé Pierre.

Au sens de *puisque*, il articule une relation causale :

Comme Pierre est malin, il verra tout de suite le piège.

Les indicateurs fonctionnent après coup ; ce n’est que quand on a bien saisi l’analogie qu’on est à même d’interpréter correctement tel morphème ou telle construction comme un indicateur, une balise, un signal, un indice d’analogie.

## 1.2 L’analogie transcende les indicateurs

L’analogie peut être exprimée dans des énoncés métaphoriques de la forme “**A est B**”, **V. Métaphore** :

| Metaphor is the dreamwork of language (D. Davidson)

Elle peut également l’être par des énoncés *mis en parallèle*, sans aucun mot indicateur :

Au football, on joue l’adversaire ou le ballon, parfois les deux. En argumentation, on se focalise sur l’objet du débat ou sur la relation aux opposants.

## 1.3 Le mot *analogie* comme terme couvrant

Si l’on met à part la question mathématisable de la *proportion*, la définition du mot *analogie* se fait au travers des trois substantifs *similitude*, *ressemblance*, *comparaison*. Faut-il faire correspondre un concept spécifique à chacun de ces trois mots ? La réponse à cette question doit tenir compte de la structure des familles dérivationnelles auxquelles ces mots appartiennent. Les données sémantico-lexicales s’organisent selon le tableau suivant :

Verbes	Adjectifs		Substantifs			
	Base	Déverbal	Base	Désadjectival sur :		Déverbal
				le PPrst/Adj	l'adj. base	
(se) ressembler		ressemblant		ressemblance		
	semblable				semblable	
	similaire		similitude		similarité	
	analogue		analogie			
comparer		comparable				comparaison

La série comprend deux verbes, *(se) ressembler* et *comparer* ; on peut considérer que *(ne pas) ressembler* est le résultatif de *comparer* :

**H** (agent humain) *compare A et B* ; après examen, il conclut que :  
**A et B** *(ne) se ressemblent (pas), A (ne) ressemble (pas) à B.*

Les substantifs et les adjectifs s'alignent sur le verbe *(se) ressembler* :

*Il existe une analogie, similitude, ressemblance (\*comparaison) ... entre A et B.*

*A est semblable, ressemblant, similaire, analogue, comparable... à B.*

*A et B sont semblables, ressemblants, similaires, analogues, comparables.*

*<=> A et B se ressemblent.*

Cette contrainte a pour effet de faire des adjectifs *ressemblant, semblable, similaire, analogue* des quasi-synonymes, ainsi que les trois substantifs dérivés *ressemblance, similarité, similitude*. Ces données conduisent à faire de la paire {*analogie, ressembler*} les termes pivots (termes couvrants) du discours sur l'analogie.

On fait généralement correspondre une notion à un terme substantif ; en fait la notion se dit sous diverses formes lexicales, verbe, adjectif ou substantif ; or il se trouve que le substantif *analogie* n'a pas de verbe correspondant, et le concept doit trouver son verbe ailleurs : ce sera *ressembler*.

Métaphore, comparaison, proportion, similitude... exploitent l'analogie, sous différentes formes et définitions.

## 2. Explication des analogies

L'analogie comme parenté ou identité de forme (isomorphisme) demande à être expliquée ; pour cela, on a invoqué :

— La cohérence de la création divine, **V. Analogie (I)**.

— L'imitation d'un modèle :

**B** imite **A** <=> **B** ressemble à **A**.

S'il y a des analogies entre la Grèce et Rome, c'est parce que Rome a imité la Grèce. (D'après Paul Veyne).

— L'empreinte de sa cause :

**A** crée, engendre, produit, cause... **B** <=> **B** ressemble à **A**.

— L'œuvre d'un même producteur :

*Les pyramides aztèques et mayas font partie des grandes merveilles de L'Humanité. Qui a bien pu les construire ? Certainement pas ces pauvres indiens qui vivent à leur ombre. Des extra-terrestres ? L'hypothèse n'est pas sérieuse non plus. Mais ces*

*pyramides font penser aux pyramides égyptiennes... Bon sang, mais c'est bien sûr : c'est donc qu'en des temps immémoriaux, bien avant Christophe Colomb, de hardis navigateurs égyptiens ont franchi l'Atlantique et sont venus s'installer au Mexique.*

### 3. Formes argumentatives exploitant l'analogie

Avec la causalité et la catégorisation - définition, l'analogie est une des trois ressources argumentatives majeures permettant d'associer êtres et objets. L'analogie au sens large est une notion pivot par rapport à laquelle se définissent une dizaine d'étiquettes d'arguments, parfois redondantes. Les principales formes d'analogie exploitées en argumentation sont les suivantes.

— **L'étiquette *argument par analogie (per analogiam)*** couvre tout ou partie des formes suivantes

— ***L'analogie catégorielle***<sup>@</sup> est celle qui existe entre deux êtres qui entrent dans une même catégorie.

— ***L'argument a pari***<sup>@</sup> (*a simili*)

— ***L'exemple***<sup>@</sup>. On distinguera le sens d'exemple comme *spécimen* et exemple comme *modèle* à suivre ou à ne pas suivre, et mettant en jeu un *précédent* (réel ou fabuleux), un parangon, V. *Exemplum* ; *Ab exemplo* ; *Imitation*.

— ***Le précédent***<sup>@</sup>

— ***La comparaison***<sup>@</sup>, *a comparatione*.

— ***L'analogie de proportion***<sup>@</sup> (ou analogie *de relation*) est définie comme une analogie entre deux relations, chacune d'elle unissant deux êtres. Elle met donc en jeu quatre termes.

— ***L'analogie structurelle***<sup>@</sup> (ou analogie de forme, *isomorphisme*) est celle qui existe entre deux systèmes complexes partageant une même structure. L'analogie structurelle repose sur la mise en relation d'un nombre *a priori* indéfini d'éléments et de types de relations susceptibles de les unir.

— ***La métaphore***<sup>@</sup> repose sur un mécanisme d'analogie. La métaphore filée est une forme d'analogie structurelle. La métaphore simple est un processus de recatégorisation, qui pousse l'analogie jusqu'à l'identité.

## Analogie (III) : Analogie catégorielle

L'analogie catégorielle est une relation qui lie les individus appartenant à une même catégorie.

### 1. De l'identité à l'analogie catégorielle et circonstancielle

**Identité individuelle** — Un individu est *identique* à lui-même (ni *semblable* ni *ressemblant*) ; il n'est pas “plus ou moins” identique à lui-même. Cette évidence correspond au *principe d'identité* “**A = A**”.

**Identité des indiscernables** — Deux individus différents parfaitement ressemblants, par exemple des produits industriels pris en sortie de chaîne, sont matériellement *identiques*, au sens de perceptuellement *indiscernables*. Tout ce qui peut se dire de l'un peut se dire de l'autre ; leurs descriptions coïncident, ils partagent tous leurs prédicats, essentiels ou accidentels (circonstanciels). Les êtres indiscernables sont dans une relation d'analogie catégorielle et d'identité circonstancielle.

La discernabilité dépend de l'observateur : le premier venu estime que “*c'est la même chose, c'est tout pareil*”, alors que le spécialiste voit des différences.

**Analogie catégorielle** — L'*identité catégorielle* est la relation qui existe entre les membres d'une même catégorie **C** qui tous possèdent, par définition, les traits conditionnant l'appartenance à la catégorie, **V. Catégorisation ; Classification**. Ils sont tous descriptibles comme des membres de **C** ; l'expression “*un autre X*” renvoie à un autre membre de la même catégorie. Deux êtres appartenant à une même catégorie sont *identiques pour cette catégorie* ; une baleine et un rat sont identiques du point de vue de la catégorie “*être un mammifère*”. Cette identité catégorielle est donc une identité *partielle*, compatible avec de grandes différences ; deux êtres appartenant à la même catégorie sont *analogues, similaires* ou *semblables*. Ils sont *comparables* par leurs autres propriétés non catégorielles. Les œufs de poule sont tous *semblables* en tant qu'œufs de poule ; un œuf est identique à un autre œuf, et il est *comparable* à tous les autres œufs pour sa fraîcheur, sa grosseur, sa couleur, etc. **V. Comparaison**.

**Analogie circonstancielle** — Si l'individu **X** possède les traits (**x, y, z, t**), il est semblable à tous les individus qui possèdent un quelconque de ces traits, qu'il s'agisse d'un trait essentiel ou accidentel. Les parties communes aux descriptions de deux objets définissent *le point de vue* pour lequel ils sont équivalents.

Si l'on élargit la notion d'appartenance à une classe, on dira que deux êtres sont *analogues* si leurs *descriptions* contiennent des parties communes, que cette description corresponde ou non à l'ensemble de leurs traits essentiels. En d'autres termes, l'identité de description produit une catégorie, le sens de l'opération dépendant de l'intérêt de la catégorie créée. On pourrait parler d'*analogie circonstancielle*. Alice et le serpent sont

identiques du point de vue de la catégorie “être au long cou qui mange des œufs de pigeon”, V. Définition.

## 2. L’analogie catégorielle comme induction ou déduction

L’analogie catégorielle peut être reconstruite comme une induction ou une déduction.

### — Comme une induction :

- O est analogue à P
- P possède les propriétés **w, x, y, z**
- O possède les propriétés **w, x, y**
- Donc O possède *probablement* la propriété **z**.

D’un jugement global d’analogie entre deux êtres, porté sur la base des traits partagés **w, x, y...** on conclut que, si l’un possède le trait **z**, alors l’autre doit forcément le posséder. En d’autres termes, l’analogie est poussée dans la direction de l’identité.

### — Comme une déduction :

- O est analogue à P.
- P possède la propriété **z**.
- Conclusion : O possède *probablement* la propriété **z**.
- O est analogue à P en ce qu’ils possèdent le trait **z**.
- O et P appartiennent à la même catégorie **C**.
- Conclusion : Donc ils partagent *probablement* d’autres, voire toutes, les propriétés de cette catégorie **C**.

Ce qui revient à dire que l’analogie (le prédicat “*analogue à*”) est interprétée comme un affaiblissement de l’identité (du prédicat “*identique à*”).

La déduction et l’induction sont considérées comme des formes valides de raisonnement. La raison d’être de la discussion sur la possibilité de ramener l’analogie à de la déduction ou à de l’induction est donc de déterminer si, oui ou non, le raisonnement par analogie est une forme valide de raisonnement. Comme le raisonnement par analogie est parfois utilisé pour prouver l’existence de Dieu, on voit les enjeux idéologiques de cette question.

Ces formulations de l’argumentation par analogie sous la forme de syllogismes dialectiques sont assez stériles, car elles enfouissent le permis d’inférer qui contient tous les problèmes intéressants. En revanche, la reformulation de la conclusion non plus comme un résultat de savoir mais comme une règle heuristique est d’une grande valeur. On pourrait réécrire les conclusions précédentes sous la forme de suggestions :

Il est intéressant de regarder ce qu’il en est de **P** concernant la propriété **z**.

Il est intéressant de regarder si **O** et **P** ont d’autres propriétés communes.

### 3. Argumentations sur l'analogie catégorielle

— L'analogie catégorielle est à la base de l'application de l'argumentation *a pari*<sup>@</sup> et de la *règle de justice*<sup>@</sup>.

— Pour les définitions de la notion de catégorie et opérations par lesquelles un individu est intégré à une catégorie, **V. Catégorisation**. L'appartenance à une catégorie peut être *graduelle*, selon que l'être considéré se rapproche plus ou moins du stéréotype définissant la catégorie.

— Les catégories s'organisent en *classification*<sup>@</sup> permettant le raisonnement syllogistique.

— L'argumentation exploite et restructure les organisations catégorielles **V. Définition (III) ; A pari**.

### 4. Réfutation de l'analogie catégorielle

Tout est analogue à tout sous l'un ou l'autre aspect, et les analogies peuvent être plus ou moins "tirées par les cheveux". L'analogie refusée est catégorisée comme un *amalgame* (Doury 2003, 2006).

L'analogie catégorielle se réfute en montrant que le regroupement des deux êtres dans une même catégorie est fondé non pas sur un trait essentiel, mais sur un trait accidentel ; d'une façon générale, on montre que la catégorie produite est sans intérêt. L'analogie "Chinois ~ Papillon", *ironiquement* discutée par Musil, illustre les périls de l'analogie circonstancielle, fondée sur le choix arbitraire d'une caractéristique non essentielle, ici la couleur « jaune citron ».

Il existe des papillons jaune citron ; il existe également des Chinois jaune citron. En un sens, on peut définir le papillon : Chinois nain ailé d'Europe centrale. Papillons et Chinois passent pour des symboles de la volupté. On entrevoit ici pour la première fois la possibilité d'une concordance, jamais étudiée encore, entre la grande période de la faune lépidoptère et la civilisation chinoise. Que le papillon ait des ailes et pas le Chinois n'est qu'un phénomène superficiel. Un zoologue eût-il compris ne fût-ce qu'une infime partie des dernières et des plus profondes découvertes de la technique, ce ne serait pas à moi d'examiner en premier la signification du fait que les papillons n'ont pas inventé la poudre : précisément parce que les Chinois les ont devancés. La prédilection suicidaire de certaines espèces nocturnes pour les lampes allumées est encore un reliquat, difficilement explicable à l'entendement diurne, de cette relation morphologique avec la Chine.

Robert Musil, *Esprit et expérience. Remarques pour des lecteurs réchappés du déclin de l'Occident* [1921].<sup>11</sup>

La relation d'analogie rencontre des problèmes avec la transitivité, **V. Série**. L'analogie *catégorielle* est transitive : si **A** et **B** d'une part, **B** et **C** d'autre part, sont dits analogues parce qu'ils possèdent les mêmes traits essentiels, alors **A** est analogue à **C**. La relation d'analogie *circonstancielle* n'est pas transitive : rien ne dit que si la description de **A** a des parties

---

<sup>11</sup> *Essais*, traduits de l'allemand par Philippe Jaccottet, Paris, Le Seuil, 1984, p. 100. Cité dans Jacques Bouveresse, *Prodiges et vertiges de l'analogie*, Paris, Raisons d'agir, 1999, p. 21-22.

communes avec celle de **B**, et celle de **B** avec celle de **C**, alors la description de **A** et de **C** ont des parties communes. Khallâf reprend une analogie traditionnelle pour critiquer les chaînes analogiques en général :

[Quelqu'un] essaie de trouver, sur la plage, des coquillages qui se ressemblent. Dès qu'il a trouvé un coquillage qui ressemble à l'original, il jette ce dernier et se met à chercher un coquillage semblable au second, et ainsi de suite. Lorsqu'il aura trouvé le dixième, il ne sera pas surpris de constater qu'il est totalement différent du premier de la série.

Khallâf [1942], p. 89.

---

## Analogie (IV) : Analogie structurelle

### 1. Terminologie

L'analogie *structurelle* met en relation deux domaines complexes articulant chacun un nombre indéfini et illimité d'objets et de relations entre ces objets. Elle combine analogie *catégorielle* (propriété des objets) et analogie *proportionnelle* (propriété des relations). On pourrait également parler d'analogie *de forme* (analogie *formelle*), ou emprunter aux mathématiques le terme *d'isomorphisme*.

On parle d'*analogie matérielle* pour désigner la relation entre deux objets dont un est la réplique de l'autre. La notion couvre des phénomènes différents, comme la relation entre une *maquette* et l'original, ou la relation entre un *prototype* et l'objet à réaliser. Les raisonnements faits sur la maquette ou le prototype sont directement transposables sur l'original.

On peut distinguer deux types de situations, correspondant à deux affirmations distinctes mettant en jeu l'analogie structurelle. Les accolades rappellent qu'il s'agit ici non pas d'individus mais de domaines complexes. **(i) {A} et {B} sont analogues** — Dans le premier cas, il s'agit de comparer les deux domaines **{A}** et **{B}** afin de déterminer s'il existe ou non une analogie entre eux, c'est-à-dire si la proposition "**A** et **B** se ressemblent" est vraie ou non. On peut se demander si la crise de 1929 a des caractéristiques communes avec celle du Japon dans les années 1990, ou avec celle de l'Argentine au début des années 2000, afin d'établir une typologie des crises économiques, sans trop d'idées préconçues sur l'utilisation que les politiques feront des résultats de cette recherche.

Les domaines sont symétriques du point de vue de l'investigation, qui ne porte pas sur l'un des domaines mais exclusivement sur leurs relations. Aucun des domaines n'étant privilégié par rapport à l'autre, ils ne peuvent être désignés que dans leur spécificité.

**(ii) {A} est analogue à {B}** — On voit *a contrario* l'importance de la situation précédente lorsqu'on fait intervenir dans la série la crise de 2008 ; il s'agit alors, à coup presque sûr, de voir s'il est possible de "tirer des leçons" des crises précédentes. Si quelqu'un se sert de l'analogie 1929 ~ 2008 pour prédire une troisième guerre mondiale, on détruira son argumentation en montrant que les domaines ne sont pas analogues, et qu'on ne peut donc pas s'appuyer sur l'un pour dire quelque chose sur l'autre (voir infra).

La différence de statut entre les deux domaines a été notée de différentes façons :

**{A}** est analogue à **{B}**. *Tenor* ressemble à *Vehicule* (Richards 1936) (Ang. *Tenor* = le sens, le contenu ; *Vehicule* = l'instrument, le vecteur, le support)

Le *Thème* ressemble au *Phore* (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 501)

Le *Thème* ressemble à son *Analogie*.

Le *Comparé* est comme le *Comparant*.

La *Cible* ressemble à la *Source*, ou *Ressource*.

L'argumentation par analogie fonctionne sur l'asymétrie des domaines comparés ; c'est pourquoi ces deux domaines seront désignés par les lettres d'alphabets différents,  $\{\mathbb{P}\}$  et  $\{\mathbf{R}\}$ . Le domaine  $\{\mathbb{P}\}$  est le domaine *Problématique*, domaine *Cible* de, ou *Ciblé* par l'investigation. Le domaine  $\{\mathbf{R}\}$  est la *Source* ou la *Ressource* sur laquelle on s'appuie afin de modifier le statut épistémique du domaine *Ciblé*,  $\{\mathbb{P}\}$ , pour déduire certaines conséquences touchant  $\{\mathbb{P}\}$ .

Autrement dit, le domaine *Ressource*  $\{\mathbf{R}\}$  a le statut de domaine *argument* et le système *Ciblé*  $\{\mathbb{P}\}$  de domaine *Conclusion*. Les deux domaines sont différenciés des points de vue épistémique, psychologique, langagier et argumentatif :

— En termes *épistémiques*, le domaine *Ressource* est le domaine le mieux connu ; le domaine *Ciblé* est le domaine en cours d'exploration, sur lequel porte la recherche.

— En termes *psychologiques*, l'intuition et les valeurs qui fonctionnent sur le domaine *Ressource* sont invitées à fonctionner dans le domaine *Ciblé* ;

— En termes *langagiers*, le domaine *Ressource* est couvert par un langage stable ; le domaine *Ciblé* ne dispose pas d'un langage stabilisé propre ;

— En termes argumentatifs, le domaine *Ressource* est reconnu comme légitime / illégitime, donc légitimant / délégitimant pour le domaine *Ciblé*.

— En termes *de méthode et d'action*, on connaît des procédures dans le domaine *Ressource*, mais pas dans le domaine *Ciblé*.

## 2. Analogie explicative

Dans la célèbre analogie d'Ernest Rutherford entre l'atome et le système solaire, le domaine *Ressource* est le système solaire, le domaine *Ciblé* par l'analogie est l'atome :

L'atome est comme le système solaire.

(Le domaine *Ciblé*, où se pose le problème), est comme (le domaine *Ressource*).

C'est une analogie didactique, qui vise à faire comprendre ce qu'est l'atome à partir de ce qu'est le système solaire. L'asymétrie des domaines est évidente. Le domaine *Ressource*, le système solaire, est bien connu, depuis longtemps. Le domaine *Ciblé* est nouveau, mal compris, énigmatique.

L'analogie explicative conserve ses mérites pédagogiques même si elle est partielle. On peut toujours comparer les deux systèmes afin de mettre en évidence les limites de la comparaison, voir §4 infra.

L'analogie a valeur explicative dans la situation suivante :

1. Dans le domaine  $\{\mathbb{P}\}$ , la proposition  $\pi$  n'est pas comprise.
2. Dans un domaine  $\{\mathbf{R}\}$ , il n'y a pas de débat sur  $\mathbf{p}$  : elle est comprise.
3.  $\{\mathbb{P}\}$  est isomorphe de  $\{\mathbf{R}\}$  (analogie structurelle, systémique).
4. La position de  $\pi$  dans  $\{\mathbb{P}\}$  est identique à celle de  $\mathbf{p}$  dans  $\{\mathbf{R}\}$ .

5.  $\pi$  est un peu mieux comprise.

On établit une relation d'analogie entre deux faits, on intègre (situe) l'inconnu sur la base du connu. Comme l'explication causale, l'explication par analogie jette des ponts, brise l'insularité des faits.

### 3. Puissance de l'analogie structurelle

L'analogie est une invitation concevoir le domaine problématique à travers un domaine *Ressource* considéré comme un modèle du domaine *Ciblé*. Pour faire entendre sa vision de l'épistémologie, Otto Neurath utilise une analogie métaphorique maritime :

Il n'y a pas de *tabula rasa*. Nous sommes comme des marins en pleine mer, qui doivent rebâtir leur bateau sans jamais pouvoir l'amener sur un dock pour le démonter et le reconstruire avec de meilleurs éléments.

Otto Neurath, *Protokollsätze*, 1932/3.<sup>12</sup>

L'analogie peut se traduire mot à mot : “il n'y a pas de fondement ultime des connaissances, à partir desquels nous puissions, sans aucun présupposé, montrer qu'elles sont valides”. Cette ressource est extrêmement puissante ; l'image pourrait aussi bien s'appliquer à la vie relationnelle : “il n'y a pas de 'bonne explication' qui permette de reconstruire une relation endommagée et de repartir de zéro”, à la vie sociale, “il n'y a pas de Grand Soir”.

Un langage est attaché au domaine des ressources. Par exemple, au corps humain est attaché un langage qui peut être incomplet et parfois assez incohérent, mais généralement bien compris : langages du flux des matières organique, de l'anatomie et de la physiologie populaire, de la bonne santé et de la maladie, de la vie et de la mort. Ce langage synthétise et construit une intuition commune du corps. D'autres domaines moins concrets, comme la société, ne sont pas dotés d'un langage aussi dense, efficace et fonctionnel. L'analogie projette le langage du corps humain sur le domaine problématique, la société, qui devient “le corps social”. Dès lors, par exemple, les convulsions sociales peuvent être discutées, par exemple, en termes de dysfonctionnement organique. L'analogie est une invitation à voir le problème à travers la lentille de la ressource ; la métaphore complète nous permet d'oublier les lunettes, **V. Métaphore.**

La ressource ne doit pas nécessairement préexister à l'analogie ; l'analogie peut créer *ex nihilo* une ressource dont l'évidence s'impose instantanément à l'intuition.

*C'est cette possibilité qu'exploite l'analogie proposée par Heisenberg en 1955 où le comparant est « un bateau construit avec une si grande quantité d'acier et de fer que la boussole de son compas, au lieu d'indiquer le Nord, ne s'oriente que vers la masse de fer du bateau ». Le danger dont il est question à la première ligne est celui dans lequel se trouvait l'humanité au moment de la Guerre froide.*

---

<sup>12</sup> *Erkenntnis* 3 (1932/3), p. 206. Cité dans Ansgar Beckermann, “Zur Inkohärenz und Irrelevanz des Wissensbegriffs”, *Zeitschrift für philosophische Forschung* 55, 2001, p. 585.

Une autre métaphore rendra peut-être encore plus évident ce danger. Par cet accroissement apparemment illimité du pouvoir matériel, l'humanité se trouve dans la situation d'un capitaine dont le bateau serait construit avec une si grande quantité d'acier et de fer que la boussole de son compas, au lieu d'indiquer le Nord, ne s'orienterait que vers la masse de fer du bateau. Un tel bateau n'arriverait nulle part ; livré au vent et au courant, tout ce qu'il peut faire, c'est de tourner en rond. Mais revenons à la situation de la physique moderne ; à vrai dire, le danger existe tant que le capitaine ignore que son compas ne réagit plus à la force magnétique de la terre. Au moment où il le comprend, le danger est déjà à moitié écarté. Car le capitaine qui, ne désirant pas tourner en rond, veut atteindre un but connu ou inconnu, trouvera moyen de diriger son bateau, soit en utilisant de nouveaux compas modernes qui ne réagissent pas à la masse de fer du bateau, soit en s'orientant par les étoiles comme on le faisait autrefois. Il est vrai que la visibilité des étoiles ne dépend pas de nous et peut-être à notre époque ne les voit-on que rarement. Mais, de toutes façons, la prise de conscience des limites de l'espoir qu'exprime la croyance au progrès contient le désir de ne pas tourner en rond, mais d'atteindre un but. Dans la mesure où nous reconnaissons cette limite, elle devient le premier point fixe qui permet une orientation nouvelle.

Werner Heisenberg, *La nature dans la physique contemporaine* [1955]<sup>13</sup>

Comme le montrent ces exemples l'analogie structurelle tourne spontanément vers la *fable* et cette vision hypnotique de l'objet que la rhétorique des figures nomme *hypotypose* (« description animée, vive et frappante, qui met, pour ainsi dire, la chose sous les yeux », Littré, *Hypotypose*). Elle est puissante car elle permet une compréhension, peut-être illusoire, fondée sur la matérialisation et la visualisation de situations indécises et d'objets lointains. Son *modus operandi* est celui de l'argumentation visuelle.

#### 4. L'analogie structurelle comme obstacle épistémologique

Mais la force de l'analogie fait sa faiblesse. Elle crée un obstacle épistémologique lorsque l'explication qu'elle propose, très satisfaisante pour l'intuition, fait obstacle à des recherches plus approfondies :

Par exemple, le sang, la sève s'écoulent comme l'eau. L'eau canalisée irrigue le sol ; le sang et la sève doivent irriguer eux aussi. C'est Aristote qui a assimilé la distribution du sang à partir du cœur et l'irrigation d'un jardin par des canaux (*Des parties des Animaux*, III, v, 668a 13 et 34). Et Galien ne pensait pas autrement. Mais irriguer le sol, c'est finalement se perdre dans le sol. Et là est exactement le principal obstacle à l'intelligence de la circulation.

Georges Canguilhem, *La connaissance de la vie* [1952].<sup>14</sup>

L'analogie est féconde pour stimuler la découverte ou l'invention, elle est utile dans l'enseignement et la vulgarisation, mais du point de vue scientifique, elle est incapable de prouver. Cette observation fonde le rejet de principe de l'analogie.

<sup>13</sup> Trad. de l'allemand par A.E. Leroy, Paris, Gallimard, 1962, p. 35-36.

<sup>14</sup> Paris, Vrin, 1965, p. 26-27.

## 5. L'argumentation par analogie structurelle

Dans la parole ordinaire, l'analogie est utilisée argumentativement dans les cas de figure suivants :

1. Une question se pose dans un domaine  $\{\Pi\}$  : La vérité d'une proposition  $\alpha$  ou la pertinence d'une ligne d'action  $\beta$  sont en débat.
2. Dans un domaine Ressource  $\{R\}$ , la proposition  $a$  est tenue pour vraie ou l'action  $b$  pour adéquate. Dans ce domaine, les représentations sont stabilisées, font l'objet d'un consensus.
3. Il existe une relation d'analogie entre domaine Ressource  $\{R\}$  et domaine Problématique  $\{\Pi\}$ .
4. Donc, tenons  $\alpha$  pour vraie, considérons que faire  $\alpha$  serait efficace.

L'opération argumentative consiste à attirer l'attention du douteur sur le fait que "si les domaines sont analogues, alors leurs éléments correspondants le sont", en particulier  $a$  et  $\alpha$ ,  $b$  et  $\beta$ , ainsi que les relations qui les unissent. L'analogie donne à penser, mais ne prouve rien : la conclusion peut se révéler fautive, V. **Métaphore ; Exemple ; Imitation.**

## 6. Réfutation des analogies structurelles

### 6.1 Analogie vaine

De même que dans une *explication*, l'explication fournie (*explanans*) doit être plus accessible que la chose à expliquer (*explanandum*), et que dans une *définition*, la définition (*definiens*) plus claire que le terme défini (*definiendum*), pour qu'une *analogie* soit intéressante pédagogiquement, il faut que le domaine *Ressource* soit plus familier que le domaine *Ciblé*. Lorsque le domaine *Ressource* est de fait encore moins connu, moins clair que le domaine sous exploration, l'analogie est vaine du point de vue du partage des connaissances.

L'analogie vaine peut servir à *bluffer le jobard*, c'est-à-dire non pas à faire *comprendre* le domaine ciblé par le destinataire mais à faire *admirer* les compétences supposées de son auteur, qui se présente comme familier du domaine *Ressource* ; le théorème de Gödel a beaucoup servi à cet effet (Bouveresse [1999]).

### 6.2 Fausse analogie

On réfute une argumentation par l'analogie en rejetant l'analogie qu'elle exploite. On montre pour cela que le domaine *Ressource* présente des différences profondes avec le domaine *ciblé*, ce qui interdit de tirer à partir de l'une des leçons ou des explications, des inférences... applicables à l'autre. Par exemple, la comparaison de la crise de 2008 avec la crise de 1929 est mise en échec par le fait que, dans le paysage européen de 2009, on ne trouve rien à mettre en correspondance avec Hitler et la situation de l'Allemagne. C'est une réfutation sur le fond.

**Jean-François Mondot** — La crise économique ne contribue-t-elle pas à rendre notre civilisation plus fragile que jamais ? On entend parfois certains intellectuels ou éditorialistes faire des analogies avec la crise de 1929 qui a débouché sur la Seconde Guerre mondiale.

**Pascal Boniface** — On commet très souvent l'erreur de penser que l'histoire se répète, ou qu'elle bégaie, pour s'autoriser des comparaisons très risquées. La Russie tape du poing sur la table, et l'on parle aussitôt du retour de la guerre froide. Une crise économique et financière éclate à Wall Street, et l'on s'empresse de faire une analogie avec 1929 en imaginant qu'un Hitler pourrait arriver au pouvoir à la faveur de ces difficultés. Or, les circonstances politiques sont évidemment très différentes, dans la mesure où il n'y a pas, en Europe, de grand pays qui ait été humilié, comme l'Allemagne en 1918, et qui veuille prendre sa revanche. Cette comparaison est facile et parlante mais elle n'est pas fondée ni stratégiquement, ni intellectuellement.

*Le choc des civilisations n'est pas une fatalité*, interview de Pascal Boniface  
Par Jean-François Mondot<sup>15</sup>

Cette réfutation interdit la projection de la situation actuelle, de 2008, vers le futur. Elle repose sur le repérage d'une différence cruciale (essentielle) entre les deux événements.

### 6.3 Analogie partielle

L'analogie partielle (boiteuse) est une analogie qui a été critiquée et limitée (« misanalogy », Shelley 2002, 2004), comme on le voit pour l'analogie entre le système solaire et l'atome :

Similitudes fondatrices de l'analogie :

Une masse centrale : le soleil, le noyau.

Des éléments périphériques : les planètes, les électrons.

Une masse centrale plus importante que les masses périphériques : la masse du soleil est plus importante que celle des planètes, celle du noyau est plus importante que celles des électrons, etc.

Différences (ruptures d'analogie) :

La nature de l'attraction : électrique pour l'atome, gravitationnelle pour le système solaire. Il y a des atomes identiques, chaque système solaire est unique. Il peut y avoir plusieurs électrons sur la même orbite, il n'y a qu'une seule planète sur la même orbite, etc.

L'analogie partielle conserve toute son utilité pédagogique, mais interdit toute transposition mécanique d'une connaissance acquise sur un domaine dans l'autre domaine.

### Analogie réorientée

La même analogie conduit à des résultats incompatibles avec la conclusion qu'on prétend en tirer (« disanalogy », Shelley, *ibid.*). À partir du même domaine *Ressource*, on peut parvenir à des conclusions incompatibles.

Ce mode de réfutation est particulièrement efficace, car il se place sur le terrain de l'adversaire. L'opposant "pousse plus loin" l'analogie avancée dans le discours de proposition, afin de la retourner pour la mettre au service de son propre discours d'opposition. Il admet que tel domaine

---

<sup>15</sup> *Les Cahiers de Science et Vie*, février-mars 2009. <http://www.iris-france.org/Tribunes-2009-03-04.php3> (20-09-13)

*Cible* admet bien tel domaine *Ressource* ; en focalisant sur un aspect de la *Ressource* inaperçu du proposant, il en tire une conclusion au service de son contre-discours. Cette stratégie est exploitée pour la réfutation des métaphores argumentatives.

Argument : — *Ce domaine se situe au cœur de notre discipline.*

Réfutation : — *C'est vrai. Mais une discipline a aussi besoin d'yeux pour y voir clair, de jambes pour avancer, des mains pour agir, et même d'un cerveau pour penser.*

Autre réfutation — *C'est vrai. Mais le cœur peut très bien continuer à battre, conservé dans un bocal.*

Un partisan de la monarchie héréditaire parle contre le suffrage universel :

Argument : — *Un président élu au suffrage universel, c'est absurde, on n'élit pas le pilote.*

Réfutation : — *Mais on ne naît pas non plus pilote.*

Les deux parties filent la même métaphore. Cette forme d'analogie a la force d'une réfutation *ad hominem*, sur les croyances de l'interlocuteur : "*tu es ton propre réfuteur*".

**Contre-analogie** — Comme pour toute argumentation, à une argumentation par l'analogie, on peut opposer une contre-argumentation, c'est-à-dire une argumentation dont la conclusion est contradictoire avec la conclusion originelle, V. **Contre-discours**. Cette contre-argumentation peut être de type quelconque, notamment une autre argumentation par analogie, tirée d'un autre domaine ressource ; on parle alors de contre-analogie.

Argument : — *L'université est (comme) une entreprise, donc...*

Réfutation : — *Non, c'est (comme) une garderie, une abbaye...*

---

## Antanaclase, Antimétabole, Antiparastase

### ► Orientation (II)

---

## Antithèse

En rhétorique des figures, l'antithèse est définie comme une opposition entre deux termes (mots ou syntagmes) de sens opposés, entrant dans des constructions syntaxiques parallèles. Une application du topos des contraires se matérialise discursivement par une antithèse, **V. Contraires**.

### 1. Antithèse et diptyque argumentatif

La situation argumentative émerge avec le constat d'un point de confrontation ratifié comme tel, une *stase*<sup>@</sup>. Elle se développe en un diptyque, constitué par la confrontation de deux *schématisations*, c'est-à-dire deux descriptions–narrations des faits d'orientations opposées, appuyant des conclusions opposées. À ce niveau, le dialogue peut parfaitement se réduire à un "dialogue de sourds", où rien du discours de l'un ne se fait entendre dans le discours de l'autre. Ce type de situation argumentative élémentaire correspond à l'*antithèse*<sup>@</sup>.

Cette confrontation peut être reprise en un monologue structuré juxtaposant les deux volets de ce diptyque. L'antithèse monologale ainsi créée met en scène une antiphonie, deux voix tenant des discours incompatibles sur un même thème. C'est typiquement le cas de la délibération intérieure, où le locuteur se situe dans la position du tiers, de celui qui va et vient d'une position à l'autre, **V. Question délibérative**. On a affaire à une opposition de type *dilemme* ou *opposition-et* :

J'admire ton courage et je plains ta jeunesse.  
Corneille, *Le Cid* 2, 2, v. 43<sup>16</sup>

Lorsque le locuteur s'identifie clairement à l'un des deux énonciateurs, l'équilibre des deux voix est rompu en faveur d'une des positions, valorisée aux dépens de l'autre. On a affaire à une opposition-*mais*, ouverte sur un dépassement de l'antithèse :

... mais je plains ta jeunesse, je ne répondrai pas à tes provocations.

### 2. L'antithèse, figure et argument

Un discours comme le suivant correspond à une argumentation complète structurée par le topos des contraires,

---

<sup>16</sup> Cité dans Lausberg [1960], § 796.

(D<sub>1</sub>) C'est quelqu'un de soumis aux forts, je n'aimerais pas me retrouver face à lui en position de faiblesse.

Il en va de même pour la description auto-argumentée :

(D<sub>2</sub>) Il est soumis avec les forts et dur avec les faibles.

Alors que, dans D<sub>1</sub>, “dur avec les faibles”, second membre du topos, reste sous-entendu, D<sub>2</sub> correspond à une actualisation complète du topos. Mais les deux discours reposent sur les mêmes mécanismes, l'argumentation est “valide” dans la mesure où le portrait est “vrai” ; l'un et l'autre sont “convaincants”. Les ressorts de la description et de l'argumentation, de la figure et de l'argument sont les mêmes.

---

## Apagogique

- ❖ L'adjectif apagogique provient d'un mot grec signifiant "détourné". Le mot est surtout utilisé en droit.

L'argument apagogique est une forme d'argument par l'absurde<sup>@</sup>. Il affirme que les interprétations déraisonnables de la loi doivent être rejetées :

L'argument apagogique suppose que le législateur est raisonnable, et qu'il n'aurait pas pu admettre une interprétation de la loi qui conduirait à des conséquences illogiques ou iniques (Perelman 1979, p. 58).

Il revient à l'argument psychologique, en présupposant que le législateur est rationnel et bienveillant.

Avec les arguments par *analogie*, *a contrario* et *a fortiori*, l'argument *apagogique* est l'un des quatre types d'arguments prévalents en droit (d'après Alexy 1989, cité dans Kloosterhuis 1995, p. 140), **V. Topique juridique.**

---

## Apparentés

- ❖ Lat. arguments *a conjugata* ; de *conjugatus*, “apparenté, de la même famille”.

Trois types d’argument sont fondés sur le fait que deux termes sont “apparentés”, selon le type de lien que ce terme recouvre :

1. Apparemment étymologique, **V. Étymologie.**
  2. Apparemment morpho-lexical, **V. Dérivés.**
  3. Rapport de ressemblance phonique ou graphique, **V. Paronymie.**
-

## Argument — Conclusion

- ❖ Dans la *Rhétorique*, Aristote emploie le terme *πίστις*, traduit par “preuve” ou “argument”. Le latin utilise le mot *argumentum*, “argument, preuve”. En français, le mot *argument* n’est devenu courant qu’au XXe siècle « avec des applications particulières à la publicité et à la vente » (Rey [1992], Argument).

### 1. Le mot *argument*

Le mot *argument* est utilisé, avec des acceptions différentes, en logique, en grammaire, en littérature et en théorie de l’argumentation.

#### Logique et en mathématique

Les *arguments d’une fonction*  $f$  sont les *variables*,  $x, y, z, \dots$ , associées à cette fonction, notée  $f(x, y, z, \dots)$ .

#### Grammaire

La *fonction* correspond au *prédicat*. Par exemple, le verbe *donner* correspond à un prédicat à trois arguments “ $x$  donne  $y$  à  $z$ ”. Le nombre d’*arguments essentiels* définit la *valence* du verbe. Lorsque des expressions nominales convenablement choisies (respectant les contraintes imposées par le verbe) sont substitués à chacune des variables, on obtient une phrase, exprimant une *proposition*<sup>@</sup> (vraie ou fausse) : “*Pierre donne une pomme à Jean*”.

Ce sens d’*argument* n’a rien à voir avec le sens utilisé en argumentation, où *argument* est lié à *conclusion*.

#### Littérature, Discours

L’argument d’une pièce de théâtre ou d’un roman correspond au schéma, au résumé ou au fil directeur de l’intrigue.

Ces différents sens du mot *argument* sont morphologiquement isolés, c’est-à-dire que les mots *argumenter*, *argumentation*, morphologiquement dérivés d’*argument*, n’ont pas d’acceptions correspondantes. Dans ces emplois, *argument* ne s’oppose pas à *conclusion*, **V. Argument : les mots**. On a bien affaire à des homonymes.

### 1. *Argument* en théorie de l’argumentation

Par synecdoque de la partie pour le tout, *argument* est souvent pris au sens de “argumentation” : “*il faut que le meilleur argument l’emporte*”. Le *Dictionnaire de l’Académie* de 1762 définit *argument* comme un « raisonnement », c’est-à-dire comme une argumentation, et, secondairement, *argumentation* comme la « manière de faire des arguments ». Il donne en exemple le syntagme prémonitoire « *Traité de l’argumentation* » (DAF, *Argument* ; *Argumentation*, 20-09-2013) ; un tel titre ne renvoie donc pas à un ouvrage *théorique* sur l’argumentation, mais à un ouvrage *pratique* sur l’art d’argumenter.

## 1.1 Donnée, prémisse, argument

Les termes de *prémisse* et de *donnée* sont parfois utilisés au sens de “argument”.

Dans un syllogisme classique, une prémisse isolée ne permet pas de conclure. Elle ne constitue pas un argument à elle seule, mais une composante d’un argument, construit par la combinaison de deux prémisses, **V. Liaison**.

### *Données*

Les *données* sont constituées par un ensemble de faits considérés comme indiscutables (*banque de données*). Les banques de données ainsi constituées n’ont en principe pas d’*orientation*<sup>@</sup> argumentative en elles-mêmes, mais prennent valeur d’argument quand elles sont utilisées dans le cadre d’une question argumentative, où elles sont liées à une conclusion par un schème argumentatif.

Dans les termes de Toulmin, la donnée, “data”, constitue la tête de l’argumentation. Elle devient un argument dans la mesure où elle se combine avec un système “warrant - backing”, parfois implicite, **V. Modèle de Toulmin**. Le terme *argument* est couramment utilisé pour désigner le “data”.

### *Prémisse*

En logique, on oppose les *prémisses* du syllogisme à sa *conclusion*. Les *prémisses* sont des propositions exprimant des jugements susceptibles d’être vrais ou faux. La *conclusion* est une proposition distincte des prémisses et dérivée par combinaison des prémisses, **sans introduction subreptice d’informations (de jugements) laissés implicite dans le raisonnement**, **V. Syllogisme**.

## 1.2 Argument – conclusion

*Argument* et *conclusion* sont des termes corrélatifs. Le tableau suivant schématise les oppositions couramment utilisées pour exprimer leurs relations.

*Lecture du tableau* : le tiret doit être remplacé par le mot ou l’expression contenu dans chaque case de la colonne correspondante. Par exemple, la ligne 1 se lit “l’argument est un énoncé *consensuel* (ou présenté comme tel par l’argumentateur)”, “la conclusion est un énoncé *dissensuel, contesté, disputé* (ou présenté comme tel par l’argumentateur)”.

<i>L’argument est un énoncé ———— (ou présenté comme tel par le locuteur)</i>	<i>La conclusion est un énoncé ———— (ou présenté comme tel par le locuteur)</i>
consensuel	dissensuel, contesté, disputé <b>V. Consensus</b>
plus plausible que la conclusion	moins plausible que l’argument <b>V. Probable</b>
point de départ (de l’argumentation délibérative) point d’arrivée (de l’argumentation justificative)	point d’arrivée (de l’argumentation délibérative) point de départ (de l’argumentation justificative)

	<b>V. Justification et délibération.</b>
relevant de la <i>doxa</i> @	exprimant un point de vue spécifique
exprimant une bonne raison	en quête de raison
sur lequel ne pèse pas de <i>charge de la preuve</i> @	supporte la charge de la preuve
orienté (vers la conclusion), <b>V. Orientation</b>	projection (de l'argument)
( <i>du point de vue fonctionnel</i> ) : qui détermine, légitime la conclusion	(—) : déterminé, légitimé par l'argument
( <i>du point de vue dialogal</i> ) : qui accompagne la réponse à la question argumentative@	(—) : <i>constitue la réponse</i> proprement dite à la <i>question argumentative</i>

### 1.3 Argument vrai, vraisemblable, admis

Un énoncé est considéré comme hors de doute et susceptible de fonctionner comme argument sur des bases extrêmement diverses, **V. Accord**

— Un fait, une généralité factuelle, intellectuelle **V. Évidence.**

La cire chaude dilate les pores (ce qui rend l'épilation plus facile)  
Deux et deux font quatre.

— Une  *croyance*@ de groupe :

La divinité a telle structure

— Une norme légale dans une communauté :

Tu ne tueras pas.

— Une convention locale : l'énoncé argument fait l'objet d'un accord explicite, entre les partenaires ; ou on constate qu'il n'est, de fait, pas mis en cause dans l'interaction

(Nous sommes d'accord pour considérer que) la Syldavie ne sortira jamais de la zone euro.

D'une façon générale, le locuteur peut utiliser n'importe quel énoncé comme argument, à ses risques et péril de le voir rejeté par l'autre partie. Dans une interaction fortement argumentative, est argument effectif ce que le Tiers retient comme tel, **V. Rôle.**

### 1.4 Contestation de l'argument

L'accord des interlocuteurs sur tel énoncé susceptible de servir de support à une conclusion, n'est pas forcément assuré, celui de l'adversaire encore moins. Le choix de ce qui sera retenu pour argument est donc une affaire de *stratégie de discours*, adoptée en fonction des circonstances.

Si l'argument est contesté, il doit alors être lui-même légitimé. Au cours de cette nouvelle opération, il prend le statut de *conclusion* devant être soutenue par une série d'arguments, qui sont des sous-arguments par rapport à la conclusion primitive. Sous la pression de l'opposant, l'argumentation simple "argument - Conclusion" se voit transformée en argumentation en *série*@ (*sorite*@) ; l'*épichérème*@ est une argumentation renforcée.

Si l'accord ne se réalise sur aucun énoncé, la régression peut être infinie et la dispute éternelle (Doury, 1997). Les risques associés à de telles situations de désaccord profond ne mettent pas en cause l'utilité de l'argumentation comme instrument permettant de traiter les contradictions individuelles

ou sociales, dans la mesure où peuvent intervenir des tiers, ayant autorité et pouvoir de décision.

### 3. Thèse, conclusion, point de vue, proposition

#### 2.1 Thèse

En argumentation, on parle de *conclusion* ou de *point de vue*. Une conclusion philosophique est souvent appelée une *thèse*, **V. Autorité ; Dialectique.**

#### 2.2 Point de vue

Dans le domaine socio-politique, *point de vue* a le sens de “opinion”, justifiée éventuellement par des arguments. Les locuteurs peuvent se fixer pour but d'éliminer les différences *d'opinions* : les expressions “*éliminer les différences de \*conclusions, de \*thèses...* » ne sont pas utilisées.

Le concept de *point de vue* utilisé en argumentation est métaphorique. Le système de référence perceptuel du locuteur est organisé en fonction de son point de vue, c'est-à-dire de sa position spatiale :

De l'autre côté de la haie, j'aperçus un jardinier (le locuteur est sur la route)  
De l'autre côté de la haie, on apercevait une route (le locuteur est dans le jardin)

Le concept de point de vue structure l'univers de l'argumentateur face à la réalité selon la métaphore visuelle du spectateur face un paysage. Cette métaphore n'est pas consistante avec un programme d'élimination des différences de points de vue au profit d'un seul ; un sujet a toujours un point de vue, et on peut construire une bonne carte du paysage en multipliant les points de vue.

Une affirmation constitue *un point de vue* si elle est ramenée à une source ; la vérité absolue a une source universelle, en d'autres termes, elle est indépendante de toute source **V. Subjectivité.**

Les points de vue sont comparables ; on peut adopter un *meilleur* point de vue, on peut *changer* de point de vue, *multiplier* les points de vue, on ne peut pas être *sans* point de vue. Les points de vue sont critiquables car ils peuvent fonctionner comme des *œillères* ; ou louables, car ils protègent *de l'illusion objectiviste* produite par le consensus, ainsi que de la *paranoïa* du savoir absolu. Pour *éliminer les différences de points de vue* il faudrait éliminer la subjectivité, la pluralité des voix, des valeurs et des intérêts, décontextualiser le discours et ressusciter le sujet absolu hégélien ou le locuteur narrateur omniscient des romans du XIXe siècle. C'est ce que fait le discours scientifique, mais dans la mesure où le discours argumentatif veut traiter des affaires humaines, on ne peut pas lui donner ce langage pour modèle.

#### 2.3 Conclusion, proposition@

(i) Les volumes de paroles exprimant respectivement l'argument et la conclusion sont indéterminés. L'argumentation peut être longuement développée, la *conclusion* peut être exprimée en une phrase. La *thèse* et les *points de vue* sont beaucoup plus développés. L'ensemble des conclusions tirées de données peut constituer une théorie complexe, **V. Abduction.**

(ii) La *conclusion argumentative* est distincte de la conclusion comme *clôture matérielle* de l'intervention ou de l'échange. La conclusion argumentative peut être annoncée ou rappelée en divers points du discours, dans son *introduction* comme dans sa *clôture*.

(iii) La conclusion argumentative est définie par opposition à l'argument (voir tableau *supra*). Dans un texte argumentatif monologal, la conclusion est l'affirmation en fonction de laquelle s'organise le discours ; vers laquelle il converge ; dans laquelle se matérialise son orientation, l'intention qui donne son sens au discours. La conclusion est l'ultime résidu que l'on obtient par la condensation de texte.

(iv) La conclusion est plus ou moins détachable des arguments qui la soutiennent. Une fois qu'on a conclu que "*Harry est probablement sujet britannique*", **V. Modèle de Toulmin**, on peut, par défaut, agir en fonction de cette croyance. Mais, dans la mesure où l'affirmation est lestée d'un modal, les conclusions qui en sont dérivées restent toujours révisables. Le principe "on tire et on oublie" [*fire and forget*] ne vaut pas en argumentation, c'est-à-dire que la conclusion n'est jamais totalement *détachable* des bonnes raisons qui la soutiennent.

(vi) Un énoncé ou un bref passage **D** devient une *proposition-conclusion* dans la configuration dialogale suivante, **V. Question** :

- (1) **L1** dit, ou présuppose que **D**. **D** peut exprimer quelque chose d'essentiel ou d'anecdotique pour **L1**, pour son propos ou pour la conversation en cours.
- (2) **D** il n'est pas ratifié ; l'interlocuteur **L2**, produit un second tour non préféré.
- (3) **D** est maintenu, réasserté ou reformulé par **L1**.
- (4) **D** ou sa reformulation est encore rejeté par **L2**, le désaccord est ratifié.
- (5) Apparition des arguments et des contre-arguments.

Le désaccord apparaît au stade (3). Au stade (4), ce désaccord est ratifié en tant que tel, une *stase*<sup>@</sup> se forme ; **D** est maintenant une position, une conclusion tenue par **L1**. Au stade (5), la stase commence à se développer.

Le stade (1) n'est pas un stade d'ouverture dialectique. L'orateur n'a pas nécessairement l'intention d'ouvrir une discussion sur **D**. La non-ratification peut avoir lieu à tout moment dans une interaction et peut concerner tout énoncé de premier plan ou de fond, **V. Négation ; Désaccord**. En d'autres termes, le fait d'être une conclusion n'est pas la propriété d'un énoncé, mais est lié au traitement d'un énoncé dans une configuration interactionnelle.

C'est la réaction du destinataire qui produit une *proposition-conclusion* à partir d'un texte ou d'un tour de parole. "Être une conclusion" est une propriété relative à un état du dialogue ou de l'interaction. L'énoncé devient pleinement une *conclusion* lorsqu'il est soutenu par des arguments.

## Argument, argumenter, argumentation : les mots

La proximité graphique des mots *argumentation*, *argument*, *argumenter* dans les langues romanes comme en anglais ou en allemand, en font d'excellents candidats à l'internationalisation. Mais les sens de ces mots comportent des différences essentielles, comme on peut le voir en comparant *argumenter* et *argument* avec les mots anglais *to argue*, *an argument*, et plus généralement en considérant les mots formés sur la racine [arg-] dans différentes langues romanes.

### 1. Anglais : *to argue*, *an argument*, *argumentation*, *argumentative*

#### 1.1 *To argue*

D'après O'Keefe (1977), et le dictionnaire Webster, le verbe anglais *to argue* a deux significations, que l'on peut noter *to argue*<sub>1</sub> et *to argue*<sub>2</sub> ; le français *argumenter* traduit bien *to argue*<sub>1</sub>, mais ne correspond pas à *to argue*<sub>2</sub>.

— *To argue*<sub>1</sub> signifie « donner des raisons » (Webster). *To argue*<sub>1</sub> est une activité monologique. Ce verbe se construit avec une complétive en *that*, “que”, “*to argue that P*”. **P** est la thèse, la position défendue par le locuteur.

— *To argue*<sub>2</sub> signifie « avoir un désaccord avec qn, une querelle, une dispute » (Webster). À la limite, *argument*<sub>2</sub>, *to argue*<sub>2</sub> s'opposent à *argument*<sub>1</sub>, *argumentation*<sub>2</sub> :

*We need to stop arguing and engage in constructive dialogue* (tfd, *Argue*)

“nous devons cesser de nous quereller et ouvrir un dialogue constructif”.

*To argue*<sub>2</sub> se construit avec une double complémentation indirecte : “*to argue with B about P*”, *to argue* “avec qn, à propos de qch”. *To argue*<sub>2</sub> est une activité interactionnelle, et **P** désigne l'objet de la dispute.

L'interaction *to argue*<sub>2</sub> n'exclut pas le pugilat. Dans le passage suivant, le détective Ned Beaumont soumet à une critique serrée le témoignage<sup>@</sup> de son informateur, Sloss.

“Qu'est-ce que tu as vu au juste ?”

“On a vu Paul et le gosse, là sous l'arbre, [*arguing*]”

“Tu as vu ça en passant en voiture ?”

Sloss hochait énergiquement la tête.

“L'endroit était sombre, lui rappela Ned Beaumont, je ne vois pas comment tu as pu voir leurs têtes en passant en voiture comme ça, à moins que tu aies ralenti, ou que tu te sois arrêté.”

“Non, non, pas du tout, mais je reconnaîtrais Paul n'importe où.”

“Peut-être ; mais comment sais-tu que c'était le gamin qui était avec lui ?”

“C'était lui. Sûr. On le voyait assez pour s'en rendre compte.”

“Et tu pouvais voir qu'ils étaient [*arguing*] ? Qu'est que tu veux dire par là ? Ils se battaient [*fighting*] ?”

“Non, mais ils se tenaient là comme si [*they were having an argument*]. Tu sais bien, des fois on peut voir que les gens [*are arguing*] rien qu'à leur façon de se tenir.”

Ned Beaumont eut un sourire sans joie. “Oui, si l'un est en train d'écraser la tête de l'autre [*standing on the other's face*].” Son sourire disparut.

Dashiell Hammett, *The Glass Key* [1931]

## 1.2 Argument en anglais et dans les langues romanes

### 1.2.1 Argument en anglais

Le substantif anglais *an argument* partage les deux sens de *to argue* : un *argument*<sub>1</sub> est une “bonne raison”, et un *argument*<sub>2</sub> est une “dispute”, éventuellement une dispute où sont avancées de bonnes raisons.

Le mot anglais *argument* ne peut être traduit ni par *argument* ni par *argumentation* dans des énoncés comme les suivants :

*Alice, who was always ready for a little argument* = “une bonne discussion”

*Alice didn't want to begin another argument* = “recommencer à se disputer”

*If you lose an argument...* = “si vous n'avez pas le dessus dans une discussion”

Les deux sens d'*argument* orientent vers des approches analytiques différentes.

L'ouvrage de Grimshaw *Conflict talk - Sociolinguistic investigations on arguments in conversation* (1990) a pour objet *les disputes conversationnelles*, et non pas l'*argumentation* ; sauf erreur, le mot *argumentation* ne figure pas dans le livre. En anglais *argumentation* est dérivé de *to argue*<sub>1</sub>, via *argument*<sub>1</sub>, et renvoie uniquement à un discours où une position est soutenue par de bonnes raisons. Il n'y a pas de mot anglais *argumentation* avec un sens correspondant à *argument*<sub>2</sub>, *argument*<sub>3</sub> “thème, sujet” ou *argument*<sub>4</sub>, “variable”.

### 1.2.2 Anglais et langues romanes

*Argument* (ang., fr.), *argumento* (esp.), *argomento* (it.), *argumento* (port) peuvent aussi avoir les sens de :

— *Argument*<sub>3</sub>, “thème, sujet d'un texte, particulièrement d'une œuvre littéraire”,

— *Argument*<sub>4</sub>, “variable définissant une fonction mathématique”. Ce dernier sens, en principe, ne prête principe pas à confusion, sauf dans le cas des prédicats connecteurs, **V. Connecteurs**.

En espagnol, le sens [argument<sub>3</sub>] de *argumento* est aussi répandu que le sens [argument<sub>1</sub>] L'énoncé suivant est ambigu :

*En mi tesis, analicé como el profesor de química presenta su argumento.*

“Dans ma thèse, j'ai analysé comment le professeur de chimie présente / introduit son [argumento]” : *argument*<sub>1</sub> ou *argument*<sub>3</sub> ?

En italien, le premier sens de *argomento* est [argument]<sub>3</sub>

1. Materia, tema, questione : l'argomento della conversazione, del libro ;
2. Prova o ragionamento addotto a sostegno di una tesi : argomento fondato, inconsistente ; confutare, ribattere un argomento

Tableau On n'a pas fait figurer le sens *argument*<sub>5</sub>, ni les autres sens liés à *argumento*<sub>1</sub> en portugais.

Anglais	reason	angry dispute	abstract	Webster
Espagnol	razonamiento		resumen	rae
Français	raisonnement		analyse sommaire	TLFi
Italien	materia, tema, questione		prova o ragionamento	Garzanti
Portugais	raciocínio		exposição resumida.	Priberam

### Conclusions :

Les faits soulignent la spécificité de la dérivation *to argue*<sub>2</sub>, *argument*<sub>2</sub> en anglais.

— Le sens exprimé en anglais par *to argue*<sub>2</sub>, *argument*<sub>2</sub> est indépendant du sens exprimé par la famille *to argue*<sub>1</sub>, *argument*<sub>1</sub>, *argumentation*.

— Le sens “*argument*<sub>2</sub>” ne se retrouve pas dans les langues romanes.

— En italien, “*materia*” est le premier sens de *argomento* ; “*prova*” vient en second. La situation est inverse dans les autres langues.

En espagnol, *argumento* au sens de “*resumen*” semble aussi très courant que le sens de “bonne raison”

Le champ des études d'argumentation se développe à partir du sens partagé d'*argument*<sub>1</sub>, “bonne raison”.

#### 1.2.2 « *Argument is war* »

Lakoff et Johnson proposent l'équivalence métaphorique, *argument is war* « l'argument(ation?) c'est la guerre » :

Commençons par le concept d'argument et la métaphore conceptuelle *argument is war*. Cette métaphore se retrouve dans beaucoup d'expression de notre langage quotidien :

1. Vos positions [*claims*] sont indéfendables.
  2. Il a attaqué tous les points faibles de mon [*argument*].
  3. Ses critiques étaient bien ciblées.
  4. J'ai démoli son [*argument*] [...]
  - 5 Nous pouvons réellement gagner ou perdre des [*arguments*]
- (1980, p. 4 ; capitales dans le texte ; ma numérotation)

Dans les exemples (2) et (4) *argument* se traduit par *argument* ou *argumentation* (*to argue*<sub>1</sub>, *argument*<sub>1</sub>), et correspondent en effet à des façons de parler métaphoriques, qui fonctionnent également pour l'activité critique en général (cf. *position* en 1. *critique* en 2.).

Lakoff et Johnson se réfèrent au « [concept argument] » ; selon l'analyse lexicale et la comparaison interlangues, il y a deux mots différents. Le sens “querelle violente” (*angry quarrel*) (MW, *argument*) de *to argue*<sub>2</sub> et *argument*<sub>2</sub> correspond bien à une sorte de mini-guerre, comme le montre l'exemple de Hammett. Toutefois, un *argument*<sub>2</sub> ne fait pas nécessairement appel à la violence physique, qui définit la guerre non métaphorique. Tout cela suggère en tout cas que la métaphore guerrière n'est pas définitoire au

moins de *argument*<sub>1</sub>, et que l'expression "argumentation collaborative" n'est pas un oxymore.

### 1.3 Argumentatif (fr.) et argumentative (ang.)

En français le mot *argumentatif* est toujours relatif à la construction d'une (bonne) raison soutenant une conclusion, et ne peut se dire que d'une production verbale. *Argument*, *argumentatif*, *argumentativité* sont toujours en relation avec *argumentation*.

En anglais, *argumentative* peut être employé en relation avec *argument*<sub>1</sub>, mais est plutôt du côté de *argument*<sub>2</sub>, et peut se dire d'une personne. "*An argumentative person*" désigne une personne "querelleuse" qui « a tendance à préférer le désaccord et à se mettre en colère dans les discussions » (MW-LD, *Argumentative*). Le dictionnaire Collins traduit *argumentative* par "ergoteur, discutailleur".

Il s'ensuit que si on traduit l'expression "*l'orientation argumentative d'un énoncé*" par "*the argumentative orientation of an utterance*", on risque de suggérer que cet énoncé a non pas une orientation vers une certaine conclusion, mais une tendance polémique voire agressive, et des précisions peuvent être nécessaires.

## 2. Argüer, argutie

Le français a deux verbes, *argumenter* et *argüer*, dont la comparaison éclaire l'orientation argumentative positive du substantif *argument*, opposé à *argutie*.

### 2.1 Argüer

Il y a en français deux verbes, *argüer* et *arguer*, avec et sans tréma. *Arguer* relève du vocabulaire spécialisé de l'orfèvrerie, et signifie "passer des lingots à l'argue", *l'argue* étant un « appareil permettant d'obtenir des fils d'or et d'argent par tirage à froid. »

*Argüer*<sup>17</sup> / *arguer* est le verbe de base de la série ; *argument* peut être vu comme son dérivé résultatif ou processuel en *-ment* :

(Il) charge, (un) chargement : (il) argue, (un) argument

*Argumenter* est refait sur *argument* :

(Un) argument, (il) argumente

Mais il y a une discontinuité sémantique entre *arguer* et *argument* : *argument* est sémantiquement lié à *argumenter* et non pas à *arguer*. À la différence du verbe *argumenter*, qui peut se construire sans complément, le verbe *argüer* entre dans les constructions transitives "X (Humain) *argue que* P" ou "*argue de* X". *Arguer* cite un dire argumentatif sans prendre position sur ce dire. Il permet de rapporter les arguments de l'adversaire, sans leur reconnaître la

---

<sup>17</sup> Orthographe traditionnelle. Aucune confusion homonymique n'étant possible avec le verbe *arguer* utilisé en orfèvrerie, il est très dommageable que les disputes sur le bon usage aient définitivement inhibé l'usage de ce verbe très utile, dont le sens est parfaitement clair.

moindre validité. Il prend ainsi facilement le sens de “proposer un argument fallacieux”. Un journal démocratique et républicain écrira : “*l’extrême droite argue de —*”.

S’il s’agit du report d’une dispute sur laquelle le locuteur n’a pas pris position, d’une “affaire à suivre”, il dira “*M. X se défend en arguant que —*”. Dans le cas où le sujet est le pronom de première personne, la mise à distance s’effectue grâce au conditionnel hypothétique dans “*j’arguerais que —*”.

Il s’ensuit que dire “*Pierre argumente*”, c’est déjà reconnaître une certaine validité à cet argument. *Arguer* et *argumenter* sont anti-orientés : *arguer* est orienté négativement vers la mise à distance, l’invalidation, le rejet de l’argumentation ; *argumenter* vers la validation, la prise en considération.

Le concept d’argumentation et les études d’argumentation bénéficient du coup de pouce donné par l’orientation positive des mots *argument*, *argumentation* dans le langage ordinaire. Il en va de même pour le mot et le concept de *dialogue*, comme, probablement, pour celui de *persuasion*.

## 2.2 Argutie

Au verbe *arguer* correspond le substantif *argutie*. Alors que *arguer* met simplement à distance l’argument, une *argutie* est un argument non seulement invalide mais méprisable, **V. Mépris** :

Ces gens-là ne sont que les agents d’une subversion dont la fin leur échappe mais dont ils exécutent les consignes et rabâchent les arguties.

Autrement dit, “*moi, j’argumente, je produis des arguments ; vous, vous répétez des arguties*”.

Le terme *argutie* est parfois remplacé par son équivalent exact, *argument* mis entre guillemets : ...*et dont ils rabâchent les “arguments”* ; on lit dans la présentation d’un contre-argumentaire diffusé par des partisans de l’énergie éolienne :

Étudions quelques-uns des “arguments” avancés par les anti-éoliens.  
(Exemple complet, **V. Convergence**)

---

### Argumentation (I) : Un corpus de définitions

Dans le monde occidental, l'étude de l'argumentation est née en Grèce avec les Sophistes, puis Aristote, **V. Logique, Dialectique, Rhétorique**. Elle fait l'objet de recherches approfondies dans le cadre d'un courant de recherche spécifique, depuis la fin la seconde guerre mondiale.

— *La logique*<sup>@</sup> *traditionnelle* est une théorie de l'argumentation en langue naturelle. Depuis la rupture intervenue à fin du XIXe siècle avec Frege, la logique se définit comme une branche des mathématiques, et non plus comme l'art de penser en langage naturel.

L'étude du *raisonnement naturel* comme activité langagière et cognitive a été repensé depuis le milieu du XXe siècle dans le cadre de nouvelles "logiques" : *Logique substantielle* (Toulmin 1958), *Logique informelle* (Blair & Johnson 1980 ; Johnson 1996) ; *Logique naturelle* (Grize, 1974, 1982, 1990, 1996).

Ces nouvelles approches prennent acte de la formalisation de la logique et réaffirment la nécessité de reprendre les recherches sur la logique comme "art de penser", capables de rendre compte du raisonnement ordinaire. Le *modèle de Toulmin*<sup>@</sup> approche l'argumentation comme *raisonnement par défaut*<sup>@</sup>. La *Logique informelle* insiste sur l'échec pédagogique d'un enseignement de *pensée critique* fondé sur la logique formelle (Kahane) ; sur la diversité des modes d'inférences ordinaires (*types d'arguments*<sup>@</sup>), qu'il n'est pas possible de ramener à l'induction et à la déduction ; sur la nécessité de mettre au point de nouvelles méthodes d'étude des fallacies.

— *La rhétorique*<sup>@</sup> *classique* est une théorie de l'argumentation adaptée aux exigences de la parole publique. Elle a été redéfinie par Ramus de façon à en exclure la théorie de *l'inventio*, c'est-à-dire l'argumentation, pour en faire une discipline consacrée à l'expression langagière, particulièrement aux Belles-Lettres.

Face à la rationalité scientifique, l'existence d'une rationalité spécifique des discours sociaux a été réaffirmée par la *Nouvelle rhétorique*, et explorée sur la base des acquis de la rhétorique ancienne (Perelman et Olbrechts-Tyteca ([1958])).

— *La dialectique*<sup>@</sup> *aristotélicienne* est une théorie du dialogue argumentatif adaptée à la recherche de la définition essentialiste des termes qui seront mis en œuvre dans le syllogisme.

Elle a été redéfinie par l'intégration des théories de la pragmatique et des actes de langage, et élargie pour devenir un puissant instrument critique

dans le cadre de la *Pragma-dialectique* (van Eemeren & Grootendorst 1984, 1992, 2004).

— Une nouvelle vision de l'argumentation en tant qu'*orientation* a été développée dans la théorie sémantique de *l'Argumentation dans la langue* (Anscombe 1995b; Anscombe & Ducrot 1983, 1986; Ducrot 1972, 1973, 1988, 1995; Ducrot *et al.* 1980).

— La *Logique naturelle* de Grize définit l'argumentation par l'étude des processus cognitifs à l'œuvre dans la parole ordinaire. Elle généralise l'argumentativité à toute activité de parole définie comme une *schématisation*<sup>@</sup> de la réalité (Grize, *op. cit.*; Borel Grize Miéville *et al.*, 1983; Vignaux, 1976).

Il en résulte que les perspectives logiques, rhétoriques et dialectiques sont maintenant omniprésentes dans les études et les programmes d'enseignement contemporains sur l'argumentation (van Eemeren & Houtlosser 2002; Boyer & Vignaux 1995). Les liens entre rhétorique, linguistique du texte et analyse du discours ont été reconnus et réarticulés. Les résultats spectaculaires obtenus dans l'analyse des interactions ont ouvert à l'argumentation l'immense domaine des interactions conversationnelles quotidiennes en tant que domaine d'investigation spécifique, où les participants ont à cogérer leurs visions du monde et leur relation à autrui.

Ce foisonnement des études d'argumentation s'incarne dans différentes visions et définitions de ce que sont les concepts clés, les objets prototypiques, les méthodes et les objectifs de l'étude de l'argumentation. Compte tenu de cette diversité et des divergences, apparentes ou réelles, entre ces perspectives, il pourrait être tentant de rechercher une définition synthétique, qui, sans être anodine, rétablirait l'ordre, l'unité, la simplicité et le consensus. L'expérience montre toutefois que les nouvelles définitions s'ajoutent aux anciennes sans les remplacer, aggravant ainsi le problème qu'elles auraient voulu résoudre.

Le champ des études sur l'argumentation ne se développe pas dans le style hypothético-déductif, en partant d'une maîtresse définition dont il suffirait de tirer les conséquences. Les études d'argumentation se développent à partir d'un *corpus de définitions* du concept d'argumentation, qui présentent des traits communs et des différences caractéristiques. Ce corpus est regroupé autour de pôles constitués par des définitions remarquables.

Ce qui suit propose quelques éléments incontournables d'un corpus rassemblant les définitions de l'argumentation, et l'entrée *Argumentation (III)* tente une sorte de carte des options théoriques ouvertes dans le domaine des études d'argumentation.

## **1. L'argumentation rhétorique et la persuasion<sup>@</sup>**

La rhétorique argumentative ancienne est définie par sa visée persuasive.

### Socrate, “l'art d'influencer les âmes”

Socrate définit la rhétorique comme une entreprise de persuasion sociale par le discours ; il partage cette définition avec ses adversaires, notamment Gorgias :

*Gorgias* — Je parle du pouvoir de convaincre grâce aux discours, les juges au tribunal, les membres du Conseil au Conseil de la Cité, et l'ensemble des citoyens à l'assemblée, bref du pouvoir de convaincre dans n'importe quelle réunion de citoyens.

Platon, *Gorgias*, 452d ; p. 135)

Socrate — L'art de la rhétorique n'est-il pas “l'art d'avoir de l'influence sur les âmes” par le moyen de discours prononcés non seulement dans les tribunaux et dans toutes les autres assemblées publiques, mais aussi dans les réunions privées ?

Platon, *Phèdre*, 261a ; p. 143-144)

Socrate condamne le discours rhétorique de persuasion, comme *mensonge, illusion, manipulation*. Il lui oppose le discours philosophique de recherche de la *vérité*. La rhétorique n'est qu'une « contrefaçon d'une partie de la politique » (*Gorgias*, 463d ; p. 159), la politique étant pour Socrate « l'art qui s'occupe de l'âme » (*id.*, 464b ; p. 161).

### Aristote, “discerner le potentiellement persuasif”

Aristote voit dans la rhétorique argumentative « le pendant de la dialectique » (*Rhét.*, i, 1, 1354a1 ; Chiron, p. 113), et la définit comme une science empirique, orientée vers l'étude du particulier :

Posons que la rhétorique est la capacité de discerner dans chaque cas ce qui est potentiellement persuasif.

*Rhét.*, I, 2, 1355b26 ; trad. Chiron, p. 124.

Dans la grande architecture aristotélicienne, la rhétorique s'articule à la *dialectique*<sup>@</sup> et à la syllogistique, **V. Syllogisme ; Paralogisme.**

### Cicéron, “persuader”

Cicéron reprend cette orientation vers la persuasion :

Cicéron fils : — Qu'est-ce qu'un argument ?

Cicéron père : — Une raison plausible inventée pour convaincre.

Cicéron, *Div.*, ii, 5 ; p. 3

Crassus : — J'ai appris que le premier devoir de l'orateur est de s'appliquer à persuader. (Cicéron, *De l'or.*, I, XXXI, 138 ; p. 51)

### Perelman et Olbrechts-Tyteca, “accroître l'adhésion des esprits”

L'objet de [la théorie de l'argumentation] est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment.

Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 5).

En mettant au premier plan les « techniques discursives » et « l'adhésion des esprits », la définition de Perelman & Olbrechts-Tyteca donne à la théorie de l'argumentation les mêmes fondements que ceux de la rhétorique argumentative aristotélicienne, les *topoi* et la persuasion. Cette

théorie réinjecte ainsi le trésor des réflexions classiques dans la réflexion contemporaine sur l'argumentation.

*Thèse, esprit, présentation, adhésion assentiment, techniques discursives* : cette définition articule les concepts de base de ce qui constitue *la conception argumentative de la vie politique* dans les sociétés démocratiques modernes. Les points centraux de cette vision *optimiste* sont les suivants.

— Les conclusions sont des *thèses*. *Thèse* est un terme philosophique ; les questions traitées par l'argumentation sont « les plus rationnelles » qui soient (*id.*, p. 7). Le *Traité* se met à distance de l'argumentation quotidienne ; il ne s'adresse pas aux ignorants ni à certains autres : « il existe des êtres avec lesquels tout contact peut sembler superflu ou indésirable. » (*Id.*, p. 15).

— Ces thèses sont *présentées*, et non *imposées*, à *l'esprit* des auditeurs, c'est-à-dire aux humains, en tant que dotés d'une capacité de libre examen et d'un pouvoir de décision, vivant dans des conditions économiques et sociales qui leur permettent d'exercer pleinement ces capacités. Cette action sur les esprits est opposée à la manipulation des âmes et des corps : les âmes avec leurs capacités d'émotion et de sensibilité aux appels romantiques ou mystiques ; des corps qui peuvent marcher et vibrer à l'unisson sous l'influence d'une image ou d'un mantra musical.

— *L'assentiment* est une opération consciente d'un esprit libre structuré par des *valeurs*<sup>@</sup>. L'adhésion ainsi produite s'oppose à la *production mécanique d'une réponse* sous la pression causale d'un stimulus, comme à la *contrainte du calcul et de l'expérience* exercée par la preuve scientifique ; on peut choisir ses valeurs, on ne peut pas choisir ses vérités scientifiques (même si on peut toujours choisir de ne pas les voir). L'adhésion donnée à une valeur et aux champs d'opinion qu'elle détermine peut être révoquée.

— Enfin, l'argumentation est une *technique discursive*, c'est-à-dire une pratique de la parole dans laquelle les locuteurs peuvent s'exercer et s'améliorer.

Le *Traité* ne parle pas de fallacies, mais l'évaluation des arguments est une question clé du livre. La critique et l'évaluation des arguments en présence, l'exercice de la réfutation, ne sont pas seulement du ressort de l'orateur, mais incombent également à l'auditoire, **V. Persuasion**.

## 2. Toulmin, la « logique substantielle »

Toulmin définit le passage argumentatif par sa structure : un locuteur avance une thèse ou conclusion (*Claim*) en l'appuyant sur une donnée (*Data*) et sur des règles garantissant l'inférence (*Backing, Warrant*). La conclusion est réfutable sous certaines conditions (*Modal, Rebuttal*).

Toulmin ne fait aucune référence à la rhétorique argumentative. Mais, comme l'a immédiatement souligné Bird (1961), son schéma repose sur la notion de *topos*, fondamentale pour la théorie ancienne de l'argumentation, **V. Modèle de Toulmin**.

Cette approche est parfaitement conciliable avec les définitions classiques de l'argumentation comme instrument permettant de *réduire l'incertitude* :

Cicéron père : — L'argumentation est la manière de développer les arguments ; [...] elle part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable. (Cicéron, *Div.*, XIII, 46 ; p. 19)

### 3. Grize, la « logique naturelle »

Telle que je l'entends, l'argumentation considère l'interlocuteur, non comme un objet à manipuler mais comme un alter ego auquel il s'agira de faire partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en occultant d'autres, en proposant de nouvelles, et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée.

Grize 1990, p. 40

Cette *généralisation de l'argumentation* comme *schématisation par la parole* rend la notion coextensive à celle d'énonciation :

Argumenter cela revient à énoncer certaines propositions qu'on choisit de composer entre elles. Réciproquement, énoncer, cela revient à argumenter, du simple fait qu'on choisit de dire et d'avancer certains sens plutôt que d'autres. (Vignaux 1981, p. 91)

### V. Objet de discours ; Schématisation.

### 4. Quintilien, bien dire et dire le bien

Cette vision du *dire* comme essentiellement argumentatif peut également être rapprochée de celle que Quintilien donne du *bien dire*, comme essence de la rhétorique :

La définition qui conviendra parfaitement à la substance de la rhétorique, c'est "*la science de bien dire*".

Cette formule célèbre est souvent citée en latin « *Rhetoricem esse bene dicendi scientiam* » (Quintilien, *I. O.*, ii, 15, 34 ; p. 84). La définition généralise potentiellement la rhétorique à toutes les formes de *dire* ; elle est complémentaire de la définition de l'orateur "homme de bien habile à parler". La rhétorique devient une technique normative d'une parole, garantie par la qualité de la personne qui l'utilise, **V. Éthos ; Persuasion**.

### 5. Rhétorique à Herennius : la stase<sup>@</sup> argumentative

La contradiction portée par une partie à une autre partie, devant un tribunal, produit une *stase*, ou *état de cause*, ouvrant une situation argumentative :

L'état de cause est défini à la fois par le point essentiel de la riposte du défenseur et par l'accusation portée par l'adversaire. (*À Her.*, i, 18 ; p. 17)

La stase définit ce sur quoi doit porter la discussion ; l'argumentation est l'instrument discursif grâce auquel la stase est traitée, avant d'être tranchée par le juge.

## 6. Anscombe & Ducrot, « l'argumentation dans la langue »

Un locuteur fait une argumentation quand il présente un énoncé **E1** (ou un ensemble d'énoncés) comme destinés à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres) **E2**. *Notre thèse est qu'il y a dans la langue des contraintes régissant cette présentation.* Pour qu'un énoncé **E1** puisse être donné comme argument en faveur d'un énoncé **E2**, il ne suffit pas en effet que **E1** donne des raisons d'acquiescer à **E2**. *La structure linguistique de **E1** doit de plus satisfaire à certaines conditions pour qu'il soit apte à constituer, dans un discours, un argument pour **E2**.* (Anscombe & Ducrot 1983, p. 8 ; je souligne)

Cette approche amène à une redéfinition de la notion de topos, comme lien sémantique entre deux prédicats. En situant l'argumentation au niveau des contraintes caractérisant la sémantique de l'énoncé, Anscombe et Ducrot procèdent à une généralisation de la notion d'argumentation non plus sur la base de l'activité de discours, comme le fait Grize, mais comme un *fait de langue*, **V. Orientation** ; **Échelle argumentative** ; **Marqueur**.

## 7. Schiffrin, l'argumentation “entre monologue et dialogue”

L'argumentation est un mode de discours ni purement monologique ni purement dialogique [...]. Un discours par lequel les locuteurs défendent des positions discutables [*disputable positions*] (Schiffrin 1987, p. 17 ; p. 18).

L'œuvre de Schiffrin n'est pas fondamentalement consacrée à l'argumentation, mais cette définition rapide exprime parfaitement le caractère mixte, énonciatif et interactionnel, de l'activité argumentative.

## 8. van Eemeren, « la nouvelle dialectique »

L'argumentation est une activité verbale et sociale, ayant pour but de renforcer ou d'affaiblir l'acceptabilité d'un point de vue controversé auprès d'un auditeur ou d'un lecteur, en avançant une constellation de propositions destinées à justifier (ou à réfuter) ce point de vue devant un juge rationnel. (van Eemeren *et al.* 1996, p. 5)

Cette définition très complète synthétise les positions rhétoriques et dialectiques et déplace la position du juge de l'institutionnel empirique au rationnel normatif, **V. Normes** ; **Évaluation**.

## 9. Blair, Johnson, Walton, Woods et la logique informelle

La logique informelle, développée depuis le début des années 1970, part du constat de l'échec de la logique formelle à rendre compte des processus d'argumentation quotidiens, en langue ordinaire. (Kahane 1971). La définition suivante (que nous avons mise en italiques) est souvent citée est accompagnée d'une réserve remarquable sur le fait général que, loin d'être un préalable indispensable, une définition peut être une véritable *entrave à la réflexion* :

Dans le passé, nous avons résisté aux demandes de définition de la logique informelle. Nous n'avions aucune définition à offrir et, en essayant de sortir de l'emprise puissante de la conception dominante de la logique, nous avons ressenti le besoin d'essayer de forger de nouvelles façons de penser sans être entravés par un engagement prématuré aux restrictions d'une définition [*without being fettered by a premature commitment to the strictures of a definition*]. Nous sommes maintenant plus confiants sur nos orientations théoriques, et, même si nous hésitons à appeler ce qui suit une définition, c'est néanmoins une caractérisation plus précise que celles que nous avons pu avancer précédemment.

*La logique informelle désigne cette branche de la logique dont la tâche est de développer des normes non formelles, des critères, des procédures pour l'analyse, l'interprétation, l'évaluation, la critique et la construction de l'argumentation dans le discours quotidien.*

Johnson P. 148 & Blair, 1987, p. 148.

## 10. Autres définitions

Amossy ([2000]) « [reformule en l'élargissant] la définition de Perelman ». L'argumentation est constituée par :

Les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur son allocutaire en tentant de le faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement d'orienter leurs façons de voir ou de susciter un questionnement sur un problème donné. (P. 37)

Doury (2003) définit l'argumentation comme

Un mode de construction du discours visant à le rendre plus résistant à la contestation. (P. 13)

Plantin (2005) définit la situation argumentative par :

Le développement et la confrontation de points de vue en contradiction en réponse à une même question. Dans une telle situation, ont valeur argumentative tous les éléments sémiotiques articulés autour de cette question. (P. 53)

Pour Danblon (2005),

Argumenter consiste à avancer une *raison* en vue de conduire un *auditoire* à adopter une *conclusion* à laquelle il n'adhère pas au départ. (P. 13)

Pour Angenot (2008),

Les humains argumentent et débattent, ils échangent des raisons pour deux motifs immédiats, logiquement antérieurs à l'espoir raisonnable, mince ou nul, de persuader leur interlocuteur : ils argumentent pour se justifier, pour se procurer face au monde une justification [...] inséparable d'un avoir-raison, et ils argumentent pour se situer par rapport aux raisons des autres en testant la cohérence et la force qu'ils imputent à leurs positions, pour se positionner [...], pour soutenir ces positions et se mettre en position de résister. (P. 441).

Pour Breton (1996), le champ de l'argumentation est circonscrit par « trois éléments essentiels » :

Argumenter, c'est d'abord communiquer [...] ; argumenter n'est pas convaincre à tout prix [...] ; argumenter, c'est raisonner, proposer une opinion à d'autres en leur donnant de bonnes raisons d'y adhérer. (P. 15-16).

Dufour (2008) définit l'argumentation comme

un ensemble de propositions dont certaines sont censées être justifiées par les autres. (P. 23)

## 11. Orientations suivies par ce *Dictionnaire*

Dans le but de présenter de façon synthétique le champ de l'argumentation, ce dictionnaire se conforme, autant que possible, aux orientations suivantes. *L'argumentation* est l'ensemble des activités verbales et sémiotiques produites dans une *situation argumentative*. Une *situation argumentative* est une situation discursive organisée par une *question argumentative*.

Une *question argumentative* est une question à laquelle des locuteurs (les argumentateurs) donnent des *réponses sensées, raisonnables, mais incompatibles*. Ces *réponses* expriment les *conclusions* (les points de vue) des argumentateurs sur la question. Les éléments du discours et du contre-discours étayant ces conclusions ont le statut *d'argument* pour leurs conclusions respectives, **V. Stase ; Question argumentative.**

Les situations argumentatives connaissent différents *degrés et types d'argumentativité*, selon les modes de relation établis entre discours au contre-discours et les paramètres interactionnels et institutionnels cadrant la situation de discours.

---

## **Argumentation (II) : Carrefours et positions**

L'explosion des interrogations théoriques autour de la notion d'argumentation (van Eemeren *et al.* 1996), la multiplicité des disciplines concernées, rendent réductrice et risquée toute définition globale et incitent plutôt à caractériser le domaine par le faisceau des problèmes qui le traversent et le structurent.

Les définitions de l'argumentation peuvent s'organiser à partir des questions de recherche qui donnent au champ son unité. On constatera que ce qui pouvait apparaître à première vue comme de la dispersion répond en fait à la nécessité de prendre en compte la gamme complexe d'objets et de situations où se manifeste l'activité argumentative.

### **1. Une carte du champ de l'argumentation : la question du langage**

Le schéma suivant tente une cartographie des théories de l'argumentation. Les principales approches y sont présentées sous la forme d'une d'arborescence. Les nœuds des branches sont des choix à opérer, des questions carrefours.

Les réponses qu'on donne à ces questions balisent différents cheminements correspondant aux choix théoriques qui structurent les différentes approches de l'argumentation. Ces chemins correspondent aux *hypothèses internes* caractérisant les théories (voir infra §2) figurant à l'extrémité des branches.

La carte suivante part de la question du cognitif au langagier dans l'argumentation. La discussion de ces questions-carrefours vient à la suite du schéma.

D'autres questions peuvent être prises comme points de départ (voir infra §2) chacune produisant une cartographie différente.

<i>Voir Tableau 1</i>
-----------------------

Tableau 1

	(2) activité de pensée, étude non langagière du raisonnement			
		(6) à toute activité de langue	(10) Argumentation dans la langue	
		(4) généralisée		
		(7) à toute activité de discours	(11) Logique naturelle	
			(12) monologique	(16) logique classique
(1) L'argumentation		(8) monologue		
	(3) activité langagière cognitive		(13) dialogique, polyphonique	(17) rhétorique du "bien dire"
	(5) localisée			
			(14) sans structure d'échange	(18) rhétorique de la persuasion
		(9) dialogue		(19) logiques dialogales
			(15) avec structure d'échange	
				(20) interactions

- ✓ (1) **L'argumentation est-elle :**  
 — une pure activité de pensée, (2) ?  
 — une pratique COGNITIVO-LANGAGIÈRE, (3) ?

Si l'argumentation est définie comme une pure activité de pensée, exprimée dans un langage parfaitement transparent, les études d'argumentation correspondent à une psychologie du raisonnement hors du langage ordinaire. Mais, au même titre que l'argumentation quotidienne où les bonnes raisons sont nécessairement exprimées en langue naturelle, la pensée mathématique et le raisonnement scientifique utilisent des langages formels.

- ✓ (3) : **L'argumentation est une pratique cognitive-langagière. Est-elle :**  
 — GÉNÉRALISÉE, (4) ?  
 — RESTREINTE, (5) ?

L'argumentation, considérée comme une activité linguistique et cognitive, peut être considérée comme un phénomène GÉNÉRAL ou RESTREINTE à certaines formes de dialogue ou de monologue.

✓ (4) : **L'argumentation est une pratique cognitive-langagière généralisée. *Est-elle attachée :***

- à la LANGUE, (6) ?
- au DISCOURS, (7) ?

La première approche généralise le concept d'argumentation au niveau de la langue (au sens saussurien), tandis que la seconde effectue la même généralisation au niveau du discours.

✚ (6) **L'argumentation est “dans la langue” (10).**

La théorie de l'argumentation dans la langue voit dans l'argumentation la forme de la signification linguistique. Comme pour les approches classiques, l'argumentation est bien considérée comme une combinaison d'énoncés (argument, conclusion) ; mais c'est un principe sémantique, liant en langue le prédicat de l'argument à celui de la conclusion, qui autorise et conditionne la dérivation de la conclusion à partir de l'argument : *il est divorcé, donc il a été marié ; il est intelligent, il fera bien le travail*. La conclusion est déjà dans la forme sémantique de l'argument. En conséquence, la rationalité attachée à l'étayage argumentatif est le reflet illusoire de la signification, V. **Orientation argumentative.**

✚ (7) **Tout discours est argumentatif : “Logique naturelle” (11)**

Pour la théorie de l'argumentation dans *la langue*, l'argumentativité du discours est dérivée de celle de la langue. La logique naturelle de Grize considère l'argumentativité comme la propriété fondamentale caractérisant *le discours*. L'argumentation est vue comme une schématisation du monde opérée par la parole, dont les constructions jettent un éclairage subjectif sur la réalité ; argumenter c'est métaphoriquement, donner à voir, “orienter le regard”. Dans cette perspective, l'argumentation n'est pas forcément un ensemble d'énoncés ordonnés à la Toulmin, et ses éventuels effets persuasifs ne sont pas attachés à un type spécial de discours ni à l'emploi de techniques discursives spécifiques. Tout énoncé, toute succession cohérente d'énoncés (descriptive, narrative) construit un point de vue ou « schématisation », dont l'étude constitue l'objet de la logique naturelle.

✓ (5) **L'argumentation est une pratique cognitive-langagière restreinte. *Est-elle attachée :***

- au MONOLOGUE, (8) ?
- au DIALOGUE, (9) ?

On considère dans cette hypothèse que *tout discours n'est pas forcément argumentatif* ; l'argumentativité caractérise *certaines formes* de discours, ayant la forme d'un *monologue* (argumentation monogérée par le locuteur) ou d'un *dialogue* (argumentation cogérée par les participants) Chacun de ces choix correspond à deux familles de théories.

✓ (8) : L'argumentation est une pratique cognitive-langagière restreinte à certaines formes de *monologue*. *Ces formes sont-elles :*

- MONOLOGIQUES, (12) ?
- DIALOGIQUES (13) ?

On distingue deux formes d'argumentation autogérées, selon qu'elles prennent en compte ou non la parole de l'autre.

✚ (12) L'argumentation est un monologue *monologique* :  
Logique traditionnelle (16)

La logique traditionnelle étudie les lois du discours qui assure la transmission correcte de la vérité. Le discours logique n'est pas adressé ; il se développe indépendamment de tout auditoire et de tout opposant, à qui il n'y a pas lieu de donner la parole. Ce discours ne recherche pas la persuasion ; son caractère persuasif éventuel est dérivé de sa vérité, V. Logique ; Proposition ; Connecteurs ; Syllogisme.

✚ (13) L'argumentation est un monologue *dialogique* :  
Cellule argumentative - rhétorique du bien dire (17)

*L'esclavage a été aboli, pourquoi pas la prostitution ? Les serpents sortent, il va pleuvoir :*  
L'essence de l'argumentation est dans discours où un énoncé, l'argument, appuie un autre énoncé, la conclusion. L'esclavage a été aboli, c'est certain ; les serpents sortent, on le constate ; en revanche, abolir la prostitution est un projet qui sera peut-être réalisé un jour ; et c'est l'avenir proche qui dira s'il pleut. On projette du non douteux, l'argument, vers l'incertain et le controversé, la conclusion.

Cette approche correspond à celle de Toulmin, qui définit l'épisode argumentatif comme une constellation structurée d'énoncés. L'argumentation part d'une donnée, pour en tirer une conclusion ; une loi générale garantit ce passage. La composante dialogique et les réserves qu'on peut faire sur cette inférence sont exprimées par un *transmodal* introduisant les conditions de réfutation de l'argumentation positive. Cette forme définit le discours rationnel raisonnable, V. Schéma de Toulmin.

La *rhétorique du bien dire* est dialogique, c'est-à-dire qu'elle peut intégrer la parole de l'autre. Son discours se présente comme véridique ; il n'est pas adressé, au sens où il n'est pas structuré par l'intention persuasive. Son caractère persuasif éventuel est dérivé de sa véridicité.

✓ (8) L'argumentation est une pratique cognitive-langagière restreinte à certaines formes de *dialogue*. *Ces dialogues sont-ils :*

- SANSSTRUCTURE D'ÉCHANGE, (14) ?
- AVECSTRUCTURE D'ÉCHANGE, (15) ?

Les théories *dialogales* considèrent soit que le dialogue est la forme première de l'activité argumentative, soit que c'est sous la forme du dialogue que se manifestent le plus clairement les mécanismes de l'argumentation, en vertu du principe d'externalisation (van Eemeren & Grootendorst 1992, p. 10).

À l'intérieur de cet ensemble d'approches *dialogales*, on distingue selon que le dialogue ou non une structure d'échange (admet des tours de parole,

donne à tous les participants la possibilité de prendre la parole dans les mêmes conditions). Le premier cas est celui de la rhétorique de la persuasion, le second correspond à deux familles de théories.

✚ (14) *L'argumentation, un dialogue sans structure d'échange :*  
Rhétorique de la persuasion (18)

L'adresse rhétorique persuasive monogérée est un type de dialogue particulier, à structure *dialogique*. Les voix des autres, en particulier celle de l'adversaire, sont reconstruites dans le discours de l'orateur qui monopolise la parole. Le public ne donnera sa réponse sous un autre format, en tant que jugement de l'affaire ou décision politique.

Ce discours est caractérisé de façon extra-discursive, par l'effet perlocutoire qui lui serait attaché, la persuasion unilatérale. La *rhétorique* est l'art de conduire les âmes. L'auditoire est là pour être guidé et persuadé, non pas pour proposer, son tour venu, un contre-discours.

V. Persuasion ; Rhétorique.

✓ (15), *L'argumentation est un dialogue avec structure d'échange.*  
Son format est-il :

- LOGIQUE, (19) ?
- INTERACTIONNEL, (20) ?

Depuis les années 1970, les théories de la logique informelle et de la pragma-dialectique ont réorienté les études d'argumentation en donnant la priorité à l'étude de l'argumentation en tant que dialogue.

Dans le cas d'un dialogue avec structure d'échange, l'étude peut se développer comme approche formelle des dialogues argumentatifs (19), ou comme une approche empirique de l'argumentation dans les interactions naturelles (20).

✚ (15) *L'argumentation est un dialogue avec structure d'échange ayant un format logique :*  
Dialogue formel, dialectique, (19)

Les *logiques dialectiques*<sup>@</sup> sont des dialogues formels dont les règles sont de type logique. L'argumentation *dialectiques*<sup>@</sup> est un dialogue, vrai, au sens où des partenaires alternent leurs tours de parole, et c'est un dialogue critique, évaluant la validité de l'argumentation. Les théories critiques de l'argumentation dialectique renforcent les contraintes sur le dialogue, soit au moyen d'un système de règles conçu pour incarner un standard rationnel, comme dans Pragma-Dialectique, soit au moyen d'un système de questions critiques, comme dans la Logique Informelle. V. Norme ; Règles ; Critique et Rationalités.

✚ (15) *L'argumentation est un dialogue avec structure d'échange au format interactionnel*  
L'argumentation est une forme d'interaction ordinaire (20)

Le déclencheur de l'activité argumentative est la non-ratification et le doute jeté sur un point de vue, créant une stase, et conduisant l'interlocuteur à justifier ce point de vue. Selon la réaction des participants, le trouble de la conversation peut être rapidement résorbé dans la tâche en cours, sinon, l'échange peut évoluer vers des argumentations en bonne et due forme. La

situation argumentative émergente est fondamentalement régie par lois de l'interaction. Ses développements ultérieurs peuvent la transporter sur d'autres sites, comme les terrains judiciaires, politiques ou scientifiques. Ce développement de l'argumentation à partir d'une contradiction créant une question argumentative est théorisé dans la rhétorique ancienne sous le nom de théorie des questions ou "états de cause", **V. Stase ; Question ; Dialectique.**

## 2. Autres cartographies possibles

Le tableau ci-dessus met au premier plan la question du langage dans l'argumentation. D'autres points de départ, par exemple l'opposition forme / fonction ou le statut de la rationalité argumentative déterminent d'autres trajets inter-théoriques.

### 2.1 Forme ou fonction ?

L'argumentation est-elle définie par sa fonction ou par sa forme ? Cette question oppose deux familles théoriques, l'une axée sur la *persuasion* et l'autre sur la *description structurelle* des épisodes argumentatifs. Ces deux points de départ donnent lieu à des questionnements symétriques classiques lorsqu'on traite de forme et de fonction : comment traiter des aspects fonctionnels dans ce dernier cas ? Dans le premier cas, quels sont les critères structurels garantissant l'adéquation descriptive ?

### 2.2 Type de rationalité ?

Certaines théories mettent au premier plan l'argumentation, comme instrument de la rationalité au service de l'action. Vérité et rationalité peuvent être considérées :

**(i)** Comme l'attribut d'un type de discours monologique dont la meilleure illustration est fournie par le *syllogisme*. Différentes approches de l'argumentation prennent en charge les notions de vérité et de rationalité associées au discours logique.

**(ii)** Dans la perspective d'une *rhétorique de la persuasion*, le vrai est ce sur quoi se réalise le consensus de l'auditoire universel convenablement constitué.

**(iii)** La rationalité d'un échange peut être vue comme une *production sociale*, résultat d'un *dialogue critique* bien organisé.

**(iv)** Comme une *construction progressive*, qui s'effectue sous le guidage de la pensée et de la méthode scientifique.

Contrastant avec ces perspectives, les théories généralisées de l'argumentation maintiennent une perspective agnostique sur la rationalité et remettent en question la possibilité même de l'exprimer dans le discours ordinaire.

## 2.3 Quels objets ?

### 2.3.1 Hypothèses internes et hypothèses externes

Les différentes approches de l'argumentation sont caractérisées par la nature des hypothèses qu'elles font, d'une part sur le plan de leur organisation théorique et conceptuelle (hypothèses *internes*), d'autre part, sur le plan de la définition de leurs objets (hypothèses *externes*). Le tableau présenté au §1 représente une série de décisions théoriques hiérarchisés, qui correspondent à l'organisation des *hypothèses internes* de différentes théories de l'argumentation. Les extrémités des branches de ces arbres proposent des théories dans lesquelles ces hypothèses se matérialisent dans l'étude de certains types de données, réunies en fonction des *hypothèses externes* de la théorie.

### 2.3.2 Principaux couplages

Hypothèses externes et internes sont liées. Par exemple, s'intéresser en priorité au *dialogue* ou prendre comme discours de référence le discours *sylogistique*, c'est mobiliser un couple hypothèses externes - hypothèses internes spécifique pour étudier l'argumentation. On trouve par exemple les couples suivants :

- Théorie rhétorique de l'argumentation et *discours monogéré planifié*.
- Théories dialectiques et *dialogue normé*.
- Théorie des orientations argumentatives et *paire d'énoncés*.
- Théorie de l'argumentation interactive et *interaction plurilocuteurs*.
- Théorie de l'argumentation comme schématisation et *texte*.

Par exemple, les décisions de travailler l'argumentation *sur le dialogue* ou de prendre comme référence *le discours monogal* correspondent à deux types d'hypothèses externes, dont le choix a des retentissements sur la constitution des hypothèses internes permettant l'étude de ces objets.

### 2.3.3 Objets centraux et périphériques

Pour satisfaire à l'exigence d'*adéquation descriptive*, chaque théorie doit non seulement rendre compte correctement de ses objets centraux, mais affronter la question de son "reste", c'est-à-dire des autres objets qu'elle pose comme objets périphériques (dérivés, secondaires). Les décisions concernant ce qui doit être considéré comme central et périphérique relèvent des hypothèses *externes*. Par exemple, l'analyse de *mais* argumentatif a été menée d'abord sur les *mais* coordonnants dans des textes monogérés. Or *mais* est couramment utilisé en tête de tour de parole, même lorsque les deux interventions sont alignées. Dans quelle mesure l'analyse du *mais* argumentatif coordonnant peut-elle être étendue à au *mais* tête de tour de parole ? (Cadiot & al., 1979), **V. Connecteurs argumentatifs**  
Chaque théorie choisit ses données privilégiées, et il n'existe pas de théorie sans "reste". Cela ne signifie pas que les faits et les données de second niveau, problématiques, sont exclus, mais que tous les phénomènes ne peuvent pas être traités au même niveau. Il ne s'agit pas de rejeter, mais de choisir ses priorités. En pratique, le problème consiste à déterminer

comment, et dans quelle mesure, les résultats établis sur la base de faits centraux peuvent être étendus aux données périphériques.

### **2.3.3 Nouveaux objets**

Les objets servent à déstabiliser et à relancer les théories. Dans les définitions précédentes, l'argumentation est seulement considérée comme une pratique *discursive* verbale.

La prise en compte de *l'image*, fixe et animée, conduit à s'interroger sur une signification argumentative, capable d'investir des supports multimodaux *non verbaux*. L'analyse de ces données mixtes demande que l'on considère le langage ordinaire parmi les autres *systèmes sémiotiques et symboliques*. Les données prises en compte dans les travaux sur l'argumentation en situation d'apprentissage des sciences sont de ce type.

La recherche sur l'argumentation *en situation de travail* demande que soit prise en compte l'intention signifiante qui oriente à la fois *l'action et l'argumentation*. L'argumentation peut être alors analysée comme une simple modalité de l'action (non-linguistique) dont elle tire son sens.

---

# Argumentativité

## 1. L'argumentation, langue, discours, genre et types discursifs

Pour les théories *étendues* de l'argumentation, la *langue* (Ducrot) ou le *discours* (Grize) sont essentiellement argumentatifs, **V. Orientation ; Schématisation ; Argumentation (II)**. Pour les théories *restreintes* de l'argumentation, elle est attachée à certains *genres* discursifs : délibératif, épideictique, judiciaire, publicitaire, prédicatif (prêche, discours adressé à un auditoire de fidèles d'une religion). La linguistique textuelle distingue cinq *types* de séquences : narratif, descriptif, argumentatif, explicatif et dialogal (Adam 1996, p. 33).

L'argumentation n'est pas attachée à un genre et ne définit pas un type de séquence. Lorsqu'une information, un récit, une description, une explication, ou une narration sont développées à l'appui d'une réponse à une question argumentative, elles sont orientées de façon à appuyer la position du locuteur, et doivent donc être intégrées à la séquence argumentative. Pour la rhétorique argumentative classique, la narration suit l'exorde et précède l'argumentation dans l'ordonnement du discours tel qu'il est prononcé.

Si on rapporte l'argumentation à l'activité langagière développée dans une situation où les partenaires défendent des positions différentes, alors elle n'est pas attachée à un *genre* ou à un *type* mais définit une *séquence* discursive spécifique, qui peut émerger dans n'importe quel genre ou type de discours. Une telle séquence est structurée par une contradiction ratifiée par les participants dont la parole est orientée par des intentions et par des conclusions opposées. La séquence argumentative est délimitée par des opérations de *balisage* spécifiques.

On préserve ainsi le concept d'argumentation d'extensions qui risquent de lui faire perdre son sens en lui faisant absorber le tout des structures et des activités langagières, et on prend acte du fait que, dans une situation argumentative toutes les opérations langagières cruciales sont effectuées selon des orientations opposées.

## 2. La séquence : Degrés et formes d'argumentativité

Définie comme l'apparition et le traitement d'un différentiel de positions discursives, *l'argumentativité d'une séquence* n'est pas une question de tout ou rien ; on peut distinguer *des formes et des degrés d'argumentativité*.

En ce qui concerne le *degré*, un échange commence à devenir argumentatif lorsque surgit une opposition entre deux orientations de discours, et ce caractère se renforce lorsque cette opposition est ratifiée et thématifiée, **V. Désaccord**.

En ce qui concerne la *forme*, on peut distinguer deux *formes* principales de l'argumentativité : dans le développement des discours qui se développent dans une situation argumentative.

— Deux monologues juxtaposés, contradictoires, sans allusion l'un à l'autre, constituent un diptyque argumentatif, chaque partenaire élabore, répète et réaffirme sa position.

— Ce “diptyque argumentatif” s'articule et se complexifie en intégrant la réfutation de la position opposée.

**V. Question ; Rôles.**

---

## Arguments en *a / ab* — : “Argument *a contrario*”

Cette entrée récapitule les arguments désignés par un syntagme prépositionnel latin gouverné par la préposition *a / ab*, comme l'étiquette “argument *a contrario*”.

### 1. La construction

La même préposition *a / ab* est employée sous ces deux formes ; en général, *a* s'emploie devant consonne et *ab* devant voyelle. En latin classique, cette préposition se construit avec un substantif complément au cas ablatif. Elle n'introduit pas de compléments de nom, mais uniquement des circonstanciels qui indiquent la provenance, l'origine, l'éloignement, la séparation ; à la base de constructions comme “*argumentum a / ab N*”, il y a donc un verbe ellipsé.

Les textes latins désignent les formes argumentatives par des expressions de ce type :

*Cum autem a genere ducetur argumentum,*  
Lorsque c'est le genre qui doit fournir un argument  
Cicéron, *Top.*, IX, 39 ; p. 79

*Genere* est le cas ablatif du substantif *genus*, “genre”. La construction est *argumentum [ducetur] a genere*, soit, avec ellipse du verbe “argument [fourni par le, tiré] du genre”. De même, la rhétorique *À Herennius* dit que, pour amplifier l'accusation :

*Primus locus sumitur ab auctoritate,*  
Le premier lieu [*primus locus*] se tire [*sumitur*] de l'autorité [*ab auctoritate*]  
*À Her.*, ii, 48 ; p. 80-81)

*Auctoritate* est le cas ablatif du substantif *auctoritas*. La construction est : “lieu [tiré] de l'autorité”. *Locus* signifie littéralement “lieu”, pris ici par métaphore pour “lieu commun argumentatif, schème d'argument”, V. **Topos**.

### 2. Liste des arguments en *a / ab*

*La première colonne du tableau suivant reprend la désignation latine ; la seconde propose une traduction tirée de Gaffiot (1934), et renvoie à l'entrée française correspondante.*

Nom latin de l'argument : <i>argumentum</i> —	Terme latin, traduction — Équivalent en anglais — Entrée(s) correspondante(s)
<i>a carcere</i>	lat. <i>carcer</i> , “prison” — ang. <i>arg. from threat</i> — V. <b>Émotion ; Menace</b>
<i>a coherentia</i>	lat. <i>coherentia</i> , “connexion, cohésion” — ang. <i>arg. from coherence ; from consistency</i> — V. <b>Cohérence</b>

<i>a comparatione</i>	lat. <i>comparatio</i> , “comparaison, confrontation” — ang. <i>arg. from comparison</i> — <b>V. Comparaison ; A fortiori ; A pari ; Analogie</b>
<i>a completudine</i>	lat. <i>completus</i> , “complet”, <i>completudo</i> , “complétude” — ang. <i>arg. from completeness</i> — <b>V. Complétude</b>
<i>a conjugata</i>	lat. <i>conjugatus</i> , “apparenté, de la même famille” — ang. <i>arg. from related words</i> — <b>V. A conjugata ; Étymologie ; Dérivés ; Paronymie</b>
<i>a contrario</i> <i>a contrario sensu</i> <i>ex contrario</i>	lat. <i>contrarius</i> , “contraire” — ang. <i>a contrario arg.</i> ; arg. <i>from the opposite</i> — <b>V. A contrario</b>
<i>a consequentibus</i>	lat. <i>consequens</i> , “ce qui suit” — ang. <i>arg. from consequences</i> — <b>V. Circonstances ; Conséquence</b>
<i>a fortiori</i>	lat. <i>a fortiori ratione</i> , “à plus forte raison” ; <i>ratio</i> , “raison” ; <i>fortis</i> “fort” au comparatif de supériorité — ang. <i>a fortiori arg</i> — <b>V. A fortiori</b>
<i>a generali sensu</i>	lat. <i>generalis</i> , “qui appartient à un genre, général” ; lat. <i>sensus</i> , « manière de voir, de concevoir » — ang. <i>arg. of the generality of the law.</i> — <b>V. Généralité de la loi</b>
<i>a genere</i>	lat. <i>genus</i> , “genre” — ang. <i>arg. from genus</i> — <b>V. Taxinomie ; Définition ; A pari.</b>
<i>a pari</i>	lat. <i>par</i> , “égal, pareil” — ang. <i>arg. a pari</i> — <b>V. A pari</b>
<i>a posteriori</i>	lat. <i>posterius</i> , “qui vient en second” — ang. <i>a posteriori arg.</i> — <b>V. A priori ; A posteriori</b>
<i>a priori</i>	lat. <i>prior</i> , “le premier de deux, supérieur” — ang. <i>a priori arg.</i> — <b>V. A priori ; A posteriori</b>
<i>a repugnantibus</i>	lat. <i>repugnans</i> (PPrst/Subst), “contradictoire ; résistant, contraire, incompatible” — ang. <i>arg. from contrary, from incompatible</i> — <b>V. A repugnantibus ; Absurde ; Ad hominem ; Cohérence</b>
<i>a rubrica</i>	lat. <i>rubrica</i> , “titre” — ang. <i>arg. from (the) title</i> — <b>V. Intitulé</b>
<i>a silentio</i>	lat. <i>silentium</i> , “silence” — ang. <i>arg. from silence</i> — <b>V. Silence</b>
<i>a simili</i>	lat. <i>similis</i> , “ressemblant, identique” — ang. <i>arg. by analogy.</i> — <b>V. Analogie ; A pari.</b>
<i>ab absurdo</i> [g <sup>ralt</sup> : <i>ad absurdum</i> ]	lat. <i>absurdus</i> , “absurde” — ang. <i>arg. from absurdity ; from the absurd</i> — <b>V. Absurde</b>
<i>ab adjunctis</i>	lat. <i>adjuncta</i> , “ce qui accompagne” — ang. <i>arg. from circumstances.</i> — <b>V. Circonstances</b>

<i>ab antecedentibus</i>	lat. <i>antecedens</i> , “ce qui précède” — ang. <i>from circumstances</i> — <b>V. Circonstances ; Précédent</b>
<i>ab auctoritate</i> [en g <sup>ral</sup> : <i>ad auctoritatem</i> ]	lat. <i>auctoritas</i> , “autorité” — ang. <i>arg. from authority</i> — <b>V. Autorité</b>
<i>ab enumeratione partium</i>	lat. <i>enumeratio</i> “énumération” ; lat. <i>pars</i> , “partie” ; “dénombrement des parties” — ang. <i>arg. from the enumeration of the parts</i> — <b>V. Tout et partie ; Cas par cas ; Définition.</b>
<i>ab exemplo</i>	lat. <i>exemplum</i> : “exemple” — ang. <i>arg. from example</i> . — <b>V. Exemple ; Exemplum ; Précédent.</b>
<i>ab inutilitate</i>	lat. <i>inutilitas</i> , “inutile, dangereux” — ang. <i>arg. from superfluity</i> — <b>V. Inutilité</b>
<i>ab utili</i>	lat. <i>utilitas</i> , “utilité, avantage” — arg. <i>from utility ; from usefulness</i> — <b>V. Pragmatique</b>

Les arguments en *a / ab* constituent le stock originel d'arguments dont le noyau est tiré de la typologie de Cicéron **V. Typologies (I)**.

Par opposition aux arguments en *ad*, on remarque qu'on n'y trouve aucune étiquette faisant référence à des émotions ou à des croyances subjectives. D'autre part, il s'agit clairement *d'arguments* et non pas de *fallacies*. En d'autres termes, on se situe dans la perspective de celui qui produit et met en avant l'argument, non pas dans la perspective de celui que l'argument va impacter et qui va le rejeter.

## Arguments en *ad* : “Argument *ad hominem*”

Cette entrée récapitule les arguments désignés par un syntagme prépositionnel latin gouverné par la préposition *ad*, par exemple l'étiquette “argument *ad hominem*”.

### 1. La construction : une désignation moderne ?

En latin classique, la préposition *ad* se construit avec l'accusatif et introduit des circonstanciels de lieu, de but. Selon le cas, on peut lire le syntagme comme “argument faisant appel à, fondé sur, de, par... (la personne, etc.)”.

D'après Hamblin, le terme le plus ancien de la série est *ad hominem* ; il figure dans les traductions latines d'Aristote. Cette appellation aurait été popularisé par Locke [1690], ainsi que par Bentham [1824], et la plupart de ces termes seraient du XIXe ou du XXe siècle. Il y aurait ainsi une spécificité des arguments en *ad*, qui ne sont pas classiques (Hamblin 1970, p. 41 ; p. 161-162).

### 2. Liste des arguments en *ad*

Nom latin de l'argument <i>Argumentum</i> —	Terme latin, traduction — Équivalent en anglais — Entrée(s) correspondante(s)
<i>(reductio) ad absurdum</i> <i>ab absurdo</i>	lat. <i>absurdus</i> , “absurde” — ang. <i>reduction to the absurd</i> — <b>V. Absurde</b>
<i>ad amicitiam</i>	lat. <i>amicitia</i> , “amitié” — ang. <i>appeal to friendship</i> — <b>V. Émotion</b>
<i>ad antiquitatem</i>	lat. <i>antiquitas</i> , “ancienneté, antiquité, tradition” — ang. <i>appeal to tradition ; to antiquity</i> — <b>V. Autorité</b>
<i>ad auditorem</i> (pl. <i>ad auditores</i> )	lat. <i>auditor</i> , “auditeur, auditoire” — ang. <i>appeal to the public, to the audience</i> — <b>V. Croyances</b>
<i>ad baculum</i>	lat. <i>baculus</i> , “bâton” — ang. <i>arg. from the stick</i> — <b>V. Menace</b>
<i>ad captandum vulgus</i>	lat. <i>captare</i> , “chercher à saisir... tâcher de gagner par insinuation” ; <i>vulgus</i> , “le public, la populace” — ang. <i>playing to the gallery ; playing to the crowd.</i> — <b>V. Auditoire ; Émotion ; Ad populum ; Rire</b>

<i>ad consequentiam</i>	lat. <i>consequentia</i> , “suite, succession” — ang. arg. <i>from consequences</i> — <b>V. Conséquences</b>
<i>ad crumenam</i>	lat. <i>crumena</i> , “bourse” — ang. <i>argument to the purse</i> — <b>V. Émotion ; Menace</b>
<i>ad falsum</i> ( <i>reductio ad falsum</i> )	lat. <i>falsum</i> , “faux” — ang. <i>reduction to a falsehood</i> — <b>V. Absurde</b>
<i>ad fidem</i>	lat. <i>fides</i> , “foi” — ang. <i>appeal to faith</i> — <b>V. Foi</b>
<i>ad fulmen</i>	lat. <i>fulmen</i> , “foudre” — ang. arg. <i>from thunderbolt</i> — <b>V. Menace</b>
<i>ad hominem</i>	lat. <i>homo</i> , “être humain” — ang. arg. <i>ad hominem</i> — <b>V. Ad hominem</b>
<i>ad ignorantiam</i>	lat. <i>ignorantia</i> , “ignorance” — angB <i>appeal to ignorance</i> — <b>V. Ignorance</b>
<i>ad imaginationem</i>	lat. <i>imaginatio</i> , “imagination” — ang. <i>appeal to imagination</i> — <b>V. Subjectivité</b>
( <i>reductio</i> ) <i>ad impossibile</i>	lat. <i>impossibilitas</i> “impossible” — ang. <i>reduction to the impossible</i> — <b>V. Absurde</b>
( <i>deducendo</i> ) ( <i>reductio</i> ) <i>ad incommodum</i>	lat. <i>incommodum</i> “inconvenient, désavantage” — ang. <i>reduction to the uncomfortable</i> — <b>V. Ad incommodum</b>
<i>ad invidiam</i>	lat. <i>invidia</i> , “envie, haine, indignation, impopularité” — ang. <i>appeal to envy</i> — <b>V. Émotion</b>
<i>ad iudicium</i>	lat. <i>iudicium</i> , “faculté de juger, tribunal, sentence” — ang. 1. <i>argument appealing to the judgment</i> ; 2. <i>to common sense</i> — <b>V. Fond</b>
<i>ad lapidem</i>	lat. <i>lapis</i> , “pierre”, en tant que symbole de l'indifférence — ang. <i>argument by dismissal</i> — <b>V. Mépris</b>
<i>ad Lazarum</i>	lat. <i>Lazarus</i> (nom propre biblique) — ang. arg. <i>ad Lazarum</i> — <b>V. Richesse</b>
<i>ad litteram</i>	lat. <i>littera</i> , “lettre ; à la lettre” — ang. <i>to the letter</i> — <b>V. Sens strict</b>
<i>ad ludicrum</i>	lat. <i>ludicrum</i> , “jeu ; spectacle” — ang. <i>appeal to the gallery</i> — <b>V. Émotion ; Auditoire ; Ad populum ; Rire</b>
<i>ad metum</i>	lat. <i>metus</i> , “peur, crainte” — ang. <i>appeal to fear</i> — <b>V. Émotions ; Menace</b>
<i>ad misericordiam</i>	lat. <i>misericordia</i> , “compassion, pitié” — ang. <i>appeal to pity</i> — <b>V. Émotion</b>
<i>ad modum</i>	lat. <i>modus</i> “mesure, juste mesure, modération” — ang. arg. <i>of gradualism</i> — <b>V. Proportion</b>

<i>ad naturam</i>	lat. <i>natura</i> , “nature” — ang. <i>appeal to nature</i> ; <i>naturalistic fallacy</i> — <b>V. Force des choses ; Fallacieux (I)</b>
<i>ad nauseam</i>	lat. <i>nausea</i> , “nausée, mal de mer”, par métonymie de l'effet, la nausée, pour la cause, la répétition — ang. <i>proof by assertion</i> — <b>V. Répétition</b>
<i>ad novitatem</i>	lat. <i>novitas</i> , “nouveauté; condition d'un homme qui, le premier de sa famille, arrive aux honneurs” — ang. <i>appeal to novelty</i> — <b>V. Progrès</b>
<i>ad numerum</i>	lat. <i>numerus</i> , “nombre, foule” — ang. <i>appeal to the number</i> , <i>arg. from number</i> — <b>V. Autorité</b>
<i>ad odium</i>	lat. <i>odium</i> , “haine” — ang. <i>appeal to hatred, to spite</i> — <b>V. Émotion</b>
<i>ad orationem</i>	lat. <i>oratio</i> , “langage, propos, parole” — ang. <i>arg. to the statement</i> — <b>V. Fond</b>
<i>ad passionem</i> (pl. <i>ad passiones</i> )	lat. <i>passio</i> , “passion, émotion” — ang. <i>appeal to passion, to emotion</i> — <b>V. Pathos ; Émotion</b>
<i>ad personam</i>	lat. <i>persona</i> , “masque, rôle, personne” — ang. <i>abusive ad hominem</i> — <b>V. Attaque personnelle ; Ad hominem</b>
<i>ad populum</i>	lat. <i>populus</i> , “le peuple romain (opposé au sénat et à la plèbe) ; peuple” — ang. <i>appeal to people, arg. from popularity</i> — <b>V. Ad populum</b>
<i>ad quietem</i>	lat. <i>quies</i> “repos, neutralité politique, calme, tranquillité” — ang. <i>appeal for calm, to repose, to conservatism</i> (Hamblin) — <b>V. Tranquillité</b>
<i>ad rem</i>	lat. <i>res</i> , “réalité, chose ; point de discussion, question” — ang. <i>arg. addressed to the thing, to the point, dealing with the matter at hand</i> — <b>V. Fond</b>
<i>ad reverentiam</i>	lat. <i>reverentia</i> “crainte respectueuse” — ang. <i>arg. from respect</i> — <b>V. Respect</b>
<i>ad ridiculum</i>	lat. <i>ridiculus</i> , “ridicule, absurde” — ang. <i>appeal to ridicule ; to mockery</i> — <b>V. Absurde ; Rire</b>
<i>ad socordiam</i>	lat. <i>socordia</i> , “stupidité ; paresse d'esprit” — ang. <i>appeal to weak-mindedness</i> — <b>V. Subjectivité</b>
<i>ad superbiam</i>	lat. <i>superbia</i> , “orgueil, fierté ; despotisme” — ang. <i>appeal to pride ; arg. of popular corruption</i> — <b>V. Émotion ; Ad populum.</b>
<i>ad superstitionem</i>	lat. <i>superstitio</i> , “superstition” — ang. <i>appeal to superstition</i> — <b>V. Personne</b>
<i>ad temperentiam</i>	lat. <i>temperantia</i> “juste mesure, juste proportion” — ang. <i>arg. of gradualism</i> — <b>V. Proportion</b>

<i>ad verecundiam</i>	lat. <i>verecundia</i> , “respect, modestie ; crainte de la honte” — ang. arg. <i>from modesty ; from authority</i> — <b>V. Modestie ; Autorité ; Éthos</b>
<i>ad vertiginem</i>	lat. <i>vertigo</i> , “rotation, vertige” — ang. arg. <i>from vertigo</i> — <b>V. Vertige</b>

### 3. Caractéristiques de cette famille

On relève beaucoup plus d’arguments en “*ad —*” que d’arguments en “*ab —*”, et seule la construction en “*ad —*” est productive. C’est aussi la forme qui est parodiée, notamment sur internet, avec plus ou moins de bonheur ; on y trouve l’argument *ad bananum*, et bien sûr, *ad Hitlerum*, **V. Autorité ; Imitation, Modèle ;**

**Origine de ces étiquettes** — Certaines de ces appellations ont été définies et utilisées par Locke et par Bentham, **V. Typologies (II)**.

Locke a défini les arguments :

*ad hominem* — *ad verecundiam* — *ad ignorantiam* — *ad iudicium*

Bentham a défini les arguments :

<i>ad verecundiam</i>	<i>ad superstitionem</i>	<i>ad ignorantiam</i>
<i>ad quietem</i>	<i>ad socordiam</i>	<i>ad iudicium</i>
<i>ad amicitiam</i>	<i>ad odium</i>	<i>ad metum</i>
<i>ad imaginationem</i>	<i>ad superbiam</i>	<i>ad invidiam</i>

**Sous-familles sémantiques d’arguments en *ad*** — On peut proposer quelques regroupements en fonction des contenus sémantiques des arguments.

**(i)** Arguments subjectifs liés aux *affects*, aux émotions, souvent via des intérêts positifs (récompenses) ou négatifs (menaces) :

<i>ad passionem</i>	<i>ad misericordiam</i>	<i>ad superbiam</i>
<i>ad amicitiam</i>	<i>ad odium</i>	
<i>ad invidiam</i>	<i>ad quietem</i>	
<i>ad metum (ad carcerem, ad baculum, ad fulmen, ad crumenam)</i>		

Les formes suivantes ont une composante émotionnelle :

<i>ad captandum vulgus</i>	<i>ad numerum</i>	<i>ad populum</i>
<i>ad ludicrum</i>	<i>ad personam</i>	<i>ad verecundiam</i>
<i>ad novitatem</i>		

**(ii)** Arguments faisant appel à un *système limité de croyances*, à des croyances personnelles, non universelles, contestables...

<i>ad consequentiam</i>	<i>ad ignorantiam</i>	<i>ad socordiam</i>
<i>ad fidem</i>	<i>ad imaginationem</i>	<i>ad superstitionem</i>
<i>ad hominem</i>	<i>ad incommodum</i>	<i>ad vertiginem</i>

D’un point de vue normatif, les catégories **(i)** et **(ii)** rassemblent des arguments, parfois considérés comme fallacieux dans la mesure où ils expriment la subjectivité de l’argumentateur. En d’autres termes, elles sont le reflet, dans la théorie de l’argumentation, des composantes éthotique et pathémique de la rhétorique, **V. Subjectivité ; Éthos; Pathos; Émotion.**

## Arguments en *e* — (ou *ex* —) : Argument *ex concesso*

Cette entrée récapitule les arguments désignés par un syntagme prépositionnel latin gouverné par la préposition *e* / *ex*, par exemple l'étiquette "argument *ex concesso*".

La préposition latine *ex* ou *e* (jamais *e* devant voyelle) introduit, en latin classique un complément de nom à l'ablatif. Elle signifie "tiré de" ; dans le cas des constructions qui nous intéressent, le complément indique donc la provenance, la substance, au sens abstrait, dont est fait l'argument.

### Liste des arguments en *e* ou *ex*

Nom latin de l'argument <i>argumentum</i> —	Terme latin, traduction — Équivalent en anglais — Entrée(s) correspondante(s)
<i>ex datis</i>	lat. <i>datum</i> , "don, présent" — ang. <i>from the facts; from what is accepted by the audience</i> — <b>V. Croiances de l'auditoire</b>
<i>ex notatione</i>	lat. <i>notatio</i> , "marquer d'un signe" — ang. <i>arg. from the structure or meaning of a word</i> — <b>V. Sens vrai du mot</b>
<i>ex silentio</i>	lat. <i>silentium</i> , "silence" — ang. <i>arg. from silence</i> — <b>V. Silence</b>
<i>ex concessis ; e concessu gentium</i>	lat. <i>concedere</i> , "céder, concéder, se ranger à l'avis de" — ang. <i>arg. from the consensus of the nations; from traditional wisdom</i> — <b>V. Consensus ; Croiance ; Autorité</b>
<i>e contrario (= a contrario)</i>	lat. <i>contrarius</i> , "contraire" — ang. <i>arg. from the contrary</i> — <b>V. Contraires ; A contrario</b>

Comme les arguments en *ab* et en *ad*, les arguments en *ex* ne désignent pas une catégorie spécifique d'arguments, qu'on pourrait rattacher soit à une même racine sémantique, soit à un même type formel.

## Assentiment

Perelman & Olbrechts-Tyteca mènent la discussion des effets de l'argumentation sur la base de l'opposition de *persuader* à *convaincre*, où *persuader* est défini en relation avec un auditoire particulier, local, alors que *convaincre* est considéré comme lié à l'auditoire universel.

Cependant la définition fonctionnelle de l'argumentation proposée à l'ouverture du *Traité*, n'utilise pas ces termes, mais parle d'*adhésion des esprits* et d'*assentiment*. L'argumentation y est vue comme une activité double, qui vise à « provoquer ou accroître l'adhésion des esprits » à des thèses qu'on doit d'abord « [présenter] à leur assentiment » (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 5). Le mot *assentiment* rappelle le titre de l'ouvrage de Newman, *Grammaire de l'assentiment* (1975 ; *A Grammar of Assent*, [1870]).

La notion d'assentiment relève de la théorie stoïcienne de la connaissance, où elle est définie comme un acte volontaire de l'âme qui se produit toutes les fois qu'elle reçoit une impression vraie, ce qui suppose une harmonie entre la volonté et la vérité : « l'âme veut le vrai », la vérité est *index sui*, sa propre marque ; la marque de l'impression vraie est l'assentiment qu'on lui accorde. Le scepticisme rejette cette harmonie entre représentation vraie et assentiment ; le vrai n'est pas capable de s'auto-certifier, en d'autres termes, on peut donner son assentiment à des représentations fausses. La suspension, ou l'abstention, de l'assentiment, est au fondement de la méthode sceptique permettant d'obtenir la tranquillité (*ataraxie*).

Ainsi la voie sceptique est appelée [...] «aporétique», [...] soit du fait qu'à propos de tout elle est dans l'aporie et la recherche, soit du fait qu'elle est incapable de dire s'il faut donner son assentiment ou le refuser.

Sextus Empiricus, *Esq. pyrrh.*, i, 2, 7 ; p. 55

L'assentiment peut être accordé ou refusé par un acte de la volonté :

Pour moi, je suis convaincu que c'est la plus énergique des actions : que de lutter contre les sensations, de résister aux conjectures, de retenir son jugement [*assensus*] sur la pente de l'affirmation. [...] Carnéade [a accompli] un véritable travail d'Hercule en purgeant notre esprit d'un monstre des plus terribles, je veux dire de cette affirmation [*assensus*], qui précède la lumière et vient de la légèreté.

Cicéron, *Premiers Académiques*, II, 34 ; p. 469

Dans la situation argumentative, le moment sceptique correspond à la confrontation de deux discours *anti-orientés* et *de force égale* (*isosthéniques*), ce qui impose une *suspension de l'assentiment*, **V. Force**.

Le langage courant traite l'assentiment comme une action : on peut *donner* ou *suspendre* son assentiment, comme on peut donner ou suspendre son accord ou son autorisation. Du point de vue rhétorique, l'intervention de l'assentiment problématise la réception de l'acte de persuasion en accordant une certaine activité à l'auditoire destinataire ; alors qu'on *se laisse persuader*, on *donne* son assentiment. Cela rétablit un peu l'équilibre entre orateur et auditoire : à *l'intention de persuader* du premier correspond la capacité du

second *d'accorder ou non son assentiment*. Il y a un refus d'assentir, "d'opiner" qui est parfaitement rationnel; la suspension de l'assentiment instaure l'état de doute qui est définitoire de la position du tiers, **V. Rôles ; Doute**.

L'assentiment accordé à une proposition connaît des degrés, selon qu'on passe de l'opinion à la croyance et au savoir :

— Le degré d'assentiment le plus faible correspond à l'*opinion*, définie comme une croyance accompagnée de la conscience qu'il existe d'autres opinions également valides :

L'opinion se distinguera de la croyance seulement parce que, différemment de la croyance, elle a conscience de sa propre insuffisance.

Kant, cité dans Gil 1988, p. 17

Dans le monde et l'usage actuels, il n'est pas certain que l'opinion soit consciente de sa propre insuffisance ; son ancrage dans une subjectivité radicale tend plutôt à la présenter comme irréfutable.

— Le degré intermédiaire est celui de la croyance, consciente du fait qu'il existe d'autres discours, qu'elle considère comme sinon comme faux, du moins peu valides, manquant de vérité.

— Le degré le plus fort est la *conviction* ; la personne convaincue considère que la proposition à laquelle il adhère est vraie et que les discours qui s'y opposent sont faux, et que ceux qui les soutiennent sont des esprits faibles ou pervers.

Selon la théorie de Perelman & Olbrechts-Tyteca, *persuader* produit l'opinion, une croyance locale, alors que *convaincre* produit une croyance générale, qui fait fonction de savoir. **V. Persuasion; Persuader**.

---

### Attaque personnelle

- ❖ Lat. argument *ad personam* ; le substantif *persona* désigne non pas l'identité personnelle de l'individu mais le masque de l'acteur, qui correspond à son rôle. À l'inverse, dans l'expression "attaque *ad personam*", le mot *persona* renvoie à la personne.

L'attaque personnelle peut cibler la personne publique ou privée. Elle viole les *règles de politesse*<sup>@</sup> et les interdictions éthiques qui protègent l'individu, en tant qu'être humain unique. Elle contourne les positions de l'adversaire, pour s'en prendre à sa personne afin de rendre son discours inaudible.

La réfutation proprement dite porte sur les positions prises par l'adversaire, alors que l'attaque personnelle est une stratégie de contournement métonymique des positions de l'adversaire ; pour éliminer les dires, on disqualifie le locuteur.

L'attaque personnelle contre l'adversaire est parfois appelée "attaque *ad personam*", distincte de l'attaque *ad hominem*<sup>@</sup> qui se situe sur un plan strictement cognitif pour exploiter une contradiction entre les positions prises par l'opposant et ses croyances ou son comportement. Néanmoins, l'étiquette *ad hominem* est fréquemment utilisé avec le sens de *ad personam*, pour désigner une attaque personnelle.

#### 1. Attaque ouverte et implicite

L'*insulte* est la forme la plus simple d'attaque ouverte *ad personam* : "Monsieur, vous n'êtes qu'un malappris malhonnête !". La déontologie de l'interaction, et d'abord les règles de politesse, interdisent qu'on insulte son interlocuteur, fût-il un adversaire, **V. Règle ; Politesse.**

L'attaque personnelle est une façon de *pourrir le débat*. Ironiser sur l'adversaire hors de propos, faire allusion à lui en des termes négatifs, peut contribuer à lui faire perdre son sang-froid, brouiller son discours, le pousser à se placer lui-même sur le terrain personnel et à répondre sur le même ton, et le public sera tenté de renvoyer les pugilistes dos à dos.

L'attaque personnelle peut porter *sur la vie privée* de l'adversaire : "vous feriez mieux de vous occuper de vos enfants !" dit, dans un débat politique, à un adversaire dont les enfants ont des problèmes, est une attaque personnelle que tout le monde réproouve. Elle peut être portée de façon plus subtile en introduisant la question de la politique familiale dans le débat, en soulignant la nécessité pour les parents de s'occuper en priorité de leurs enfants ; la rumeur pourvoira aux prémisses manquantes.

## 2. Degrés de pertinence de l'attaque

Selon qu'elle est ou non liée à la question débattue, l'attaque personnelle est plus ou moins pertinente. Considérons les descriptions négatives de l'adversaire faites dans le cadre de la question argumentative "*Faut-il intervenir en Syldavie ?*".

Proposant : — *Il faut intervenir en Syldavie de toute urgence !*

Opposant : 1. *Arrête tes idioties espèce de va-t-en guerre !*  
2. *Pauvre imbécile manipulé par les médias !*  
3. *Pauvre imbécile, il y a huit jours tu étais incapable de localiser la Syldavie sur une carte !*

Dans le cas (1) et (2), on a affaire à des attaques sur la personne jusqu'à plus ample informé gratuites, c'est-à-dire sans liaison avec la question argumentative. Mais dans le cas (3), rien n'est clair ; l'opposant fournit un argument invalidant l'interlocuteur, au moins dans le cadre du présent débat. L'attaque n'est pas dénuée de pertinence. Il faudrait pouvoir faire une différence entre *traiter* quelqu'un d'imbécile et *appeler* imbécile un imbécile, mais ce n'est pas possible, tous les insulteurs diront qu'ils ne font que décrire l'insulté ; d'où la prohibition générale de l'insulte.

---

## Auto-argumentation

### 1. L'argumentation comme composition d'énoncés

Les compositions d'énoncés suivantes correspondent à différentes formes, possibles, de la séquence de base argumentative.

#### 1. Argument, conclusion, topos, modalisateur

Cette combinaison correspond au modèle de Toulmin, qui articule la cellule argumentative monologique autour de cinq éléments, la *donnée* (l'argument), la *conclusion*, la *loi de passage* (ou *topos*), elle-même accrochée à un support, et enfin un *modalisateur* qui renvoie aux conditions de réfutation de l'argumentation ([1958], chap. 3), **V. Modèle de Toulmin.**

#### 2. Argument, conclusion, topos

On considère généralement que le lien argument – conclusion est assuré par un topos, souvent implicite ; la cohérence de l'argumentation fondée sur un indice,

Les serpents sortent, il va pleuvoir.

est assurée par une régularité empiriquement observée dans la pampa :

En général, quand les serpents sortent, il pleut.

On dit qu'il y a *plus* dans l'argument que dans la conclusion, dans la mesure où l'argument est plus assuré que la conclusion, qui n'est qu'une projection hypothétique de l'argument. On peut aussi dire qu'il y a *moins*, dans la mesure où la conclusion ne fait pas que développer analytiquement l'argument, elle est le produit de cet argument *enrichi* et structuré par sa combinaison avec un principe général ou topos.

#### 3. Argument, conclusion

Soit une suite d'énoncés {**E1**, **E2**}. Cette suite est argumentative si l'on peut la paraphraser par les énoncés suivants :

**E1** appuie, étaye, motive, justifie... **E2 E1**, donc, d'où... **E2**

**E2**, puisque, étant donné que... **E1**

La théorie de l'argumentation dans la langue formule la même relation sous un mode qui s'est avéré extrêmement fertile : la conclusion, c'est *ce qu'on veut dire*, ce qu'on a en vue, ce à quoi on veut en venir quand on énonce l'argument :

Si le locuteur énonce **E1**, c'est dans la perspective de **E2**

La raison pour laquelle il énonce **E1**, c'est **E2**

Le sens de **E1**, c'est **E2**.

et, à la limite, "**E1**, *autrement dit*, *c'est-à-dire* **E2**" :

L1 : — Ben moi j'peux pas sortir avec vous, j'ai du travail

L2 : — Ah bon, d'accord, t'as du travail... autrement dit tu ne veux pas sortir avec nous ?

On voit qu'*autrement dit*, connecteur dit de reformulation, permet à **L2** de substituer une conclusion polémique, à la conclusion avancée par **L1**. La conclusion c'est ce qui donne sens à l'énoncé ; seule la saisie de la conclusion caractérise une authentique compréhension de l'énoncé.

La condition fondamentale de validité d'une argumentation est qu'elle s'exprime par une séquence coordonnée "argument + conclusion", telle que la conclusion n'est pas une pure reformulation de l'argument. Il faut pour cela que les deux énoncés soient distincts et évaluables indépendamment l'un de l'autre. C'est le cas dans "*le vent s'est levé, il va pleuvoir*". On a affaire à deux faits constatables, le fait qu'il y ait du vent à un certain moment et de la pluie un peu plus tard. Le premier fait est mesurable par un anémomètre, le second par un pluviomètre, deux appareils dont les principes de fonctionnement n'ont rien à voir.

## 2. De la composition d'énoncés à l'énoncé

Dans le discours ordinaire, les règles de transformation et de nominalisation permettent d'intégrer l'énoncé argument, tel qu'il figure dans une séquence textuelle à l'énoncé conclusion correspondant. L'énoncé argument est enchâssé dans l'énoncé conclusion sous forme de subordonnée, ou de déterminant d'un des termes de l'énoncé conclusion :

Ces gens viennent pour travailler dans notre pays, accueillons-les.  
→ Accueillons ces gens qui viennent pour travailler.

À la limite, il s'intègre au sens d'un des termes de l'énoncé :  
→ Accueillons ces travailleurs !

Dans ce cas, l'argument est inclus dans le mot (Empson [1940]) ;

L'énoncé unique résultant exprime à la fois la conclusion et la bonne raison qui la sous-tend : l'énoncé est auto-argumenté, il exprime un point de vue complet, qui se donne pour évident.

---

## Autophagie, Rétorsion

Tout comme une assertion peut *s'auto-argumenter*<sup>@</sup>, elle peut *s'autodétruire* si elle exprime un paradoxe ou si elle mène à une contradiction entre ce qui est dit et l'acte de le dire ou les circonstances du dire.

Selon Perelman & Olbrechts-Tyteca il y a *autophagie* lorsque :

L'affirmation d'une règle est incompatible avec les conditions ou les conséquences de son assertion ou de son application : on peut qualifier ces arguments *d'autophagie*. *La rétorsion* est l'argument qui attaque la règle en mettant l'autophagie en évidence. [...] l'action implique ce que les paroles nient

Perelman 1977, p. 83-84

Le paradoxe peut être affirmé comme tel, c'est le cas du Crétois Épiménide affirmant que "*tous les Crétois sont menteurs*". La rétorsion ne s'applique que si l'affirmation a été donnée comme vraie, et non pas comme paradoxale :

L1 : — *Toutes les affirmations peuvent être mises en doute.*

L2 : — *Je mets en doute cette affirmation.*

Un homme est accusé d'avoir commis un vol la nuit dans un parc de Vienne. L'accusé clame son innocence, et l'on n'a retrouvé aucune trace du portefeuille volé, ni d'indice de la culpabilité de l'accusé qui avait simplement eu la mauvaise idée de se trouver dans le parc ce soir là.

À bout d'arguments, le procureur s'exclame : "*Pourquoi l'accusé se serait-il rendu la nuit dans ce parc sinon pour voler ? Personne ne se promène la nuit dans ce parc, à moins qu'il n'ait l'intention de commettre un vol.*" À quoi l'avocat répondit en démontrant le caractère irrationnel de ces propos : "*Si les voleurs sont les seuls à se rendre dans ce parc la nuit, quelle raison un voleur aurait-il d'y aller à un moment où il serait sûr de n'y rencontrer que des collègues ?*"

Thérèse Delpech, *L'appel de l'ombre. Puissance de l'irrationnel*, 2002<sup>18</sup>

Ce mode de réfutation, connu sous le nom d'*épitrope*<sup>@</sup>, est utilisé par Socrate pour réfuter la thèse de Protagoras selon laquelle :

L'homme, est la mesure de toutes choses, de l'existence de celles qui existent, et de la non-existence de celles qui n'existent pas.

Platon, *Théétète*, 152a<sup>19</sup>

Cette doctrine présente cette caractéristique « plaisante » que si elle est vraie, elle est fausse :

*Socrate* : — Mais, en second lieu, voici ce qu'il y a de plus plaisant. Protagoras, en reconnaissant que ce qui paraît tel à chacun est, accorde que l'opinion de ceux qui contredisent la sienne, et par laquelle ils croient qu'il se trompe, est vraie.

*Théodore* : — En effet.

---

<sup>18</sup> Paris, Grasset, 2002, p. 105.

<sup>19</sup> Cité d'après <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/cousin/theetete2.htm>

*Socrate* : — Ne convient-il donc pas que son opinion est fautive, s'il reconnaît pour vraie l'opinion de ceux qui pensent qu'il est dans l'erreur ?  
*Théodore* : — Nécessairement. (*Id.*)

Cette réfutation exploite le principe de non-contradiction<sup>@</sup> ; pour maintenir la cohérence de son discours, un sceptique devra mettre en doute ce principe.

---

# Autorité

## 1. *Auctoritas*, autorité

### *Auctoritas*

Le terme autorité, et par là même certains éléments de la problématique de l'autorité nous viennent du latin. L'étymologie du mot *autorité* a été établie par Benveniste (1969) : le mot provient du latin *augere*, qui, dans la langue classique signifie "augmenter". *Auctor*, *auctoritas* ne sont pas formés sur ce sens classique, mais sur « [le] sens premier de *augeo* "faire sortir, promouvoir" » (Benveniste 1969, p. 150 ; *augeo* est la 1<sup>e</sup> pers. du singulier du présent de l'indicatif de *augere*) :

Dans ses plus anciens emplois, *augeo* indique non le fait d'accroître ce qui existe, mais l'acte de produire hors de son propre sein ; acte créateur qui fait surgir quelque chose d'un milieu nourricier et qui est le privilège des dieux ou des grandes forces naturelles, non des hommes. (*Ibid.*, p. 149)

La parole prononcée avec *auctoritas* est créatrice :

Le sens premier de *augeo* se retrouve par l'intermédiaire de *auctor* dans *auctoritas*. Toute parole prononcée avec l'autorité détermine un changement dans le monde, crée quelque chose ; cette qualité mystérieuse, c'est ce que *augeo* exprime, le pouvoir qui fait surgir les plantes, qui donne existence à une loi. Celui qui est *auctor*, qui promet, celui-là seul est pourvu de cette qualité [...]. Des valeurs obscures et puissantes demeurent dans cette *auctoritas*, ce don réservé à peu d'hommes de faire surgir quelque chose et — à la lettre — de produire à l'existence. (*Ibid.*, p. 151)

Ellul décrit comme suit l'exercice institutionnel de l'*auctoritas* :

L'*auctoritas* est la qualité de l'*auctor*. Celui-ci donne son soutien, son approbation à l'acte accompli par une autre personne. Il est probable qu'au début il s'agissait d'un acte de droit sacré : un individu fait l'acte juridique, et un autre rend cet acte valable, par son intervention qui manifeste l'accord des dieux. (Ellul [1961], p. 248-249)

L'*auctoritas* est détenue par le père, le prêtre, le juge ; elle donne une base commune à la vie familiale, religieuse et juridique :

L'*auctoritas* apparaît comme l'autorité d'une personne qui sert de fondement un acte juridique. Celui-ci n'a de valeur et d'efficacité que par l'*auctoritas*. [...] Le *pater* donne son *auctoritas* au mariage de son fils. Dans la vie religieuse, l'*auctoritas* du prêtre délimite le domaine du sacré, et trace la frontière du profane. Dans la vie juridique, l'*auctoritas* délimite le domaine du légitime, le sépare de ce qui n'est pas le droit. (Ellul [1961], p. 248-249)

## Autorité

Parler d'argument d'autorité n'aurait pas beaucoup de sens dans une telle vision des choses, puisque *l'auctor* n'appuie pas de son dire une réalité, mais crée la réalité par son dire.

Les emplois latins, dont sont issus les emplois français, relèvent tous du sens fondationnel d'*autorité*. Le français a distendu le lien *auteur–autorité* ; un *auteur* peut n'avoir aucune *autorité*, et le détenteur d'une *autorité* n'est pas forcément un *auteur*. Avec *autoritaire* et *autoritarisme*, il a développé une ligne lexicale stigmatisant l'*autorité*.

Dans *faire autorité, une autorité*, mot *autorité* a conservé tout son sens positif (anglais *authoritarian / authoritative*).

## 2. Autorité sociale

Le concept d'autorité est redéfini et discuté dans tous les champs des sciences humaines, en relation avec la soumission et en opposition avec la ou les libertés. Des études majeures sur le thème de l'autorité, du pouvoir et du totalitarisme ont marqué le siècle dernier : en psychologie particulièrement depuis les retentissantes expériences de Stanley Milgram sur la « soumission à l'autorité » (1974) ; en philosophie, avec l'étude de la « personnalité autoritaire » de Theodor Adorno ([1950]), ou l'étude du « système totalitaire » d'Hannah Arendt ([1951], 1972) ; ou en sociologie avec Max Weber ([1921]), dont les distinctions entre les différentes sources d'autorité et de légitimité sont passées dans la pensée commune : autorité traditionnelle, charismatique, et rationnelle-légale.

L'autorité s'exprime notamment par les lois, les règlements les standards, et normes. Ces autorités et les pouvoirs coercitifs associés, dont la violence qui n'est pas seulement symbolique, régissent largement la vie moderne quotidienne.

## 3. Appels à l'autorité

La problématique de l'autorité engage l'étude du discours dans une réflexion pluridisciplinaire sur les plans *épistémique* (conditions d'acceptabilité non vériconditionnelles des énoncés) ; *de l'influence sociale* (gestion des pouvoirs du discours) ; *interpersonnel* (manifestations et effets sur l'interaction des positions d'autorité relatives des interactants).

Dans le champ de la rhétorique argumentative, la notion d'autorité est envisagée dans son rapport à la parole : Qu'est-ce qu'un appel à l'autorité ? Comment fonctionne l'énoncé fondé sur une autorité, évoquant ou invoquant une autorité ? Quels sont les types de réponses critiques suscitées par ce genre de discours ? Dans la mesure où elle se réclame de la raison et de l'examen libre, l'argumentation est antithétique de l'autorité et de la violence, même si elles se prévalent de l'autorité légale et légitime.

Mais la parole argumentée est une parole totalement ambivalente : en tant que discours d'affirmation forte, elle prétend persuader, agir sur l'esprit d'autrui, changer ses représentations au nom de la raison, c'est-à-dire *faire autorité* ; en tant que parole critique, elle *dénonce les discours d'autorité* prononcés sous les dehors de l'universalité de la raison et du consensus de la communauté. L'argumentation doit trouver un moyen *d'être une autorité (authoritative)* sans être pour autant *être autoritaire (authoritarian)*.

À ma connaissance, les études d'argumentation n'ont guère développé de pensée propre sur la relation de la parole argumentative à l'autorité en tant qu'exercice du pouvoir et de la violence, légitimes ou non. Mettre au premier plan la vérité ou la démocratie des opinions n'autorise pas à mettre entre parenthèses ces données fondamentales des sociétés humaines, **V. Accords ; Rôles ; Persuasion**. On invoque l'idéal de persuasion et de consensus rationnels servi par l'argumentation, mais il faut tenir compte du fait que le vote ne reflète pas forcément le meilleur argument, et que la décision de fait est prise par le pouvoir en place.

#### 4. Le magasin des autorités et ses usages argumentatifs

La critique argumentative distingue dans l'autorité éthotique, une composante charismatique *auto-fondée*, qu'elle rejette comme radicalement fallacieuse, pour ne retenir que de sa composante définie par l'expertise, **V. Éthos**. Dans le cas de l'argument d'autorité classique, le locuteur légitime une position en la référant à une source préexistante, extérieure au locuteur : l'autorité est *hétéro-fondée*. L'étude technique de cette forme d'argumentation s'inscrit dans le cadre plus général de la répétition, de la reformulation, de la réinterprétation du discours, **V. Épouvantail**.

L'autorité est au fondement du topos n° 11 de la *Rhétorique* d'Aristote qui définit sa force comme

[celle du] jugement antérieur prononcé sur la même question, une question semblable ou une question contraire, surtout s'il émane de tout le monde et à toutes les époques, à défaut s'il émane au moins de la majorité, ou des sages — tous ou la plupart —, ou d'hommes de bien ; ou encore des juges de l'affaire eux-mêmes ou de ceux dont les juges admettent l'opinion ou de ceux dont il n'est pas possible de contredire le jugement, par exemple ceux qui ont pouvoir sur nous, ou de ceux dont il n'est pas beau de contredire le jugement, tels les dieux, notre père ou nos maîtres.

*Rhét.*, II, 23, 1398b15-30 ; trad. Chiron, p. 388

On remarque que le sens du mot *jugement* évolue au fil des exemples du jugement intellectuel jusqu'au jugement judiciaire.

Sur cette base, les rhétoriques ultérieures énumèrent les autorités susceptibles d'être appelées à la rescousse pour affermir la position d'une partie. Dans le domaine judiciaire, la rhétorique *À Herennius* propose dix « formules » (topoi) pour « amplifier l'accusation »

La première est tirée « de l'autorité, quand nous rappelons que l'intérêt les dieux immortels, nos ancêtres, les rois, les cités, les nations, les hommes les plus sages, le sénat, ont pris à la chose – et surtout quelle sanction a été prévue par les lois en ces matières. (*À Her.*, II, 48 ; p.81).

Il s'agit d'autorités susceptibles d'appuyer toute forme de discours, bien distinctes du *précédent* judiciaire. Quintilien, pour la même situation judiciaire, considère comme jouissant d'une autorité

ce qui a été regardé comme exprimant l'opinion des nations, des peuples, des sages, des citoyens distingués, des poètes illustres. Même les maximes courantes et les idées reçues par la croyance populaire ne seront pas sans utilité. (Quintilien, *I. O.*, V, 11, 36-37 ; p. 173)

Ce magasin des autorités sera largement repris, avec quelques ajustements :

- autorité des Livres, de la tradition, des ancêtres (*ad antiquitatem*);  
L'argument du Progrès s'oppose à cette forme d'autorité
- des vers célèbres, des proverbes, des exemples<sup>@</sup>, des *exempla*<sup>@</sup>, des fables, des paraboles, **V. Exemplum**
- des Chinois, des Américains...
- des médias, des professionnels, de savants, des professeurs...
  - Vérités sorties de la bouche des enfants, des riches, des pauvres, des paysans du Danube... **V. Richesse et pauvreté**
- autorité du grand nombre, prestige du consensus majoritaire, d'un groupe particulier... **V. Consensus ; Doxa**

Ces formes d'autorité sont cumulables : l'autorité scientifique du Maître est parfois mâtinée de l'autorité charismatique du gourou.

Dans nos sociétés les *normes et les règlements* sont une source d'autorité essentielle. Les *règles du lieu*, sont parfois informelles, mais il n'y a pas de lieu d'échange sans règle, **V. Règles** ; les règles plus générales sont les *normes légales* du groupe social et les *normes internationales* qui peuvent les dominer. On peut distinguer les formes suivantes d'appel à l'autorité.

— L'autorité *invoquée* est celle qui est mise en œuvre dans *l'argument d'autorité*, dont certaines formes sont spécifiées en fonction de la nature de la source (*ad antiquitatem, ad numerum...*), voir *infra*.

— L'autorité peut également être *auto-attribuée, incarnée* et manifestée dans le discours de l'orateur, **V. Éthos ; Modestie**.

— L'autorité du *témoignage* est étayée sur le caractère et à la réputation du témoin, et en cela elle est liée à son éthos ; **V. Témoignage**.

— L'autorité du *précédent* (*ab exemplo*), repose sur un jugement antérieur (à tous les sens du mot *jugement*) ; la cause peut aussi avoir été tranchée dans la fable ou la parabole ; **V. Précédent ; Exemple ; Exemplum**.

— La *dialectique* problématise des discours soutenus par diverses formes d'autorité sociale, **V. Doxa ; Dialectique**.

## 5. Formes d'autorité attachées à la parole

### 5.1 Faire par la parole

Le locuteur dispose d'une "autorité" incontestée sur différentes classes d'énoncés. D'après Austin [1962], l'énoncé performatif est producteur de la réalité qu'il énonce : on promet en disant "*je promets*"; le locuteur est à la lettre *auctor* de la réalité qu'il crée, c'est-à-dire de sa promesse.

### 5.2 Croire sur parole

On n'a pas ordinairement besoin d'argumentation pour faire croire : il suffit de dire. Le locuteur est ordinairement cru sur sa parole. Si l'on demande "*Quelle heure est-il ?*" on accepte la réponse sans chercher à consulter directement la montre de l'interlocuteur. Les affirmations portant sur des états intérieurs ("*Je me sens en pleine forme aujourd'hui?*") sont généralement reçues sans problème, de même que les affirmations des personnes bien placées pour voir ou pour savoir. Si *avoir de l'autorité* signifie "avoir le pouvoir de transmettre à autrui ses représentations", on a là la forme d'autorité la plus spécifiquement associée à l'activité linguistique ordinaire. Elle est liée à la notion de préférence pour l'accord, **V. Accord ; Témoignage.**

Cette autorité attachée à l'exercice même du langage se combine avec d'autres autorités attribuées au locuteur en fonction des différentes identités et rôles sociaux qu'il joue. Ces identités et rôles convergent vers l'autorité manifestée du locuteur telle qu'elle est définie par la théorie de l'éthos. Néanmoins, la préférence pour l'accord n'est qu'une tendance ; les destinataires sont couramment en désaccord, et la capacité de d'affirmer son désaccord est une capacité argumentative fondamentale **V. Modestie.**

### 5.3 Faire faire par la parole : le pouvoir et la force

L'autorité, au sens le plus courant du terme, a pour prétention d'être obéie. Le principe d'autorité comme "faire faire" veut, sous sa forme radicale, que l'ordre soit obéi en vertu de son origine, sans qu'aucune justification ne l'accompagne nécessairement.

Contexte : **L** détient le pouvoir et des moyens de coercition, récompense et sanction.

**L** dit à **O** de faire **F**.

**O** fait **F**.

L'idéal de cette autorité est d'agir causalement sur le comportement d'autrui. Si l'on n'est pas spécialement sensible aux bonnes raisons du tyran ni à son charisme, il lui reste le recours aux deux célèbres manipules, le châtiment et la récompense, **V. Menace.** L'autorité radicale demande que la personne qui reçoit l'ordre obéisse "*comme un cadavre*" (*perinde ac cadaver*, selon la métaphore qu'Ignace de Loyola reprend pour illustrer la perfection de la vertu d'obéissance), c'est-à-dire comme un pur instrument, sans intervention de son libre examen et de sa volonté propre. À rebours, l'ordre fournit la justification de l'action accomplie : "*j'en ai reçu l'ordre, je n'ai fait qu'obéir*". Cette forme d'autorité est antinomique de la philosophie de l'argumentation qui universalise l'impératif de justification. Selon les conventions internationales des droits de l'homme et la

Convention de Genève, l'argument de l'obéissance aux ordres n'est pas recevable sans condition.

L'autorité se démocratise lorsque ses capacités de recours à la force portent sur des objets précis, codifiés et connus (payer ses impôts) et que ses possibilités de sanction sont encadrées par la loi. L'autorité est celle de la *norme légale*, mise en action dans le système judiciaire. Son exercice est soutenu par le monopole de la *violence légale*. Schématiquement :

Contexte : *Il existe un système de normes N. Une de ces normes habilite un juge pour faire appliquer ce système et lui attribue les moyens de coercition nécessaires à son application.*

La personne **I** a fait telle action **A**.

Le juge évalue, dans le cadre d'une procédure organisée selon les prescriptions de **N**, que **A** constitue ou non une transgression d'une norme. Le juge ordonne éventuellement à **I** de faire **P**. **I** fait **P**.

L'ordre porte sur le faire, non pas sur la croyance. **I** fait **P** bon gré, mal gré. Les destinataires des bonnes raisons du juge sont bien plus les collègues du juge, le procureur ou l'avocat de que l'accusé lui-même. Il se peut qu'il ait été convaincu de la justesse de son châtement par les bonnes raisons que lui a données le juge, mais cette condition psychologique n'est pas nécessaire ; **A** doit seulement *se plier* à la décision du juge. On ne peut pas demander à tout le monde de partager la théorie du châtement rédempteur, et de consentir à sa condamnation, même démocratique.

La demande émanant de l'autorité disposant du pouvoir et éventuellement de la force ne peut porter que sur du faire : si le contrôleur du chemin de fer me demande de montrer mon billet, j'obtempère ; son autorité est inscrite dans le *règlement* de la SNCF ; mes croyances et opinions sur la SNCF ne sont pas pertinentes. Cette transaction banale est un cas typique illustrant la forme fondamentale que prend l'argumentation par l'autorité dans nos sociétés.

L'autorité ne peut pas intimer à quelqu'un de *croire* quelque chose ; mais la croyance s'incarnant dans des paroles et des comportements, *faire faire* est à la limite indiscernable de *faire croire* : "*mettez-vous à genoux et alors vous croirez*".

## 6. Faire croire par la parole : l'argument d'autorité

Les études critiques d'argumentation opèrent un *distinguo* dans l'autorité éthotique, dont elles rejettent *a priori* comme fallacieuses la composante *charismatique* séductrice, et ne retiennent que la composante *experte*, **V. Éthos**.

### Autorité invoquée

L'argument d'autorité classique exploite une des sources de l'autorité ; il repose sur un mécanisme de citation. Il se schématise simplement sous la forme suivante (voir Hamblin 1970, p. 224 sqq.) :

L : — A est une autorité, A dit que P ; donc P est vrai.

Ou, simplement “*A dit que P*”, lorsque le contexte établit clairement que **A** est une autorité, et que, par ailleurs, **L** lui-même défend **P**, ou une position coorientée avec **P**. L'exemple prototypique fondant cette catégorie est celui de Pythagore cité par ses disciples : “*il l'a dit lui-même*” (“*ipse dixit !*”) donc c'est vrai. Il faut rappeler que Pythagore n'est pour rien dans l'affaire ; c'est le locuteur qui use de lui comme d'une autorité. L'autorité peut également justifier des *façons de faire* comme des croyances, ou combiner les deux :

L : — *Le Maître a dit que la pitié est un vice.*

L : — *C'est comme ça qu'on tient sa fourchette, à Paris.*

L : — Je ne donne jamais d'argent aux SDF, j'ai vu sur internet que ça ne leur rendait pas service.

### Autorité auto-fondée et hétéro-fondée

Dans le cas de l'autorité montrée, la source faisant autorité est identique au locuteur. C'est une autorité si l'on peut dire, “auto-autorisée” ou *auto-fondée*. Ce qui est dit est cru ou obéi parce que c'est telle personne qui le dit, **V. Éthos**. Dans le cas de l'argument d'autorité classique, le locuteur légitime son propos en le référant à une source tenue pour légitimante, préexistante, différente du locuteur. L'autorité est *hétéro-fondée*, citée, et non plus montrée. Il y a alors hétérogénéité des sources énonciatives, et non plus homogénéité, comme dans le cas précédent. L'étude du fonctionnement de l'autorité dans le discours se situe ainsi dans le cadre plus général de celle de la *reprise discursive*.

### Autorité évoquée

L'analyse de l'étayage du discours par l'autorité d'un autre discours, qui lui est hétérogène, doit prendre en compte le fait que la citation n'est pas toujours directe et ouverte ; le locuteur peut aussi procéder par allusion connotant un discours “autorisé”, dominant, prestigieux ou expert. Si j'insère dans mes paroles les expressions “*formation discursive*”, “*appareil idéologique d'état*” ; “*grand Autre*”... je laisse entendre mes accointances, ou ma connivence, avec, respectivement, la pensée de Michel Foucault, d'Althusser, de Lacan, etc. Ces expressions connotent des discours qui peuvent jouir, et cesser de jouir, d'un certain prestige.

La citation d'une autorité à l'appui d'une proposition a un retentissement éthotique. Si, comme le dit Oreste, “*tous les Grecs vous parlent par ma voix*”, le locuteur fait plus que citer, il représente. Il n'est pas certain que l'auto-citation confère une grande autorité au locuteur, mais citer une autorité prestigieuse est une façon de se construire un éthos ; c'est parler par la voix du Maître, faire entendre Sa voix, donc, en fin de compte *s'identifier* à Lui et *recadrer l'échange* en conséquence.

La philosophie de l'argumentation privilégie un idéal poppérien d'exposition à la réfutation : il est parfaitement légitime d'argumenter par l'autorité, si l'argumentation est explicitée, si l'on sait exactement qui a dit quoi. Cette exigence rationnelle d'explicitation s'oppose à la stratégie

rhétorique de construction d'un éthos imposant, qui procède par enfouissement de l'autorité dans le discours (présupposition, implicitation, moyens para-verbaux), la dérochant ainsi à la réfutation.

## 7. Évaluer et critiquer l'autorité experte

D'un point de vue logico-scientifique, un discours est recevable s'il recueille et articule, selon des procédures admises dans la communauté concernée, des propositions vraies, pour en déduire une proposition nouvelle, vraie et intéressante. En argumentation, l'acceptation d'un point de vue est fondée sur l'autorité si elle repose non pas sur l'examen de la conformité de l'énoncé aux choses elles-mêmes, mais sur la confiance accordée à la source et au canal par lesquels l'information a été produite et reçue. L'argument d'autorité correspond à la substitution d'une *preuve périphérique, indirecte*, à la *preuve ou à l'examen directs*, considérés comme inaccessibles, trop coûteux ou trop fatigants. Son usage se justifie quotidiennement par un principe d'économie, de division du travail, ou par un effet de position. Il fonctionne très bien, très rationnellement, comme argument par défaut, révisable lorsqu'on aura accès à de plus amples informations. L'autorité ne soustrait rien ni personne à la contestation, elle établit simplement l'existence d'une charge de la preuve incombant à la personne qui la conteste, **V. Dialectique.**

L'argument d'autorité est donc bien une forme d'argumentation, car il expose l'autorité dont il se réclame. On pourrait opposer *l'étayage autoritaire*, de l'énoncé autoritaire, soutenu par la position socio-discursive du locuteur, et *argument d'autorité*, hétéro-fondé, où l'autorité est clairement thématifiée. Autrement dit, l'argument d'autorité n'est ni autoritaire ni fallacieux s'il est invoqué pour ouvrir le débat, mais il l'est s'il prétend le clore, **V. Modestie.**

### Les discours contre l'autorité

La méthode des contre-discours fournit un principe d'évaluation et de critique des arguments d'autorité. L'autorité est vulnérable à des contre-discours du type suivant, prenant en compte la structure de l'argumentation d'autorité. Les contre-discours sont dirigés :

#### (i) Contre la personne qui argumente par autorité,

Ce contre-discours préserve le statut d'autorité de la personne citée : "L'autorité **A** n'est pas interprétée correctement ; **A** n'a pas dit cela ou n'a pas voulu dire cela ; **P** n'est pas citée correctement, a été détournée de son contexte, a été reformulée, réorientée de façon tendancieuse...".

#### (ii) Contre l'autorité citée :

— **A** ne dispose d'aucune preuve directe.

— Par application de l'argument *ad hominem* à la source : **P** est peu compatible, contradictoire avec d'autres affirmations (ou prescriptions) de **A**.

— Retournement de l'autorité : **A** a évolué sur ce point ; il y a des déclarations et des résultats plus récents qui ne vont pas dans le même sens.

— **A** a parlé hors de son domaine de compétences ; il n'est pas expert dans le domaine précis dont relèvent les prises de position du type **P**.

— Il n'y a pas consensus parmi les experts.

— **A** n'est pas un expert, il est dépassé, il se trompe, il s'est souvent trompé ; il est intéressé, manipulé, il est payé pour dire ce qu'il dit, vendu ; on glisse vers l'attaque personnelle (*ad personam*) : **A** n'est pas un expert mais un bouffon.

On peut distinguer deux stratégies à l'œuvre en relation avec l'autorité : les argumentations qui *établissent* une autorité et les argumentations qui *exploitent* l'autorité, **V. Causalité (I) ; Définition (II) et (III)**. Le discours (i) contre l'autorité s'attaque à l'exploitation qui est faite de l'autorité, alors que le discours (ii) s'en prend à l'autorité elle-même. Il s'ensuit que ce discours (ii) contre l'autorité repose sur un discours qui définit ce qu'est l'autorité experte légitime : "**A** parle dans son domaine de compétence, il est au fait de l'état de la question, son système est cohérent, il dispose de preuves directes, tous les experts sérieux sont d'accord avec lui, il a déjà fait telle prédiction juste".

### **(iii) Contre la personne qui plie devant l'autorité**

Le cadrage dialogal invite à focaliser non plus sur l'énoncé d'autorité, mais sur la *relation d'autorité*, c'est-à-dire, à déplacer le problème de l'autorité critiquable du locuteur vers la *pusillanimité de l'interlocuteur*, non moins fallacieuse. Locke parle de fallacie de modestie, *ad verecundiam*, pour reporter la critique de l'autorité sur celui qui accepte l'autorité, **V. Modestie**.

### **(iv) Contre-argumentation sur le fond**

On peut enfin opposer à **P** des arguments de meilleure qualité, des arguments *sur le fond*, tirés non pas de l'autorité mais de la raison scientifique, ou du savoir historique, déclarés par nature supérieurs à l'appel à l'autorité.

## **8. Usages réfutatifs de l'autorité**

### **8.1 Usages réfutatifs de l'autorité positive**

Les paragraphes précédents abordent l'autorité en tant qu'elle sert d'appui à une affirmation. L'appel à l'autorité sert à la réfutation lorsqu'il soutient une affirmation contraire à celle qu'on veut réfuter :

L1 : — **P** !

L2 : — **X** dit le contraire, et il s'y connaît !

Si **X** est du même camp que **L1**, la réfutation combine autorité et *ad hominem*, **V. Ad hominem**. L'autorité positive peut aussi être utilisée pour détruire non plus le contenu de ce qui est dit, mais *la prétention à l'autorité* et donc *la compétence* de la personne qui tient le discours d'autorité :

L1 : — **P** !

L2 : — *C'est exactement ce que dit Perelman ! Ça, on le sait depuis Aristote !*

## 8.2 Autorité négative : *Ad Hitlerum*

L'autorité négative sert à la réfutation du dire dans le cas suivant :

L1 : — **P** !

L2 : — **H** dit exactement la même chose !

**H** est une personne, un parti rejeté dans la communauté de parole à laquelle appartiennent **L2**, les tiers arbitres de l'échange et possiblement **L1** lui-même ; **H** est une anti-autorité, **V. Imitation, Parangon**. Le lien de l'énoncé à l'autorité positive est fait par le proposant ; ici, c'est l'opposant qui relie l'énoncé qu'il conteste à l'autorité négative. *Hitler* occupe le sommet de la catégorie graduée des personnes dont il est impossible de reprendre les termes : on parle de *reductio ad Hitlerum* pour désigner ce cas d'autorité négative, dont l'invocation met un terme à toute argumentation.

L'an dernier, on s'en souvient, des barons de l'industrie financière se sont excités à propos d'une très légère critique du Président Obama. [...] Et quant à leur réaction à la proposition de supprimer une niche fiscale permettant à certains d'entre eux de payer vraiment peu d'impôts, — eh bien, Stephen Schwartzman, Président du groupe Blackstone, l'a comparée à l'invasion de la Pologne par Hitler

Paul Krugman, *Panic of the Plutocrats*, 2011<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> *New York Times*, 10 octobre 2011.: [http://www.nytimes.com/2011/10/10/opinion/panic-of-the-plutocrats.html?\\_r=1&ref=global-home](http://www.nytimes.com/2011/10/10/opinion/panic-of-the-plutocrats.html?_r=1&ref=global-home)], (20-09-2013).

# B

## Balisage

### 1. Balisage

Faire une analyse argumentative, c'est construire une représentation d'un texte ou d'une interaction, du point de vue d'une ou plusieurs théories de l'argumentation. Pour construire cette représentation, il faut *baliser* ce texte ou cette interaction, c'est à dire le découper, de façon raisonnée, à différents niveaux.

En prenant pour point de départ *le flux de données*, on peut distinguer les niveaux d'analyse suivants. Cette distinction ne prétend pas décrire les étapes successives d'un processus analytique, mais vise seulement à organiser les observations fournies par un examen minutieux du texte, en se limitant à l'essentiel.

#### 1. Structuration des données

- Découper les séquences, et déterminer lesquelles sont argumentatives ; faire les liens nécessaires avec les séquences qui les bornent

#### 2. Structuration des séquences argumentatives

- Question argumentative principale ; questions argumentatives dérivées
- Participants, rôles et positions
- Type d'argumentativité

#### 3. Structuration des intervention argumentatives

- Argument(s), conclusion(s)
- Schème(s) argumentatif(s)

L'analyse d'une séquence argumentative selon les précédents niveaux doit reposer sur des critères relativement *objectifs*, c'est-à-dire stables et partageables, même s'ils ne sont pas toujours *décisifs*. En d'autres termes, l'analyse d'un passage argumentatif est une activité argumentative, dont les affirmations doivent être justifiées et critiquées.

Dans un langage idéal, on disposerait de *marqueurs univoques*, c'est-à-dire d'éléments matériels non ambigus dans leur forme et leur fonction, automatiquement repérables, qui permettraient des conclusions certaines, par exemple :

- Présence de la marque **S** : tel passage marque le début ou la fin d'une *séquence* argumentative.
- Présence de la marque **R** : tel participant est dans tel *rôle*
- Présence de la marque **A** : tel segment est un *argument*.
- Présence de la marque **C** : tel segment est une *conclusion*.
- Présence de la marque **T** : telle argumentation relève de tel *type*.

L'argumentation en langage naturel ne présente pas de tels marqueurs. Ceux qu'on peut relever sont quasi systématiquement polysémiques et polyfonctionnels et leur fonction proprement argumentative doit être appréciée en fonction du contexte ; c'est autant le contexte qui désigne telle marque comme argumentative que la marque qui désigne le texte comme argumentatif, **V. Connecteurs argumentatifs**

## 2. Structuration des données et extraction des séquences argumentatives

Si l'on postule que, la langue étant argumentative, tout dans la parole doit être argumentatif, le problème d'identifier ce qui est séquence argumentative et ce qui est séquence d'un autre type ne se pose pas.

Si l'on postule que seules *certaines* séquences de paroles sont argumentatives, il faut en premier lieu découper le donné langagier macro (texte, interaction) en séquences, plus ou moins articulées autour de leurs frontières. La mise en œuvre correcte de cette opération suppose des incursions dans les domaines plus larges de la construction de *cas* et de *corpus*.

### 2.1 La séquence, unité d'analyse

La séquence est *l'unité analytique pertinente*. Les passages argumentatifs qui sont exploités dans les manuels ainsi que dans les présentations scientifiques sont le produit de cette première *opération de séquençage*, d'un texte ou d'une interaction. Cette opération est souvent passée sous silence, mais il peut être nécessaire de l'explicitier et de la justifier. Une séquence mal découpée peut rendre l'analyse plus difficile et peu compréhensible. Le travail d'identification de la séquence par *l'analyste* correspond au travail définissant la position interactionnelle de *participant* : *comprendre ce qu'on est en train de dire* d'une part, *savoir ce qu'on est en train de faire* d'autre part.

Par exemple, dans une interaction en salle de classe on distinguera la séquence "résolution de problème" de la séquence "travaux et consignes pour la leçon suivante". Les séquences qui se succèdent au cours d'une réunion de travail sont extrêmement nombreuses et diverses, elles correspondent aux grandes actions qui s'y déroulent : "ouverture et prise de contact" ; "ordre du jour" ; "discussion et décision sur le premier point de l'ordre du jour" ; "communication et échanges d'informations" ; "gestion de l'interaction" ; "relevé des conclusions et des décisions" ; "détente, blagues et digressions", "fixation de la prochaine réunion", etc.

Les niveaux et types d'argumentativité de ces épisodes peuvent être extrêmement variés.

## 2.2 Borner et caractériser la séquence

La séquence est définie en *externe* et en *interne*.

- En *externe*, elle est définie par les *frontières* qui la détachent et l'articulent dans une donnée macro. On trouve à ces frontières des formules de transition où on note des changements de thème, des formules de clôture et d'ouverture spécifiques ainsi que des réaménagements du format d'interaction.
- En *interne* la séquence est définie par sa structure et son contenu : type d'activité langagière, format d'interaction, cohérence sémantico-thématique, qui, globalement, définissent un *principe de complétude* de la séquence. Ce qu'est une séquence complète dépend du type de séquence envisagée : le principe de complétude de la séquence "*présentation de l'ordre du jour*" n'est pas le même que celui de la séquence "*discussion du point numéro trois de l'ordre du jour*".

Dans un monologue, les frontières de séquence sont délimitées par des expressions cadratives, des clôtures et des ouvertures thématiques.

La *rhétorique*<sup>@</sup> argumentative classique propose une excellente description des principaux éléments d'une séquence argumentative monolocuteur, dont tous les éléments sont orientés vers la conclusion : introduction, présentation de soi et de la question ; faits, lieux, participants ; réfutation des adversaires ; position propre ; argumentations ; conclusion générale ; appel à l'adhésion ou à l'action.

## 2.3 Déterminer l'argumentativité de la séquence

Pour déterminer si telle séquence est argumentative, on recherche s'il s'y manifeste des *désaccords*<sup>@</sup> ; des contradictions *explicites (thématisées)* ou non ; et s'il émerge de ces oppositions, une *question*<sup>@</sup>, sachant que questions et oppositions se déterminent mutuellement.

Dans le cas d'un texte monologal, les mêmes relations se manifestent entre les voix dialogiquement ou polyphoniquement mises en scène.

La séquence argumentative peut émerger spontanément dans n'importe quel type de séquence, par exemple, quelqu'un peut manifester un désaccord durant la lecture de l'ordre du jour. La limite gauche (ouverture) d'une séquence argumentative émergente est caractérisée par la concrétisation d'une opposition en une question argumentative. La limite droite (clôture) peut être de n'importe quel type, tout est une question de contraste avec la séquence suivante : le président de séance regarde l'horloge et dit : "*Eh bien, je vous suggère de discuter davantage de ce point très intéressant pendant la pause-café. Merci de votre participation*".

L'argumentation peut être l'activité principale de la séquence ; on s'attend à ce que la séquence "*Discussion et décision sur le point n° 19 de l'ordre du jour*" soit fortement argumentative. La structuration interne et les frontières

d'une telle séquence institutionnalisée dépendent des règles en vigueur dans l'institution dans laquelle elle se déroule.

Lorsqu'il s'agit d'une question préexistante dont la discussion est à l'ordre du jour, la discussion actuelle est un épisode dans le développement plus large de la question telle que discutée dans divers *sites*<sup>@</sup> argumentatifs et cristallisée dans un *script*<sup>@</sup> spécifique. La question a une histoire et la discussion actuelle ne va pas forcément permettre d'en finir avec elle.

### 3 Structuration des séquences fortement argumentatives

#### 3.1 Question et sous-questions argumentatives

Les *rôles*<sup>@</sup> argumentatifs se distribuent en fonction des questions, et chaque question impose aux arguments qu'elle attire ses principes de pertinence, internes et externes. Il s'ensuit que si une interaction traite successivement de plusieurs questions autonomes, on distinguera a priori *autant de séquences que de questions*.

La question fait l'unité de la séquence. Une même question peut engendrer plusieurs *sous-questions*, déterminant des sous-séquences. Étant déterminés par la question principale, les rôles et positions sont relativement stables.

#### 3.2 Participants, rôles et positions

Qu'il s'agisse d'un dialogue réel ou mis en scène dans un texte, où interviennent argumentations et contre-argumentations, il faut en priorité attribuer son dû à chaque *participant*, c'est-à-dire *les positions* qu'il tient, les *rôles* qu'il joue dans la discussion, et dans quel *système d'alliance* il entre. Les *positions* sont identifiées comme les segments apportant une réponse à la question débattue. L'expérience montre que cette tâche apparemment élémentaire peut être assez complexe.

#### 3.3 Type d'argumentativité

Le *type d'argumentativité*<sup>@</sup> est caractérisé par :

- Le type d'opposition (ratifiée / non ratifiée) qui domine la séquence, et la caractérise comme émergente ou pleinement argumentative.
- Les modes de traitement des *contre-discours*<sup>@</sup> (par reprise directe des autres discours, évocations, reformulation, etc.), caractérisent le type de critique et d'évaluation mutuelles mis en œuvre,
- Les *lignes argumentatives* formées par les interventions co-orientées avec celles d'autres partenaires alliés peuvent mettre en œuvre des *stratégies*<sup>@</sup> organisées (affirmatives ou réfutatives).

### 2.4 Structuration de l'argumentation

Une fois les opérations précédentes menées à bien, on est en mesure d'analyser plus précisément la structure de l'argumentation, c'est-à-dire la combinaison du jeu des *orientations*<sup>@</sup> avec les différents *types*

*d'argumentation*@ exploités. Ces tâches, prennent en compte les *connecteurs*@ et les *morphèmes argumentatifs*@ éventuellement présents dans le passage.

Le *type d'argumentation* correspond à la loi de passage (topos) mise en œuvre, implicitement ou explicitement, dans le passage. Pour cela, on recherche si le passage contient des énoncés génériques, qui sont toujours de bons supports pour l'affirmation de valeurs, de principes ou de lois.

Pour déterminer la nature du ou des schème(s) argumentatif(s), on recherche s'il existe une relation de *paraphrase* acceptable entre un discours topique *générique* et un discours argumentatif *actuel* (en termes classiques, entre le *topos*@ et *l'enthymème*@ ; pour un exemple détaillé, V. **Type d'argument**). Il se peut qu'un même discours argumentatif concret soit paraphrasable selon plusieurs schèmes.

L'observation de la relation entre les arguments développés par les participants dans une rencontre particulière et les éléments du script associé à la question, lorsqu'il est disponible, est toujours très instructive.

---

# Biais

On parle de biais à propos

- des question à présupposés, **V. Questions chargées**
- des redéfinitions ad hoc de mots, **V. Définitions persuasives**
- de l'orientation sémantique de certains termes, ou *mots biaisés*

## 1. Mots biaisés

L'holographie est une technique qui permet de représenter en deux dimensions des phénomènes tridimensionnels. Métaphoriquement parlant, certains mots sont des hologrammes des discours qui les portent, ils ont la propriété de représenter la totalité du discours argumentatif dans lequel ils entrent : la *ligne* du discours est condensée en un seul de ses *points*, le mot. Ces mots hologrammes sont dits *orientés* (théorie de l'argumentation dans la langue) ou *biaisés* (théorie normative des fallacies).

Dans le débat sur l'avortement, si l'un parle de *bébé* et l'autre de *fœtus*, on sait déjà que le premier est probablement contre et l'autre plutôt en faveur de l'avortement. Le mot est *chargé* (ang. *loaded*) de la conclusion vers laquelle il tend.

Parler d'un *bébé*, c'est désigner un humain, et inférer qu'on doit développer vis-à-vis de lui toutes les attitudes qu'on a vis-à-vis d'un « enfant en bas âge » ; alors que *fœtus* désigne le « produit de la conception des vertébrés au cours du développement prénatal, après le stade embryonnaire, lorsqu'il commence à se former et à présenter les caractères distinctifs de l'espèce. » *Bébé* a des « emplois affectifs », ce qui n'est pas le cas de *fœtus* (TLFi, art. *Fœtus* ; *Bébé*).

Un mot peut être chargé de valeur dans un discours et pas dans un autre. En médecine, *fœtus* s'oppose à *embryon* dans un discours technique non controversé, tout comme *bébé* lorsqu'on se réfère à un enfant en bas âge.

Pour qu'un énoncé entre dans un raisonnement scientifique il faut, le terme sujet **T** désigne un être ou un état de choses **t** et que l'énoncé pris globalement porte un jugement sur cette réalité. Le terme **T** est dit chargé ou *biaisé* lorsque le mécanisme de *désignation* inclut le jugement correspondant à la *réponse à la question argumentative* qui se pose au sujet de **S**. Dans le cas *bébé* /*fœtus* :

“bébé” inclut le jugement “l'avortement est un crime”

“fœtus” inclut le jugement “l'avortement est un choix”

La question des termes biaisés correspond à celle de l'*orientation@argumentative* inhérente à la définition du mot. La *définition persuasive* est une forme de biais fondée sur un redécoupage du sens du mot par le locuteur, en fonction de ses intérêts immédiats, **V. Définition (IV)**.

La procédure argumentative calquée sur l'argumentation scientifique demande que l'énoncé argument et l'énoncé conclusion désignent deux faits, indépendamment évaluable, et que la conclusion soit tirée de l'argument par l'application d'une loi de passage, V. **Auto-argumentation ; Orientation (I)**.

L'argumentation est *biaisée* lorsque énoncé argument et énoncé conclusion ne sont pas indépendants ; l'énoncé présuppose en fait les conclusions qu'il feint construire. La conclusion est intégrée dans l'argument, et le raisonnement est piégé dans un *cercle vicieux*@.

Le mot *biaisé* est lui-même biaisé, il a la même orientation négative que "préjugé". *Orientation, orienté* peut avoir l'orientation neutre-positif de "prendre des repères", tout en admettant, le cas échéant, l'orientation négative de "biaisé".

Dire que les mots sont *biaisés*, c'est impliquer que leur bon usage demande qu'ils soient redressés. Le diagnostic de biais s'inscrit dans le programme de construction d'un ortho-langage désubjectivisé, V. **Subjectivité**. Ce programme est réalisé dans toutes les pratiques technico-scientifiques. Mais son application au langage ordinaire n'est ni possible, ni souhaitable, d'une part parce que cette application supposerait une réforme des locuteurs en tant qu'êtres de langage, porteurs de valeurs et d'intérêts, et que d'autre part, elle éliminerait de la parole *la mémoire des discussions passées*. Tout cela équivaldrait à se donner pour programme de recherche en argumentation l'élimination de l'argumentation.

## 2. Les catégorisations antithétiques comme reflets du débat

L'opposition qu'exploitent les discours / contre-discours est parfois reflétée dans la morphologie des mots, V. **Antithèse ; Dérivés ; Morphème** :

Politicien / politique  
Personne serviable / servile

D'une façon générale, les parties utilisent des termes différents pour désigner les êtres au centre du débat : vous êtes le *persécuteur*, je suis la *victime* ; il est le *mauvais riche*, je suis le *pauvre-mais-honnête*, votre approche est *scientiste* alors que la mienne est *scientifique*. Cette opposition entre les termes peut se développer et se stéréotyper dans des constructions complexes :

*La chasse au faisan est un sport de gentlemen !*  
*La chasse au faisan est un massacre commis par des brutes avinées !*

### Dénominations pacifiques et dénomination argumentatives

L'attribution d'un nom (dénomination) ne pose pas trop de problèmes pour les plantes, les animaux et autres *espèces naturelles* familières : Si on entend parler, sous nos latitudes, d'un animal familier, amateur de souris, on conclut immédiatement qu'il s'agit d'un *chat*. Les choses sont plus

compliquées lorsqu'on a affaire à des êtres et des situations dont la désignation adéquate n'est pas un préalable au débat, mais un enjeu du débat lui-même.

### *Bébé médicament et bébé sauveur*

L'idée de sélection génétique répugne à bien des gens. Comment parler d'un enfant qui a été conçu génétiquement sélectionné pour qu'il fournisse la greffe permettant de soigner son grand frère ou sa grande sœur malade. Faut-il alors parler de *bébé médicament* ou bien de *bébé sauveur*, de *bébé docteur* ?

### *Des pesticides aux produits phytosanitaires*

Comment désigner les produits utilisés pour traiter les cultures et suspectés d'être cancérogènes ? Le terme *produit agro-pharmaceutique* rappelle l'origine chimique et industrielle du produit ; le terme *produit phytosanitaire* a été repris par une association de défense de personnes qui s'estiment victimes de ce genre de produits, « Phyto-Victimes » ; *pesticide* a également une orientation négative malgré sa signification étymologique, “tueur - parasites”, comme si la négation d'une négation était interprétée comme une hyper-négation. La lutte terminologique se poursuit et l'industrie s'est tournée vers les termes *produits phytopharmaceutiques* et *produits phytosanitaires*.

### *Terroristes ou résistants ?*

Selon quels critères puis-je catégoriser tel individu comme *terroriste* ou comme *résistant* ? Le résistant est-il un terroriste qui a réussi, et le terroriste le résistant d'une cause perdue ? Tel acte doit-il être catégorisé comme un acte de terrorisme (lâche) ou un acte de résistance (héroïque) ? Dira-t-on que tout le monde a les mains sales et que tout dépend du camp auquel appartient le locuteur, ou qu'il y a des critères universels permettant de trancher, comme “viser des civils innocents, des enfants” ?

## **3. La désignation, enjeu du débat**

Dans le débat sur l'avortement, où il s'agit de déterminer si l'on va accorder le statut de personne à l'objet du débat, la discussion *sur les termes*, *fœtus* ou *bébé*, n'est pas dissociable ici de la discussion *sur le fond*. En pratique, le vainqueur se reconnaît à ce qu'il a réussi à imposer son vocabulaire, avec le sens qui lui convient, **V. Persuasion**. Il n'est pas possible de trouver remède au “langage biaisé” par une forme de conventionnalisme, consistant à se mettre d'accord sur le sens des mots préalablement au débat dans lequel ils seront utilisés, et à s'abstenir de termes “chargés” au profit de termes “neutres”. La discussion sur *la nature* de l'objet n'est pas toujours séparable de la discussion sur *son nom*. Le fait d'être l'enjeu d'un débat dédouble la désignation de cet objet. Son “vrai nom”, “objectif”, lui sera, éventuellement, attribué au terme du débat — l'objectivité n'est pas une condition mais un produit du débat.

La recherche de termes “neutres” manifeste d’une part le désir de mettre entre parenthèses le langage, pour autant qu’il ne corresponde pas à un hypothétique idéal référentiel pur, et, d’autre part, la volonté de considérer que le débat entre êtres rationnels ne saurait reposer que sur le *malentendu*, conséquence des défauts de la langue naturelle. La situation d’argumentation est relativement simple si l’on part de l’hypothèse qu’il existe des *données admises* par les deux parties. Mais d’une façon générale, il n’y a accord sur les faits que si ces faits allégués sont des faits *pacifiques*, c’est-à-dire externes au vif du débat. Dans le cas contraire, la division des discours se marque alors de façon radicale par les désignations dites biaisées, chargées ou orientées. L’orientation des désignations est inhérente à l’activité argumentative, **V. Schématisation.** L’accord sur la désignation linguistique des faits est une question d’identité, de focalisation, d’empathie émotionnelle : non moins qu’aux *croyances*, on se *convertit* aux faits et à leurs *désignations*.

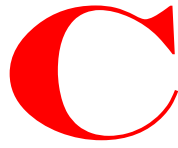
#### 4. La désignation, mémoire de l'argumentation

L’argumentation est couramment considérée comme un raisonnement autonome, contenu dans un épisode discursif lui-même autonome. La vision normative traditionnelle des biais langagiers change du tout au tout si l’on aborde l’argumentation comme un long processus de débats se développant à partir d’une question lancinante, dont personne n’a la réponse, et qui met en jeu des valeurs et des intérêts jugés cruciaux par les participants.

Dans de tels débats, les locuteurs n’improvisent pas leurs positions et leurs conclusions ne sont pas construites *hic et nunc*. L’orientation des mots rappelle que tout cela a *déjà été argumentées de façon que le locuteur estime valable*. Les mots orientés font référence à l’ensemble des discours soutenant leur orientation ; ils manifestent *la mémoire de l’argumentation*, et sont ainsi l’exemple le plus clair de ce qu’est un *objet de discours*. **V. Auto-argumentation.**

---

Bon sens ► Doxa ; Autorité



## Carte argumentative ► Script

---

### Cas par cas, *arg. au —*

L'argumentation au cas par cas s'effectue en plusieurs étapes :

- Une question comme “Que s'est-il passé, que peut-il se passer ?” :
- On fait l'inventaire des cas possibles.
- On procède à l'examen successif de chacun de ces cas.
- Cet examen conduit à l'élimination de tous les cas possibles, sauf un.
- Ce dernier cas est déclaré vrai.

Cet argent, soit vous en avez hérité, soit vous l'avez gagné par votre travail, soit vous l'avez volé. Si vous l'avez gagné par votre travail ou si vous en avez hérité, il vous est facile de le prouver en nous montrant les documents qui l'attestent. Vous n'avez aucun document de ce type ?  
Donc vous l'avez volé.

L'argumentation au cas par cas est une preuve indirecte, **V. Fond**, §4.

Ce schème correspond à la loi classique de la négation d'une disjonction, **V. Connecteurs logiques** :

(**P** ou **Q** ou **R**) est vrai  
**P** est faux et **Q** est faux,  
Donc **R** est vrai.

#### **Définition au cas par cas**

La méthode des cas s'applique à la définition, **V. Définition (I)** §2.4.

L'impiété peut être *définie* comme un manque de respect *soit* envers les dieux, *soit* envers leurs prêtres *soit* envers leurs sanctuaires (Aristote, *Rhét.*, II, 23, 1399a5 ; Chiron, p. 390. Pour accuser quelqu'un d'impiété, on doit montrer qu'il a manqué de respect *ou* envers l'un, *ou* Von procède par division ou par cas, en montrant qu'on n'a rien fait de mal, *ni* envers l'un, *ni* envers l'autre, *ni* envers le troisième.

## 1. Argumentation par division

L'étiquette *argumentation par division* est polysémique : elle peut renvoyer soit à l'argumentation par *composition et division*<sup>@</sup>, soit à l'argumentation au *cas par cas*.

Perelman illustre comme suit l'argument par division :

Le pneu a éclaté parce qu'il était usé, parce qu'il y avait des clous sur la route, ou parce qu'il y avait malfaçon. Or le pneu venait d'être acheté, on n'a retrouvé aucun clou dans le pneu. Donc il y avait malfaçon.  
(Perelman 1977, p. 65)

## 2. Réfutation

L'argumentation au cas par cas est parfaitement concluante si on a effectivement envisagé tous les cas. On réfute l'argumentation au cas par cas en montrant que l'énumération des cas est incomplète, par exemple, dans les cas précédents :

- Cet argent, je l'ai gagné à la loterie, voici le billet gagnant !
  - Le pneu a éclaté parce qu'il était mal gonflé, parce qu'il y avait un nid-de-poule sur la route, parce que le pneu avait pris un choc, parce que (il était surchauffé parce que) l'automobiliste venait d'utiliser un chalumeau pour dévisser un boulon de roue, parce que le frein était collé, parce que la voiture était trop chargée, parce qu'elle roulait à trop vive allure...
-

# Catégorisation et nomination

Une *catégorie* est un ensemble d'êtres réunis sur la base de leur *air de famille* ou d'une *propriété commune* (Rosch, 1978). Cette communalité différencie une catégorie d'une réunion d'objets quelconques. Elle fonctionne comme le principe de cohérence qui sera invoqué si l'on désire ajouter un être à la liste, **V. Genre**.

Les catégories intéressantes portent un *nom*, ce qui contribue à les stabiliser. La *dénomination* consiste à donner à un être un nom qui le rattache à la catégorie désignée par ce nom.

Les catégories émergentes reçoivent un nom, soit par un processus de *néologie* lexicale. En science, le processus de *nomination performative* consiste à baptiser (attribuer un nom) à une nouvelle catégorie d'êtres, par exemple une nouvelle espèce animale, privilège généralement accordé à ceux qui l'ont découverte, et qui perpétue la mémoire de la découverte **V. Définition (I) §2.4**.

Pendant longtemps, la *Myotis nimbaensis* s'est faite très discrète.

Cette chauve-souris doit une partie de son nom, « *nimbaensis* », à la chaîne de montagne de Nimba, où elle a été trouvée.

CNews *Découverte d'une nouvelle espèce de chauve-souris*, 2021e<sup>21</sup>

En droit, la catégorisation - nomination correspond à la *qualification* d'un acte, opération essentielle qui détermine quelles lois sont applicables à cet acte : *Accident ou homicide ? V. Stase*.

## 1. Techniques de catégorisation

Les termes de catégorisation - nomination désignent un ensemble d'opérations cognitives et de manipulations pratiques légitimant le rattachement d'un individu à une catégorie désignée par un nom (ou une expression nominale désignative) :

— *Qu'est-ce que c'est ?* Mise en route d'un processus d'identification

— *C'est un N* Identification par le nom de l'objet

L'opération de catégorisation se matérialise dans la désignation de l'objet par le nom attaché à la catégorie. La catégorie permet de penser l'objet, le nom attaché à la catégorie permet d'en parler.

La désignation d'une catégorie peut correspondre à un terme ou une expression du lexique courant, ou un terme spécialisé.

---

<sup>21</sup> <https://www.cnews.fr/monde/2021-01-19/des-chercheurs-confirment-la-decouverte-dune-nouvelle-espece-de-chauve-souris#:~:text=Mercredi%2013%20janvier%202021%2C%20ils,la%20revue%20American%20Museum%20Novitates.>

## 1.1 Catégorisation par traits distinctifs et par analogie

L'attribution d'un nom et d'une catégorie à un être se fait sur la base de traits distinctifs ou sur d'une ressemblance entre l'être à catégoriser - nommer avec un membre typique de la catégorie (Kleiber 1990).

### *Catégorisation par traits distinctifs*

Elle s'appuie sur la définition attachée à la catégorie. Cette définition regroupe un ensemble possiblement hétérogène de critères permettant de dire si un être particulier entre ou non dans la catégorie constituée par ce nom. On considère un à un les critères essentiels et on voit si l'être à catégoriser les satisfait plus ou moins tous ; si oui, il appartient à la catégorie, **V. Classification §1 ; Définition §2.5.**

### *Catégorisation par analogie*

Elle s'appuie sur une *Gestalt*, c'est-à-dire sur une ressemblance perceptuelle globale de l'être particulier à catégoriser avec un élément bien identifié de la catégorie retenue. L'être de référence pour la catégorie peut être :

— Un membre quelconque de la catégorie : est oiseau tout ce qui ressemble à un autre oiseau.

— Un être fortement caractéristique de la catégorie, un *stéréotype* de la catégorie : est vraiment oiseau tout ce qui ressemble à un moineau, au moins pour des Parisiens des années trente. Dans ce cas, tous les traits présentés par le stéréotype tendent à être considérés comme essentiels, définitoires de la catégorie, **V. Imitation, Parangon, Modèle.**

### *Catégorisation binaire et catégorisation graduelle*

La catégorisation faite sur la base de traits distinctifs essentiels a pour conséquence que les prédicats de catégorie, comme “— *est un oiseau*”, sont des prédicats binaires : “un être est ou n'est pas un oiseau”. Dans le cas, où d'une façon générale, l'appartenance à une catégorie est déterminée par un cumul de traits quelconques, les prédicats de catégorie sont gradués ; plus le cumul de traits est riche, plus l'être “est un oiseau”. De même un oiseau qui ressemble plus à l'oiseau prototypique qu'un autre “est plus un oiseau” qu'un autre. L'appartenance à la catégorie devient graduelle. Le prototype (parangon) représente l'oiseau prototype, indépassable. C'est ce qu'exprime l'expression juvénile “*plus X que lui, tu meurs*”, en d'autres termes, “*tu sors de la catégorie*”.

## 1.2 Catégorisation opératoire

Dans *Alice au pays des merveilles*, le pigeon crie “serpent !” c'est-à-dire catégorise Alice comme un serpent, sur la base du long cou qui lui est venu dans cet épisode.

‘Serpent !’ criait le pigeon.

‘Mais je ne suis pas un serpent’, répliqua Alice indignée. ‘Laisse-moi tranquille !’ [...]

‘Quelle bonne blague !’ dit le Pigeon sur un ton plein de mépris. ‘J'ai vu pas mal de petites filles de mon temps, mais jamais une avec un

cou comme ça ! Non, non ! Tu es un serpent, pas la peine de nier. Et je suppose que maintenant tu vas me dire que tu n'as jamais mangé d'œuf !

Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*. [1865]<sup>22</sup>

Ce trait “avoir un long cou” évoque le serpent, ce qui fait que le pigeon craint pour ses œufs — en outre, Alice mange des œufs, trait peut-être inessentiel pour la catégorisation des êtres, mais qui renforce de fait la conclusion du pigeon. Du point de vue des sciences naturelles, le pigeon catégorise mal les êtres ; “avoir un long cou” n’est ni une différence spécifique ni une caractéristique propre du serpent ; la girafe, le héron... sont également des animaux à long cou. Mais rien ne dit que le pigeon catégorise réellement Alice comme ce que nous considérons comme un serpent. Du point de vue du pigeon, le long cou est un indice de dangerosité et il est prudent de s’exclamer “serpent !” comme on crie “au loup !” pour signaler un danger encore mal défini. C’est une classification fonctionnelle, les termes entrant dans cette classe sont nommés d’après l’élément le plus représentatif de la classe, le serpent.

## 2. Argumentation justifiant une catégorisation-nomination

La catégorisation peut consister en un simple jugement porté sur un individu “c’est un salaud, ça se voit tout de suite”. La plupart des désignations-catégorisations ne sont pas l’aboutissement d’un examen soigneux des critères pertinents, mais en cas de doute, on doit avoir recours à de tels critères.

L’opération de catégorisation est celle à laquelle se livre le cueilleur de champignons qui s’interroge sur la nature de ce qu’il vient de cueillir ; ou l’employé municipal qui doit déterminer les droits sociaux de la personne qui est en face de lui. Une catégorisation bien menée aboutit à des conclusions comme :

C'est / ce n'est pas un *marasmius oreades*, autrement dit, un mousseron.

X est / n'est pas un parent isolé au sens administratif du terme.

Ces jugements sont portés sur la base de critères définitionnels tirés de l’atlas des champignons dans le cas de la catégorisation naturelle, des textes et décrets définissant une politique sociale dans le cas de la catégorisation sociale administrative.

### 1.1 Catégories administratives

La catégorisation administrative se fait sur la base de lois (*citoyens français*), et de règlements (*doctorant*). Les *parents isolés* sont définis comme des

---

<sup>22</sup> Lewis Carroll, *Alice in Wonderland*, BookVirtual digital edition. P. 71; 72-73 (Trad. CP). [https://www.adobe.com/be\\_en/active-use/pdf/Alice\\_in\\_Wonderland.pdf](https://www.adobe.com/be_en/active-use/pdf/Alice_in_Wonderland.pdf) (11-08-2017).

« parents qui assument seuls la charge d'un ou plusieurs enfants, ainsi que les personnes qui ont été amenées à le(s) recueillir »<sup>23</sup>. « Être seul » est défini comme « être veuf, divorcé, séparé ou célibataire ne vivant pas maritalement ». Le sens de « parent » est enfin étendu aux « femmes enceintes » et aux « personnes qui ont été amenées à recueillir [un ou plusieurs enfants] ».

## 1.2 Catégories naturelles

L'Atlas des champignons décrit le mousseron comme suit :

Grêle, chapeau de 3 à 8 cm, pied pouvant atteindre 10 cm mais à diamètre n'excédant pas 5 mm), élastique, il est finalement très résistant, à l'image de son pied qui, sous la pression des doigts, reste rigide, sans s'écraser.

Le chapeau, vite aplani, reste mince avec des lames très espacées ; l'ensemble de l'espèce est de teinte ochracée, un peu roussâtre par temps sec, en particulier au sommet, par ailleurs mamelonné.<sup>24</sup>

Si la chose cueillie correspond à cette description, c'est un mousseron. La catégorisation est opérée par un ensemble de procédures dont on appréciera la diversité : elle exploite des données issues de définition par description ; par ostension (reproduction d'un mousseron) ; et enfin de définition opératoire (« élastique ... sous la pression des doigts »). L'expérience venant, la perception intégrera l'argumentation, et correspondra immédiatement à la catégorisation : c'est alors que, réellement, on *verra* le marasmius oreades : « *regarde, des mousserons !* ».

L'importance de la bonne catégorisation peut être vitale. Le cueilleur de champignons s'interroge sur la nature exacte de l'amanitacée qu'il contemple ; s'agit-il d'une amanite rougissante (excellente) ou d'une amanite panthère (hautement toxique) ? Pour cela, il doit disposer de critères d'identification différentiels qui lui sont fournis par son encyclopédie des champignons.

Le bulbe de l'amanite rougissante est lisse, sans bourrelet marqué, rebroussé en forme de navet ; celui de l'amanite panthère présente au moins deux bourrelets superposés d'un blanc pur. (Montegut, id.)

## 3. Questions de catégorisation et flou des frontières

La nécessité d'une argumentation pour fonder une catégorisation se voit dans les cas limites où la situation réelle ne cadre pas totalement avec les critères de catégorisation : un parent en voie d'isolement est-elle assimilable à un parent isolé ?

Je suis actuellement séparée de mon mari qui, lui, a quitté le domicile conjugal pour aller retrouver une autre femme nous allons donc faire le nécessaire pour le divorce mais en attendant je vis seule avec ma fille.

---

<sup>23</sup> Informations provenant du site [<http://www.linternaute.com/pratique/famille/jeunes-enfants/73/l-allocation-parent-isole.html>], consulté en 2007. Les choses ont évolué depuis cette date.

<sup>24</sup> J. Montegut et J. Manuel, *Atlas des Champignons*, Paris, Globus, 1975)

Je ne suis pas un citoyen de seconde zone.

Il y a stase ou conflit de catégorisation lorsque discours et contre-discours proposent deux catégorisations incompatibles pour le même événement, la même action, la même personne. L'attaque et la défense font apparaître des discours définitoires justifiant le jugement porté sur le cas envisagé, **V. Analogie catégorielle.**

L1<sub>1</sub> : — *C'est un pauvre type*

L2 : — *Non, c'est un vrai salaud*

L1<sub>2</sub> : — *Non, c'est un pauvre type, il faut le plaindre*

Le conflit ne porte pas sur la définition de ce qu'est un salaud, mais bien sur la catégorisation de Untel comme un salaud.

L1<sub>1</sub> : — *La Syldavie est maintenant une grande démocratie !*

L2<sub>1</sub> : — *Comment peux-tu parler de démocratie dans un pays qui ne respecte pas les droits des minorités ?*

**L2<sub>1</sub>** rejette la catégorisation de la Syldavie comme une démocratie, considérant que le respect des droits des minorités est une condition *nécessaire* pour pouvoir prétendre à être une démocratie, et que la Syldavie ne respecte pas ces droits.

L1<sub>2</sub> : — *Mais si, elle reconnaît le droit des minorités !*

**L1<sub>2</sub>** maintient sa catégorisation-nomination, admet qu'une démocratie doit respecter les droits de minorités, et affirme, contrairement à **L2<sub>1</sub>**, que la Syldavie respecte ces droits. Il n'y a pas de conflit de catégorisation.

L3<sub>1</sub> (allié de L<sub>1</sub>) : — *Des démocraties qui ne respectent pas les droits des minorités, il y en a des tas*

**L3<sub>1</sub>** rejette le critère nécessaire proposé par **L2<sub>1</sub>**. Il y a maintenant conflit de catégorisation. **L2<sub>1</sub>** catégorise la Syldavie selon un critère essentialiste, **L3<sub>1</sub>** sur un critère empirique, ce qui ouvre une situation argumentative parfaite.

#### 4. Argumentations exploitant la catégorisation

L'appartenance à une catégorie se concrétise par l'attribution d'un nom, "*c'est un N !*". Une fois entré dans la classe des N, l'objet est connecté à un stock de savoirs et de croyances, soumis à des normes et des attentes diverses fondées sur l'appartenance à cette classe, selon le mécanisme de l'argumentation par la définition, sans préjuger du type de définition retenu par le locuteur.

Par exemple, s'agissant de citoyens britanniques, on conclura, selon les circonstances, qu'on peut *donc* s'adresser à lui en anglais, qu'il prend probablement son thé avec un nuage de lait, ou, s'il a commis un crime à l'étranger, que le traitement judiciaire dont il relève est régi par telle et telle convention internationale.

Tu es une fille, tu ne dois pas avoir peur !

Argument fondant la catégorisation :

— *Vous avez présenté les documents prouvant que vous répondez aux critères définissant un parent isolé*

Ratification de la catégorisation : — *Donc vous êtes un parent isolé*

Argumentation exploitant la catégorisation :

— *L'allocation de parent isolé doit vous être versée.*

L'argumentation par la définition est l'exemple de ce que Billig appelle « la pensée bureaucratique », fondamentale dans la vie quotidienne ([1987], p. 124).

La *règle de justice*<sup>@</sup>, l'argumentation *a pari*, reposent sur le principe d'équivalence des membres appartenant à une même catégorie.

## 5. Restructuration des catégories

Les catégories peuvent être restructurées par assimilation d'une catégorie à une autre catégorie, par dissociation d'une même catégorie en deux catégories, **V. Distinguo ; Dissociation ; A pari.**

**Alignement des catégories** — Si le locuteur estime que la distinction entre deux catégories existantes n'est pas, ou n'est plus, pertinente, ces deux catégories doivent être alignées, par création d'une nouvelle catégorie unique, ce qui peut se faire de deux façons,

- par suppression d'une des deux catégories,
- par agglomération de deux catégories en une nouvelle catégorie.

**Recomposition** — Lorsqu'une catégorie existante est considérée comme hétérogène, elle est scindée en deux ou plusieurs nouvelles catégories.

---

# Causalité (I)

## 1. La relation causale et son expression

La notion de cause joue un rôle central pour l'argumentation quotidienne comme pour l'argumentation scientifique. L'idée de cause passe pour une notion primitive, intuitivement claire ; en pratique, cela signifie que le langage courant n'offre pour définir la cause que des notions d'une complexité au moins égale.

La relation causale lie des faits, des événements, des phénomènes, de sorte que si la cause est présente l'effet l'est nécessairement.

La causalité vraie et la cooccurrence statistique de 100%, se distinguent par l'appartenance de la cause et de l'effet à un domaine régi par les mêmes types de lois.

La détermination de la cause d'un phénomène fournit *l'explication*, du phénomène ; elle rend compte de ce phénomène. *Comprendre*, c'est saisir la position d'un événement dans le réseau de ses causes et de ses effets ; connaissant leurs causes, on saisit le *pourquoi*, la *raison* des choses.

### Expression de la relation causale

La causalité s'exprime à travers diverses formes linguistiques.

#### *Substantifs*

Considérons le champ des synonymes de *cause* (DES, *Cause* ; *Causer*) :

(i) La cause est *principe, origine, base, fondement* — *déclencheur, départ, moteur* — *ressort, facteur*. La cause est le premier moteur, qui déclenche une série d'effets.

(ii) L'individu agissant comme cause est *agent, artisan, auteur, créateur, inspireur, instigateur, promoteur...* ; ses *buts, finalités, intentions, mobiles, motifs...* valent comme des causes de ses actions. Si l'individu **X** avait l'intention et le pouvoir de faire **F**, si on constate que **F**, alors c'est lui qui l'a fait.

Les incitations sont des causes de second niveau. Si **H<sub>1</sub>** incite, pousse **H<sub>2</sub>** à faire **F**, alors il est agent de second niveau, et il peut être tenu pour responsable de **F**. **H<sub>2</sub>** est considéré comme l'instrument de **H<sub>1</sub>**, et sa responsabilité est atténuée.

(iii) Métaphoriquement, la cause est pensée comme une *étincelle*, un *ferment*, un *germe*, une *origine*, une *semence*, une *source*. Leur cause est la mère des choses telles qu'elles sont.

#### *Verbes*

Des relations de type causal sont associées aux verbes correspondant aux substantifs précédents, ainsi qu'à des verbes très généraux comme :

— *amener, apporter, attirer, créer, donner, donner lieu à, faire, former, procurer, soulever...*

— une série est plus spécifique : *être cause de, avoir pour effet, être à l'origine de, entraîner, créer, produire, provoquer, déterminer...*

— la série *allumer, engendrer, faire naître, déclencher, exciter, fomentier, inspirer, occasionner, motiver, susciter ...* est métaphorique, organique, et liée à des agents humains.

### **Relateurs**

Comme la relation logique d'implication, la relation causale est notée par des relateurs :

Conséquence + Relateur + Cause : *parce que, puisque* :  
*Le fer se dilate quand on le chauffe.*

Cause + Relateur + Conséquence : *donc ; quand ; si - alors* :  
*Le pneu a explosé parce qu'on l'a chauffé.*

Toutes les fois qu'une séquence thématise un de ces termes ou une de ces constructions, elle peut développer une relation de la famille causale. Ce sont des indicateurs très généraux, des indices *non nécessaires* d'une relation causale, dans la mesure où ils peuvent également exprimer d'autres types de relations. Par une sorte de "pulsion causale", on est toujours tenté de voir une relation causale derrière une succession ou une concomitance temporelle (voir infra).

D'un point de vue pratique, il serait difficile et pas forcément productif de chercher à identifier ou reconstruire toutes les relations causales explicitement ou implicitement à l'œuvre dans un texte. Les relations causales les plus pertinentes pour l'argumentation sont des relations de premier plan, exploitées de façon contradictoire dans les lignes argumentatives des protagonistes. La mise en cause des causalités implicites est un instrument efficace pour réfuter les arguments.

## **2. Série temporelle, série causale, série logique**

Dans le monde physique, la cause précède l'effet, mais l'effet peut rétroagir sur la cause, **V Causalité (II)**. Dans le monde logique, l'antécédent "précède" le conséquent, au sens où il figure à gauche du connecteur d'implication '→' et le conséquent à sa droite.

<i>Série causale</i>	cause	effet, conséquence	
<i>Série logique</i>	antécédent	conséquent, conséquence	
<i>Série temporelle</i>	avant	pendant	après
	antérieur	concomitant	postérieur
	précédent		suivant,
ultérieur			

La relation logique implicative lie un *antécédent* à un *conséquent*. Le terme *conséquence* s'emploie pour désigner *l'effet* (lié à la cause) ou le *conséquent* (lié à l'antécédent logique). Les démonstrations logico-

mathématiques développent les *conséquences* de postulats ou d'hypothèses. Si on double la longueur du côté du carré, on multiplie sa surface par quatre : c'est une *conséquence*, liée à une "cause" qui est une *raison* mathématique.

Dans le cas suivant, on a affaire à une *conséquence* sémantique développant des contenus de langage, **V. Conséquence §3 ; Inférence.**

Tu parles de la naissance des dieux, tu affirmes donc qu'à une certaine époque, les dieux n'existaient pas.

### 3. Construire et exploiter un lien causal

La terminologie des argumentations mettant en jeu la cause est parfois délicate à manier. Nous distinguerons fondamentalement :

- *la construction* argumentative du lien causal
- *l'exploitation* argumentative d'un lien causal préconstruit (présupposé, implicite).

#### 3.1 Argumentation établissant une relation causale, ou argumentation causale

Elle permet d'établir l'existence d'une relation de causalité entre deux faits et d'éliminer les "fausses causes". La méthodologie causale est au centre de la pensée aristotélicienne, **V. Causalité (II).**

#### 3.2 Argumentation exploitant une relation causale

Elle *présuppose* l'existence d'une relation causale. On distingue :

- *L'argumentation par la cause*, qui "descend" de la cause à l'effet. Elle s'appuie sur un fait-argument auquel est attribué un statut de *cause*, pour reconstruire ses *effets*, sur la base d'une loi causale connue. **V. Causalité (III).**
- *L'argumentation par les conséquences<sup>@</sup> ou les effets* "remonte" de l'effet à la cause. Elle s'appuie sur un fait-argument auquel est attribué un statut d'*effet*, pour reconstruire sa *cause*.
- *L'argumentation pragmatique<sup>@</sup>* est une forme d'argumentation par les conséquences. Pour prendre une décision sur une question pratique, on propose une mesure, on la considère en tant que cause, et on s'appuie sur une évaluation positive ou négative de ses conséquences pour la recommander ou la rejeter.
- Différentes formes d'argumentations par *les mobiles et les motifs<sup>@</sup>* alignent la relation "mobile-acte" sur la relation "cause-effet".

Les argumentations *a priori<sup>@</sup>* et *a posteriori*, *propter quid* et *quia*, portent également sur les liens logiques et les liens causaux.

---

## Causalité (II) : le lien causal

### 1. Argumentation causale

L'*argumentation causale* établit l'existence d'un lien causal entre deux types de faits. Par exemple, on constate d'une part, que (1) l'utilisation des pesticides s'intensifie, et d'autre part que (2) les abeilles disparaissent. Existe-t-il une relation causale entre ces deux faits, autrement dit des affirmations comme les suivantes sont-elles vraies ?

L'utilisation des pesticides *cause la disparition* des abeilles.

L'utilisation des pesticides *est en train de faire disparaître* les abeilles.

On utilise les pesticides *et* les abeilles disparaissent.

Il peut y avoir désaccord sur l'existence d'une causalité, alors même qu'il y a accord sur les faits considérés :

On utilise des pesticides et les abeilles disparaissent, c'est entendu. Mais...

L'investigation causale part d'un fait saillant, comme "*les abeilles disparaissent*", "*le climat change*", dont on recherche la cause. En général, plusieurs faits sont évoqués comme des causes possibles, qui fonctionnent comme des *explications* du phénomène. On aboutit ainsi à des *stases de causalité*, qui se manifestent par la confrontation de ces deux hypothèses :

L1 : — *C'est l'augmentation de l'activité solaire qui provoque le changement climatique*

L2 : — *C'est l'émission croissante de gaz à effet de serre qui provoque le changement climatique*

Ces causes explicatives s'intègrent elles-mêmes à de plus vastes théories sur l'équilibre climatique du globe terrestre ; à travers de telles affirmations causales locales, ce sont des conceptions du monde physique et social qui s'affrontent.

L'affirmation d'une relation causale repose sur le report d'observations et sur le montage d'expérimentations, selon une méthodologie dépendant du domaine.

L'expérimentation causale se pratique dans la vie ordinaire. Je souffre d'une allergie. Quel sont les allergènes possibles ? Hier je suis allé à la piscine et j'ai mangé des fraises. Deux candidats possibles au statut de cause allergisante, les fraises ou les produits d'entretien pour la piscine. Vérification : manger des fraises sans se baigner, se baigner sans manger de fraises. Si je n'ai pas de chance, je dois approfondir l'enquête, et avoir recours à un spécialiste, qui procédera fondamentalement de la même manière. Si j'ai de la chance, l'allergie se manifeste dans un cas et pas dans l'autre, et j'ai trouvé l'allergène. Comme l'état de crise allergique est indésirable, je raisonne pragmatiquement par la conséquence négative, et j'élimine la cause.

## 2. Réfutation des affirmations causales

L'existence d'une relation causale est la *conclusion* d'une argumentation causale. Une telle argumentation est sous-jacente aux argumentations *exploitant* la cause, c'est-à-dire l'argumentation *par la cause* et l'argumentation *par l'effet* (dont relève l'argumentation pragmatique).

Le souci de la détermination correcte de la relation causale est à la base de la pensée aristotélicienne. Il y a *fallacie de causalité* (dite de la “fausse cause”) lorsqu'une relation causale est affirmée entre deux phénomènes qui n'en ont aucune. C'est une fallacie considérée par Aristote comme *indépendante du discours*, qui est parfois désignée par son nom latin *non causa pro causa*, “non-cause” prise pour une cause, **V. Fallacieux (III)**.

“*Fumer donne le cancer*” : en toute rigueur, l'existence positive d'une telle relation ne peut être montrée ou démontrée ; on ne peut que la considérer comme un “reste”, persistant lorsque toutes les autres possibilités ont été exclues, c'est pourquoi on préfère dire “fumer accroît les risques de cancer”. L'imputation causale est révisable. Pour pouvoir affirmer que tel lien entre deux faits est effectivement de type causal, il faut répondre au discours “contre l'existence d'une relation de causalité”, dont les grands traits sont les suivants.

### (i) Le prétendu effet n'existe pas

Les faits ne sont pas clairement établis : on réfute l'affirmation causale “*l'emploi des pesticides est la cause de la disparition des abeilles*” en montrant que les abeilles disparaissent peut-être de telle zone, mais qu'à l'échelle de la région, il y en a toujours autant. Elles n'ont pas *disparu*, elles se sont *déplacées*. On recherchait la cause d'un effet qui n'existait pas.

*C'est le cas de la dent d'or de Fontenelle (1657-1757)*

Assurons-nous bien du fait, avant de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens, qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point. Ce malheur arriva si plaisamment, sur la fin du siècle passé à quelques savants d'Allemagne, que je ne puis m'empêcher d'en parler ici.

En 1593, le bruit courut que les dents étant tombées à un enfant de Silésie, âgé de sept ans, il lui en était venu une d'or, à la place d'une de ses grosses dents. Horstius, professeur en médecine à l'université de Helmstad, écrivit, en 1595, l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs. Figurez vous quelle consolation, et quel rapport de cette dent aux chrétiens, ni aux Turcs. En la même année, afin que cette dent d'or ne manquât pas d'historiens, Rullandus en écrivit encore l'histoire. Deux ans après, Ingolsteterus, autre savant, écrivit contre le sentiment que Rullandus avait de la dent d'or ; et Rullandus fit aussitôt une belle et docte réplique. Un autre grand homme, nommé Libavius, ramasse tout ce qui avait été dit sur la dent, et y ajoute son sentiment particulier. Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or. Quand un orfèvre l'eût examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or

appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse ; mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre.

Rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières. Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont, et dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont point, et dont nous trouvons la raison. Cela veut dire que non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui s'accoutument très bien avec le faux.

Fontenelle, *Histoire des Oracles* [1686]<sup>25</sup>

**(ii) Le prétendu effet existe indépendamment de la prétendue cause**

La cause déterminante agit à tout coup ; si “**C** est cause de **E**”, on ne peut pas avoir **C** sans **E** ; si on chauffe un métal, il se dilate forcément. On peut donc réfuter une affirmation causale en montrant que l'effet persiste alors que la cause est absente : si on peut démontrer que les abeilles *disparaissent aussi de zones où l'on n'emploie pas de pesticides*, les pesticides sont mis “hors de cause”, dans tous les sens du terme *cause*.

**(iii) Il y a non causalité mais concomitance**

Ce n'est pas parce que **A** accompagne ou précède régulièrement **B** qu'il est la cause de **B**. Le coq chante régulièrement avant le jour, mais il n'est pas la cause du lever du soleil. La prise d'un antibiotique s'accompagne d'un sentiment de fatigue, or la cause de cette fatigue n'est pas l'antibiotique mais l'infection qu'il a pour effet de combattre. Le principe général de vérification d'une relation causale est toujours le même : on supprime l'agent dont on pense qu'il est la cause, et on voit si l'effet est toujours là. Si on élimine le coq, le soleil se lève toujours ; si on ne prend pas d'antibiotique, on est (encore plus) fatigué.

L'emploi de pesticides est en effet concomitant de la disparition des abeilles ; mais dans les zones où l'on a supprimé les pesticides, les abeilles ont continué à disparaître au même rythme. La cause est à chercher ailleurs : peut-être ne supportent-elles pas les changements climatiques ?

Les erreurs d'imputation causale **(ii)** et **(iii)** sont bien repérées dans la théorie ancienne des fallacies, qui les désigne par deux expressions latines :

- *Fallacie de l'antibiotique* : *cum hoc, ergo propter hoc* : “avec, donc à cause de” : **A** accompagne **B**, donc **A** est cause de **B**.
- *Fallacie du coq* : *post hoc, ergo propter hoc* : “après, donc à cause de” : **B** apparaît après **A**, donc **A** est cause de **B**.

**(iv) Une autre cause** peut avoir le même effet : l'infection n'est pas forcément la source de la fatigue ; on peut aussi être fatigué parce qu'on s'est dépensé physiquement ou parce qu'on est déprimé.

**(v) On a affaire à une causalité complexe**, la conjonction de plusieurs causes est nécessaire pour produire un certain effet ; c'est le cas des crises économiques, ou du cancer du poumon.

---

<sup>25</sup> Bernard Le Bouyer de Fontenelle, *Histoire des Oracles* [1686], Londres, 1785, p. 21-23.

La détermination des causes permet d'établir la responsabilité des agents humains qui ont mis en branle la machinerie causale. Si la causalité est complexe, il est possible aux accusés de soutenir qu'ils ne sont responsables que d'un des multiples facteurs causaux qui, à lui seul, n'aurait pas eu d'effet. Une personne décède lors de son arrestation, dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle a été menée de façon virile ; l'autopsie montre que cette personne souffrait d'une faiblesse cardiaque :

L'avocat : — *Si la police ne l'avait pas rudoyé, il ne serait pas décédé. La police est responsable.*

La police : — *S'il n'avait pas été malade avant, il ne serait pas décédé. La police n'est pas responsable.*

En cas de forte pollution, les autorités municipales s'excusent de la même façon auprès des personnes souffrant d'affections respiratoires : *“les gens normaux n'ont pas de problème”*.

#### **(vi) C'est l'effet qui nourrit la cause**

Le *feed back* est une sorte de cercle vicieux causal : la fusion atomique fait monter la température et l'élévation de la température accélère la fusion. Dans le domaine social, ce genre de mécanisme est invoqué pour rejeter une proposition d'action particulière, arguant qu'elle va non pas combattre mais *aggraver* ce qu'elle prétend *combattre* :

L1 : — *Pour combattre la récession, il faut renforcer / réduire les services publics.*

L2 : — *Mais le renforcement / la réduction des services publics va renforcer la récession.*

On peut toujours réfuter une mesure en affirmant qu'elle aura telles et telles conséquences indésirables (*certaines*) qui l'emportent sur ses (*prétendus*) avantages, **V. Pragmatique**. Dans le cas précédent, la réfutation est radicale, l'effet pervers étant non pas un quelconque effet latéral de la proposition resté inaperçu par son auteur, mais exactement *l'inverse* de l'effet qu'il en attend. C'est un cas d'inversion pure et simple de la causalité (voir *infra*), fréquent dans le discours polémique.

**(vii) Dans le cas des prophéties auto-réalisatrices**, l'annonce d'un événement est *cause* de cet événement :

L1\_1 : — *En vérité, je vous le dis : il va y avoir une pénurie alimentaire !*

Paniqués par la prophétie, les gens se ruent dans les magasins et il y a pénurie alimentaire.

L1\_2 : — *Alors, je vous l'avais bien dit !*

L2 : — *Si vous n'aviez pas semé la panique, il n'y aurait pas eu de pénurie.*

La prophétie auto réalisatrice est voisine de la manipulation :

*Nous allons certainement vers la guerre, donc nous devons réarmer et conscientiser la population. — Maintenant, nous sommes les plus forts, et notre peuple est derrière nous. Nous pouvons faire la guerre*

#### **(viii) Conversion de la cause et de l'effet.**

Le retournement de la cause et de l'effet est une forme de réfutation utilisée dans l'argumentation ordinaire sur les affaires humaines. On prend

acte de l'existence d'une relation entre deux faits qui varient de façon concomitante. Pour rendre compte de cette concomitance, les uns affirment que la causalité va de **A** vers **B**, les autres de **B** vers **A** ; les protagonistes défendent les propositions converses "**A** est cause de **B**" et "**B** est cause de **A**".

Pleure-t-on parce qu'on est triste ou est-on triste parce qu'on pleure ?  
L'agression provoque-t-elle la peur ou la peur l'agression ?

L1 : — *J'ai peur des chiens, ils mordent !*

L2 : — *Non, ils mordent parce qu'ils sentent que tu as peur.*

L1 : — *Si je suis agressif c'est parce qu'on me persécute !*

L2 : — *Non, on te persécute parce que tu es agressif.*

Dans le premier cas, les responsables et les coupables sont le mordeur et le persécuteur, dans la seconde, le mordu et le persécuté. Les célibataires se suicident plus que les gens mariés : ont-ils des problèmes parce qu'ils sont célibataires, ou sont-ils célibataires parce qu'ils ont des problèmes ?

Cette forme de réfutation par permutation de la cause et de l'effet est simple et radicale, lorsqu'elle peut s'appliquer, ce qui n'est pas possible par exemple dans le cas des abeilles et des pesticides. C'est sans doute pour cette raison qu'elle est particulièrement prisée de l'argumentation causale ordinaire, illustrant ainsi la force de tous les topoï jouant sur la permutation des termes. Il est plus excitant de soutenir que *c'est la politique qui détermine la morale*, ou que *c'est la morale qui détermine la politique*, qu'*il n'y a pas de lien entre morale et politique*, **V. Converse**.

### **(ix) Causalité, subjectivité, responsabilités :**

#### **"Vous découpez mal la chaîne causale"**

L'expression de la problématique causale sous la forme "**A** est cause de **B**" est une simplification qui peut être excessive. Toute cause est elle-même causée — sauf Dieu, qui serait à la fois sa propre cause et cause de tout ce qui s'ensuit. Le phénomène agissant comme cause peut être lui-même construit comme l'effet d'une cause plus profonde, et ses effets sont de nouvelles causes pour de nouveaux effets. On n'a donc pas affaire à un lien entre deux termes, mais à une véritable *chaîne causale*, de longueur potentiellement infinie. L'imputation causale nécessite que la chaîne soit coupée, et selon qu'elle est coupée en tel ou tel point, on affirme telle ou telle cause. L'exemple suivant montre que dans la causalité ordinaire est construite comme tout autre objet de discours.

On lisait en première page de *L'Équipe* du lundi 17 avril 1988 :

L'horreur ! Quatre-vingt-quatorze personnes ont trouvé la mort, samedi, dans le stade de Sheffield, où devait se dérouler la demi-finale de la Cup Liverpool-Nottingham.

La catastrophe provoque une inquiétude qui stimule la recherche d'explications causales, sous le signe de la question *Pourquoi ?* sur laquelle titre *Le Figaro* du même jour :

Football : Pourquoi tant de morts ?

Quatre explications pour le drame :

- La folie des supporters • L'incurie de la police
- La vétusté du stade • L'insuffisance des secours

Les réponses apportées par le journal à sa propre question relèvent, la première, d'une causalité large, les suivantes d'une causalité étroite. Le journal *Libération* affirme une causalité large :

*94 morts dans la tribune du stade de Sheffield*

#### **L'odieux du stade**

Écrasés par la pression d'autres supporters, les victimes qui étaient venues assister au match de foot Liverpool-Nottingham Forest ont payé un tribut dramatique au sport-roi du pays de Thatcher.

Le journal *L'Humanité* combine des causes locales et des causes dites "plus profondes" :

*Après le drame de Sheffield, Liverpool en deuil*

Le dernier stade de l'horreur

9 morts et 170 blessés, au moins, tel est l'effroyable bilan de la catastrophe de Hillsborough. Les victimes sont, dans leur grande majorité, des enfants et des adolescents de milieux populaires, venus supporter debout leur équipe. La vétusté et le caractère ségréatif des stades, la mainmise de l'argent sur le monde du football sont au banc des accusés. La destruction du tissu industriel et la désorganisation des loisirs qui en résulte ont leur part de responsabilité dans la transformation du sport et du jeu en activité à hauts risques.

L'examen de la chaîne causale mobilise des spécialistes sur chacun de ses segments : policiers et juges sur les causalités et responsabilités *étroites*, sociologues, économistes, politiciens et historiens sur les causalités et responsabilités *longues*, journalistes sur les deux. En résumé, quelle est la cause ? La fragilité de la cage thoracique des victimes, la mauvaise qualité des soins reçus, la lenteur des services de secours, l'impéritie des services de police, la vétusté du stade, l'avidité financière des organisateurs, la folie des supporters, les mouvements sociaux, le chômage, l'exclusion sociale, le système capitaliste... ? Désigner une cause, c'est désigner un *responsable* à l'action judiciaire et à la vindicte publique.

En outre, par le phénomène de causalité multiple, les chaînes causales s'entremêlent et les "fils causaux" s'enchevêtrent en un "tissu des causes". L'argumentation, à partir de ce tissu, *tire des "fils causaux"*, et pose des causes *en coupant ces fils* en certains points. Ces points sont déterminés en fonction des intérêts et du programme d'action du locuteur, qui peut ainsi désigner ses responsables et ses coupables préférés.

*Le locuteur est tout entier dans le découpage de la chaîne causale qu'il opère*, et dans la cause qu'il isole. Il serait donc illusoire de considérer que les argumentations s'appuyant sur des liens de causalité sont tout de même plus *rigoureuses*, moins *subjectives* que les argumentations s'appuyant, par exemple, sur l'analogie ou sur le caractère du locuteur, **V. Subjectivité.**

## Causalité (III), de la cause à l'effet

L'argumentation *par la cause* s'appuie sur l'existence d'une relation causale et d'une cause pour conclure ("descendre") de la cause à l'effet ; elle est orientée vers le futur :

*Argument* : On constate l'existence d'un fait **c**. Ce fait **c** entre dans la catégorie générale des faits **C**.

*Loi de passage* : Il existe une loi causale liant les faits **C** à des faits **E**.

*Conclusion* : **c** aura un effet **e**, de type **E**.

La déduction causale est inséparable de la prédiction / prévision :

Ce pont est en métal ; ce métal se dilate quand on le chauffe selon tel coefficient.

En été le pont se dilatera de telle longueur.

Cette argumentation causale peut se prolonger dans une argumentation pragmatique<sup>@</sup>. La dilatation peut avoir des conséquences dangereuses :

La dilatation tord le métal.

On doit donc prendre des précautions :

Il faut donc prévoir un espace de dilatation suffisant pour le tablier du pont.

**V. Causalité (I) ; Causalité (II) ; Conséquence ; Pragmatique ; *A priori*, *A posteriori*.**

---

# Cause

En théorie de l'argumentation, on utilise la notion de "cause" en deux sens différents :

## 1. États de cause

Le mot *cause* est pris au sens judiciaire de "affaire", type de question à laquelle doit répondre le tribunal. En ce sens, le mot n'admet pas les dérivés *causal*, *causalité*, etc. **V. Stase ; Question.**

## 2. Cause

Relation nécessaire entre deux phénomènes **C** et **E**, appartenant à un même domaine, telle qu'on n'a jamais **C** sans avoir également **E**, **V. Causalité (I) - (III) ; Conséquence ; Pragmatique.**

---

# Cercle vicieux

## 1. Cercle vicieux, pétition de principe

Pour parler du cercle vicieux, on utilise également l'expression *pétition de principe*, qui traduit le lat. *petitio principii* ; *petitio*, “demande” ; *principium*, “principe” ; ang. *begging the question*. La pétition de principe est une demande d'accorder ce qui est en question, la proposition qui fait l'objet du débat, ou une proposition équivalente.

Tricot considère que « la version *pétition de principe*, que nous ne pouvons qu'adopter, est d'ailleurs vicieuse : ce qu'on demande d'accorder, n'est non pas un principe mais la conclusion à prouver » (note 2 à Aristote, *Top.*, VIII, 13, 162a30 ; p.359). On peut cependant comprendre que l'argumentateur demande qu'on lui accorde, à titre *d'argument* ou de *principe*, ce qui est en question, c'est-à-dire la *conclusion* elle-même.

L'expression *cercle vicieux* souligne les aspects cognitifs, sémantiques et textuels du phénomène, alors que *pétition de principe* met en évidence les aspects interactionnels-dialectiques du processus.

**Explication circulaire** — La circularité touche non seulement *l'inférence*, mais également *l'explication* : une explication est circulaire, si l'explication (*l'explanans*) est au moins aussi obscure que le phénomène à expliquer (*l'explanandum*).

**Définition circulaire** — Par nature, la définition est formellement circulaire, en vertu du principe de substituabilité du *definiens* et du *definiendum*. Elle ne l'est pas sémantiquement, puisque le *definiens* donne un contenu au *definiendum*.

Du point de vue du raisonnement, le cercle vicieux est stérile. Il est classé parmi les fallacies indépendantes du discours, **V. Fallacieux**. C'est un raisonnement prétendant prouver une chose par elle-même, donnant comme argument pour une conclusion cette conclusion elle-même, d'où l'image du cercle. Sa forme schématique est :

A, puisque A.  
A, donc A.

## 2. Formes de cercle vicieux

Il existe différentes formes de cercle vicieux (Aristote, *Top.*, VIII, 13 163a15-30 ; p. 359 sq.).

### Répétition

Dans le cas le plus évident, on a affaire à une *répétition*, la conclusion répète mot pour mot l'argument. Dans le discours ordinaire, *parce que* peut lier un énoncé à lui-même ou à un équivalent strict :

Tu dois le faire parce que tu dois le faire.

C'est comme ça parce que c'est pas autrement.  
Malgré le format "**P** parce que **P**", on n'a pas affaire à une pétition de principe précisément parce qu'il ne s'agit pas de justification mais de refus de justification, comme le montre l'humeur associée, l'exaspération.

### Reformulation

Dans les cas courants, il y a cercle vicieux lorsque la conclusion est une *reformulation* paraphrastique de l'argument :

J'aime le lait parce que c'est bon.

Heureusement que j'aime le lait, si je ne l'aimais pas je n'en boirais pas, et ce serait dommage, parce que c'est si bon !

— Quand on postule le résultat même qu'on doit démontrer, « c'est là une faute qui échappe difficilement à l'attention, mais elle est plus difficile à déceler dans le cas de synonymes, ou d'un terme et d'une expression ayant la même signification ». (Aristote, *Top.*, VIII, 13, 162b35 ; p. 360).

Dans la théorie de l'argumentation dans la langue, la notion d'orientation introduit de façon systématique une forme de *biais*<sup>@</sup> qui n'est pas différent de la pétition de principe ; dire "*Pierre est intelligent, il pourra résoudre ce problème*" présente des allures déductives, alors que le prédicat "*est intelligent*" contient dans sa définition même le prédicat "*peut résoudre les problèmes*". La problématique de l'argumentation comme *inférence* évolue vers celle de la dérivation d'une *reformulation*, qui peut avoir valeur d'explicitation. La pétition de principe n'est fallacieuse que dans la mesure où c'est strictement le même terme qui est répété, **V. Biais ; Orientation**.

Goethe a défendu l'idée que, dans toute argumentation, l'argument n'est qu'une variation de la conclusion ; d'où il s'ensuit que la rationalité argumentative n'est que vaine rationalisation :

Il vaut toujours mieux exprimer tout simplement son opinion que de l'appuyer sur des preuves, car les preuves ne sont que les variations de l'opinion, et nos adversaires n'écoutent volontiers ni le thème ni les variations. Goethe, *Maximes et Réflexions*<sup>26</sup>

### Loi générale *ad hoc*

Les *Topiques* signalent le cas fréquent où l'on postule sous forme de loi universelle ce qui est en question dans un cas particulier (Aristote, *Top.* VIII, 12, 163a1 ; p. 360) :

Ce politicien est menteur, corrompu... puisque les politiciens sont menteurs, corrompus.

Le locuteur postule un principe *ad hoc*, dont la seule fonction est de s'appliquer au cas concerné. On peut également analyser ces cas comme des définitions mal construites : on considère le fait d'être corrompu comme une caractéristique essentielle des politiciens, alors qu'elle n'est qu'une caractéristique accidentelle, **V. Définition, Accident**. C'est une forme d'argumentation extrêmement répandue.

---

<sup>26</sup> [http://textes.libres.free.fr/francais/johann-wolfgang-von-goethe\\_les-affinites-electives.htm](http://textes.libres.free.fr/francais/johann-wolfgang-von-goethe_les-affinites-electives.htm) (20-09-2013).

### Présupposition mutuelle

Tous les cercles vicieux ne sont pas des reformulations. On a objecté à l'idée de miracle qu'elle fonctionnait en cercle vicieux : les miracles justifient la doctrine, prouvent qu'elle est vraie et sainte ; mais un fait n'est reconnu comme un miracle que par cette doctrine. C'est une forme de résistance à la réfutation :

L1 : — *Ce miracle prouve l'existence de Dieu.*

L2 : — *Mais ce fait n'est reconnu comme un miracle que par ceux qui croient en l'existence de Dieu.*

**L2** peut ajouter que **L1** ne reconnaît pas d'autres faits tout aussi surprenants ; à quoi ce dernier répondra que :

L1 : — *Ces autres faits sont des miracles opérés par le démon pour tromper les gens.*

### Incertitude égale

Le terme *diallèle* est utilisé par les sceptiques, avec une signification identique à "cercle vicieux" :

Le mode du diallèle arrive quand ce qui sert à assurer la chose sur laquelle porte la recherche a besoin de cette chose pour emporter la conviction ; alors, n'étant pas capables de prendre l'un pour établir l'autre, nous suspendons notre assentiment sur les deux.

Sextus Empiricus, *Esq. pyr.*, I, 15, 169 ; p. 143

Cette définition introduit un nouveau concept de cercle vicieux, qui ne porte plus sur l'équivalence sémantique ou sur la relation épistémique, mais sur la base même de l'argumentation, qui demande que l'on fonde l'incertain (la conclusion) sur du plus assuré (l'argument). Les sceptiques vont donc s'attacher à montrer que, systématiquement, l'argument n'est pas plus certain que la conclusion. En ce sens, ils sont les premiers déconstructionnistes.

---

## Charge de la preuve

- ❖ Lat. “*onus probandi*”, de. *onus* “charge, fardeau” ; *probandi*, de *probare* “rendre croyable, faire accepter, prouver”. Ang. *burden of proof*.

La charge de la preuve joue un rôle fondamental en argumentation. C’est un principe conservateur, comme le principe d’inertie en physique : “*Je continue à faire la même chose à moins que vous ne me donniez une bonne raison de changer*”. Mill rappelle l’anecdote des habitants de Locres qui concrétise bien la lourdeur de la charge de la preuve imposée par une société conservatrice, **V. Tranquillité** :

Selon ce point de vue, celui qui défend une vérité nouvelle devrait être légalement tenu de s’avancer comme celui qui proposait une nouvelle loi à la ville de Locres : avec une corde au cou et prêt à être garrotté, si, après l’avoir écouté, l’assemblée, n’adoptait pas immédiatement ses propositions. Ceux qui traitent ainsi leurs bienfaiteurs ne doivent pas tenir leurs bienfaits en grande estime. Il me semble que cette vision des choses est propre à ceux qui pensent qu’autrefois on a pu rechercher des vérités nouvelles, mais que maintenant nous en sommes suffisamment pourvus. (John Stuart Mill, *On Liberty* [1859]<sup>27</sup>)

La notion de charge de la preuve permet de définir le rôle<sup>@</sup> de proposant qui est celui des partenaires qui supporte la charge de la preuve. Elle fournit également une définition de la doxa : un “endoxon” (une proposition de la doxa), plus qu’une croyance “probable”, est une croyance sur laquelle ne pèse pas la charge de la preuve, et qui est, en conséquence, considérée comme “normale”.

En droit, l’attribution de la charge de la preuve détermine légalement qui doit prouver quoi. Au tribunal, la charge de la preuve s’exprime par la présomption d’innocence l’accusé est présumé innocent jusqu’à ce que sa culpabilité ait été prouvée ; autrement dit, l’accusation doit fournir une preuve positive de la culpabilité de l’accusé. La stabilisation de la charge de la preuve est une décision institutionnelle, qui se manifeste dans l’organisation de la situation, le dernier mot est laissé au défendeur.

Dans les débats informels, il n’y a pas d’accord préliminaire clair sur qui supporte la charge de la preuve, et chacun des partenaires peut essayer de la transférer à l’autre : “*C’est vous qui devez prouver que...*”

La charge de la preuve devient un enjeu du débat. La stabilisation de la charge de la preuve apparaît est une convention acceptée par les participants, dans un échange dialectique au sens historique du terme, ou une prérogative institutionnelle, imposée aux participants par le tiers détenteur du pouvoir.

La charge de la preuve pèse sur l’innovation, c’est-à-dire sur celui qui conteste une proposition admise comme sur celui qui avance une

---

<sup>27</sup> Harmondsworth, Penguin Classics, 1987, p. 88-89.

proposition nouvelle. L'un et l'autre doivent fournir de bonnes raisons. C'est pourquoi lorsque Descartes met en doute toutes ses croyances, il justifie cette opération radicale par l'hypothèse du Malin Génie (Descartes [1641]), **V. Règles.**

Dans certains domaines, la charge de la preuve semble s'être inversée : “*c'est nouveau, ça vient de sortir ?*” est un argument en faveur du produit dont il s'agit. On a besoin de bonnes raisons pour *ne pas suivre* la mode, *ne pas adopter* la nouvelle théorie, et *ne pas voter* pour l'homme nouveau.

### Charge de la preuve et initiative

Hamblin a redéfini la charge de la preuve dans un jeu de langage comme la détermination du joueur à qui revient l'initiative du premier coup. Cette définition peut être transposée aux interactions plurilocuteurs fortement argumentatives, où l'on constate que le premier tour de parole est généralement alloué à la personne qui fait la proposition dont on va discuter. Ainsi, dans un débat sur la légalisation de la drogue, l'animateur adresse la première question à un *partisan*, et non pas à un opposant à la légalisation.

Cependant, la charge de la preuve varie avec le groupe ou le site sur lesquels a lieu le débat. Si la doxa du groupe est qu'aucun interdit ne doit frapper la consommation de la drogue, alors, dans ce groupe, c'est le partisan de l'interdit qui supporte la charge de la preuve.

La charge de la preuve est relative à une question et à une proposition. Si l'opposant avance une contre-proposition, il supporte normalement la charge de la preuve sur ce point.

---

## Chaudron, *arg.*

Freud raconte l'histoire du chaudron dans *L'interprétation des rêves* [1900], à propos de l'interprétation qu'il fait de d'un de ses propres rêves, dit de "l'injection faite à Irma", une de ses patientes.

L'histoire lui permet de montrer comment se défend l'inconscient, d'une manière radicale et absurde. Cette défense est *radicale*, car elle mobilise plusieurs formes de réfutations toutes concluantes, mais elle est *absurde* parce que les réfutations avancées sont incompatibles.

Il est vrai que ces explications, qui concourent toutes à me disculper, ne s'accordent pas ensemble et même s'excluent. Tout ce plaidoyer – car ce rêve n'est rien d'autre qu'un plaidoyer – rappelle la défense de cet homme à qui son voisin reprochait de lui avoir rendu un chaudron en mauvais état : "*Premièrement, je te l'ai rendu en bon état ; deuxièmement, ton chaudron était déjà percé quand je te l'ai emprunté ; troisièmement, je ne t'ai jamais emprunté de chaudron*". Tout est parfait ; il suffit que l'un de ces trois moyens de défense soit jugé valide, pour que l'on doive acquitter cet homme.

Freud [1900], p. 92.

On reconnaît dans cette gamme de défense les mêmes contenus que ceux qu'organise la théorie des *stases*@.

- Par **1.**, l'accusé rejette le fait et produit une *question de fait* (stase conjecturale)

*le voisin a-t-il ou non rendu le chaudron en bon état ?*

- Par **3.**, il rejette une condition préalable de l'accusation qu'il avait admise dans **1.**, et produit une seconde *question de fait* :

*le voisin a-t-il emprunté le chaudron ?*

- Par **2.**, il admet les faits rejetés dans 1. et 2., et produit *une contre-accusation*, rejetant la responsabilité du dommage sur la victime, d'où la question :

*qui a percé le chaudron ? La victime ou l'accusateur ?*

- Par un *report d'accusation*, l'accusé pourrait également rejeter le dommage sur un tiers :

**4.** *Je t'ai bien emprunté le chaudron, mais ce n'est pas moi qui l'ai percé.*

Dans ce cas s'ouvrirait une stase spécifique sur les responsabilités :

*Qui est responsable du dommage, comment se répartissent les responsabilités entre celui qui a percé le chaudron et celui qui a emprunté le chaudron ?*

- Le dommage pourrait également être *reconnu* et *minoré*

**5.** *C'est un tout petit trou, facile à réparer.*

En fait, il ne s'agit pas ici d'une défense, mais de la préparation d'une défense, où l'accusé hésite entre différentes stratégies. Il pourrait très bien choisir de mixer ces stratégies :

Il s'agissait non pas d'un *emprunt* formel mais d'une demande d'aide amicale et ponctuelle. Ton chaudron était *en mauvais état* et presque percé quand je te l'ai emprunté, il fuyait, et il devait bien finir par se trouer franchement ; en fait je te l'ai rendu *dans le même état*. Donc *c'est toi qui es*

*responsable* du mauvais état du chaudron, et de toutes façons ça n'est pas moi *mais ton ami Pierre* qui s'est occupé de faire la soupe dans ton chaudron ce soir-là.

L'inconscient est très habile, et ne pense pas plus mal que le conscient.

En pratique, l'essentiel est que les différentes accusations soient convergentes (co-orientées). Pour effacer leurs contradictions, il suffit de les faire porter par différents locuteurs alliés, si possible à différents moments, ou devant différentes instances, ou encore comme des hypothèses.

*L'écrivain chinois Lao She (1899-1966) « est une des premières victimes de la révolution culturelle. » Après avoir été torturé, « Il est retrouvé mort le 24 août 1966. La version officielle est celle d'un suicide par noyade » (Wikipedia, Lao She). Cette version des faits est contestée par Simon Leys.*

Sur cette question brûlante, les maoïstes occidentaux ont adopté une ligne de défense assez originale qui s'articule en trois points. 1) Lao She ne s'est pas suicidé, c'est une invention de Taïwan ; 2) Son suicide s'explique d'ailleurs parfaitement étant donné sa mentalité bourgeoise ; 3) De toute manière, cette affaire est tout à fait dénuée d'intérêt et ne mérite pas qu'on s'y attarde.

Simon Leys, *Essais sur la Chine*, 1998. (Cité in ibid.)

Les adverbes *d'ailleurs* et *de toute manière* présentent 1) comme suffisant ; 2) et 3) sont donnés en plus, pour faire bon poids, **V.**

**Connecteurs.**

### Cohérence de l'argumentation convergente

On dit *argument du chaudron*, mais il faudrait parler de *l'argumentation* du chaudron pour désigner un discours qui appuie une conclusion d'une série d'arguments convergents pour disculper le locuteur, mais incompatibles entre eux, **V. Convergence ; V. Cohérence ; Ad hominem ; Contraires.**

Pour qu'une argumentation convergente soit bien formée, il faut non seulement que les arguments soient co-orientés, mais qu'ils soient cohérents. De toutes façons, l'introduction simple *mais* permettra de maîtriser l'incohérence :

je n'ai pas besoin de vêtements, mais comme il y a soldes, j'achète.

---

## Circonstances

La notion de circonstance intervient dans diverses formes d'argumentation et de réfutation.

— *L'omission de circonstances pertinentes* déforme le discours cité soit pour le rendre absurde et auto-réfuté, soit pour exploiter sa position en la réorientant vers d'autres conclusions, **V. Épouvantail**.

Réciproquement, l'accusation de ne pas tenir compte de certaines circonstances pertinentes permet de réfuter le discours s'appuyant sur une citation.

— L'argumentation fondée sur les circonstances de l'action correspond à une forme d'argumentation périphérique indirecte.

Le mot anglais *circumstances* est un faux ami ; il peut renvoyer :

— Aux *circumstances d'un événement* qui correspond au Fr. "circonstances".

— À la situation d'une personne (spécialement à sa situation financière).

Dans l'expression "*circumstantial ad hominem*", les *circumstances* dont il s'agit relèvent de ce second sens, **V. Ad hominem**.

### 1. L'omission de circonstances pertinentes

- ❖ Lat. *fallacia secundum quid*, qui abrège l'expression latine "*a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*", "d'une affirmation restreinte à une affirmation absolue". De *dictum*, "parole, mot" ; *secundum quid*, "derrière quelque chose" ; *simpliciter*, "simplement, isolément, séparément".  
Angl. : "*the use of words absolutely or in a certain respect*".

#### Démantèlement du discours cité

Il y a omission des circonstances « quand une expression employée particulièrement est prise comme employée absolument » (Aristote, R. S., 5, 166b35 ; p. 15) et inversement. Elle est illustrée par l'argumentation suivante :

*Si le non être est objet d'opinion, le non être est.*

Bien que l'omission des circonstances pertinentes soit considérée comme une fallacie hors du langage, la discussion de cet exemple peut être menée en termes langagiers.

Dans cette argumentation, l'argument est « *le non être est objet d'opinion* », en d'autres termes "certaines personnes défendent des opinions au sujet de *ce qui n'est pas, de ce qui n'existe pas, du néant*". C'est un énoncé sémantiquement complet, syntaxiquement intégré, correspondant à un acte de parole unique, et qui se trouve être vrai. Par exemple, Empédocle soutient que « du néant rien ne peut absolument venir à l'existence et ce qui est ne peut périr. »<sup>28</sup>

---

<sup>28</sup> Cité d'après [www.normalesup.org/~adanchin/causeries/Devins.html](http://www.normalesup.org/~adanchin/causeries/Devins.html) (08-08-20)

On tire de cet argument la conclusion que « *le non être est* ». Cette suite de mots constitue bien un énoncé, par ailleurs paradoxal. Il est construit en soustrayant de l'énoncé argument le segment « *objet d'opinion* ».

Dans l'argument, *est* est un pur support prédicatif, le prédicat sémantiquement complet étant « — *est objet d'opinion* », alors que dans la conclusion, *est* est pris dans son sens absolu. Le locuteur n'a jamais dit ni voulu dire « *ce qui n'est pas est* », sa position a été déformée. Ces considérations sont cruciales lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'est une unité d'expression langagière.

Ce type de déformation est typiquement une opération sophistiquée ; elle déstabilise l'interlocuteur et force la réflexion.

### Radicalisation de la position citée par suppression des limites qu'elle s'imposait

Dans des cas moins sophistiqués, la manipulation permet de radicaliser les affirmations de l'adversaire par suppression des qualifications qui restreignaient la portée de l'affirmation originelle. Ce qui avait été affirmé *sous réserve*, dans *un contexte* particulier, avec *des intentions* bien précises est radicalisé :

En temps de pandémie, il est nécessaire de restreindre la liberté de circulation

Il faut restreindre les libertés de circulation

Il faut restreindre les libertés

À l'accusation de raisonnement manipulateur, on répond en disant que l'intention de ceux qui *restreignent la liberté de circulation en temps de pandémie* est de *restreindre la liberté de circulation* en général, pour, dans une troisième phase, *restreindre les libertés* tout court, **V. Mobiles**

### Inversion de l'orientation argumentative de la position citée

La manœuvre est particulièrement vicieuse lorsqu'elle fait prendre en charge par un locuteur ce qu'il avait fait dire à un énonciateur auquel il ne s'identifiait pas, autrement dit, on lui fait prendre en charge ce qu'il n'avait admis qu'à titre de *concession* :

Premier Ministre **PM** : — **1.** *La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais 2. elle doit en prendre sa part.* (Notre numérotation)

Reprise par un opposant politique **O** : — *Comme le dit le Premier Ministre, "La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde"*.

Dans l'affirmation **P1**, le **PM** cite une position politique, soutenue par des énonciateurs non précisés, qui, reformulée de son point de vue, donne « *La France peut accueillir toute la misère du monde* », et, il rejette cette position.

Son adversaire **O** cite **1.** sans le lier à **2.**, qui préconise un *accueil* des réfugiés. **O** préconise la fermeture des frontières, se fait un *allié* du premier ministre qui en fait rejette cette position de fermeture. Alors que le **PM** citait le propos **1.** pour le rejeter, **O** lui fait prendre en charge le propos qu'il rejette. **V. Interaction ; Connecteur argumentatif.**

Dans un contexte d'opposition politique radicale ou d'interrogatoire policier, tous les coups capables de déstabiliser l'interlocuteur sont permis, et il vaut mieux éviter de parler polyphoniquement, ou par antiphrase.

### Omission du contexte du dire

Dans les cas précédents, la manipulation portait sur des énoncés extraits de leurs *contextes linguistiques* explicites, effaçant ainsi les limites qui fixaient expressément la portée de ce qui avait été originellement dit.

Il est également possible de déformer un discours en le sortant de son *contexte d'énonciation* ; la déformation porte non plus sur le *dit*, sur ce qui a été dit, mais sur le *dire*, sur l'état du monde auquel s'appliquait le discours. Comme les circonstances peuvent rendre vraie ou fausse une affirmation empirique, il est toujours possible de la ridiculiser en la sortant de son contexte :

L1 : — *Il fait vraiment beau temps !* (Dit le matin, alors qu'il fait beau).

L2 : — *Ah ah il fait vraiment beau* (dit avec *ironie*<sup>@</sup> le lendemain, alors qu'il pleut).

## 2. Réfutation par accusation d'omission de circonstances et recadrage d'un événement

Dans tous les cas précédents, la victime de la déformation peut toujours tenter de la rectifier, mais, les conditions de parole étant polémiques, il ne lui sera pas aisé de rétablir sa position.

Les circonstances d'un événement sont des événements ou des faits de second plan, qui accompagnent un événement de premier plan, thème central du discours ou de la discussion. Ces circonstances peuvent jouer ou non un rôle essentiel dans la discussion de l'événement focus. Nécessairement, tout discours portant sur un événement opère une sélection de circonstances qu'il considère comme secondaires, alors que l'opposant les mettra en avant parce qu'essentielles.

— Vous avez franchi la ligne jaune

— Oui, j'ai dû me déporter pour ne pas écraser un hérisson, c'est une espèce protégée.

On est dans le cas de *réinterprétation* d'une action, **V. Interprétation.**

Les *excuses* fonctionnent sur ce principe de recontextualisation de l'action.

## 3. Argumentation par les circonstances

L'argumentation par les circonstances est une forme d'argumentation indirecte, utilisée pour établir l'existence d'un fait : "*A-t-il commis ce crime ?*" (Cicéron, *Top.*, XI, 50 ; p. 82).

Elle exploite des indices périphériques d'une action, qui n'ont pas de valeur réellement probatoire, mais qui néanmoins pointent vers un fait qu'elles suggèrent sans réellement le prouver. Il s'agit d'indices non nécessaires :

Question : — *Est-il corrompu ?*

Accusateur : — *Certainement. Il avait des besoins d'argent ; on l'a vu échanger de grosses enveloppes ; et puis a acheté une grosse voiture.*

Pour établir un fait douteux, on doit « chercher les circonstances qui ont précédé le fait, qui l'ont accompagné, qui l'ont suivi » (Cicéron, *Top.*, XI, 51 ; p. 83) : on trouve ainsi « le rendez-vous [...] l'ombre d'un corps [...] la pâleur [...] et autres indices du trouble et du remords » (*ibid.*, XI, 53 ; p. 83).

Bossuet est également intéressé par ce travail de détective :

Il est sorti en murmurant... : c'est argumenter par ce qui précède ; on l'a vu se couler derrière un buisson... voilà ce qui accompagne. [...] une joie maligne, qu'il tâchait de tenir cachée, a paru sur son visage avec je ne sais quoi d'alarmé : voilà ce qui suit. ([1677], p. 140)

Les indices sont de trois types, selon qu'ils *précèdent*, *accompagnent* ou *suivent* l'action. (*ante rem*, *cum re*, *post rem*, Cicéron, *Top.*, p. 82-83). Bossuet parle « [d']adjoincts ou conjoincts ; antedecens ; consequens » ([1677], p. 140).

Ces circonstances observées sont des signes probables, **V. Indice**. L'argumentation par les circonstances est un puissant outil de l'art de jeter la suspicion.

---

# Classe argumentative ► Échelle argumentative

---

## Classifications<sup>29</sup>

Les êtres sont *définis et catégorisés* sur la base de leurs *caractéristiques partagées*, qui les rassemblent et de leurs *spécificités* qui les différencient des êtres d'une autre nature, **V. Catégorisation ; Analogie catégorielle ; Définitions (I)**.

Une *classification* est un ensemble de catégories organisées selon leur degré de généralité (croissant ou décroissant).

La *catégorisation* et l'organisation des catégories en *classifications* caractérise ce que Lévi-Strauss appelle « la science du concret », science fondamentale partagée par tous les humains (1962], chap. 1), et base de l'argumentation ordinaire.

### 1. Prédicats fondamentaux et définition essentialiste

Aristote assigne à la science la tâche de donner des *définitions* correctes des êtres, c'est-à-dire des définitions permettant de les regrouper dans des *classifications* bien faites. Reconstituée par Porphyre (c.234 – c.305, dans l'*Isagoge* (“*Introduction aux Catégories d'Aristote*”), et transmise au Moyen Âge principalement par Boèce (c.480-525), cette « méthodologie aristotélicienne de la définition » (de Pater, 1965) a constitué l'équipement intellectuel fondamental de la science jusqu'à l'époque moderne.

Aristote distingue cinq types de prédicats fondamentaux (*prédicables*) : *genre, espèce, différence, propre, accident*. Le statut logico-métaphysique exact de ces notions est disputé, mais leur fonction est claire, il s'agit d'assigner une structure logico-sémantique à des énoncés comme les suivants.

*Pierre est un homme* : cet énoncé prédique une *espèce*, “homme”, d'un individu, Pierre.

*L'homme est un animal* prédique un *genre*, “animal”, de l'espèce, “homme”.

---

<sup>29</sup> Cette entrée remplace l'entrée “Taxinomies et catégories”. Elle est recentrée autour des questions de définition et de classification. Le mot catégorie est utilisé uniquement dans le sens défini à l'entrée Catégorisation et nomination<sup>®</sup>, et non pas avec le sens de “prédicable”, “catégories premières de l'être”, dont dérivent les paramètres évoqués en lien avec la méthode de questionnement associée à la Topique substantielle<sup>®</sup>.

*L'homme est raisonnable* prédique une *différence*, “raisonnable”, de l'espèce, “homme”. L'homme et le cheval sont deux *espèces* du *genre* animal ; à la *différence* du cheval et des autres animaux, l'homme est doué de raison.

*Le cheval hennit* : dans son interprétation générique, cet énoncé prédique un caractère *propre*, *hennir*, d'une *espèce*, le cheval. Le propre est une caractéristique non essentielle d'une espèce ; hennir est le propre du cheval (tous les chevaux hennissent, et seuls les chevaux hennissent). Définir l'homme comme un “bipède sans plumes” permet de désigner sans erreur qui est ou n'est pas un être humain. La philosophie essentialiste reproche à cette définition de ne rien dire de ce qu'est, dans son essence, un être humain.

*Le cheval souffre* : prédique un *accident* d'un individu. L'accident est une propriété de l'individu qui ne caractérise pas l'espèce (ni un trait de genre, ni une différence), et qui ne lui est pas propre. Le cheval (les chevaux) ne peut pas être caractérisé, à n'importe quel niveau, comme un “*animal souffrant*”. Un cheval particulier peut souffrir ou non, selon les circonstances, alors qu'il ne peut pas être un mammifère ou non.

La célèbre définition aristotélicienne de l'homme est construite sur cette base :

**L'homme**<sub>espèce</sub> **est un animal**<sub>genre</sub> **raisonnable**<sub>différence</sub>

[L'(espèce) “homme”]<sub>definiendum</sub> **est définie comme** [“animal<sub>genre</sub> raisonnable<sub>différence</sub>”]<sub>definiens</sub>

Quand on a défini-catégorisé un être, on l'a associé aux objets qui lui sont identiques et dissocié des objets différents. On en possède une connaissance *scientifique*, c'est-à-dire qu'on connaît de lui tout ce qui ne lui est pas attaché en tant qu'individu particulier (notamment ses accidents, ce qu'on exprime en disant qu'il n'y a pas de science du contingent).

L'erreur sur la nature de la prédication est à l'origine d'erreurs de définition, conduisant à une mauvaise catégorisation. Admettons que “*certaines nuages sont gris*” et “*tous les moineaux sont gris*” soient des propositions vraies. La couleur est une propriété *accidentelle* des nuages, et elle correspond à un caractère *commun* partagé par tous moineaux, mais qui ne leur est pas *propre* : les éléphants aussi sont gris. Cette propriété, bien que partagée, ne permet pas de regrouper les nuages et les moineaux dans un même genre naturel ; tout au plus, peut-on dire que, du point de vue de l'effet de gris, certains nuages sont comme les moineaux. Autrement dit, si on argumente par analogie catégorielle sur le trait “gris”, pour regrouper dans la même catégorie les moineaux et les nuages, l'analogie est considérée comme fallacieuse.

## 2. Classifications scientifiques

La définition d'un être par son *espèce*, sa *différence* spécifique et son *genre* permet de le positionner dans la classification dont il relève. Une classification scientifique est un classement raisonné et hiérarchisé des êtres, constitué par un système emboîté, représentable par une arborescence. Les éléments de base d'une classification sont les individus,

et son point d'aboutissement la catégorie la plus générale (la plus abstraite), la plus élevée dans l'arbre.

On aboutit à des résultats plus ou moins convaincants selon qu'il s'agit d'animaux ou d'affects. Néanmoins, ce mode de pensée classificatoire a donné des résultats spectaculaires pour les espèces naturelles. Au sommet de cette grande classification on trouve le règne *minéral* opposé aux deux règnes regroupant les êtres vivants, le règne *végétal* et le règne *animal*. Le règne inclut différents *ordres* qui comprennent eux-mêmes un certain nombre de familles, et ainsi de suite, selon la succession d'inclusions :

**Règne > Ordre > Famille > Genre > Espèce > {Individus}**

Les classifications peuvent être complexifiées par l'introduction, entre le règne et l'ordre, de *l'embranchement* et de la *classe*.

*Le genre* est une réunion d'espèces présentant des caractères communs et des rapports phylogénétiques étroits.

*L'espèce* est l'unité fondamentale de la systématique. En principe, l'espèce peut se définir comme l'ensemble des individus descendant de parents communs, ou se ressemblant comme s'ils étaient issus de mêmes géniteurs, et féconds entre eux.<sup>30</sup>

### Raisonnement syllogistique sur les classifications scientifiques

Les classifications scientifiques obéissent aux lois de la théorie des ensembles. Les prédicats s'organisent en arborescences en fonction de leur généralité, ce qui permet d'effectuer des inférences syllogistiques valides. Loin d'être un tableau figé, une classification est *un espace de raisonnement* ; ce couplage taxinomie-syllogisme<sup>@</sup> est un instrument fondamental de l'argumentation ordinaire ; c'est pour cette raison que le syllogisme est un pilier fondamental de l'argumentation. Argumenter, c'est ici se déplacer de façon réglée d'une branche à l'autre d'un "arbre de Porphyre".

Dans la mesure où la taxinomie est bien faite, on peut parler de définition et d'inférence fondées sur la nature des choses : "*— est un labrador*" implique "*— est un chien*", et les deux impliquent également "*— est un mammifère*". D'où le syllogisme, "*les labradors sont des chiens, or les chiens sont des mammifères, donc les labradors sont des mammifères*" :

*Les labradors sont des chiens*

le Labrador est une espèce du genre\_1 ; = tous les **L** sont des **C**

*Les chiens sont des mammifères*

le genre\_1 est un sous-genre du genre\_2

= tous les **C** sont des **M**

*Les labradors sont des mammifères*

le Labrador est une sous-(sous-espèce) du genre\_2 ;

= tous les **L** sont des **M**

Soit la définition

---

<sup>30</sup> D'après Jacques Brosse, *Lexique*, dans *Atlas des arbustes, arbrisseaux et lianes, de France et d'Europe occidentale*, Paris, Bordas, 1983

Les hommes<sub>definiendum</sub> sont des animaux<sub>genre</sub> raisonnables<sub>différence</sub>,

Elle correspond au syllogisme valide :

Les hommes sont des animaux	tous les <b>H</b> sont <b>A</b>
Les hommes sont raisonnables	tous les <b>H</b> sont <b>R</b>
Certains animaux sont raisonnables	certains <b>A</b> sont <b>R</b>

Inversement, si le genre **C** comprend les espèces **E**<sub>1</sub>, **E**<sub>2</sub>, ... **E**<sub>n</sub>, alors, on peut inférer immédiatement la vérité de la disjonction :

“être un **C**” implique “être ou un **E**<sub>1</sub>, ou un **E**<sub>2</sub>, ... ou un **E**<sub>n</sub>”

“**X** est un mammifère” implique “**X** est soit un chien, ... soit une baleine”

D'autres implications reposent sur le fait que le genre est caractérisé par un ensemble de propriétés qui appartiennent à toutes les espèces qu'il domine. Si “être un mammifère” est défini comme “être un vertébré, à sang chaud, à température constante, ayant une respiration pulmonaire, allaitant ses petits”, alors chacune de ces propriétés est attribuable à n'importe lequel des êtres qui sont des mammifères, quelle que soit leur espèce.

### 3. Classifications ordinaires

Selon les théories psychologiques et linguistiques du prototype, les classifications courantes comportent trois niveaux :

- les catégories de base (“— est un chien”)
- des catégories superordonnées (“— est un mammifère”)
- et des catégories subordonnées (“— est un labrador”).

Le mot *catégorie* est utilisé ici pour renvoyer à un niveau quelconque d'une classification. Dans le langage ordinaire, *espèce* et *genre* fonctionnent comme des synonymes pour catégoriser approximativement des êtres qui ne correspondent pas au stéréotype catégoriel : “Regarde, il y a une espèce / un genre de *champignon* / un truc genre *champignon sur le mur*?”.

Les êtres sont identifiés et désignés en premier lieu par leur catégorie de base, caractérisée par sa fréquence ou sa saillance, perceptuelle, culturelle ou cognitive. Communément, on reconnaît d'abord un chien, non pas un mammifère ou un labrador.

Sur le plan langagier, cette situation est décrite par relation d'hyponymie et d'hyperonymie. La relation d'*hyponymie* correspond à celle de genre à espèce : rose est *hyponyme* de fleur, toutes les roses sont des fleurs. La relation d'*hyperonymie* correspond à celle d'espèce à genre : fleur est hyperonyme de rose, “certaines fleurs sont des roses”.

#### Raisonnements sur les classifications ordinaires.

La catégorisation *scientifique* détermine la place exacte d'un être particulier ou d'une classe d'êtres dans une taxinomie rationnelle et scientifique, où les termes ont reçu une définition essentialiste à partir de laquelle il est possible d'argumenter syllogistiquement. La catégorisation-nomination *ordinaire* consiste à attribuer à un individu *le nom* correspondant à la

catégorie qu'on juge lui correspondre le plus adéquatement, ou à lui attribuer *les propriétés de la catégorie* correspondant au nom qu'on lui donne. Le système en principe simple, stable et consensuel des catégories scientifiques est remplacé par le système complexe, instable et contestable, des relations de signification et de définition dans une langue donnée. Le raisonnement syllogistique reste possible sur les îlots de stabilité correspondant aux accords sémantiques, c'est-à-dire aux hiérarchies hyponymes / hyperonymes. Les catégorisations linguistiques étant déstabilisables et révisables, les argumentations *a pari*<sup>@</sup> et *a contrario*<sup>@</sup> y jouent un rôle prépondérant.

#### 4. Une « classification » non aristotélicienne

Le célèbre passage suivant de Jorge Luis Borges se désigne lui-même comme une « classification »<sup>31</sup>. Par contraste, il fait apparaître les exigences de la classification aristotélicienne par caractères propres et différences spécifiques ; l'intérêt d'une théorie des prédicables ; et surtout du renoncement à l'association libre et à la subjectivité<sup>@</sup>

Ces ambiguïtés, redondances et lacunes rappellent celles que le Dr Franz Kuhn attribue à une certaine encyclopédie chinoise intitulée *Emporium* [Entrepôt] *céleste des connaissances bienveillantes*. Dans ses pages lointaines, il est écrit que les animaux se divisent en “(a) appartenant à l'Empereur, (b) embaumés, (c) dressés, (d) porcelets, (e) sirènes, (f) fabuleux, (g) chiens en liberté, (h) inclus dans cette classification, (i) chiens errants (j) innombrables, (k) dessinés avec un pinceau très fin de poils de chameau, (l) et cætera (m) qui viennent de briser le vase, (n) qui de loin ressemblent à des mouches.”

Jorge Luis Borges. *El Idioma Analítico* de John Wilkins. *Otras Inquisiciones* 1952<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> En ce qui concerne la Chine réelle, voir Francesca Bray, 1988. *Essence et utilité : la classification des plantes cultivées en Chine*. Dans *Effets d'ordre dans la civilisation chinoise (rangements à l'œuvre, classifications implicites) — Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 10, p. 13- 26.

<sup>32</sup> Traduit par C. Plantin, d'après Jorge Luis Borges, *Obras Completas* 1923-1972. Madrid, Ultramar, 1977 (©1974, Buenos Aires, Emecé), 706-709 ; p. 708.

## Cohérence, arg.

L'expression fondamentale de la cohérence argumentative est la non-contradiction, **V. Contradiction ; Absurde.**

Le principe de cohérence est explicité dans le topos n° 22 de la *Rhétorique* d'Aristote, sur les incohérences relevées dans le discours de l'opposant. Il sous-tend le topos n° 5, selon lequel une promesse qu'on aurait sûrement faite vaut une promesse qu'on a faite, et le topos n° 18, sur le rejet des choix inconséquents.

### 1. Réfutation fondée sur l'incohérence de la position

L'exigence de cohérence est exprimée *a contrario* par la possibilité de la réfutation fondée sur les « incohérences qu'il est possible d'extraire des lieux, des dates, des actions ou des discours » (1400a15 ; Chiron p. 397), ou des incohérences dans le plan d'action qu'on attribue au suspect :

L1 : — *C'est à vous que le crime profite, vous l'avez assassiné pour hériter !*

L2 : — *À ce moment-là, j'aurais dû assassiner aussi son autre légataire.*

L'accusation devra prouver que **L2** avait l'intention d'assassiner aussi l'autre héritier ou trouver d'autres mobiles. La défense part de la ligne d'action proposée par l'accusation pour montrer que ses actes n'entrent pas dans ce scénario ; le récit accusatoire comporte des failles ou des contradictions. C'est un cas particulier d'argumentation *ad hominem*.

L'argument de l'accusation incohérente exploite le principe de rationalité comme adéquation d'une conduite à un objectif. L'accusé peut réfuter le récit accusatoire en montrant que, d'après ce récit, il aurait agi de manière non pas incohérente, mais chaotique, maladroite, peu rusée :

Vous dites que je suis l'assassin. Mais il a été prouvé que, juste avant le crime, j'ai passé une heure au café en face du domicile de la victime, tout le monde m'a vu. Ce n'est pas une conduite cohérente de la part d'un assassin que de s'afficher ainsi sur les lieux de son futur crime.

Toutes les faiblesses relevées dans le scénario de l'accusation peuvent alors servir à disculper le suspect.

L'argument *de l'incohérence ou de l'inconséquence* du récit exploite les ressources de la rationalité narrative : tous les récits d'excuse, tous les récits mêlés à de l'argumentation sont vulnérables à ce type de réfutation.

Réciproquement, l'argument est vraisemblable parce que l'histoire est plausible et parce que le locuteur la raconte bien.

## 2. L'argument de la cohérence

### 2.1 L'exploit et la récompense

Le topos n° 5, « tiré de la considération du temps » (*Rhét.*, II, 23, 1397b25 ; p. 382-3) n'est pas énoncé en tant que tel, mais seulement présenté par deux exemples :

Si avant d'agir, j'avais demandé qu'on m'accorde une statue en cas de succès, vous me l'auriez accordée, et maintenant que j'ai réussi, vous ne me l'accorderiez pas ? (*Rhét.*, II, 23, 5 ; Chiron, p. 362-3).

La situation est la suivante :

1. X accomplit un exploit.
2. Après coup, il demande une récompense.
3. *Argument* : si, avant d'agir, il avait demandé avant qu'on lui promette une récompense en cas de réussite, on lui aurait fait la promesse.

En conséquence on le lui doit comme si on le lui avait promis : “*Quand on a bien fait, on mérite une récompense*” ; sous-topos du topos “*Toute peine mérite salaire*”. Tout se passe comme si la définition du mot *exploit* avait intégré le topos “*merite une récompense*” :

L1 : — *Si tu fais, tu auras...*

L2 : — *J'ai fait et bien fait, donc tu me donnes...*

Ce topos explique la déception de celui qui rapporte le portefeuille trouvé et ne reçoit pas de récompense. L'argument est fondé sur le fait que la plupart des gens publient la perte de leur portefeuille et promettent une “récompense à celui qui le trouvera”. L'argument correspond au topos proverbial “*une bonne action trouve toujours sa récompense*” (vs “*une bonne action ne demande pas de récompense*”)

### 2.2 La fidélité à soi-même

Le topos n° 18 est illustré par l'enthymème suivant, présenté sous forme d'une question rhétorique :

Alors que, quand nous étions en exil, nous nous sommes battus pour revenir, une fois revenus, nous exilerons pour ne pas nous battre ? (Aristote, *Rhét.*, II, 23, 18 ; Chiron, p. 394).

On peut supposer la situation suivante. Dans le passé, des exilés ont combattu pour revenir dans leur pays, et ils y sont rentrés. Dans la situation actuelle, ils sont suspectés de refuser de se battre et de préférer l'exil, accusation qu'ils réfutent par l'enthymème précédent.

Ce topos de la fidélité à soi-même est une revendication de cohérence ; il peut couvrir l'argumentation suivante :

Tu t'es battu pour obtenir ce poste, et maintenant tu accepterais qu'on t'en chasse comme ça ?

Il est donc à rapprocher de l'argument *ad hominem* positif (argument *ex datis*). L'enthymème semble présupposer une forme de gradualité : “*si on s'est battu pour retrouver sa patrie, à plus forte raison on se battra pour ne pas en être chassé*”.

Ceux qui les suspectent de préférer maintenant l'exil au combat répondent : "On ne fait pas toujours le même choix". Les deux opinions, les humains sont constants / inconstants sont également probables. Cette réplique correspond au topos « les mêmes hommes ne choisissent pas toujours les mêmes choses après et avant » (*Ibid.*). Ce topos correspond à l'argument de l'accusateur, non pas ce que répondent les accusés, **V. *Ad hominem* ; Cohérence ; A fortiori.**

### 3. Cohérence du système légal et stabilité des objets de loi

- ❖ Lat. arg. *a coherencia*, de *coherencia*, "formation en un tout compact". Ang. arg. *from coherence*.  
Lat. *in pari materia* : de *par*, "égal, pareil" ; *materia*, "thème, sujet".  
Ang. *in a like matter, upon the same subject, similarly*.

Le principe de *cohérence des lois* (*a coherencia*) et le principe de *stabilité du sujet de la loi* (*in pari materia*) portent sur la cohérence d'un système légal, ou d'un règlement bien fait.

#### 3.1 Principe de cohérence des lois

Ce principe de droit pose que, dans un système légal, deux normes ne peuvent entrer en contradiction ; on dit que le système ne connaît pas d'*antinomies*. En pratique, ce principe exclut la possibilité qu'un même cas soit réglé de deux façons différentes par la justice.

Une ligne argumentative peut donc être rejetée si elle conduit à considérer que deux lois sont contradictoires ; c'est une forme d'argumentation par l'absurde.

Par application de ce principe, si deux lois entrent en contradiction, on dit qu'elles ne le font qu'en apparence, et qu'en conséquence elles doivent être interprétées de façon à faire disparaître la contradiction. Si l'une d'elles est obscure, elle doit être éclairée par une autre moins douteuse.

L'argument *a coherencia* est invoqué lorsqu'il s'agit de résoudre les conflits de normes. Pour prévenir ce genre de conflit, le système juridique prévoit des *adages*, qui sont des méta-principes interprétatifs, comme "la loi la plus récente l'emporte sur la plus ancienne" (*lex posterior derogat (lex) priori*).

#### 3.2 Principe de stabilité de l'objet de la loi

L'argument *a coherencia* porte sur la non-contradiction *formelle* des normes légales dans un système juridique. L'argument *in pari materia*, ou argument *du même sujet*, exploite une forme *substantielle* de la cohérence : il demande qu'une loi soit comprise dans le contexte des autres lois portant sur les mêmes êtres (personnes, choses, actes), ou ayant un même but, un même "sujet".

La définition du sujet de la loi doit être stable et cohérente. Seule la stabilité des catégories légales permet à l'argumentation *a pari* de fonctionner, **V. *A pari* ; Classifications.**

Le principe de cohérence pousse le législateur à harmoniser le système des lois sur un même thème ; la question de la délimitation de ce qui constitue

“un même sujet” et “l’ensemble des lois sur un même sujet” peut se poser. Par exemple, les lois antiterroristes forment un ensemble pour lequel il est nécessaire de s’assurer que son objet reste constant. La définition du terrorisme visé par chaque disposition légale doit être la même dans chacun des passages qui mentionnent le terme. Si ce n’est pas le cas, ces lois demandent à être rendues cohérentes, ce qui suppose qu’elles sont sous-tendues par une politique constante et, elle-même, cohérente.

La cohérence est un des éléments qui conditionnent la systémativité, **V. Systématique.**

#### **4. Cohérence, *Ad hominem*, Contradiction**

*Le texte suivant reproduit celui d’une affiche publiée à Paris pendant la Révolution française contre le « Décret du marc d’argent ». Ce décret, dont il est question ligne 11, fait partie d’un ensemble de dispositions prises par l’Assemblée Constituante (1789 - 1791) organisant le suffrage censitaire masculin pour les élections à l’Assemblée législative qui lui succèdera en 1791. Ce mode de suffrage prévoit que, pour être “citoyens actifs”, c’est-à-dire simple électeur aux assemblées primaires, il faut s’acquitter d’un impôt d’un certain montant, et d’un impôt équivalent à « un marc d’argent » pour être éligible. Les “citoyens passifs” ne sont ni électeurs ni éligibles. Cette disposition soulève beaucoup d’opposition, dont la pétition suivante.*

##### Pétition à l’Assemblée Nationale

Les soussignés, réunis en Comité Central des diverses Sociétés Fraternelles de la Capitale, qui veillent au salut de la chose publique, viennent de se convaincre que le jour qui doit voir commencer les Assemblées primaires, sera le signal de la réclamation universelle de ceux auxquels on a ravi toute espérance.

##### PÈRES DE LA PATRIE

Ceux qui obéissent à des lois qu’ils n’ont pas faites ou sanctionnées sont des esclaves.

Vous avez déclaré que la loi ne pouvait être que l’expression de la volonté générale, et la majorité est composée de citoyens étrangement appelés inactifs.

Si vous ne fixez les jours sacrés de la sanction universelle de la loi par la totalité absolue des citoyens ; si vous ne faites cesser la démarcation cruelle que vous avez mise par votre Décret du marc d’argent, parmi les membres d’un peuple-frère ; si vous ne faites disparaître à jamais ces différents degrés d’éligibilité qui violent si manifestement votre Déclaration des Droits de l’Homme, la Patrie est en danger.

*Au 14 juillet 1789,*

La ville de Paris contenait trois cent mille hommes armés, la liste active publiée par la Municipalité, offre à peine quatre-vingt mille citoyens.

Comparez et jugez !

L’argumentation *ad hominem*®, distincte de *l’attaque personnelle*®, (*ad personam*®) met en crise une personne ou une institution en lui opposant ses propres actes, dires, ou décisions.

Vous avez déclaré que la loi ne pouvait être que l'expression de la volonté générale, et la majorité est composée de citoyens étrangement appelés inactifs. (Lignes 7- 8)

En théorie, la personne ou l'institution ciblée peut choisir de répondre qu'elle a changé d'avis, ou accepter la remarque et réajuster ses actes, en rectifiant l'un ou l'autre terme de la contradiction. Ici, il n'est pas question pour les auteurs de la pétition de revenir sur le fait que « *la loi ne [peut] être que l'expression de la volonté générale* », mais de rejeter tout suffrage censitaire. Il s'agit de « [faire disparaître à jamais] » une mesure parce qu'elle « [viole] » un principe de la *Déclaration des Droits de l'Homme* précédemment votée par cette même Assemblée Nationale.

Le rappel de la journée du 14 juillet appuie cette argumentation d'une encore discrète *menace*<sup>@</sup> - argumentation *par les conséquences*<sup>@</sup> qu'aurait le maintien du décret.

Les deux termes de la contradiction ne sont pas maintenus dans un équilibre abstrait. On retrouve pour *ad hominem* le problème de fausse symétrie entre les deux termes opposés, qui conduit à l'impasse l'analyse "logique" (décontextualisée) de *a pari*<sup>@</sup> et *a contrario*<sup>@</sup>.

---

# Comparaison

- ❖ Lat. arg. *ad comparatione*, du verbe *comparo*, « 1. Accoupler, appairer » (Gaffiot)

La comparaison opère entre deux termes, un *comparant* et un *comparé*, qui doivent être suffisamment proches pour être *comparables*.

La comparaison peut porter sur les qualités des choses, par exemple leur poids ou leur prix. Elle s'effectue alors dans le système du *comparatif* d'égalité, de supériorité / infériorité, et du *superlatif*.

lourd / pas lourd

moins lourd / aussi lourd / plus lourd que

le plus / le moins lourd.

Le comparatif situe la propriété considérée sur une *échelle*<sup>@</sup> graduée, exploitée par l'argumentation *a fortiori*<sup>@</sup>.

Appliquée à des êtres ou des événements, l'opération de comparaison fonde les jugements de *similitude* qui permettent de les appairer et de les distinguer en fonction de leurs ressemblances et de leurs différences.

Pour catégoriser - nommer un être, on lui cherche des comparants. Si le comparé est jugé particulièrement semblable à un comparant qui se trouve être prototypique de sa catégorie, alors le comparé est intégré à la catégorie dont fait partie le comparant. **V. Analogie (I) et (II) ; Catégorisation.** Cette catégorisation permet les raisonnements *a contrario*<sup>@</sup> et *a pari*<sup>@</sup>.

Appliquée à des systèmes, la comparaison fonde les jugements établissant l'existence d'une *analogie structurelle*, à partir de laquelle peut s'exercer le raisonnement par *analogie*<sup>@</sup>.

---

## Complétude, arg. de la —

❖ Lat. argument *a completudine*, de *completudo*, “complétude”.

L’argument de la *complétude* est utilisé en droit. Il suppose que le système du droit est *complet*, c’est-à-dire qu’il n’y a pas de vide juridique (de lacune dans la législation, de silence du législateur). En conséquence, tous les cas soumis au juge peuvent être rapportés à une loi ou à une interprétation fondée de la loi. Le principe de complétude est corrélatif de *l’obligation de juger* : le juge ne peut pas s’excuser en arguant de trous dans le dispositif légal. Il suppose que tous les actes humains sont qualifiables par la loi comme interdits, permis ou obligatoires.

À travers ce principe est posé le problème du traitement des lacunes en droit, qui apparaissent en fonction de l’évolution de la société (Tarello 1972, cité dans Perelman 1977, p. 55). Un méta-principe comme le suivant permet de clore le système de jugement :

Dans les matières civiles, le juge, à défaut de loi précise, est obligé de procéder conformément à l’équité ; pour décider suivant l’équité, il faut recourir à la loi naturelle et à la raison, ou aux usages reçus, dans le silence de la loi primitive.

Fortuné Anthoine de Saint Joseph,

*Concordance entre les codes civils étrangers et le Code Napoléon*, 1856.<sup>33</sup>

L’argument de la *complétude* fonctionne en parallèle avec l’argument du *législateur impuissant*, la nature des choses rendant l’application de la loi impossible, **V. Force des choses**.

---

<sup>33</sup> 2<sup>e</sup> édition, t. II, Paris, Cotillon, 1856, p. 460.

# Composition et division

- ❖ Lat. *fallacia compositionis*, de *fallacia*, “Tromper ; échapper à l'attention” ; *compositio* “appariier, préparer, composer” ; ang. *composition of words*, *division of words*.

La fallacie de composition et division fait partie de l'ensemble des fallacies “en dépendance du discours” (vs fallacies indépendantes du discours) : c'est une fallacie de *mots*, non pas de *choses* ou de *méthode*, V. **Fallacieux (III)**. Elle est traitée dans les *Réfutations Sophistiques* (p. 11-12) et dans la *Rhétorique* (II, 24 ; p. 128). L'étiquette *argumentation par la division* est parfois utilisée pour désigner l'argumentation au cas par cas, V. **Cas par cas**.

## 1. Grammaire de la composition et de la division

La composition et la division mettent en jeu la conjonction *et*, qui coordonne :

— des syntagmes, (N<sup>0</sup> et N<sup>1</sup>) + Verbe :

(1) Pierre et Paul sont venus.

(2) Pierre a fumé et prié.

— des énoncés :

(3) Pierre est venu et Paul est venu. (N<sup>0</sup> Verbe<sup>0</sup>) et (N<sup>1</sup> + Verbe<sup>0</sup>)

(4) Pierre a fumé et Pierre a prié. (N<sup>0</sup> + Verbe<sup>1</sup>) et (N<sup>1</sup> + Verbe<sup>1</sup>)

On dit que :

— (3) et (4) sont obtenus par *division* à partir de (1) et (2) respectivement.

— (1) et (2) sont obtenus par *composition* à partir de (3) et (4) respectivement.

Les énoncés “composés” et “divisés” sont parfois équivalents sémantiquement et parfois non.

**(i) Équivalents** : les énoncés (1) et (3) d'une part, (2) et (4) d'autre part sont en gros équivalents, même si on peut se demander si (1) n'implique pas que Pierre et Paul sont venus *ensemble*, alors que (3) pas forcément.

Dans ce cas, on dit que la composition et la division sont possibles. La coordination des syntagmes permet d'éviter la répétition. Les deux énoncés sont en relation de paraphrase.

**(ii) Non équivalents** : parfois il n'y a pas équivalence entre coordination de syntagme et celle de phrase. Les phénomènes en jeu sont très différents.

— *Les significations* de l'énoncé divisé et celle de l'énoncé composé ne sont pas les mêmes :

Pierre s'est marié et Marie s'est mariée.

Pierre et Marie se sont mariés.

Dans le second énoncé *se marier* équivaut à “*s’épouser, se sont pris pour époux*”. Si quelqu’un parle de ses enfants, la coutume étant ce qu’elle est, la composition n’est pas trompeuse. En l’absence d’information de ce type, la composition produit un nouveau sens, elle introduit une ambiguïté.

— L’opération de division peut donner naissance à un discours *dénué de sens* :

Le drapeau est rouge et noir

*n’implique pas* \*le drapeau est rouge et le drapeau est noir

**B** est entre **A** et **C**

*n’implique pas* \***B** est entre **A** et **B** est entre **C**.

L’étude de la composition et de la division correspond ici à l’étude des systèmes paraphrastiques, c’est-à-dire les conditions de transformation d’un énoncé en un autre énoncé ayant le même sens. Parfois une opération syntaxique appliquée à un énoncé produit un énoncé qui le paraphrase, parfois la même opération appliquée à un autre énoncé ayant apparemment la même structure que le premier, produit un énoncé n’ayant aucun sens ou un sens et des conditions de vérité différents de ceux de l’énoncé de départ.

## 2. Logique de la composition et de la division

Dans le champ de la logique aristotélicienne, l’étude des propriétés de la conjonction *et* est traitée comme un problème de logique, au chapitre des fallacies de composition et division. Lorsque les sens des énoncés composés et divisés n’ont rien à voir, on dit que la composition et la division sont *fallacieuses*. Comme l’a souligné Hintikka (1987), la notion aristotélicienne de fallacie relève de la dialectique, **V. Fallacieux (I)**. La manœuvre fallacieuse jette l’interlocuteur dans la confusion ; c’est bien ce qui arrive lorsqu’on divise un énoncé qui ne peut pas l’être. Le cas suivant fournit une des illustrations les plus anciennes et les plus célèbres de la fallacie de composition :

Ce chien est ton chien (est tien, est à toi) ; et ce chien est père. Donc ce chien est ton père, et toi le frère des petits chiens.

L’interlocuteur est *désorienté*, et tout le monde trouve cela très drôle (Platon, *Euth.*, XXIV, 298a-299d ; p. 141-142), **V. Sophisme**.

Sous l’intitulé “paralogisme de composition et division”, Aristote analyse, dans les *Réfutations sophistiques* et dans la *Rhétorique*, ce petit jeu sophistique non pas sur le plan de la grammaire, mais celui de la logique. Le problème s’étend à tout le discours : dans quelles conditions les jugements portés sur des énoncés pris isolément restent-ils valides lorsqu’on les compose ? dans quelles conditions le jugement portés sur un énoncé pris isolément reste-il valide lorsqu’on divise cet énoncé en plusieurs énoncés ?

**(i) La fallacie de composition** est illustrée par plusieurs exemples. Leur traduction française est un peu raide, mais elle laisse deviner la

généralité du problème, vu sous l'angle de l'interprétation. Soit l'énoncé : « *il est possible qu'un homme écrive, tout en n'écrivant pas* » (R. S., 4, 166a20 ; p. 11). Cet énoncé est susceptible de deux interprétations.

- L'interprétation 1 “compose” le sens : *On peut en même temps écrire et ne pas écrire (ibid.)*, au sens de : *on peut (écrire et ne pas écrire)*, ce qui est une absurdité : la composition du sens est fallacieuse.
- L'interprétation 2 “divise” le sens, *quand on n'écrit pas on a la capacité d'écrire (ibid.)*, au sens de :  
On peut (savoir écrire) et/mais (ne pas être en train d'écrire).

Ce qui est correct. Dans certaines circonstances, une personne qui *peut écrire* (nous dirions “sait”) *ne le peut pas* matériellement, par exemple si elle a les mains liées. Le modal *pouvoir* est ambigu entre “*avoir la capacité de*” et “*avoir la possibilité d'exercer cette capacité*”.

L'exemple suivant met également en jeu la modalité *pouvoir*, cette fois dans sa relation au temps : on *peut* beaucoup de choses, mais pas tout à la fois.

Considérons l'énoncé « si on peut porter une seule chose, on peut en porter plusieurs » (R.S., 4, 166a30 ; p. 11) :

(1) (je peux porter la table) et (je peux porter l'armoire)

donc, par composition des deux énoncés en un seul :

(2) je peux porter (la table et l'armoire),

ce qui n'est pas forcément le cas : si on s'engage par contrat à porter la table et l'armoire, on ne s'engage pas forcément à les porter ensemble.

**(ii) La fallacie de division** est illustrée par l'exemple « *cinq est égal à trois et deux* » (d'après R. S., 4, 166a30, p. 12) :

- L'interprétation (1) divise le sens, c'est-à-dire décompose l'énoncé en deux propositions coordonnées, ce qui est absurde et fallacieux :  
(Cinq est égal à trois) et (cinq est égal à deux)
- L'interprétation (2) compose le sens, ce qui est correct :  
Cinq est égal à (trois et deux)

Dans la *Rhétorique*, la notion de composition est présentée sur plusieurs exemples, dont on voit clairement la portée argumentative. On peut argumenter par composition et division « en combinant ce qui est séparé ou en séparant ce qui est combiné » (*Rhét.*, II, 24, 1401a20-30 ; trad. Chiron, p. 405-406), ce qui permet de présenter les choses sous un aspect plus ou moins favorable. Cette technique d'argumentation met en jeu des énoncés construits autour des prédicats appréciatifs et modaux comme — *est bon* ; — *est juste* ; — *est capable de* — ; — *peut* — ; — *connaît* — ; — *sait que* —, etc.

L'exemple suivant est emprunté au drame de Sophocle *Électre* : Clytemnestre tue son mari, Agamemnon. Oreste, leur fils, tue Clytemnestre pour venger son père. Mais avait-il le droit légal et moral de tuer sa mère ?

Il est juste que celle qui a tué son mari meure, et il est juste aussi, assurément que le fils venge son père ; ces deux actions ont donc été accomplies justement ; mais peut-être que, réunies, elles cessent d'être justes. (*Rhét.*, II, 24,1401a35-b5 ; p. 407).

Réunir les deux actions signifie qu'elles n'en font plus qu'une. Oreste soutient que cette composition est licite :

“Venger son père” est juste,

“Tuer sa mère” est un crime.

(X) “venger son père” est juste ET “(Y) exécuter la femme qui a tué son mari” est juste

*Composition* : X est juste ET Y est juste => X ET Y sont justes

Pour les accusateurs d'Oreste, le fait qu'il soit le fils de Clytemnestre bloque la composition, car il n'est pas possible de composer une action vertueuse et une action criminelle. La stase dramatique se noue autour de l'argument de la composition.

Cette technique de décomposition d'une action douteuse en une suite d'actes louables, ou au moins innocents est argumentativement très productive : voler, ce n'est jamais que prendre le sac qui se trouve là, le déplacer ailleurs et négliger de le remettre à la même place. La division bloque l'évaluation globale.

La *Rhétorique* présente un second exemple où on voit clairement que les fallacie et argument sont bien l'avère et le revers d'une même médaille :

Puisque deux fois une quantité rend malade, on ne peut affirmer qu'une fois cette quantité soit bonne pour la santé ; car il est absurde que si deux sont des biens, un soit un mal. Utilisé ainsi, l'argument est réfutatif ; mais comme il suit il est démonstratif : ... car il n'est pas possible que si un est un bien, deux soient des maux. C'est un lieu complètement paralogique.

*Rhét.*, II, 24, 1401a30 ; Chiron, p. 406

Par division, c'est l'argument des abstinentes, par composition celui des permissifs. Les partisans de la prohibition partent d'un accord sur le fait que “*vider beaucoup de verres rend malade*”, et ils divisent :

Vider (1+1+1+...) verre rend malade. Donc vider 1 verre rend malade  
et vider 1 verre rend malade et vider 1 verre rend malade ...

Les permissifs partent d'un autre accord : “*boire un verre est bon pour la santé*”, et ils composent.

### 3. Argumentation par composition et division et argumentation par le tout et les parties

— L'argumentation fondée sur le *Tout* attribue à chacune des *Parties* qui le composent une propriété observée sur le *Tout* :

Si le tout est **P**, alors chacune de ses parties est **P**.

(?) .Si le pays est riche, chacune de ses régions (de ses habitants...) est riche

La problématique *du Tout aux Parties* correspond à celle de l'argumentation par *Division* : la propriété vérifiée sur le Tout est-elle vérifiée sur chacune de ses parties ?

— L'argumentation fondée sur les *Parties* attribuée au *Tout* qu'elles composent les propriétés vérifiées sur chacune des parties :

Si chacune des parties d'un tout est P, alors le tout est P.

Si chacun des joueurs est bon, alors l'équipe est bonne (?).

La problématique *des Parties au Tout* correspond à celle de l'argumentation par *Composition* : la propriété observée sur chacune des parties est-elle vérifiée sur le tout ?

Les deux étiquettes “composition et division” et “tout et partie” sont, en pratique, considérées comme équivalentes (Emeren, Garsen, 2009), mais les deux situations qu'elles recouvrent sont cependant distinctes.

### Effet de composition

Les opérations de composition et division portent sur des structures d'énoncés, alors que la discussion sur le tout et les parties porte sur des structures d'objets.

N'importe quel ensemble d'objets ou d'actions en simple relation de voisinage, sans connections entre eux constitue une totalité *mécanique* ou *accidentelle*. La réunion de ces objets en un tout accidentel ne modifie en rien leurs propriétés et ne crée aucune propriété nouvelle.

Dans les totalités *organiques* ou *complexes* la conjonction des parties fait émerger une nouvelle propriété, qui fait l'unité du tout et le distingue d'une juxtaposition inerte d'éléments constituants. Le degré de complexité de l'ensemble est supérieur à la simple addition arithmétique des propriétés de ses parties. Pour désigner l'irréductibilité du Tout à la somme de ses Parties, on parle d'un *effet de composition* ; pour un exemple d'un tel effet, V. *Ad populum*.

On retrouve au niveau de l'argumentation une question traitée en théorie des figures de rhétorique, le problème de la *métonymie*<sup>@</sup> et de la *synecdoque*, la première reposant sur le simple voisinage, la seconde sur une unité substantielle.

---

# Concession

Les *concessions* sont un moment des  *négociations* menées entre partenaires économiques ou politiques, où sont ajustés leurs intérêts concrets et contradictoires, chacun préservant tout ce qu'il peut et sacrifiant le reste.

En grammaire, la concession se matérialise dans une *subordonnée concessive*, où la concession est un pur acte de langage permettant au locuteur de manifester qu'il a connaissance de la position de l'autre, tout en maintenant ses propres positions.

## 1. Concession négociée

La concession est un moment essentiel de la négociation, entendue comme discussion sur un différend ouvert et tendant à l'établissement d'un accord raisonnable. Par la concession négociée, l'argumentateur modifie sa position en diminuant ses exigences ou en accordant à l'adversaire des points controversés. Du point de vue stratégique, la concession est un recul en bon ordre, peut-être dans l'espoir que le partenaire de négociation fera de même sur un autre point.

Ce type de concession n'a de sens que lorsqu'il s'agit d'une discussion complexe, ayant plusieurs facettes relativement indépendantes. Elle suppose que les points de vue et les intérêts s'agglomèrent en mondes complexes en interaction permanente, et qu'il est possible de donner la priorité à tel intérêt ou à telle valeur sur telle autre.

À la différence de la *réfutation*, en faisant des concessions, le locuteur reconnaît et valide jusqu'à un certain point une position qui n'est pas la sienne, tout en maintenant ses propres conclusions. Il peut estimer que :

- Il dispose d'arguments plus forts ou plus nombreux que ceux de son opposant.
- Il a des arguments d'un autre ordre, notamment fondés sur des valeurs auxquelles il ne veut pas renoncer.
- Il n'a aucun argument à opposer mais, en vertu de son intime conviction, il maintient son point de vue envers et contre tout et tous, selon la formule "*je sais bien mais quand même*".

Dans l'interaction, la concession apparaît comme un pas fait vers l'adversaire ; elle est constitutive d'un éthos positif (ouverture, écoute de l'autre). La concession peut cependant être ironique, V. **Épitrope**.

## 2. Concession et dialectique binaire

Les notions de  *négociation* et de  *concession* n'ont pas de place dans les jeux logiques et dialectiques aristotéliens qui ne connaissent que les accords

et les désaccords sur des propositions. En particulier, la clôture de l'interaction dialectique se termine par l'affirmation catégorique d'une position vraie et le rejet de la position fausse. Cette façon de faire est parfaitement accordée aux buts de la dialectique aristotélicienne, l'établissement de définitions permettant le raisonnement syllogistique. La concession suppose que la position de l'autre soit reconnue et validée "jusqu'à un certain point" et qu'elle soit défendue de manière plus ou moins concluante. L'exclusivisme binaire de la dialectique aristotélicienne n'est pas transposable dans le domaine de l'argumentation traitant des affaires humaines.

### 3. La concession comme acte de discours

En grammaire, les constructions concessives monologiques articulent un discours *assumé*  $D_1$  et un discours *concedé*  $D_2$  d'orientations argumentatives opposées tout en ayant pour orientation globale celle du second membre  $D_1$  :

$D_1$ , bien que, néanmoins  $D_2$   
 Certes  $D_2$ , mais  $D_1$   
*J'admets, je comprends  $D_2$  mais je maintiens  $D_1$* ."

$D_1$  réaffirme la position du locuteur,  $D_2$  reprend ou reformule le discours d'un opposant réel, ou évoque par *prolepse*<sup>@</sup> le discours d'un opposant fictif :

L1 : — *Les relations sociales sont extrêmement tendues dans l'entreprise, nous devons néanmoins continuer les restructurations d'effectifs.*

À la différence de la concession négociée, la concession langagière est un pur acte de langage. Dans les termes de la théorie polyphonique, L1 met en scène un énonciateur virtuel, une voix, exprimant l'argument  $D_2$  "les relations sociales sont extrêmement tendues", orienté vers la conclusion "le moment n'est pas propice à des licenciements". L1 reconnaît ainsi l'existence d'arguments valides allant dans un autre sens, mais il refuse de conclure sur cette base, et reprend sa propre voix pour réaffirmer sa propre ligne argumentative, celle qui est exprimée dans  $D_1$ . Dans les termes de Goffman-Ducrot, le locuteur anime simplement  $D_2$ , alors qu'il anime et énonce  $D_1$ , V. Rôles.

La concession est ici une simple *désactivation* de la force argumentative. Le terme espagnol *desvirtuar* "vider un argument de sa force de son efficacité, de sa substance" caractérise parfaitement cette opération. La concession langagière n'est nullement l'expression de la bonne volonté d'un négociateur rationnel, mais le phagocytage et la castration des arguments de l'opposant.

En rationalisant la concession langagière, on peut la combiner avec la concession négociée. On dira alors que si l'on concède au sens langagier, c'est parce qu'on s'est livré à une pesée des arguments propres et de ceux de l'opposant. Mais, comme le langage a la propriété de donner pour vrai ce qu'il signifie, la concession langagière produit automatiquement un effet de concession négociée,

que ce soit ou non le cas. Ceci ne signifie pas que la concession soit toujours parole en l'air sans contenu. Ce type d'indécidabilité n'existe que si l'on reste au niveau de *l'énoncé* concessif. La concession négociée ne peut être étudiée que sur une *séquence* interactive ou intertextuelle longue.

---

### Conditions de discussion

#### 1. « Accords préalables »

Toute activité sociale repose à la fois sur des accords et sur des contraintes. Les partenaires de l'échange *dialectique*<sup>@</sup>, considéré comme un jeu, doivent préalablement être d'accord sur les “règles du jeu” et la répartition des rôles.

Dans une adresse rhétorique, l'orateur peut rechercher des contenus avec lesquels il peut être d'accord avec son auditoire, V. **Croyances**. Le *Traité de l'argumentation* insiste sur la nécessité « [d']accords préalables » à l'argumentation, portant sur les participants et sur l'objet de la discussion, logiquement antérieurs aux accords sur les contenus :

Pour qu'il y ait argumentation, il faut que, à un moment donné, une communauté des esprits effective se réalise. Il faut que l'on soit d'accord tout d'abord et en principe, sur la formation de cette communauté intellectuelle et, ensuite, sur le fait de débattre ensemble d'une question déterminée. (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 18)

Deux types différents d'accords sont mentionnés ici, et, comme le texte le souligne, aucun de ces accords ne va de soi.

#### 2. Constitution des communautés de parole

Le premier type d'accord portant sur la réalisation d'une libre « communauté des esprits effective », est parfois évoquée comme la forme idéale de la communication argumentative. Certaines rencontres scientifiques ou philosophiques en sont sans doute une bonne approximation, mais le tribunal est un site argumentatif prototypique, et aucun accord préalable n'est passé avec les accusés pour qu'ils y comparaissent ; la contrainte légale se dispense d'accord. La pratique de l'argumentation ordinaire ne dépend pas non plus de la production d'une telle communauté, qui est une donnée de fait des interactions ordinaire.

D'une façon générale, les communautés économiques et sociales sont structurées institutionnellement par des règlements, des relations d'autorité et de pouvoir. Elles fonctionnent sur la base de conventions définissant des sites, des problématiques et des types d'interactions spécifiques, auxquelles les entrants se conforment, en attendant de les faire évoluer. L'existence de telles infrastructures sociales

préexistantes permet de faire l'économie des négociations constitutives des communautés de parole.

### 3. Constitution des questions

La définition et la formulation de la question mise en discussion sont des enjeux argumentatifs fondamentaux. Les positions des participants peuvent ne pas s'accorder sur l'interprétation de la question, alors même qu'ils s'affirment d'accord pour discuter. En outre, la question peut être restructurée au cours de la rencontre. Pour que l'on débâte d'une question, faut-il au moins, comme l'affirme le *Traité*, que « l'on soit d'accord [...] sur le fait de débatter ensemble » de cette question ? Tout dépend du type de communauté considéré. Il peut y avoir des débats préalables pour établir les points qui seront discutés lors de telle ou telle réunion de telle ou telle communauté, mais l'ordre du jour n'est pas forcément décidé d'un commun accord, il peut relever des attributions et prérogatives d'une personne ou d'une instance spécifique. Les procédures et systèmes et légaux disent qui a compétence pour déterminer les chefs d'accusations entraînant la comparution d'une personne.

La décision d'ouvrir telle question se matérialise par son inscription sur un ordre du jour, ou par l'organisation d'une rencontre argumentative extraordinaire. En usant de stratégies dilatoires, on peut prétendre être d'accord pour discuter de telle question, tout en repoussant la discussion en mettant en avant les difficultés pratiques d'organisation de la discussion où elle doit être traitée : Où va-t-elle se tenir ? Quand ? Qui va présider ? Qui va parler ? Comment seront réglés les tours de parole ? etc. (V. *Topique politique §2*).

L'existence de la question repose sur la possibilité de soutenir sérieusement deux réponses divergentes. D'une part, le principe de libre expression veut que toutes les opinions puissent être librement affirmées ou contestées, soit en réponse à une question, soit afin d'en ouvrir une. D'autre part, on peut soutenir que certaines questions, pour des raisons très diverses, n'admettent en fait qu'une seule réponse, que cette réponse est évidente, et qu'en conséquence, la question ne se pose pas et n'a pas à être posée. La confrontation entre ces deux positions définit les conditions générales dans lesquelles se produit une stase<sup>@</sup> sur les questions elles-mêmes.

### 4. Stase sur les questions : Peut-on discuter de tout ?

#### 4.1 Maximisation du droit d'expression et de discussion

Il est très facile de se débarrasser d'une question gênante en soutenant qu'elle n'admet pas d'alternative ; ou, ce qui revient au même, qu'il y a un consensus sur la réponse ; que l'opinion opposée au consensus est de toute évidence absurde et perverse, donc insoutenable.

C'est pourquoi il est utile de poser comme un principe que toute affirmation peut être affirmée ou rejetée, donc discutée. Selon van Eemeren et Grootendorst (2004), le premier des “dix commandements pour une discussion raisonnable (*Ten commandments for reasonable discussants*) est la *règle de liberté (freedom rule)*, selon laquelle :

Les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue. (van Eemeren & Grootendorst 2004, p. 190)

C'est également la position de Stuart Mill :

Si toute l'humanité sauf une personne était d'un seul et même avis, il ne serait pas plus justifié pour l'humanité de faire taire cette personne qu'il ne le serait pour cette personne de faire taire l'humanité.

John Stuart Mill, *On Liberty* [1859]<sup>34</sup>

## V. Normes ; Règles.

### 4.2 Conditions sur le droit d'expression et de discussion

Ces prises de position font cependant abstraction des conditions pragmatiques de disputabilité d'une question donnée. Par exemple, le principe de la chose jugée, pose qu'il est impossible de revenir sur une cause jugée à moins de produire un fait nouveau.

Une liberté d'expression absolue laisserait libre cours aux discours racistes, aux discours de haine, à la persécution verbale collective des individus choisis comme boucs émissaires, **V. Respect**. Si les chacun est libre de discuter en privé de tout et de rien, à condition toutefois de trouver un partenaire disposé à le faire, les législateurs posent des conditions aux discours tenus en public.

Le bon fonctionnement d'un groupe argumentatif se caractérise aussi par le fait qu'on n'y met pas en question *à tout moment, tout et n'importe quoi*. On ne discute pas de *n'importe quoi* (condition sur le sujet, sur l'ordre du jour), avec *n'importe qui* (condition sur les participants), *n'importe où*, *n'importe quand* (dans quel cadre), *et n'importe comment* (selon quelle procédure) :

Il est permis de dire le vrai, mais il ne convient pas de le dire devant n'importe qui, à n'importe quel moment et de n'importe quelle manière. Désiré Érasme, *Du libre arbitre*<sup>35</sup>, p. 470.

Perelman & Olbrechts-Tyteca sont également très sensibles au “*n'importe qui*” :

Il y a des êtres avec qui tout contact peut sembler superflu ou peu désirable. Il y a des êtres auxquels on ne se soucie pas d'adresser la parole ; il y en a aussi avec qui on ne veut pas discuter mais auxquels on se contente d'ordonner. ([1958], p. 20)

Aristote limite la discussion légitime aux *endoxa*, et rejette rondement les débats mettant en question “*n'importe quoi*”, c'est-à-dire des affirmations que personne ne met ou ne doit mettre en doute :

Il ne faut pas, du reste, examiner toute thèse ni tout problème : c'est seulement au cas où la difficulté est proposée par des gens en quête

<sup>34</sup> Harmondsworth, Penguin Classics, 1987, p.76

<sup>35</sup> Érasme, Désiré *Du libre arbitre*. in Luther, *Du serf arbitre* [1525], suivi de Érasme, *Du libre arbitre* [1524]. Présentation, trad. et notes par Georges Lagarrigue, Paris, Gallimard, 2001, p.470.

d'arguments, et non pas quand c'est un châtement qu'elle requiert ou qu'il suffit d'ouvrir les yeux. Ceux qui, par exemple, se posent la question de savoir s'il faut ou non honorer les dieux et aimer ses parents, n'ont besoin que d'une bonne correction, et ceux qui se demandent si la neige est blanche ou non, n'ont qu'à regarder. (*Top.*, 105a ; Tricot, p. 28)

L'*in*-disputable considéré ici porte sur trois types d'évidences, l'évidence sensible, "*la neige est blanche*", l'évidence religieuse, "*on doit honorer les dieux*", et l'évidence sociale "*on doit aimer ses parents*". Ces déclarations sont indiscutables car il est inconcevable que quiconque élabore un discours soutenant leurs contraires, dans la société athénienne d'Aristote pour les deux dernières. Pour qu'une opinion soit digne d'être mise en doute, il faut qu'elle relève de la *doxa*<sup>@</sup>, c'est-à-dire qu'elle soit défendue sérieusement par quelque membre ou groupe honorable de la communauté. Il faut, en outre, que celui qui la met en doute soit sérieux dans sa mise en doute, et pour cela qu'il s'appuie sur des *raisons de douter* ; en d'autres termes, il supporte une *charge de la preuve*<sup>@</sup> plus ou moins forte, **V. Charge de la preuve.**

Le *paradoxe*<sup>@</sup> de la situation argumentative fait que la simple mise en discussion d'une opinion opère déjà une légitimation de la position discutée.

### 3. Accords sur ce qu'on tient pour argument

Aux accords sur la communauté de parole et sur la question traitée, s'ajoutent des accords sur les êtres, les faits, l'état du monde, les règles et les valeurs (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], II, 1). La question des accords porte ici sur les conditions faisant qu'un énoncé avancé dans un débat peut compter comme un argument : condition de *vérité*, qui est fondamentale dans un raisonnement, **V. Évidence** ; condition de pertinence<sup>@</sup> de l'énoncé vrai pour la conclusion défendue ; condition de pertinence de la conclusion (défendue par un énoncé vrai et pertinent) pour le débat lui-même.

Lorsqu'on se trouve devant l'impossibilité de déterminer si un énoncé est vrai, pertinent pour une conclusion elle-même pertinente pour un débat, on invoque un régime général d'*acceptation* par les parties, acceptation que l'on interprète généralement comme *accord* des parties. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une affaire sérieuse, les accords partiels constructifs sont difficiles à réaliser. Les points d'accord et de désaccord peuvent faire l'objet d'une négociation permanente pendant l'argumentation. Les disputants radicaux *se voient venir*, et savent très bien qu'accepter l'argument c'est déjà accepter la conclusion, d'où la tendance à préférer le désaccord de principe, y compris sur les faits discutés, **V. Politesse ; Désaccord.**

La notion d'accord joue ainsi le rôle d'un *deus ex machina* qui permet de se passer de la notion de vérité, et de faire passer un énoncé du statut d'argument pour l'un à celui d'argument pour l'autre, et enfin pour la discussion en cours. Cet "appel aux accords" est fondé sur un argument par les conséquences indésirables, l'absence d'accord condamnerait le

débat à un état indésirable de “désaccord profond”. Si le destin du débat est laissé aux débatteurs, cette absence d’accord peut en effet aboutir à un effondrement de la discussion (Doury 1997).

L’absence d’accord entre les parties ne fait pas obstacle à l’interaction argumentative, s’il existe un Tiers responsable de son déroulement.

L’exercice d’un tel pouvoir, qui peut être légitime, permet de se passer d’accord ; la décision du juge, et plus largement celle du tiers, peut se faire sur la base d’un argument rejeté ou ignoré par l’une ou l’autre partie **V. Rôles**. Les institutions judiciaires interviennent précisément lorsqu’aucun accord ne peut être passé entre les parties à propos d’un différend relevant de la loi ; en tant que détentrice du pouvoir, l’institution n’accorde aucune importance aux accords préalables, mais une grande importance aux arguments.

Plus l’on charge la barque des accords, plus on rapproche la pratique de l’argumentation de celle de la simple déduction. Si l’on est d’accord sur les données et les règles, il suffit d’arranger convenablement les accords pour que la conclusion en découle. Cette vision aboutit à aligner l’argumentation sur l’information, l’explication et la clarification des malentendus. Or l’argumentation est une manière langagière de traiter les différents dans un régime de désaccord et d’incertitude généralisés. Il y a une incompatibilité décisive des intérêts matériels en jeu : on peut en effet partager le gâteau, mais ce qui est mangé par l’un ne peut l’être par l’autre. Le désaccord profond relève du régime argumentatif ordinaire, **V. Évidence ; Désaccord**.

---

## Conduction

La notion d'argumentation *conductive* [*conductive argument*] est définie par Carl Wellman pour rendre compte d'argumentations comme les suivantes (ma numérotation) :

- (1) Vous devez emmener votre fils au cirque, parce que vous le lui avez promis.
- (2) C'est un bon livre, car il est intéressant et suscite la réflexion.
- (3) Bien qu'il soit maladroit et non conformiste, il reste un homme moralement bon en raison de sa profonde gentillesse et de sa réelle intégrité. (1971, p. 52)

Au vu de tels exemples, Wellman note que « il est tentant de définir le raisonnement conductif [*conductive argument*] comme un raisonnement [*argument*] qui n'est ni déductif ni inductif » (1971, p. 51)

L'adjectif anglais, *conductive* signifie “conducteur”, “qui transmet la chaleur, l'électricité”. Les exemples (1) et (2) sont composés de deux propositions, “argument — conclusion” liées par un connecteur logique ; (3) ajoute une concessive. Ceci montre que, comme il est courant, le mot anglais *argument* peut se traduire par “argumentation”, ou par “argument”. La conductivité est une qualité de l'argumentation et pas de l'argument au sens strict (opposé à “conclusion”).

Cependant, *conductive* est dérivé de *to conduct*, “conduire”, ayant le sens de 1) “propager laisser passer (l'électricité, etc.)”, mais aussi de 2) “guider vers”. Le mot français *conducteur* a également ces deux sens. Il est donc possible de parler de *conduction* et de raisonnement *conductif* défini comme un raisonnement où l'argument *conduit* à, ou *oriente vers* la conclusion, par opposition au raisonnement *déductif*, où la conclusion découle nécessairement de l'argument, et au raisonnement *inductif*, où la conclusion est corroborée par l'ensemble des cas connus.

Quoi qu'il en soit, Wellman distingue trois types d'argumentations conductives (ibid., p. 55-57) :

(i) « Une seule raison est donnée pour la conclusion », par exemple :

- (4) Vous devez l'aider parce qu'il a été très gentil avec vous.
- (5) La pièce est bonne, parce que les personnages sont très bien construits.

(ii) « Dans le deuxième modèle de conduction, la conclusion est motivée par plusieurs raisons », par exemple :

- (6) Vous devriez emmener votre fils au cinéma, car vous le lui avez promis, c'est un bon film et vous n'avez rien de mieux à faire cet après-midi.
- (7) Ce n'est pas un bon livre, car il est ennuyeux, les descriptions sont vagues et l'intrigue invraisemblable.

(iii) « Le troisième type de conduction est la forme d'argument dans laquelle la conclusion est tirée à la fois de considérations positives et négatives. Les arguments contre la conclusion sont mentionnés ainsi que les raisons qui la motivent positivement, par exemple :

(8) Malgré une certaine dissonance, cette musique est belle en raison de sa qualité dynamique et de son mouvement final.

(9) Bien que votre pelouse ait besoin d'être tondue, vous devriez emmener votre fils au cinéma car le film est parfait pour les enfants et demain il ne sera plus à l'affiche.

### Conduction et domaines des valeurs@

L'inférence conductive s'exerce en matière d'esthétique (théâtre, roman, musique, cinéma) et de morale (jugement moral ou impératif moral).

Dans 2, 5, 7, 8, le jugement esthétique est exprimé en termes généraux (*le livre est / n'est pas bon, la pièce est bonne, la musique est belle*), et réfracte l'évaluation portée dans l'argument.

2. bon *parce que* intéressant
5. bon *parce que* (personnages) bien construits
7. pas bon *parce qu'*ennuyeux
8. bon *parce que* qualité dynamique et son (bon) mouvement final)

Le jugement 3 ou les exhortations 1, 4, 6, 9 reposent sur les mêmes mécanismes :

3. bon *parce que* gentil et intègre
1. devoir faire *parce que* promesse de faire  
définition de la promesse
4. devoir aider *parce que* (il vous a aidé)  
réciprocité@ comme principe moral
6. devoir faire *parce que* (bon) et (possible, modalité du faire)
9. devoir faire *parce que* (parfait) et (possible)

L'inférence conductive illustre à la perfection la théorie de l'argumentation dans la langue, V. **Orientation**.

L'inférence conductive ne correspond à aucune détermination logique ou matérielle. Elle invoque des arguments qui ne sont pas des faits objectifs élémentaires, au sens où ils ne sont pas le résultat de mesures ou de calculs, et ne sont pas susceptibles d'être testés empiriquement. Les bonnes raisons invoquées relèvent de l'expression de *goûts* et de *valeurs*.

Dans le cas des injonctions à faire, la modalité du *devoir* doit composer avec la modalité du *possible* ; l'explicitation du possible correspond à une prolepse devant une objection (cf. 6 et 9)

Sous la condition (iii), un autre locuteur, avec les mêmes raisons, pourrait tirer la conclusion opposée (Blair 2011) :

(8) Malgré une certaine dissonance, cette musique est belle en raison de sa qualité dynamique et de son mouvement final.

(8.1) Malgré une certaine qualité dynamique et sa conclusion finale, cette musique est laide à cause de sa dissonance.

L'adjectif indéfini *certain* est attaché au connecteur *malgré*, indiquant que le locuteur ne discutera pas sur la base de cet argument (ne s'identifiera pas avec cette voix), **V. Interaction.**

L'argumentation conductive n'est pas exprimable en termes de raisonnement par défaut. Leurs conditions de réfutation sont différentes. Le raisonnement par défaut peut être mis à jour par un apport de nouvelles informations, tandis que le raisonnement conductif ne dépend pas d'informations en tant que telles.

L'argument conductif s'appuie sur des *valeurs*, morales ou esthétiques. La question spécifique de la conduction est la hiérarchisation des valeurs. Alors que certaines paires de valeurs sont très difficiles, voire impossibles, à équilibrer, d'autres peuvent être hiérarchisées de façon consensuelle. Ainsi, (8) par exemple peut être convertie de manière plausible en (8.1), car les valeurs impliquées (*dynamique / dissonance*) ne peuvent être hiérarchisées, tandis que (9) invoque des valeurs qui semblent plus faciles à équilibrer, comme le suggère *a contrario* (9.1) :

(9.1) Je sais, le film est idéal pour les enfants et il ne sera pas diffusé au cinéma après-demain, mais vous devez absolument tondre votre pelouse.

Tondre la pelouse semble être une tâche secondaire par rapport à l'éducation des enfants. Il s'ensuit que (9) paraît plus admissible (plus convaincante) que (9.1).

Dans tous les cas, des données interactionnelles plus complexes pourraient fournir une indication de la façon dont les locuteurs se débrouillent face aux valeurs concurrentes.

---

# Connecteurs argumentatifs

## 1. Cadre terminologique

La terminologie autour des connecteurs et des marqueurs de structuration discursive ou argumentative est foisonnante. Schématiquement, le cadre de la discussion est le suivant.

**Balisage**<sup>@</sup> — L'analyse argumentative des connecteurs suppose qu'a été effectué le *balisage* de la séquence où ils figurent.

**Particules discursives et connecteurs** — Les connecteurs sont rattachés à la catégorie des *particules discursives*. En grammaire de la phrase et du discours, cette catégorie renvoie à un ensemble de mots ou locutions composé essentiellement par les conjonctions, prépositions, certains adverbes, interjections. Certaines particules discursives sont particulièrement attachées à l'oral : *eh bien, ben, bof, m'enfin...*

*Les connecteurs logiques*<sup>@</sup> sont définis par leurs tables de vérité. Les *connecteurs discursifs* sont des mots de liaison, qui lient deux termes ou deux propositions simples ou complexes pour former un nouveau terme ou une nouvelle proposition ; *et, mais, d'ailleurs, pourtant...* sont des connecteurs discursifs qui ont les mêmes conditions de vérité que le “&” logique.

Les connecteurs assument diverses fonctionnalités, seuls certains connecteurs ont une valeur argumentative. D'autres ont des fonctions connectives essentiellement non argumentatives, même s'ils peuvent figurer dans des contextes argumentatifs. Par exemple, les connecteurs *de liste*, “*premièrement, deuxièmement, ensuite, quatrièmement, et finalement*” peuvent servir à énumérer aussi bien les points de l'ordre du jour qu'une succession d'arguments. L'effet de liste peut être lui-même argumentatif.

*Les connecteurs à fonction argumentative*, par abréviation *connecteurs argumentatifs*, contribuent au repérage et à la délimitation du segment de discours fonctionnant comme *argument* et du segment de discours fonctionnant comme *conclusion*, à l'intérieur de la *séquence argumentative*. Les connecteurs (fonctionnellement) argumentatifs sont plurifonctionnels ; ils ne sont des *marqueurs d'argument* ou de *conclusion* que dans certains de leurs emplois.

**Marqueurs d'argument ou de conclusion** — D'autres mots que les particules et d'autres constructions que les constructions à particule peuvent marquer la structuration argumentative : “**A** ; *ce qui me permet de conclure que B*” ; “*de ceci, on peut conclure cela*” ont la même structure argumentative que “**A donc B**” (voir *infra*).

En résumé, les connecteurs sont des particules de liaison plurifonctionnelles ; ils peuvent marquer la structuration argument-conclusion ; cette structuration peut être également marquée par des verbes connecteurs, et d'autres types de construction.

## 2. Connecteurs fonctionnellement argumentatifs

Alors que l'observation des pratiques langagières est, en principe, tout pour les théories rhétoriques anciennes de l'argumentation, ces théories ne s'occupent pas spécialement des mots de liaison structurant les passages argumentatifs. Les modernes pas davantage : Perelman et Olbrechts-Tyteca ([1958]) n'en parlent pas, non plus que Lausberg (1960) dans sa monumentale recréation du système classique. En revanche, ces mots sont bien présents dans le modèle de Toulmin (1958). Le *warrant* (loi de passage) est introduit par *since*, "puisque" ; le *backing* (support) par *on account of*, "étant donné que" ; le *claim* (conclusion) par *so*, "donc" ; le *rebuttal* (contre-discours) par *unless*, "à moins que". Mais Toulmin n'approfondit pas autrement la question ; c'est la théorie de l'argumentation dans la langue d'Anscombe et Ducrot (1983), qui a introduit la thématique des "*mots du discours*", dont font partie les connecteurs, comme une composante centrale de la théorie de l'argumentation (Ducrot *et al.* 1980). Parler de marqueur d'argument ou de conclusion n'implique pas forcément qu'on adopte un point de vue positiviste-formaliste selon lequel une marque serait forcément un lexème unifonctionnel. Dans l'usage, les particules sont polyfonctionnelles. Toutes leurs occurrences ne sont pas argumentatives ; on ne peut pas déduire du fait qu'on rencontre un *parce que* ou un *donc* qu'on se situe dans une structure argumentative, et ce n'est pas parce qu'on introduit un *donc* qu'on produit une argumentation, **V. Expression.** La discussion de la valeur argumentative d'une particule doit être rapportée à la séquence argumentative, elle-même, indépendamment définie, c'est-à-dire en tant qu'elle est organisée par une question argumentative articulant discours et contre-discours, ce qui n'interdit pas la pratique de *l'ars subtilior* de la reconstruction des argumentations profondes.

Il s'ensuit que le caractère argumentatif des particules est second, dérivé du contexte, et non pas primitif. Le fait d'apparaître dans des contextes argumentatifs active leur fonction argumentative. Les particules ayant des emplois argumentatifs sont à considérer :

- avec leurs caractéristiques syntaxiques propres ;
- dans leur polyfonctionnalité idiosyncrasique, telle qu'elle est décrite par le lexique et par la grammaire ;
- dans leur polyfonctionnalité en tant que particules argumentatives : une particule comme *mais* peut marquer un argument, une conclusion, une contradiction ou une dissociation argumentative.

*Donc, mais* sont des cas centraux de particules à fonction argumentative.

### 2.1 Le connecteur *donc*

*Donc* serait donneur d'ordre interprétatif si l'on pouvait tenir des principes comme "s'il y a un *donc*, la proposition qui suit est nécessairement une conclusion ; s'il y a un *parce que* la proposition qui suit est forcément un argument pour une conclusion". Or ces particules sont

polyfonctionnelles ; il y a des *donc* et des *parce que* non argumentatifs, et il y a des argumentations sans *donc* ni *parce que*.

Ces particules restreignent les possibilités d'interprétation en évoquant une possible structure argumentative ; ils ne sont pas des sommations adressées à un destinataire somnolent pour le réveiller de sa torpeur interprétative. Autrement dit, si l'interprétant attend d'être alerté par un *donc* ou un *parce que* pour se rendre compte qu'il est dans une situation argumentative, il a un problème sérieux de compétence argumentative ; et si le locuteur pense qu'argumenter c'est mettre un peu partout des *donc* et des *parce que* qui "donneront à l'interlocuteur l'ordre d'interpréter comme une argumentation" le tas de mots qu'on lui propose, il y a de fortes chances pour que cet interlocuteur se rebelle. Aristote avait déjà repéré cette stratégie et la considérait avec raison comme fallacieuse, V. **Expression §1.** Le poids de ces indicateurs dans le travail de production et d'interprétation argumentative est potentiel et second.

*Donc* peut être marqueur de conclusion, et bien d'autres choses ; il peut par exemple marquer la reprise d'un thème déjà introduit et formant le thème ratifié du texte ou de l'interaction, mais momentanément abandonné dans l'exposé ou la conversation. Ce *donc* de reprise, non argumentatif, peut se trouver un peu partout, et notamment dans des contextes argumentatifs, ce qui corse le problème. L'exemple suivant est extrait d'un débat animé sur l'attribution de la nationalité française aux émigrés vivant en France :

Je pense que:: toutes ces personnes- et puis aux personnes aussi qui sont venues donc pendant les trente glorieuses on leur doit quand même une certaine forme de respect. (*Débat sur l'immigration*<sup>36</sup>)

Personne n'a jamais douté que « ces personnes » soient « venues pendant les trente glorieuses » ; le raisonnement est que *puisque* elles sont venues pendant les trente glorieuses elles ont *donc* droit au respect en tant que travailleurs. En fait, *donc* rappelle un énoncé qui est, fonctionnellement, non pas une conclusion mais une composante d'un discours-argument. La structure est :

[Nous devons respecter ces gens, *Conclusion*] [ils sont venus travailler (pendant les trente glorieuses), *Argument*]

Et non pas :

\* nous devons le respect à tous ces gens, donc ils sont venus pendant les années de boom d'après-guerre.

L'intervention suivante est faite par un régisseur d'immeuble au cours d'une session de conciliation avec sa locataire (anonymisée ici en LOC). Le régisseur récapitule sa position : il demande 80 F (12 €) d'augmentation. Le *donc* qu'on y relève est particulièrement intéressant car il accompagne ce qui est une conclusion ("*pour telle et telle raisons, je demande donc 80 F d'augmentation*"), mais cette conclusion est rappelée, elle n'est pas tirée de

---

\* Corpus « Débat sur l'immigration – TP d'étudiants », Base Clapi.  
[[http://clapi.univ-lyon2.fr/V3\\_Feuilleter.php?num\\_corpus=35](http://clapi.univ-lyon2.fr/V3_Feuilleter.php?num_corpus=35)], (30-09-2013).

ce qui précède. C'est un *donc* non argumentatif, un *donc* de rappel et de développement, marquant non pas le fait qu'on tire actuellement une conclusion, mais que ce qui va être dit – et qui se trouve être une conclusion – a déjà été dit, est connu et admis par les interactants :

Moi j'avais d=mandé madame LOC doit s'en rappeler' j'avais d=mandé si v=voulez' euh: donc euh: quatre vingt francs si v=voulez' pour arriver à mille trente, par mois, c=qui m=paraissait très raisonnable, FORT très raisonnable' vu l'appartement' et vu son emplacement' [...] bon et bien j=demandais mille trente francs, comme dernier' pour éviter' le lapsus' qui avait été commis' par ma s=crétaire

Corpus CLAPI, Négociation sur les loyers<sup>37</sup>

### 3. Le connecteur *mais*

#### *Mais inverseur d'orientation argumentative*

La théorie de l'argumentation dans la langue a proposé une approche argumentative des connecteurs linguistiques dans le cadre de la théorie de *l'orientation*. Le cas de *mais*, particulièrement stimulant, a joué le rôle de prototype pour l'analyse des connecteurs (Carel 2011). Le contexte choisi pour analyser cette conjonction est schématisé par "**E1** *mais* **E2**", "*le restaurant est bon, mais cher*". Les observations de base sont les suivantes :

(i) **E1** et **E2** sont vrais (le restaurant est bon, et il est cher) ; du point de vue logique, *mais* est une expression de '&', une variante "rhétorique" de *et*, **V. Connecteurs logiques.**

(ii) *Mais* renvoie à une opposition ;

- L'opposition n'est pas entre les prédicats "*être bon*" et "*être cher*" : on sait que "*tout ce qui est bon est cher*", et on a tendance à penser que tous les restaurants *chers* sont forcément *bons*.

- Elle est entre des *conclusions* tirées de **E1** et de **E2**, considérées comme des *arguments* :

Le restaurant est bon, *conclusion* : allons-y !

Le restaurant est cher, *conclusion* : n'y allons pas !

(iii) Le locuteur, retient la conclusion tirée du second énoncé, *n'y allons pas*.

*Mais* articule deux arguments orientés vers des conclusions contradictoires, pour ne retenir que la conclusion dérivée du second argument.

Le sens de *mais* est "instructionnel" ; *mais* donne au récepteur la consigne de "trouver une conclusion **C** telle que **E1** est un argument pour **C** et **E2** un argument pour **non C**". C'est au récepteur de se débrouiller pour reconstruire une opposition argumentative dans le contexte pertinent, texte ou échange conversationnel.

Un énoncé comme "*et c'est ainsi que le commissaire Valentin coffra toute la bande*" peut clore un roman ; la portée à gauche de cet "*et c'est ainsi que* —" correspond sinon à tout le roman, du moins au roman depuis le début de

<sup>37</sup> Corpus « Négociation sur les loyers - commission de conciliation », Base Clapi, [[http://clapi.univ-lyon2.fr/V3\\_Feuilleter.php?num\\_corpus=13](http://clapi.univ-lyon2.fr/V3_Feuilleter.php?num_corpus=13)], (29-09-2013).

l'enquête du commissaire Valentin. Il en va de même pour le connecteur *mais*, qui articule non pas des propositions mais des contenus sémantico-pragmatiques, entités déterminables en contexte seulement. En d'autres termes, cette conception instructionnelle produit non pas du sens componentiellement dérivé mais des *interprétations*. Cette description repose sur la notion *d'orientation*<sup>38</sup>.

La reconstruction de la conclusion **C** se fait dans le champ d'une question argumentative. La reconstruction précédente s'inscrit sous une question comme *pourquoi ne pas essayer ce restaurant ?* Si la question est "*Quel restaurant devrions-nous acheter pour faire le meilleur investissement ?*", le rapport qualité / prix (l'interprétation des adjectifs *bon* et *cher*) ne seraient plus relatif au domaine culinaire mais au domaine des investissements financiers :

*Ce restaurant est bon* (il offre des performances financières exceptionnelles)  
*mais il est cher* (à l'achat)

La conclusion serait "*investissons notre argent ailleurs*".

On voit que si les données soutenant l'analyse sont limitées à une paire d'énoncés, la conclusion est implicite, et l'analyste doit faire appel à son imagination pour reconstruire le contexte manquant.

C'est la question argumentative qui structure le contexte et crée le champ de pertinence et les contraintes d'interprétation. La question argumentative n'est implicite qu'en raison du mode de construction des données, qui appuie l'analyse de *mais* sur une paire d'énoncés. Cette technique pose que la prise en compte d'un contexte plus large n'affecte pas les fondements de l'analyse et ne doit intervenir, à titre d'illustration, que lors de l'analyse de cas. C'est une décision portant sur l'équilibre hypothèses internes / hypothèses externes de la théorie.

### **Mais inverseur d'orientation narrative et descriptive**

*Mais* n'est pas systématiquement argumentatif. D'une façon générale, *mais* fonctionne comme *inverseur d'orientation*, que cette orientation soit narrative, argumentative, informative ou descriptive

27 août : ce vendredi, je me suis rappelée que la taxe annuelle sur ma voiture allait arriver à échéance. Comme je ne suis pas de celles qui attendent la dernière minute pour la faire renouveler, je me suis décidée, je suis entrée dans le bureau. Un employé était là, qui m'attendait, ou presque. En quelques minutes, via Internet, tout a été fait. Me voilà tranquille jusqu'à l'année prochaine. *Mais pendant ce temps-là...*

Lui il marchait, et tandis qu'il marchait, inlassablement, la tête haute, bercé par son rythme régulier, il rêvait à l'année prochaine, à ces nouvelles classes, à sa passion pour l'enseignement et la philosophie, à l'espoir que représentent les jeunes de son pays.<sup>38</sup>

Le *mais* peut-être le plus célèbre de la littérature française, celui de *Madame Bovary*, marque une rupture d'isotopie narrative-descriptive. Emma Bovary se rêve dans un tableau puis bascule brutalement dans le monde de la

---

<sup>38</sup> Source : [<http://impassesud.joueb.com/news/mali-pendant-ce-temps-la-lui-il-marchait>], (28-07-2010 (*souligné par nous*)).

réalité prosaïque (le *mais* est souligné par nous) ; la bascule est effectuée par un *mais* :

Au galop de quatre chevaux, elle était emportée depuis huit jours vers un pays nouveau, d'où ils ne reviendraient plus. Ils allaient, ils allaient, les bras enlacés, sans parler. Souvent, du haut d'une montagne, ils apercevaient tout à coup quelque cité splendide avec des dômes, des ponts, des navires, des forêts de citronniers et des cathédrales de marbre blanc, dont les clochers aigus portaient des nids de cigognes. On marchait au pas à cause des grandes dalles, et il y avait par terre des bouquets de fleurs que vous offraient des femmes habillées en corset rouge. On entendait sonner des cloches, hennir des mulets, avec les murmures des guitares et le bruit des fontaines, dont la vapeur s'envolant rafraîchissait des tas de fruits, disposés en pyramides au pied des statues pâles, qui souriaient sous les jets d'eau. Et puis ils arrivaient, un soir, dans un village de pêcheurs, où des filets bruns séchaient au vent, le long de la falaise et des cabanes. C'est là qu'ils s'arrêtaient pour vivre : ils habiteraient une maison basse à toit plat, ombragée d'un palmier, au fond d'un golfe, au bord de la mer. Ils se promèneraient en gondole, ils se balanceraient en hamac ; et leur existence serait facile et large comme leurs vêtements de soie, toute chaude et étoilée comme les nuits douces qu'ils contemperaient. Cependant, sur l'immensité de cet avenir qu'elle se faisait apparaître, rien de particulier ne surgissait : les jours, tous magnifiques, se ressemblaient comme des flots ; et cela se balançait à l'horizon infini, harmonieux, bleuâtre et couvert de soleil. *Mais* l'enfant se mettait à tousser dans son berceau, ou bien Bovary ronflait plus fort, et Emma ne s'endormait que le matin, quand l'aube blanchissait les carreaux et que déjà, le petit Justin sur la place ouvrait la pharmacie. (Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, 1856)<sup>39</sup>

Le *mais* de la ligne 23 n'a rien d'argumentatif, non plus que le cependant de la ligne 19, qui exprime une pure concomitance.

Dans cet exemple comme dans le précédent, *mais* marque la frontière textuelle où se produit un basculement des isotopies.

### ***Mais exprimant une contradiction non résolue***

*Mais* peut articuler des arguments anti-orientés sans que l'énoncé global résolve la contradiction :

L1 : — On en est où du projet de promenade ?

L2 : — Les uns veulent aller dans les bois, mais les autres à la plage.

L'enchaînement par donc n'est pas possible : “*Les uns veulent aller dans les bois, mais les autres à la plage. Donc nous irons à la plage*” — et le problème est résolu. On peut seulement enchaîner par quelque chose comme “*on ne sait pas que faire*” ; “*faudra en parler à la réunion de ce soir*”. Dans cette fonction, *mais* est à peine un masque de *et*, qui exprime crûment la contradiction :

Les uns veulent aller dans les bois et les autres à la plage.

---

<sup>39</sup> 2<sup>e</sup> partie, chap. 12. Cité d'après le Livre de poche, 1961, p.236-237.

Dans cette fonction très importante *mais* permet au locuteur d'exprimer une contradiction non résolue :

Le capitalisme c'est bien mais le communisme c'est pas mal non plus

Dans ce cas de tels énoncés, dire que les deux énoncés tendent vers des conclusions opposées n'aide pas vraiment l'interprétation. *Mais* apparaît ici comme un connecteur révélant autant que voilant les contradictions de la pensée.

### **Mais indicateur de dissociation@ argumentative**

#### **Mais intensif**

L1 : — Je croyais que vous vouliez une réforme ?

L2 : — Nous voulons une réforme, mais une vraie réforme.

La notion de dissociation@ argumentative est définie par Perelman et Olbrechts-Tyteca, comme la scission d'une notion élémentaire, opérée par l'argumentateur pour échapper à une contradiction ([1958], p. 550-609).

Cette dissociation crée un effet d'intensité, correspondant à l'effet de valorisation du second terme observé par Perelman & Olbrecht-Tyteca (*ibid.*)

*il est bête, mais bête !*

#### **Mais de rectification**

*Mais* permet de corriger un segment de phrase

*À Vienne, le Danube n'est pas bleu mais gris sale*

*À Vienne, le Danube est non pas bleu mais gris sale.*

#### **Mais particule de prise de tour de parole**

L1 : — *Pierre a encore raté son certificat d'études !*

L2 : — *Mais c'est exactement comme moi !*

(Cadiot & al. 1979)

## **4. Prédicats connecteurs et autres constructions marquant l'argument ou la conclusion**

*Donc* argumentatif est paraphrasable par un ensemble de constructions qui assurent la connexion de l'argument à la conclusion :

{Contexte Gauche}	<i>donc, d'où, ...</i>	[Conclusion]
	<i>ça fait que, tout ça prouve bien que, ...</i>	
	<i>on peut (donc) en conclure que...</i>	

La conclusion peut apparaître comme coordonnée à l'argument, mais aussi comme la complétive d'un prédicat connecteur. On limiterait donc indûment le marquage de structuration argumentative aux "petits mots" ; de nombreuses constructions peuvent jouer ce rôle, où interviennent de façon complexe termes anaphoriques, verbes, substantifs.

#### 4.1 Prédicats connecteurs

Certains verbes prédiquent **(i)** une conclusion sur leur sujet exprimant un argument, ou **(ii)** un argument sur leur sujet exprimant une conclusion. Seuls ces prédicats connecteurs sont d'indiscutables "connecteurs argumentatifs" et d'indiscutables marqueurs de fonction argumentative. On trouve les deux cas de figure :

##### *Le prédicat désigne la conclusion*

##### Sujet (Argument) — Préd (Conclusion)

- "de Arg je **V** (que) Concl":  
V = conclure, tirer, déduire...
- "Arg permet de **V** que Concl":  
V = induire, déduire, démontrer...
- "Arg **V** Concl" :  
V = prouver, démontrer, avoir pour effet, plaider pour, soutenir, appuyer, étayer, corroborer, suggérer, aller dans le sens de, motiver, légitimer, justifier, impliquer, suggérer, défendre, fonder, permettre de croire (dire, penser...)...

##### *Le prédicat désigne l'argument*

##### Sujet (Conclusion) — Préd (Argument)

- Concl **V** de Arg  
V = s'ensuivre, découler, résulter...

Le verbe *argumenter* n'est pas un prédicat connecteur, mais un simple verbe d'activité de parole. "*Pierre argumente pour (conclusion)*" ne dit pas que Pierre est un argument pour cette conclusion, mais qu'il présente une argumentation qui soutient la conclusion. On dit par métonymie du texte pour l'auteur, "**D** *argumente pour telle conclusion*" au sens de "**D** *plaide pour telle conclusion*".

#### 4.2 Constructions cadratives signalant une argumentation

Tous les termes pleins servant à parler des argumentations peuvent servir d'indicateurs de structuration et de fonction argumentative. Cette classe d'indicateurs nominaux correspond à l'ensemble du lexique ordinaire de l'argumentation : *(contre-)argument, conclusion (point de vue...), prémisse, objection, réfutation, ...*

- c'est/voici ma conclusion, une conséquence, une objection sérieuse, un argument à prendre en considération...
- le discours **D1** (Argument) est donné comme une bonne raison d'admettre, de faire... est énoncé, dit pour, en vue de, dans l'intention de faire accepter, faire, dire, ressentir... **D2** (Conclusion)
- la conclusion, la prémisse, l'objection selon laquelle...; à l'encontre de ce point de vue...

La théorie de l'argumentation dans la langue a particulièrement étudié les constructions :

- Si on dit **E1**, c'est dans la perspective de **E2**

La raison pour laquelle on énonce **E1**, c'est **E2**  
Le sens de **E1** c'est **E2**  
**E1**, c'est-à-dire **E2**

La négligence de cet ensemble de constructions est particulièrement dommageable dans l'enseignement de l'argumentation.

En résumé, si on peut dire à coup sûr que "*construisons l'école ici, les terrains sont moins chers*" est une argumentation complète, c'est fondamentalement parce qu'on peut la paraphraser de façon satisfaisante par :

Une bonne raison pour construire ici, c'est que les terrains y sont moins chers.

Le fait que les terrains soient moins chers ici légitime la décision d'y construire l'école.

---

# Connecteurs logiques

Le *syllogisme*<sup>@</sup> étudie la validité des raisonnements prenant en compte des propositions analysées dans une structure sujet-prédicat.

La validité de certains raisonnements peut être étudiée sans que l'on ait à prendre en compte la structure interne ou le sens des propositions qui les composent. La *logique des propositions inanalysées* utilise des propositions notées **P**, **Q**... qu'elle combine au moyen de *connecteurs*. Elle définit une *syntaxe*, c'est-à-dire les règles de construction, à l'aide des connecteurs logiques, de *propositions complexes* bien formées, à partir de propositions simples ou de propositions complexes elles-mêmes bien formées. Elle détermine, parmi ces formules, lesquelles sont des *formules valides* (lois logiques ; tautologies).

## 1. Connecteur logique binaire et tables de vérité

Les connecteurs *binaires* combinent deux propositions, **P**, **Q** simples ou complexes, pour former une nouvelle proposition complexe "**P** *conne*c **Q**". Ils empruntent leurs signifiants oraux aux conjonctions de coordination et de subordination. Il existe théoriquement 16 connecteurs binaires ; on utilise les connecteurs binaires suivants :

~	connecteur d'équivalence des propositions
→	connecteur implicatif, implication, lu "si — alors —"
&	connecteur conjonctif, conjonction, lu "et"
V	connecteur disjonctif, disjonction, lu "ou",
W	connecteur disjonctif exclusif, disjonction exclusive, lu "ou exclusif".

La négation est parfois appelée connecteur unaire, **V. Logique**.

Du point de vue syntaxique, les connecteurs logiques sont placés entre les deux propositions qu'ils conjoignent et dont ils sont indépendants. La syntaxe des connecteurs linguistiques est beaucoup plus complexe. Par exemple, *et*, *ou*... sont relativement indépendants des propositions qu'ils combinent alors que *mais*, *parce que*, sont attachés à la proposition qui les suit, non pas à celle qui le précède ; *donc* peut être placé entre le sujet et le prédicat de la proposition qu'il gouverne.

Un connecteur binaire est défini par la *table de vérité* qui lui est associée. La table de vérité d'un connecteur binaire est un tableau à trois colonnes et à cinq lignes. Les lettres **P**, **Q**... sont utilisées pour noter les propositions ; les lettres **V** (vrai) et **F** (faux) pour noter les valeurs de vérité.

**Colonnes :** La première colonne correspond aux valeurs de vérité de la proposition **P**, la seconde à celles de la proposition **Q**, et la troisième à celle de la proposition complexe formée par le connecteur, soit "**P** *conne*c **Q**"

**Lignes :** La première ligne mentionne toutes les propositions à prendre en compte, **P**, **Q** et **P** connec **Q**. Les quatre lignes suivantes correspondent aux quatre possibilités, lorsque **P** est *V*, **Q** peut être *V* ou *F*; de même lorsque **P** est *F*.

La présentation de chaque connecteur logique est accompagnée de quelques éléments de comparaison avec le ou les connecteurs langagiers qui leurs sont traditionnellement associés.

## 2. Équivalence logique et paraphrase linguistique

L'équivalence logique est notée ' $\sim$ '; " $\mathbf{P} \sim \mathbf{Q}$ " est lu "**P** est équivalent à **Q**".

La proposition complexe ' $\mathbf{P} \sim \mathbf{Q}$ ' est vraie si et seulement si les propositions **P** et **Q** ont les mêmes valeurs de vérité. C'est ce qu'exprime la table de vérité suivante :

<b>P</b>	<b>Q</b>	<b>P <math>\sim</math> Q</b>
<b>V</b>	<b>V</b>	<b>V</b>
<b>V</b>	<b>F</b>	<b>F</b>
<b>F</b>	<b>V</b>	<b>V</b>
<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>

En logique, toutes les propositions vraies sont équivalentes entre elles, toutes les propositions fausses sont équivalentes entre elles, quelle que soit leur signification. Du point de vue de leur valeur de vérité, "Pékin est la capitale de la Chine" est équivalent à "2 et 2 font 4".

On est très loin de l'équivalence linguistique, de la paraphrase et de la reformulation, qui demandent la prise en compte et la préservation du sens.

## 3. Conjonction ' $\&$ ' et connecteurs langagiers *et, mais, or, pourtant...*

La conjonction " $\mathbf{P} \& \mathbf{Q}$ ", lue "**P** et **Q**" est vraie si et seulement si **P** est vraie et **Q** est vraie. C'est ce qu'exprime la table de vérité suivante :

<b>P</b>	<b>Q</b>	<b>P <math>\&amp;</math> Q</b>
<b>V</b>	<b>V</b>	<b>V</b>
<b>V</b>	<b>F</b>	<b>F</b>
<b>F</b>	<b>V</b>	<b>F</b>
<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>

Le connecteur logique ' $\&$ ' impose seulement que les propositions qu'il conjoint soient vraies. Dans la langue ordinaire, cette propriété est commune à de très nombreux termes connecteurs, à *et* comme à *mais*, *or*, *pourtant...* et à tous les concessifs :

Les circonstances qui rendent vrais les énoncés sont toujours les mêmes, savoir la vérité simultanée des deux composants, et cela que l'on utilise *et*, *mais* ou *bien que*. L'utilisation de l'un de ces mots plutôt que d'un autre

peut modifier le caractère naturel de l'expression et ainsi fournir incidemment un indice sur ce qui se passe dans l'esprit du locuteur, elle demeure néanmoins incapable de faire la différence entre la vérité et la fausseté du composé. La différence de signification entre *et*, *mais* et *bien que* est rhétorique et non logique. La notation logique, étrangère aux distinctions rhétoriques, exprime la conjonction de manière uniforme. (Quine [1950], p. 55-56)

En d'autres termes, la théorie logique ne dispose pas des concepts adéquats pour traiter des phénomènes d'orientation argumentative. La stratégie de Quine consiste à se débarrasser du problème en le minorant et en le déléguant à la rhétorique, vue comme une vaste poubelle à problèmes non résolus. On ne saurait le lui reprocher, puisque la théorie logique n'a d'obligation qu'à propos de la vérité.

Les propriétés sémantiques de *et* ont été originellement discutées non pas comme un problème grammatical, mais comme un problème logique, dans le cadre de la théorie des fallacies. La conjonction langagière *et* loin d'être un mot "vide", sensible aux seules conditions de vérité, impose à son contexte des conditions sémantiques subtiles par exemple, la sensibilité à la successivité temporelle. Si "**P & Q**" est vraie, alors "**Q & P**" l'est aussi ; mais les énoncés suivants ne contiennent pas les mêmes informations ; il ne s'agit plus de rhétorique, quel que soit le sens que l'on donne à ce mot, mais de sémantique temporelle :

Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants.

Ils eurent beaucoup d'enfants et se marièrent.

On pourrait considérer que, dans certaines conditions où *et* porte sur des événements, son analyse logique introduit une troisième proposition "*et les événements se sont succédé dans cet ordre*". En outre, l'usage de la conjonction *et* impose certaines contraintes sur les termes coordonnés, **V. Composition ; Marqueur ; Balisage.**

#### 4. Disjonction exclusive 'W', disjonction inclusive 'V',

La disjonction *exclusive* "**P W Q**" est vraie si et seulement si *l'une seulement* des deux propositions qu'elle conjoint est vraie ; dans tous les autres cas, elle est fausse.

La disjonction *inclusive* "**P V Q**" est fausse si et seulement si les deux propositions **P** et **Q** sont simultanément fausses ; dans tous les autres cas, elle est vraie.

C'est ce qu'expriment les tables de vérité suivantes

Disjonction *exclusive*

P	Q	P W Q
V	V	F
V	F	V
F	V	V
F	F	F

Disjonction *inclusive*

P	Q	P V Q
V	V	V
V	F	V
F	V	V
F	F	F

Du point de vue du langage ordinaire, *ou* correspond à des situations de choix à opérer sur une gamme d'options, proposant deux ou plus de deux options possibles (choix binaire ou n-aire). Comme *et*, *ou* peut conjoindre des énoncés ou des termes, **V. Composition.**

### ***Ou* exclusif : Les possibles ne sont pas compossibles**

*Ou* est dit exclusif quand on est face à deux ou plus de deux possibles, tels que la réalisation de l'un (le choix de l'un) annule l'autre, ou les autres, possibilités :

(1) *Tu viens ou (tu viens) pas ?*

(2) *C'est une fille ou un garçon ?*

Ces questions portent sur des tautologies, "**P ou non P**"; une logicienne peut répondre *oui* à l'une et l'autre. La fonction de (1) est de répéter une question dont la réponse tarde, en la réduisant à sa forme logique. Le choix de l'un des termes exclut l'autre, de par la nature des choses ; *je viens mais je laisse un peu de moi ici* est interprété figurativement.

(2) est exclusif binaire dans le régime des genres du XXe siècle. Il est n-aire et inclusif dans le régime des genres du XXIe siècle.

(3) *Tu peux voter pour un candidat ou voter blanc ou t'abstenir.*

(4) *Tu peux voter pour un candidat ou voter blanc mais tu ne peux pas t'abstenir (sous peine d'amende)*

Ces énoncés présentent la gamme de choix avec 1 choix retenu sur 3 possibles, ou 1 sur 2, selon la loi du pays.

(5) *Carte ou menu ? Fromage ou dessert ?*

Le choix est de 1 sur 2, en fonction de la contrainte définie par le restaurant, avec possibilité de négociation, moyennant supplément.

Le *ou* exclusif binaire fonctionne dans les situations d'avertissement et de menace

— Avertissement (causalité physique) (on ne peut pas permuter les termes)

(6) *Cramponne-toi ou tu vas te faire éjecter*

— *Menace*@ (binaires ou n-aires) (agent humain)

(7) *La bourse ou la vie*

(8) *Alors, ce terrain, je te l'achète ou je l'achète à ta veuve ?*

(9) *Tu manges ta soupe ou tu vas au lit, ou tu restes à la maison dimanche*

*SI tu ne manges pas ta soupe, ALORS (tu vas au lit ou tu restes à la maison dimanche)*

*SI (tu ne manges pas ta soupe et tu ne vas pas au lit) ALORS tu restes à la maison dimanche*

### ***Ou* inclusif : plusieurs choix possibles**

*Ou* est inclusif quand la réalisation (le choix) de l'un des possibles n'annule pas le ou les autres possibles ; les possibles sont compossibles.

*Cette année, je peux aller à la pêche dimanche ou lundi*

*Dans ce magasin, on trouve des légumes frais, du tabac ou de l'alcool ou (encore) des condiments orientaux*

*Comme entrée vous pouvez avoir œuf mimosa ou hareng pomme de terre ou... (suit une liste potentiellement longue mais toujours finie d'entrées) ... ou poireau vinaigrette.*

*Ou* exclusif correspond au régime menu. *Ou* inclusif correspond au régime buffet (qui peut être inséré dans le régime menu).

*Ça s'achète dans les boutiques spécialisées, en supermarché, ou à la sauvette.*

*Ou* est équivalent à *et* de fin de liste

**Le *ou* “autrement dit”, de reformulation synonymique** joint les termes d'une équivalence entre deux termes, par exemple un terme courant et un terme technique (ou inclusif).

Le syndrome de Meadows ou cardiomyopathie du post-partum (CMPP) est une pathologie rare et méconnue. ([www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com), *Syndrome de Meadow*, 20-12-12)

***Ou* sur les choses (*de re*) et *ou* sur le dire (*de dicto*)**

*Je cherche une Lamborghini Veneno ou une Ferrari Pininfarina*

L'information porte sur les objets de ma recherche (*de re*). Même pour un locuteur assez riche, le *ou* est plutôt exclusif, mais s'il est vraiment riche ou s'il s'agit d'un magasin de modèles réduits, il peut être inclusif : “*Nous avons les deux !*”

*Pierre cherche une Lamborghini Veneno ou une Ferrari Pininfarina*

Comme précédemment, le *ou* porte sur les objets de la recherche de Pierre (*de re*). Mais il peut également porter sur ce que je sais de cette recherche (*de dicto*) : Pierre recherche soit une Lamborghini soit une Ferrari (exclusif), mais je ne sais pas exactement laquelle. L'alternative est dans ma façon de dire et non pas dans la recherche de Pierre. *Ou* est imbibé de signification contextuelle.

Les connecteurs logiques sont insensibles au sens des propositions, alors que les connecteurs langagiers sont interprétés en fonction de leur propre sens et des contextes d'usage des propositions ou des éléments qu'ils conjoignent. Le connecteur est seulement un élément entrant dans le calcul qui produit l'interprétation globale des énoncés qu'ils conjoignent.

## **5. Implication ‘ $\rightarrow$ ’, et paradoxes liés à la seule prise en compte des valeurs de vérité**

Le connecteur implicatif ‘ $\rightarrow$ ’ permet de former, à partir de deux expressions bien formées, **P** et **Q**, une nouvelle expression bien formée, “**P  $\rightarrow$  Q**”. **P** est l'*antécédent* de l'implication et **Q** le *conséquent*. La table de vérité de l'implication logique est la suivante :

P	Q	$P \rightarrow Q$
V	V	V
V	F	F
F	V	V
F	F	V

L'implication " $P \rightarrow Q$ " est fautive si et seulement si **P** est vraie et **Q** fautive (ligne 3) ; en d'autres termes : " $P \rightarrow Q$ " est vraie si et seulement si "**non (P & non-Q)**" est vraie, c'est-à-dire "*il n'est pas vrai que l'antécédent P soit vrai et le conséquent Q faux*". **Le faux implique n'importe quoi**, le faux aussi bien que le vrai.

Le faux implique le faux (ligne 4) — Dans le langage ordinaire, cette implication correspond à l'enchaînement suivant :

*Paris est en Amérique et moi je suis le pape*

Les deux propositions fautes n'ont pas le même statut, la fausseté de la seconde est contextuellement évidente, et manifeste l'absurdité de la première.

Le faux implique le vrai (ligne 3) — Dans le langage ordinaire, cette implication affirme paradoxalement la vérité de la coordination :

(1) *SI la lune est un fromage mou (F), ALORS Napoléon est mort à Sainte-Hélène (V)*".

Comme les autres connecteurs logiques, le connecteur " $\rightarrow$ " est indifférent au *sens* des propositions qu'il connecte ; il ne prend en considération que leurs *valeurs de vérité*. L'impossibilité de l'enchaînement (1) en langage ordinaire fait ressortir la condition de cohérence du discours ordinaire, où une même séquence *développe localement une même isotopie sémantique, une même action langagière*.

L'*implication stricte* de Lewis se propose d'éliminer le paradoxe de l'implication, en exigeant que pour que " $P \rightarrow Q$ " soit vraie, il faut que **Q** soit déductible de **P**, ce qui introduit des conditions sémantiques, outre les valeurs de vérité. Le mot de "implication" est alors pris au sens de "inférence déductive".

L'implication ainsi définie est appelée implication *matérielle* ; elle n'a rien à voir avec la « logique substantielle » [*substantial*] de Toulmin.

Du point de vue épistémique, c'est-à-dire si l'on considère des implications entre propositions sémantiquement liées, particulièrement du point de vue causal (donc temporel), ou par simple successivité temporelle, toujours susceptible d'être interprétée causalement, les lois de l'implication expriment les notions de condition nécessaire et de condition suffisante :

**A  $\rightarrow$  B**

**A** est une condition suffisante pour **B**, **B** est une condition nécessaire A.

Dire que s'il pleut, la route est mouillée, c'est dire qu'il *suffit* qu'il pleuve pour que la route soit mouillée, et que, *nécessairement*, la route est mouillée quand il pleut.

## 6. Lois logiques

À l'aide des connecteurs, et des propositions simples ou complexes, on peut construire des expressions propositionnelles complexes, par exemple ' $(P \ \& \ Q) \rightarrow R$ '. La vérité de l'expression complexe est uniquement fonction de la vérité de ses composantes. La méthode des tableaux de vérité permet d'évaluer ces expressions. Certaines d'entre elles sont toujours vraies ; elles correspondent à des *lois logiques*. Certaines lois logiques ont reçu des appellations particulières ; par exemple les suivantes.

### Lois de De Morgan

Les connecteurs binaires entrent dans des équivalences appelées loi de De Morgan, considérées comme des lois de la pensée ordinaire. Par exemple les connecteurs ' $\&$ ' et ' $\vee$ ' entrent dans les équivalences :

— ' $\text{non } (P \vee Q)$ ' (négation d'une disjonction inclusive) est équivalent à ' $\text{non } P \ \& \ \text{non } Q$ ' (conjonction des négations de ses composantes).

— ' $\text{non } (P \ \& \ Q)$ ' (négation d'une conjonction) est équivalent à ' $\text{non-}P \ \vee \ \text{non-}Q$ ', (disjonction des négations de ses composantes)

L'argumentation au cas par cas utilise ces lois.

### Syllogisme hypothétique (ou syllogisme conditionnel)

C'est une loi logique que "si l'implication est vraie et l'antécédent vrai, alors le conséquent est vrai" ; cette loi est notée :

$$[(P \rightarrow Q) \ \& \ P] \rightarrow Q$$

On peut également l'écrire sous forme d'une déduction en trois étapes ; on parle alors de syllogisme hypothétique :

$P \rightarrow Q$	s'il pleut, le sol est mouillé.
$P$	il pleut.
donc $Q$	le sol est mouillé.

En revanche, l'expression suivante n'est pas une loi logique ; elle correspond à la fallacie d'affirmation du conséquent :

$$[(P \rightarrow Q) \ \& \ Q] \rightarrow P$$

Comme dans le cas des syllogismes invalides, parler ici de *fallacie*<sup>@</sup> ou de *paralogisme*<sup>@</sup> est de peu d'intérêt, il s'agit simplement d'une erreur de calcul.

### Syllogisme conjonctif

Le **syllogisme conjonctif** est un syllogisme dont la majeure nie une conjonction ; elle a la forme " $\text{non } (P \ \& \ Q)$ ". La mineure affirme l'une des deux propositions, la conclusion exclut l'autre (figure dite *ponendo – tollens*). Dans l'écriture de l'implication :

$$[\text{non } (P \ \& \ Q) \ \& \ P] \rightarrow \text{non-}Q$$

Sous forme de déduction :

**non (P & Q)** Pierre n'était pas à Londres et à Bordeaux hier à 18 h 30.  
**P** Pierre était à Bordeaux hier à 18 h 30 donc non-Q  
*donc* Pierre n'était pas à Londres hier à 18 h 30

*Si le suspect affirme qu'il était à Londres et qu'on l'a vu à Bordeaux, alors il ment.*

### Syllogisme disjonctif

Le **syllogisme disjonctif** est un syllogisme dont la majeure est la négation d'une disjonction (W, *ou* exclusif) :

**[(P W Q) & P] → non-Q**

Sous forme de déduction :

**R W C** un candidat doit être reçu ou collé  
**non R** ce candidat n'est pas reçu  
**donc C** *donc* il est collé

*Si je ne trouve pas mon nom sur la liste des reçus, c'est que je suis collé - ou qu'il y a une erreur sur la liste*

Toutes ces déductions sont courantes dans la parole ordinaire, où leur évidence fait qu'elles passent inaperçues. L'erreur serait de ne pas les prendre en compte sous prétexte que, puisque ces argumentations sont valides, elles ne sont pas des argumentations, **V. Probable.**

## 7. Traduire pour évaluer

Le langage de la logique est un langage mathématique qui dépasse et oublie le langage ordinaire. Il reste qu'on peut chercher à établir la ou les expressions logiques correspondant au mieux à tel fait de langue ou de discours, ou à comparer sur tel ou tel point les langages logiques au langage naturel afin de faire ressortir les similitudes et les spécificités de chaque système (Quine [1962]). En français, ce mouvement a été inauguré par Ducrot (1966), et est particulièrement illustré par la tradition d'étude "connecteurs logiques et connecteurs linguistiques" qui s'intéresse aux différences de comportement entre connecteurs logiques et connecteurs langagiers.

L'analyse des connecteurs logiques s'accompagne d'exercices qui peuvent être purement formels, mais aussi recevoir des « applications au langage usuel » pour « l'analyse d'arguments », y compris « d'arguments incomplets » (Kleene [1967], p. 67-80). Ces exercices, qui font pleinement partie du domaine de l'argumentation, portent sur l'évaluation de raisonnements comme le suivant :

Je vous paierai pour votre installation TV (**P**) seulement si elle marche (**M**). Or votre installation ne marche pas (**non M**). Donc je ne vous paierai pas (**non P**). (*Ibid.* p. 67)

Si l'on définit la compétence logique comme une capacité à s'abstraire du donné langagier brut pour dégager des formes générales et examiner leurs propriétés, il est clair que l'exercice d'argumentation et l'exercice de logique sont une seule et même chose : cette compétence logique fait

partie de la compétence argumentative, comme les compétences en arithmétique, en géométrie, en physique, etc.

---

# Consensus

## 1. Rôle du consensus en argumentation

- Consensus opposé au *dissensus*, V. **Consensus ; Désaccord.**
- Consensus comme *accord posé*, V. **Accord.**
- Consensus comme *accord visé*, V. **Persuasion.**

## 2. Les arguments du consensus

L'argument du consensus est une forme d'argument d'autorité. Il a la forme générale :

On a toujours pensé, désiré, fait... comme ça (ici). Donc achetez (désirez, faites...) comme ça.

Tout le monde (ici) aime le produit Untel. Il est étrange que vous n'en consommiez pas ?

L'étiquette "*argument du consensus*" couvre une famille d'arguments qui fondent l'acceptabilité d'une conclusion sur le fait qu'*il y a accord* sur le sujet. Dans le dialogue, cet argument permet de rejeter une proposition qui s'oppose au consensus. L'argument du consensus est lié à l'argument de la *tranquillité*@. Les dimensions du groupe où le consensus est supposé régner varient depuis le petit groupe de participants à la discussion jusqu'à inclure tous les humains de tous les temps. La proposition faisant prétendument l'objet d'un consensus est présentée comme *in-discutable* dans ce groupe, il s'ensuit qu'en s'y opposant, le contradicteur s'exclut de cette communauté. Il se trouve ainsi *récusé* sans qu'il soit besoin de prendre la peine de les *réfuter*.

### Grand nombre

Lat. arg. *ad numerum*; de *numerus*, "nombre"

L'argument du (plus) grand nombre tend vers l'argument du consensus.

La majorité / beaucoup de gens ... pensent, désirent, font... X.

Trois millions d'Américains l'ont déjà adopté !

Mon livre s'est mieux vendu que le tien.

C'est un acteur très connu.

Le sens commun est *l'âme* du consensus, la faculté mystérieuse qui a le don de rendre les opinions et les actes du plus grand nombre raisonnablement raisonnable et de légitimer les affirmations qui n'ont aucune autre source de légitimité.

### Sens commun

L'argument du consensus se fonde avec celui de l'autorité généreusement accordée à la *sagesse traditionnelle*, au *bon sens* ou au *sens commun*, **V. Autorité ; Fond.**

Je sais que les Français m'approuvent.

Seuls les extrêmes m'attaquent, tous les gens de bon sens sont d'accord avec moi.

### Suivisme

L'argument du grand nombre est un appel à *l'imitation*, poussant la personne à s'intégrer à un groupe qui lui fournit un modèle d'action.

L'imitation est condamnée comme du *suivisme* dans l'expression métaphorique anglaise *bandwagon fallacy*. Le *bandwagon* est littéralement le wagon décoré qui promène l'orchestre à travers la ville, et que tout le monde suit avec enthousiasme. Suivre ou monter dans le *bandwagon*, c'est prendre le train en marche, suivre le mouvement, se joindre à une "émotion" populaire, au sens étymologique du terme.

L'imitation a ses vertus ; lorsqu'on ne sait pas ce qu'il faut faire, regarder ce que font les autres et choisir de suivre leur exemple peut être une sage décision. C'est ce qu'on fait quand on veut escalader un sommet qu'on ne connaît pas, et qu'on décide de suivre une autre cordée qui a l'air de savoir par où il faut passer.

Néanmoins, faire quelque chose parce que tout le monde le fait est une manifestation d'un instinct grégaire, manifestant un renoncement à la réflexion et au choix personnel ; cette fallacie est également associée à l'argument "populiste" *ad populum*®.

L'argument "*tout le monde fait comme ça*" est au mieux un argument périphérique, auquel on peut avoir recours par défaut. L'argument de la tranquillité® pousse au suivisme, comme le dit l'adage déprimant "*mieux vaut avoir tort avec tout le monde qu'avoir raison tout seul*", du moins pendant un certain temps, comme l'apprennent à leur détriment les moutons de Panurge.

### 3. Arguments du petit nombre, du sentiment personnel et du chemin solitaire

*L'argument du petit nombre* valorise ce que rejette l'argument du grand nombre : recherche de la distinction, volonté de faire partie des élites, de la minorité agissante, etc. **V. Richesse et pauvreté ; Valeur.**

Le petit groupe peut se réduire à *l'individu*, qui se préfère seul contre tous, ou qu'il veuille manifester la force de son *sentiment personnel*.

# Consensus, Dissensus

## 1. Accord, Consensus, Dissensus

Les interactions non argumentatives sont régies par une préférence pour l'accord<sup>@</sup>. Les participants à une discussion sont ou ne sont pas d'accord ; s'ils *se mettent d'accord*, ils construisent un *consensus*, c'est à-dire ils définissent un état d'esprit et une détermination partagés par le groupe, dont ils peuvent arguer pour réduire leur minorité, V. Consensus, arg.

Entre pays, un *accord* correspond à un traité ; entre organisations, il se matérialise par un document. Entre individus, l'accord passe inaperçu, s'il est négocié, il peut se matérialiser par un contrat.

Celui qui refuse de participer au consensus fait part de *son profond désaccord* (\**son profond dissensus*).

La *majorité simple* (ou *consensus simple*) est un accord réunissant au moins la moitié des voix du groupe plus une. L'opposition est active, sa voix est audible.

Le *consensus majoritaire* est celui qui règne non pas dans le groupe, mais dans le sous-groupe qui en forme la majorité. On parle moins de *consensus minoritaire*, qui désignerait l'accord des membres de l'opposition entre eux.

Le consensus va au-delà du résultat arithmétique du vote. On parle de *consensus* lorsque l'accord dépasse clairement le seuil de la majorité simple : le *large consensus* marginalise l'opposition. Le *consensus unanime* (lat. *consensus omnium*) rassemble tous les membres du groupe ; il peut exprimer un compromis entre les positions en présence.

Le consensus est recherché en vue d'une prise de décision pour une action qui engagera tout le groupe, lorsqu'on estime que la majorité simple ne suffira pas à mobiliser suffisamment tous les acteurs.

L'état de consensus met fin au débat, mais rien ne s'oppose à ce que le consensus prenne acte, sous forme de *réserves*, des *objections*<sup>@</sup> faites par certains des participants à la discussion, qui peuvent être considérées comme des pierres d'attente. Les positions franchement divergentes qui se sont exprimées peuvent être mentionnées dans le compte-rendu, mais sont hors consensus.

La *recherche du consensus* cherche à éviter le vote, qui peut radicaliser et figer les positions ; le *consensus tacite* se satisfait d'une opposition non exprimée ou non active. Il semble que le but essentiel n'est plus alors de trouver des contenus positifs d'accord, mais d'éliminer le dissensus. On glisse ainsi vers le *consensus mou*, qui n'a guère de contenu positif et qui en particulier ne vise aucune action : « dans l'usage récent, *consensus* glisse vers la signification "opinion ou sentiment d'une forte majorité" » (Wikipédia, *Consensus*).

Les mots *consensus*<sup>@</sup>, *accord*<sup>@</sup>, *persuasion*, *adhésion*, *communion*, *co-construction*... sont orientés positivement, comme des impératifs moraux : "La différence, c'est mal, l'identique, c'est bien" ; "Comment ne pas être d'accord avec le principe de

*l'accord ?* Du point de vue politique, la mise au premier plan de la persuasion et du consensus laisse croire que l'unanimité serait l'état normal et sain de la société et des groupes, opposable à l'état *pathologique* que serait l'état de controverse et de polémique, en bref de *dissensus*.

Le *TLFi* ne donne pas le mot *dissensus* : cette forme clairement compréhensible, régulière, calquée sur le latin, de la famille de *dissentiment*, correspond à l'antonyme indispensable à *consensus* (Régnier 2014)

## 2. Dissensus, polémique, controverse, empoignade, engueulade

D'après le *Petit Robert*, la polémique est un « débat par écrit vif ou agressif => controverse, débat, discussion » (PR, *Polémique*). La controverse est définie hors de toute agressivité : « discussion argumentée et suivie sur une question, une opinion » (PR, *Controverse*), mais, dans les exemples, elle est qualifiée de « vive », voire « inextinguible ». *Polémique* et *controverse* sont des espèces du genre *débat*.

Le lexique distingue, d'une part, des interactions collaboratives non violentes, fortement argumentatives, comme *délibérer* et des interactions également fortement argumentatives, mais plutôt conflictuelles, comme la *polémique* et la *controverse*. Ces termes renvoient à des thèmes académiques-politiques, à l'interaction, au langage écrit ou oral, alors que *s'empoigner avec quelqu'un*, renvoie à une situation de la vie quotidienne, à l'interaction face à face, avec l'accent sur le mimo-posturo-gestuel. Mais une *empoignade*, une *engueulade* peuvent surgir dans une *controverse*. Plus que de *genres*, il s'agit de différents *moments* ou de différentes *postures* interactionnelles, éventuellement très brèves, **V. Format.**

Pris dans son ensemble, le genre « débat » est à distinguer d'autres formes de violences verbales, non argumentatives, comme *l'échange d'injures*, **V. Attaque personnelle**

La violence verbale dans la controverse ou la polémique est moins marquée par l'injure que par une forme de dramatisation émotionnelle, souvent présente dans l'acte de parole ouvrant ce genre de débats : *s'insurger contre*, *s'indigner*, *protester*, mais pas toujours (*contester*). Du point de vue de leur retentissement émotionnel, controverse et polémique peuvent être *blessantes*. (Amossy, 2014)

## 3. La polémique comme passion, fallacie et péché

La polémique est d'abord une *position interactionnelle* (footing au sens de Goffman). Tout un chacun peut être amené à prendre une telle posture de *polémiqueur* s'il s'investit fortement dans le débat ; certains locuteurs y prennent goût. En anglais, on parle d'*argumentative personality disorder* pour désigner des gens qui poussent l'esprit critique jusqu'à la pathologie : ils recherchent le conflit, ont toujours raison, n'écoutent pas les autres que pour pouvoir mieux les critiquer, et en jouissent.

Définie comme un *genre*, la polémique est une forme de débat répétitif, sans fin ni principe de clôture. Les *polémistes* manifestent une véritable passion pour le dissensus, qui leur fait sans cesse repousser la conclusion du débat.

L'amour du débat l'emporte sur l'amour de la vérité, et la polémique prospère sur les accusations réciproques de fallacies. La Règle 9 de la discussion critique rationnelle et productive demande au proposant de s'incliner, devant une réfutation menée de façon concluante, sous peine de fallacie d'obstination (van Eemeren & Grootendorst 2004, p. 195) **V. Règles.** Le polémiste est précisément celui qui refuse d'admettre que le point de vue de son opposant a été défendu de façon concluante, et qui pose que le sien est bien au-delà de tout doute raisonnable. En dernier ressort, il peut faire appel à son intime conviction, ultime moyen de sauver une identité argumentative menacée. C'est en ce point que Tiers et cadres institutionnels exercent leur rôle crucial, pour clore le débat et tirer les conclusions. S'ils font défaut, polémique et controverse ne s'éteindront que faute de combattants

Cette condamnation de la polémique *fallacieuse* redouble celle que le Moyen Âge portait sur la dispute *peccamineuse*, considérée comme un péché de la langue. Les théologiens médiévaux ont construit une théorie des « péchés de la langue », parmi lesquels figure, en très bonne place, le péché de *contentio*, **V. Péchés de langue** ; ce mot latin, qui a donné en français *contentieux*, signifie « lutte, rivalité, conflit (Gaffiot [1934], *Contentio*) :

La *contentio* est une guerre que l'on mène avec les mots. Ce peut être la guerre défensive de celui qui, têtu, refuse sans raison de changer d'avis. Mais il s'agit le plus souvent d'une guerre d'agression qui peut prendre de nombreuses formes : une attaque verbale inutile contre le prochain, non pour chercher la vérité mais pour manifester son agressivité (Aymon); une querelle de mots qui, délaissant toute vérité, engendre le litige et va jusqu'au blasphème (Isidore) ; une argumentation raffinée et malveillante qui s'oppose à la vérité écoutée pour satisfaire un irrépressible désir de victoire (*Glossa ordinaria*) ; une altercation méchante, litigieuse et violente avec quelqu'un (Vincent de Beauvais) ; une attaque contre la vérité conduite en s'appuyant sur la force du *clamor* (*Glossa ordinaria*, Pierre Lombard). Souvent cependant la *contentio* apparaît dans les textes sans être définie, comme si la connotation d'antagonisme verbal violent attachée au terme suffisait à indiquer le danger qu'il faut éviter et le péché qu'il faut condamner.

Casagrande, Vecchio, 1987, p. 213-214

« La *contentio* est une guerre que l'on mène avec les mots » : on pense au slogan de Lakoff & Johnson "argument is war"; mais si le caractère guerrier est en effet caractéristique des arguments<sub>2</sub>, elle ne l'est pas nécessairement des arguments<sub>1</sub>, **V. Argument, Argumenter : les mots.**

La *contentio* est un péché de "second niveau", dérivé d'un péché capital, essentiellement l'orgueil (« filiation de la vaine gloire », *ibid.*), mode d'expression de la colère et de l'envie. Une réserve cependant : les définitions restreignent le péché de *contentio* aux attaques violentes menées

contre, ou en déni, de la vérité ; attaquer violemment l'erreur n'est pas un péché ; la colère, peccamineuse ailleurs (émotion négative), devient là une *sainte* colère.

#### 4. Désaccord radical (*deep disagreement*)

Dans son essence, la polémique serait fallacieuse du fait d'un engagement personnel trop intense. Il en va tout différemment, en principe, du désaccord profond ou radical (*deep disagreement*), notion introduite par Fogelin (1985). Alors que les *controverses* à contenu épistémique opposent des positions en principe testables et appellent un traitement technique (Woods 2003), le désaccord radical se structure autour de différences métaphysiques, de principes et de valeurs incompatibles. Autrement dit, si le débat radical n'avance pas, ce n'est pas la faute à l'excessive implication (*involvement*) des participants, mais bien parce que les calculs et la réalité n'arrivent pas à exercer une pression suffisante sur les discours orientés par ces intérêts ou valeurs inconciliables.

Le traitement du désaccord radical peut se faire sur le mode polémique, impliquant un engagement personnel intense de la part des participants. Néanmoins, la polémique semble préférer la confrontation des positions alors que des positions profondément divergentes peuvent être développées en parallèle, hors dialogue, et dans une ignorance mutuelle.

On en a tiré la conséquence que l'existence de tels débats était un défi lui-même « radical and shocking » (Turner et Campolo 2005, p. 1) à l'entreprise argumentative elle-même :

Si tel était le cas, que deviendrait la discipline ? Et, plus important sans doute, comment pourrait-on traiter les désaccords radicaux ? Du coup, c'est tout le champ et ses réalisations qui semblent être menacés. (*Ibid.*)

#### 5. L'ère post-persuasion et la normalité du dissensus

Tout débat argumentatif un peu sérieux contient des éléments de radicalité. Cette radicalité est normale, nullement dramatique du point de vue social, moral, ou rationnel. Loin de risquer de ruiner les études d'argumentation elle en constitue le fondement : tout jugement donne tort à l'un et raison à l'autre ; le gâteau ne peut pas être mangé par deux personnes. À cette forme de radicalité, inhérente à l'argumentation, répond le rôle des Tiers, chargés de trancher des oppositions radicales entre participants tous persuadés de leur bon droit exclusif.

Comme le dit Willard :

L'éloge du dissensus va à l'encontre d'une tradition ancienne en argumentation, qui valorise moins l'opposition que les règles qui la contraignent. (Willard 1989, p. 149)

La préférence pour le consensus n'exclut pas la normalité du dissensus ; l'une relève des préférences, l'autre des faits. L'étude de l'argumentation doit traiter des types de situation très différents, où les différences

d'opinion sont *produites, gérées, résolues, amplifiées* ou *transformées* à travers leur confrontation discursive. Savoir dans quelles conditions il convient d'œuvrer à *réduire* les différences d'opinions par la persuasion ou d'une autre manière, et dans quelles conditions il convient au contraire de *favoriser* leur développement est une question sociale, scientifique, et pédagogique majeure.

Il existe des conflits d'intérêts entre les humains et les groupes humains, et il arrive que ces conflits s'expriment dans des discours porteurs de points de vue différents. Ces différences d'intérêt *peuvent* être traitées par le langage (partiellement ou entièrement), et l'argumentation est *un des* modes de traitement langagier de ces différences d'intérêt, qui se matérialisent dans des différences d'opinion.

L'argumentation *peut servir* à travailler l'opinion de l'autre, le convaincre, créer des accords, réduire les différences d'opinion et produire du consensus. On peut prendre pour programme de recherche les conditions dans lesquelles une argumentation élaborée a été partie prenante d'une résolution de conflit, et de ce programme en découle un autre, portant sur la recherche des moyens par lesquels on peut favoriser l'accord, entre individus, nations, groupes religieux ou groupes humains en général. Rien ne dit que le même système de règles et les mêmes procédures soient efficaces pour tous ces groupes, dans tous les domaines.

L'argumentation *peut également servir* à diviser la communauté et approfondir les différences de point de vue : c'est ce que fait, dans la vision chrétienne du monde, le discours du Christ :

Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère ; et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison. (Matthieu 10.34-36).

L'approche langagière de l'argumentation s'intéresse à la façon dont sont gérés discursivement les conflits d'intérêts et les différences d'opinion. Avant même de *résoudre* éventuellement les conflits, la première vertu de l'argumentation est *de leur donner des mots*. C'est une méthode de gestion non seulement *des différents* mais *des différences*, parfois en les réduisant, parfois en les faisant croître et se multiplier.

Le traitement des différents n'est pas l'élimination des différences. Dans un contexte social, idéologique ou scientifique marqué par le consensus, le premier moment dans la génération d'une question argumentative est de créer un discours alternatif, s'opposant au consensus. Comme les situations de consensus n'ont pas besoin de justification, les discours alternatifs doivent être puissamment justifiés pour devenir audibles dans la sphère pertinente : c'est une noble tâche pour la théorie de l'argumentation que de réfléchir aux conditions dans lesquelles elle peut contribuer à la construction de ces discours de dissensus, c'est-à-dire à *l'émergence des différences d'opinion*.

La mise au premier plan du consensus suppose que l'unanimité serait l'état normal et souhaitable de la société et des groupes ; alors, s'il n'y a pas unanimité, il y a une majorité dans le vrai et une minorité fallacieuse, qui a résisté au pouvoir de persuasion de l'orateur et a refusé de reconnaître la défaite que lui a infligée le dialecticien. Il ne reste plus au minoritaire qu'à faire sécession ou à émigrer vers un autre monde. On peut en revanche faire l'hypothèse que la coexistence d'opinions contradictoires représente un état normal, ni pathologique ni transitoire dans le domaine socio-politique, comme dans le domaine économique ou dans celui des idées ; le désaccord profond est la règle. La démocratie ne vit pas de l'élimination des différences, et le vote n'élimine pas la minorité ; les choses sont plus complexes. Comme l'a écrit très heureusement un correspondant du quotidien espagnol *El País*, « il ne s'agit pas de convaincre mais de vivre ensemble » (*No se trata de convencer sino de convivir*). L'argumentation est une façon de gérer les différences, en les éliminant ou en les faisant prospérer pour le plus grand bien de tous.

Il s'ensuit que la théorie de l'argumentation peut rester agnostique sur la question de la persuasion et du consensus. Le débat profond est banal, tous les débats sérieux comportent des éléments de radicalité, c'est précisément en cela qu'ils se différencient de la clarification : argumenter, ce n'est pas seulement clarifier des situations en dissipant des malentendus.

---

# Conséquence

- ❖ Lat. arg. *ad consequentiam*, de *consequentia*, “suite, succession”. *Consequens* peut avoir une signification purement temporelle, “ce qui vient après dans le temps”, « *consequentia rerum*, la suite des événements » (Gaffiot, *Consequentia*.)

Le mot *conséquence* peut être pris :

- Au sens d'*effet*, dans un enchaînement cause / effet, **V. Causalité**.
- Au sens de *conséquent*, dans une implication logique antécédent / conséquent, **V. Connecteurs logiques**.

## 1. Argumentation fondée sur une conséquence causale

L'argumentation par les conséquences va des conséquences à la cause. En s'appuyant sur l'existence d'un fait et d'une relation causale entre ce type de faits et un type de cause, la conclusion affirme l'existence d'une cause de ce type.

L'argumentation par la conséquence “remonte” de la conséquence, de l'effet, à la cause ; elle est orientée vers l'arrière. Elle est parfois désignée par l'étiquette latine *quia* “parce que”, en opposition avec l'argumentation *par la cause* ou argumentation *propter quid*, “à cause de quoi”, **V. A priori**. On dit également *argumentation par l'effet*, ou *de l'effet à la cause* :

*Vous avez de la fièvre, donc vous avez une infection.*

*Argument :* On constate l'existence d'un fait **f** : la température corporelle du patient est de 39°.

Ce fait **f** entre dans la catégorie des faits **F** “avoir de la fièvre”

*Loi de passage :* Il existe une loi causale liant le fait **F** “avoir de la fièvre” au fait **I**, “avoir une infection”.

*Conclusion :* **e** a une cause de type **I**.

C'est le processus du diagnostic : on pourrait parler d'*argumentation diagnostique*. Elle rejoint l'argumentation par l'*indice*<sup>@</sup>. L'effet, la conséquence de l'infection, le fait d'avoir de la température, est exploité en tant que signe naturel de sa cause, l'infection.

## 2. Argumentation pragmatique

L'*argumentation par la conséquence* remonte de la conséquence pour conclure à la cause. Dans le domaine de la décision, l'*argumentation pragmatique*<sup>@</sup> recommande ou rejette une mesure sur la base des conséquences positives ou négatives qu'elle attribue à cette mesure.

### 3. Argumentation par l'identité des conséquences

Si on condamne quelque chose parce que cela entraîne mécaniquement quelque chose de négatif, alors, par un raisonnement *a pari*, tout ce qui est susceptible d'avoir une conséquence de ce type doit être condamné. Si la raison donnée pour interdire la consommation du haschich est que *cette substance fait perdre la maîtrise de soi* alors tout ce qui fait perdre la maîtrise de soi est condamnable, par exemple l'alcool.

L'argumentation par les conséquences vaut pour les déductions opérées sur le sens des mots comme pour les déductions causales. Elle exploite le fait que le locuteur est tenu d'assumer tous les contenus qu'on peut inférer à partir de ses dires :

Si le conséquent est toujours le même, conclure que les antécédents sont aussi les mêmes. Xénophane disait "Ceux qui prétendent que les dieux naissent sont tout aussi impies que ceux qui affirment qu'ils meurent ; la conséquence est dans les deux cas est que pendant un temps les dieux n'existent pas". (Aristote, *Rhét.* II, 23, 1399b5 ; trad. Dufour, p. 122-123).

---

# Contradiction ► Désaccord ; Non contradiction

## Contraires et contradictoires, propositions –

En logique, le *carré logique* met en relation les propositions<sup>@</sup> affirmatives et négatives, universelles et particulières, selon un ensemble d'inférences immédiates, dont les relations de contradiction et de contrariété, **V. Proposition.**

### 1. Propositions contradictoires

Deux propositions **P** et **Q** sont contradictoires si et seulement si elles ne peuvent être ni simultanément vraies ni simultanément fausses ; autrement dit, l'une d'elle est vraie, et l'autre est fautive :

<b>P</b>	<b>Q</b>	<b>P contradictoire de Q</b>
V	V	F
V	F	V
F	V	V
F	F	F

Soit **E**<sup>1</sup>, un ensemble d'objets, et deux propriétés définies sur cet ensemble, **P**<sub>1</sub> et **P**<sub>2</sub>. Ces propriétés sont telles que :

— Chacun des membres **x** de **E** possède soit la propriété **P**<sub>1</sub> soit la propriété **P**<sub>2</sub> :

$$P_1(x) \vee P_2(x) \text{ (V = ou inclusif).}$$

— Aucun de ces membres ne possède les deux propriétés **P**<sub>1</sub> and **P**<sub>2</sub> :

$$P_1(x) \wedge P_2(x) \text{ (W = ou exclusif)}$$

**P**<sub>1</sub> et **P**<sub>2</sub> sont des propriétés *complémentaires* ; elles divisent l'ensemble **E** en deux sous-ensembles complémentaires (sans partie commune). Ces deux propriétés sont dites *contradictaires*.

“Être un homme” et “être une femme” sont des propositions contradictoires dans le régime des genres du 20<sup>e</sup> siècle ; dans le régime des genres du 21<sup>e</sup> siècle, ce sont des propositions contraires.

## 2. Propositions contraires

Deux propositions **P** et **Q** sont contraires si et seulement si elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses :

<b>P</b>	<b>Q</b>	<b>P contraire de Q</b>
V	V	F
V	F	V
F	V	V
F	F	V

Soit  $E^2$ , un ensemble d'objets, et  $n$  propriétés définies sur cet ensemble, **P<sub>1</sub>, P<sub>2</sub>, ... P<sub>n</sub>**. Ces propriétés sont telles que :

— Chacun des membres de cet univers possèdent l'une de ces propriétés ; il est un **P<sub>1</sub>**, ou un **P<sub>2</sub>**, ... ou un **P<sub>n</sub>**.

— Aucun ne possède deux ou plus de deux des propriétés **P<sub>1</sub>, P<sub>2</sub>, ... P<sub>n</sub>**, c'est-à-dire qu'aucun des objets de cet univers n'est à la fois (**P<sub>i</sub> & P<sub>j</sub>**).

**P<sub>1</sub>, P<sub>2</sub>, ... P<sub>n</sub>** sont des *contraires* ; ils sont dans une relation de contrariété.

“Avoir les cheveux blonds” et “avoir les cheveux roux” sont des propositions contraires : une même personne ne peut pas avoir les cheveux à la fois blonds et roux (si on passe sur le cas des cheveux teints) ; elle peut avoir les cheveux ni *blonds* ni *roux* mais *bruns*.

En résumé, on considère un ensemble de propriétés définies sur un même ensemble d'objets, qui divisent de manière exhaustive cet ensemble en une série de sous-ensembles complémentaires et disjoints.

S'il n'y a que deux propriétés de ce type, elles sont dites *contradictaires* ; s'il y en a plus de deux, on dit qu'il s'agit de propriétés *contraires*. Les contradictoires sont le cas limite des contraires.

### Opposition

à deux dimensions :

— les propriétés qui s'opposent sont des *contradictaires*

à plus de deux dimensions :

— les propriétés qui s'opposent sont des *contraires*

## 3. Réfutation par substitution de la contrariété à la contradiction

Il s'ensuit qu'une affirmation fondée sur une contradiction peut être réfutée en montrant que l'univers en discussion n'est pas bidimensionnel, mais multidimensionnel. Cela semble être le cas dans l'exemple suivant.

*En 1864, le pape Pie IX publie un Syllabus, c'est-à-dire un recueil ou un catalogue résumant l'ensemble de ses positions à propos des idées “modernes”. Considéré comme rétrograde, le Syllabus est*

*vivement attaqué. En 1865, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, prend sa défense dans les termes suivants.*

C'est une règle élémentaire d'interprétation que la condamnation d'une proposition, réprochée comme fautive, erronée et même hérétique, n'implique pas nécessairement l'affirmation de sa contraire, qui pourrait être une autre erreur, mais seulement de sa contradictoire. La proposition contradictoire est celle qui exclut simplement la proposition condamnée. La contraire est celle qui va au-delà de cette simple exclusion.

Eh bien ! c'est cette règle vulgaire qu'on paraît n'avoir pas même soupçonnée dans les inconcevables interprétations qu'on nous donne depuis trois semaines de l'encyclique et du syllabus.

Le Pape condamne cette proposition : "Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes" (Prop. 63).

On affecte d'en conclure que, d'après le Pape, le refus d'obéissance n'est jamais permis, et qu'il faut toujours courber la tête sous la volonté des princes. C'est aller d'un bond à la dernière extrémité de la contraire et faire consacrer par le vicaire de Jésus-Christ le despotisme le plus brutal, et l'obéissance servile à tous les caprices des rois. C'est l'extinction de la plus noble des libertés, la sainte liberté des âmes. Et voilà ce qu'on fait affirmer au Pape ! »

Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, « La convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre [1864] », 1865. <sup>40</sup>

Ainsi, pour Dupanloup, les « modernistes » malveillants substituent des *contradictaires* aux *contraires*, opération qu'il décrit comme « aller d'un bond à la dernière extrémité de la contraire », qui est une désignation appropriée de la contradictoire. Il accuse ainsi ses adversaires de reformuler la position du pape, en utilisant une stratégie de radicalisation absurdisante, **V. Maximisation.**

L'univers de l'encyclique est-il binaire ou pluridimensionnel ? Soit une prise de position **X**.

- Si elle entre dans un schéma d'opposition binaire  
**permis / défendu**

alors les propositions "*Il est permis (de refuser l'obéissance)*" / "*Il est défendu (de refuser l'obéissance)*" sont *contradictaires* : l'une seulement de ces propositions est vraie. Si on condamne la première, alors on doit conclure que la contradictoire est vraie, c'est-à-dire que "*Il est défendu de refuser l'obéissance aux princes légitimes*", autrement dit « *Il faut toujours courber la tête sous la volonté des princes* ».

- Si elle entre dans le schéma d'opposition trinaire :  
**Prescrit / permis (indifférent) / défendu**

alors les propositions "*Il est permis (de refuser l'obéissance)*" / "*Il est défendu (de refuser l'obéissance)*" ne sont pas contradictoires mais *contraires* : elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses, par exemple si **X** est indifférente.

---

<sup>40</sup>Cité dans Pie IX, *Quanta cura et Syllabus*, Paris, Pauvert (Libertés), 1967, p. 104-105.

L'inférence "*Si X n'est pas combattu, X est prescrit*" n'est pas valide. Si on condamne « *Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes* », alors on doit conclure l'un ou l'autre des extrêmes :

Il est prescrit de refuser l'obéissance aux princes légitimes.

Il est défendu de refuser l'obéissance aux princes légitimes.

Comme on a du mal à admettre que le pape prescrive le devoir de désobéissance systématique aux gouvernants légitimes, on en conclut bien que c'est l'autre membre de la disjonction qui est prescrit par le pape, soit "*X est défendu*".

— Si on considère enfin un univers à cinq dimensions

**Prescrit / conseillé / permis (indifférent) / déconseillé / défendu**

On introduit deux possibilités supplémentaires, "*conseillé*" et "*déconseillé*". L'interprétation "*conseillé*" n'est pas possible, pour les raisons déjà vues ; "*déconseillé*" pourrait correspondre à l'intention du texte tel que le lit Dupanloup. On se demandera alors pourquoi tant de solennité dans la condamnation. Si on admet que quelque chose de *déconseillé* est quelque chose qu'on ne fait pas *sans bonne raison*, il est évident que l'on ne désobéit pas au prince légitime sans quelque bonne raison.

---

## Contraires, *termes* –

On parle de *contraires* pour désigner des mots entrant dans différents types d'oppositions lexicales, selon les différentes dimensions de la relation d'antonymie.

- *Femelle / mâle* (régime traditionnel) :  
termes entrant dans une opposition *bidimensionnelle* de *contrariété*.
- *Obligatoire / permis / défendu* : termes entrant dans une opposition *multidimensionnelle* de *contradiction*.
- *Voyant / aveugle* :  
termes dans une relation de *possession / privation* (terminologie traditionnelle).
- *Parents / enfant* : termes *corrélatifs*,

Ces relations sont exploitées dans les manœuvres argumentatives articulant les contraires et réfutant par la mise en contradiction

**V. *A contrario* ; Antithèse ; Contraires ; Contraires et contradictoires ; Corrélatifs ; Figures d'opposition ; Négation ; Réfutation.**

---

# Contraires, *arg. par les –*

## 1. Topos des contraires

En anglais, “topic from the opposite” (Freese et Rhys Roberts) ; “from the contrary” (Ryan). Comme le topos joue sur deux paires d'opposés, on peut utiliser le pluriel “topos des contraires”.

Cicéron considère que l'enthymème fondé sur les contraires est l'enthymème par excellence ; le topos des contraires est le premier dans la liste des *topoi* rhétoriques d'Aristote :

Un lieu des enthymèmes démonstratifs se tire des contraires : il faut examiner si le contraire d'un sujet a un prédicat contraire à celui du premier ; réfuter dans la négative, confirmer dans l'affirmative. (*Rhét.*, II, 23, 231397a7 ; Dufour, p. 115)

Cet énoncé abstrait définit le topos des contraires et son contexte d'usage, l'examen d'une question. Il y a un doute à propos de la vérité d'un jugement.

Jugement : **S** (sujet) — **P** (prédicat)

Question d'enquête : “Est-ce que **S** est **P** ?” ; “la chose **S** a-t-elle la qualité **P** ?” “**P** est-il prédicable de **S** ?”

Le contraire du sujet **S** est **non S**.

Le contraire de la qualité **P** est **non P**

“Examiner si le contraire d'un sujet a un prédicat contraire à celui du premier” : On regarde si “**non S** est **non P**”

Conclusion :

SI “**non S** est **non P**” est vraie, ALORS “**S** est **P**” est vraie”

SI “**non S** est **non P**” est fausse, ALORS “**S** est **P**” est fausse.

En bref, le topos des contraires permet de tester la proposition “**S est P**” :

si **non S** n'est pas **non P**, alors **S** n'est pas **P** => **Réfutation**

si **non S** est **non P**, alors **S** est **P** => **Confirmation**

De même, si “**S est P**” est (tenu pour) vraie, le topos légitime la conclusion “**non S est non P**” :

si **S** est **P** alors **non S** est **non P**

Le topos des contraires produit des argumentations comme la suivante, qui suggère une action concrète. Le topos des contraires a des fondements anthropologiques.

Si respirer la poussière de charbon noir l'a rendu malade, alors en buvant du lait blanc il retrouvera la santé.

Si la pluie froide l'a enrhumé, une tisane chaude lui fera du bien.

### 1.1. Un topos transculturel

L'application du topos des contraires est un réflexe sémantique. Raisonner à partir d'opposés est un mode de pensée fondamental un peu comme le raisonnement causal, le raisonnement par analogie ou par définition.

Comme le topos *a fortiori*<sup>41</sup>, le topos des contraires a une validité transculturelle. Les deux exemples suivants proviennent de la tradition chinoise.

§ 68, 1 Les gens se conforment communément à quatre interdits. Le premier commande de ne pas construire d'annexe à l'ouest de la maison. On estime que cela porte malheur et peut être fatal. [...].

§ 68, 2 Bâtir une aile à l'ouest porterait malheur : cela signifie-t-il que démolir une telle annexe, ou en construire une à l'est, soit au contraire source de chance ?

Wang Chong. *Discussions critiques*, “De quatre interdits”<sup>41</sup>.

[Les épouses] souhaitent ardemment la mort du roi. Ce qui me le fait croire ? Les épouses n'ont aucun lien de sang avec le souverain, aussi ne lui sont-elles chères que tant qu'elles sont désirables. Et du proverbe qui dit fort justement “*À mère aimée, fils chéri*” on peut déduire la réciproque “*À mère délaissée, fils méprisé*”.

Han Fei Tse ou le Tao du Prince, *Les précautions contre les siens*.<sup>42</sup>

## 1.2 Formes générique et forme logique du topos des contraires

Le topos des contraires est exprimé par Aristote dans une langue à la fois ordinaire dans sa construction et technique par l'usage qu'elle fait d'un vocabulaire spécialisé, termes rhétoriques comme *topos* ou *enthymème*, ou relevant d'une ontologie grammaticale comme *sujet* ou *prédicat*. Ces termes sont indéterminés, “un sujet (un être), une propriété (un prédicat)”. Il s'agit d'une *formulation générique* du topos.

Le topos exprimant une structure commune à un ensemble d'enthymèmes, on parle également du topos comme d'une *forme logique*. La forme logique du topos des contraires est très simple (ce n'est pas le cas de tous les topoi) ; selon la formulation de Ryan (1984, p. 97), elle s'écrit :

**1A** — Si **A** est le contraire de **B**, et **C** le contraire de **D**,  
*Alors*, si **C** n'est pas prédiqué de **A**, alors **D** n'est pas prédiqué de **B**.  
**1B** — Si **A** est le contraire de **B**, et **C** le contraire de **D**,  
*Alors*, si **C** est prédiqué de **A**, alors **D** est prédiqué de **B**.

Selon la formulation de Walton & al. (2008, p 107) l'argumentation “from opposites” a deux formes :

Forme positive : L'opposé du sujet **S** a la propriété **P**  
*donc S* a la propriété **non-P** (l'opposée de la propriété **P**)

Forme négative: L'opposé du sujet **S** a la propriété **non-P**  
*donc, S* a la propriété **P** (l'opposé de la propriété **non-P**)

En pratique, on voit que la “forme logique” s'obtient en remplaçant les indéfinis (les variables), par des lettres. La proposition de départ est notée sous la forme standard des propositions analysées “**A** est **C**” (Ryan), ou “**S** est **P**” (Walton). Il s'agit d'une abréviation d'écriture, très utile car elle

<sup>41</sup> Wang Chong, *Discussions critiques*. Trad. du Chinois, présenté et annoté par Nicolas Zuffery. Paris, Gallimard, 1997, p. 200-201. Wang Chong a vécu de 27 à 97 (environ).

<sup>42</sup> Chap. 17 *Han Fei Tse ou le Tao du Prince*, Présenté et trad. du chinois par J. Levi. Paris, Le Seuil. 1999

permet d'éviter les formulations tortueuses parfois nécessaires pour bien exprimer la coréférence.

Une "forme logique" au sens fort serait une forme capable d'entrer dans un calcul ; en fait, ici, le seul calcul nécessaire est de l'ordre de l'actualisation de la forme générique (topos) dans une forme spécifiée (enthymème).

## 2. Une ressource dialectique<sup>@</sup>

Le topos des contraires est une ressource dialectique. Si le proposant soutient que "A est B", l'opposant peut examiner ce qu'il en est de la relation du contraire de A avec le contraire de B. Sous forme de dialogue :

— Confirmation :

*Proposition* : Le courage est une vertu

*Topos des contraires* : Contraire de *courage* : couardise, lâcheté ;  
Contraire de "— être une vertu" : "— être un vice".

Il est certain que *la lâcheté est un vice*, ce qui confirme que  
*le courage est bien une vertu*.

*Argumentation* : "Le courage est (bien) une vertu, puisque la lâcheté est (indiscutablement) un vice".

C'est dans cette fonction de confirmation que le topos des contraires sert à l'amplification oratoire ou poétique.

— Réfutation

*Proposition* : l'agréable est bon (les choses agréables sont toujours bonnes)

*Topos des contraires* : contraire de *agréable* : *désagréable* ; contraire de *bon* : *mauvais*.

*Nouvelle question* : "Le désagréable, est-il (toujours) mauvais ?" non, car l'huile de foie de morue est désagréable, mais elle est bonne pour la santé. Donc on en déduit que *l'agréable n'est pas toujours bon*, et la proposition "*l'agréable est bon*" est réfutée.

*Argumentation* : "Ce qui est agréable n'est pas toujours bon, puisque ce qui est désagréable n'est pas toujours mauvais".

Il s'ensuit que "agréable" n'est pas un trait définitoire de "bon". "Être bon" n'est pas un prédicat propre ou essentiel de "être agréable", V. **Classifications**. Les choses *agréables* ne sont *bonnes* que par *accident*. En revanche "être une vertu" est un trait définitoire de *courage*; le courage est une espèce du genre vertu. Le topos des contraires est l'instrument permettant de construire une définition essentialiste.

## 3. Le topos des contraires est-il intrinsèquement fallacieux ?

### 3.1 Le topos des contraires est logiquement invalide

Appliqué à l'implication<sup>@</sup> logique, "P implique Q", le topos valide la conclusion "non P implique non Q". Cette conclusion n'est pas "quasi-

logique”, mais simplement fautive, une condition suffisante étant prise pour nécessaire et suffisante, **V. Implication ; Dédution.**

La négation logique s'applique à un *prédicat* en tant qu'il affirme quelque chose d'un sujet, mais pas à un nom. Une bouteille et une sombre pensée sont des non-vaches : Comme le topos est formulé en langue naturelle, l'application de la négation sous l'une ou l'autre de ses formes à un terme quelconque sera toujours discutable. Mais celui qui demande qu'on précise les choses devient vulnérable à l'accusation de “chercher des querelles sémantiques”.

### 3.2 Le topos des contraires est valide sous condition

Considérons un univers dont on sait qu'il contient deux sortes d'objets, des cubes et des balles ; que ces objets sont rouges ou verts (*ou* exclusif) ; que les objets de même forme sont de même couleur. Situation : l'observateur ne peut voir qu'un seul objet, par exemple une balle, qui est verte. Dans ce cas, une balle est un non cube ; et le non vert est le rouge. On voit que les balles sont vertes ; on peut donc conclure que les non balles (les cubes) sont non verts (c'est-à-dire bleus).

## 4. Topos des contraires en littérature

Dans ses fonctions de confirmation et de réfutation, le topos des contraires permet de développer une amplification oratoire poétique sans perdre sa valeur argumentative de confirmation. L'exemple suivant est tiré du *Paradis perdu* de Milton.

*Satan mène la guerre contre les anges, et vient de subir une cruelle défaite. Il « appelle de nuit ses potentats au conseil » et leur explique comment une nouvelle arme de son invention — la poudre et le fusil — leur permettra de prendre leur revanche.*

He ended, and his words their drooping cheer  
Enlighten'd, and their languish'd hope reviv'd  
Th'invention all admir'd, and each how he  
To be th'inventor mifs'd; *so easy' it feemed*  
*Once found, which yet unfound moft would have thought*  
*Impossible.*

Milton, *Paradise Lost*, [1667], Book VI, 498-501;

Il dit : ses paroles firent briller leur visage abattu et ravivèrent leur languissante espérance. Tous admirent l'invention ; chacun s'étonne de n'avoir pas été l'inventeur ; *tant paraît aisé, une fois trouvée, la chose qui non trouvée aurait été crue impossible !*

Milton, *Le Paradis perdu* [1667]. Livre 6, v. 498-501

La même conclusion vaut pour l'œuf de Christophe Colomb : “ce qui semblait impossible avant paraît facile après”.

## 5. Comment s'applique le topos

Dans les exemples précédents, le topos transforme de manière assez transparente une structure “S est P” en “non-S est non-P”. Dans d'autres

cas, le sujet est plus profondément enraciné dans le discours, sa perception et sa reconstruction sont plus complexes. Considérons le passage suivant :

*It took billions of years and ideal conditions before humans appeared on the planet, maybe one global warming will be enough to make it disappear* (texte original)

Il a fallu des millions d'années avant que les humains n'apparaissent sur la planète, peut-être suffira-t-il d'un seul réchauffement global pour qu'elle disparaisse

Dans tous les cas, une argumentation est nécessaire pour montrer que tel passage correspond à tel type d'argument, **V. Gaspillage ; Type d'argument**. Ce passage composé de deux énoncés juxtaposés est-il structuré par le topos des contraires ?

On a affaire à une structure inférentielle bien marquée, qui part d'une affirmation catégorique portant sur le *passé*, pour proposer une affirmation restreinte, modalisée sur le futur :

**E1, maybe (futur) E2**

Dans le langage de Toulmin, on est dans une structure "Data, so, Modal, Claim". Les énoncés corrélés ont la même structure, et expriment des consécutives. Ce parallélisme laisse bien augurer d'une occurrence du topos des contraires.

La structure à prendre en considération pour l'opération n'est pas la structure grammaticale simple "**S est P**", mais la structure consécutive "Conditions, Résultat", "**C a abouti à R**", "**C (résultatif) R**" :

*It took billions of years and ideal conditions before humans appeared on the planet it took B before A = B has been necessary for A*

[condition **C1**] *billions of years and ideal conditions* [résultat **R1**] *humans appeared on the planet*

*Maybe one global warming will be enough to make it disappear*

*Maybe W will be enough for D*

[condition **C2**] *one global warming* [résultat **R2**] [*makes*] *it disappear*

On recherche donc de possibles contraires sur les éléments fondamentaux de la structure "**C (résultatif) R**". Les résultats *appear / disappear* sont clairement opposés :

*humans appeared on the planet*

*to make [humanity] disappear*

Les conditions sont-elles dans une relation d'opposition ? La condition **C2**, *one global warming* n'est pas quelque chose de simple, qu'on puisse opposer directement à la condition de **C1**, *it took billions of years and ideal conditions*. Néanmoins, **C1** et **C2** ont clairement des orientations argumentatives opposées.

(i) **C1**, "*it took billions of years and ideal conditions before ...*" :

— *billions of years* est orienté vers "c'est très long" ;

— *ideal conditions* est orienté vers "c'est très rare et difficile à obtenir" ;

— la construction "*it takes X to Y*" est orientée vers "il a fallu beaucoup pour réaliser Y".

Les trois orientations déterminées par **C1** convergent sur la conclusion "*c'est un processus très complexe*".

(ii) **C2**, “*one global warming will be enough*”

- le déterminant “*one*” oriente vers l'unicité, “*just one*”, et la simplicité ;
- *will be enough* signifie “*as much as needed*” pour un certain accomplissement. La condition est *suffisante*, alors que pour la production de l'humanité, il a fallu la conjonction de *deux* conditions.
- *will be enough* est orienté vers une limitation, “*no more than*”, peut-être “*less than expected*”, pour l'obtention de tel ou tel résultat.

Les deux orientations déterminées par **C2** convergent sur la conclusion “*c'est un processus très simple*”.

Selon cette reconstruction, la structure du discours analysé correspond bien au topos des contraires :

Produire **A** a été très difficile — *so, may be* — détruire **A** sera très simple.

De tels exemples suggèrent que la formulation classique du topos est très simplifiée.

## 6. Conclusions triviales et non-triviales produites par le topos des contraires

Le raisonnement par les contraires peut produire des conclusions banales, de vaines reformulations analytiques de l'énoncé originel. Lorsque argument et conclusion ont exactement le même degré d'évidence, il n'y a pas de réduction de l'incertitude et la règle semble tourner à vide.

Néanmoins, il peut être utile de clarifier le sens des mots, et le topos des contraires peut y contribuer :

Il est bon d'être tempérant, attendu qu'il est nuisible de manquer de contrôle (Aristote, *Rhét.*, II, 23 ; Chiron, p. 376)

Il existe cependant des cas où l'inférence réflexive vers les opposés peut ou doit être inhibée. Appliqué à la prière de demande “*Paix à ceux qui vous aiment*”, le topos des contraires conclut quelque chose comme “*Guerre à ceux qui ne vous aiment pas*”.

Considérons l'argumentation :

Si la guerre est cause des maux présents, c'est avec la paix qu'il faut les réparer. (*Ibid.*)

Cette conclusion se heurte à l'argument suivant, “*nous avons échoué par manque de détermination et de radicalité*” :

Si nous avons en effet de gros problèmes, c'est parce que nous avons mené une guerre *limitée* ; c'est la guerre *totale*, et non la paix qui résoudra nos problèmes.

L'opposant utilise toujours le topos des contraires. Il oppose toujours “*maux présents / plus de problèmes*” ; il n'oppose plus la *paix* à la *guerre*, mais deux types de guerres “*guerre limitée (problèmes) / guerre totale (plus de problème)*”.

Le topos des contraires peut réfuter une proposition de renouvellement du leadership politique :

Ceux qui ont plongé le pays dans la crise ne sont peut-être pas les mieux placés pour nous sortir du pétrin.

Nous ne pouvons pas faire confiance aux mêmes mécanismes de marché défaillants pour réussir à sortir le pays de cette crise (d'après Linguee, 25-10-2015)

De même, les conclusions des exemples suivants ne sont pas triviales :

S'il n'est pas juste de se laisser aller à la colère envers qui nous a fait du mal contre son gré, celui qui nous a fait du bien parce qu'il y était forcé n'a droit à aucune reconnaissance. (Aristote, *Rhét.*, II, 23; 1397a10-15 ; Dufour, p. 115)

Autrement dit, “pour faire réellement le bien, il faut avoir la capacité de faire le mal”, **V. Réfutation :**

Mais si les mensonges débités aux mortels les peuvent persuader, tu dois aussi admettre le contraire : combien de vérités ne trouvent chez eux aucune créance ! (*Id.*)

Le réflexe des opposés est un exemple typique de la façon dont l'argumentation conduit, par des formulations différentes, à voir les choses sous un nouvel angle, ou, comme dirait Grize, sous un nouvel *éclairage*, **V. Schématisation.**

---

## Contre-accusation

Une accusation peut être portée informellement ou formellement. L'accusation informelle est faite en face à face par le locuteur qui reproche à l'interlocuteur une action condamnable du point de vue de la morale, de la loi, ou des conventions supposées les lier :

*Tu mens !*

*Ce foulard, tu l'as volé !*

*Tu n'as pas mangé tes épinards, tu les as jetés à la poubelle !*

Devant un tribunal formel, la contre-accusation est une stratégie de défense. L'accusé ne discute pas l'existence des *faits* (la voiture a été brûlée) et leur *qualification* (c'est un délit). Par la contre-accusation, l'accusé nie avoir commis ce qui lui est reproché, et l'attribue à quelqu'un d'autre, **V. Stase**.

- **(i)** L'accusé accuse une personne tierce :  
— *C'est pas moi, c'est lui !*
- Il peut charger l'accusateur ou le témoin à charge  
**(ii)** du délit  
— *C'est pas moi, c'est toi !*  
**(iii)** d'un autre forfait :  
— *Et toi tu voles les sacs à dos dans le train !*

Cette dernière réplique peut d'une part, passer pour un aveu, et d'autre part ouvrir des poursuites contre le nouvel accusé, et valoir au nouvel accusé une réduction de peine.

On trouve la variante **(ii)** dans les procès de sorcellerie dans la province du Labourd, en Pays basque, au 17<sup>e</sup> siècle.

Peu de temps avant l'envoi de la commission royale dont fera partie de Lancre, des événements significatifs avaient déjà eu lieu, dans les lieux mêmes, et avec les mêmes personnages qu'on verra réapparaître dans le texte du *Tableau* : Des rivalités locales entre groupes familiaux avaient donné lieu à des accusations de sorcellerie, manière expéditive mais désastreuse de se débarrasser du groupe rival, qui fait en réponse usage du même procédé.

Pierre De Lancre. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, 1612<sup>43</sup>

La stratégie de contre-accusation fonctionne de façon spectaculaire dans les procès politiques, particulièrement si l'accusateur est le juge :

Le *lógǎi* « est un camp de rééducation par le travail en République Populaire de Chine » (*Wikipédia*, Laogai).

Enfin, on l'a vu au *laogai*, celui qui accuse, en Chine communiste, a toujours raison, puisqu'il se barde de citations et de slogans intouchables ; on aggrave presque systématiquement son cas en se

---

<sup>43</sup> Pierre De Lancre. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie*, 1612. Introd. et notes par Nicole Jacques-Chaquin. Paris, Aubier, 1982, p. 8.

défendant. La seule réponse efficace réside donc dans une contre-accusation de niveau supérieur : qu'elle soit fondée ou non importe peu, l'essentiel étant qu'elle soit exprimée en termes politiquement justes. La logique du débat pousse donc à l'élargissement constant du champ des attaques, du nombre des attaques et du nombre des attaqués.

Stéphane Courtois & al. *Le livre noir du communisme*, 1997<sup>44</sup>

*La contre-accusation prend une grande force devant le tribunal populaire-médiatique : "You\_are fake news !".*

*Trump's Impeachment Defense Borrows an Old Karl Rove Strategy*

Ed Kilgore (11. 13, 2019)

There's one Rovian strategic principle that Team Trump is following to absolute perfection before and during the impeachment proceedings the president now faces, as explained in a 2005 academic discussion of Rove's campaign modus operandi :

*Tactic #3: Accuse Your Opponent of What He/She is Going to Accuse You Of*

This is another preemptive tactic, in which Bush has launched his campaigns by accusing his opponent of his own weaknesses.<sup>45</sup>

---

<sup>44</sup> Courtois Stéphane, Werth Nicolas, Jean-Louis Panné, Paczkowski Andrzej, Margolin Jean-Louis 1997. *Le livre noir du communisme – Crimes, terreur, répression*. Paris, Robert Laffont, p. 582

<sup>45</sup> <http://nymag.com/intelligencer/2019/11/team-trump-deploying-rovian-strategy-of-accusing-accusers.html>

# Contre-discours, contre-proposition, contre-argumentation, contre- argument

## 1. Contre-discours, contre-proposition

Les notions de Discours **D** et de contre-Discours **CD** sont corrélatives. Le **CD** et **D** sont produits dans le champ d'une même question argumentative, **QA**.

Le **CD** est produit comme un second tour de parole en réaction au premier tour de parole que constitue le discours **D**, présentant des arguments **Arg<sup>D</sup>** soutenant la proposition **P<sup>D</sup>**.

La *contre-accusation*<sup>@</sup> reformate les rôles argumentatifs.

## 2. Contre-argument, contre-argumentation *structurels* : la réfutation

Le **CD** est réactif et critique ; il ne ratifie pas **D** et s'efforce montrer par diverses manœuvres que **P<sup>D</sup>** doit être transformée ou rejetée.

Le **CD** peut ainsi tenter de détruire le discours **D**, par exemple en le ridiculisant, **V. Destruction**.

Il peut également présenter des contre-argumentations *structurelles* visant à modifier **P<sup>D</sup>**, **V. Objection**, ou rejeter les argumentations **Arg<sup>D</sup>** en tant que telles, **V. Réfutation**.

La différence entre l'objection et la réfutation est dans les contenus et dans les positionnements de la parole, comme collaborative (objection) ou antagoniste (réfutation).

Par exemple, souligner les inconvénients de telle solution, les conséquences négatives qu'aura telle mesure sont des *contre-arguments* adressés à cette mesure. Ils peuvent amener au rejet de la mesure, où à son adaptation.

## 3. Contre-argument, contre-argumentation *contextuels*

Sous la même **QA**, peut se développer un discours **D'** qui réfléchit au même problème selon d'autres critères, et lui trouve une solution **P'**, s'appuyant sur des arguments et des argumentations **Arg'**. Une telle stratégie fortement assertive permet de focaliser positivement l'intervention, elle évite les *paradoxes de la réfutation*<sup>@</sup>, mais peut être considérée comme une forme de *mépris*<sup>@</sup> des arguments avancés par une partie adverse, "*même pas digne d'une réfutation*".

Les deux discours **D** et **D'** peuvent en théorie se développer en parallèle, sur le mode de la coexistence pacifique.

Dans ce cas, le **D'** est simplement un *discours autre* qui choisit de ne pas mentionner le discours concurrent, mais de se concentrer sur la construction de sa propre position.

Toutefois, **D'** prend automatiquement valeur de **CD** lorsqu'il est mis en rapport **D**, dans l'espace discursif qui les fonde, celui de la **QA**. Les arguments positifs qui soutiennent **D'** peuvent être désignés, relativement à **D** comme des *contre-arguments*, c'est-à-dire "des arguments qui défendent une proposition autre".

#### 4. Deux discours en miroir

Lorsque le dialogue argumentatif est engagé, les deux discours en présence combinent en miroir deux types d'opérations

- Travail régatif de réfutation de l'autre discours.
- Travail positif de construction d'une proposition *autre*.

Argumentation et contre-argumentation ont un rôle de réfutation réciproque. Par le jeu de la négation en situation bipolarisée, le fait de fournir une raison de faire **B**, incompatible avec **A**, se transforme en raison de ne pas faire **A**. L'argumentation en faveur de **B** est une contribution à la réfutation de **A** (Brandt & Apothéloz 1991, p. 98-99).

#### V. Question ; Contradiction ; Antithèse ; Paradoxe.

*Le discours X présente :*

- Une proposition, **P<sup>X</sup>**
- Une argumentation positive :
  - Arguments *structurels* de **X**, en faveur de **P<sup>X</sup>**.
  - Fonctionnent *contextuellement* comme des **contre-(Arg<sup>Y</sup>)**
- Argumentation réfutative : **contre-(Arg<sup>Y</sup>)**, arguments réfutant les arguments et l'argumentation propres du contre-discours

*Le discours Y présente :*

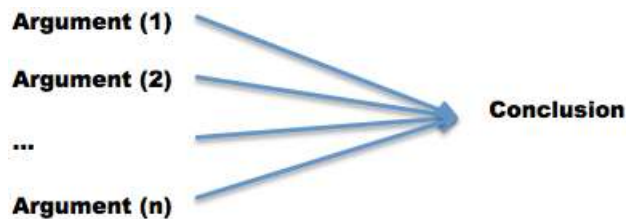
- Une contre-proposition, **P<sup>Y</sup>**
- Une argumentation positive :
  - Arguments *structurels* de **Y**, en faveur de **P<sup>Y</sup>**
  - Ils fonctionnent *contextuellement* comme des **contre-(Arg<sup>X</sup>)**
- Argumentation réfutative : des **contre-(Arg<sup>X</sup>)**, arguments réfutant les arguments propres de **X**.

Dans une situation particulière, cette symétrie est rompue par la *charge de la preuve*<sup>@</sup>, qui joue en faveur de l'un ou l'autre discours. Comme discours d'opposition, discours minoritaire qui n'est pas au pouvoir, le *contre-discours* se distingue du *discours* non par sa structure, les deux contiennent des éléments positifs et négatifs, mais par le fait qu'il supporte la charge de la preuve.

# Convergence

Deux ou plusieurs arguments sont convergents lorsqu'ils soutiennent indépendamment la même conclusion ; ils sont *coorientés* vers cette conclusion, V. **Orientation**. On parle alors d'*argumentation* ou de *raisonnement convergent* ou *multiple* (ang. *convergent, multiple*). La convergence est un des modes d'organisation des discours complexes soutenant une conclusion, V. **Liaison ; Série**.

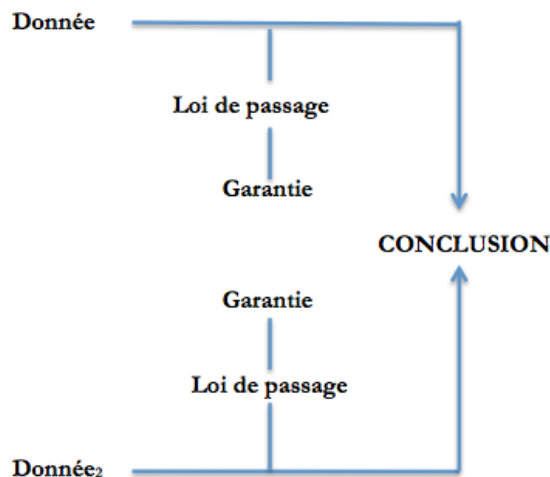
On a affaire à un cumul d'*arguments*, qui, pris séparément, peuvent être relativement faibles, peu concluants, mais qui, pris en bloc, se renforcent ("deux raisons valent mieux qu'une") : "*Mon ordinateur commence à vieillir, il y a des promotions sur ma marque favorite, je viens de toucher une prime, j'achète !*". Chacun des arguments est orienté vers la conclusion, "*J'achète !*".



Si les arguments avancés sont anti-orientés, on est dans le cas de l'argumentation du chaudron<sup>@</sup> ; *mais* permet commodément de résoudre la contradiction :

Mon vieil ordinateur marche très bien, il y a des promotions sur ma marque favorite, j'achète !

Chaque argument fournit à une "bonne raison" autonome. Chacune de ces argumentations ( $Arg_i \Rightarrow Conclusion$ ) est ici schématisée globalement. Si on rétablit ces lois de passage, on obtient le schéma suivant, à comparer avec celui de *l'argumentation liée*, V. **Modèle de Toulmin ; Liaison**.



De la même manière, des contre-arguments peuvent converger pour réfuter une conclusion.

La structure ouverte de l'argumentation convergente est caractéristique du *filet* argumentatif, opposé à la *chaîne* démonstrative. Dans la chaîne démonstrative, chaque pas est nécessaire et suffisant ; si une étape n'est pas valide, la chaîne se brise. Dans le cas du filet argumentatif, si un maillon du filet se rompt, le filet peut toujours être utilisé pour prendre des poissons, du moins les plus gros.

Les *scripts*<sup>@</sup> *argumentatifs* ont une structure d'argumentations convergentes, dans leur partie positive comme dans leur partie réfutative.

### Disposition des arguments convergents

À propos de l'argumentation convergente, se pose la question de disposition (lat. *dispositio*, V. **Rhétorique**) des arguments. Si les arguments apportés sont de force très différente, la présence d'un argument faible à côté d'un argument fort risque de nuire à l'ensemble de l'argumentation, particulièrement si cet argument clôt l'énumération :

C'est un grand chasseur, il a tué deux lions, trois sangliers et un lapin de garenne

Dans la rhétorique classique, la théorie de l'organisation générale du discours (lat. *dispositio*) portait sur les différentes capacités de persuasion attribuées aux divers arrangements d'arguments convergents de force différente.

Dans l'argumentation convergente, les arguments peuvent être simplement juxtaposés (disposition paratactique), ou connectés :

1° (Arg1) ; 2° (Arg2) ; 3° (Arg3) ; *donc* Concl.

Arg, *en outre* Arg et *enfin* Arg, *donc* Concl

Les connecteurs *non seulement* Arg1 *mais* Arg2 ; *en outre* Arg2 ; *en plus* Arg2 ; *sans parler de* Arg2... produisent outre l'effet de cumul, un effet de radicalisation croissante de l'argumentation. Cet effet est net dans le cas du connecteur *d'ailleurs* :

[Conclusion] *puisque* Arg1, Arg2... et *d'ailleurs* Arg<sub>n</sub>

*Mais non, Pierre ne viendra pas dimanche, il a du travail, comme d'habitude, d'ailleurs sa voiture est en panne.*

Le locuteur considère que le premier argument est suffisant pour la conclusion, mais qu'il ajoute en plus, "pour faire bonne mesure", un autre argument. Ducrot *et al.* (1980, p. 193-232) décrivent l'argument introduit par *d'ailleurs* comme « l'argument du camelot ». L'image fait référence à la pratique des marchands ambulants vendant par lots une marchandise de qualité médiocre, et ajoutant sans cesse au lot de nouveaux éléments, par exemple en ajoutant une bouilloire (ici, l'argument introduit par *d'ailleurs*) pour rendre plus attractif un lot de casseroles (ici, les autres arguments) ; autrement dit, *en faisant précéder* un argument de l'adverbe *d'ailleurs*,

le locuteur prétend viser une conclusion **r**, il donne pour cette conclusion l'argument **P** qui la justifie. Et dans un second mouvement discursif, il ajoute un argument **Q**, allant dans le même sens que **P**. Dans la mesure où **P** tout seul devrait déjà conduire à **r**, **Q** est ainsi présenté comme n'étant pas nécessaire pour l'argumentation

Bourcier & al., 1980, p. 195

On peut considérer que chaque argument apporte une partie de la vérité, et que ces contributions peuvent être arithmétiquement ajoutées pour constituer un grand discours décisif. On peut aussi penser que, par nature, chaque argument est présenté comme suffisant, et que leur ajout obéit en fait à la logique de la mise en rayon de tous les produits commerciaux possibles, tous plus suffisants et satisfaisants les uns que les autres.

### Réfutation point par point

Pour réfuter la conclusion d'une argumentation convergente, on doit réfuter chacun des arguments qui soutiennent cette conclusion ; à une argumentation *convergente* on répond ainsi par une réfutation *point par point* ; c'est une argumentation au *cas par cas*<sup>@</sup>, limitée aux cas qui ont été avancés par l'adversaire.

---

## Convergence - Liaison - Série

Une argumentation complète minimale a la forme “un énoncé argument, un énoncé conclusion”. La composante “conclusion” est exprimée par un seul énoncé ou par un bref discours conclusif, alors que la composante argument, entendu comme *le discours environnant la conclusion et orienté vers elle*, peut avoir une structure complexe. La distinction entre argumentations *liées*, *convergentes* et *en série* porte sur la structure qu’il convient d’attribuer à ce discours ; à ces trois types, il faut ajouter l’épichérème, pour lequel il n’y a, à ma connaissance, pas de nom moderne. On distingue trois modes de structuration, selon que le discours orienté vers la conclusion est composé :

— De plusieurs arguments co-orientés, **V. Convergence.**

— De plusieurs énoncés, dont la combinaison produit un argument, **V. Liaison.**

— De plusieurs argumentations, dont la conclusion de l’une est prise comme argument par la suivante, **V. Série ; Sorite.**

— De plusieurs sous-argumentations qui renforcent les prémisses produisant la conclusion, **V. Épichérème.**

---

## Converse

En logique, deux propositions sont *converses* si elles permutent leurs sujets et leurs prédicats. “A est B” et “B est A” sont des propositions converses.

La conversion logique joue sur la quantification. La proposition converse d’une proposition vraie n’est pas forcément vraie, **V. Logique classique (II)**.

Si “Certains A sont B” ALORS “Certains B sont A”

Mais du fait que “Tous les A sont B” il ne s’ensuit pas que “Tous les B sont A” ;

Il est seulement possible d’affirmer que “Certains B sont A”

En langue naturelle, le mécanisme de la conversion correspond à celui de *l’antimétabole*. Il peut s’appliquer à n’importe quelle structure binaire, moyennant quelques ajustements

“N1 de N2” et “N2 de N1”

Ou sur le groupe < Adj + Nom > :

Mieux vaut une fin effroyable que cet effroi sans fin.

*‘Il se battait pour une Allemagne européenne, plus jamais une Europe allemande*

(Felipe González, à propos de Helmut Kohl *El País*, 07-01-2017)

Certains prédicats comme *louer* admettent la conversion, **V**.

**Homonymie :**

Si [Propriétaire] *loue un appartement à* [Locataire]

ALORS [Locataire] *loue un appartement à* [Propriétaire]

Utilisée comme instrument polémique, l’antimétabole permet de restructurer l’expression de l’adversaire, c’est-à-dire d’inverser l’orientation de son discours, **V. Orientation argumentative**.

On peut contre-argumenter de façon radicale une proposition soutenant sa converse, **V. Causalité (II) ; Analogie :**

L1 : — A est cause de B ; A est comme B ; A imite B.

L2 : — Pas du tout, c’est B qui est cause de A ; qui est comme A ; qui imite A.

De même une stratégie radicale de défense consiste en une conversion des rôles d’accusateur et d’accusé, en appliquant le principe “it takes one to know one” : “si tu m’accuses, c’est parce que le coupable c’est toi !” **V. Réciprocité ; Stase**. La réplique enfantine “*c’est celui qui le dit qui y est*” sert à convertir l’accusation :

L1 : — C’est toi qui a volé l’orange !

L2 : — Non, c’est toi, parce que c’est celui qui le dit qui y est.

Le fait que L1 accuse L2 est utilisé par L2 comme un argument pour accuser L1.

## Coopération, *principe de* —

Selon H. P. Grice, l'intelligibilité de la conversation est régie par

Un principe général que les participants sont supposés (*ceteris paribus*) respecter, qui s'énonce comme suit :

“ faites que votre contribution à la conversation soit telle qu'elle est attendue, au stade où elle est produite et en fonction du but commun ou de l'orientation de l'échange auquel vous participez” (1975, p. 45).

Ce principe, appelé « Principe de coopération », se spécifie sous quatre formes, « Quantité, Qualité, Relation et Manière » (*ibid.*). Le principe de coopération porte sur la gestion de l'action conversationnelle elle-même, sur les façons de “faire de la conversation ensemble”.

— Le principe de **quantité** demande que soit fournie exactement la quantité d'information nécessaire, ni plus ni moins.

— Le principe de **qualité** demande que l'information soit vraie, ce qu'on peut rapprocher de l'exigence d'*accourcie* mentionnée dans la règle pragma-dialectique n° 8. L'empire de la vérité est encore affirmé dans les règles de Hedge « pour une controverse honorable ».

— Le principe de **relation** “*be relevant*”, porte sur la pertinence de l'intervention. Il est lié au mode de relation de ce qui est dit au thème du dialogue ; Grice reconnaît la difficulté que l'on éprouve à identifier ce qui est pertinent dans un échange. La règle pragma-dialectique n° 4 porte sur cette même exigence, **V. Pertinence ; Règle**.

— Le principe de **manière** correspond à l'impératif “*be perspicuous*”, “soyez clairs”. Sous cette entrée on retrouve le refus de l'obscurité d'expression ; de l'ambiguïté (la première des fallacies aristotéliennes) ; de l'« *unnecessary prolixity* », correspondant à la fallacie de verbiage qui condamne l'amplification rhétorique, **V. Verbiage**.

Grice affirme que ses principes expriment le caractère *rationnel* des principes qui régissent la conversation :

« Une de mes positions explicites est de considérer la parole [*talk*] comme un cas particulier, un genre de comportement intentionnel [*purposive*], authentiquement [*indeed*] rationnel » (1975, p. 47),

aussi bien que leur caractère *raisonnable* : il s'agit non seulement de

« quelque chose à quoi nous nous conformons en fait, mais aussi de quelque chose qu'il est raisonnable [*reasonable*] de faire, et que nous ne devons pas abandonner » (*ibid.* ; majuscules dans le texte).

On peut rapprocher ces quatre impératifs de ceux qu'avance l'argumentation normative. En situation argumentative, la notion de coopération est une question stratégique redéfinie par les participants, qui ne sont pas forcément disposés à coopérer à leur propre réfutation. Les règles spécifiques, qu'elles se réclament de la discussion honorable ou rationnelle, sont une imposition de coopération sur les participants, **V. Règles**.

Les énoncés violant des principes de Grice ne sont pas éliminés comme des *fallacies*, mais compris comme des *actes de langage indirects*. Lorsqu'un participant constate que quelque chose n'est pas conforme à telle règle conversationnelle, sa réaction n'est pas d'accuser le partenaire de faire une contribution non pertinente ou irrationnelle, mais bien de se demander ce que *veut dire et faire* celui qui semble ne pas respecter les règles, et *pour quelles bonnes raisons* il ne le fait pas. L'analyse des fallacies retrouve cette orientation interprétative toutes les fois qu'elle adjoint à sa logique une pragmatique qui prend en compte les conditions contextuelles de l'échange analysé.

Dans certains contextes stratégiques, qui ne sont pas ceux envisagés par Grice, les locuteurs sont plus ou moins déliés de leurs obligations de coopération, **V. Politesse**. Il n'y a rien de scandaleux ou de fallacieux à cela, dans la mesure où les partenaires sont conscients d'être dans un tel contexte intentionnellement opaque.

---

## Corrélatifs, *arg.*

### Termes corrélatifs

Les termes *corrélatifs* sont également dits *relatifs*, ou *réciproques*, et considérés comme une forme de *contraires*<sup>@</sup>. *Mère* et *enfant* sont des termes corrélatifs ; ils entrent dans des relations d'inférences immédiates : “*si A est la mère de B, alors B est l'enfant de A*”. D'une façon générale, les prédicats **R**<sub>1</sub> et **R**<sub>2</sub> sont des corrélatifs si :

$$A\_R_1\_B \Leftrightarrow B\_R_2\_A .$$

mère / enfant

cause / effet

vendre / achete

double / moitié

Ces termes relatifs sont définis l'un par l'autre ; “*père de —*” est défini comme “*homme ayant E1 et E2 pour enfants*” ; *enfant de* comme “*garçon ou fille de P*”.

Les termes corrélatifs sont parfois considérés comme une variété de contraires : « les relatifs sont [des opposés] par définition » ; ils sont « ontologiquement simultanés » (Hamelin [1905], p. 133).

### Topos des corrélatifs

Les opérations sur les corrélatifs correspondent au topos n<sup>o</sup> 3 de la *Rhétorique* d'Aristote, « à propos des impôts : s'il n'est pas honteux pour vous de les vendre, il ne l'est pas non plus pour nous de les acheter » (*Rhét.*, II, 23, 1397a25 ; Chiron, p. 381). Ces inférences ont des limites ; selon ce topos :

S'il est permis d'acheter 2 g de haschich, alors il est permis de vendre 2 g de haschich.

Mais la vente de drogue est poursuivie, alors que la possession de drogue en petite quantité est tolérée. Le principe suivant traite deux paires de corrélatifs *savoir / apprendre*, *commander / obéir* par le topos des contraires :

Si tu veux savoir commander, tu dois d'abord apprendre à obéir.

---

# Critique – Rationalités – Rationalisations

## 1. Rationalités

La vision d'un monde contemporain marqué par la coexistence de deux cultures (Snow) structurée par deux types de raison, la rationalité démonstrative, fondée sur l'expérience et façonnée par les mathématiques, et la rationalité raisonnable du monde des affaires humaines dont l'argumentation serait l'instrument. Cette opposition a été fortement réaffirmée par Perelman & Olbrechts-Tyteca ([1958]), **V. Persuasion ; Preuve**. Différents types de rationalités sont à l'œuvre dans le discours ordinaire.

### **Rationalité comme bon sens**

La rationalité comme bon sens ou sens commun peut être définie comme l'art de penser se conformant aux règles et intuitions incarnées dans la logique traditionnelle et adaptées aux nécessités sociales par l'argumentation rhétorique. En tant que concept scientifique, cette vision de la rationalité a été ébranlée par le développement de la pensée axiomatique, comme en témoignent les géométries non euclidiennes ou par l'invention de l'unité imaginaire  $i$ , telle que  $i^2 = -1$ . En sciences humaines, l'invention freudienne de l'inconscient et le développement des études sur les idéologies et les déterminismes sociaux, ont remis en cause la vision d'un sujet souverain transparent à lui-même, maîtrisant consciemment son calcul, ses intentions, projets, discours et actions. Cette double crise affecte directement la vision classique de l'orateur rhétorique comme être moral rationnel.

### **Rationalité comme adéquation d'une conduite à un objectif**

Cette forme de rationalité couvre toutes les formes d'action guidées par un script, une recette ou un plan préétabli. Si l'on veut réussir une crème anglaise, il est plus rationnel de verser le lait chaud sur les œufs que de mettre les œufs dans le lait chaud, la crème sera plus homogène. Ce principe de rationalité se confond avec l'exigence de non-contradiction (principe de consistance ou de cohérence) entre conduite et objectif. Il est exploité par toutes les formes de réfutation qui décèlent une contradiction chez l'adversaire, **V. Ad hominem ; Cohérence**. Comme il est normal de courir plusieurs lièvres à la fois, c'est-à-dire de poursuivre plusieurs objectifs, la rationalité résultante est perpétuellement déstabilisée.

Cette forme de rationalité est compatible avec le crime ; Sade est un excellent argumentateur. D'où la possibilité de rationalités délirantes et despotiques au service de buts de même nature.

### **Rationalité liée à un domaine**

La rationalité dépend des domaines. *Un comportement* est dit rationnel s'il est conforme aux *pratiques reconnues dans un domaine*, un domaine technique, un paradigme scientifique, une tradition de pensée, **V. Règles.**

### **Rationalité démocratique**

C'est une qualité des sociétés et des groupes disposant d'institutions et de lieux où l'information est accessible, où fonctionne l'examen libre et contradictoire des positions et des oppositions, dans la perspective d'une prise de décision effective ; où il existe un droit de réponse, dans un format identique à celui de l'attaque, et où la sécurité des opposants est assurée. C'est une forme de société où les détenteurs du pouvoir et de la violence légale sont amenés à rendre compte de l'usage qu'ils en font.

Au vu des pratiques de rationalités précédentes, si on postule que la rationalité est gouvernée par des règles, ces règles devront être de nature très différente, et leur articulation sera difficile.

## **2. Rationalité discursive et argumentative**

### **2.1 Rationalités monologiques**

#### **Rationalité langagière**

Du point de vue langagier, un discours rationnel est d'abord un discours *sensé*, ayant un *sens linguistique* et un *sens contextuel*, en relation avec le problème discuté ou la tâche en cours. Un discours sensé est doté d'une signification accessible à ses destinataires, le locuteur le soutient et il peut en rendre compte, expliquer pourquoi il dit cela et pas autre chose ; en anglais, on résume tout cela en disant que le discours se rend *accountable*.

Le paradoxe créé dans une situation argumentative pilotée par une question est que chacune des réponses prises isolément est *sensée* mais qu'elles sont globalement *contradictoires*. C'est pourquoi les théoriciens de l'argumentation recherchent parfois, pour discriminer ces réponses, un critère de validité qui serait plus fort que le sens simplement *sensé*, et introduisent pour cela, dans leurs modèles la notion de discours *rationnel*. On peut lier les différentes familles de théories de l'argumentation à différentes visions de la rationalité.

#### **Rationalité et genre discursif**

La rationalité du discours est habituellement considérée seulement en relation avec le discours argumentatif. Mais chaque *genre discursif* est gouverné par une forme de rationalité ; Il y a non pas *une* mais *des* rationalités : rationalité *argumentative*, rationalité *narrative*, rationalité *descriptive*, etc. ; on le voit *a contrario* dans les descriptions et les récits incohérents et délirants. Un guide d'utilisation mal conçu donc inexploitable est irrationnel.

#### **Discours rationnel et rhétorique *efficace***

La rationalité de l'efficacité est du type rationalité comme adéquation d'un comportement à un but. Comme elle, elle peut se passer de justification, elle est compatible avec la manipulation verbale et non verbale, elle peut même être insensée.

### **Discours rationnel et affirmations justifiées**

La définition du discours rationnel comme discours justifié élabore l'idée qu'un discours est raisonnable dans la mesure où les propositions qu'il avance ne sont pas affirmées sur la base d'une certitude individuelle, quelle que soit son fondement, mais ouvertement étayées sur d'autres propositions liées à la conclusion défendue par quelque règle sinon valide, du moins reconnue dans la communauté de parole, **V. Évidence ; Évidentialité ; Schéma de Toulmin.**

### **Discours rationnel et anticipation des objections**

Un discours est plus rationnel s'il exhibe ses points faibles, en s'offrant à la réfutation. Le discours toulminien répond à cette exigence : la conclusion est établie à partir d'une donnée, en fonction d'une loi étayée d'un support, et dûment modalisée. L'instance critique est représentée par sa trace, le *rebuttal*, indiquant le *point de réfutation* potentielle, notion poppérienne où le discours exhibe son point faible, et indique quelle direction on doit prendre pour l'améliorer. Inversement, plus une argumentation dissimule ses points faibles, moins elle sera dite rationnelle.

#### **2.1 Rationalité dialogique**

Un discours est plus rationnel s'il a été critiqué. Son degré de rationalité augmente avec le nombre de rencontres contradictoires auxquelles il a été soumis et dont il est sorti vivant, toujours tenable. Cette notion est perelmanienne : la rationalité de l'argumentation augmente avec le nombre et surtout la qualité des auditoires intéressés et compétents qui l'acceptent. Comme le dit Bachelard, il n'y a pas de vérité, il n'y a que des erreurs rectifiées ou en cours de rectification.

La pratique de l'argumentation dialoguée, en face à face ou à distance, peut être considérée comme *l'exercice de la fonction critique du langage*. *Critiquer* ne veut pas dire "dénigrer" ni "rejeter", mais "examiner, porter un jugement" positif ou négatif, sur une activité quelconque. L'observation des données montre que les partenaires engagés dans une argumentation passent leur temps à évaluer, les arguments des autres (Finocchiaro 1994, p. 21). La parole argumentative est évaluée dans un métadiscours, produit aussi bien en face à face qu'à distance, dans l'espace et dans le temps. Toute approche du discours argumentatif soucieuse d'adéquation empirique doit prendre en compte cette dimension critique, à un moment ou à un autre.

*La nouvelle rhétorique* pose la question critique à deux niveaux. D'une part, à la suite de la rhétorique ancienne, elle accorde toute leur place aux mécanismes de réfutation, qui constituent une critique de premier niveau. En second lieu, elle situe la question de l'évaluation comme celle de l'appréciation critique des auditoires, et l'inscrit dans le passage de

*persuader*® à *convaincre* ; l'évaluation des arguments est le fait des participants à l'adresse rhétorique. C'est un contraste considérable avec les visions qui confient l'évaluation aux soins d'un juge rationnel, qui, dans la pratique se confond avec l'analyste.

Les modèles du dialogue mettent l'activité critique au centre de leurs préoccupations. La *pragma-dialectique* et la *logique informelle* développent une critique de l'argumentation fondée sur la notion de *fallacie*. Pour déceler les fallacies, la pragma-dialectique utilise un système de règles ; la logique informelle utilise plutôt la technique des questions critiques, **V. Fallacieux ; Règles.**

Divers termes sont employés pour caractériser négativement le contenu du discours invalidé par la critique :

— Un *paralogisme* est essentiellement un syllogisme non valide, **V. Paralogisme.**

— Alors que le paralogisme est de l'ordre de l'erreur, le *sophisme* relève de la tromperie intentionnelle, **V. Sophisme.**

— La notion de raisonnement et de *discours fallacieux* (lat. *fallacia*, ang. *fallacy*), dès son origine, couvre un ensemble de difficultés que l'on rencontre dans la construction d'un discours prétendant dire et transmettre le vrai. L'origine de ces difficultés se trouve soit dans les particularités structurelles du langage (fallacies *liées au langage*), soit dans l'application correcte d'une méthode à des objets naturels (fallacies *hors du langage*). **V. Paralogisme ; Sophisme ; Fallacieux ; Norme ; Règles ; Évaluation.**

### 3. Théories généralisées de l'argumentation et critique du discours

Toutes les théories de l'argumentation ne s'engagent pas dans la tâche de définir une forme quelconque de rationalité : c'est le cas de la théorie de *l'argumentation dans la langue* d'Anscombe et Ducrot et de la *logique naturelle* de Grize. Dans leur principe, elles ne sont pas *irrationnelles* mais *a-rationnelles* ; tout discours étant argumentatif, l'idée de rectifier un discours pour améliorer son argumentativité ou sa rationalité n'a pas de sens, par quelque méthode que ce soit. Elles rappellent cependant que la première des conditions pour qu'un discours soit rationnel c'est qu'il soit *sensé*.

Pour la *logique naturelle*, la théorie de l'éclairage accorde à chaque discours, une validité certaine, mais partielle. Il y a une sorte d'impossibilité critique : « l'orateur ne fait jamais que construire une schématisation devant son auditoire sans la lui "transmettre" à proprement parler » (Grize 1982, p. 30).

La *théorie de l'argumentation dans la langue* voit dans la conclusion un développement sémantique de l'argument ; l'argumentation est en fait de la reformulation. L'argumentation est entièrement soumise aux orientations de la langue, que le discours ne fait que se développer selon ses « biais » — qui sont précisément dénoncés par les théories

des fallacies, en quête d'un langage référencé, neutre, objectif. En fait, la théorie de l'argumentation dans la langue propose une théorie critique radicale du discours dans sa prétention à atteindre la, ou une, rationalité. Si on reformule cette théorie dans le langage de la théorie des fallacies, on dira que toute argumentation en langue naturelle est radicalement fallacieuse par pétition de principe. Il s'ensuit que l'argumentation est un « rêve du discours » (Ducrot 1993, p. 234). On pourrait filer cette métaphore, qui ramène la prétention rationnelle de l'argumentation (telle qu'on la trouve dans Perelman par exemple) à une "rationalisation du rêve", théorisation illusoire, fondamentalement idéologique, au sens dénonciateur du terme. Proposer une critique des argumentations, serait s'enfermer dans une "critique du rêve", alors qu'on ne peut, au mieux, que l'interpréter. **V. Démonstration ; biais.**

#### 4. Rationalité et Rationalisation

En psychanalyse, on parle de rationalisation ou d'intellectualisation pour désigner les processus discursifs à prétention rationnelle par lesquels un sujet rend compte et revendique ses actes, ses représentations, ses sentiments, ses symptômes ou son délire (Laplanche et Pontalis, 1967, *Rationalisation*) alors que leur source véritable lui reste opaque ;

[Le *Moi*] s'efforce, autant que possible, à rester en bonne entente avec le *soi*, en illustrant les commandements inconscients de celui-ci par ses propres rationalisations conscientes » (Freud [1923], p. 230)<sup>46</sup>.

Étant donnée la situation intermédiaire qu'il occupe entre le *Ça* et la réalité, il ne succombe que trop souvent à la tentation de se montrer servile, opportuniste, faux, à l'exemple de l'homme d'État qui, tout en sachant à quoi s'en tenir dans certaines circonstances, n'en fait pas moins un accroc à ses idées, uniquement pour conserver la faveur de l'opinion publique. (*Id.*)

---

<sup>46</sup>[http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:UM6H8KERZA4J:emc.psycho.fr ee.fr/livres-freud/Freud\\_le\\_moi\\_et\\_le\\_ca.doc+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:UM6H8KERZA4J:emc.psycho.fr ee.fr/livres-freud/Freud_le_moi_et_le_ca.doc+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr)

## Croyances de l'auditoire

L'argumentation *sur les croyances de l'auditoire* s'oppose à l'argumentation *sur le fond* de la question. Dans l'argumentation rhétorique classique, l'orateur doit non seulement connaître l'affaire et la loi, mais aussi le *juge*, c'est-à-dire les personnes qu'il a l'intention de s'adresser et de convaincre et *l'opposant* qu'il doit affronter et réfuter. Avant de s'engager dans la recherche d'arguments, il doit recueillir des informations sur l'*éthos*<sup>@</sup> du public et de l'adversaire, ainsi que sur leurs croyances, y compris leurs discours et positions antérieurs. L'orateur exploite ces informations soit positivement pour confirmer sa position, soit négativement pour rejeter la position de l'adversaire. Elle revêt deux formes :

— L'argument *ad hominem* exploite le système de croyance de l'interlocuteur de manière *négative*, et bloque le partenaire en le mettant en contradiction avec lui-même : “*tu te contredis en refusant de soutenir l'intervention en Syldavie !*”, **V. Ad hominem.**

— L'argumentation *ex datis* exploite *positivement* ces croyances : “*tout ce que tu penses t'incites à soutenir l'intervention en Syldavie*”, **V. Ex datis.**

---

**D**

# Débat

Le débat est un genre qui mobilise toutes les facettes de l'activité argumentative, au point qu'on assimile parfois les deux termes, *argumenter c'est débattre* : construire des points de vue, produire de bonnes raisons, interagir avec des personnes et des points de vue différents, nouer des alliances plus ou moins éphémères, intégrer / concéder / réfuter / détruire les positions des autres, s'impliquer personnellement sur des enjeux de décision, de vérité et de pouvoir.

Le débat doit articuler différents types de séquences qui ne sont pas toutes argumentatives : présentation des participants ; recherches d'information auprès d'eux et ailleurs ; gestion des différentes phases de l'interaction ; digressions et plaisanteries, etc. Il est légitime de se demander si un débat est ou non fortement argumentatif, quelles en sont *les séquences argumentatives*, ou quelle est la proportion de temps passée à construire et justifier des conclusions disputées.

Si l'on passe à la *discussion de travail*, la variété de séquences s'accroît encore : exposés, lecture de rapports ; rédaction d'actes etc.

La forme et le destin de l'argumentation dans le débat et la discussion dépendent du *pouvoir* dont disposent les participants, s'ils ont ou non capacité de décision sur l'affaire en cours. Si elle est prise à la majorité, la décision contraint la minorité, qu'elle soit ou non persuadée, et que l'argument l'ayant emporté soit ou non le meilleur aux yeux du logicien évaluateur.

## 1. Le débat informé et argumenté, source de légitimité sociale

Dans une perspective fondationniste, on peut considérer qu'une décision est légitime si elle est conforme à, ou dérivable d'un *pacte originel*, d'un contrat social auquel les ancêtres, ou les représentants idéaux de la communauté, auraient adhéré librement aux temps mythiques des origines, ou adhèreraient dans un espace rationnel idéal.

La perspective démocratique valorise le débat. Une décision est considérée comme légitime seulement si elle a été argumentée publiquement de façon ouverte, libre et contradictoire. La décision légitime *de fait* est celle qui survit au débat ; qu'il s'agisse de la meilleure décision *de droit*, c'est-à-dire de celle qui est soutenue par le meilleur argument est une autre question ; l'autorité et le pouvoir font la différence.

Le *débat participatif citoyen* est mis ainsi au centre de la vie démocratique, et étendu aux décisions de la vie ordinaire : démocratie conjugale, familiale, professionnelle... où on considère que les meilleures pratiques sont celles qui font leur part au débat. En milieu scolaire, le débat argumenté, associé à l'acquisition des connaissances, participe d'une "démocratie des apprentissages".

## 2. Limites et critique du débat

Cependant, le débat n'est pas la pratique innocente et miraculeuse capable de résoudre tous les problèmes de l'éducation, de la société et des développements inégaux. L'empire du débat, particulièrement *du débat médiatique polémique*, est la cible d'un argumentaire critique qui comprend notamment les points suivants.

### Artifices et désengagement

Le recours au débat peut n'être qu'un *artifice de présentation*. Pour introduire un sujet quelconque, un personnage historique ou un événement politique, on montre qu'il est le point focal de deux discours antagonistes ; les choses ne seraient intéressantes que dans la mesure où elles irradient un peu de chaleur polémique.

*Laisser ouvert un débat* est un topos de transition qui permet au conférencier de se désengager de son exposé et de passer la parole à la salle. Pour un présentateur journaliste, c'est aussi une manière de *ne pas prendre de responsabilité*, et de ne pas risquer de s'aliéner ses lecteurs et auditeurs.

La posture dubitative et interrogative est parfois très confortable. Elle permet notamment de *dire impunément des choses contradictoires*, commodément articulées par un *mais*, **V. Connecteurs argumentatifs.**

Le débat est un *lieu potentiellement sophistique*, où trouvent à s'employer toutes les techniques de manipulation. Dès que les enjeux deviennent réellement importants et que s'organisent les débats citoyens, apparaissent *les spécialistes du débat* bien formés, cordiaux et sympathiques, vis-à-vis desquels le citoyen ordinaire qui ne consacre pas toute sa vie à tel ou tel débat précis, a parfois du mal à faire valoir ses positions.

Devenant une fin en soi, *le débat se spectacularise*, et perd tout lien avec la recherche de la vérité, de l'accord, de l'approfondissement des différences ou de la clarification des positions en présence, **V. Rire et sérieux.** Le public enchanté collabore à sa propre manipulation,

Les différences peuvent être un fonds de commerce. Discuter peut devenir *un hobby et une identité*. Au Moyen Âge le péché de *contentio* était le péché des moines dialecticiens orgueilleux, péché d'intellectuel, et en particulier du premier d'entre eux, Abélard (1079-1142), **V. Consensus.**

### Du débat à la décision et à l'action

Les débats permettent parfois d'y voir plus clair, produisent d'abondantes *conclusions*, mais pas forcément des *décisions*. Si le débat exclut les considérations de pouvoir pour atteindre la rationalité, le changement d'opinion et le consensus sont sans conséquences pratiques. Pour passer à la décision puis à *l'action* il ne suffit pas d'invoquer la mystérieuse catalyse opérée par la volonté, les émotions et les valeurs qui transformeraient les convictions partagées en action. Il existe un large espace opaque entre l'argumentation et la décision, et un autre encore entre la décision et la mise en œuvre.

En matière politique et sociale, la décision et son application relèvent de *l'exercice d'un pouvoir* défini par sa capacité d'exécution, et pour cela disposant de moyens matériels, incluant la possibilité de *contrainte*.

### Débat et démocratie

L'espace du débat est, en principe, un espace égalitaire et libre ; en un sens il est négateur des rapports de force externes, au moins il les suspend. Mais chaque lieu de débat son format et ses règles, en particulier le régulateur, ou une "fonction régulatrice" veille au respect des normes formelles ou substantielles. Le débat *présuppose* la démocratie autant qu'il la *promeut*.

### Débat comme instrument de formation

Considéré comme *une activité pédagogique*, le débat rencontre aussi ses limites. L'espace scolaire ne neutralise pas les *paradoxes*<sup>@</sup> de l'argumentation. Non encadré, le débat emprunte spontanément ses modèles au match sportif et au débat médiatique polémique, ce qui ne contribue pas forcément au développement de la formation.

Le débat maximise les différences et promeut ainsi *une forme potentiellement agressive de l'argumentation*. Les participants mettent publiquement en jeu leur *identité*. L'appel à la *confrontation* des points de vue dans un face à face public peut altérer les relations aux autres.

Certaines cultures non occidentales répugnent à la confrontation ouverte des positions, qu'elles considèrent comme une façon de faire assez grossière et contre-productive. Dans de telles cultures, vouloir par exemple mettre des personnes dans des positions de débatteurs, les obliger à entrer dans le jeu du différend, c'est leur faire violence. Le débat en classe obéit à un principe d'externalisation des opinions, qui ne peut se faire que moyennant un principe de sincérité. Mais dire en public ce que l'on pense et à quel camp on se rattache n'est pas forcément une activité sans conséquence sous toutes les latitudes.

La salle de classe peut ressembler à un lieu de dialogue idéal sur les sujets où les consciences sont libres. C'est un lieu favorable pour se construire une opinion informée, où on peut même envisager de changer d'opinion. Mais dès qu'interviennent les questions de connaissances, il faut gérer le fait que le changement de représentation doit se faire obligatoirement dans le sens de *l'acquisition des connaissances*, et non pas d'un renforcement des préjugés qu'on voulait combattre, **V. Paradoxes de l'argumentation**. Il y a un saut du débat à l'apprentissage ; c'est le professeur qui détermine la conclusion.

Le débat n'est pas une panacée capable de résoudre ou de dissoudre à lui seul tous les maux personnels, sociaux ou planétaires. C'est une ressource puissante, qui demande de la méthode ; *la mise en débat* est une décision qui appelle elle-même une justification et une organisation complexe (Doury 1995 ; Polo 2021).

# Déduction

## 1. Dans la langue ordinaire

Dans la langue ordinaire, les mots *déduire*, *déduction* peuvent signifier :

- “Soustraire, soustraction”.
- “Dériver de, dérivation effectuée par un calcul ; implication”, sens utilisé en argumentation.

Cette homonymie n'est pas périlleuse car les contextes d'usage sont bien distincts.

*Déduction* fonctionne comme un terme couvrant, pour désigner toute espèce de discours où une conclusion est dérivée, ou présentée comme dérivée, d'un ensemble de données prises comme point de départ.

Sherlock Holmes décrit comme suit sa célèbre “méthode déductive” :

*Sherlock Holmes converse avec son ami Watson, qui lui rend visite.*

[Holmes] [...] Vous ne m'aviez pas dit que vous comptiez reprendre le collier de misère ?

[Watson] — Mais comment le savez-vous ?

— Je le vois, ou je le déduis plutôt de ce que je vois. Vous avez été souvent mouillé ces temps derniers et vous avez une servante extrêmement maladroite et négligente.

— Mon cher Holmes, dis-je, ceci est trop fort. Il y a quelques siècles on vous aurait sûrement brûlé vif comme sorcier. Il est parfaitement exact que j'ai dû faire jeudi dernier une longue course dans la campagne, et que je suis rentré trempé et couvert de boue ; mais comme je ne porte pas aujourd'hui les mêmes vêtements, je ne comprends pas ce qui vous l'a fait découvrir. Quant à Marie-Jeanne, elle est incorrigible et ma femme lui a donné son congé ; mais une fois de plus, je ne vois pas comment vous avez pu le deviner.

Il esquissa un petit sourire moqueur et frotta l'une contre l'autre ses longues mains osseuses.

— C'est enfantin, dit-il ; je vois d'ici que sur le rebord de votre soulier gauche, éclairé en ce moment par le feu, le cuir est sillonné de six coupures parallèles. Il est clair que ces coupures ont été faites par quelqu'un qui a gratté très négligemment le tour des semelles afin d'en enlever la boue desséchée. De là, vous le voyez, ma double déduction que vous étiez sorti par un très mauvais temps et que vous aviez chez vous un très fâcheux spécimen de la domesticité londonienne. Quant à votre profession, il est bien évident que quand quelqu'un entre chez soi avec sur lui une forte odeur d'iode, qu'il a sur l'index une tache de nitrate d'argent et que son chapeau haut de forme est déformé là où il cache son stéthoscope, il faudrait être stupide pour ne pas en déduire qu'il est médecin.

Arthur Conan Doyle, *Un scandale en Bohème*. 1891.<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> Arthur Conan Doyle, *Un scandale en Bohème*. 1891, Strand Magazine. Cité d'après la trad. de J. de Polignac. <https://www.atramenta.net/lire/un-scandale-en-boheme/34808>. P. 3-4.

Le raisonnement de Holmes est “déductif” au sens où il part d'un *indice*<sup>@</sup> constaté, et l'associe à une histoire vraisemblable dont la conclusion est ratifiée par Watson. Il s'agit d'une forme d'*abduction*<sup>@</sup> où l'histoire reconstruite joue le rôle d'hypothèse explicative.

## 2. Dédution et démonstration

- ❖ Grec *apodeixis*, ἀπόδειξις “preuve, preuve déductive, argument” (LSJ)

La connaissance obtenue par démonstration, ou connaissance *apodictique* est produite au moyen d'une déduction valide. Descartes définit la déduction comme

Toute conclusion nécessaire tirée d'autres choses connues avec certitude. [...] On sait la plupart des choses d'une manière certaine sans qu'elles soient évidentes, pourvu seulement qu'on les déduise de principe vrais et connus, au moyen d'un mouvement continu et sans aucune interruption de la pensée qui voit nettement par intuition chaque chose en particulier. (Descartes [1628], p. 16).

### Démonstration et déduction

La *dédution* part de propositions mathématiques :

- Vraies parce qu'elles ont été établies par une démonstration antérieure
- Admises à titre d'hypothèse.

Kleene établit la distinction suivante entre démonstration et déduction ([1967], p. 41) :

- La *démonstration prouve* des théorèmes à partir de propositions *vraies*. Ces propositions sont des *axiomes* ou ont été établies par une *démonstration* antérieure.
- La *dédution* déduit des conséquences de propositions admises à titre *d'hypothèses*.

Démonstration et déduction formelles se présentent comme des *listes* de formules, telles que chaque ligne de la liste :

- soit correspond à une formule vraie (cf. supra)
- soit est déduite d'une paire de formules qui la précèdent par une règle unique, la règle de détachement (*modus ponens*) (*Id.* p. 42)

### Implication, règle de détachement, déduction valide

L'*implication*<sup>@</sup> est un connecteur<sup>@</sup> logique binaire, permettant de former à partir de deux expressions bien formées, **A** et **B**, une nouvelle expression bien formée **A** → **B**, dont la validité est définie par la table de vérité du connecteur “→”, **V. Connecteur logique**.

Sur cette base, la *règle de détachement* permet de déduire **B** des deux prémisses **A** → **B** et **A** par une déduction en trois pas :

- |     |                     |   |
|-----|---------------------|---|
| (1) | <b>A</b> → <b>B</b> | Prémisse (1)                            |
| (2) | <b>A</b>            | Prémisse (2)                            |
| (3) | <b>B</b>            | Prémisse (1), Prémisse (2), détachement |

Le même raisonnement peut s'exprimer comme une implication correspondant à une *loi logique*, “si l'implication est vraie et l'antécédent vrai, alors le conséquent est vrai” :

$$[(\mathbf{A} \rightarrow \mathbf{B}) \ \& \ \mathbf{A}] \rightarrow \mathbf{B}$$

La règle de détachement assure la transmission de la vérité depuis ce stock de propositions jusqu'à une conclusion qui hérite de cette vérité.

Une suite de formules est une déduction *valide* (*valid*) si elle respecte les règles de la déduction ; elle est *correcte* (*sound*) si elle part de propositions vraies.

Dans le *raisonnement par l'absurde*<sup>@</sup>, la proposition sur laquelle opère le calcul a le statut d'une hypothèse (vérité provisoire). Elle perd son statut de vérité provisoire lorsqu'il est montré qu'elle conduit à des conséquences absurdes.

### 3. Validité, correction (*soundness*), productivité

D'une façon générale, un raisonnement, est *valide* au sens strict, s'il respecte les principes de la déduction. Mais la notion de validité formelle n'est pas suffisante pour rendre compte du processus de raisonnement. Pour qu'un raisonnement (une déduction) soit non seulement *valide* (conformité aux règles) et *correcte* [*sound*, vérité des prémisses) mais aussi *productive*, il doit respecter d'autres conditions plus complexes.

En premier lieu, le raisonnement correct doit se dérouler dans un même espace sémantique. En pratique, cela signifie que les données sur lesquelles le raisonnement s'appuie relèvent d'un même domaine scientifique ou expérimental. Par exemple, l'inférence “*la lune est un fromage mou, donc Napoléon est mort à Saint Hélène*” est valide, puisque le faux implique le vrai, mais le raisonnement est absurde, il part d'une proposition portant sur un être du cosmos et en déduit une vérité historique.

À l'intérieur d'un domaine cohérent, le raisonnement doit combiner les données de façon *productive*. La conclusion qu'il en extrait doit apporter une instruction, accroître les connaissances, ou du moins réduire l'incertitude. Si l'on peut considérer que l'implication est une forme de raisonnement, l'implication “**P**, donc **P**” est un raisonnement logiquement valide (le vrai implique le vrai, et le faux implique le faux). Mais cette inférence est vide, elle n'apporte aucune instruction ; sa conclusion n'est qu'une répétition de la prémisse ; le raisonnement “n'avance pas”.

Le raisonnement doit partir de d'affirmations vraies ou en principe vérifiables, ou du moins plus probables que leurs contraires ; il doit prouver, montrer quelque chose. Le raisonnement hypothético-déductif introduit dans la démonstration des éléments de réalité, correspondant au contenu de propositions vraies. Il part d'une hypothèse et construit une

expérimentation dont il explore les conséquences en combinant calcul et observations.

#### 4. Condition nécessaire et condition suffisante

L'argumentation *par la définition*<sup>@</sup> rappelle le raisonnement déductif procédant à partir de propositions vraies *a priori*. Les multiples formes de l'argumentation *par l'absurde*<sup>@</sup> permettent de rejeter une hypothèse admise à titre exploratoire.

La distinction entre *condition nécessaire et suffisante* définit le concept d'implication et la règle de détachement. Elle est de première importance pour le raisonnement naturel, où elle opère telle quelle, tout en étant soumise à des conditions contextuelles.

Considérons l'implication vraie “*s'il pleut, la pelouse est mouillée*”, notée  $\mathbf{P} \rightarrow \mathbf{M}$

—  $\mathbf{M}$  est une condition nécessaire (CN) pour  $\mathbf{P}$ .  
S'il pleut, la pelouse est *nécessairement* mouillée

—  $\mathbf{P}$  est une condition suffisante (CS) pour  $\mathbf{M}$ .  
Il *suffit* qu'il pleuve pour que la pelouse soit mouillée.

Par ailleurs, on sait que “*Si on arrose, la pelouse est mouillée*” : la pluie est une autre condition *suffisante* pour que la pelouse soit mouillée. Ni la pluie ni l'arrosage ne sont des conditions *nécessaires* pour que la pelouse soit mouillée.

##### 4.1 Dédutions valides

— *Si une condition suffisante de M est satisfaite, alors M est le cas (est vraie)*

La déduction utilise la règle dite du *modus (ponendo) ponens*. Elle procède en affirmant (*ponendo*, “en posant”) la vérité de l'antécédent  $\mathbf{A}$  pour affirmer, (*ponens*) la vérité du conséquent  $\mathbf{B}$ . On parle également *d'affirmation de l'antécédent* (voir supra, règle de détachement) :

$\mathbf{P} \rightarrow \mathbf{M}$  :  $\mathbf{P}$  est une condition suffisante pour  $\mathbf{M}$  ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*

$\mathbf{P}$  : cette condition suffisante est réalisée : *Il pleut*

Donc  $\mathbf{M}$  est réalisée : *l'herbe est mouillée*

La même déduction par *modus ponens* peut s'effectuer à partir de la conjonction “**non (A & non B)**” : l'implication est vraie si et seulement si on n'a pas à la fois l'antécédent vrai et le conséquent faux. Cette vérité correspond par exemple au fait qu'une situation où il pleuvrait sans que l'herbe ne soit mouillée n'est pas concevable dans un monde régi par les lois physiques telles que nous les connaissons.

— *Si une condition nécessaire de P n'est pas satisfaite, alors P n'est pas le cas (est fausse)*

La déduction utilise la règle dite du *modus (tollendo) tollens*. En “enlevant” (*tollendo*), c'est-à-dire en niant, le conséquent  $\mathbf{M}$ , elle permet “d'enlever”, c'est-à-dire de nier l'antécédent  $\mathbf{P}$ ,

$P \rightarrow M$  :  $M$  est une condition nécessaire pour  $P$  ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*

**Non M** : cette condition nécessaire n'est pas réalisée ; *l'herbe n'est pas mouillée*

Donc **non P** : donc  $P$  n'est pas réalisée ; *donc il ne pleut pas*

## 4.2 Dédutions non valides (paralogismes de la déduction)

Selon la définition de la déduction (supra §2), si une ligne de la déduction n'est pas un axiome et n'est pas obtenue par application de la règle de détachement *modus ponens*, alors la liste a la forme d'une déduction, mais n'est pas une déduction valide ; elle est paralogique. C'est le cas des déductions suivantes.

### *Paralogisme de négation de l'antécédent*

L'absence de réalisation d'une condition suffisante du conséquent ne permet pas d'affirmer la fausseté de ce conséquent. La déduction suivante est non valide :

$A \rightarrow B$  :  $A$  est une condition suffisante pour  $B$  ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*

**Non-A** : cette condition suffisante n'est pas réalisée ; *il ne pleut pas*

\*donc **non-B** : \*donc  $B$  n'est pas réalisée ; *\*donc l'herbe n'est pas mouillée*

### *Paralogisme d'affirmation du conséquent*

La réalisation d'une condition nécessaire de l'antécédent ne permet pas d'affirmer la vérité de cet antécédent. La déduction suivante est non valide :

$A \rightarrow B$  :  $A$  est une condition suffisante pour  $B$  ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*

**B** : cette condition nécessaire est réalisée ; *l'herbe est mouillée*

\*donc **A** ; \*donc  $A$  est réalisée ; *\*donc il pleut*

Dans le premier cas, une condition suffisante pour que l'herbe soit mouillée (la pluie) a été indûment considérée comme nécessaire ; dans le second cas, une condition nécessaire pour (qu'on puisse dire que) il pleut (à savoir : l'herbe est mouillée) a été indûment considérée comme suffisante.

## 4.3 Pragmatique de la déduction

Les notions de paralogismes d'affirmation du conséquent et de négation de l'antécédent sont bien définies dans le cadre d'un système logique, où toutes les composantes du raisonnement sont explicitées. Le langage ordinaire autorise ellipses et sous-entendus, son interprétation repose sur des connaissances contextuelles. Supposons que le sol ne puisse être mouillé que si l'une au moins des quatre conditions suffisantes sont remplies : 1) on a arrosé, 2) il a plu, 3) il y a une fuite de canalisation, 2) il y a de la rosée. S'il est contextuellement évident que l'on n'a pas arrosé (je sais ce que j'ai fait, et personne ne s'amuse à venir arroser mon jardin), qu'il n'y a pas de fuite d'eau (pour la bonne raison qu'il n'y a pas de canalisation dans le jardin), et qu'il n'y a pas de rosée (parce que l'heure est passée), alors je peux dire en toute sécurité que si l'herbe est mouillée, c'est parce qu'il pleut ou qu'il a plu.

C'est seulement la forme superficielle du raisonnement qui est

paralogique. Son évaluation doit tenir compte du raisonnement implicite complet, au cas par cas, qui a permis d'éliminer les autres conditions suffisantes, transformant la dernière de celles-ci en condition nécessaire et suffisante. De tels raccourcis correspondent à la mise en pratique des règles de quantité et de manière de Grice, **V. Coopération.**

Cette conclusion ne montre aucune incapacité de "la logique" à exprimer de telles situations, elle montre seulement que la mise en forme logique de la déduction telle qu'on croit la lire dans une paire d'énoncés est plus complexe que ne le laisse penser leur forme apparente.

---

# Définition (I) : Définir la définition

## 1. Définir la définition

Définir le sens d'un mot ou d'une expression, c'est lui attribuer une *signification*, c'est-à-dire lui associer *un discours ayant le même sens*. La définition établit une relation d'équivalence sémantique entre un terme, le *défini* (*definiendum*, "ce qu'il faut définir", l'entrée du dictionnaire) et un discours (le *definiens* "ce qui définit"). Le *definiens* est parfois appelé *définition* (par métonymie du mot signifiant le tout pour signifier la partie),

Oncle : "Frère de la mère ou du père"

[*definiendum*] : [*definiens*]

L'équivalence *definiendum* / *definiens* répond à deux exigences maximales, l'une sémantique et l'autre formelle :

(i) Sur le plan sémantique (en intension), il doit y avoir *identité de sens* entre le terme défini et la définition.

(ii) Sur le plan formel (en extension), il doit y avoir possibilité de substitution définition/défini dans tous les contextes, c'est-à-dire :

- de substituer au terme défini, sa définition : la définition *explicite* le sens du défini ;
- de substituer à la définition, le terme défini : le défini *abrège* le discours.

La définition apporte une réponse à des questions comme :

Qu'est-ce qu'un X ? ; Qu'appelle-t-on X ? ; Quand parle-t-on de X ?

Selon la nature du mot et du questionnement, ces demandes d'information portent sur le sens, le savoir substantiel attaché au mot ou sur ses emplois typiques (demande d'exemples) :

Qu'est-ce qu'un poisson ? Qu'est-ce qu'une démocratie ? Qu'est-ce qu'un parent isolé ? Qu'est-ce qu'une personne cultivée ? Qu'est-ce qu'un citoyen français ?

La définition du *poisson* comme espèce animale fait appel aux ressources des sciences naturelles, celles de *démocratie*, de *citoyen* et de *citoyenneté*, aux sciences et aux idéaux politiques et idéologiques, celle de *parent isolé* aux lois et décrets en vigueur, et l'idée vague de *personne cultivée* mélangera un peu tous les domaines des arts et des lettres. Les progrès dans la connaissance, les changements historiques, entraînent des modifications dans la définition de chacun de ces termes.

Les situations argumentatives peuvent déstabiliser et mettre ouvertement en discussion le sens des mots.

## 2. Types et techniques de définition

On peut distinguer différents types et techniques de définition, exploités et mélangés dans les définitions concrètes.

## 2.1 Définition par ostension

L'*ostension* est l'action de montrer. La *définition par ostension* consiste à définir un terme en montrant un exemplaire des êtres qu'il permet de désigner : "tu veux savoir ce que c'est, un canard? Eh bien, justement en voilà un!". Le mot *canard* est défini comme la cible du geste montrant un canard. La définition par ostension ne peut s'appliquer qu'à des êtres concrets. L'ostension est fondamentalement ambiguë : par le même geste on montre le *cheval* alezan et la *couleur* alezan, mais elle est désambiguïsée par le contexte.

Dans la mesure où la demande de définition porte sur le sens, l'ostension ne constitue pas vraiment une définition car elle ne donne pas de discours. Elle court-circuite le sens pour s'appuyer directement sur un acte de référence. Mais elle fournit une introduction à l'*usage* adéquat d'un terme : on apprend ce que c'est qu'un canard en fréquentant les canards.

L'ostension est un auxiliaire de définition indispensable pour les termes désignant des êtres et des choses concrets; plus l'être particulier montré se rapproche du prototype de son espèce, plus efficace est l'ostension. L'image qui accompagne la définition du dictionnaire correspond à une définition par ostension. La définition par ostension sous-tend le fameux argument "je ne peux pas t'expliquer, mais, les mousserons, je sais les reconnaître quand j'en vois un!".

L'ostension prend toute sa force quand l'être montré est prototypique de sa catégorie. L'ostension est un principe puissant permettant de désigner comme des canards tout ce qui ressemble au canard prototypique montré.

La *définition par exemplification* consiste à donner un cas où le terme s'applique : "un canard (journalistique), c'est, par exemple, quand on a annoncé à la télévision la partition de la Belgique". De tels exemples fournissent une base à partir de laquelle on peut donner un sens au mot par induction analogique, comme dans le cas de l'ostension. L'exemplification est utilisée par le dictionnaire en complément des autres définitions, mais si l'exemple choisi est prototypique, comme l'ostension, elle est un instrument puissant de catégorisation.

## 2.2 Définition en extension

Un terme est défini *en extension* lorsqu'on énumère, l'ensemble des êtres qu'il permet de désigner. Ainsi, l'expression "connecteur logique binaire usuel" est définie en extension comme un membre de l'ensemble  $\{\sim, \&, \vee, \text{W}, \rightarrow\}$ .

La définition en extension fournit la base d'une argumentation au cas par cas. Si "l'argent honorablement acquis" est défini comme acquis "soit par son travail, soit par héritage, soit par un placement financier", alors on peut prouver indirectement que telle somme d'argent a été mal acquise en montrant qu'elle n'est ni le fruit d'un travail, ni un héritage, ni le produit d'un placement financier, **V. Cas par cas ; Division.**

## 2.3 Définition opératoire, définition fonctionnelle

La *définition opératoire* associe à un terme **X** un ensemble d'opérations qui permettent de contrôler son application adéquate, c'est-à-dire de

déterminer si tel individu est un **X** ou non. On ne dit plus ce qu'est un **X**, on apprend à utiliser le signifiant **X**. L'expression "*nombre premier*" est définie comme "*un nombre qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité*". Pour un nombre quelconque, cette définition permet de dire à coup sûr s'il est ou non premier.

La définition fonctionnelle ne s'intéresse pas à l'essence ou à la structure technologique de l'objet défini ; elle associe le terme aux fonctionnalités de l'instrument qu'il désigne. Donner du sens au mot *boussole*, c'est savoir à quoi ça sert : "*ça indique le nord (magnétique)*".

#### 2.4 Définition stipulative

La définition *stipulative* est également appelée *définition de nom* (Pascal [1657], p. 349). Elle réalise un idéal de la définition, en établissant une parfaite synonymie entre le terme à définir (*definiendum*) et l'expression définitoire (*definiens*). Elle correspond à une procédure d'abréviation, la définition étant toujours immédiatement récupérable sous le terme défini. Dans le langage ordinaire, cet idéal est à peu près réalisé par un mot comme *oncle*, voir supra.

La définition stipulative est essentielle pour la création néologique scientifique. Lorsqu'une nouvelle classe de phénomènes ou d'êtres a été repérée et caractérisée, il faut lui donner un nom. Alors que dans le cas général la demande de définition porte sur un terme donné dont on recherche ou construit la définition, dans le cas de la définition stipulative on part d'un sens clair et bien établi (le *definiens*), et on recherche un terme capable de bien l'exprimer; il s'agit d'un baptême. Pour cela on peut procéder arbitrairement, et choisir un mot courant vidé de son sens ordinaire. Les physiciens utilisent ainsi le mot *charme* pour parler d'une particule particulière, le *quark charme*.

Dans d'autres cas, le mot choisi pour désigner le phénomène conserve quelque chose de son sens ordinaire, et on peut soutenir que "*mon mot désigne mieux que le tien la nature du phénomène*". Dans l'enseignement, doit-on parler de *moment*, de *phase*, d'*épisode*, de *footing*... didactique ? En argumentation, faut-il parler d'argumentation *convergente* ou argumentation *multiple* ? D'ailleurs, faut-il parler d'*argumentation* ou de *raisonnement* ?

Comme chacun préfère sa terminologie, le caractère relativement arbitraire de la néologie stipulative peut conduire à une "inflation terminologique" et à des "querelles de mots", qu'on tente de dépasser en invoquant la primauté de la réalité des choses: « Vous pouvez même appeler ceci "Ivan Ivanovitch" du moment que nous savons tous ce que vous voulez dire. » (Jakobson 1963, p.30)

#### 2.5 Définition essentialiste

La *définition essentialiste* cherche à exprimer, au-delà du *savoir* linguistique sur le mot (définition *lexicale*), au-delà même du *savoir* sur la chose définie (*définition encyclopédique*), toujours relatif à un état des connaissances, ce qu'est la *nature* même de la chose, c'est-à-dire l'essence stable et pérenne

du défini. Elle prétend dire ce qu'est le vrai sens du mot, en tant qu'il exprime l'essence de la chose, et non ses accidents.

En termes platoniciens, on dira qu'une définition essentialiste est celle qui capte l'*Idee* de la chose : "*Qu'est-ce que la vertu?*". En principe, la définition essentialiste doit être établie par une méthodologie propre, qui peut faire appel à une "intuition des essences", **V. Taxinomie ; Définition (II)**.

Alors qu'une définition de type *réaliste* du mot *démocratie* part des acceptions sociohistoriques de ce mot, une définition de type *essentialiste* établit les conditions idéales de la démocratie, rattache à ce sens les usages du mot, parfois pour les condamner au nom de la *vraie* démocratie, ou de la démocratie idéale. La définition est *normative* ; il est possible qu'aucune démocratie concrète ne réalise l'essence de la démocratie. En conséquence la définition essentialiste est un point d'appui critique important. Elle est souvent mobilisée dans l'argumentation *a priori sur la nature des choses*, de nature idéaliste ou conservatrice (Weaver 1953), **V. Catégorisation ; Définition**.

La définition essentialiste fait abstraction des caractéristiques accidentelles des êtres, **V. Accident**, ainsi que de ses traits propres. Par exemple, pour désigner le président de la République Française on peut utiliser des descriptions comme "*l'hôte de l'Élysée*" ou "*le mari de la première dame de France*", qui sont propres au président de la République : elles s'appliquent à lui et seulement à lui ; ces descriptions sont extensionnellement équivalentes à l'expression "*président de la République*". La condition de *substituabilité* est remplie, mais pas celle de *signification*, car ces descriptions ne disent rien de ce qu'est un président de la République, de son mode d'élection ou des fonctions qu'il exerce. En termes aristotéliens, la propriété "être logé gratuitement au Palais de l'Élysée pendant 5 ans" n'est pas une propriété essentielle attachée à la fonction de président de la République. C'est une information accessoire, périphérique, **V. Taxinomie**.

## 2.6 Définition encyclopédique

Le *dictionnaire encyclopédique* recueille seulement les termes conceptuels. La *définition encyclopédique* résume l'état du savoir sur les choses et les concepts désignés par le terme. Centrée sur le référent, elle modélise les êtres et les processus de la réalité. Une bonne définition de chose est le couronnement d'une connaissance bien construite (comme d'une loi bien faite).

La *force* et la *masse* du physicien ne sont pas celles du dictionnaire de langue. Le physicien définit le *concept physique* de masse :

le terme *masse* est utilisé pour désigner deux grandeurs attachées à un corps : l'une quantifie l'inertie du corps (la *masse inerte*) et l'autre la contribution du corps à la force de gravitation (la *masse grave*). Ces deux notions sont *a priori* distinctes, mais leur égalité est expérimentalement vérifiée à  $10^{-12}$  près, et on se permet dès lors de parler de *la* masse d'un corps. (Wikipédia, *Masse*).

Pour Littré, les deux sens fondamentaux du mot *masse*, et non plus du concept physique, sont :

1° Amas de parties qui font un corps ensemble. [...].

2° Il se dit aussi d'un seul corps [compact]. *Une masse de plomb.* (Littré, *Masse*).

Cependant, la définition scientifique du concept physique finit par pénétrer dans le dictionnaire :

Rapport constant entre toute force appliquée à un corps et l'accélération qui lui est ainsi imprimée. La masse d'un corps. (TLFi, *Masse*)

Les argumentations établissant une définition de choses sont liées à des domaines. Il a fallu un congrès d'astronomie pour redéfinir le terme *planète*, et mettre fin à la controverse sur le statut de Pluton.

La définition ordinaire peut être méconnaissable sous la définition technique :

J'utilisais le mot surprise dans le sens de "réaction de surprise", c'est-à-dire cet ensemble de phénomènes qui, pour le neurophysiologiste, comporte, lorsqu'un stimulus inopiné brutal survient :

1. Un blocage de l'activité alpha précédé par un élément transitoire qui s'exprime dans la région du cortex (une pointe-cortex).
2. Une secousse musculaire plus ou moins importante (le sursaut).
3. Des manifestations neuro-végétatives telles que la tachycardie et la diminution de la résistance cutanée. Je me référais donc à la réaction de surprise "classique" que vous connaissez tous.

Henri Gastaut, *Discussion*, 1974<sup>48</sup>

## 2.10 Définition lexicographique

La définition *par description* consiste à parler du mot, donner des exemples d'énoncés où il entre, donner des informations, exposer les croyances du groupe à son propos, le tout pour familiariser le destinataire avec le mot. Cette forme de définition par narration et description est toujours plus ou moins présente dans la définition lexicographique.

La définition *lexicographique* est la définition que l'on trouve dans les dictionnaires *de langue*, par opposition aux dictionnaires *encyclopédiques*. Le dictionnaire de langue doit satisfaire à des conditions multiples : recueillir tous les mots d'une langue ou les mots jugés centraux (ou d'un lexique particulier, ou d'une époque particulière), ainsi que les expressions figées ; fournir une description de leurs significations, de leurs usages et domaines d'usage ; de leurs emplois figurés stéréotypés ; préciser les constructions syntaxiques dans lesquelles se manifestent leurs diverses significations ; les situer dans les divers champs auxquels ils appartiennent ; préciser leurs relations avec leurs (quasi-) synonymes et leurs antonymes sur le plan sémantique ainsi que leurs position dans leurs familles dérivationnelles sur le plan morphologique, etc.

En présentant ainsi le terme dans ses associations linguistiques essentielles, légitimées par l'institution du dictionnaire, la définition lexicale constitue un énorme stock de "permis d'inférer", **V. Définition (III)**.

Le savoir des *mots* (définition lexicale) et le savoir des *choses* (définition encyclopédique) sont en principe bien distincts, mais en fait, pour les termes ayant reçu une définition encyclopédique, ils sont inextricablement

---

<sup>48</sup> Dans *L'Unité de l'homme*, E. Morin et M. Piattelli-Palmarini dir., Paris, Le Seuil, 1974, p. 183.

liés. “*Le baromètre baisse, le temps se gâte*” : la déduction est-elle opérée en référence à une loi physique météorologique (un savoir) faisant intervenir les variations de pression atmosphérique, ou l’inférence est-elle inscrite dans le sens du mot lui-même ? Connaître le *sens fonctionnel* du mot *baromètre*, c’est savoir que “*quand ça baisse, le temps se gâte*”.

Tous les mots sont dignes d’une définition lexicale mais toutes les choses ou les pratiques qu’ils désignent ne sont pas de dignes objets du savoir scientifique, seulement celles qui ont “beaucoup d’être”. La frontière entre les deux catégories est mouvante et tributaire de l’état de la recherche ; la *conversation*, jugée jadis chose futile et insaisissable, a été conceptualisée de façon fructueuse par l’analyse conversationnelle et l’ethnométhodologie : ces sciences ont donné de l’être à leur objet.

---

## Définition (II) : Argumentation des définitions

L'exactitude et l'adéquation d'une définition peuvent être critiquées et contestées. Cette critique se réclame explicitement ou implicitement d'une *méthodologie de la définition*, dont les règles constituent les *topoi* mobilisés par l'*argumentation des définitions*.

### 1. Conflit de définitions

Il y a stase ou conflit de *définition* (portant sur le *definiens*) lorsque discours et contre-discours proposent deux définitions présentées comme incompatibles-:

L1 : — *Les droits de libre expression et de manifestations sont fondamentaux dans la démocratie.*

L2 : — *Ce qui est fondamental dans la démocratie, c'est le droit de manger à sa faim et d'avoir son iPhone.*

C'est un conflit sur le contenu de la définition : quels sont les traits essentiels (centraux) et les traits accidentels (périphériques) qui caractérisent l'état démocratique ?

Une stase de catégorisation peut aboutir à une stase de définition. Conformément à son rôle, le tiers transforme en question les deux discours en conflit ; soit la stase de *catégorisation*<sup>@</sup> suivante :

Quelqu'un est mort. L'un parle d'un accident, l'autre d'un meurtre.

Des informations confidentielles ont été divulguées. S'agit-il d'une *trahison* ou d'un *dysfonctionnement* du service ?

Pour préciser ce qui s'est passé, on doit ouvrir une enquête, orientée par les définitions légales :

Qu'est-ce qu'un *meurtre* ? Qu'est-ce qu'un *accident* ?

Quand y a-t-il *trahison* ? *Dysfonctionnement grave* ?

La théorie de l'argumentation rhétorique parle de *stase de définition* lorsque les disputants s'opposent sur la désignation (qualification, catégorisation) d'un fait (Cicéron, *De Inv.*, L. I, § 19).

L1<sub>1</sub> : — *La Syldavie est maintenant une grande démocratie !*

L2<sub>1</sub> : — *Comment peux-tu parler de démocratie dans un pays qui ne reconnaît pas le droit des minorités ?*

L1<sub>2</sub> : — *D'après le dictionnaire, la démocratie c'est... ; or rien dans cette définition ne mentionne les droits des minorités ; donc la Syldavie fait indubitablement partie des grandes démocraties.*

L2<sub>2</sub> : — *Cette définition est mal faite (trop lâche).*

— La rencontre des positions **L1<sub>1</sub>** et **L2<sub>1</sub>** produit une stase de catégorisation.

— **L1<sub>2</sub>** réfute l'objection de **L2<sub>1</sub>** en faisant appel à un ensemble d'autorités, peut-être un dictionnaire, mais aussi les conventions universelles, le droit international, le consensus, etc.

— **L2** ratifie la stase de définition.

Selon un exemple célèbre de Lewis Carroll, le pouvoir permet de sortir d'une stase de définition :

— Je ne sais ce que vous entendez par “gloire” dit Alice.

Heumpty-Deumpty sourit d'un air méprisant.

— Bien sûr que vous ne le savez pas, puisque je ne vous l'ai pas encore expliqué. J'entendais par là “voilà pour vous un bel argument sans réplique !”

— Mais “gloire” ne signifie pas “bel argument sans réplique” objecta Alice..

— Lorsque moi j'emploie un mot, répliqua Heumpty-Deumpty d'un ton quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qu'il me plaît qu'il signifie... ni plus, ni moins.

— La question est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu'ils veulent dire.

— La question, riposta Heumpty-Deumpty, est de savoir qui sera le maître... un point c'est tout.

Lewis Carroll, *De l'autre côté du miroir* [1872]<sup>49</sup>

## 2. Le défi de définir

La demande de définition peut être faite dans l'intention de bloquer le discours de l'opposant. Soit une discussion autour de diverses personnalités en compétition pour une distinction scientifique :

L1 : — *Untel a beaucoup de prestige.*

L2 : — *Qu'est-ce que tu appelles avoir du prestige ?*

Le défi de définir introduit une stase de définition, dans laquelle les participants ne veulent pas forcément entrer, et qui, dans tous les cas, bloque au moins provisoirement le discours des partisans de la personnalité en question.

[Le manque de personnel technique] conduirait à une absence “d'efficacité optimale” dans les laboratoires (d'abord, comment définit-on l'efficacité optimale d'un laboratoire ?) » *Journal du CNRS* 10, 1990.

*The Guardian* : La liberté d'expression est-elle menacée par la « culture de l'annulation » [‘cancel culture’] ?

Nesrine Malik : *On ne vous traque pas, on vous dit juste que vous avez tort* [Don't confuse being told you're wrong with the baying of a mob]

La culture de l'annulation [cancel culture], la cible évidente mais pas désignée de cette lettre, regroupe plusieurs phénomènes différents sous une même étiquette péjorative. Je m'étonne qu'une déclaration signée par un groupe d'écrivains, de penseurs et de journalistes, pour la plupart diplômés de l'*Ivy League* ou d'autres universités prestigieuses prestigieuses, ne parvienne pas au moins à proposer une définition cohérente de ce qu'elle croit être la culture du boycott avant de la condamner.<sup>50</sup>

<sup>49</sup> Trad. par H. Parisot, Paris, Flammarion, 1969, p. 107-108

<sup>50</sup> <https://www.theguardian.com/commentsfree/2020/jul/08/is-free-speech-under-threat-cancel-culture-writers-respond>

### 3. Argumentation des définitions

De même qu'il existe des règles pour les argumentations établissant une relation causale correcte, **V. Causalité (I)**, il existe des règles pour l'établissement d'une définition correcte, particulièrement une définition de chose. La *méthodologie de la définition* précise les règles permettant de construire, et par conséquent, d'évaluer, les définitions. Ces règles dépendent des domaines sociaux ou scientifiques auxquels appartiennent les êtres définis et s'adaptent aux types de définition, **V. Définition (I)**. Les plus générales sont du type suivant :

— Le *definiens* (la définition) doit 1/ recouvrir le sens intuitif du *definiendum* (terme défini), et 2/ s'appliquer à tous les êtres pouvant être désignés par le *definiendum*, et seulement à eux. On peut critiquer une définition parce qu'elle est trop *lâche* (elle s'applique à des êtres qui ne sont pas désignés par le terme défini) ou parce qu'elle est trop *étroite* (elle laisse en dehors des êtres qu'il serait désirable d'intégrer).

— Comme l'explication ou l'argumentation en général, la définition doit *éviter la circularité*

Un système de sécurité automobile c'est ce qui vous permet de conduire sans danger.

Le deuxième paragraphe de l'article 5 du traité instituant la Communauté économique européenne est incompréhensible. Cette définition est une définition circulaire et non juridique. Elle dit que "dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire." C'est incompréhensible.<sup>51</sup>

— Elle doit être *utile*, c'est-à-dire, faciliter la compréhension du phénomène ou l'appréhension de l'être désigné.

— Elle doit être *substituable* au terme défini dans tous les contextes où ce dernier apparaît. L'homonymie est fondée sur l'existence de contextes discriminant deux mots ayant le même signifiant.

— Elle doit être *brève et simple*, plus claire que le terme défini, et pour cela éviter notamment l'emploi de termes figurés, « on ne doit se servir dans la définition ni de métaphores, ni d'expressions métaphoriques » (Aristote, S. A., 97 b 37 ; Tricot, p. 225); dans Aristote, le terme *métaphore* couvre tous les usages figurés du langage. Néanmoins, la définition métaphorique est un défi capable de relancer la réflexion sur ce qu'est, dans sa réalité ultime, tel être ou tel phénomène auquel elle s'applique :

L'humain est l'être des lointains

La métaphore est le travail du rêve du langage

<sup>51</sup> <https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20001026+ITEMS+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

— Elle doit fournir des informations sur les domaines et les restrictions d’usage du terme.

— La définition doit être *non biaisée*, c’est-à-dire ne pas être porteuse d’une évaluation positive ou négative vis-à-vis de son objet. En d’autres termes, elle doit représenter l’usage et le sens réels et non pas refléter les préférences idéologiques de l’auteur de la définition, **V. Biais**.

L’écologie est une nouvelle religion, un nouvel opium du peuple pour être plus précis.

— Elle ne doit pas être *ad hoc* ; si elle est produite afin de s’adapter à objet ou un cas précis prédéterminé on a affaire à une *définition persuasive*<sup>@</sup>.

— Elle ne doit pas être négative (Chenique 1975, p.117) ; on ne peut pas définir un âne comme “un non-homme”.

Des règles de ce type servent de guide pour l’établissement des définitions et, en conséquence, pour leur critique ; elles sont mobilisables lors des débats sur les définitions (Schiappa 1993 ; 2000). Elles permettent de critiquer les argumentations *faisant appel à une définition*, à quelque niveau que ce soit, en montrant que les définitions sous-jacentes sont mal construites parce qu’elles ne respectent pas l’une ou l’autre de ces règles.

C’est un même souci méthodologique qui régit le système de règles pour la construction d’une bonne définition et celui des règles pour la construction d’une bonne *causalité*<sup>@</sup>, d’une bonne *autorité*<sup>@</sup>, d’une bonne *analogie*<sup>@</sup>.

---

## Définition (III) :

### Argumentation par la définition

L'argumentation *par la définition et l'appartenance catégorielle*, attache à un être particulier certaines des qualités, propriétés, discours, droits et devoirs, savoirs et idéologies... qui caractérisent la catégorie d'êtres nommée par le terme. La définition (le *definiens*) de "ce qu'est un **D**" est un stock de *permis d'inférer* applicables aux êtres et objets appelés **D**.

Elle a la structure suivante :

*Un argument* : un énoncé de la forme < **I** est un **D** > : un individu **I** est (jugé être, catégorisé, perçu, nommé... comme) "un **D**".

*Un permis d'inférer*, trouvé dans la définition de la catégorie **D**.

*Une conclusion* : ce qui se dit et se fait à propos des **D** peut se dire de **I** (déduction).

Les définitions *essentialistes* sont liées au raisonnement syllogistique **V. Classification ; Catégorisation**. Les définitions lexicographiques fournissent des inférences de prédicat à prédicat. Les définitions des encyclopédies pratiques légitiment des façons de faire :

"*C'est un mousseron*", donc "très aromatique, il est délicieux en omelette", encore mieux, je vais "l'utiliser comme aromate, en le desséchant"

J. Montegut & J. Manuel, Atlas des champignons, Paris, Globus, 1975

La *qualification juridique* est la traduction en termes juridiques **J** d'une action de la vie ordinaire, **j**. Cette qualification une fois opérée justifie l'application à **j** des actions prévues par la loi à propos de **J**. Si l'avion arrive en retard, les passagers ont droit à une compensation financière. Pour cela, on doit définir ce que veut dire *arriver* et *en retard* lorsqu'on parle d'un avion, puis appliquer cette définition aux différents cas concrets *d'arrivée en retard*.

L'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 4 septembre 2014, *Germanwings*, illustre parfaitement ce qu'est la méthode juridique. La qualification est l'exercice juridique par excellence. C'est en elle que réside le véritable pouvoir du droit. Elle consiste à faire entrer un fait dans une catégorie juridique afin de lui appliquer le régime juridique attaché à cette catégorie juridique. Ainsi, suivant que le fait est ou non "subsumé" dans cette catégorie, le régime lui sera appliqué ou non.

Par exemple, si l'on considère qu'un voyageur est "arrivé" plus ou moins tard dans le long processus de l'atterrissage de l'avion et de son débarquement, cela sera plus ou moins profitable pour la compagnie aérienne. En effet, celle-ci doit une compensation financière au voyageur victime d'un "retard". Encore faut-il connaître son "heure d'arrivée". Encore faut-il déterminer juridiquement ce qu'est le fait pour un voyage d'"arriver".

Marie-Anne Frison-Roche, *Qualification des faits par le droit : Qu'est en droit "l'arrivée du passager d'un avion" ?*<sup>52</sup>

<sup>52</sup> <https://mafr.fr/en/article/qualification-des-faits-par-le-droit-quest-ce-que-/> (08-06-2020)

Les catégorisations administratives fonctionnent selon le même principe de qualification de la situation des personnes suivie d'un syllogisme pratique :

Vos documents montrent que vous êtes un parent isolé  
Cette situation donne droit à telle forme d'aide  
Cette aide doit vous être versée.

## 1. Argumentation par la définition lexicographique

La définition *lexicale* trouvée dans le dictionnaire est constituée d'une part de syntagmes ayant le même sens, ou l'un des sens du mot à définir, et d'autre part, d'exemples d'usage du mot. Ces usages sont soit empruntés à des auteurs, soit produits par le lexicographe et donnés par lui comme des exemples typiques ; ils sont reconnus comme à la fois reflétant et fixant le sens du mot. Ils légitiment ainsi certaines inférences argumentatives faites à partir de ce mot, dans la culture langagière dont elles relèvent (Racah 2014). Autrement dit, les définitions peuvent être utilisées comme des stocks de topoï liant le terme défini à une série ouverte de termes, légitimant les enchaînements de l'un à l'autre. Ces inférences s'appuient sur les savoirs sémantisés qui caractérisent une compréhension de base du mot. Elles sont considérées comme rationnelles et convaincantes dans la mesure où elles expriment le "patrimoine sémantique" partagé.

Si on sait que tel pays est une démocratie, on peut conclure "*alors on y tient régulièrement des élections libres*" puisque la tenue d'élections libres est un des traits qui définissent la démocratie :

Le terme démocratie [...] désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques au moins par le vote. (Wikipedia, *Démocratie*)

De même, le "riche" du dictionnaire n'est pas le "riche" de la sociologie. Les critères de classification sociologique et les critères d'usage linguistiques sont différents, mais, d'une part, dans les deux cas, la désignation d'un individu comme "un riche" demande à être justifiée (argumentation fondant une catégorisation). D'autre part, l'exploitation du savoir sociologique lié à la catégorie "riche" est à la base d'inférences non linguistiques permettant d'enrichir la description d'un individu appelé / catégorisé comme "un riche". Les savoirs scientifiques et savoirs partagés tels qu'ils fonctionnent dans l'usage de mots communiquent et constituent les stocks d'arguments fournis par les dictionnaires modernes sont mixtes.

Le dictionnaire définit l'adjectif *riche* comme suit.

**A – 1.** [En parlant d'une pers. ou d'un ensemble de pers.] Qui a de la fortune, qui possède des biens en abondance, qui a beaucoup d'argent. (TLFi, art. *Riche*).

À partir de "*X est riche*", on déduit, selon ce qu'on pourrait appeler "l'analytique lexicale" : *Donc X a de la fortune, il possède des biens en abondance, il a beaucoup d'argent.*

Le dictionnaire fait suivre la définition de citations, reprenant des usages typiques du mot et faisant allusion aux croyances et savoirs courants qu'on lui associe. En les associant au sens du mot, le dictionnaire présente ces exemples comme des savoirs quasi-langagiers, consensuels dans la communauté linguistique, et légitime ainsi de nouvelles inférences au statut ambigu. Les informations suivantes proviennent des définitions de MW, tfd ; CD.<sup>53</sup>

- (i) ... *DONC* il est riche. Cette affirmation est justifiée :
- Sur une base analytique :
    - (Il a) beaucoup d'argent ; des biens de valeur, donc il est riche
  - Sur la base de signes :
    - (Il possède) des biens de valeur, des objets d'art, donc il est riche
  - Sur la base de sa "moralité et de ses motivations" :
    - Il est déterminé à s'enrichir rapidement, donc il deviendra probablement riche
- (ii) Il est riche, *DONC*...
- Sur la même base analytique, ou à partir de signes, on peut déduire :
- ... (Il a) beaucoup d'argent ; des biens de valeur ... (il possède) des biens coûteux, faits dans des matériaux rares et travaillés (comme des meubles en acajou) ... il n'a pas besoin de travailler ... il a oublié son humble passé
- Cette dernière conclusion admet des exceptions :
- Il est riche, *MAIS*... ... Même devenu riche et célèbre, il n'a jamais oublié ses modestes origines
- (iii) Un principe implicite, "*tout le monde peut devenir riche*", élimine deux réfutations :
- Avoir un passé modeste
    - Même lorsqu'il est devenu riche et célèbre, il n'a jamais oublié son humble passé.
  - Manquer d'éducation formelle
    - Le manque d'éducation formelle n'est pas un obstacle à la richesse.
- (iv) Une opposition principale : les riches contre les pauvres, permet l'application du thème des "opposés" :
- Il y a une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.
  - Pourquoi n'est-elle pas riche ? Parce que son père n'a pas volé. Qu'est-ce qu'être riche au fond ? C'est avoir dans sa poche ce avec quoi le voisin se serait acheté un paletot s'il n'avait pas eu la sottise de se le laisser prendre (Mallarmé, *Corresp.*, 1862, p. 55). (TLFi, *ibid.*)
- Cet énoncé légitime le topos "*la richesse c'est le vol*", "*il est riche donc il a volé*".
- Les exemples suivants légitiment le topos "*il est riche, donc il est méprisant*" ou "*il est riche, donc il est méprisable*" :
- *Les (fils de) riches méprisent les gens* :
    - Que suis-je à vos yeux ? Le « précepteur » ainsi que me désignait avec mépris ce petit Anglais, ce fils de riche (Mauriac, *Asmodée*, 1938, IV, 13, p. 176). (TLFi, *ibid.*)

---

<sup>53</sup> CD = *Cambridge Dictionary*, <http://dictionary.cambridge.org>  
tfd = *thefreedictionary*. <http://www.thefreedictionary.com/> (12-12-2017)  
MW = *Merriam-Webster Dictionary*. [www.merriam-webster.com](http://www.merriam-webster.com)

— d'une façon générale, la question du mépris se pose à propos des riches :

Les habitudes et le caractère des patriciens étaient tels qu'ils ne pouvaient pas avoir de mépris pour un riche, fût-il de la plèbe (Fustel de Coulanges, *Cité antique*, 1864, p. 389). (TLFi, *ibid.*)

Ces inférences ne sont pas analytiques, mais relèvent de la doxa. Le lexicographe les fait porter par d'autres voix; comme s'il ne voulait pas tout à fait les prendre en charge.

## 2. Argumentation fondant la catégorisation-nomination d'un être et argumentation par la définition sont interdépendantes

Le processus de nomination-catégorisation ordinaire, par lequel on donne un nom à un objet est parallèle au processus général de catégorisation par lequel on rattache un être à une catégorie scientifique ou administrative. Appeler un être “**D**”, c’est lui imposer les discours de définition accompagnant ce nom ainsi que les scripts d’action, les devoirs et les obligations attachés “aux **D**”.

— *L’argumentation fondant une catégorisation* permet le rattachement d’un individu à une catégorie, nommée par un terme accompagné de son discours définitoire. En termes de traits, le rattachement est autorisé parce que cet individu présente un certain nombre de caractéristiques correspondant à celles de la définition : “*c’est un mousseron puisque que son chapeau est...*”, **V. Catégorisation**, ou est analogue à un membre de la catégorie de rattachement.

— Une fois rattaché à la définition, on peut lui appliquer tout ce que dit discours définitoire, par une *argumentation par la définition* : “*on peut le déguster, puisque c’est un mousseron!*”

— Pour que ce mécanisme puisse fonctionner, il faut que la définition ait été établie de manière indépendante, et non circulaire ; c’est à cela que sert *la justification argumentée d’une définition*.

Ces processus de (re-)définition et de (re-)catégorisations interviennent dans les argumentations *a pari*®, *a fortiori*®, comme dans l’application de la *règle de justice*®.

## Définition (IV) : Définition persuasive

La définition de ce qu'est "*un bon travail scolaire*" doit être construite indépendamment de la catégorisation<sup>@</sup> de tel travail particulier dans ou hors de la catégorie en question. La définition biaisée ne respecte pas ce critère :

Un bon travail scolaire, c'est un travail auquel l'élève consacre beaucoup d'efforts et investit beaucoup. Mon fils a passé son week-end sur son cours d'histoire. Donc il a rendu un bon devoir, et il mérite une bonne note.

La définition attachée au terme désignant une catégorie ("bon travail scolaire") fournit les critères partagés par les objets appartenant à cette catégorie. Elle permet de décider si tel ou tel être appartient ou pas à cette catégorie et de le traiter selon la règle de justice. Si tel travail répond aux critères définissant un bon travail scolaire, alors la catégorisation se matérialise par l'attribution d'une bonne note.

La définition persuasive est une définition remaniée produite dans l'intention d'englober un être précis dans la catégorie, de le désigner par le nom de la catégorie, et, en dernier ressort, d'attribuer à cet être les bénéfices attachés à la catégorie.

Ici, la catégorie "*est un bon travail scolaire*" a été redéfinie comme "un travail auquel l'élève a consacré beaucoup d'efforts" de telle sorte qu'elle puisse s'appliquer au fils, sans considérer, comme le veut la tradition, ce qu'est, "sur le fond", un bon travail scolaire. Un bon travail de mathématiques est un travail qui donne les solutions correctes aux exercices proposés, que l'élève y ait passé beaucoup ou peu de temps.

Une définition persuasive (ou définition *biaisée*) est donc une redéfinition du contenu descriptif d'un terme non pas à partir de critères généraux, mais en vue de son application à un cas singulier. Elle ne respecte pas *la condition de séparabilité* entre l'établissement de la définition d'une part, et, d'autre part, son utilisation pour inclure un individu dans la catégorie qu'elle détermine.

On peut donc l'attaquer par un argument fondé sur sa définition "officielle", que donne le dictionnaire ou l'administration concernée.

La notion de définition persuasive a été introduite par Stevenson ([1938]) dans les termes suivants :

Dans une définition persuasive [*persuasive definition*] le terme défini est un terme ordinaire, dont le sens est à la fois descriptif et fortement émotif [*emotive*]. Le but de la définition est d'altérer le sens descriptif du terme, souvent en lui conférant une précision plus grande dans les limites de son flou usuel. En revanche, cette définition n'apporte aucun changement substantiel au sens émotif du terme. Et cette définition est utilisée, consciemment ou inconsciemment, pour induire, par le jeu des significations émotive

et descriptive, une réorientation (*re-direction*) des attitudes des gens (*in an effort to secure, by this interplay between emotive and descriptive meaning, a redirection of people's attitudes*).

(Stevenson [1938], p. 210-211)

Les termes susceptibles de redéfinition persuasive sont donc “émotionnellement chargé” ; les mots exprimant des valeurs et les intérêts entrent certainement dans cette catégorie ; la culture est reconnue comme une valeur par **L1** et par **L2**. La redéfinition persuasive du mot lui *conserve* toute cette charge.

Stevenson donne l'exemple suivant. **L1** et **L2** discutent à propos d'une connaissance commune :

— **L1** relève chez cette personne un certain nombre de lacunes (éducation, conversation, références littéraires, subtilité d'esprit) et en conclut « *il n'a aucune culture* ». Ces (prétendues) lacunes révèlent en négatif les traits qui définissent pour **L1**, une personne cultivée.

— **L2** décrit cet ami sous un certain nombre de traits favorables (imagination, sensibilité, originalité) et en conclut « *c'est un homme d'une culture bien plus profonde que celle de la plupart d'entre nous, qui avons pu bénéficier d'une éducation supérieure.* »

La situation argumentative est la suivante. D'une part, **L1** et **L2** sont d'accord pour donner au mot *culture* et au jugement “*X est une personne cultivée*” une orientation émotionnelle positive (valorisation de la culture). D'autre part, le mot a un sens descriptif vague. **L2** découpe dans cet ensemble descriptif une définition possible, et montre que l'ami commun possède ces traits caractéristiques. Pour Stevenson l'objectif argumentatif de **L2** est de « réorienter [*redirect*] l'attitude de **L1**, car il pense que **L1** n'est pas suffisamment sensible aux mérites de leur ami » (*id.*, p. 211).

Il semble que la manœuvre soit la suivante :

- (i) **L2** souhaite valoriser son ami ;
- (ii) il redéfinit le mot *culture* « dans les limites de son flou usuel », en fonction de qualités que possède cet ami ;
- (iii) il conclut que son ami est cultivé ;
- (iv) et l'ami bénéficie ainsi de l'opinion positive associée à l'idée de culture et de personne cultivée.

Le point (ii) est crucial : c'est là que se trouve l'acte argumentatif ; (v) présuppose que l'orientation positive (le contenu émotif, la valorisation) est indépendant du contenu cognitif, et qu'il n'est pas altéré par la redéfinition.

Pour rendre une définition persuasive, au sens de Stevenson, il faut redéfinir son contenu descriptif, et garder intacte son orientation, qui ne s'attachera plus aux individu contenu primitif, mais au contenu redéfini. Il s'ensuit que de nouveaux membres seront attachés à la catégorie “personne cultivée”, et bénéficieront du prestige relatif attaché à cette condition.

Stevenson attribue à **L2** *seulement* une définition persuasive. Si on est sensible aux évolutions du sens du mot *culture* depuis le milieu du XXe

siècle, on pourra estimer que **L1** et **L2** incarnent simplement des positions antagonistes typiques dans le grand débat sur ce qu'est la culture. Il apparaît alors que **L1** donne, non moins que **L2**, une définition persuasive de *culture* (“références littéraires”, etc., voir *supra*), qui lui permet d'exclure l'ami commun de la société des gens cultivés. **L1** cherche à influencer **L2** autant que **L2** cherche à influencer **L1**.

Ce scénario suppose que l'orientation argumentative (appelée ici « contenu affectif ») est indépendante du contenu cognitif, et qu'elle est insensible à la modification de ce dernier. On doit donc attacher cette orientation directement au signifiant. Cette théorie implique un dédoublement du signifié. Par cette division du sens qu'elle pratique, la définition persuasive se rapproche des procédés de *distinguo* et de dissociation, **V. Distinguo ; Dissociation ; Orientation.**

---

# Démonstration et argumentation

## 1. Le mot *démonstration*

Lat. *demonstrare*, “1. Faire voir ; 2. Exposer, décrire”

*Démontrer* et *montrer* sont restés synonymes dans certains contextes : “*dans ce qui suit, je montrerai (= démontrerai) que...*”. L’usage ordinaire utilise *démonstration* avec le sens de *manifestation* : on se livre à des *démonstrations de solidarité, d’amitié*, et on donne des *preuves d’amour*. Ces emplois rappellent que la démonstration, même dans ses emplois les plus abstraits, garde un lien avec le visuel : si la *preuve* fait toucher du doigt et goûter, la *démonstration* fait voir. L’argumentation n’a pas de tels arrière-plans métaphoriques ; elle a sa source et se déploie entièrement dans le langage.

En rhétorique, hormis le sens de “preuve”, le mot *démonstration* est utilisé dans deux sens totalement différents.

— La *démonstration* est une présentation verbale très vive d’un événement ou d’un état de choses sous forme de tableau, dont l’auditeur ou le lecteur est le spectateur. Cette figure est encore appelée *évidence* ou *hypotypose* (Lausberg [1960], § 810).

— Le *genre démonstratif* est un autre nom du genre généralement appelé *épidictique* ou *laudatif*, à côté des genres *délibératif* et *judiciaire* (Lausberg [1960], § 239).

— Par *démonstration*, on entend une suite de formules telles que chacune de ces formules soit correspond à une formule vraie, soit est déduite d’une paire de formules qui la précèdent par une règle unique, la règle de détachement (*modus ponens*), V. **Déduction**, §3.

## 2. L’opposition argumentation / démonstration

L’opposition de l’argumentation à la démonstration est l’élément fondamental du “prêt-à-penser” sur l’argumentation, où elle se redouble dans l’opposition opinion / vérité.

L’opposition démonstration / argumentation correspond à celle qu’on relève entre « les deux cultures » (Snow, 1961) comme radicalement différentes, sans contact ni communication, le monde de la science contre le monde des affaires humaines, le monde de la vérité contre celui de l’opinion. Cette opposition tient parfois lieu de définition de l’argumentation, réduite à une pseudo-démonstration. La substance et la portée réelle de cette opposition, les relations précises entre argumentation et démonstration, constituent une question essentielle pour le développement des études d’argumentation.

## 3. La démonstration hypothético-déductive, idéal de la preuve ?

En logique, une démonstration hypothético-déductive est un discours en langage formel, progressant des *axiomes* au *théorème* par l’application de règles de déduction. C’est une suite de propositions telles que chacune

d'elles est ou bien un axiome (une prémisse posée comme vraie) ; ou bien une proposition précédemment démontrée ; ou bien une proposition déduite d'un axiome ou d'une proposition démontrée par une règle de déduction. La construction de cette suite n'échappe pas à l'intentionnalité, puisqu'elle vise un point d'arrêt, un résultat remarquable, détachable : le théorème.

Lorsqu'il est possible d'amener une preuve à une démonstration de type logico-mathématique, on dit qu'on a *formalisé* cette preuve. Cette définition de la preuve formelle, parfois prise comme idéal de la preuve, est à la base de la conception de la science comme calcul pur, que l'on oppose à une vision de la science comme description de la réalité (géographie, zoologie), mêlant le calcul et l'expérimentation (physique, chimie).

Dans les sciences, une démonstration est un discours :

- portant sur des propositions *vraies* : par hypothèse, comme résultats d'observations ou d'expérimentations menées selon un protocole validé, ou comme résultats acquis de démonstrations précédentes ;
- enchaînées de façon *valide*, c'est-à-dire conformément aux règles du calcul et aux procédures spécifiques définies dans la discipline ;
- aboutissant à une proposition nouvelle, stable, marquant une *avancée* dans le domaine, et susceptible d'orienter le déroulement ultérieur de la recherche.

La pratique scientifique suppose bien d'autres opérations, linguistiques, cognitives ou matérielles que la démonstration logico-mathématique : appréhender un état de la question, formuler le problème, concevoir une hypothèse, définir, observer, décrire, réaliser un montage expérimental et une expérimentation, calculer, schématiser, prédire, mesurer, vérifier des résultats... puis mettre en forme les résultats pour les communiquer, répondre aux questions et réviser ce qui doit l'être. En outre, la pratique scientifique courante inclut la rédaction de demandes de financement, l'évaluation des recherches, les entretiens d'embauche, etc. Ces opérations nécessitent la gestion coordonnée des langages techniques, mathématiques et naturels, utilisant une variété de supports sémiotiques, figures, tableaux, schémas et diagrammes. L'argumentation en langage naturel joue un rôle important dans toutes ces activités complexes.

### 3.1 Deux champs distincts : ce qu'on sait, ce qu'on fait, ce qu'on valorise

Le champ de l'argumentation est plus vaste que celui de la démonstration : l'argumentation porte sur ce qu'il faut *croire*, zone sur laquelle elle rencontre la question de la preuve et de la démonstration, mais tout autant sur ce qu'il faut *faire*, démissionner ou pas, rejeter ou accepter des offres de négociation, etc., comme sur ce qu'il convient de valoriser, *d'admirer* ou de *dédaigner*, voire de *ressentir*, domaines dans lesquels le langage de la démonstration n'a pas de sens.

Pour certaines questions relevant du croire et de la prédiction scientifique, on peut penser que le doute est *accidentel*, qu'il est destiné à être normalement éliminé par les progrès de la science. En revanche, il est

*essentiel* dès que l'on considère des situations où interviennent des agents humains. Dans de telles situations, souvent le doute n'est jamais résolu, et on peut se demander légitimement ce qui se serait passé si...

On a recours à l'argumentation quand les données sont incomplètes ou de mauvaise qualité, les hypothèses et lois sont imparfaitement définies ; les déductions qu'elle opère sont, précaires et soumises à un principe de *révision*. En dernier ressort, on est renvoyé à la question du temps : l'argumentation tient du pari ; elle est liée à *l'urgence* et à *l'occasion* ; elle implique un processus "en temps limité", bien différent du temps illimité que peut s'octroyer la démonstration philosophique ou scientifique ; il y a une différence de nature entre leurs agendas comme entre leurs problèmes.

Lorsqu'elle fonctionne dans le champ du savoir, l'argumentation est exploratoire ; elle a une fonction *heuristique*. Elle permet de produire des hypothèses, par définitions précaires et incertaines, mais qui permettent d'ouvrir une discussion et d'enclencher le processus critique de vérification et de révision.

Par nature, la démonstration est liée à un domaine ; l'argumentation peut combiner *des preuves d'origine hétérogène*. Si l'on discute de la nécessité de construire un canal, on devra articuler les arguments, et les preuves des géologues, des économistes, des écologistes avec ceux des riverains et des financiers, le tout sur fond de calcul, de chiffres et de démonstrations toutes plus scientifiques les unes que les autres. L'argumentation en langue naturelle devra tenter de fusionner ces modes de démonstration dans un langage accessible aux politiques et aux citoyens.

### 3.2 Argumentation-preuve et argumentation-démonstration : l'héritage

Plusieurs théories d'orientation, par ailleurs très différentes, se rejoignent pour opposer argumentation et démonstration. Historiquement, les notions de démonstration et d'argumentation dont nous avons hérité à travers la tradition occidentale se sont construites en Grèce ancienne. La démonstration en sciences et en mathématiques (Archimède, Euclide) s'est construite sans relation avec l'argumentation dans les affaires sociales. D'après Lloyd, Aristote a explicité le concept de démonstration dans un contexte scientifique où étaient pratiquées « quatre types d'argumentation »,

Le premier est celui de l'argumentation dans les domaines du droit et de la politique, le deuxième l'argumentation dans la cosmologie et la médecine, le troisième dans les mathématiques à l'époque pré-aristotélicienne, et le quatrième l'argumentation déductive en philosophie. Les deux premiers sont liés essentiellement à la preuve, les deux derniers à la démonstration. ([1990], p. 124)

L'unité des disciplines de la preuve se constate à l'examen de leur vocabulaire :

Le même vocabulaire, pas seulement celui des témoignages, de l'examen, du jugement, mais également celui de la preuve, apparaît aussi ailleurs que dans le domaine purement judiciaire ou politique, surtout dans

diverses branches de la pensée spéculative grecque naissante. La cosmologie comme la médecine en fournissent des exemples. (*Ibid.*)

Dans l'œuvre d'Aristote, l'argumentation est caractérisée par ses différences avec la démonstration logique. En argumentation, les prémisses et les règles de l'argumentation sont vraisemblables, elles *relèvent de l'opinion* alors qu'elles sont *certaines* lorsqu'il s'agit de démonstration, et *probables* lorsqu'il s'agit de dialectique. Par un réflexe suiviste d'un modèle aristotélicien simplifié, l'argumentation a été constamment rapportée à la *démonstration logique* (à l'argumentation-démonstration), et non pas aux *pratiques des scientifiques, des médecins, des historiens, des enquêteurs de police...* auxquelles elle est cependant le plus liée, de par sa nature substantielle et son rapport aux données (argumentation-*preuve*). Par exemple, la notion essentielle de *stase*<sup>@</sup> est empruntée à la médecine.

La référence hypnotique à la déduction logique élémentaire entraîne la rupture du lien entre l'argumentation et les arts et sciences exploitant des données d'observation.

Cette opposition non opératoire de la démonstration à l'argumentation, dont les origines sont profondes et qui fonctionne maintenant comme un lieu commun, a été considérablement renforcée par la nouvelle rhétorique, ainsi que par les positions non référentialistes de la théorie de l'argumentation dans la langue.

#### 4. Démonstration *contre* argumentation ?

##### 4.1 La *Nouvelle Rhétorique*

Perelman et Olbrechts-Tyteca ont construit un concept autonome d'argumentation sur un double rejet, rejet des émotions d'une part, opposition de l'argumentation à la démonstration d'autre part. Il s'agit pour le *Traité* de circonscrire un domaine discursif autonome, où l'on parle *sans démontrer ni s'émouvoir*. Dans les termes mêmes du *Traité*, le couple argumentation / démonstration fonctionne comme un « couple antagoniste », dont les termes font l'objet d'une véritable « rupture de liaison » ou « dissociation » (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 550). La démonstration logique élémentaire est posée à la fois comme repoussoir de l'argumentation, comme on peut le vérifier sur chaque occurrence du terme *démonstration* mentionnée à l'index, et comme son inaccessible idéal.

Cette stratégie, proche de celle de l'*épouvantail*<sup>@</sup>, constitue une des cellules génératrices fondamentales du *Traité*. Par ailleurs, si l'on met au premier plan non plus la logique seule mais d'autres activités scientifiques comme la médecine ou la physique, et si l'on se place non plus dans un contexte d'exposition des résultats mais dans des contextes de découverte ou d'apprentissage, on voit que, pour chacun des points évoqués dans le *Traité*, on pourrait mettre en question la réalité de la rupture ou discuter sa nature exacte ou sa position dans la construction de la démonstration.

Cette image durcie de la démonstration favorise l'antagonisme argumentation / démonstration. Elle se concrétise par l'exclusion du *Traité*

de tout ce qui touche aux sciences ; l'ouvrage se donne comme objets d'analyse

les moyens de preuve dont se servent les sciences humaines, le droit et la philosophie ; nous examinerons des argumentations présentées par des publicistes dans leurs journaux, par des politiciens dans leurs discours, par des avocats dans leurs plaidoiries, par des juges dans leurs attendus, par des philosophes dans leurs traités. ([1958], p. 13)

Aucune référence n'est faite à une quelconque activité scientifique. L'argumentation concerne exclusivement les humanités, et la démonstration règne sur les sciences et les mathématiques. La coupure entre « les deux cultures » (Snow, 1961) se trouve ainsi consacrée au fondement même de la discipline.

#### 4.2 *L'argumentation dans la langue*

Cette théorie fait de *l'orientation*<sup>@</sup> argumentative la caractéristique essentielle du plan sémantique de la *langue*, et conclut à l'impossibilité de développer en discours une argumentation fondée sur les bonnes raisons :

Bien souvent on a remarqué que les discours concernant la vie quotidienne ne peuvent pas constituer des “démonstrations” en un sens tant soit peu logique du terme : Aristote l'a dit, en opposant à la démonstration nécessaire du syllogisme l'argumentation incomplète et seulement probable de l'enthymème, Perelman, Grize, Eggs ont insisté sur cette idée. Au début nous pensions nous situer dans une telle tradition avec pour simple originalité de rapporter à la nature du langage cette nécessité de substituer l'argumentation à la démonstration : nous pensions trouver dans les mots de la langue ou la cause ou le signe du caractère fondamentalement rhétorique, ou, comme nous le disions, “argumentatif ” du discours. Mais il me semble que nous sommes maintenant amenés à dire beaucoup plus. Non seulement les mots ne permettent pas la démonstration, mais ils permettent aussi peu cette forme dégradée de la démonstration que serait l'argumentation. Celle-ci n'est qu'un rêve du discours, et notre théorie devrait plutôt s'appeler “théorie de la non argumentation”.

Ducrot 1993, p. 234

Il est dans la cohérence de cette théorie, après que l'ordre de la parole ait été rabattu sur celui de la langue (saussurienne), de dénier tout principe d'intelligibilité à l'argumentation dans le discours.

La thèse sur le “rêve argumentatif” est indissociable de la thèse du “rêve référentiel”, qui refuse au discours toute capacité de désignation, pour réduire la signification aux effets de l'énoncé : “*c'est sale ?*” ne signifierait rien, sinon sa suite “*Lave-le ! Ne t'en sers pas !*”, etc. On peut discuter cette affirmation à partir de l'évidence : il y a des traces de sale — café au fond de la tasse, odeur des vêtements sales, poussière sur la voiture, poubelles renversées dans l'entrée de l'immeuble, etc. Le statut des évaluations portées dans différentes cultures ou sous-cultures sur le sale et le propre est une autre question, qui concerne l'anthropologie. Il est évidemment possible d'utiliser les énoncés comme “*le verre est sale*” de façon purement performative (“*sale parce que je le dis*”), afin de déclencher par exemple un

comportement de soumission (“*oui Monsieur, je vous en apporte un autre immédiatement*”) et de marquer ainsi sa toute-puissance. Mais ces usages, bien attestés, sont distincts de l’ordinaire qui est, sinon l’accord, la concession, et la négociation : faut-il refaire la vaisselle ?

### 4.3 Argumenter le caractère non démonstratif de l’argumentation

La discussion sur le caractère possiblement démonstratif du discours ordinaire est menacée par les paradoxes sceptiques, et s’expose à l’auto-réfutation : il est délicat d’argumenter dans un discours en langue naturelle sur le caractère argumentatif ou non du discours en langue naturelle. En outre, toute affirmation générale sur le caractère démonstratif ou non de l’argumentation en général, quel que soit le prestige de l’autorité qui la soutient, est difficilement évaluable. Les argumentations fondées sur des *indices*®, l’argumentation au *cas par cas*®, ne peuvent être traitées comme les argumentations fondées sur *l’autorité*® ou *l’analogie*®. Le discours argumentatif ordinaire combine des types de preuve hétérogènes.

Les études d’interaction nous ont appris beaucoup sur ce que sont et font les discours de la vie quotidienne. De brefs raisonnements locaux, s’accomplissent dans des séquences où le langage se combine à l’action, pour arriver à des conclusions opératoires. On définit, on catégorise, on articule des causes, on fait des analogies, toutes plus ou moins boiteuses, mais toutes susceptibles de critiques et de rectifications, qui fonctionnent parfois de façon satisfaisante pour les parties concernées.

Non seulement une logique, mais une géométrie, une arithmétique, une physique, etc., informent les pratiques langagières courantes. Moyennant quelques ajustements conventionnels, les mots et le discours permettent au moins la démonstration syllogistique ; chiffres et calculs ne sont pas hors langue, aucun manque métaphysique ne leur interdit de conclure correctement, comme le montrent les petits calculs suivants :

Il faut deux heures pour arriver au refuge, la nuit tombe dans une heure, nous arriverons au refuge dans le noir.

*L’abbé du Chaila est un des artisans essentiels de la répression des protestants des Cévennes. Son assassinat « est à l’origine de [la] guerre “des Camisards” » (Poujol, p. 7).*

La date de naissance du futur abbé du Chaila pose un premier mystère, du fait de la disparition des registres paroissiaux. On peut la situer au début de l’année 1648. En effet, les parents de François, Balthazar de Langlade et Françoise d’Apchier, se sont mariés le 9 avril 1643 et, à raison d’un enfant par an, ont eu successivement, huit garçons et deux filles en dix ans. François étant le cinquième enfant de la famille est donc né en 1648, les quatre frères précédents étant nés respectivement en 1644, 1645, 1646 et 1647. »

Robert Poujol, *L’abbé du Chaila (1648-1702)*<sup>54</sup>

La pratique de l’argumentation ordinaire suppose une capacité d’organiser des ensembles, de les combiner avec un peu d’arithmétique, ou de

---

<sup>54</sup> Montpellier, Les Presses du Languedoc, 2001, p. 31.

formuler d'impeccables syllogismes, pour peu qu'ils portent sur des contenus familiers :

Les champignons ne sont pas tous comestibles, certains sont comestibles, mais pas très bons ; d'autres sont toxiques ; d'autres encore sont mortels. Il faut donc être très attentif quand on les cueille.

Aujourd'hui j'ai mangé deux poires et trois oranges, donc je suis en règle avec mon régime, j'ai mangé cinq fruits.

Ce train s'arrête à toutes les gares, ce n'est pas un express.

Manier l'équerre et le fil à plomb, calculer des angles, suppose, sinon une théorie, du moins une compétence géométrique. Toutes ces capacités conjuguées trouvent leur écho dans le langage, ce qui fait qu'il est, jusqu'à un certain point, possible de produire de bonnes *preuves* dans les discours mélangés des activités ordinaires. “*Le baromètre baisse, (ça veut dire que) le temps se gâte*”. Quelle est la nature du lien entre ces énoncés, autrement dit que signifie *ça veut dire que* ? A-t-on affaire à un principe sémantique ou à un principe physique ? La réponse met en jeu la partition, si commode mais incertaine du savoir linguistique et du savoir encyclopédique. Le lien sémantique a une origine scientifique, il fige un savoir physique difficilement acquis depuis Pascal, qui permet une authentique prévision. Il y a bien deux faits distincts, reliés par une loi : si “*le thermomètre baisse*” signifie “*il va pleuvoir*”, c'est parce que nos pratiques sémantiques ont intégré un savoir positif sur le monde.

D'une part, la démonstration et la preuve logique s'opposent incontestablement à l'argumentation on le voit immédiatement par leur langage qui exclut la subjectivité<sup>@</sup>. Mais une opposition n'a de sens que si les domaines opposés sont comparables. Il n'y pas de sens de comparer un éditorial de journal avec un article exposant le résultat d'une recherche mathématique de pointe. Et surtout, il n'y a aucune raison d'opposer centralement l'argumentation à la démonstration logique élémentaire plutôt qu'aux d'autres pratiques des “arts de la preuve”<sup>@</sup>. On peut argumenter de façon correcte en langue naturelle ; il émerge une vérité du débat judiciaire et historique, et l'argumentation joue un rôle dans l'acquisition des sciences, **V. Preuve.**

## **5. Argumentation, acquisition des savoirs scientifiques et techniques, questions socio-scientifiques.**

Pour construire sa logique formelle, Quine suit « une politique inspirée par le désir de travailler directement avec le langage usuel jusqu'au moment où il y a un gain décisif à l'abandonner » (1972, p. 20-21). Tout pousse à discuter les relations entre argumentation et démonstration dans le cadre d'une telle politique : *mutatis mutandis*, on dira que l'apprentissage élémentaire de la démonstration et de la preuve scientifique en général est ancré dans la langue ordinaire et ses processus de argumentatifs, et qu'il s'en sépare lorsqu'il trouve un gain décisif à le faire. Le point de départ est assuré : tous les enseignements commencent à se développer dans et à

l'aide du langage naturel ; les points de séparation dépendent des disciplines.

On peut parler d'une *construction argumentative de la démonstration*, par une série de ruptures se situant à des niveaux différents. Les termes, objets, règles et modalités d'expérience sont de mieux en mieux définis ; les éléments redondants, les perceptions non pertinentes sont expulsés du contexte ; les indices de subjectivité sont éliminés ; on passe du dialogue au monologue, le discours devient de plus en plus impersonnel, les voix se fusionnent ou sont éliminées ; le langage naturel est transformé et remplacé, partiellement ou totalement, par une langue formelle et calculatoire ; la communauté d'interlocuteurs qualifiés intervient de façon organisée, etc. Au terme de ces métamorphoses, l'argumentatif est devenue démonstratif ; il a permis de construire des savoirs substantiels (Nonnon 1996 ; Baker 1996 ; De Vries, Lund, Baker 2002 ; Buty & Plantin 2009).

Le programme de recherche sur l'argumentation dans l'enseignement des sciences et plus généralement sur « l'enculturation scientifique » est apparu à la fin des années 90 et au début des années 2000. Ils représentent maintenant un domaine de développement clé pour l'argumentation (Baker 1996, De Vries, Lund, Baker 2002 ; Buty & Plantin 2009 ; Erduran & Jiménez-Aleixandre 2008 ; Polo, 2020).

Les humanités langagières restent largement prisonnières d'une conception de l'argumentation fondée sur des discours autocentrés, dans lesquels tout et le contraire de tout peut se dire. Sur cette conception, s'est construit un antagonisme confortable avec "la démonstration logique", épouvantail commode, mais insuffisant. Le repositionnement de l'argumentation comme activité complexe, combinatoire de preuves hétérogènes, située dans un environnement matériel éventuellement sophistiqué, permet de prendre quelques distances avec cette vision logocentrique traditionnelle. Les discussions de deux garagistes en désaccord sur les moyens de réparer un moteur défectueux, ou de deux élèves en désaccord sur la forme des rayons qui sortent d'une lentille sont aussi prototypiques de ce qu'est une situation argumentative qu'un débat où le langage n'est perpétuellement rapporté qu'à lui-même.

---

## Dépassement ► Direction

---

### Dérivés, Mots –

Un *mot dérivé* est un mot formé sur un mot de base ou sur une racine à l'aide d'un préfixe ou d'un suffixe.

Le suffixe change la catégorie grammaticale du mot de base :

(il) *charge*, le *chargement* du camion

*procès* : le chargement du camion a pris trois heures

*résultat* du procès : le chargement du camion pèse trois tonnes.

(il) travaille, un travailleur (N), travailleur (Adj)

Le préfixe conserve la catégorie grammaticale du mot de base

(il) *charge* / *décharge* le camion

Une *famille dérivationnelle* est composée de l'ensemble des mots dérivés d'une même racine ou d'un même mot de base.

### 1. Argumentation exploitant les dérivations

*Le topos des dérivés* utilise le mécanisme de la dérivation lexicale. Comme le *signifiant* du mot de base se retrouve en substance dans le mot dérivé, on tend à penser que le *sens* du mot de base est également conservé dans le dérivé, ce qui n'est pas forcément le cas. Le président d'une *commission* appelle *commissaires* les membres de cette commission ; cette suffixation habile lui permet de capter l'autorité associée au mot *commissaire*, et de conférer à lui et à ses collègues une certaine autorité sur les gens qui ont recours à ses services.

Une famille d'argumentations exploite le sentiment d'évidence sémantique provenant de la similitude morphologique. La reprise du même segment phonique ou graphique produit un enchaînement apparemment irréfutable, en vertu de sa forme, "A est A" :

Je suis *homme*, rien de ce qui est *humain* ne m'est étranger.

Un discours célèbre du général de Gaulle utilise de tels énoncés auto-argumentés :

Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler.

Charles de Gaulle, *Discours du 30 mai 1968*.<sup>55</sup>

---

<sup>55</sup> [www.charles-de-gaulle.org/pages/espace-pedagogique/le-point-sur/les-textes-a-connaître/discours-du-30-mai-1968.php](http://www.charles-de-gaulle.org/pages/espace-pedagogique/le-point-sur/les-textes-a-connaître/discours-du-30-mai-1968.php) (20-09-2013).

Ces argumentations postulent que les mots suffixés n'ont aucune autonomie sémantique. Parfois, en effet, le sens du mot dérivé correspond strictement à celui du mot de base, le suffixe servant uniquement à noter la catégorie grammaticale. Parfois le sens du mot suffixé ne peut pas être calculé (prédit) à partir de celui du mot de base.

Le sens des familles dérivationnelles n'est ni transparent ni homogène. L'apparementement morphologique masque des divergences sémantiques profondes entre le mot de base et le mot dérivé, allant de la conservation du sens, à l'opposition entre les connotations ou orientations argumentatives des mots, jusqu'à l'indépendance complète des significations en synchronie.

Si vous trouvez votre travail *aliénant*, alors nous devons vous orienter vers un asile *d'aliénés*.

La famille dérivationnelle {*entreprendre, entrepreneur, entreprise, entreprenant*} est formée sur le morphème racine /*entrepr*/. Elle permet une riche gamme d'argumentations pouvant se réclamer de l'évidence.

Que sles entrepreneurs entreprennent !

est une invitation faite à des individus de se montrer à la hauteur de leur concept. On défend l'entreprise en objectant que

Il ne faut pas que les règlements tatillons empêchent les entrepreneurs d'entreprendre.

L'argumentation peut attribuer à un individu une qualité sur la base du postulat de l'homogénéité du sens entre *entrepreneur* et *esprit d'entreprise* :

Puisque c'est un entrepreneur, il a forcément l'esprit d'entreprise.

Et on peut objecter à un entrepreneur exerçant ses assiduités hors de son domaine de compétence professionnelle :

Je vous trouve bien entreprenant, Monsieur l'entrepreneur !

**Mots dérivés anti-orientés** — Inversement, les oppositions d'orientation argumentative entre mots appartenant à une même famille dérivationnelle sont exploitées par des formes d'antanaclase, **V. Orientation** :

En signant ce compromis au moment opportun, le président a pris une décision hautement politique.

Le président s'est compromis par une décision politicienne, purement opportuniste.

**Réfutation** — Les argumentations par la dérivation sont réfutées comme des "jeux de mots", en mettant en évidence les différences de sens entre mot de base et mot dérivé. À son tour, cette réfutation donnera prise à son tour à l'accusation de "querelle de mots" ou de "chipotage sémantique", **V. Expression**.

## 2. Autres désignations et formes apparentées

**Lieu des mots apparentés** — Cicéron considère le topos des dérivés sous le nom de lieu des *apparentés (coniugata)*, qui fournit des « arguments tirés de mots de la même famille » (*Top.*, II, 12, p.70) :

Si le champ est un pâturage commun, on a le droit d'y envoyer des troupeaux pâturer en commun. (*Ibid.*)

Puisque c'est un *communal*, les animaux peuvent y pâturer *en commun*. Mais cela signifie-t-il que tous les troupeaux peuvent y pâturer simultanément ou successivement ?

**Lieu des dérivations** — Le topos n°2 de la *Rhétorique* d'Aristote définit le « lieu des dérivations » comme suit :

Un autre [topos] se tire des flexions grammaticales semblables ; car les dérivés fléchis doivent pouvoir pareillement recevoir ou ne pas recevoir un même prédicat ; par exemple le juste n'est pas toujours bon ; car alors le "justement" le serait toujours, tandis qu'en réalité être mis à mort "justement" n'est pas chose désirable.

*Rhét.*, II, 23, 1397a20 ; Dufour, p. 115

L'énoncé "*si tu trouves que le juste est désirable, alors tu trouves qu'être mis à mort justement est désirable*" est un paradoxe sophistique typique. Il repose sur le postulat que "tout ce qui peut se dire d'un terme, *juste*, peut se dire des énoncés où entre son dérivé, *justement*", postulat rejeté car conduisant à une absurdité.

Soit la thèse "ce qui est juste est bon, désirable" ; donc, par instanciation de *ce qui est juste* :

Le juste châtiment du criminel est bon, désirable

Ce qui exprime le sentiment social. Mais si je suis le criminel, s'ensuit-il que je désire le châtiment ? On n'en sait rien ; mais l'hypothèse que le criminel désire le châtiment a quelque chose de dostoïevskien. On retrouve l'idée que ce qui est désirable par la société n'est pas forcément désirable par l'individu, **V. Sophisme, Sophistes, §1.**

**Argument par l'étymologie<sup>@</sup>** — L'argument des dérivés est parfois désigné comme "argument tiré de l'étymologie", ce qui s'entend, puisque différents mots peuvent être formés sur une même racine étymologique. Sous l'intitulé « lieu de l'étymologie », Duplex traite des dérivations synchroniques du type *oiseau* > *oiseleur*, où le détour par l'étymologie est inutile, et des inférences analytiques comme « il est *docteur*, par conséquent il a de la *doctrine* », où la compréhension de l'apparement des mots nécessite un commentaire historique. Il estime, à raison, que ce genre d'inférence est très « fresle » ([1607], p. 303).

**Étymologie, *notatio nominis, conjugata*** — Bossuet distingue deux types d'argumentation sur le nom.

— Le topos qui « se prend de l'étymologie, en latin *notatio nominis*, c'est-à-dire de la racine dont les mots sont dérivés, comme quand je dis "*si vous êtes roi, régnez*" ».

— Le topos qui « se prend des mots qui ont ensemble la même origine, qu'on appelle *conjugata* », et donne pour exemple de cette relation la paire *homo* / *hominis*, soit deux formes déclinées du même terme. Le sens du mot ne varie pas selon son cas grammatical.

Le principe de fond est clair : toutes les fois que deux termes sont liés par la morphologie, le lexique ou l'étymologie, on cherche à appuyer sur l'un des conclusions touchant l'autre.

---

# Désaccord conversationnel et désaccord argumentatif

L'argumentation se développe contre une tendance profonde du dialogue en face à face, la préférence pour l'accord.

## 1. Préférence pour l'accord

L'argumentation est une technique permettant de dériver un consensus construit, de second niveau (sur la conclusion) à partir d'un consensus posé, de premier niveau (sur les arguments), **V. Accord ; Persuasion**. Une telle dérivation peut être vue comme l'expression discursive "macro" d'une tendance observable au niveau "micro" de la séquence interactionnelle, *la préférence pour l'accord*. Cette notion est fondamentale dans l'étude de l'organisation des tours de parole en interaction ; elle est à la base du fonctionnement de la *politesse@* linguistique.

Dans une séquence composée d'une paire adjacente de tours de parole, le premier de ces tours projette (est orienté vers, préfère...) un second tour d'un certain type. Une demande, une invitation "préfèrent" une acceptation à un refus, au sens où elles sont faites pour être acceptées et non pas refusées ; une affirmation est faite pour être ratifiée et non pas rejetée.

*La suite préférée* est non marquée ; l'interlocuteur *s'aligne* sur le locuteur. L'accord va sans dire ; une marque linguistique minimale peut suffire : ("oui oui", "OK", "on y va"), une marque quasi verbale ("hm hm") ou corporelle (hochement de tête).

La préférence pour l'accord se manifeste encore par des pratiques d'évitement de l'opposition frontale (sauf pour les personnalités à tendances agonistiques) ; l'absence de ratification des désaccords émergents, et la préférence pour les micro-ajustements qui permettent aux interlocuteurs d'arriver à un accord sans thématization du désaccord.

*La suite non préférée* se caractérise par des marques spécifiques comme l'hésitation, la présence de pré-tour et enfin la présence de justifications, comme en **L2**:

- L1<sub>1</sub> : — *Tu fais quoi ce soir ?*  
L2<sub>1</sub> : — *Ben j'sais pas trop.*  
L1<sub>2</sub> : — *Tu passes prendre un verre ?*  
L2<sub>2</sub> : — (silence) *hmm bon tu vois j'crois pas faut tout de même que je travaille un peu.*

Donner des raisons pour accepter une invitation peut être désobligeant :

- L1 : — *Passe donc dîner demain soir !*  
L2 : — *D'accord, avec plaisir, ça m'évitera de cuisiner et j'en profiterai pour descendre la poubelle.*

Cette préférence pour l'accord n'est pas un fait psychologique, mais une régularité observationnelle. Elle correspond au principe de coopération

de Grice, ainsi qu'à des observations de Ducrot sur l'effet polémique produit par les enchaînements qui ne s'inscrivent pas dans la "suite idéale" projetée par le premier tour, c'est-à-dire celle qui conserve les présupposés,

#### V. Présupposition.

L1 : — *Et vous avez arrêté de boire ?*

L2 : — *Mais je n'ai jamais bu. Vous devez me prendre pour quelqu'un d'autre.*

## 2. Désaccord conversationnel

L'opposition à une intervention peut être *verbale* ("je ne suis pas d'accord") ou *paraverbale*. Dans ce dernier cas, elle se manifeste par des phénomènes bien précis : tentatives de l'un pour prendre la parole et refus de l'autre de la céder ; chevauchements non collaboratifs entre tours de parole ; accélération du débit ; haussement de voix ; refus d'émettre des régulateurs positifs, ou excès ironique de signes d'approbation ; comportement de partenaire non adressé, non ratifié ("t'es sourd ou quoi?"); émission de régulateurs négatifs verbaux ou non (signes négatifs de la tête, soupirs, agitation), etc. L'absence de ratification positive vaut désaccord.

Les *épisodes de divergence conversationnelle* se caractérisent par les traits suivants.

— Leur occurrence et leur déroulement sont non planifiés, ou faiblement planifiés.

— Ils peuvent perturber le déroulement de l'interaction initiale.

— Ils introduisent un équilibre délicat entre *menace pour la relation* (affirmer sa différence en persistant dans son discours et sa vision des choses, au détriment des bonnes relations avec l'opposant) et *menace pour la face* (sacrifier sa différence en renonçant à son discours pour maintenir l'harmonie et l'empathie avec l'opposant).

— Ils peuvent contenir des arguments.

Toutes les contradictions surgissant dans le dialogue ne sont pas thématiques pour être traitées argumentativement par les participants. La contradiction émergente peut être réparée sur le champ, par des procédures d'ajustement et de négociation jouant sur les marges d'indétermination et sur les fenêtres d'opportunités laissées par le langage et l'action ordinaires ou évoluer vers l'approfondissement du différend.

## 3. Désaccord argumentatif

### 3.1 Émergence de l'argumentation dans la conversation

Du rôle d'interlocuteur peut émerger celui d'*opposant*, celui qui porte la contradiction. Avec cette émergence se constitue la *situation argumentative*, où deux discours sont en concurrence explicite sur un même thème.

*Pendant une discussion amicale entre deux personnes qui viennent de faire connaissance :*

L1 : — *Si on regarde ensemble le débat, faudrait savoir un peu où on en est, nous on vote pour Untel.*

L2 : — *Ah ben nous c'est pas franchement ça.*

Avant cet échange, **L2** est simplement l'interlocuteur empathique de **L1**. Au cours de l'échange, une divergence politique se dessine, qui amorce un reformatage de l'interaction, où des interlocuteurs jusque-là amicaux se repositionnent en antagonistes politiques. Les tours suivants pourront thématiquer ou non cette opposition émergente.

Le terme *d'énantiose*, utilisé par la rhétorique des figures, est particulièrement apte à désigner ce moment transitionnel, où l'opposition se construit, sans être encore ratifiée par les participants. L'adjectif grec *enantios* (ἐναντίος) a les sens suivants :

*Qui est en face de [...] :* rivages qui se font vis-à-vis ; choses qui s'offrent au regard de qn.

*Avec idée d'hostilité, qui se tient en face de :* l'ennemi *lit.* ceux qui sont en face ; *ou en gén.* la partie adverse, l'adversaire.

*Opposé, contraire à :* [*to enantion*] le parti opposé (Bailly [1901], [*enantios*]).

Si l'on suit le dictionnaire, la palette sémantique du terme *énantiose* couvre donc la dynamique d'émergence et de première stabilisation de la situation argumentative :

— *Celui qui est en face.* Dans son premier sens *enantios* désigne celui qui est *en face*, par exemple en position d'interlocuteur.

— [*+ Hostilité*] : *l'opposant.* L'idée d'hostilité apparaît dans un second temps, celui qui est en face devient celui qui *fait face*, soit l'opposant (*adversarius*) dans une rencontre rhétorique argumentative (Lausberg [1960], § 274).

— *L'antithèse (discours / contre-discours)* — Enfin, le terme *énantiose* peut désigner différents types d'opposition comme « *bien / mal ; pair / impair ; un / multiple* » (Dupriez 1984, *Énantiose*).

De telles oppositions sont caractéristiques du premier stade de développement de la situation argumentative, *l'antithèse*, parfois manichéenne, où se développe un dialogue de sourds entre deux discours antagonistes.

### 3.2 Ratification du désaccord

Lorsque le désaccord est ratifié, l'interaction devient fortement argumentative. Dans ce type d'interaction, la préférence pour l'accord est remplacée par la *préférence pour le désaccord*, au sens où l'accord et l'alignement sont systématiquement évités, car considérés comme des capitulations argumentatives. Dans un tel contexte, l'accord n'est pas un présupposé de l'interaction mais une ressource, dont l'emploi relève d'une *stratégie@* argumentative.

Le désaccord argumentatif

— n'est pas réparé instantanément au fil de l'interaction où il est apparu ;

— est thématisé dans l'interaction

— peut être porté sur un site argumentatif spécifique.

Il engendre alors des interactions organisées autour d'un conflit préexistant :

— le traitement du conflit est la raison d'être de ces interactions, et conditionne leur déroulement ;

— les interventions des participants sont développées et planifiées ;

— ces interactions sont saillantes pour la personne, mémorisées, ruminées et réélabores au cours du temps.

### 3.3 Production des positions argumentative

Un énoncé **E** ou un contenu linguistique quelconque devient une *position* du locuteur dans la configuration dialogale suivante :

- (i) **L1** dit **D**, quelque chose d'essentiel pour lui, ou simplement anecdotique pour son propos général.

*(i) n'est pas un "stade d'ouverture" dialectique. Le locuteur n'a pas forcément l'intention d'ouvrir une dispute.*

- (ii) **D** n'est pas ratifié par **L2**, qui produit un second tour non préféré.

*En (ii), le désaccord émerge.*

- (iii) **D** est maintenu, réasserté ou reformulé, par **L1**.

- (iv) **D** ou sa reformulation est rejeté par **L2**.

*Le désaccord est ratifié, il devient le thème de l'échange, formation d'une stase. **D** est maintenant une position assumée par **L1** (iii) et rejetée par **L2** (iv).*

- (v) Apparitions de tours anti-orientés, contenant des arguments pour et contre.

La stase se développe.

La non-ratification peut se produire à tout moment dans une interaction et peut concerner tout énoncé de premier plan ou second plan, **V**. **Négation ; Désaccord**. En d'autres termes, le fait d'être *une position* n'est pas la propriété d'un énoncé déclaratif, mais le résultat d'un traitement particulier d'un contenu dans une configuration interactive. C'est la réaction du destinataire qui produit la position. "*Être une position, une proposition, une conclusion*" est une propriété relative à un état du dialogue ou de l'interaction.

## 5. Désaccord radical (*deep disagreement*), **V**. Consensus, dissensus ; Persuasion

---

# Destruction du discours

Les discours soutenant une position peuvent être détruits par des manœuvres tendant non pas à le *réfuter argumentativement* mais à le *détruire*. La réfutation<sup>@</sup> argumentative repose sur ce qui est dit, sur l'examen de la teneur du discours rejeté, sur sa pertinence pour la discussion en cours, ou sur des considérations liées à la personne qui le tient. Bien ou mal, la réfutation est argumentée.

Le discours argumentatif, comme n'importe quel discours, peut être attaqué, par des manœuvres plus radicales, linguistiques ou non linguistiques. Les stratégies de destruction tentent d'annuler la parole de l'autre, de lui enlever sa substance et sa pertinence, et de s'assurer qu'il n'aura aucun impact pratique sur le groupe. Elles recherchent le *K. O. verbal* (Windisch 1987). Le contenu du dire, le fait de dire et les modalités de l'expression peuvent être attaqués dans l'intention globale de détruire un discours. En fait, la déclaration "*je ne suis pas de ton avis*" marque un haut degré de coopération argumentative.

## 1. Interdire de parole

La façon la plus radicale d'en finir avec une opinion, c'est d'empêcher ses partisans de s'exprimer, en saturant leurs sites et leurs comptes, par des manifestations bruyantes dans les face-à-face, etc. Une opinion peut être neutralisée par l'interdiction légale de son expression publique, ce qu'on peut considérer comme des atteintes à la liberté d'expression. Néanmoins, dans de nombreux pays, la loi punit les appels au crime, l'incitation à la haine, etc.

## 2. Refuser de prendre le rôle d'interlocuteur

Dans les interactions ordinaires face à face, le discours peut être détruit par des manœuvres interactionnelles non verbales, la plus radicale étant le refus d'entendre (et de laisser les autres entendre), le discours que l'on rejette. L'accord se manifeste par divers phénomènes de ratification et, inversement, un simple manque de ratification, l'inertie du partenaire, peut amener le locuteur à retirer son discours, **V. Désaccord**.

L'interaction suivante se déroule en classe de travaux pratiques de physique.<sup>56</sup> La leçon porte sur la notion de force, et s'appuie sur un petit dispositif, une pierre suspendue à une potence. Deux élèves, travaillant en binôme, sont filmés. La question posée par la professeure est :

quels sont les objets qui agissent sur la pierre ?

Puis elle s'adresse à la classe, les deux élèves la regardent :

---

<sup>56</sup> <https://visa-video.ens-lyon.fr/visa-web/>

alors j'ai pris un objet dans le sens le plus général c'est tout ce qui peut agir sur la pierre heu: de manière visible ou invisible si puis di: heu: voilà

Un des élèves **F** répond, en se tournant vers son partenaire :

ben l'air l'air l'air ... l'air ça agit l'air quand tu as fait ça l'air

Après une interruption, **F** reprend son argumentation, en agitant son bras de bas en haut et de haut en bas :

quand tu fais ça il y aura l'air après puisque tsais quand tu fais un mouvement de vitesse comme ça c'est pareil il y a l'air je suis sûr mais là pour l'instant on répond pas encore ça mais

Son partenaire prend la parole, en jouant avec la pierre :

il y a l'attraction

**F** produit une argumentation en tout point conforme au schéma de Toulmin. La conclusion (claim) est “[c'est] l'air [qui agit sur la pierre]” ; elle est appuyée par un appel à l'analogie “c'est pareil”, entourée et étayée par un discours et une gestuelle *ad hoc*. La conclusion est renforcée, “je suis sûr” et immédiatement retirée : “mais là pour l'instant on répond pas encore ça”. Ce retrait totalement inattendu au vu de ce qui le précède n'est compréhensible qu'en référence au comportement interactionnel de son partenaire, qui, pendant toute cette construction, regarde fixement la pierre, et ne donne aucun signe de ratification, ne signalant même pas qu'il écoute ce que dit **F**, avec qui, par ailleurs, il s'entend très bien, comme le montrent leurs échanges ultérieurs, entièrement collaboratifs.

### 3. Refuser de considérer l'argumentation en tant que telle

L'opposant peut rejeter une argumentation sans s'embarrasser d'une réfutation élaborée. Les ressources non argumentatives de rejet de l'argumentation ne manquent pas.

**Le mépris** — On peut faire le coup du mépris<sup>@</sup> à son adversaire, en déclarant sa position adverse sous-argumentative, donc indigne d'une réfutation, **V. Mépris**.

**La raillerie** — On peut tourner son discours en dérision, en faire matière à plaisanteries pour se rallier les indécis ; c'est un moyen commode d'éviter la discussion sur le fond. C'est ce genre de manœuvre que condamnent les fallacies d'histrionisme, **V. Rire ; Orientation**.

**La critique de l'expression** peut être substituée à la critique du contenu. Un discours gênant peut être détruit par une critique centrée sur son mode d'expression, sans prendre en compte l'argument lui-même. La rhétorique ancienne énumère une trinité de qualités majeures du discours, *qualité* de la langue, *clarté* et *vivacité* de l'expression (respectivement *latinitas*, *perspicuitas* et *ornatus*). Un défaut sur chacun de ces points peut servir une stratégie de destruction.

— **Qualité de la langue** : “tu ne connais pas la langue que tu prétends parler”  
La *latinitas* correspond à la qualité, la correction grammaticale du latin, ou, d'une façon générale, de la langue. Dans une situation polémique, l'opposant peut rejeter un discours *a priori* en fondant son rejet sur un

défaut grammatical : “*tu es à peine compréhensible, tu parles ton dialecte*”. Ces stratégies ne sont ni marginales ni inefficaces :

Dans une orthographe incertaine, Madame X remet en cause l'évaluation de ses compétences linguistiques par le jury du concours.

Mme X a échoué à un examen portant sur ses compétences linguistiques. Elle conteste la décision du jury, et le jury répond en mentionnant « l'orthographe incertaine » de sa lettre de plainte. *Stricto sensu*, ces fautes d'orthographe ne prouvent pas que son examen ait également été mal orthographié, mais néanmoins le suggèrent fortement. En tout état cas, cette mention souligne une négligence de l'interlocuteur, ce qui suffit à dévaloriser la plainte.

— **Clarté et vivacité de l'expression** : “*Tu es confus et ennuyeux*”

Des stratégies analogues sont fondées sur la clarté, la transparence de l'expression (*perspicuitas* ou *aptum*) : “*L'exposé était confus*” ; et sur la vivacité (*ornatus*, au sens de “décoration”) : “*Son exposé était si ennuyeux !*”.

Il est préférable pour un discours argumentatif d'être grammaticalement correct, clair et intéressant. Par ailleurs, il est humain de considérer comme corrects, clairs, et intéressants les discours avec lesquels on est d'accord. Il ne s'agit pas simplement d'une question psychologique ou de “mauvaise foi”. Ce fait a une pertinence cognitive : On connaît mieux le discours avec lequel on est d'accord ; ses principes profonds étant bien admis, il est plus facile de récupérer les contenus ellipsés et les liens manquants ; ses variations sont tolérées et appréciées ; il est mieux mémorisé, etc.

Réciproquement, il est relativement naturel d'appliquer au discours de l'opposant ce type de stratégie de destruction, en niant que les conditions minimales d'intercompréhension soient satisfaites.

---

# Dialogue ►

## Interaction ; Logiques du dialogue

### Dialectique

*Dialectique* et *dialogue* ont la même étymologie grecque “*dia + legein*”, “à travers” + “dire”. Ce préfixe *dia-* est différent du préfixe *di-* signifiant “deux”. Étymologiquement, un *dialogue* n’est pas une conversation à deux personnes (qui pourrait être désignée comme un *dilogue*) ; la condition n’est pas sur le nombre de personnes entre lesquelles la parole circule, mais sur le fait qu’elle circule. Cependant, la notion historique de dialectique renvoie bien à un dialogue réglé mettant aux prises *deux* partenaires.

#### 1. La méthode dialectique ancienne

La méthode dialectique ancienne théorisée par Aristote part d’une question “**P** ou **non-P** ?” ; “*être riche, est-ce une bonne chose ou non ?*”, et se propose de la résoudre méthodiquement, en éliminant l’un des termes de l’alternative, à l’aide d’un instrument, le *syllogisme dialectique*, mis en œuvre dans une interaction normée.

La dialectique est *une méthode philosophique* employée notamment dans la recherche *a priori* de la définition des concepts fondamentaux. Dans cette fonction de clarification des premiers principes, elle a été remplacée par l’axiomatisation.

##### 1.1 Raisonnement dialectique

Comme la science mathématique et l’argumentation rhétorique, le raisonnement dialectique procède *par syllogisme ou par induction* (Aristote, *S. A.*, I, 1, 5-15 ; p. 2).

Le syllogisme dialectique a pour particularité d’être fondé sur des *prémisses* qui ne sont pas vraies et premières, comme celles du syllogisme logique, mais de simples *endoxa* (Aristote, *Top.*, I, 1, 100a30 ; p. 2

Tricot traduit *endoxa* par « prémisses probables » (*ibid.*) et Brunschwig par « idées admises » (Aristote, *Top.* Brunschwig, *ibid.*, p. 1).

*Les règles de déduction* strictes sont remplacées par des *topoi*.

D’après les *Seconds analytiques*, le raisonnement dialectique « [prend] les prémisses comme comprises par l’adversaire » (Aristote, *S. A.*, I, 1, 5 ; p. 2). Le jeu se déroule entièrement *dans le système de croyance du Répondant*, il a pour fonction de tester la cohérence de ce système, **V. Ad hominem**

## 1.2 Interaction dialectique

Elle se joue entre deux partenaires, le *Répondant* (ou *Répondeur*) et le *Questionneur* (Brunschwig 1967, p. 29). C'est une interaction bornée, régie par des règles strictes, qui procède par questions et réponses, avec un gagnant et un perdant : on peut parler de "jeu dialectique". L'un de ces partenaires, le Répondant, choisit d'affirmer soit **P** soit **non-P**. Le Questionneur doit réfuter la proposition que le Répondant a choisi de soutenir, par le biais de questions totales, c'est-à-dire auxquelles le Répondant répond par *oui* ou par *non*. Sur la base de ces réponses, le Questionneur doit amener le Répondant à affirmer la proposition contradictoire de celle qu'il a acceptée au début du jeu. S'il y parvient, alors il a gagné la "partie de dialectique" ; s'il échoue, c'est le Répondant qui l'emporte. La pratique dialectique renvoie donc à un test *ad hominem*<sup>@</sup> de l'affirmation défendue par le Répondant.

La réfutation par les conséquences contradictoires a la forme suivante :

Pierre affirme "**S est P**".

D'une part, **S** possède l'attribut **Q** : la doxa le dit et l'adversaire l'admet.

D'autre part les **P** possèdent les attributs **non-Q**.

Si **S** était **P**, il devrait posséder l'attribut **non-Q**.

Donc Pierre affirme des choses incompatibles à propos de **S**.

Pierre affirme que le pouvoir est un bien.

Or tout le monde est d'accord pour dire que le pouvoir corrompt.

Or la corruption est un mal.

Or le bien est incompatible avec le mal.

Pour être un bien, le pouvoir devrait exclure la corruption.

Ou encore : tu dis qu'Untel est un super champion ; tu admets, comme tout le monde, qu'un super champion ne se dope pas ; or Untel se dope, il n'est donc pas un super champion.

Ce topos met en contradiction les dires avec les conséquences de ces mêmes dires ; il correspond à : *Tu affirmes les contraires* à propos d'un même être (il se dope et il est un super champion) Cette forme de réfutation exploitée dans l'échange dialectique philosophique est à la racine de la réfutation ordinaire

**Du point de vue langagier**, tout l'art est dans la construction de non-P. En fait, ce qui est dit par le proposant, c'est quelque chose comme *S est X* ; son opposant construit *X* comme *non-P*, par une série de paraphrases argumentatives, **V. Ad hominem ; Contraires ; Absurde ; Dialectique.**

## 1.3 Autorité et dialectique

Les *Topiques* définissent le débat dialectique comme la "mise en question" d'un *endoxon*, d'une "opinion probable" ou "idée admise", c'est-à-dire étayée par une autorité sociale :

Sont des idées admises [*endoxa*], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités.

Aristote *Top.* Brunschwig, i, 1, 100b20 ; p. 2

Cette autorité de l'opinion n'est pas une question de tout ou rien. Elle est dérivée de l'autorité des différents groupes sociaux, selon une gradation qui va du quantitatif au qualitatif, de l'opinion du genre humain (le consensus universel) à l'autorité de « l'opinion éclairée » jusqu'à celle d'une personne illustre, **V. Doxa**.

En établissant ce continuum, Aristote valorise les différents ordres d'*endoxa* ; on est loin des problématiques de la doxa comme *cliché* ou *stéréotype* comme du “prêt-à-penser” donc, de façon tout aussi mécanique, du “prêt-à-dénoncer”. Les *endoxa* sont des idées “dignes d'être discutées”, elles définissent *a contrario* ce qu'est une *thèse* :

Une thèse est un jugement contraire à l'opinion courante, émis par quelque philosophe notable [...] (j'ajoute *notable*) car ce serait une sottise que de se préoccuper des opinions contraires aux opinions courantes professées par le premier venu.

Aristote, *Top.*, i, 11, 104a15-25 ; p. 26

En d'autres termes, « si c'était le premier venu qui émettait des paradoxes, il serait absurde d'y prêter attention » (Aristote, *Top.* Brunschwig, i, 1, 100b20 ; p. 17). L'autorité entrant dans le débat est clairement référencée socialement.

Il est remarquable de voir ainsi la diversité et *la mise en compétition* des autorités — et non pas *l'appel* à l'autorité — mis à la base du débat intellectuel. L'autorité n'est pas là pour clore la discussion mais pour l'ouvrir : dire qu'une proposition est soutenue par une autorité, ce n'est pas dire qu'elle est vraie, mais qu'elle est *discutable* : *elle mérite d'être discutée*.

#### 1.4 La dispute scolastique

La dispute scolastique (*disputatio*) correspond à la pratique médiévale du jeu dialectique. C'est un instrument de recherche et d'enseignement. On part d'une question précise, conçue par un maître. Deux participants, maîtres ou étudiants, dans les rôles de proposant et d'opposant, soutiennent l'un une réponse à la question et l'autre attaque cette réponse. Au terme de la discussion, le maître propose une solution et réfute les arguments qui vont à son encontre (Weijers 1999).

## 2. Renaissance de la dialectique : la pragma-dialectique

La méthode dialectique ancienne qui avait décliné depuis la Renaissance (Ong 1958) a été reconstruite dans le cadre des jeux de dialogue, et est revenue au tout premier plan des études d'argumentation avec la nouvelle dialectique, la *pragma-dialectique* de van Eemeren & Grootendorst (1996, etc.)

Les termes *Proposant* et *Opposant* utilisés pour désigner les partenaires principaux d'une argumentation sont empruntés à la théorie dialectique. Comme en dialectique, en pragma-dialectique il s'agit de valider ou de retirer une proposition

Le *Répondant* du jeu dialectique n'a pas à construire une preuve positive de la proposition qu'il soutient, mais doit simplement éviter de se laisser

piéger dans une contradiction. Dans une argumentation concrète, les partenaires peuvent mêlent argumentation étayant leurs positions propres et réfutation de celle de l'opposant. Les propositions avancées ne sont pas soutenues simplement par un étayage rationnel, mais par les investissements personnels des participants.

Dans le prolongement d'une définition générale de la dialectique comme « pratique du dialogue raisonné, [l'art] d'argumenter par questions et réponses » (Brunschwig 1967, p. 10), on peut considérer que le processus conversationnel se "dialectise" dans la mesure où il porte sur un problème précis et défini d'un commun accord ; où il se joue entre partenaires égaux, mus par la recherche du vrai, du juste ou d'un bien commun, entre lesquels la parole circule librement, dans le respect de règles explicitement établies et auxquelles souscrivent les partenaires.

Le journaliste interviewant une personne ayant des responsabilités et des capacités de décision et s'efforçant de la mettre en difficulté est proche de la situation du Questionneur dialectique.

### 3. Dialectique aristotélicienne et dialectique hégélienne

À la différence de la dialectique aristotélicienne, la dialectique hégélienne ne procède pas par élimination du faux, mais par synthèse des positions en présence. L'opposition n'est pas résolue mais dépassée.

La dialectique aristotélicienne est fondée sur le principe de non-contradiction, alors que la dialectique hégélienne tend vers un "au-delà" de la contradiction<sup>@</sup>. Cette dernière est vivement attaquée, au moins sous ses versions opportunistes :

[H] proclame "puisque le monde est déchiré de contradictions, seule la dialectique (qui admet la contradiction) permet de l'envisager dans son ensemble et d'en trouver le sens et la direction". Autrement dit, puisque le monde est contradiction, l'idée du monde doit être contradiction ; l'idée d'une chose doit être de même nature que cette chose ; l'idée du bleu doit être bleue.

Julien Benda, *La trahison des clercs*, 1927 / 1975 p. 63.<sup>57</sup>

La dialectique conversationnelle, faite de négociations et d'ajustements, permet le sauvetage des faces, alors que la dialectique aristotélicienne correspond à une dialectique logique d'élimination du faux, sans considération pour les questions de personnes.

### 4. Rhétorique et dialectique

L'usage de la déduction syllogistique est le propre de la *science* ; la *dialectique* est *législative*, elle sert la discussion des fondements *a priori* qui serviront de prémisses à la déduction scientifique ; la *rhétorique* a une fonction *exécutive* :

---

<sup>57</sup> Julien Benda, *La trahison des clercs* 1927. Extrait de la *Préface* à l'édition de 1946. Paris, Grasset, 1975, p. 63.

elle s'occupe des affaires courantes, publiques, relevant du droit, de la politique, et, avec le développement du christianisme, de la croyance religieuse. Elle traite aussi du renforcement des principes qui régissent cette pratique, par le biais de l'épidictique.

Selon leur définition ancienne, dialectique et rhétorique sont les deux arts du discours. La rhétorique argumentative est « le pendant [*antistrophos*] de la dialectique » (Aristote, *Rhét.*, i, 1, 1354a1 ; Chiron, p.113).

— La dialectique est une technique de la *discussion* entre deux partenaires, procédant par (brèves) *questions* et *réponses*. La rhétorique a pour objet le discours *monologal* (possiblement *monologique*) *long et continu*.

— Rhétorique et dialectique utilisent les mêmes fondements d'inférence, les *topoi*, appliqués à des énoncés plausibles, les *endoxa*, composantes d'une *doxa*<sup>@</sup>, (Amossy 1991 ; Nicolas 2007).

— La rhétorique est à la parole *publique* ce que la dialectique est à la parole *philosophique*.

— La dialectique porte sur des thèses, d'ordre *philosophique*. La rhétorique s'intéresse à des questions particulières, d'ordre *social* ou *politique*.

---

### Dilemme

Un dilemme est une schématisation d'une situation sous la forme d'une alternative dont les deux termes sont également désagréables. Utilisé comme stratégie argumentative, le dilemme est un mode de réfutation au cas par cas, consistant à acculer son adversaire en montrant que toutes les lignes de défense qu'il pourrait adopter conduisent à la même conclusion et qu'elle lui est défavorable :

- Ou vous étiez au courant de ce qui se tramait dans vos services, et vous êtes complice, au moins passif, de ce qui est arrivé, et vous devez démissionner.
- Ou vous n'étiez pas au courant, alors vous ne contrôlez pas vos services, et vous devez démissionner.
- Donc vous devez démissionner.

On parle de *faux dilemme* lorsqu'on considère que le dilemme est mal construit, et qu'il radicalise artificiellement une opposition plus complexe ; cette opposition est reconstruite de façon à faire apparaître un troisième terme, une porte de sortie, **V. Cas par cas.**

Que l'adhésion franche et massive des citoyens m'engage à rester en fonction, l'avenir de la République nouvelle sera décidément assuré. Sinon, personne ne peut douter qu'elle s'écroulera aussitôt et que la France devra subir, mais cette fois sans recours possible, une confusion de l'État plus désastreuse encore que celle qu'elle connut autrefois.

Charles de Gaulle, *Allocution télévisée du 4 novembre 1965* où il annonce sa candidature à l'élection présidentielle de décembre 1965.<sup>58</sup>

Les opposants ont reformulé cette schématisation sous la forme du slogan "*moi ou le chaos*". Un partisan du Général lit cette déclaration comme un *choix* clair à opérer entre le bien et le mal. Un opposant résolu rejette ce choix comme une *mise en demeure*, un faux dilemme insupportable parce que *biaisé* ; un indécis peut y voir l'expression d'un vrai dilemme, un choix à opérer entre deux options également désagréables.

---

<sup>58</sup> <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00101/de-gaulle-fait-acte-de-candidature-en-1965.html>, (20-09-2013).

## Direction, arg.

L'argument de la direction est défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca comme un argument « fondé sur la structure du réel » :

L'argument de la direction consiste essentiellement dans la mise en garde contre l'usage du procédé des étapes : si vous cédez cette fois-ci, vous devrez céder un peu plus la prochaine fois, et Dieu sait où vous allez vous arrêter. (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 379)

Il correspond à l'argument par la pente glissante<sup>@</sup>, **V. Manipulation ; Étapes et amorçage.**

Le point essentiel est celui de l'imputation d'intentionnalité. Le développement par étapes peut correspondre soit à une *stratégie intentionnelle* manipulatoire, soit à un *développement causal autonome*, inaperçu de la personne qui souhaite s'engager dans la première étape. Hedge considère que l'attribution d'une intention manipulatoire à cette personne serait contraire à la sixième règle de la controverse honorable, **V. Norme ; Règles ; Évaluation.**

---

### Dissociation

La notion de dissociation a été introduite par Perelman & Olbrechts-Tyteca. Le *Traité de l'argumentation* schématise le champ de l'argumentation par une grande opposition entre

— « techniques argumentatives » de *liaison*, qui portent sur des *énoncés*, et correspondent aux divers schèmes d'argumentation,

— procédés de *dissociation*, qui portent sur des *notions* ([1958], 3<sup>e</sup> partie).

La technique de *dissociation* est donc placée sur un pied d'égalité avec les techniques *d'association*, c'est-à-dire le vaste ensemble des schèmes d'arguments.

La dissociation est définie comme la scission d'une notion élémentaire, opérée par le locuteur pour échapper à une contradiction. La notion problématique est réanalysée comme contenant une contradiction interne, « une incompatibilité », « une antinomie », et la dissociation est le mécanisme qui permet de la résoudre (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 550-609).

La dissociation fait éclater un terme **T** en deux notions, désignées respectivement par un Terme<sub>1</sub> et un Terme<sub>2</sub>. Cette opération s'accompagne d'une évaluation négative de **T**<sub>1</sub> et d'une évaluation positive de **T**<sub>2</sub>. La dissociation apparaît comme une sorte de « nettoyage sémantique », permettant d'éliminer du sens de **T** un contenu ou une connotation indésirable, **T**<sub>1</sub>. Le mot *réalité* peut ainsi être divisé, « dissocié », en la paire **T**<sub>1</sub> = *apparence* vs **T**<sub>2</sub> = *réalité*, cette dernière étant *la vraie réalité*.

La dissociation entre **T**<sub>1</sub> et **T**<sub>2</sub> s'accompagne d'une évaluation des termes ainsi distingués, l'un des termes est *valorisé* (la *réalité*), l'autre *dévalorisé* (l'*apparence*) :

Alors que le statut primitif de ce qui s'offre comme objet de départ de la dissociation est indécis et indéterminé, la dissociation en termes I et II valorisera les aspects conformes au terme II et dévalorisera les aspects qui s'y opposent. Le terme I, l'apparence, dans le sens étroit de ce mot, n'est qu'illusion et erreur. (Perelman 1977, p. 141)

Selon cette définition, la dissociation n'est pas un type d'argument, mais une stratégie de résistance à la contradiction, qu'elle soit portée dialogalement par un contradicteur ou évoquée polyphoniquement :

X : — *Mon vieux, c'est ça la démocratie !*

Y : — *Il y a démocratie et démocratie.*

D'après Perelman, la dissociation est

Une technique argumentative qui n'est guère mentionnée par la rhétorique traditionnelle, car elle s'impose surtout à celui qui analyse la pensée philosophique, c'est-à-dire celle qui se veut systématique  
Perelman 1977, p. 13

L'exemple proposé est celui de Kant, pour qui les sciences naturelles postulent un déterminisme universel ; or la morale postule la liberté de l'individu ; d'où la nécessité de dissocier la *réalité* (notion confuse) en *réalité phénoménale*, où règnent le déterminisme et *réalité nouménale*, où l'individu pourrait exercer sa liberté. La dissociation est un cas spécial du *distinguo*<sup>@</sup>, avec valorisation d'un des termes et dévalorisation corrélatives de l'autre. Selon l'exemple précédent, le *distinguo* est l'opération qui permet de dériver un concept d'un mot ordinaire.

Il s'ensuit que la même notion peut être dissociée selon les objectifs de l'argumentation. Par exemple, on pourra opposer à la réalité (**T**) en réalité vécue (**T**<sub>1</sub>), celle qui est vécue dans *le monde d'ici-bas*, et la réalité céleste (**T**<sub>2</sub>) celle qui sera vécue dans *un monde meilleur*. Dans une autre perspective, la réalité (**T**) sera dissociée en réalité (**T**<sub>1</sub>) celle de la *vie éveillée* opposée à la réalité (**T**<sub>2</sub>), celle du *rêve*.

## 1. Formes langagières de la dissociation

Le raisonnement par dissociation se caractérise, dès l'abord, par l'opposition entre l'apparence et la réalité. Celle-ci peut être appliquée à n'importe quelle notion, dès qu'on fait usage des adjectifs *apparent*, *illusoire* d'une part, *réel*, *véritable* de l'autre. Utiliser une expression telle que *paix apparente* ou *démocratie véritable*, c'est indiquer l'absence de paix véritable, la présence d'une démocratie apparente : un de ces adjectifs renvoie à l'autre. (Perelman 1977, p.147)

Les marques linguistiques de dissociations sont de tous ordres :

Un préfixe tel que *pseudo-* (pseudo-athée) *quasi ... non ...* l'adjectif *prétendu*, l'usage de guillemets indiquent qu'il s'agit du terme I, alors que la majuscule (*l'Être*), l'article défini (*la solution*), l'adjectif *unique* ou *véritable* signalent un terme II. (*Ibid.*, p. 148)

D'autres dissociations sont *stabilisées* sous forme de paires de termes corrélatifs antithétiques ; le *Traité de l'argumentation* s'est intéressé aux « couples philosophiques » comme « *apparence / réalité ; opinion / science ; connaissance sensible / connaissance rationnelle ; corps / âme, juste / légal* » (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 563). Certains de ces couples de dissociés ont une existence traditionnelle et entrent dans des oppositions génératrices de discours idéologiquement fondateurs.

Les couples antagonistes sont des paires antonymiques, et, comme dans toutes les paires antonymiques, un terme est valorisé, cette préférence pouvant être inversée. L'opposition (**T**<sub>1</sub>) vs (**T**<sub>2</sub>) « superficiel vs profond » peut être inversée par un éloge (paradoxal ?) du superficiel — « « Ce qu'il y a de plus profond en l'homme, c'est la peau » (Paul Valéry<sup>59</sup>). Dans la paire « rhétorique vs argumentation », le terme positif et le terme négatif

---

<sup>59</sup> *L'idée fixe*, 1931

s'inversent au gré des choix théoriques dans une évaluation tournante permanente. **V. Contradiction ; Réfutation ; Valeur ; Distinguo.**

## 2. Les facettes de la dissociation

La dissociation opère dans tous les domaines où peut s'exercer l'argumentation, comme le montre le cas de *l'amour physique*, notion confuse, dissociable en *pornographie*, où s'assouvit le besoin biologique, et *érotisme* où règnent liberté et inventivité : “*Tous les vrais philosophes vous le diront*”

On peut penser que certains intellectuels sont de bons hommes d'affaires, tout en admettant qu'ils ne sont qu'une petite minorité. La dissociation fait de même, mais via une exclusion pure et simple de la sous-catégorie (homme d'affaire *et* intellectuel) de la catégorie générale, des intellectuels :

L1 : — *Les intellectuels, ça mon vieux, ils sont nuls en affaires !*

L2 : — *On alors c'est pas des vrais intellectuels.*

La dissociation a une facette *concessive*, elle fait la part du feu :

L1<sub>1</sub> : — *Les Allemands boivent de la bière.*

L2 : — *Pas Hans !*

L1<sub>2</sub> : — *Mais lui, c'est pas un vrai Allemand !*

**L2** réfute **L1** par la production d'un cas contraire. **L1<sub>2</sub>** reconnaît que Hans est Allemand et qu'il ne boit pas de bière.

La dissociation opère un *remaniement catégoriel* ; la catégorie “*être Allemand*” est scindée en deux, les *vrais allemands* et les autres. Ce remaniement peut être ou non *justifié* ; L1 aurait pu dire :

L1<sub>3</sub> : — *Mais lui c'est pas un vrai Allemand, il a été élevé aux États-Unis.*

On suppose qu'aux États-Unis on boit moins volontiers de la bière qu'en Allemagne. **L1<sub>3</sub>** introduit un trait montrant que Hans s'éloigne du *stéréotype* du vrai Allemand. Tout au plus, on peut faire observer que les critères de définition d’“*être Allemand*” n'étaient pas précisés dans **L1<sub>1</sub>**, et que maintenant ils le sont sur la base d'un stéréotype associé aux Allemands. Le fait essentiel est que la catégorie créée par **L1<sub>3</sub>** est fondée sur un critère explicite, indépendant de la discussion en cours. Dans le dialogue originel, le seul critère contextuellement disponible est précisément “*boire de la bière*”. Autrement dit, *les Allemands*, devenus *les vrais Allemands*, sont définis comme des *Allemands* (au sens du mot dans **L1<sub>1</sub>**) *qui boivent de la bière*. L'ajout de ce critère *ad hoc* a rendu l'énoncé **L1<sub>1</sub>** *irréfutable*, puisque tous les *vrais Allemands* (= *Allemands qui boivent de la bière*) boivent de la bière.

Le remaniement catégoriel est *excluant*. Dans le domaine politique, cette stratégie permet par exemple d'opposer les *vrais Français* aux autres, et de mettre hors-jeu les seconds. En pratique, la dissociation fait qu'une condition qui était *nécessaire et suffisante*

Il faut et il suffit d'avoir la nationalité française pour être Français

n'est plus que *nécessaire* :

Pour être Français, il faut avoir la nationalité française ET adhérer à Notre Association.

Le cas suivant oppose « la Réunion » à « la vraie Réunion » :

*Roland Sicard est journaliste, présentateur de l'émission. Gilbert Collard est avocat, président du Comité de soutien à Marine Le Pen, pour l'élection présidentielle de 2012.*

Roland Sicard : — bonjour à tous bonjour Gibert Collard

Gilbert Collard : — bonjour

RS: avant de parler des propos de Claude Guéant sur les civilisations qui reviennent sur le devant de la scène

GC: hm

RS: heu un mot sur le voyage de Marine Le Pen à la Réunion elle a été chahutée on a l'impression que les candidats du Front National ont toujours beaucoup de mal en Outre-Mer/

GC: écoutez-moi je connais bien La Réunion hein puisque je j'y suis allé plaider très souvent et puis dans des affaires particulièrement sensibles heu il y a: heu deux Réunions hein il y a une Réunion qu'on instrumentalise\ qui organise le comité d'accueil habituel pour Marine Le Pen qui représente pas grand-chose hein finalement bon et puis ya la vraie Réunion quoi qui est faite d'hommes avec des opinions divergentes de femmes avec des opinions qui- qui s'opposent mais c'est pas plus difficile dans les départements d'outre-mer qu'en métropole quand même/ non je crois pas ce qui rend la chose difficile c'est l'instrumentalisation heu médiatique hein [...]

Extrait de l'émission *Les quatre vérités*, France 2, 8 février 2012.

**V. Catégorisation ; A pari ; Distinguo ; Orientation.**

---

# Distinguo

- ❖ Lat. *distinguo*, “je distingue”, 1<sup>ère</sup> personne du singulier du présent de l’indicatif du verbe latin *distinguere*, “séparer, diviser ; distinguer”. Si l’on juge que le terme est francisé, il n’est pas mis en italiques, et admet un pluriel en –s, des distinguos.

Le *distinguo* (ou *paradiastole*, V. **Orientation (II)**) est une opération de correction ou de clarification portant sur une ambiguïté relevée dans un discours. En dialogue, l’opération de *distinguo* combine cette première opération d’aménagement du discours avec une seconde opération de réfutation.

## 1. Le *distinguo* comme opération d’aménagement du discours

- (i) (L1 affirme) **D**.
- (ii) **L2** déclare ne pas pouvoir répondre directement ou travailler directement avec le discours **D** tel qu’il est formulé.  
**D** est jugé ambigu, insuffisamment explicite, etc.
- (iii) **L2** prend un segment de ce discours, qui, selon lui, nécessite une clarification, et lui attribue deux lectures distinctes.

Le *distinguo* correspond à une clarification opérée sur un discours. C’est un instrument de lutte contre l’*ambiguïté*<sup>@</sup>, alors que la *dissociation*<sup>@</sup> lutte plutôt contre l’indétermination du sens. Son usage est compatible avec une accusation implicite de confusion ou d’amalgame (Mackenzie 1988).

Dans le langage courant, *faire un distinguo*, c’est définir un couple de notions complémentaires dont aucune n’est valorisée, à la différence de la dissociation. Le texte suivant considère que le syntagme “développement territorial” ne renvoie pas à une réalité unique, mais à un système complexe où interagissent deux composantes, *l’économique* et le *territorial*. La clarification opérée par le *distinguo* est la première étape de l’analyse.

Le système de “développement territorial” est fondé sur les jeux d’interactivité qui opèrent entre ses deux composantes : le système économique local d’une part, le système dit “territorial” d’autre part. Le *distinguo* à opérer entre ces deux derniers systèmes tient à des oppositions relatives aux logiques sous-jacentes qui les portent. Le système économique obéit à des principes qui sont reconnus et exposés en sciences économiques. [...] Le système territorial, quant à lui, vise l’ensemble des fonctions humaines, sociales, économiques et urbaines du lieu.

G. Loinger & J.-C. Némery, *Recomposition et développement des territoires*, 1998<sup>60</sup>

---

<sup>60</sup> Paris, L’Harmattan, 1998, p. 126.

## 2. Le *distinguo* au service de la réfutation

En situation argumentative, la correction ou la clarification opérée est au service de la réfutation

- (iii) L2 affirme qu'il est d'accord avec l'une de ces deux lectures, et rejette l'autre

### Théorie du syllogisme

Dans la théorie du syllogisme, le *distinguo* est utilisé pour détecter un paralogisme à quatre termes<sup>@</sup>, ou, généralement, un changement de sens dans un raisonnement, V. **Évaluation du syllogisme.**

Les métaux sont des corps simples.

Le bronze est un métal.

\* *donc* le bronze est un corps simple.

Le *distinguo* est opéré sur les deux sens de *métal*, qui peut désigner 1. un corps simple, 2. un alliage.

— La majeure dit que les métaux sont des corps simples, ce qui est faux, seul *certaines métaux sont des corps simples*.

— la mineure dit que *le bronze est un métal*, ce qui est exact au sens 2.

— On ne peut rien conclure de ces deux prémisses.

### Argumentation théologique

Dans l'échange dialectique, le *distinguo* est une stratégie par laquelle, confronté à un raisonnement syllogistique, l'opposant distingue dans le syllogisme ce qu'il admet (*concedo*, je le concède) et ce qu'il nie (*nego*, je nie). Le proposant avance le syllogisme à contenu théologique (d'après Chenique 1975, p. 9) :

Aucun pécheur n'entrera au ciel. Tout homme est pécheur. Aucun homme n'entrera au ciel.

L'opposant dit :

— Je ne dis rien de la mineure, "*tout homme est pécheur*".

— Dans la majeure, "aucun pécheur n'entrera au ciel", je distingue, *distinguo*:

- en tant que pécheur, je suis d'accord (*concedo*), "*aucun homme en état de péché n'entrera au ciel*",
- en tant que pécheur pardonné, je le nie (*nego*). Le *distinguo* porte non pas deux *significations* du mot *pécheur*, mais deux *catégories* de pécheurs.

— Donc je rejette (*nego*) votre conclusion.

L'opposant objecte donc que le syllogisme est paralogique, car la mineure est ambiguë, vraie en un certain sens et fautive dans un autre sens.

### Débat amoureux (?)

Dans son expression traditionnelle, la précision "*distinguo*" au sens de "je distingue" est traditionnellement raillée comme sentant la scolastique.

Diafoirus oppose ainsi *distinguo* à *concedo* et *nego* :

*Angélique* : — Mais la grande marque d'amour, c'est d'être soumis aux volontés de celle qu'on aime.

*Thomas Diafoirus* : — *Distinguo*, mademoiselle ; dans ce qui ne regarde point sa possession, *concedo* ; mais dans ce qui la regarde, *nego*.

Molière, *Le Malade imaginaire* [1673].<sup>61</sup>

Thomas Diafoirus est aussi brutal que pédant : il n'a pas à tenir compte de la volonté d'Angélique pour la *posséder* ; mais, à part cela, il fait tout ce qu'elle veut. Le *distinguo* est l'instrument de la lutte contre les ambiguïtés fallacieuses, mais lorsqu'il introduit des distinctions dans une expression parfaitement claire, il est lui-même instrument de confusion fallacieuse.

L'appel au *distinguo* peut être contré par un troisième tour de parole du type “assez, ça suffit avec les *distinguos* scolastiques !”, “pas de querelle sémantique s'il te plaît !”. En monologue, des formes de *distinguo* sont à l'œuvre dans le raffinement de *définition*@

---

<sup>61</sup> In Molière, *Œuvres complètes*, t. II, acte II, scène 6. Texte établi, présenté et annoté par G. Couton, Paris, Gallimard, p. 1141.

# Division ► Composition et division ; Cas par cas

---

## Doute

### 1. **Doute cartésien et doute sceptique**

En philosophie, on oppose le doute *cartésien* au doute *sceptique*. Descartes rejette « toutes les connaissances qui ne sont que probables et [déclare] qu'il faut se fier seulement à ce qui est parfaitement connu et dont on ne peut douter » ([1628], Règle II), et reconstruit un système de croyances certaines sur la base de la seule certitude du cogito « je pense, donc je suis ». Cette forme de doute s'oppose au doute sceptique :

Le doute cartésien ne consiste pas à flotter, incertain, entre l'affirmation et la négation ; il démontre au contraire, avec évidence, que ce que la pensée met en doute est faux, ou insuffisamment évident pour être affirmé vrai.

Le doute sceptique considère l'incertitude comme l'état normal de la pensée, au lieu que Descartes le considère comme une maladie dont il entreprend de nous guérir. Même lorsqu'il reprend les arguments des sceptiques, c'est donc dans un esprit tout opposé au leur.

Gilson, dans Descartes, *Discours de la méthode*, [1628]<sup>62</sup>

### 2. **Doute argumentatif**

Le *doute argumentatif* s'oppose au *doute sceptique* en ce qu'il ne privilégie pas la suspension indéfinie de l'assentiment par rapport à la résolution du différend. Perelman oppose le *doute cartésien*, où la présence d'un doute suffit à éliminer une proposition, à la pratique argumentative, où la présence d'un doute entraîne un traitement spécial du problème, par les moyens de l'argumentation, qui permet au moins de *réduire le doute*.

Le déclencheur de l'activité argumentative est la mise en doute d'un point de vue, **V. Désaccord**.

— Du point de vue *psychologique*, le doute s'accompagne d'un sentiment d'inconfort et d'inquiétude. L'argumentation est une activité coûteuse des points de vue cognitif, émotionnel et interactionnel. On peut être réticent à s'engager dans une situation argumentative, où il faudra affronter la résistance de l'autre partie et mettre ses faces sociales, voire son identité, en danger.

---

<sup>62</sup> Texte établi et commenté par É. Gilson, Paris, Vrin, 1970, note 1, p. 85

— Sur le plan *cognitif*, douter, c'est ne pas choisir, être dans un état de suspension de l'*assentiment*<sup>@</sup> vis-à-vis d'un jugement.

— Du point de vue *langagier*, dans les termes de la théorie de la polyphonie ducrotienne, cette suspension de l'assentiment se manifeste par *la non-prise en charge* par le locuteur de la proposition qu'il énonce ; le locuteur ne s'identifie pas à l'énonciateur. Dans les termes de Goffman, le locuteur (*Speaker*) est au plus l'auteur (*Author*) de la proposition, il n'en est pas l'énonciateur (*Principal*), **V. Rôles**.

Le dialogue externalise ces diverses opérations en leur donnant une forme langagière et une configuration microsociale. La *mise en doute* est un acte réactif d'un interlocuteur **L2** qui refuse de ratifier un tour de parole son partenaire **L1**, ou qui s'y oppose ouvertement, créant ainsi une *question*<sup>@</sup>.

Le premier effet de ce rejet est d'amener **L1** à s'expliquer, ce qu'il fait en développant un discours de justification à propos d'un jugement qui pouvait aller de soi auparavant. D'autre part, le doute ne peut rester "gratuit". **L2** doit expliciter et argumenter sa réserve, en développant ses bonnes raisons de mettre en doute ce que vient de dire **L1**, ou en apportant des arguments orientés vers un autre point de vue.

— Dans une situation argumentative, les parties ne doutent pas forcément de la pertinence de leurs arguments, ni du bien fondé de leurs conclusions. Le doute est pris en charge par le *Tiers*, **V. Rôles**.

---

## Doxa

- ❖ Le substantif *doxa* est calqué sur le mot grec ancien *dóxa* (δόξα), qui signifie “opinion ; réputation, ce qui se dit des choses ou des gens ; opinion sans fondement”.

Le mot *endoxon* est formé de ἐν, δόξα ; de l'adjectif ἔνδοξος “conforme à l'opinion commune ; notable”

Le latin traduit *endoxos* “endoxal” par *probabilis*, “probable”

La doxa est un ensemble de *lieux communs*, conformes au *sens commun*, c'est-à-dire à un ensemble de représentations socialement prédominantes, floues, parfois contradictoires, dont la vérité est incertaine, considérées le plus souvent dans leur formulation linguistique courante. Les *endoxa* peuvent exprimer des “affirmables” contradictoires, “*tel père, tel fils*” et “*à père avare fils prodigue*” ; les deux affirmations sont *plausibles*, **V. Probable**.

Le mot partage le sens dépréciatif de *cliché* ou un *lieu commun*. On donne parfois à *doxa* le sens de “idéologie”, ou de “dogme”, particulièrement lorsqu'on veut la remettre en question (Amossy 1991 ; Nicolas 2007). Le mot *doxa* a donné naissance aux adjectifs *doxique* et *doxal*.

Aristote définit les *endoxa* (sg. *endoxon*) comme les opinions communes d'une communauté, utilisées dans les raisonnements dialectiques et rhétoriques :

Sont des *idées admises* [*endoxa*] [...], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités.

Aristote, *Top.* Brunschwig, I, 1, 100b20 ; p. 2

Une idée *endoxale* est donc une idée appuyée sur une forme d'autorité sociale : autorité du nombre, des experts, des personnes socialement en évidence, **V. Dialectique**. Le mot *endoxal* a l'avantage de former un couple antonymique avec *paradoxal*.

Les *endoxa* sont la cible de la critique philosophique adressée également au *sens commun* et au *parler commun*. Cette critique atteint en conséquence les déductions fondées sur des contenus et des techniques vraisemblables, c'est-à-dire sur le système *endoxon* / *topos* sur lequel est fondée l'argumentation, dialectique ou rhétorique. Pourtant, fondamentalement, dire d'une proposition qu'elle est *endoxale* n'a rien de péjoratif :

On sait assez la confiance qu'Aristote accorde, fût-ce sous réserve d'examen, aux représentations collectives et à la vocation naturelle de l'humanité envers le vrai.

Brunschwig, *Préface* à Aristote, *Top.* Brunschwig, p. xxv

On voit bien comment rhétorique et dialectique s'articulent dans leur rapport aux *endoxa* : l'argumentation dialectique a pour fonction de les mettre à l'épreuve ; l'argumentation rhétorique les exploite dans le cadre d'un conflit particulier, elle apprend à les mettre à profit ou à les

combattre, éventuellement en invoquant un lieu commun d'orientation opposée.

Les *endoxa* ne permettent pas d'affirmer une vérité, mais elles déterminent qui porte la charge de la preuve, autrement dit sur qui pèse le soupçon, qui accuse la rumeur, **V. Charge de la preuve ; Invention.**

De nombreuses formes d'arguments reposent sur l'autorité de la doxa :

— Appel au sens commun : l'argument *ad iudicium* (au sens 2, différent de l'argument sur le fond), **V. Fond.**

— Appel à l'*autorité*<sup>@</sup> du grand nombre (*ad numerum*), **V. Consensus**

— Appel au sentiment de la foule, *ad populum*<sup>@</sup>.

---

**E**

# Échelle argumentative et loi de discours

Les notions corrélatives de *classe argumentative* et d'*échelle argumentative* ont été développées par Ducrot (1973) dans le cadre de la théorie de l'argumentation dans la langue. Ces deux notions permettent de d'exprimer quatre *lois du discours* argumentatif.

## 1. Échelle argumentative

### 1.1 Classe argumentative

« Un locuteur – en entendant par ce mot un sujet parlant inséré dans une situation de discours particulière – place deux énoncés **p** et **p'** dans la classe argumentative déterminée par un énoncé **r**, s'il considère **p** et **p'** comme des arguments en faveur de **r** » (Ducrot [1973], p. 17)

L : — Elle fréquente les Deux Magots, elle s'habille en noir, elle lit Simone de Beauvoir, c'est une vraie existentialiste !

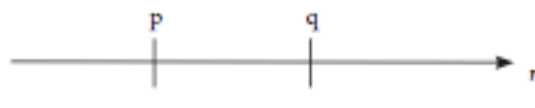
Les trois arguments sont co-orientés vers la conclusion “*c'est une vraie existentialiste*” (une philosophie populaire au milieu du XXe siècle). On a affaire à une argumentation convergente, formée de trois arguments reprenant des traits définitionnels empruntés au stéréotype de ce que sont et font les existentialistes, **V. Catégorisation**. Le terme de *classe* est pris au sens d'ensemble *non ordonné* et *non hiérarchisé* d'éléments. Rien ne dit que “*fréquenter les Deux Magots*” (un café parisien très existentialiste) soit considéré par le locuteur **L** comme un argument plus ou moins fort que “*lire Simone de Beauvoir*”.

### 1.2 Échelle argumentative

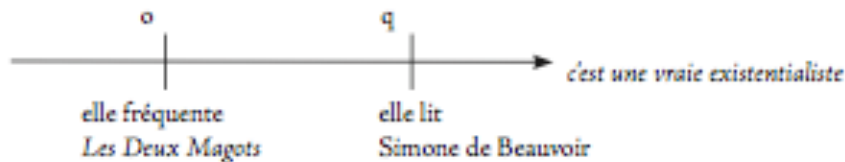
Deux énoncés **p** et **q** appartiennent à une même échelle argumentative pour un locuteur donné dans une situation donnée, si :

— Ce locuteur considère que **p** et **q** sont tous les deux arguments pour une même conclusion **r** (ils appartiennent donc à la classe argumentative de **r**) ;

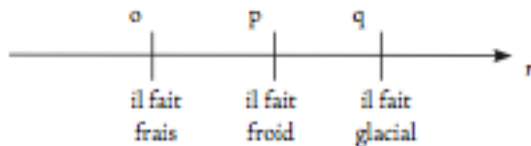
— et s'il considère que l'un de ces arguments est plus fort que l'autre ([1973], p. 18). L'échelle suivante représente une situation où **q** est plus fort que **p** pour la conclusion **r**.



L'échelle suivante schématise le cas où le locuteur considère que *lire Simone de Beauvoir* est un argument plus fort que *fréquenter les Deux Magots* pour la conclusion *être une vraie existentialiste* :



Les échelles où la force des arguments **p** et **q** est déterminée uniquement par le locuteur, sont dites *relatives*, **V. Force**. Les échelles où la gradation est objectivement fixée sont dites *absolues*, par exemple l'échelle du froid :



Le fonctionnement sémantique des échelles argumentatives est réglé par quatre *lois de discours* : *Loi de négation*, *Loi d'inversion*, *Loi d'abaissement*, *Loi de faiblesse*, **V. Morphème argumentatif**.

## 2. Lois de discours

Différentes lois régissent le fonctionnement de la négation et la relation de l'argument à la conclusion dans les échelles argumentatives

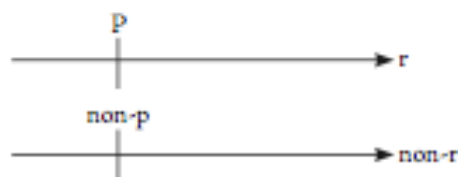
### 2.1 Loi de faiblesse

Une loi de discours que nous appelons *Loi de faiblesse* veut que si une phrase **p** est fondamentalement un argument pour **r**, et si par ailleurs, lorsque certaines conditions (en particulier contextuelles) sont rassemblées, elle apparaît comme un argument faible (pour **r**), elle devient alors un argument pour **non-r**. (Anscombe & Ducrot 1983, p. 66)

C'est un grand chasseur : il a (même) tué deux pigeons l'an dernier. Il faut en particulier que l'argument faible soit présenté isolément, et non pas en conjonction avec des arguments concluants. Selon la loi d'exhaustivité de Grice, le locuteur avance le *meilleur* argument dont il dispose. Si ce meilleur argument est par ailleurs *faible*, la position défendue est compromise et la position opposée adoptée.

Symétriquement, une réfutation faible de **r** renforce **r**. Cette stratégie entre dans le cadre général des paradoxes de l'argumentation, **V. Paradoxes**.

### 2.2 Loi de négation (topos des contraires)



Dans la théorie de l'argumentation dans la langue, la loi de négation pose comme une régularité que « si **p** est un argument pour **r**, **non-p** est

argument pour **non-r** » (Ducrot 1973, p. 238 ; 1980, p. 27). Si “*il fait beau*” est un argument pour “*allons nous promener*”, alors “*il ne fait pas beau*” est un argument pour “*restons à la maison (n’allons pas nous promener)*”

Cette loi de négation correspond au *topos des contraires*®. Dans un système logique où rien n’est ambigu ni sous-entendu, la loi de négation correspond à un paralogisme de l’implication, le paralogisme de négation de l’antécédent.

L’exemple suivant combine loi de faiblesse et loi de négation ; un argument faible pour une conclusion s’inverse en argument fort pour la conclusion opposée.

*Après la seconde guerre d’Irak, commencée en 2003, Saddam Hussein, ancien Président de la République d’Irak, a été jugé et exécuté en 2006. Certains commentateurs ont estimé que le procès n’avait pas été mené régulièrement, et ont parlé d’un procès,*

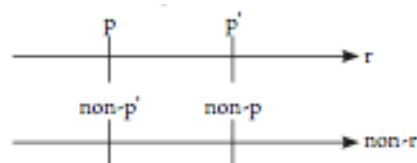
*tellement truqué que même Human Rights Watch, la plus grande unité de l’industrie américaine des droits de l’homme, a dû le condamner comme une mascarade totale.*

Tariq Ali, Un lynchage bien orchestré, 2007<sup>63</sup>

On peut comprendre que, d’après l’auteur, l’association *Human Rights Watch* approuve généralement les décisions allant dans le sens des intérêts des États-Unis. En temps normal, le fait qu’ils approuvent une décision est un argument *faible* pour la conclusion “*la sentence est juste*”. Dans le cas présent, le fait que *même* l’association ait condamné la décision (comme d’autres personnes ou associations, elles plus enclines à critiquer les États-Unis) est un argument *fort* pour la conclusion “*la sentence est injuste*”.

### 2.3 Loi d’inversion

Si **p’** est plus fort que **p** par rapport à **r**, alors **non-p** est plus fort que **non-p’** par rapport à **non-r** (Ducrot 1973, p. 239 ; 1980, p. 27)



— “*Pierre a le baccalauréat*” et “*Pierre a un master*” sont deux arguments pour “*Pierre est une personne qualifiée*”.

— “*Pierre a un master*” est un argument plus fort que “*Pierre a le baccalauréat*” pour cette conclusion : dans les circonstances normales, on peut dire, **V. Morphème argumentatif** :

Pierre a le baccalauréat et même un master.

“*Pierre a un master et même le baccalauréat*” est incompréhensible dans le système de référence standard, où avoir un master suppose qu’on a le baccalauréat. On peut dire “*il a une thèse, et même le certificat d’études*”, mais avec une feinte ironique sur la valeur des diplômes.

<sup>63</sup> *Afrique Asie*, février 2007

Si l'on veut argumenter contre Pierre, pour montrer qu'il est insuffisamment qualifié, on dira :

Pierre n'a pas de maîtrise et même pas de baccalauréat.

L'argument le plus *faible* pour la qualification est "*il a le baccalauréat*" ; sa négation "*il n'a pas le baccalauréat*" est l'argument le plus *fort* pour son manque de qualification. Les échelles argumentatives lues à rebours correspondent à l'argument *a fortiori* :

Il n'est pas bachelier, a fortiori il n'est pas licencié.

---

# Émotion

## 1. Définition

### 1.1 Un syndrome psycho-physique

Du point de vue psychologique, l'émotion est un syndrome affectant un sujet, une synthèse temporaire d'états de divers ordres, et variant avec le type d'émotion éprouvé :

- Un état de conscience, ayant une réalité psychologique (le sentiment, l'éprouvé).
- Un état cognitif, correspondant à une perception de la réalité.
- Un état neurophysiologique, perceptibles ou non par le sujet lui-même (rougeur associée à la honte, poussée d'adrénaline accompagnant la colère).
- Un état mimo-posturo-gestuel, se manifestant par la configuration des traits du visage, la posture du corps et l'attitude ou forme d'action, comme la réaction de fuite inséparable de la peur.

La direction de la causalité entre ces composantes est discutée : le sens commun veut que ce soit l'état psychique qui détermine les modifications neurophysiologiques et attitudinales (“*Il pleure parce qu’il est triste*”), mais on a montré que, si l’on met un sujet dans l’état physique correspondant à tel éprouvé, il le ressent subjectivement (“*Il est triste parce qu’il pleure*”).

### 1.2 Émotions de base

Le premier jeu d'émotions de base est sans doute celui qui a été proposé par Aristote dans la *Rhétorique* pour la définition du *pathos*<sup>@</sup> et repris par les rhétoriciens latins.

Les philosophes ont proposé des listes d'émotions ; dans le *Traité des Passions de l'âme*, Descartes affirme « qu'il n'y a que six passions primitives [...], l'admiration, l'amour, la haine, le désir, la joie et la tristesse ; et que toutes les autres sont composées de quelques-unes de ces six, ou en sont des espèces » (Descartes [1649], p. 195).

Les péchés capitaux des théologiens, *orgueil, envie, colère, tristesse, avarice, gourmandise, luxure*, peuvent être considérés comme une liste d'émotions et tendances essentielles, évaluées comme des péchés dans la mesure où le sujet ne sait pas les contrôler.

La notion a été réélaborée par les psychologues. Ekman considère par exemple que les émotions de base sont biologiquement conditionnées, donc universelles, indépendantes des langues et des cultures.

Les listes d'émotions fournies par les psychologues sont variables et plus ou moins développées, elles comprennent généralement la peur, la colère,

le dégoût, la tristesse, la joie, la surprise. Ekman (1999) énumère quinze émotions fondamentales :

amusement	culpabilité
colère	fierté d'avoir réussi
mépris	soulagement
satisfaction	tristesse / détresse,
dégoût	satisfaction
embarras	plaisir sensoriel
excitation	honte
peur	

### 1.3 Émotions / humeur

L'humeur est définie comme un état affectif localement stable, opposé aux émotions qui sont phasiques, caractérisées par leur développement selon le schéma d'une courbe "en cloche". En première approximation, les émotions sont de l'ordre de *l'événement*, alors que les humeurs et les dispositions émotionnelles sont de l'ordre de *l'état*.

Comme il est normal, cette distinction conceptuelle n'est pas reflétée directement et simplement dans le lexique. L'adjectif comme *colérique*, "qui se met facilement en colère" se dit d'un *état* durable de caractère ; il est dérivé de *colère*, qui désigne prototypiquement un événement émotionnel.

### 1.4 Émotion et situation

L'émotion est liée à une situation. Les théories causales de l'émotion analysent ce lien comme un stimulus, *la situation*, provoquant automatiquement une réponse, *l'émotion*. Mais cette théorie n'explique pas la possibilité des injonctions émotionnelles et des désaccords sur l'émotion (voir infra). C'est la *perception de la situation* qui est liée à l'émotion ; le stimulus est une situation *sous une certaine description*.

### 1.5 Émotion vécue et émotion parlée

Le rapport entre ces deux modalités de l'émotion est analogue à celui que la langue allemande exprime à propos du temps par l'opposition de *Zeit*, le temps dans sa réalité extralinguistique, à *Tempus*, le temps dans son formatage langagier. L'émotion langagière relève de l'émotion-*Tempus*, alors que la psychologie s'intéresse à l'émotion-*Zeit*.

## 2. Les émotions du discours argumentatif

### 2.1 Émotions liées à la situation argumentative elle-même

La situation argumentative est en soi chargée d'émotion. La mise en doute introduit une tension sur tous les plans, social, cognitif, émotionnel. Les participants font face à leurs contradicteurs ; leurs faces sociales sont potentiellement menacées, ainsi que leurs relations à l'autre ; leurs représentations du monde sont déstabilisées, ainsi que leurs identités personnelles fondées sur ces représentations. Du point de vue social,

l'expression ouverte d'un point de vue peut faire courir un risque à celui qui se déclare.

## 2.2 L'émotion en question

La situation liée à l'émotion n'est pas la source causale directe de l'émotion. La possibilité d'injonctions émotionnelles montre que les émotions sont négociables :

*Aimez-vous les uns les autres!*

*Indignez-vous !*

S'il pleut, le locuteur est causalement mouillé ; mais il peut choisir de profiter de l'occasion pour approfondir sa dépression, ou pour chanter sous la pluie. La même situation peut provoquer de la peur ou bien une grande exaltation :

L<sub>1</sub> : — *Le catachysme climatique approche !*

L<sub>2</sub> : — *L'ouverture du passage du Nord-Ouest ouvre de nouvelles possibilités de développement pour notre entreprise !*

L<sub>1</sub> : — *Pleurons la mort du père de la patrie !*

L<sub>2</sub> : — *Réjouissons-nous de la mort du tyran !*

L<sub>1</sub> : — *Je n'ai pas peur !*

L<sub>2</sub> : — *Pourtant tu devrais.*

Dans ce dernier exemple, en refusant de s'aligner sur L<sub>1</sub>, L<sub>2</sub> ouvre un débat, elle doit expliquer pourquoi elle n'est pas d'accord, exposer ses raisons d'avoir peur : elle doit *argumenter son émotion*, et s'exposer à une réfutation par L<sub>1</sub>. Les deux partenaires sont en dissonance émotionnelle. Une déclaration émotionnelle exprime un point de vue pris sur une situation, et son traitement n'est pas différent de celui de n'importe quel point de vue mis en cause (Plantin 2011). Des discours anti-orientés construisent des émotions anti-orientées en référence à la même situation. En changeant et réévaluant les représentations, le discours argumentatif nécessairement suscite, apaise et rééquilibre les émotions corrélées à une vision du monde

Comme pour l'argumentation générale, on peut distinguer les cas où l'argumentation de l'émotion est explicite, et ceux où elle est implicite. On a alors affaire à une orientation vers telle émotion, qui n'est pas nommée. Dans les deux cas, le point de départ de l'émotion est dans la perception que les participants se font de la situation. Formatage de la situation pour l'émotion et émotion forment un tout ; pour justifier son émotion on explicite la vision correspondante de la situation. Le formatage pour l'émotion s'effectue selon un système d'axes, qui déterminent la nature et l'intensité de l'émotion, en fonction du caractère plus ou moins prévisible et agréable de la situation, de son origine, de sa distance, des possibilités de contrôle, des normes et valeurs de la personne émotionnée, etc. (Scherer [1984], p. 107 ; p. 115 ; Plantin 2011).

La *Rhétorique* d'Aristote contient une excellente description de la structure thématique des discours construisant l'émotion. Cet ouvrage n'est pas un traité de psychologie, ni une recherche d'émotions de base universelles, mais bien un traité sur ce que le discours peut faire avec les émotions : la parole ne peut pas faire pleuvoir, mais elle peut émouvoir, et organiser là

l'émotion. Il ne s'agit pas de dire ce que *sont* la colère ou le calme, mais de voir comment se construit le discours qui *met en colère* ou, qui *organise* la colère et qui *calme la colère*. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser non pas des substantifs mais des prédicats d'action pour parler des émotions dans une perspective argumentative :

- Mettre en colère ou calmer la colère.
- Inspirer des sentiments d'amitié, ou rompre les liens de l'amitié.
- Faire peur ou rassurer.
- Faire honte et combattre, ou braver, la honte.
- Construire de la gratitude envers quelqu'un, ou prouver qu'on ne lui doit rien.
- Faire pitié ou pousser au mépris et à l'indignation.
- Jouer sur les sentiments de la concurrence : susciter de la rivalité, de la jalousie, de l'envie ou bien une saine compétition (émulation).

On est entièrement dans le champ de l'action discursive. Le Livre II de la *Rhétorique* définit ces émotions à partir de scénarios émotionnels types, activables par l'orateur. Cette prise en compte des stratégies de formatage des situations par lesquelles le locuteur est capable de produire de l'émotion, en la nommant ou sans la nommer, est un acquis fondamental de la théorie argumentative rhétorique.

### 3. Traitement argumentatif de l'émotion

Des discours opposés construisent des émotions opposées. L'émotion construite par l'un est détruite, apaisée ou contrebalancée par la contre-émotion construite par l'autre, exactement comme est combattu, retourné ou contourné n'importe quel point de vue. Les exemples de la *pitié* et de la *colère* permettent d'illustrer ces formes spécifiques d'argumentation.

#### 3.1 Pitié : faire pitié et résister à l'appel à la pitié

**Discours : implorer la pitié** — Le discours de la pitié construit *l'empathie*. **A** a pitié de **B** s'il voit que **B** est victime d'un mal qu'il n'a pas mérité et si **A** a bien conscience de pouvoir lui-même un jour souffrir du même mal (d'après *Rhét.*, II, 8, 1385b13 ; Chiron, p. 309). Il faut également que la distance entre **A** et **B** soit calibrée correctement : « on n'éprouve plus de pitié quand la chose terrible est proche de soi » (ibid.). La proximité est une notion culturelle-anthropologique, et non pas une métrique (on a pitié d'un enfant qui souffre, on est épouvanté s'il s'agit de son fils) ; la dimension "distance" joue un rôle essentiel dans la construction de l'émotion. Aristote soutient en conséquence que la pitié n'est ni automatique ni universelle ; en particulier ceux qui n'ont rien à craindre pour eux-mêmes seraient insensibles à la pitié, **V. Éthos**.

En conséquence, pour produire de la pitié, je dois montrer que je souffre, que je ne l'ai pas mérité, que nous sommes proche et que la même chose pourrait bien vous arriver, etc. Si la pitié est construite selon les paramètres précédemment mentionnés, elle est justifiée et jugée raisonnable.

La fortune oratoire et littéraire des discours producteurs de pitié est immense.

**Contre-discours : la pitié mal placée** — Dans la Rome ancienne l'appel à la clémence du peuple (*ad populum*<sup>@</sup>) est un droit absolu du peuple républicain. L'appel à la pitié *Kyrie Eleison*, “Seigneur prend pitié”, est une imploration fondamentale pour les croyants catholiques. La pitié est une vertu, comme la modestie.

L'appel à la pitié ne peut jouer que si le domaine admet l'implication des personnes. Le discours scientifique étant désobjectivé, il n'y a pas d'appel à la pitié possible (ligne « non pertinent » *id.*, p. 27).

Walton (1992, p. 27) montre selon quelles lignes il est possible de résister à un appel à la pitié « fallacieux », en développant un discours *contre la pitié*. Comme tous les discours contre l'émotion, il s'agit de contrôler la pitié et de ne pas permettre à la cible de garder son calme et de ne pas céder à un mouvement de *pitié mal placée*. Ce discours est difficile à tenir dans la mesure où la pitié est une *vertu*. La situation est comparable à celle de la *modestie*, autre vertu qui peut également être mal placée.

Ce discours de résistance à la pitié remet l'appel à la pitié dans son contexte : Celui qui se plaint souffre-t-il d'un mal réel ? Est-il l'agent de son propre mal ? A-t-il besoin de l'aide des autres ou devrait-il réagir plutôt que de se plaindre ? (ligne « information » de la topique de Walton (1992, p. 23). On voit que l'évaluation de la pitié est une action politique.

À son tour, ce discours contre la pitié sera réfuté parce que “de droite” inhumain, égoïste et orgueilleux, niant la relation de proximité avec la personne en difficulté, donc contraire aux valeurs républicaines de fraternité et de solidarité.

Dans les domaines qui l'admettent, l'appel à la pitié est pris dans le conflit général des argumentations *pro* et *contra* ; il doit composer avec d'autres formes d'intérêts. Par exemple, une direction impitoyable peut opposer à des travailleurs menacés de licenciement la nécessité de préserver les intérêts des actionnaires (*ad pecuniam* contre *ad misericordiam*), de placer l'entreprise en bonne position sur le marché où elle est aux prises avec la concurrence internationale (“*ad rivalitatem*” contre *ad misericordiam*), et de préserver les emplois des autres salariés de l'entreprise (*ad misericordiam* contre *ad misericordiam*).

### 3.2 Colère : mettre en colère, calmer la colère

La théorie de l'argumentation a souligné l'importance de l'appel à la pitié en lui donnant un nom latin, *ad misericordiam*. Mais il n'y a aucune raison d'accorder un traitement spécifique à la pitié parmi les autres émotions. En particulier, la colère et l'indignation sont des émotions soigneusement argumentées et hautement argumentatives : l'appel à la colère est un moyen efficace pour mobiliser les foules.

**Discours : mettre en colère** — La colère est la première des émotions rhétoriques attachées au *pathos*<sup>@</sup>. Celui qui cherche à dresser l'auditoire contre quelqu'un parle d'indignation, de juste colère, sentiment et revêt un éthos vertueux ; son opposant parle de haine, qui est un vice.

Le formatage discursif de la situation joue un rôle essentiel dans cette

opposition. Le scénario permettant de mettre **A** en colère contre **B** est très schématiquement le suivant :

- **B** méprise **A** injustement ; il le brime, il se moque de lui, il fait obstacle à ses désirs, à ses projets, et il y prend plaisir.
- **A** souffre.
- **A** cherche à se venger en faisant du tort à **B**.
- **A** fantasme cette vengeance et en jouit.

Ce scénario montre que la colère n'est pas définie isolément, comme une réponse brute à la piquûre d'un stimulus. Quoique considérée comme une émotion de base, elle apparaît comme la résultante complexe d'une combinatoire où entrent d'autres émotions, comme l'humiliation ou le mépris.

Il s'ensuit que, pour mettre **B** en colère contre **A**, le locuteur doit construire un discours montrant à **B** que **A** le méprise, le brime, l'outrage, etc. La rationalité, le caractère moralement justifié de la colère dépend de la bonne construction de cette injustice. Elle est pleinement rationnelle et pleinement émotionnelle.

La colère est supposée déclencher les mécanismes de la revanche ou de la vengeance.

La colère n'est pas la haine. La colère peut être justifiée, la haine ne l'est jamais, en d'autres termes, la haine est le nom d'une colère dénuée de fondement. Du point de vue religieux, l'appel à la haine est un péché, "*aimez-vous, au moins supportez-vous les uns des autres*". Il est permis de *haïr le péché*, non pas le pécheur.

Le rejet du *discours de haine* est l'affaire de tous, du citoyen jusqu'au juge.

**Contre-discours : calmer la colère** — Si le discours peut mettre en colère, il peut aussi calmer. Le discours rhétorique est double, et non pas duplice : deux visions des choses s'affrontent, incarnées dans deux personnes, tenant deux discours construisant deux émotions. Pour calmer **A**, le locuteur développe développant le tissu des topoï substantiels contre la colère, c'est-à-dire les éléments de discours suivants :

Le comportement de **B** n'est pas méprisant, moqueur, injurieux, outrageant ; ou alors, **B** plaisantait ; il a dû agir ainsi involontairement, ce n'était pas son intention. D'ailleurs il se comporte comme ça aussi vis-à-vis de lui-même. Maintenant il se repent, il a des remords ; il a été puni.

De toutes façons, c'était il y a longtemps, et la situation a bien changé.

Ce discours peut rappeler l'argumentation développée à propos du *chaudron*<sup>@</sup> percé. C'est son intention d'apaiser qui lui donne sa cohérence. Au terme de l'opération, on aura montré que la colère n'est pas fondée ; qu'elle n'est pas raisonnable, et, si tout marche comme le souhaite le locuteur, si **A** se laisse convaincre, il retrouvera sa tranquillité.

# Enthymème

Grec *ἐνθύμημα*, *enthýmēma* “1. Pensée, réflexion ; 2. Invention, particulièrement stratagème de guerre ; 3. Raison, raisonnement, motif, conseil » (Bailly [1901], *ἐνθύμημα*)”.

Le sens général de “pensée, réflexion” reste vivant dans toute la rhétorique ancienne : « toute pensée [peut] à bon droit recevoir le nom d’enthymème » (Cicéron, *Top.*, XIII, 55 ; p.84) ; Quintilien signale l’acception « tout ce qui est conçu dans l’esprit », pour la mettre de côté (*I. O.*, V, 10, 1 ; p. 127).

En tant que forme d’inférence utilisée en rhétorique, l’enthymème est défini comme :

- La contrepartie rhétorique du syllogisme logique.
- Un syllogisme ayant une prémisse non pas vraie mais vraisemblable.
- Un syllogisme ayant une prémisse fondée sur un signe.
- Un syllogisme tronqué.

## 1. L’enthymème, contrepartie rhétorique du syllogisme

Dans la systématique aristotélicienne, la preuve est obtenue par *inférence*, qu’elle soit *scientifique (logique)*, *dialectique*, ou *rhétorique*. Aristote considère que les exigences du discours rhétorique ne sont pas compatibles avec l’exercice de l’inférence scientifique, *déduction syllogistique* et *induction*, celles-ci doivent être transposées :

J’appelle *enthymème* le syllogisme rhétorique, et *exemple* l’induction rhétorique. (*Rhét.*, I, 2, 1356b5 ; trad. Chiron, p. 128)

Le *syllogisme* (inférence scientifique) et l’*enthymème* (inférence rhétorique) sont définis de manière strictement parallèle, comme des discours où de l’existence de certaines choses, il résulte – à cause d’elles – une chose différente et distincte d’elles, du seul fait que ces choses-là existent, soit de manière universelle, soit en règle générale, c’est ce qu’on appelle là [en logique] un syllogisme, et ici [en rhétorique] un enthymème. (*Rhét.*, I, 2, 1356b15 ; trad. Chiron, p. 129)

À la différence du syllogisme, tiré de propositions *vraies*, l’enthymème est tiré « des vraisemblances et des signes » (*Rhét.*, I, 2, 1357a30 ; Chiron, p. 133) ; **V. Typologies (I).**

L’enthymème est « le corps de la persuasion », « la démonstration rhétorique » (*Rhét.*, I, 1, 11354a15 ; Chiron, p. 115 ; I, 1, 1355a5 ; p. 119). Il porte sur *le fond* du débat, « le fait » (*Rhét.*, I, 1, 1354a25 ; Chiron, p. 116), sur *la cause* elle-même, en opposition aux moyens discursifs fondés sur les émotions ou la présence du locuteur dans son discours, **V. Émotion ; Pathos ; Éthos.**

On parle dans le même sens de *sylogisme oratoire*, de *sylogisme rhétorique* ou de *sylogisme imparfait* ; ces appellations réfèrent toutes le rhétorique au syllogistique.

### **Le parallélisme science / dialectique / rhétorique et la relation de l'enthymème à la preuve**

Le parallélisme science / dialectique / rhétorique est problématique. Si l'on admet cette opposition, on entre dans un quadrillage notionnel très incommode et empiriquement inadéquat. D'une part, on doit prendre en charge la distinction entre les trois types de raisonnements et de syllogismes (scientifique, dialectique, rhétorique), et la coupure entre le *catégorique* scientifique, le *persuasif* rhétorique, et le *probable* dialectique, et faire comme si le discours concret ne connaissait ni le syllogisme catégorique, ni le probable, et n'atteignait jamais la certitude, **V. Probable ; Vrai**. D'autre part, cela amène à corseter la rhétorique argumentative dans l'opposition entre preuves dites *techniques*<sup>@</sup>, preuves rhétoriques proprement dites, et preuves *non techniques*, qui, de toute évidence, n'entrent pas dans le cadre notionnel précédent. Or, tout comme le discours ordinaire, le discours judiciaire combine les deux types de preuves qui elles ne permettent pas le doute raisonnable.

Considéré comme un syllogisme incomplet mais « parfait dans l'esprit », on ne voit pas ce qui empêche l'enthymème de faire pleinement preuve (voir §4). De même, l'enthymème défini comme un syllogisme fondé sur un *indice*<sup>@</sup> peut faire preuve, voir §3.

### **2. L'enthymème convient à la rhétorique parce qu'il est fondé sur une prémisse vraisemblable**

Dans les *Premiers analytiques*, Aristote définit l'enthymème comme un syllogisme qui part de prémisses vraisemblables ou de signes (*P. A.*, II, 27, 10 ; p. 323).

Le vraisemblable est une proposition probable : ce qu'on sait arriver la plupart du temps, ou ne pas arriver. (*Ibid.*, II, 27, 1 ; p. 322).

Par exemple "*les parents aiment leurs enfants*" exprime une prémisse générale vraisemblable, c'est-à-dire admise par défaut. De cette prémisse vraisemblable associée à la prémisse factuellement vraie "*Marie est la mère de Pierre*", on déduit, à défaut d'informations à effets contraires, que "*Marie aime Pierre*", **V. Probable ; Vrai ; Raisonnement par défaut ; Inventio**.

### **3. L'enthymème convient à la rhétorique parce qu'il est fondé sur un signe**

L'enthymème est également défini comme un syllogisme fondé sur le *signe*. Le mot *signe* a ici le sens d'*indice*<sup>@</sup> ; alors que le *signe* au sens linguistique est arbitraire par rapport au phénomène qu'il désigne, l'indice est un élément matériel naturellement associé à un phénomène. Un signe-indice est un

fait avéré qui s'exprime dans une proposition ayant pour sujet un individu comme (a) “*cette femme a du lait*”, (b) “*cette femme est pâle*”, (c) “*Pittacus est honnête*”.

Les trois enthymèmes suivants sont fondés sur ces différents indices :

(a) Le signe est certain :

*Cette femme a enfanté, puisqu'elle a du lait*

Le lien est du type *feu / fumée* ou *avoir un enfant / avoir eu des relations sexuelles* (époque de la conception non médicalisée). Le signe décèle un phénomène non immédiatement perceptible, lointain ou passé.

(b) Le signe est une condition nécessaire faible, loin d'être suffisante :

*Cette femme a enfanté, puisqu'elle est pâle*

D'autres causes peuvent entraîner la pâleur : avoir un accident de santé, avoir passé la nuit à faire la fête, avoir le teint naturellement pâle, etc. L'évaluation de l'inférence nécessite une enquête et des savoirs spécialisés. Sur le fond, l'évaluation des diagnostics (a) et (b) ne relèvent pas de la rhétorique, mais de la pratique médicale. Elle ne relève de la rhétorique que dans la mesure où celle-ci entendrait opposer le diagnostic populaire au diagnostic spécialisé, c'est-à-dire combattre le vrai par le plausible, **V. Probable**.

(c) Le signe est fondé sur un trait possiblement accidentel :

*Les sages sont honnêtes puisque Pittacus est honnête*

L'inférence n'autorise que la conclusion “certains sages sont honnêtes”. Elle serait valide si elle procédait sur la base d'un trait essentiel, “juge bien de toutes choses” : *les sages jugent bien de toutes choses, puisque Pittacus juge bien de toutes choses*.

Ce dernier cas peut être vu comme une induction fondée sur un seul cas, en d'autres termes une induction rhétorique ou un exemple.

#### **4. L'enthymème convient à la rhétorique parce que c'est un syllogisme tronqué**

L'enthymème est également défini comme un syllogisme catégorique où est omise une prémisses :

Les hommes sont faillibles, tu es faillible.

Tu es un homme, tu es faillible.

Où la conclusion :

Les hommes sont faillibles, considère que tu es homme !

La *Logique* de Port-Royal définit l'enthymème comme « un véritable syllogisme dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression » (Arnauld et Nicole [1662], p. 226) :

Quand on n'exprime ainsi que deux propositions, cette sorte de raisonnement s'appelle enthymème, qui est un véritable syllogisme dans l'esprit, parce qu'il supplée la proposition qui n'est pas exprimée ; mais

qui est imparfait dans l'expression, et ne conclut qu'en vertu de cette proposition sous-entendue. (*ibid.*, p. 180)

Les exemples du paragraphe précédent peuvent donc être appelés enthymèmes pour deux raisons : d'une part, parce qu'ils sont fondés sur des indices, et d'autre part, parce qu'ils sont des syllogismes incomplets.

La définition de l'enthymème comme syllogisme tronqué n'est pas considérée comme aristotélicienne : « Il n'est pas de l'essence de l'enthymème d'être incomplet » (Note de Tricot à Aristote, *P. A.*, II, 27, 10 ; p. 323). En outre, d'après Conley, cette conception de l'enthymème comme syllogisme tronqué est peu répandue dans la rhétorique ancienne ; il ne la retrouve que dans un passage de Quintilien (Conley 1984, p. 174). Cependant, à la suite de la définition précédente et en commentaire des exemples, les *Premiers analytiques* envisagent bien le cas du syllogisme tronqué : « On passe sous silence la dernière proposition [*Pittacus est sage*] parce qu'elle est connue » (*ibid.*, 15 ; p. 323). D'autre part, on lit dans la *Rhétorique* que

Si l'une des propositions est connue, il n'est même pas besoin de la formuler : l'auditeur la supplée de lui-même. Ainsi, pour établir que Dorieus a reçu une couronne comme prix de sa victoire, il suffit de dire que “*en effet il a remporté une victoire olympique*”. Le fait que la victoire aux Jeux olympiques est récompensée d'une couronne n'a pas besoin d'être ajouté : tout le monde le sait. (*Rhét.*, I, 2, 1357a15-25 ; trad. Chiron, p. 132).

Les raisons données pour lier l'enthymème au discours syllogistique sont quelque peu paradoxales. L'enthymème comme syllogisme tronqué est supposé convenir à la rhétorique car il serait moins pédant que le syllogisme complet. Son utilisation suppose que la prémisse manquante est *facile à récupérer*. Une autre raison est également avancée : on utiliserait l'enthymème parce que l'auditoire ordinaire est composé d'esprits faibles, incapables de suivre un enchaînement syllogistique dans toute sa rigueur. Cette seconde justification suppose que la prémisse manquante est *trop difficile à récupérer* : ces deux justifications sont difficilement compatibles.

## 5. L'enthymème table sur la coopération avec l'auditoire

Du point de vue de la communication argumentative, la notion d'enthymème sert à articuler les pratiques de l'implicite à l'effet de persuasion : « tous les orateurs mettent en œuvre les moyens de persuasion en produisant dans la démonstration soit des exemples soit des enthymèmes. Il n'y a rien d'autre en dehors de cela. » (*Rhét.*, I, 2, 1356b5 ; trad. Chiron, p. 128-129). Comme le note Bitzer, la forme enthymématique est une manière de lier orateur et auditoire dans un processus de co-construction du sens du discours (Bitzer 1959, p. 408). En « se [bornant] à se faire entendre » (Quintilien, *I. O.*, V, 14, 24 ; p. 208), l'enthymème pose l'auditoire comme de *bons entendeurs*, et crée ainsi un effet “bonne intelligence” et de complicité. La fusion communicationnelle

contribue ainsi à la formation d'un éthos de communauté : “ *je suis comme vous, nous sommes ensemble*”.

Dans les termes de Jakobson, la formulation enthymématique a une fonction phatique, elle maintient ouvert la ligne de communication. Elle introduit une légère tension dont on suppose qu'elle pourra maintenir l'intérêt d'un auditoire qui tend à la somnolence.

## 6. L'enthymème comme actualisation d'un topos

L'accrochage de l'enthymème au syllogisme ne résiste pas à la considération de la diversité des *types d'arguments*<sup>@</sup> ou *topoi* utilisés dans la parole courante. En relation avec la définition du topos comme une formule générale inférentielle-associative, l'enthymème est défini comme un discours qui applique un topos, à une situation argumentative concrète.

## 7. L'enthymème comme formule conclusive

Cicéron accorde une efficacité supérieure aux enthymèmes fondés sur les *contraires* :

Quoique toute pensée puisse être appelée enthymème, comme celle qui résulte de l'opposition des contraires semble la plus subtile, elle s'est appropriée seule le nom général, (Cicéron, *Top.*, XIII, 55 ; p.84)

Il donne pour exemple : « “*Celle à qui tu ne reproches rien, tu la condamnes, celle dont tu dis qu'elle t'a fait du bien, tu lui fais du mal !*” » (*Ibid.*)

Cet exemple met en jeu deux formes d'opposition, d'une part, celle des contraires, *bien / mal*, et à un second niveau, une inversion des principes associés à ces contraires. Selon l'entendement courant, “quand on condamne quelqu'un c'est qu'on a quelque chose à lui reprocher” et “le bien doit être récompensé”. Selon Cicéron, le destinataire de la diatribe prend le contrepied de ces principes ; il n'est pas seulement réfuté, il est donné comme insensé.

Ce jeu sur les oppositions comme “équipement” – ornement *et* argument – du discours en formule conclusive est bien vivant :

La collaboration entre polices passe avant la justice, en ces temps de France bleu uniforme.

Christine Cuegnet (e-mail), *Télérama*, no 2748, 2002.

# Épichérème

- ❖ *Épichérème* est un calque du mot grec ἐπιχείρημα « 1. entreprise... base d'opération 2. Brève argumentation, épichérème » (Bailly, ἐπιχείρημα). Il est traduit en latin par *ratiocinatio* (Cicéron), “raisonnement”, ou par *argumentatio* (*Ad. Her.*)

## 1. Un raisonnement dialectique

La théorie aristotélicienne du raisonnement syllogistique distingue deux types de syllogismes, le *philosophème* et l'*épichérème* :

— Si les deux prémisses du syllogisme sont certaines et la règle de déduction valide, on a affaire à un syllogisme analytique ou scientifique, un « *philosophème* » (*Top.*, VIII, 11, 15 ; p. 355).

— Par opposition au syllogisme scientifique, « l'épichérème [est] un raisonnement dialectique » (*ibid.*, p.355). C'est un syllogisme fondé sur des prémisses relevant de l'opinion, donc seulement probables et n'aboutissant qu'à du vraisemblable.

## 2. L'enthymème rhétorique

### Une argumentation dont les prémisses sont étayées

Dans les définitions suivantes, l'épichérème correspond à une complexification de la cellule argumentative monologique “argument, conclusion”.

L'argumentation rhétorique reposant sur des prémisses seulement probables, il est normal de d'appuyer ces prémisses sur des preuves. L'épichérème est un tel enthymème renforcé, articulant donc cinq termes (Cicéron, *Inv.* I, 35, 61) :

— Conclusion visée, « proposition, que l'on veut montrer »

*l'univers est conduit selon un plan*

— [Prémisse 1 + Preuve de la prémisse 1]

• Prémisse 1 : « *ce qui est mené suivant un plan est bien mieux administré que ce qui est conduit sans plan* »

• La preuve de la prémisse 1 est apportée par une accumulation d'exemples : « *une maison menée avec méthode est mieux pourvue de toutes choses et mieux approvisionnée qu'une maison dirigée sans réflexion ni plan. Une armée, [...] Un vaisseau [...]* »

— [Prémisse 2 + Preuve de la prémisse 2]

• Prémisse 2 : « *de toutes les choses, aucune n'est mieux conduite que l'ensemble du monde* »

• Preuve de la prémisse 2 : (*notre numérotation*)

(a) « *car le lever et le coucher des astres est soumis à un ordre* » ;

(b) « *les révolutions des années*

(b1) *ont lieu toujours de la même façon comme suivant une loi nécessaire*

(b2) *et en outre sont réglées pour être utiles à toutes choses* — (b2) conclut non seulement pour l'existence d'un plan, mais pour un plan bienveillant, ainsi que (c) :  
 c) « *l'alternance du jour et de la nuit n'a jamais été modifiée et n'a jamais causé de dommage à quoi que ce soit.* »

— Conclusion « *l'univers est donc conduit suivant un plan* »

### 3. Composantes de l'épichérème

La question du nombre de composantes de l'épichérème est discutée :

La controverse entre les partisans de la forme *quinquepartite* de l'épichérème et ceux de la forme *tripartite* se réduit à une question simple : s'il est nécessaire d'argumenter pour soutenir les prémisses, faut-il considérer que ces argumentations sont indépendantes des prémisses et qu'elles forment des tous distincts de l'épichérème lui-même ? Ou bien qu'il s'agit plutôt de composantes à part entière de l'épichérème ?  
 Solmsen 1941, p. 170

La distinction est une question de niveau. En surface, l'épichérème comprend cinq éléments (Prém. = Prémisse)

Prém. 1  
 Preuve de la Prém 1  
 Prém. 2  
 Preuve de la Prém 2  
 => Conclusion

Au niveau du sens, on a une structure à trois composantes :

**(Prémisse 1 et sa preuve) — (Prémisse 2 et sa preuve) => Conclusion**

C'est la position de Quintilien : « Pour moi, néanmoins, il m'apparaît, ainsi qu'à la majorité des auteurs, qu'il n'y a pas plus de trois parties » (*I. O.*, V, 14, 6 ; p. 202). Une prémisses probable accompagnée de sa preuve devient certaine. Si une prémisses est considérée comme certaine en elle-même (non accompagnée de sa preuve), alors on a un épichérème à *quatre termes*, réductibles à trois par exemple :

**Prémisse1 — Prémisse2 — Preuve de la prémisse2 => Conclusion**  
**Prémisse 1 — (Prémisse 2 + Preuve) => Conclusion**

### 4. Épichérème, argumentation en série, argumentation liée

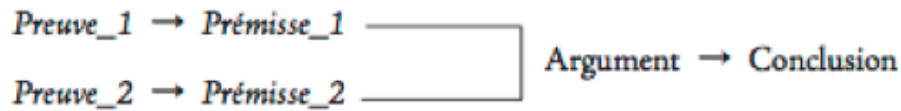
L'épichérème est une forme complexe d'argumentation, **V. Liaison ; Série ; Convergence.**

— La forme de surface "Arg => Concl" correspond à une argumentation avec une prémisses non seulement non justifiée mais laissée implicite.

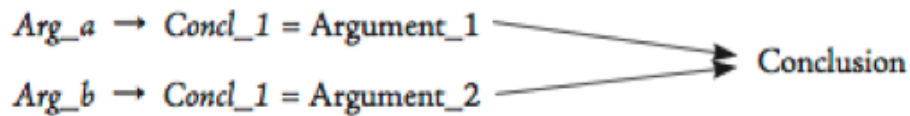
— L'argumentation *en série*<sup>@</sup> à une étape correspond à un épichérème avec une prémisses non justifiée (Arg<sub>1</sub>) et une prémisses justifiée (Arg<sub>2</sub> justifiée par Arg<sub>1</sub>), soit en surface, à un épichérème à trois termes :

**Arg<sub>1</sub> => [Concl<sub>1</sub> = Arg<sub>2</sub>] => Concl<sub>2</sub>**

— Si l'on distingue entre prémisses et arguments, V. Liaison, l'épichérème à cinq termes correspond à une argumentation *liée*<sup>@</sup> et se représente comme suit.



L'épichérème correspondant à une argumentation *convergente*<sup>@</sup> dont chacun des arguments est la conclusion d'une argumentation en série, se représente comme suit :



## 5. Une argumentation étayée et mise en valeur

La *Rhétorique à Herennius* définit l'épichérème comme :

L'argumentation la plus complète et la plus parfaite, [celle] qui comprend cinq parties : la proposition, la preuve, la confirmation de la preuve, la mise en valeur, le résumé. (*À Her.*, II, 28 ; p. 58).

L'épichérème est présenté comme une organisation textuelle argumentative comprenant cinq éléments. Les trois premiers éléments correspondent à une argumentation en série :

**Argument — Étayage de l'argument — Conclusion**

La *reformulation (ornementale)* et le *résumé* introduisent des éléments de mise en valeur textuelle et communicationnelle. La brièveté du résumé contraste avec l'ampleur de la reformulation.

# Épître

Littre définit l'épître comme une « figure de rhétorique, qui consiste à accorder quelque chose qu'on pourrait contester, afin de donner plus d'autorité à ce qu'on veut persuader » (Littre, *Épître*), **V. Concession**.

Dans les conditions ordinaires, on réfute tout ce que l'on peut, et on concède le reste. Il s'ensuit que si l'on concède **P**, c'est que l'on n'est pas capable de réfuter **P**. Si le locuteur concède une proposition contestable, on conclut qu'il argumente mal. S'il concède **P** qu'il pourrait de toute évidence rejeter, son discours prend une forme ironique, **V. Ironie** :

*P est assez clairement faux*

**L** : — **P**, d'accord, mais / pourtant **Q**

À propos d'un écrivain dont on vient de discuter des qualités de style de manière plutôt négative :

Je veux bien qu'il soit un bon styliste, mais il n'a aucun sens de l'intrigue.

L'épître peut également résulter de l'amplification absurdfiante apportée à la position concédée, **V. Maximisation** :

J'ai certainement des visions, mais j'ai aussi des preuves.

---

# Épouvantail

Tout énoncé ou segment d'énoncé peut être repris et reformulé à divers degrés pour des raisons ayant trait tant à son expression phonique ou graphique qu'à son contenu sémantique. Dans les échanges ordinaires, la plupart des reprises discursives diaphoniques (Roulet 1985) ne sont pas planifiées et passent inaperçues.

## 1. Reprise argumentative

Tout discours argumentatif **D** est pris dans des structures de reprise, soit à des fins de confirmation, soit à des fins de réfutation.

Positivement, le locuteur s'appuie explicitement ou implicitement sur d'autres discours co-orientés, soit pour mettre ses conclusions **C** sous leur *autorité*<sup>@</sup>, soit pour souligner la *convergence*<sup>@</sup> de leurs arguments.

Négativement, le locuteur est confronté à des discours qui le réfutent ou qui contre-argumentent en construisant des positions incompatibles avec les siennes. Face à ces contre-discours, le locuteur peut choisir de les ignorer ou de les reprendre.

Cette reprise argumentative peut se faire sous différentes modalités correspondant à différentes stratégies.

### Allusion

L'allusion a la forme d'une trace qui permet de repérer un discours autre, sans que l'on puisse désigner précisément l'auteur ou le passage visé. Son caractère vague la garantit contre la réfutation.

### Citation explicite référencée

Aux antipodes de l'allusion, la citation explicite référencée est exprimée par un passage entre guillemets, accompagné de ses références de manière à construire un objet non équivoque : ce qui a été dit, par qui, quand, où, etc. Cette forme de citation est caractéristique du régime scientifique de la réfutation, adressée à la lettre à ce qui a été dit. Elle suppose que le discours source est disponible et référencé et que la citation est correctement contextualisée.

### Citation libre

La différence entre la citation explicite référencée est la dimension du focus. Elle est présentée par le citeur comme une reformulation paraphrasant le un dire, un contenu originel en le reformulant pour le clarifier et en exposer le sens ou les intentions profondes. Le discours est référencé de façon large par le renvoi à son auteur "comme le dit X dans cette tribune", "comme l'a dit X à un journaliste". Le renvoi à un auteur du dire est nécessaire pour cadrer la cible.

Ce travail de reformulation et d'expansion du texte peut correspondre soit à une explication, une interprétation, où la reformulation est co-orientée avec le discours originel, soit être l'élément de base d'une réfutation, qui commence avec cette reformulation.

## 2. Reprise dans un discours anti-orienté

Quelle que soit sa forme, la reprise peut être formulée de façon à rendre le discours cité-réfuté plus ou moins intenable, **V. Autophagie**. Cette reprise réfutative correspond à un second tour de parole, qui peut lui-même être suivi d'un troisième tour, résistant à cette réfutation.

En pratique, la représentation d'un discours auquel on s'oppose donne lieu aux mêmes types de réfutation, qu'il s'agisse de citation référencée ou de citation libre

Dans le cas de la citation explicite référencée, le cité peut refuser de se reconnaître et protester en disant que la citation est incomplète, mal découpées, ou décontextualisée, coupée du système de pensée qui lui donne sens. Le citeur est représenté comme un ignorant, à qui on donne une explication, ou une leçon

Dans le cas de la citation libre, le cité peut répondre que la reformulation est tendancieuse ou caricaturale, c'est-à-dire qu'elle contient une réinterprétation de sa position lui faisant dire ce qu'il n'a jamais dit, qu'on l'a intentionnellement mal compris, qu'on lui fait un procès d'intention, etc. De fait, il n'est jamais évident de déterminer dans quelle mesure quelqu'un a voulu dire quelque chose qu'il est possible d'inférer de la lettre de ce qu'il a dit.

## 3. Épouvantail et contre-épouvantail

### Épouvantail

Il existe des *degrés* dans la réplique que l'on peut appliquer à une reprise réfutative. On peut opter pour un troisième tour reformatant la tentative de réfutation comme une demande d'explication :

*Je vous remercie de votre observation, elle va me permettre de clarifier les choses sur un point fréquemment mal compris.*

Si le cité estime que son opposant est mal intentionné, et son discours vraiment trop mal repris, il peut récuser radicalement le discours qu'on lui attribue en le désignant métaphoriquement comme *un épouvantail*, dans le troisième tour de parole :

**L1** : **D1**, discours exprimant une position

**L2** : **D2**, discours contre **D1** mentionnant **D1**

**L12** — *Mais je n'ai jamais dit ça ! Sophisme de l'épouvantail !*

**L22** — *Vous n'osez pas le dire ouvertement. Mais c'est bien là que conduisent vos propositions.*

Par cette accusation, **L12** tente de discréditer **D2** en accusant **L2** de commettre un sophisme de l'épouvantail, c'est-à-dire de donner de **D1** une

représentation déformée, tendancieuse caricaturale, de façon à le faire paraître intenable, voire absurde et auto-réfutatrice. Il cherche à rétablir ses “vraies positions”.

L’usage argumentatif de l’épouvantail est lié à l’interprétation d’un discours, mais fonctionne également si le **L2** commente **L1** de façon très générale, par exemple, si **L2** fait apparaître **L1** comme un dangereux personnage, par exemple en faisant de lui un suppôt de tel dictateur et en associant ses discours à tels mots, slogans ou doctrines fonctionnant comme des “épouvantails” faisant fuir les électeurs. C’est une telle rupture que pratique **L2** en passant du discours à l’intention qui le sous-tend, **V. Mobiles**. Le locuteur attaqué rétorque que ses adversaires ne respectent ni son discours ni ses intentions.

En monologue, la *prolepsis*<sup>@</sup> peut donner lieu à l’accusation de caricaturer les objections potentielles, notamment sous la forme d’arguments trop faciles à réfuter.

### Contre-épouvantail et question d’interprétation

L’accusation de sophisme de l’épouvantail apparaît comme une contre-réfutation de haute intensité, radicalisant l’opposition. Paradoxalement, si **L1** accuse **L2** de faire de lui, **L1**, un épouvantail, de fait, il ouvre à **L2** la possibilité d’opérer une *contre-accusation*<sup>@</sup> sur le même thème : **L2** peut accuser **L1** de faire de lui un épouvantail, en disqualifiant totalement le discours de réfutation qu’on lui adresse. On est alors dans la situation suivante

- |      |                   |           |  |
|------|-------------------|-----------|--|
| i.   | L1 <sub>1</sub> : | <b>D0</b> | Discours base, <b>D0</b>                       |
| ii.  | L2 <sub>1</sub> : | <b>D1</b> | Reprise du discours base <b>D0</b>             |
| iii. | L1 <sub>2</sub> : | <b>D2</b> | Rejet de <b>D1</b> : “Épouvantail !”           |
| iv.  | L2 <sub>2</sub> : | <b>D3</b> | Rejet de <b>D2</b> : “Épouvantail vous-même !” |

Les lignes critiques présentées supra s’appliquent à tout discours réfutatif reprenant les positions réfutées, c’est-à-dire aussi bien à la représentation du discours originel dans le discours de l’opposant, soit **D0** dans **D1** qu’à la représentation du discours critique dans le discours du proposant, soit **D1** dans **D2**.

Ces accusations réciproques demandent à être justifiées. Il ne suffit pas que **L1** ou **L2** crie à l’épouvantail pour qu’on soit tenu de les suivre. La réplique **L2** ouvre une *question d’interprétation*<sup>@</sup>, donc une obligation de justification pour **L1** et pour ses followers, au nombre desquels peut se ranger ou non l’analyste.

### 3. “L’homme de paille”, *strawman argument*

En anglais, un *strawman* est littéralement une forme humaine faite avec de la paille. L’image est très productive du point de vue de l’argumentation.

(i) Par glissement métonymique, *strawman* peut signifier “épouvantail” ; le sophisme de l’épouvantail correspond à l’accusation de reformulation tendancieuse, cf. supra.

(ii) Par métaphore exploitant le trait “représentation destinée à faire illusion”, un homme de paille est une “personne qui sert de couverture à une opération, en général douteuse” (id.). La stratégie de l’homme de paille peut alors correspondre à une position masquant la position réelle du locuteur ; cette position est avancée pour lancer le public et les opposants sur une fausse piste, **V. Fausse piste ; Pertinence.**

(iii) Par métaphore exploitant le trait “faiblesse” (que l’on retrouve dans *feu de paille*), une *strawman fallacy* est un pseudo-argument, ou un argument faible, facile à réfuter, qui, comme l’épouvantail ou le tigre de papier, ne peut être fonctionner que sur des naïfs (Webster, *Strawman*).

(iv) Mais un argument de toute évidence discutabile destiné à lancer la discussion, n’est pas fonctionnellement fallacieux. De même, *a strawman proposal* est un document provisoire, produit d’une réflexion spontanée, utilisé pour lancer la discussion destinée à améliorer la proposition (d’après Wikipédia), soit “un document martyr”. Ce document n’a en lui-même rien de fallacieux.

---

# Étape et amorçage

## 1. L'action par étapes

D'une façon générale, l'action par étapes permet d'atteindre un but global jugé difficilement atteignable en le divisant en une série de buts partiels, plus accessibles, qui pourront être atteints successivement. Je ne peux pas transporter cet objet de cent kilos, alors je le démonte et transporte successivement toutes ses parties ; je divise le grand sac en dix petits sacs, etc. Ces buts partiels peuvent être ordonnés, c'est le cas de tous les apprentissages : on apprend d'abord à conduire sur une route normale avant d'apprendre à conduire sur le verglas. Dans ces différents cas, l'acteur raisonne en ayant clairement présent à l'esprit son but global, par rapport auquel il détermine et organise ses buts partiels.

## 2. Amorçage

Dans la version *manipulatoire*<sup>@</sup> de la division, l'action à entreprendre implique la collaboration d'une personne dont on sait qu'elle ne partage pas spontanément cet objectif, ou même qu'elle y est hostile parce que toute la démarche va contre ses intérêts. La stratégie par étape en ce second sens est couramment désignée, dans le domaine de la vente, comme une *stratégie d'amorçage* (Joule & Beauvois 1987).

Les Jones, nouvellement mariés, veulent acheter un appartement. Conformément à leur première demande, l'agent immobilier leur propose un modeste deux-pièces, et ils acceptent de l'acheter. L'agent a maintenant un pied dans la porte et observe que très bientôt un bébé va arriver ; ils ont donc vraiment besoin d'un trois pièces. Prêts à tout pour le bébé, les Jones optent pour trois pièces. Mais l'agent observe encore que Mme Jones est en train de développer une start-up prometteuse, et qu'il lui faudra un bureau pour le télétravail, donc une quatrième pièce, etc.

Telle qu'elle est décrite par Perelman & Olbrechts-Tyteca, la stratégie du développement par étapes est définie d'abord comme une stratégie potentiellement manipulatrice :

On constate que, bien souvent, il y a intérêt à ne pas confronter l'interlocuteur avec tout l'intervalle qui sépare la situation actuelle de la fin ultime, mais à diviser cet intervalle en sections, en plaçant des jalons intermédiaires, en indiquant des fins partielles, dont la réalisation ne provoque pas une aussi forte opposition. ([1958], p. 379).

Du point de vue de l'action persuasive, l'argumentateur manipulateur amène sa cible ou son interlocuteur à faire / convenir de **A** pour ensuite, sur la base de **A**, l'amener s'engager plus loin dans la même direction en faisant / convenant de **B**, et ainsi de suite.

*C'est une telle stratégie d'amorçage – quelque peu manipulatoire, mais l'intention est louable – qu'Abraham utilise dans son argumentation avec l'Éternel pour le*

*convaincre de retenir sa colère vengeresse envers Sodome. La direction est inversée, elle va non pas de peu à beaucoup mais de quelques-uns à très peu.*

2. [...] Abraham demeura encore devant son Seigneur. 23 Et s'approchant il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie ? 24 S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres ? Et ne pardonneriez-vous pas plutôt à la ville, à cause de cinquante justes, s'il s'y en trouve autant ? [...]

2. Le Seigneur lui répondit : Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai, à cause d'eux, à toute la ville. 2. Abraham dit ensuite : Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre et que cendre. 28 S'il s'en fallait cinq qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en aurait que quarante-cinq ? Le Seigneur lui dit : Je ne perdrai point la ville si j'y trouve quarante-cinq justes.

2. Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous ? Je ne détruirai point la ville si j'y trouve quarante justes. 3. [...] Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous ? Je ne perdrai point la ville si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point.

3. [...] Et si vous en trouviez vingt ? Dieu lui dit : Je ne la perdrai pas non plus s'il y en a vingt. 3. [...] Et si vous trouviez dix justes dans cette ville ? Je ne la perdrai point, dit-il s'il y a dix justes.

3. Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira et Abraham retourna chez lui.

Malheureusement, le Seigneur ne trouva pas dix justes dans Sodome.

### **3. L'argument de *direction*@**

*L'argument de direction* ou de la *pente glissante*@ permet de prévenir le risque d'être victime d'une stratégie d'amorçage.

---

# Étayage ► Schématisation

## Éthos

### 1. Le mot *éthos* et ses traductions

#### 1.1 Les mots grecs

Le mot *éthos* est un calque d'un mot grec ancien, *ēthos* (ἦθος). La graphie française étymologique est *èthos*, au pluriel *èthè*, transposable en français par *ethos* ou *éthos* au singulier. Au pluriel, on utilise *èthè*, lorsqu'on veut insister sur le lien avec l'acception grecque, ou *éthos* comme forme plurielle francisée.

Le substantif *éthos* qui intéresse la rhétorique et la philosophie a deux significations :

I. *Au pl.* séjour habituel, lieux familiers, demeure. En parlant d'animaux : écurie, étable, repaire, nid. [...]

II. Caractère habituel, d'où la coutume, l'usage ; la manière d'être ou habitude d'une personne, son caractère ; [...] *par extension*, mœurs. (Bailly (1901), [*éthos*])

Ce terme est employé en rhétorique pour désigner « l'impression morale » produite par un orateur (*ibid.*).

À côté de ce substantif *éthos*, existent en grec les mots *èthopoia* (ἠθοποιία), “éthopée”, et *èthicos* (ἠθικῶς, adv.) « d'une manière conforme aux mœurs oratoires ; d'une manière caractéristique ou significative » (Bailly 1919)

#### 1.2 Traductions latines : *mores*, *sensus*

**Mores** — Quintilien considère que, comme le pathos, l'éthos est une catégorie de sentiment, et traduit le mot par *mores* :

Les sentiments [*adfectus*], comme nous le savons selon l'antique tradition, se répartissent en deux classes : l'une est appelée par les grecs *pathos*, terme que nous traduisons exactement et correctement par *adfectus*, l'autre *ethos*, terme pour lequel, du moins à mon avis, le latin n'a pas d'équivalent : il est rendu par *mores*, et, de là, vient que la section de la philosophie nommée ἠθικὴ [éthique] a été dite *moralis*. » (I. O., VI, 2, 8 ; Cousin p. 25)

**Sensus** — La relation éthos / pathos peut aussi être rendue en latin par *sensus* / *dolor* :

*Sensus* est un de ces termes vagues par lesquels les latins essaient de rendre ce que la rhétorique grecque désigne par [*éthos*]. [...] Il se distingue de *dolor*, lequel répond à [*pathos*] (Cicéron, *De Or.* III, 25, 96). (Courbaud, note à Cicéron, *De l'or.* ii, XLIII, 184 ; note 2, p. 80)

Le substantif *sensus*, a pour sens de base “1. Action sentir, de s'apercevoir”, et signifie également “4. [Au sens moral] sentiment”, et “5. [Au sens intellectuel] manière de voir” (Gaffiot [1934], *Sensus*). Afficher son bon *sensus*, c'est donc afficher son bon sentiment moral et intellectuel, manifester du *sensus communis*, du sens commun, conforme aux façons de penser et aux

valeurs de la foule, de l'humanité (*ibid.*). L'orateur prend la figure de *l'homme de bon sens*.

### 1.3 Les mots français : traductions et emprunts

On trouve en français les mots *éthos*, *éthique*, *éthopée*, *éthologie*, empruntés et adaptés du grec :

— Le substantif *éthos*, actuellement utilisé en rhétorique. L'époque classique parlait du *caractère oratoire* ou des *mœurs oratoires*, *mœurs* traduisant le latin *mores*, qui lui-même traduit le grec *éthos*.

— Le substantif *éthopée*, également utilisé en rhétorique pour désigner un "portrait moral et psychologique".

— Le substantif *éthique*, "philosophie morale", est un « calque du latin féminin pluriel *ethica*, qui lui-même est emprunté au grec » (Rey [1992], *Éthique*).

— Le substantif *éthologie*, désigne la « science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel » (id., *Éthologie*).

### 1.4 Éthique et éthotique

On pourrait utiliser le mot *éthique*<sub>1</sub> comme dérivé adjectif de *éthos*. Mais *éthique*<sub>2</sub> existe comme substantif et adjectif avec un sens qui le lie à la morale et aux valeurs ; on peut ainsi parler d'*éthique du discours* pour désigner une instance de contrôle moral de la parole. En anglais, on distingue l'adjectif *ethotic* (*éthique*<sub>1</sub>) de *ethics* (nom et adjectif) ; en français, nous suivrons cet usage et utiliserons *éthotique* au sens de *éthique*<sub>1</sub>.

La dimension *éthotique* du discours peut être vue comme la projection discursive des idéaux sociaux du moi, contrôlée par une *éthique* du discours qui exprimerait les intérêts du surmoi.

La notion d'éthique du discours rejoint la problématique classique de l'orateur comme "homme de bien expert en discours" (*vir bonus dicendi peritus*). La théorie argumentative contemporaine réfère la critique du discours à un contrôle rationnel, alors que la rhétorique classique la fondait également sur une instance morale.

La notion rhétorique d'éthos renvoie non pas à une problématique morale mais *au fait que la personne se projette dans son discours, et qu'elle peut exercer un certain contrôle sur cette projection*. C'est une production inhérente à l'activité discursive, exploitée comme une ressource par l'orateur.

## 2. L'éthos argumentatif

Aristote affirme le primat du caractère (*éthos*) : « [le caractère] constitue, pourrait-on presque dire, un moyen de persuasion tout à fait décisif » (*Rhét.*, I, 2, 1356a10 ; p. 126), et met en garde contre le recours, trop efficace, au pathos<sup>@</sup>.

### 2.1 Éthos de l'orateur

L'éthos de l'orateur est un éthos professionnel. Tous les professions ont leur éthos, manifestation extérieure et signe de la compétence

professionnelle de ses membres. Par exemple le garçon du café d'autrefois affichait un ensemble de vertus propres : amabilité, sens du contact et de la réplique, efficacité, virtuosité dans la façon de remplir exactement le verre sans verser une goutte sur la table, etc.

L'éthos rhétorique est une stratégie de « présentation de soi » (Goffman [1956]). On pourrait distinguer deux étapes, la production et le produit ; d'une part, la *présentation de soi*, comme production de soi, étape active, stratégiquement gérée, et de l'autre le produit, *l'image de soi*, telle qu'elle est supposée être reçue par la cible et reconstituée par l'analyste, aux risques et périls de l'interprétation.

Aristote traite de l'éthos dans deux passages de la *Rhétorique*. Il distingue d'une part *l'éthos propre*, l'autofiction que constitue la construction de la face que l'orateur entend présenter au public ; et d'autre part *l'éthos de son public*, la synthèse d'informations qui lui permet de se faire une conception *a priori* de son auditoire (cf. infra§4).

### **Aristote : l'effet conjugué du discours et la réputation**

Le terme *éthos* désigne une des trois classes d'arguments, les deux autres étant le *logos*<sup>@</sup> et le *pathos*<sup>@</sup>. Le mot *argument* correspond à *pistis*, qui signifie « preuve, moyen de persuader, emprise ». La *Rhétorique* introduit le concept d'éthos comme suit :

Il y a persuasion par le caractère, quand le discours est ainsi fait qu'il rend celui qui parle digne de foi. Car nous faisons confiance plus volontiers et plus vite aux gens honnêtes sur tous les sujets plus bonnement, et même résolument sur les sujets qui n'autorisent pas un savoir exact et laissent quelque place au doute ; il faut que cela aussi soit obtenu par l'entremise du discours et non en raison d'une opinion préconçue sur le caractère de celui qui parle. On ne saurait dire en effet, comme quelques techniciens qu'au regard de la technique l'honnêteté de celui qui parle ne concourt en rien au persuasif. Bien au contraire : le caractère constitue, pourrait-on presque dire, un moyen de persuasion tout à fait décisif. (*Rhét.*, I, 2, 1356a1-15 ; trad. Chiron, p. 126)

L'éthos de l'orateur est le produit d'une stratégie discursive qui construit une autorité complexe, reposant sur trois composantes :

Les raisons pour lesquelles les orateurs sont en eux-mêmes crédibles sont au nombre de trois, car il y a trois motifs pour lesquels nous accordons notre confiance en dehors des démonstrations : ce sont : la prudence (*phronèsis*), la vertu (*aretè*) et la bienveillance (*eunoia*). (*Rhét.*, ii, 1, 1378a5 ; trad. Chiron, p. 261).

La traduction anglaise de Rhys Roberts propose « good sense, good moral character and good will », autrement dit, l'orateur détient une autorité persuasive parce qu'il est (ou paraît) *intelligent* (informé, avisé, il a un bon *logos*) ; parce qu'il est *honnête* ; parce qu'il nous veut du bien, il est bien disposé à notre égard, il est *avec nous*. Cette autorité combine expertise, moralité et empathie, en un sentiment unique de *confiance* ; l'éthos a une structure pathémique, **V. Pathos**.

Comme le dit Groucho Marx, « si tu parviens à avoir l'air sincère, c'est bon » [*Sincerity - If you can fake that, you've got it made*]. L'orateur n'échappe pas au

paradoxe du comédien ; il peut toujours être suspecté de mensonge sur ses compétences, ses vertus, ses intentions.

Pour créer la confiance, l'orateur doit se donner les moyens de « paraître prudent et bon » (*Rhét.*, ii, 1, 1378a15 ; trad. Chiron, p. 262). Le mot, *paraître* et non pas *être*, paraîtra suspect : au-delà du reproche constant fait à la rhétorique de donner aux incompetents, menteurs et escrocs les moyens de tromper leur public, il s'agit pour elle de faire en sorte que celui qui *est* compétent et honnête le *paraisse*. L'art du paraître n'est pas moins nécessaire aux honnêtes gens qu'aux crapules.

L'éthos aristotélicien est un éthos intra-communautaire recherchant la conviction en se coulant dans l'autorité d'un consensus. Il existe d'autres postures éthotiques mises en œuvre par des rhétoriques de rupture établissant des autorités minoritaires : « *je suis différent de vous tous... j'apporte une nouvelle parole... oui c'est une folie* ».

### *Éthos technique et éthos non technique*

Le texte de la *Rhétorique* dit que « on ne saurait dire en effet, comme quelques techniciens, qu'au regard de la technique l'honnêteté de celui qui parle ne concourt en rien au persuasif. Bien au contraire ». Le traducteur, Pierre Chiron, considère que le texte grec correspondant est « peu satisfaisant. » La discussion porte sur la relation entre ce qui est « obtenu par l'entremise du discours » et ce qui est la conséquence d'une « opinion préconçue ». La traduction de Ruelle propose de *conjuguer* ces effets, et non pas de les *opposer* : « il faut d'ailleurs que ce résultat soit obtenu par la force du discours et non pas *seulement* par une prévention favorable à l'orateur » (Aristote, *Rhét.* Ruelle, p. 83 ; nous soulignons). Il semble que le « bien au contraire » de la traduction de Chiron va dans le même sens.

Cette distinction renvoie à l'opposition entre preuves (moyen de persuasion) « techniques » et « non techniques », V. **Preuves « techniques »**. L'effet éthotique « obtenu par l'entremise du discours et non en raison d'une opinion préconçue sur le caractère de celui qui parle » correspond à une preuve *technique*, alors que dans le cas de l'effet de persuasion obtenu en raison d'une « opinion préconçue », l'effet éthotique est produit de manière *non technique*. Il est donc rejeté hors de la rhétorique comme toutes les autres preuves non-techniques. La théorie est cohérente, mais elle impose une distinction difficile à mettre en œuvre sur les données.

## 2.2 Critique et réduction de l'éthos

**Éthos et attaque personnelle** — Éthos du locuteur et attaque personnelle de l'opposant constituent l'avant et le revers d'une même médaille discursive. Du point de vue de la théorie de la *politesse*<sup>@</sup>, il s'agit d'une augmentation de soi dans le premier cas et d'une diminution de l'autre dans le second. En jouant sur son éthos, le locuteur exploite sa propre personne pour accréditer son point de vue, comme en attaquant l'opposant *ad personam* il exploite la personne de l'autre pour réfuter ou discréditer le point de vue qui l'embarrasse. Dans les deux cas, le discours élude la discussion sur le fond, et lui substitue une discussion périphérique

des personnes.

Du point de vue défensif, l'éthos n'étant pas thématiqué mais implicite, il ne peut être critiqué que par une attaque *ad personam* ; on pourrait dire que l'affichage de l'éthos dans le discours pousse l'opposant à la faute.

**Les approche critique** postulent que seules sont pertinents et potentiellement valides les arguments explicites sur le *fond*<sup>@</sup> du débat. Elle tente de protéger les participants des dérives en demandant que les aspects des personnes qui ne sont pas thématiquement liés au débat soient tenus à l'écart. La mise en scène éthotique est considérée comme une tentative d'instaurer une relation asymétrique, mettant l'interlocuteur en position basse pour inhiber la libre critique, **V. Modestie.**

Enfin, l'approche critique extrait de la forme synthétique de l'éthos une composante explicite, l'argument d'*autorité*<sup>@</sup>, qui satisfait la condition de propositionalité, et qui est, en conséquence, accessible à la réfutation. Cette autorité est positionnée comme une forme de preuve indirecte, jouant un rôle périphérique. Elle est traitée principalement dans le cadre d'une problématique de l'expertise ou de la compétence sur le point en question. Cette réduction de l'éthos à l'autorité experte implique le rejet de la facette *charismatique* de l'éthos, comme non pertinente et fallacieuse, ainsi que de sa facette *pouvoir* (administratif légal) : une affirmation n'est pas vraie, une mesure n'est pas judicieuse simplement parce qu'elles sont portées par une personne prestigieuse ou une instance de pouvoir.

## 5. Éthos, “caractère” de l'auditoire

La notion d'éthos s'applique à l'orateur et à son auditoire, dans des perspectives bien différentes. Aristote traite de l'éthos en deux moments de la *Rhétorique*, dans un bref passage où il définit l'éthos de l'orateur, et, après les chapitres consacrés aux émotions, il passe aux caractères des auditoires :

Étudions après cela les caractères (*èthè*), à savoir ce que sont les gens en fonction des passions (*pathè*), des dispositions (*hexeis*), des âges et des conditions de fortune. (*Rhét.*, ii, 12, 1388b31 ; p. 328-329).

Cette section décrit des types de caractères, qui classent et caractérisent les humains, selon la fortune (les nobles, les riches ; les puissants, et les chanceux) et selon les âges (la jeunesse, la maturité, la vieillesse). Ces “éléments de folk-sociologie” se concluent par une remarque pratique :

Tels sont les traits des caractères des jeunes et des vieux. Par conséquent, puisque tous les hommes font bon accueil aux discours faits à leur propre caractère et aux discours semblables, il n'est pas difficile de voir par quel usage des discours on apparaîtra sous tel ou tel jour, soi-même et ses discours. (*Rhét.*, ii, 13, 1390a20-29 ; trad. Chiron, p. 336)

Un tel passage montre clairement que *l'adaptation-identification à l'auditoire* est mise à la base de l'entreprise de *persuasion*<sup>@</sup>. Cette prise en compte du caractère du public sera considérée comme fallacieuse par les théories normatives de l'argumentation : on ne doit pas parler *à tel auditoire* (*ex datis*<sup>@</sup>) on doit parler *en vérité*, **V. Croyances de l'auditoire.**

Par rapport aux trois statuts distingués pour l'éthos du locuteur, éthos *montré*, éthos *thématisé*, et éthos de *réputation*, on voit que l'éthos de l'auditoire est plutôt un éthos de réputation, soit une donnée objective, "non technique", externe au discours, **V. Éthos et identité discursive.**

Il est cependant possible à l'orateur d'introduire dans son discours une image implicite de l'éthos de l'auditoire favorisant son entreprise, tout comme de thématiser cet éthos. Enfin, le public a lui-même un éthos montré, qu'il manifeste par ses réactions immédiates au discours qu'on lui tient.

---

## L'Éthos, une « catégorie stylistique »

L'éthos, c'est l'homme, – et l'homme, c'est le style. Si l'on cherche une méthode systématique pour étudier l'éthos, on rencontre la tradition stylistique. Quintilien note ainsi l'efficacité d'un "effet de style" lié au choix du vocabulaire qui doit être considéré comme un effet éthotique :

Les mots archaïques n'ont pas seulement pour eux des garants importants ; ils apportent au style une certaine majesté qui n'est pas sans charme : ils ont en effet, l'autorité du temps, et, comme ils sont tombés en désuétude, ils procurent comme un attrait de nouveauté.

Quintilien, *I. O.*, I, 6, 39 ; p. 115

L'autorité du mot énoncé est constitutive de l'éthos de l'énonciateur. L'être de langage, « effet du discours lui-même », est construit à partir de traits de tous niveaux linguistiques : la voix, puissant vecteur d'attraction / répulsion, les usages lexicaux, la syntaxe, la manière de bafouiller, le type de plaisanterie, etc. Les pratiques argumentatives permettent les mêmes inférences sur le caractère :

- celui qui fait des concessions est un modéré / un faible ;
- celui qui n'en fait pas est droit / sectaire ;
- celui qui fait appel aux autorités est dogmatique ;
- celui qui utilise les arguments par les causes et les conséquences est un pragmatique réaliste ;
- celui qui réfère son discours à la nature des choses et à leur définition affiche un éthos de conviction, conservateur.

D'autres formes comme l'argumentation par l'absurde ou l'argumentation par analogie ne définissent pas d'éthos spécifique.

Le lien de l'éthos avec la stylistique est établi par l'*Art rhétorique* d'Hermogène de Tarse. Hermogène fait de l'éthos une des sept *Catégories stylistiques du discours*, qui sont les qualités de

clarté, grandeur, beauté, vivacité, éthos, sincérité et habileté

Hermogène, *A. R.*, 217, 20 - 218, 05 ; p. 323 ; Patillon, 1988, p. 213

L'éthos est donc *une des* catégories stylistiques du discours ; il y a des discours *avec ou sans* éthos ; et il peut y avoir *un peu* ou *beaucoup* d'éthos dans un discours donné. En d'autres termes, le degré d'implication du locuteur dans son discours est une affaire stratégique.

La catégorie de l'éthos est elle-même constituée de quatre composantes : la *naïveté* (saveur, piquant) ; la *modération* ; la *sincérité* ; la *sévérité*. On comparera avec les qualités de *sagesse*, *d'expertise* et de *bienveillance* dont se compose l'éthos aristotélicien. Chacune de ces composantes se caractérise par des pensées, des méthodes, des mots, des figures, des rythmes et des coupes de phrase.

Ces quatre catégories éthotiques contribuent à la production de l'éthos sincère :

- La *naïveté*, le naturel, la franchise des pensées simples.
- La *modération*, attribut du citoyen ordinaire, peu habitué aux manœuvres d'assemblées (Patillon 1988, p. 259).
- La *sincérité proprement dite*.

- La *sévérité*, ou la dureté, dans l'accusation de l'autre ou de soi-même.

Aussi étrange que cela puisse paraître, *la sincérité est un style*. L'éthos sincère se construit par les moyens langagiers suivants :

- Un sentiment, *l'indignation*.
- Une méthode de gestion générale du discours, en particulier l'équilibre réalisé entre ce qui *thématisé* et ce qui suggéré et *implicite*.
- L'emploi des mots de la sincérité, « ceux de la *rudesse* et de la *véhémence* ».
- L'emploi de figures comme *l'apostrophe*, *le démonstratif péjoratif*, *les figures de l'embarras*, réticence, doute, hésitation, corrections, interrogations.
- Les *commentaires personnels* et la *suspension* du discours

Patillon 1988, p. 261 sqq.

Les figures servent la construction de l'éthos, donc l'argumentation : on mesure la distance avec les rhétoriques post-ramusiennes où l'invention est divorcée de l'élocution.

La sincérité est le produit d'une *stratégie*<sup>@</sup> langagière ; ce n'est pas un supplément étranger au discours qui lui viendrait d'un impératif moral extérieur, elle est le produit d'un certain régime de discours. Ce fait a des incidences pour l'éthique du discours.

# Éthos et identités discursives

La distinction entre divers modes de présence de la personne à son discours est fondée sur l'idée d'un sujet divisé par la langue, et selon différents rôles socio-discursifs. Sur ce point, à travers la notion d'éthos, se noue le contact entre études du discours argumentatif et études littéraires en narratologie, qui opposent l'auteur et le narrateur, le lecteur réel et le lecteur implicite (Amossy 1999), ou en linguistique avec la problématique de la « subjectivité@ dans le langage » (Benveniste, 1958 ; Kerbrat-Orecchioni 1980). Comme n'importe quel discours, le discours argumentatif articule trois éléments constitutifs de l'identité discursive, l'éthos à proprement parler, la réputation et la représentation de soi.

## 1 Éthos, autoportrait, réputation

### 1.1 L'éthos proprement dit : Une facette de soi construite "par l'entremise du discours actuel"

Ducrot intègre la notion d'éthos rhétorique à la théorie de la polyphonie énonciative. L'*éthos technique* est un attribut du « locuteur en tant que tel » (opposé au locuteur tel que le désigne le pronom *je*, et au sujet parlant) (Ducrot 1984, p.200) :

Dans ma terminologie, je dirai que l'éthos est attaché à **L**, le locuteur en tant que tel : c'est en tant que source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. (*Ibid.*, p.201)

Dans la terminologie de Goffman, l'éthos correspond à l'*Image (Figure)* que le locuteur donne de lui-même **V. Rôles.**

### 1.2 Des éléments explicites d'autoportrait

Ducrot mentionne une seconde facette constitutive de l'identité discursive, « ce que l'orateur pourrait dire de lui-même en tant qu'objet de l'énonciation » (1984, p. 201). Le locuteur thématise sa personne : "*Moi aussi j'ai dû travailler pour gagner ma vie*". Cette autoreprésentation orientée, ou argumentation de soi est une activité déclarative, contrôlée. Ces éléments explicites d'autoportrait sont bien distincts à la fois de l'éthos rhétorique comme de tout ce qu'il peut révéler indirectement sur lui-même, intentionnellement ou non. Ce n'est pas la même chose d'avoir un accent et de le revendiquer "*Oui, j'ai un accent et j'en suis fier !*".

En situation argumentative, les participants valorisent systématiquement leurs personnes et leurs actes, afin de se légitimer. Les exigences de cette situation priment sur les principes de *politesse@* linguistique, notamment sur le "principe de modestie".

### 1.3 Réputation

Dans sa définition de l'éthos, Aristote mentionne un élément extra-discursif, antérieur au discours, de l'ordre de la réputation, du prestige,

voire du charisme. Cet éthos “pré-jugé” est appelé éthos « préalable » par Amossy :

On appellera donc *ethos* ou image préalable, par opposition à l'éthos tout court (ou éthos oratoire, qui est pleinement discursif), l'image que l'auditoire peut se faire du locuteur avant sa prise de parole. [...] L'éthos préalable s'élabore sur la base du rôle que remplit l'orateur dans l'espace social (ses fonctions institutionnelles, son statut et son pouvoir) mais aussi sur la base de la représentation collective ou du stéréotype qui circule sur sa personne. [...] En effet, l'image que projette le locuteur de sa personne fait usage de données sociales et individuelles préalables, qui jouent nécessairement un rôle dans l'interaction et ne contribuent pas peu à la force de la parole. (Amossy 1999, p. 70)

En ce sens, on peut également parler d'un éthos “pré-discursif ” (Maingueneau 1999). La réputation est construite à partir d'actes et de paroles ; l'éthos est dit pré-discursif non parce qu'il serait constitué hors langage, mais parce qu'il préexiste à l'intervention considérée. La réputation est une construction sociale. Sa construction délibérée, sa gestion et sa réparation relèvent de l'activité professionnelle des agences de communication, pour lesquelles, tout comme les produits, les humains ont des images (Benoit 1995) qu'il faut gérer en permanence et parfois réparer de toute urgence.

#### 1.4 L'identité discursive, une résultante de trois forces

On aboutit ainsi à une opposition entre deux modes de construction de l'éthos : une image de soi explicitée, déclarative et un éthos implicite, inférable à partir d'indices discursifs. Les deux peuvent être contradictoires, comme ils peuvent l'être avec la force de la réputation (des préjugés) constitués sur la personne.

		explicite
	personne de discours	
		implicite
personne		
	image, réputation	

On peut partir d'autres oppositions, par exemple en opposant (a) la construction *dite* (personne de discours explicite), explicitement gérée par le locuteur, à (b) l'éthos structurel *implicite* et à (c) aux phénomènes de réputation, d'une tout autre nature, soit :

		éthos
	personne implicite	
		réputation
personne		
	personne explicite	

Ces présentations séparent artificiellement des éléments qui sont en interaction permanente dans la parole.

## 2. Ethos généralisé et naturalisé

La notion d'éthos a été mise au point dans le champ de la rhétorique argumentative ; mais elle peut aussi être utilisée pour désigner, de façon générale, l'image qu'une personne donne d'elle-même dans sa parole ordinaire (Kallmeyer 1996), son identité discursive. Ce processus de généralisation est typique de certaines théories modernes de l'argumentation, comme celle de l'argumentation dans la langue ou de la logique naturelle. Cette généralisation de l'éthos s'accompagne de sa *naturalisation*, au risque d'oublier que, comme le pathos et le logos, l'éthos est une *ressource stratégique* à la disposition du sujet parlant ; on perd l'élément fonctionnel, spécifique de l'éthos rhétorique.

L'orateur déployant sciemment des stratégies éthotiques complexes se distingue du sujet parlant de base non parce qu'il utilise quelque moyen dont il aurait l'exclusivité, mais dans la mesure où il élabore une capacité générale de parole partagée par tous les humains (Lausberg [1960], §3). Tout discours, spontané ou élaboré, contient des caractéristiques subjectives. Ce fait est transparent pour les participants. Le locuteur sait que ses interlocuteurs savent (qu'il / elle le sait, etc.) qu'il produit nécessairement de tels traits de subjectivité, de tous niveaux. Il sait que ses interlocuteurs exploiteront certains de ces traits, considérés comme des *signes@* naturels pour en tirer des conclusions sur son identité "réelle" ou "profonde". Le locuteur peut donc, plus ou moins intentionnellement, produire et arranger ces indices par des manœuvres éthotiques généralisées afin de canaliser ces interprétations selon ses objectifs et ses perspectives.

Les indices discursifs susceptibles de fournir les bases d'inférences sur la personne du locuteur sont non seulement d'ordre linguistique, mais aussi bien de type encyclopédique. Les uns et les autres sont exploitables à l'infini, les seules restrictions sont celles de l'expertise et des biais interprétatifs du récepteur ; la personne du *locuteur* est dans l'œil et dans l'oreille du *récepteur*. L'auteur parle des régimes totalitaires : donc il se réclame d'Arendt (intertextualité) ; il parle des totalitarismes nazis et staliniens mais pas de totalitarismes nazis et communistes : donc il a des

penchants communistes (suspicion d'une stratégie de la "part du feu"). Les connaissances sur les pratiques langagières peuvent fournir matière à déduction : il utilise le passé simple et il vouvoie sa femme ; donc c'est quelqu'un de très vieille France.

Du côté de la production, la rhétorique de l'éthos se propose d'exploiter ces inférences comme moyen de persuasion. Du côté de l'interprétation, l'analyste de l'éthos doit décider quelle méthode il se donne pour reconstruire l'éthos argumentatif. Le problème est de définir la spécificité du programme de reconstruction de l'éthos de l'orateur par rapport à d'autres programmes, par exemple, ceux de la stylistique, de la sémiotique du texte ou de la psychanalyse. L'éthos n'est pas l'ego, et étudier l'éthos argumentatif ce n'est pas psychanalyser le locuteur.

---

# Études d'argumentation : Développements contemporains

L'*histoire longue* de l'argumentation rejoint celle de la rhétorique, de la dialectique et de la logique (Breton & Gauthier 1999). Comme discipline aspirant à une certaine autonomie, les études d'argumentation n'apparaissent qu'après la seconde guerre mondiale. Il est néanmoins possible de noter des inflexions au cours de cette *histoire courte*.

## 1. L'histoire longue : dialectique, logique, rhétorique

**Antiquité gréco-latine** — Du point de vue de des disciplines classiques, l'argumentation est liée à la logique, “art de penser correctement”, à la rhétorique, “art de bien parler”, et à la dialectique, “art de bien dialoguer”, c'est-à-dire de bien articuler son intervention et sa pensée à celle des autres. Cet ensemble forme la base du système dans lequel l'argumentation a été pensée depuis Aristote jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, **V. Dialectique ; Logique ; Rhétorique.**

L'argumentation y est vue comme une théorie de la pensée inférentielle en langage ordinaire, dont l'exposé est capable de convaincre. Le cœur de l'argumentation est constitué par la théorie des types d'arguments, et d'une réflexion sur la question de la validité des argumentations. Cette validité dépend de la *qualité des prémisses* et de la *fiabilité des lois* qui permettent d'en dériver des conclusions.

**Époque moderne** — Elle est marquée, depuis la Renaissance, par la décadence des pratiques dialectiques (Ong 1958) et une critique de la logique aristotélicienne comme instrument exclusif ou essentiel de la pensée scientifique. La rhétorique est ramenée aux figures de style et aux considérations de style littéraire. De nouvelles méthodes fondées sur l'observation et l'expérimentation, faisant de plus en plus appel aux mathématiques, s'imposent.

**Fin XIX<sup>e</sup>, début XX<sup>e</sup> siècle** — À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'argumentation rhétorique est délégitimée comme source de savoir et rattachée aux seules belles-lettres ; la logique est formalisée et devient une branche des mathématiques. Les études d'argumentation restent vivantes en droit et en théologie.

**Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle**, s'élabore une réflexion autonome sur l'argumentation.

## 2. Un symptôme : les titres

Jusqu'à la parution du *Traité de l'argumentation*, les ouvrages intitulés *Argumentation* ne proposent pas de *théorie de l'argumentation*, mais des *argumentations* sur des sujets précis, comme le montre leurs titres, par exemple :

1857 — *Discussion sur l'éthérisation envisagée au point de vue de la responsabilité médicale, argumentation.* Par Marie Guillaume, Alphonse Devergie.

1860 — *Argumentation sur le droit administratif de l'administration municipale.* Par Adolphe Chauveau.

1882 — *La question des eaux devant la Société de médecine de Lyon. Argumentation en réponse au rapport de M. Ferrand.* Par M. Chassagny. P.-M. Perrellon.

1922 — *Argumentation de la proposition polonaise concernant la frontière dans la section industrielle de Haute-Silésie.*

La nature de l'argumentation est précisée par un complément en sous-titre : argumentation à propos de, sur... Le titre *Argumentation* fonctionne en gros comme *Essai* ou *Thèse* dans la littérature actuelle, pour désigner un genre. Si tel est le cas, on doit constater que l'apparition du genre "[ouvrage théorique sur l']*Argumentation*" est corrélatif de la disparition du genre "*Argumentation* [sur -]", du moins sous ce titre.

En anglais, il existe une tradition d'ouvrages intitulés utilisant "Argument" et "Argumentation" dans leur titre. Certains de ces ouvrages proposent des argumentations en faveur d'une position, comme les suivants :

Yale C., *Some Rules for the Investigation of Religious Truth ; and Some Specimens of Argumentation in its Support*, 1826.

Dans la première moitié du XXe siècle, de nombreux ouvrages de formation à la composition ou au débat sont publiés, dans lesquels les objectifs pédagogiques se mêlent à des considérations plus théoriques. Aux États-Unis, ils sont liés aux pratiques des départements de Speech Communication ou des départements d'anglais.

Lever R., *The Arte of Reason, Rightly Termed Witcraft; Teaching a Perfect Way to Argue and Dispute*, 1573.

Brewer E. C., *A Guide to English Composition : And the Writings of Celebrated Ancient and Modern Authors, to Teach the Art of Argumentation and the Development of Thought*, 1852

Foster, W. T., *Argumentation and Debating*, 1917.

Baird A. C., *Argumentation, Discussion and Debate*, 1950.

Un des plus connus est sans doute :

Whately R., *Elements of Rhetoric Comprising an Analysis of the Laws of Moral Evidence and of Persuasion, with Rules for Argumentative Composition and Elocution*, 1828.

Malgré son titre, l'ouvrage de Toulmin *The Uses of Argument* (1958) ne relève pas de cette tradition. Aucun livre de ce genre ne figure dans sa bibliographie, et il ne cite aucun ouvrage de rhétorique.

### 3. 1958 et après : le champ des études d'argumentation

#### 3.1 Une date clé, 1958

1958 est une date clé, où sont parus deux ouvrages fondamentaux :

Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, 1958, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*.

Stephen E. Toulmin, 1958, *The Uses of Argument* [trad. fr. 1993, *Les usages de l'argumentation*].

Ces titres sont les plus connus d'une constellation d'ouvrages qui tous contribuent à définir la nouvelle thématique de l'argumentation.

— Les “Public Relations” : un point de vue non rhétorique et non argumentatif sur la persuasion :

Vance Packard, 1957, *The Hidden Persuaders* [trad. fr. 1958, *La persuasion clandestine*].

— Sur le langage de la propagande :

Serge Tchakhotine, 1939, *Le viol des foules par la propagande politique*.

Jean-Marie Domenach, 1950, *La propagande politique*.

— En droit :

Theodor Viehweg, 1953, *Topik und Jurisprudenz* [Topique et jurisprudence].

— Pour la rhétorique comme fondement de la littérature et de la culture occidentale :

Ernst Robert Curtius, 1948, *Europäische Litteratur und Lateinisches Mittelalter* [trad. fr. 1956, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*]

— Pour une reconstruction historique systématique du champ de la rhétorique :

Heinrich Lausberg, 1960, *Handbuch der literarischen Rhetorik* [Manuel de rhétorique littéraire].

— Pour une histoire des aventures de la dialectique autour de la Renaissance :

Walter J. Ong, 1958, *Ramus. Method and the decay of dialogue*.

#### 3.2 Des théories généralisées de l'argumentation

Ces théories ont été développées, essentiellement en français, dans une perspective logico-linguistique à partir des années 1970 :

Oswald Ducrot, 1972, *Dire et ne pas dire* ; 1973, *La preuve et le dire*.

Oswald Ducrot *et al.* 1980, *Les mots du discours*.

Jean-Claude Anscombe & Oswald Ducrot, 1983, *L'argumentation dans la langue*.

Jean-Blaise Grize, 1982, *De la logique à l'argumentation*.

#### 3.3 La tendance dialectique–critique

Les travaux de Perelman & Olbrechts-Tyteca s'inscrivent dans la tradition de l'argumentation rhétorique, issue de la *Rhétorique* d'Aristote. Dans le même ordre d'idées, Hamblin a repris la vision de l'argumentation comme pensée dialectique et critique, fondée sur le concept de fallacie, issue des *Réfutations Sophistiques* d'Aristote :

Charles L. Hamblin, 1970, *Fallacies* [Paralogismes, Sophismes].

Cet ouvrage a particulièrement influencé les courants de la pragma-dialectique et de la logique informelle, qui ont également relancé la recherche sur les types d'arguments.

### 3.4 Le courant pragma-dialectique

L'approche pragma-dialectique a été développée à partir des années 1980 par Frans van Eemeren et Rob Grootendorst. Elle refonde les études d'argumentation sur les actes de langage, la pragmatique linguistique et une nouvelle conception de la dialectique. Ils ont élaboré un puissant système de règles pour l'évaluation des arguments permettant la résolution rationnelle des divergences d'opinion, **V. Norme, Règles, Évaluation.**

Frans H. van Eemeren & Rob Grootendorst, 1984, *Speech acts in argumentative discussions : A theoretical model for the analysis of discussions directed towards solving conflicts of opinion*, 1984.

Frans H. van Eemeren & Rob Grootendorst, 1992, *Argumentation, communication, and fallacies*.

Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst, 2004, *A systematic theory of argumentation : The pragma-dialectical approach*.

En français, l'ouvrage suivant propose une introduction à la pragma-dialectique :

Frans H. van Eemeren & Rob Grootendorst, 1996, *La nouvelle dialectique* (trad. de *Argumentation, communication, and fallacies*, 1992).

Depuis 1986, est organisé à Amsterdam un colloque de référence sur l'argumentation ; on peut considérer que ses *Proceedings* proposent un état de l'art de la discipline, renouvelé tous les quatre ans depuis 1987 (Eemeren *et al.* [ISSA]).

Le *Handbook of Argumentation theory* (2014) de van Eemeren & *al* présente un état de la recherche en argumentation.

### 3.5 La Logique informelle (*informal logic*)

**La logique informelle (*informal logic*)** d'Anthony Blair, Ralph Johnson et Douglas Walton lie l'argumentation à une logique et à une philosophie qui prennent en compte les dimensions ordinaires du discours et du raisonnement. La notion de schème argumentatif est redéfinie de façon à intégrer les contre-arguments correspondants, ce qui permet de renouveler la méthode d'évaluation des arguments, au service du développement de la pensée critique (*critical thinking*).

Howard Kahane, 1971, *Logic and Contemporary Rhetoric : The Use of Reason in Everyday Life*.

Ralph H. Johnson et J. Anthony Blair, 1977, *Logical Self Defense*.

Ralph H. Johnson, 1996, *The Rise of Informal Logic*.

J. Anthony Blair , Ralph H. Johnson, 1980, *Informal Logic : The First International Symposium*.

John Woods & Douglas Walton, 1989, *Fallacies. Selected Papers 1972-1982*.

Douglas Walton, Chris Reed, Fabrizio Macagno, 2008, *Argumentation Schemes*.

J. Anthony Blair, 2012, *Groundwork in the Theory of Argumentation*.

En français, l'ouvrage suivant propose une traduction d'études qui se rattachent à ce courant :

John Woods et Douglas Walton, 1992, *Critique de l'argumentation. Logiques des sophismes ordinaires*.

### 3.6 L'argumentation dans les interactions ordinaires

Ces différentes écoles ont construit des théories articulées du champ de l'argumentation, qui accordent une importance particulière au *dialogue*. Certaines approches s'ouvrent aux problématiques de *l'interaction ordinaire*. Les premières études faites dans cette perspective se trouvent dans :

J. Robert Cox et Charles A. Willard éd., 1982, *Advances in Argumentation Theory and Research*.

Frans van Eemeren *et al.* éd., 1987, *Proceedings of the Conference on Argumentation 1986*.

Scott Jacobs, Sally Jackson, 1982, "Conversational argument : a discourse analytic approach".

Le concept d'argumentation développé dans la théorie de l'argumentation dans la langue est appliqué à l'analyse de la conversation dans :

Jacques Moeschler, 1985, *Argumentation et Conversation*.

**Ouvrages d'introduction en français** — Les ouvrages suivants proposent des visions globales du champ de l'argumentation, en français :

Pierre Oléron, 1983, *L'argumentation*.

Gilles Declercq, 1993, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*.

Jean-Jacques Robrieux, 1993, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*.

Christian Plantin, 1995, *L'argumentation*.

Philippe Breton, 1996, *L'argumentation dans la communication*.

Georges Vignaux, 1999, *L'argumentation – Du discours à la pensée*.

Ruth Amossy, 2000, *L'argumentation dans le discours*.

Mariana Tutescu, 2003, *L'argumentation. Introduction à l'étude du discours*.

Emmanuelle Danblon, 2005, *La fonction persuasive. Anthropologie du discours rhétorique*.

Christian Plantin, 2005, *L'argumentation. Histoire, théories, perspectives*.

Michel Dufour, 2008, *Argumenter – Cours de logique informelle*.

Marianne Doury, 2016, *Argumentation. Analyser textes et discours*

Parmi les ouvrages d'introduction à la rhétorique, en français :

Antelme-Édouard Chaignet, 1888, *La rhétorique et son histoire*.

Roland Barthes, 1970, "L'ancienne rhétorique. aide-mémoire".

Michel Patillon, 1990, *Éléments de rhétorique classique*.

Olivier Reboul, 1991, *Introduction à la rhétorique*.

## 4. Liens aux disciplines voisines

Les principales écoles d'argumentation entretiennent des relations très diverses avec l'héritage *rhétorique*, *dialectique*, *logique* et *grammatical*, et *philosophique* et *pédagogique*. le tableau ci-dessous peut donner une idée de ces liens.

	Nouvelle rhétorique	Argumentation dans la langue	Logique naturelle	Fallacy Theory Hamblin	Pragmadiialectique	Logique informelle
Rhétorique	+++	+	+	o	++	+
Dialectique	+	o	o	+++	+++	+++
Logique traditionnelle	o	o	+++	+++	++	+++
Grammaire, Linguistique	o	+++	++	o	++	+
Philosophie	+++	+	+	++	+	+++
Pédagogie	++	o	o	o	+	+++

o : pas de lien significatif

+: le nombre d'étoiles indique l'importance du lien

## 5. Liens ou filiation entre les grandes écoles

Les flèches représentent les liens de solidarité ou de filiations entre les différentes écoles (flèches pleines : lien essentiel ; flèches pointillées : lien secondaire). Pour plus de lisibilité, le tableau a été divisé en deux.

(Voir page suivante)

## 6. Argumentation : Nommer un objet, un domaine et des spécialistes

On parle de l'émergence du *champ de l'argumentation* dans les années cinquante. L'expression est ambiguë : on ne parle évidemment pas du champ de l'argumentation comme ensemble des pratiques argumentatives. Il s'agit non pas du langagier, mais du métalangagier, d'un ensemble de réflexions articulées sur ces pratiques, cherchant à se définir de manière autonome, notamment par rapport à la logique et à la rhétorique. Elle est aussi trop rapide : la réflexion articulée sur l'argumentation ne date certes pas d'un demi-siècle, mais de plus de deux millénaires. On veut donc simplement dire par là que, depuis les années cinquante, s'est constituée une communauté d'étude, appuyée sur des enseignements à tous les niveaux, qui se réclame non plus de la logique ou de la rhétorique, mais simplement de l'argumentation tout court.

Comment désigner un champ d'étude, un objet d'étude, des spécialistes ? La situation est claire lorsque chacune de ces réalités bien distinctes est désignée par un terme spécifique. C'est le cas par exemple de la *sociologie*, science des *sociétés*, prise en charge par les *sociologues*. La situation est déjà plus compliquée avec *économie*, le terme désignant à la fois l'*économie réelle* (production et consommation des biens et des services ; en anglais, *economy*)

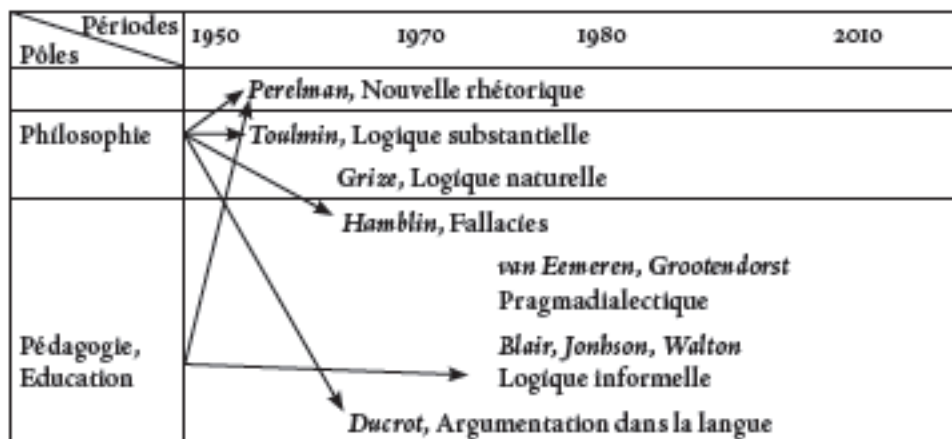
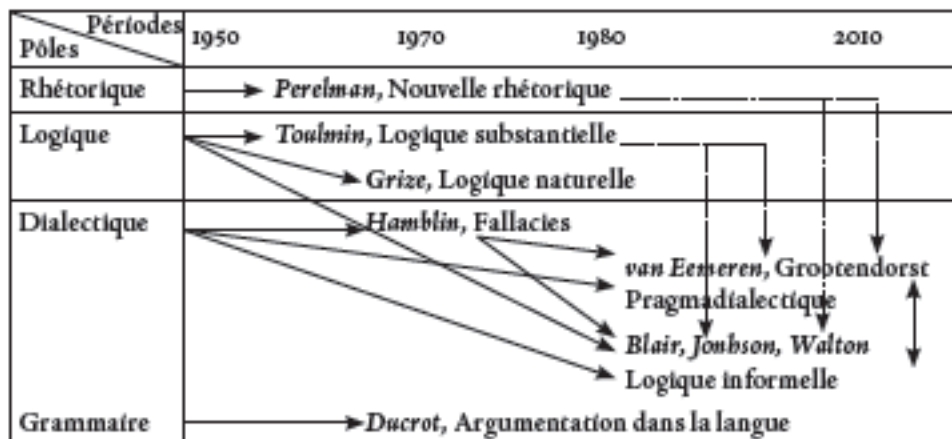


Schéma 1

et l'*économie comme science* étudiant cet objet (en anglais *economics*) ; les spécialistes sont appelés *économistes* (anglais *economists*). Le terme *argumentation* désigne à la fois l'objet de l'étude et l'étude elle-même, ou "théorie de l'argumentation". Un ouvrage intitulé *Argumentation* peut très bien n'en contenir aucune, de même que, selon la plaisanterie traditionnelle, on peut ouvrir un ouvrage intitulé *Fallacies* sans craindre que ce titre ne soit une description adéquate du contenu.

L'apparition spectaculaire d'ouvrages titrant sur le mot *argumentation* masque une réalité plus profonde, liée au changement de statut de la logique. Au fond, on parle actuellement d'argumentation pour désigner un domaine ou un ouvrage théorisant ce domaine parce que le mot *logique* n'est plus disponible depuis la révolution formelle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Tous les anciens ouvrages intitulés *Logique*, reprenant la logique aristotélicienne considérée comme *art de penser*, sont réellement des théories, des traités de l'argumentation. Mais, depuis la mathématisation de la logique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Auroux 1995), l'intitulé *Logique* ne peut convenir qu'à un ouvrage de logique formelle. Font exception de rares ouvrages comme les *Éléments de logique classique* de Chenique (1975, t. I : *L'art de penser et de juger*; t. II : *L'art de raisonner*), ou surtout la *Petite Logique* de Maritain ([1923]), qui est peut-être un des derniers ouvrages en français proposant sous l'intitulé simple *Logique* un art de penser (néo-) aristotélicien. Cette logique est en un sens la première de la série de logiques "non formelles", "substantielles", "naturelles"... qui ont fleuri à la fin du siècle dernier ; c'est un traité de l'*argumentation* comme théorie de la pensée naturelle, en langue naturelle. On reste donc avec un problème de la dénomination du champ par un terme unique non ambigu ; on pourrait, en suivant l'exemple de la *polémologie* et de la *didactologie*, penser à *argumentologie*. Quant au nom des spécialistes de l'argumentation, la même logique appellerait *argumentologue*, figure bien distincte de l'*argumentateur*. Les termes risquent d'apparaître inutilement jargonnants, voire ridicules, alors qu'ils seraient bien nécessaires. Quoiqu'il en soit, le dernier mot restera à l'usage et personne ne semble en ressentir actuellement le besoin urgent d'une nouvelle terminologie. Le terme *argumentology* ne figure pas dans les monumentaux et fondamentaux *Proceedings on the Fourth International Conference of the International Society for Study of Argumentation* de 1999 ; une seule occurrence en 2003, une également en 2007 ; il n'y a aucune occurrence d'*argumentologue* ou d'un nom dérivé pour le spécialiste (van Eemeren *et al.* éd. 1999, 2003, 2007).

# Étymologie ► Sens vrai du mot

## Évaluation du syllogisme

La notion de *paralogisme* est définie dans le cadre de la logique classique ; l'adj. *paralogique* existe, mais est peu usité. Les *paralogismes syllogistiques*, ou paralogismes proprement dits, sont des *syllogismes@ non valides*, non concluants. Ces paralogismes de déduction sont des « argumentations ayant la forme d'un syllogisme traditionnel et qui violent l'une ou l'autre des règles bien connues du syllogisme » (Hamblin 1970, p. 44), **V. Fallacieux (II) ; Fallacieux (III)**.

### 1. Règles du syllogisme

La logique traditionnelle a établi les règles suivantes, qui permettent d'éliminer les modes non concluants (invalides) du syllogisme (d'après Dopp, 1967, Chap. II, Sect. IV ; Rahman, Akuedotevi 2010/2015).

- **Règle du nombre de termes**

(a) Un syllogisme articule trois termes (trois concepts).

- **Règles de la distribution des termes**

Un terme est *distribué* s'il dit quelque chose de tous les êtres qu'il désigne, **V. Terme**.

(b) Le moyen terme doit être distribué au moins une fois. Cette règle assure que les deux prémisses concernent au moins un objet commun.

Aucun **M** n'est **P**                      *M est distribué*  
Tout **S** est **M**  
Aucun **S** n'est **P**

(c) Le grand terme et le petit terme ne peuvent pas être distribués dans la conclusion s'ils ne le sont pas dans la prémisses correspondante.

Aucun **M** n'est **P**                      *M est distribué (dit de tous les M qu'aucun n'est P)*  
Tout **S** est **M**                          *S est distribué (dit de tous les S qu'aucun n'est M)*  
Aucun **S** n'est **P**

**S** est distribué dans la conclusion et dans la mineure.

- **Règles sur les qualités (positive / négative) des prémisses :**

(d) Deux prémisses affirmatives ne peuvent pas donner de conclusion négative.

Certains **M** sont **P**                      Tous les **M** sont **P**  
Certains **S** sont **M**                      Certains **S** sont **M**  
*Pas de conclusion*                      Certains **S** sont **P**

(e) À partir de deux prémisses négatives, on ne peut rien conclure.

Aucun <b>M</b> n'est <b>P</b>	Certains <b>M</b> ne sont pas <b>P</b>
Aucun <b>S</b> n'est <b>M</b>	Certains <b>S</b> ne sont pas <b>M</b>
<i>Pas de conclusion</i>	<i>Pas de conclusion</i>

(f) Si une prémisses est négative, la conclusion doit être négative (une prémisses affirmative et une prémisses négative ne peuvent pas donner une conclusion positive).

Aucun <b>M</b> n'est <b>P</b>	<i>La prémisses majeure est négative.</i>
Certains <b>S</b> sont <b>M</b>	
Certains <b>S</b> ne sont pas <b>P</b>	<i>La conclusion est négative.</i>

- **Règles sur les quantités (universelle / particulière) des propositions**

(g) Si une prémisses est particulière, la conclusion est particulière (la conclusion ne peut être universelle que si les deux prémisses sont universelles).

Aucun <b>M</b> n'est <b>P</b>	
Certains <b>S</b> sont <b>M</b>	<i>La prémisses mineure est particulière.</i>
Certains <b>S</b> ne sont pas <b>P</b>	<i>La conclusion est particulière.</i>

(h) À partir de deux prémisses particulières, on ne peut rien conclure.

Certains <b>M</b> sont <b>P</b>
Certains <b>S</b> ne sont pas <b>M</b>
<i>Pas de conclusion</i>

## 2. Paralogismes

Un paralogisme est un syllogisme qui ne respecte pas *une ou plusieurs* des règles précédentes. Sur les 256 modes du syllogisme, 19 modes sont valides ; il y a donc 237 manières d'être invalide pour un syllogisme. La question de savoir s'il "a l'air" concluant ou non est sans pertinence ; en fait, pour avoir l'air concluant, il lui suffit d'avoir l'air d'un syllogisme. Le terme de paralogisme ne désigne rien d'autre qu'une erreur de calcul ou une construction incorrecte du syllogisme.

- **Paralogisme de quatre termes**

Les métaux sont des corps simples.  
Le bronze est un métal.  
\* *donc* le bronze est un corps simple.

Le bronze n'est pas un corps simple mais un alliage. Dans la prémisses mineure le mot *métal* est dit du bronze parce qu'il a un "air de famille" avec les métaux proprement dits, comme le fer, on peut le fondre et le mouler. Dans la prémisses majeure, *métal* est employé avec son sens propre. On a donc affaire à deux homonymes ; le syllogisme est à quatre termes, V. **Homonymie ; Distinguo.**

- **Paralogisme de distribution**

Dans le syllogisme suivant, le grand terme mortel est distribué dans la conclusion et pas dans la prémisses majeure.

Tous les <b>A</b> sont <b>B</b>	<i>Tous les hommes sont mortels.</i>
Aucun <b>C</b> n'est <b>A</b>	<i>Aucun chien n'est homme</i>
* <i>donc</i> Aucun <b>C</b> n'est <b>B</b>	<i>Aucun chien n'est mortel.</i>

Dans la prémisses majeure, “*tous les hommes sont mortels*”, le grand terme, *mortel*, n'est pas distribué (cette prémisses ne dit rien de tous les mortels, mais dit seulement de certains mortels qu'ils sont hommes). Mais la conclusion “*aucun chien n'est mortel*” affirme quelque chose de tous les mortels : “*aucun n'est chien*”. Le grand terme est distribué dans la conclusion et pas dans la majeure. La conclusion affirme donc plus que la prémisses, ce qui est impossible.

- **Paralogisme de qualité**

Le syllogisme suivant conclut à partir de deux prémisses négatives (voir Règle)

Certains <b>B</b> ne sont pas <b>C</b>	<i>Certains riches ne sont pas arrogants.</i>
Aucun <b>A</b> n'est <b>B</b>	<i>Aucun poète n'est riche.</i>
* <i>donc</i> <i>Aucun A n'est C</i>	* <i>Aucun poète n'est arrogant.</i>

- **Paralogisme de quantité**

Le syllogisme suivant conclut à partir de deux prémisses particulières

certain M sont P	Aucun <b>M</b> n'est <b>P</b>
aucun S n'est M	Certains <b>S</b> sont <b>M</b>
* <i>donc</i> aucun S n'est P	

### 3. Évaluation du syllogisme

#### 3.1 À l'aide des règles du syllogisme

La méthode traditionnelle d'évaluation des syllogismes utilise un système de règles de type précédent. Le repérage se fait autour des éléments suivants. L'évaluation procède pas à pas :

- Vérifier le nombre de termes et de propositions.
- Repérer le moyen terme, le petit terme, le grand terme.
- Déterminer la quantité et la qualité des prémisses et de la conclusion.
- Repérer les distributions des termes.
- Vérifier l'organisation de la distribution des termes : vérifier que le moyen terme distribué au moins une fois ; si le grand terme ou le petit terme est distribué dans la conclusion, vérifier qu'il l'est aussi dans les prémisses ; etc.

Cette méthode, laborieuse, déplace l'attention de l'analyste de la compréhension de la structure et de l'articulation du syllogisme, de ce qu'affirme le syllogisme, vers l'application fragmentée d'un système de règles. On développe peut-être ainsi les capacités à appliquer un algorithme, mais on est tout de même loin d'un apprentissage de la pensée critique appliquée aux affaires de la vie ordinaire.

### 3.2 Évaluation à l'aide des diagrammes de Venn

Les évaluations se font de manière plus parlante à l'aide de la technique des diagrammes de Venn. Trois cercles sécants représentent les trois ensembles correspondant aux trois termes. L'affirmation de chacune des prémisses est reportée sur les cercles correspondants. Si une prémisses affirme qu'un ensemble (concrétisé par un cercle ou une portion de cercle) ne contient *aucun* élément, ce cercle ou cette portion de cercle est noirci (rayé). Si une prémisses affirme qu'un ensemble (*id.*) contient *un ou des éléments*, on met une croix dans le cercle ou la portion de cercle concernée. Une portion de cercle est donc soit noire, soit pourvue d'une croix, soit blanche. Si elle est blanche, c'est qu'on ne peut rien en dire.

Les données des prémisses ayant été ainsi reportées sur le diagramme, on peut confronter le résultat à ce qu'affirme la conclusion. On lit sur le diagramme si le syllogisme est valide ou non.

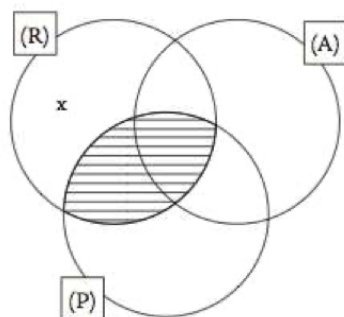
Considérons le syllogisme

Certains riches ne sont pas arrogants.

Aucun poète n'est riche.

\* Aucun poète n'est arrogant.

Il s'évalue comme suit. Soit les trois cercles sécants, représentant respectivement l'ensemble des riches (R), l'ensemble des poètes (P) et l'ensemble des arrogants (A).



— “*Certains riches ne sont pas arrogants*” : on considère le cercle des riches et celui des arrogants, et on met une croix dans le cercle des riches, hors de son intersection avec celui des arrogants : il y a quelqu'un dans cette zone.

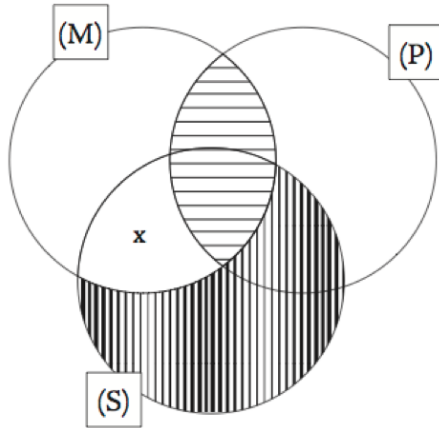
— “*Aucun poète n'est riche*” : on considère le cercle des poètes et celui des riches, et on noircit leur intersection : il n'y a personne dans cette zone.

— On regarde enfin le cercle des poètes et celui des arrogants ; la conclusion affirme que l'intersection du cercle des poètes avec celui des arrogants est noire (vide, rayures horizontales) ; or on voit que ce n'est pas le cas ; elle est en partie blanche. Ce syllogisme est un paralogisme.

Considérons le syllogisme

Aucun **M** n'est **P**  
Or Tout **S** est **M**  
Donc Aucun **S** n'est **P**

Les trois cercles sécants, représentent respectivement l'ensemble des **M**, l'ensemble **S** et l'ensemble **P**.



- “Aucun **M** n'est **P**” : l'intersection des cercles **M** et **P** est vide (noire).
- “Tout **S** est **M**” : La partie hors intersection des cercles **S** et **M** est vide (noire).
- On regarde le cercle des **S** et celui des **P** : on voit que leur intersection est noire (vide) ; c'est ce que dit la conclusion “Aucun **S** n'est **P**”. Ce syllogisme est valide.

#### 4. Paralogismes dans le discours ordinaire

##### 4.1 Paralogisme de permutation de quantificateur

Par généralisation, on appelle paralogisme toutes les erreurs naissant d'une mauvaise application des règles de la logique formelle. Par exemple, les erreurs de permutation des quantificateurs donnent naissance à des paralogismes de quantification, comme le paralogisme sophistique “Tous les êtres humains ont une mère ; donc ils ont la même mère” :

Pour tout être humain **H**, il existe un être humain **M**, tel que **M** est la mère de **H**

\* donc : Il existe un être humain **M** tel que pour tout être humain **H**, **M** est la mère de **H**.

Il se peut que le passage suivant contienne un tel paralogisme, compliqué d'une fallacie de *verbiage*@ :

Et tous les génies de la science, Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Leibnitz, Buler, Clarke, Cauchy, parlent comme [Newton]. Ils ont tous vécu dans une véritable adoration de l'harmonie des mondes et de la main toute puissante qui les a jetés dans l'espace et qui les y soutient. Et cette conviction, ce n'est pas par des élans, comme les poètes, c'est par des chiffres, des théorèmes de géométrie qu'ils lui donnent sa base nécessaire. Et leur raisonnement est si simple que des enfants le suivraient. Voyez en effet : ils établissent d'abord que la matière est

essentiellement inerte ; que, par conséquent, si un élément matériel est en mouvement, c'est qu'un autre l'y a contraint ; car tout mouvement de la matière est nécessairement un mouvement communiqué. Donc, disent-ils, puisqu'il y a dans le ciel un mouvement immense, qui emporte dans les déserts infinis des milliards de soleils d'un poids qui écrase l'imagination, c'est qu'il y a un moteur tout puissant. Ils établissent en second lieu que ce mouvement des cieux suppose résolu des problèmes de calcul qui ont demandé trente années d'études.

Ém. Bougaud (Abbé), *Le Christianisme et le temps présent*, 5e édition, 1883<sup>64</sup>

## 4.2 Paralogisme d'ambiguïté

Montesquieu, *De l'esprit des lois*, [1748].

*Livre XXVI, Chapitre 15, Qu'il ne faut point régler par les principes du droit politique les choses qui dépendent des principes du droit civil.*<sup>65</sup>

Comme les hommes ont renoncé à leur indépendance naturelle pour vivre sous des lois politiques, ils ont renoncé à la communauté naturelle des biens pour vivre sous des lois civiles.

Ces premières lois leur acquièrent la liberté ; les secondes, la propriété. Il ne faut pas décider par les lois de la liberté, qui, comme nous avons dit, n'est que l'empire de la cité, ce qui ne doit être décidé que par les lois qui concernent la propriété. C'est un paralogisme de dire que le bien particulier doit céder au bien public : cela n'a lieu que dans les cas où il s'agit de l'empire de la cité, c'est-à-dire de la liberté du citoyen ; cela n'a pas lieu dans ceux où il est question de la propriété des biens, parce que le bien public est toujours que chacun conserve invariablement la propriété que lui donnent les lois civiles.

Cicéron soutenait que les lois agraires étaient funestes, parce que la cité n'était établie que pour que chacun conservât ses biens.

Posons donc pour maxime que, lorsqu'il s'agit du bien public, le bien public n'est jamais que l'on prive un particulier de son bien, ou même qu'on lui en retranche la moindre partie par une loi ou un règlement politique. Dans ce cas, il faut suivre à la rigueur la loi civile, qui est le palladium\* de la propriété.

Ainsi, lorsque le public a besoin du fonds d'un particulier, il ne faut jamais agir par la rigueur de la loi politique ; mais c'est là que doit triompher la loi civile, qui, avec des yeux de mère, regarde chaque particulier comme toute la cité même

\**Palladium* : statue de Pallas protégeant la cité. ; par extension, « Entité concrète ou abstraite assurant la sauvegarde ou la survie d'une collectivité, d'une institution, d'une valeur. » (TLF)

Selon Montesquieu, « c'est un paralogisme de dire que le bien particulier doit céder au bien public ». Ce paralogisme d'ambiguïté est éclairé par le *distinguo*<sup>66</sup> opéré entre *droit politique* et *droit civil*. Le droit politique concerne « le rapport qu'ont ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés » (I,

---

<sup>64</sup> *Le Christianisme et le temps présent*. T. I, *La religion et l'irreligion* Paris, Poussielgue Frères, 5<sup>e</sup> édition, 1883.

<sup>65</sup> Montesquieu, *De l'esprit des lois*, [1748]. XXVI, 15. Chronologie, introduction, bibliographie par Victor Goldschmidt. Paris, Garnier Flammarion, 1979. p. 219-220.

3 ; T. I, p. 127), du point de vue de leur « liberté ». Le droit civil concerne « le rapport que tous les citoyens ont entre eux » (id.), du point de vue de leur « propriété. » Le *distinguo* est renforcé par l'autorité de Cicéron. Montesquieu se montre ici libéral sur le plan des droits politiques, et conservateur sur le plan des droits économiques. La distinction entre ces deux catégories de lois est mise en cause par les partisans d'une réforme agraire, et plus généralement d'un ajustement des droits économiques fondamentaux. Le discours magistral de Montesquieu est également un discours de parti. La situation argumentative qui s'ensuit est analogue à celle qui se développe dans le cas des conflits de *catégorisation*@.

---

# Évaluation des argumentations

Évaluer un discours argumentatif c'est porter sur ce discours un "jugement de valeur", positif ou négatif, justifié. *L'activité d'évaluation est une activité argumentative*, qui peut être elle-même tout aussi fallacieuse ou tout aussi bien fondée que l'argumentation qu'elle approuve ou rejette. Les méthodes, critères et échelles d'évaluations utilisées doivent être précisés. Comme pour n'importe quelle autre argumentation, l'évaluation doit, idéalement préciser ses *défauts* (ses conditions de réfutation, **V. Raisonnement par défaut**), en tout cas rester elle-même ouverte à la critique.

Lorsque l'argumentation se rapporte aux affaires humaines, l'analyste est une personne impliquée dans les enjeux sociaux sur lesquels il se prononce, et cela peut influencer son jugement.

## 1. Dimensions de l'évaluation

### Échelles d'évaluation

L'évaluation peut se faire selon différentes dimensions, notamment l'efficacité et la validité.

— *Efficacité* : la meilleure argumentation est celle qui oriente le mieux sa cible vers la thèse qu'elle défend ou l'action qu'elle préconise.

— *Validité* logico-scientifique : les bonnes argumentations sont des déductions *valides*, celles qui partent de prémisses vraies et qui transmettent cette vérité à leur conclusion ; les argumentations non valides sont *fallacieuses*.

Une argumentation *efficace* peut être fallacieuse ; en fait, les argumentations efficaces sont systématiquement soupçonnées d'être fallacieuses. Réciproquement, une argumentation *valide* peut être totalement inefficace : par exemple, "**P**, donc **P**" est une inférence déductive valide qui n'a aucun pouvoir de persuasion, ni d'autre intérêt que d'affirmer catégoriquement **P**. Le plus souvent on a affaire à la forme "**P**, donc (*paraphrase de P*)",

À cause de son retard, le train ne partira pas à l'heure.

On peut l'entendre comme une lapalissade, les trains ne partant jamais en avance, en principe. Mais prise dans son contexte, la paraphrase est informative :

À cause du retard *pris antérieurement*, le train ne partira pas à l'heure *de cette gare*.

### Évaluation binaire et évaluation graduelle

La mesure de *l'efficacité* d'une argumentation est graduelle ; elle se fait selon les méthodes du marketing politique et commercial.

La validité d'une argumentation peut être évaluée de façon *binaire*, ou *graduelle*.

— *L'évaluation binaire formelle* classe les argumentations en *valides* et *non valides*. L'argumentation Elle nécessite la traduction de l'argumentation

produite en langage ordinaire dans un langage logique qui en exprime l'essence logique en la décontextualisant. Cette traduction est évaluée, et l'évaluation reportée sur le discours originel, **V. Parallogisme**.

— L'évaluation peut aussi se faire en termes de *degré de validité*. C'est l'approche qui est adoptée en particulier dans le cadre de la logique informelle. Quand elle porte sur des argumentations types, l'évaluation permet de conclure que tel type est valide à telle et telle conditions. Un ensemble des *questions critiques* donnent la forme générale des conditions de validité d'un argument.

## 2. Le diagnostic de fallacie

L'imputation de fallacie rejette et disqualifie le discours auquel on l'applique. C'est une procédure accusatoire ; or tout accusé a droit à sa défense, en vertu du principe "*no execution without representation*". Les discussions sur le caractère fallacieux ou non d'une argumentation sont, dans leur principe, ouvertes, et révisables. Ces discussions sont des argumentations comme les autres, possiblement elles-mêmes fallacieuses. Elles constituent des corpus proposables à l'analyse argumentative.

**Qui évalue ?** — Hamblin a apporté une réponse nette à cette question : *le logicien n'est pas l'arbitre*.

Voyons maintenant la position de l'observateur [*onlooker*], et plus précisément celle du logicien qui s'intéresse à l'analyse et, peut-être à l'évaluation de ce qui se passe. S'il dit "*les prémisses de Smith sont vraies*" ou "*l'argumentation de Jones est invalide*", il prend part au dialogue exactement comme s'il était un participant ; mais, à moins qu'il ne soit engagé dans un dialogue de second niveau avec d'autres observateurs, sa formulation ne dit rien d'autre que "*j'accepte les prémisses de Smith*" ou "*je ne suis pas d'accord avec l'argumentation de Jones*". Les logiciens ont bien entendu le droit de donner leur avis, mais il y a quelque chose de répugnant [*repugnant*] à l'idée que la logique est au service de l'expression des jugements d'acceptation ou de rejet des affirmations et des argumentations. Le logicien ne se situe ni en dehors ni au-dessus de l'argumentation pratique [*practical argumentation*] et il n'en est pas nécessairement l'évaluateur. Il n'est ni un juge ni une cour d'appel, et ce genre de juge ou de cours n'existent pas. Il est, au plus, un avocat bien formé. Il s'ensuit que ce n'est pas l'affaire du logicien de se prononcer ni sur la vérité d'une affirmation [*statement*], ni sur la validité d'une argumentation [*argument*]. Puisque nous utilisons une métaphore juridique, il serait intéressant de faire une analogie avec ce qui se passe en droit. Si un membre d'une association privée, par exemple un club ou une société anonyme, se plaint que les responsables ou l'administration n'ont pas respecté telle règle ou telle disposition statutaire de l'association, le tribunal refusera en général de s'en saisir. En pratique, on dira au plaignant "*plaignez-vous à votre organisation. Vous avez tous les pouvoirs nécessaires pour convoquer les assemblées, engager des procédures d'annulation, voter des motions de censure, et démettre vos dirigeants. Nous n'interviendrons à votre demande que s'il y a une infraction, par exemple une fraude*". C'est à cela que devrait ressembler

l'attitude du logicien vis-à-vis des argumentations authentiques [*actual argument*].

Le diagnostic de discours fallacieux fonctionne à un niveau méta-argumentatif. Mais il ne fait pas passer pour autant à un niveau transcendant le dialogue, il fait partie intégrante du jeu argumentatif. Autrement dit, le jugement “*cette argumentation est fallacieuse*” fonctionne comme une réfutation ordinaire, qu’il soit porté par un participant (usage ordinaire du terme *fallacieux*) ou par un analyste, qui se comporte alors comme un participant. En ce sens, on peut parler d’un véritable argument ou d’une réfutation *ad fallaciam*, par accusation de fallacie.

*Dans une lettre à Edmond Schérer, l'économiste Léon Walras cite une controverse opposant Schérer lui-même à Adolphe Guérault. Schérer réfute les thèses de Guérault.*

« Je prends [...] votre étude du 30 décembre [= *l'étude de Schérer*] au point où [...] vous abordez nettement et sans détour les considérations plus générales qui ont trait à la divergence entre ses opinions [= *les opinions de Guérault*] et les vôtres.

“*La perfectibilité, dites-vous est une idée moderne, l'une de celles qui marquent le mieux la distance entre le monde ancien et le monde nouveau. Elle porte en elle-même son évidence propre, si bien qu'elle n'a plus pour adversaire que quelques sophistes ou quelques misanthropes. Elle a passé dans le droit commun de l'intelligence. Il ne faudrait pourtant pas, comme M. Guérault semble le faire quelquefois, confondre la perfectibilité avec la possibilité de la perfection. Cette confusion n'est pas simplement affaire de mots ; pour qui sait comprendre la portée des questions, elle marque le point de séparation entre deux systèmes, le libéralisme et le socialisme. Le socialisme ramené à son principe n'est pas autre chose en effet que la croyance à la perfection possible de la société et l'effort pour réaliser cet état.*”

On l'avouera : voilà qui est clair et précis. M. Guérault et vous, vous êtes d'accord jusqu'à un certain point : aux yeux de tous deux, l'humanité avance et ne recule pas, la loi du développement et d'organisation de la société est une loi de progrès et non de décadence. Au-delà de ces limites, vous vous séparez : vous pensez que la société n'est que perfectible, M. Guérault estime, de son côté, que la société, tôt ou tard, sera parfaite ; vous êtes libéral, M. Guérault est socialiste. Perfectibilité ou perfection, libéralisme ou socialisme, telle est l'alternative et la question qui s'agite.

Léon Walras, *Socialisme et libéralisme* [1863]<sup>66</sup>

Schérer affirme que Guérault conclut de la possibilité du *perfectible* (donnée sur laquelle ils sont d'accord) à la possibilité du *parfait* (sur laquelle ils ne sont pas d'accord) ; il s'agit typiquement d'une question de dérivation, **V. Dérivés**. On n'est pas dans le domaine du sophisme : Schérer n'attribue pas à Guérault d'intention trompeuse, il simplement que Guérault est dans l'erreur. Cette critique n'est pas adressée d'un point de vue extérieur, que pour simplifier nous pourrions appeler celui du linguiste (qui veillerait à l'usage correct des dérivations lexicales) ou du logicien (qui astreindrait le langage à la bonne désignation du concept et à la transmission correcte de la vérité), mais de la part d'un adversaire politique. La dénonciation du

---

<sup>66</sup> *Études d'économie sociale – Théorie de la répartition de la richesse sociale*, Lausanne, Rouge et Paris, Pichon, 1896., p. 4.

paralogisme est ici prise dans le débat argumentatif lui-même, et ne dépend d'aucune objectivation linguistique ou conceptuelle. Elle a son sens comme moment du débat “*Libéralisme ou socialisme ?*”. Cette remarque *ne* signifie *en aucun cas* que la critique de Schérer n'est pas fondée : que Schérer prétende parler au nom du vrai n'implique pas qu'il dise le faux.

### 3. Pour un *laissez-faire* en argumentation

Certaines argumentations ordinaires sont menées dans un domaine spécifique, entre personnes qui forment ce que Hamblin appelle « a civil association ». Dans ce domaine, le logicien, en tant que tel, n'a pas la compétence spéciale requise. Il peut fort bien l'avoir par ailleurs, par exemple à titre de citoyen conscient et responsable, mais s'il l'exerce au nom de sa profession de logicien, il y a confusion – un problème de déontologie. Il faut donc se résoudre à une “descente critique” : l'accusation de fallacie est analysable comme une stratégie de réfutation parmi d'autres, qu'elle soit portée par le logicien ou par un participant quelconque. Cette remarque est au fondement du “libéralisme critique”, c'est-à-dire du *laissez-faire*, en argumentation.

Comment évaluer ? La perspective interactionnelle-dialogale intègre aisément l'objection de Hamblin en confiant en effet l'évaluation des argumentations à la « l'association civile » des argumentateurs intéressés par la question. Les données brutes prises en compte pour l'évaluation sont constituées par l'ensemble des discours *pro* et *contra* interagissant autour d'une question, un corpus constitué d'une seule intervention prise au hasard serait incomplet.

Les modalités de l'évaluation peuvent être documentées empiriquement, à différents niveaux.

— Au niveau des participants

- Pratiques d'évaluation non thématiques : concessions, objections, réfutations et contre-discours.
- Émergence d'un métalangage critique de l'argumentation : accusations de fallacie, d'amalgame, de procès d'intention, d'argumentation passionnelle, etc. (Doury 2000 ; Vié-Largier 2005).

— Au niveau des spécialistes des domaines concernés.

Ce niveau, qui inclut celui de l'expertise scientifique, est le niveau ultime d'évaluation. Il revient aux savants d'évaluer les fallacies de leurs collègues, aux historiens d'évaluer les fallacies des historiens (Fisher 1970) et aux professeurs, mais aussi aux élèves, d'apprécier les arguments des élèves.

Le logicien peut intervenir à tous les niveaux, si son intervention est souhaitée. Sa fonction et sa posture déontologique sont celle d'un “avocat bien formé”, comme le dit Hamblin. Il peut, à ce titre évaluer toutes les argumentations du monde, sa posture étant celle de *l'évaluateur participant*,

soumis à une situation classique de double contrainte. En particulier, si sa présence est jugée utile, le spécialiste de l'argumentation peut intervenir devant les tribunaux, en tant que jurilogicien ou jurilinguiste, en tant que *conseil*, et non pas *substitut* du juge.

Comme le souhaitait Guizot, *laissez faire, laissez aller*. Le discours argumentatif est par essence critique ; l'évaluation savante est un processus d'expansion et d'approfondissement argumentatif. Il n'y a pas de super-évaluateur capable d'arrêter le processus critique par une évaluation terminale qui, en s'imposant, ferait taire tout le monde.

---

# Euphémisation ► Maximisation, Minimisation

## Évidence

Une évidence est une forme de certitude immédiate se donnant comme un savoir acquis par une perception directe (Dumoncel 1990). Par extension, un énoncé évident est un énoncé qui se passe de justification, et doit être accepté en tant que tel, **V. Mépris**.

Le terme d'*aperception* est utilisé pour désigner cette forme de connaissance produite par une perception consciente, accompagnée de réflexion. La connaissance par *aperception* s'oppose à la connaissance par *inférence*, donc à la connaissance acquise au moyen d'une argumentation, qui est un type d'inférence. On distingue trois formes d'aperception, c'est-à-dire trois *sources de l'évidence* :

— L'évidence de la *révélation* d'une autre réalité transcendante.

— L'évidence *perceptuelle*, sensible, de la réalité.

— L'évidence de *l'intuition intellectuelle*.

La façon la plus expéditive de légitimer une affirmation est de la rattacher à l'une de ces trois sources, **V. Argument–Conclusion**. Elles peuvent être invoquées dans une argumentation :

— C'est vrai parce que Dieu m'a parlé (*le croyant*), **V. Témoignage, §4**

— C'est vrai parce que je l'ai vu (*le locuteur ordinaire*), **V. Évidentialité : Témoignage**.

— C'est nécessairement vrai (*le logicien cartésien*), **V. Logique ; Connecteur logique ; Syllogisme**.

À la certitude liée à l'aperception correspond la certitude manifestée dans *l'affirmation simple*, qui se dispense d'argumentation :

L'affirmation pure et simple, dégagée de tout raisonnement et de toute preuve, est un des plus sûrs moyens de faire pénétrer une idée dans l'esprit des foules. Plus l'affirmation est concise, plus elle est dépourvue de toute apparence de preuves et de démonstration, plus elle a d'autorité. Les livres religieux et les codes de tous les âges ont toujours procédé par simple affirmation. Les hommes d'État appelés à défendre une cause politique quelconque, les industriels propageant leurs produits par l'annonce, savent la valeur de l'affirmation (Le Bon [1895], p. 70), **V. Répétition**.

La croyance argumentée, de par sa nature inférentielle, peut être considérée comme inférieure à la croyance fondée sur l'une des différentes formes d'évidence, **V. Paradoxes.**

### 1. Le dogme : la révélation comme source de connaissance

La révélation recueillie dans les Livres sacrés est considérée par les croyants comme une source de certitude. Cette révélation qui a eu lieu au temps sacré des origines peut être renouvelée par une révélation particulière, comme celle que Blaise Pascal a recueillie dans ce que nous appelons maintenant le *Mémorial* ; elle produit une certitude absolue :

L'an de grâce 1654. Lundi 23 novembre, jour de saint Clément pape et martyr et autres au martyrologe,

Veille de saint Chrysogone martyr et autres. Depuis environ 10 heures et demie du soir jusques environ minuit et demi.

Feu.

“Dieu d’Abraham, Dieu d’Isaac, Dieu de Jacob” non des philosophes et des savants.

Certitude, certitude, sentiment, joie, paix.

Dieu de Jésus-Christ,

“Ton Dieu sera mon Dieu”

Oubli du monde et de tout, hormis Dieu.

Blaise Pascal, *Mémorial*.<sup>67</sup>

### 2. L'évidence sensible – Perception des états de choses

Le sentiment direct de la réalité fonde des affirmations sur l'évidence des sens. On n'a pas besoin d'argumentation pour *voir* que l'herbe est verte, ou que la neige est blanche. C'est ce que dit l'adage “les faits sont les meilleurs arguments” ; mais l'adage a tort. La perception des faits est une activité dépendant des conditions cognitives et des valeurs structurant la personne ; ils peuvent être ignorés et remis en cause ; ils font l'objet d'une adhésion, tout comme les valeurs, cf. §4, **V. Stase ; Réfutation par les faits ; Schématisation.**

### 3. L'intuition intellectuelle

Du point de vue philosophique, Descartes utilise l'hypothèse du Malin Génie pour récuser la possibilité de fonder la connaissance sur les évidences sensibles (Descartes [1641], *Première Méditation*). La science se construit sur l'intuition intellectuelle binaire et l'inférence.

Règle 3 - Pour ce qui est des objets considérés, ce n'est pas ce que pense autrui ou ce que nous conjecturons nous-mêmes qu'il faut rechercher, mais ce que nous pouvons voir par intuition avec clarté et évidence, ou

---

<sup>67</sup> Dans *Œuvres complètes*, Paris, Le Seuil, 1963, p. 618.

ce que nous pouvons déduire avec certitude : ce n'est pas autrement, en effet, que s'acquiert la science. (Descartes [1628], p. 11)

La "bonne intuition" est infaillible :

Par intuition j'entends non la confiance flottante que donnent les sens, ou le jugement trompeur d'une imagination aux constructions mauvaises, mais le concept que l'intelligence pure et attentive forme avec tant de facilité et de distinction qu'il ne reste absolument aucun doute sur ce que nous comprenons. (*Ibid.*, p.14)

Cette intuition est celle qui nous fait admettre comme hors de tout doute raisonnable que par un point pris hors d'une droite on peut mener une parallèle à cette droite, et une seule ; ou que le carré de tout nombre négatif est positif. Ces certitudes ont été remises en cause par la construction des nombres imaginaires et des géométries non euclidiennes.

#### 4. Conséquences

**Conflit des sources d'évidence** — Il peut sembler que les données les plus incontestables soient celles de l'évidence sensible. Mais le texte suivant montre que la certitude issue de l'évidence sensible peut être moindre que celle émanant de l'autorité du texte sacré. On remarquera que le commentaire de l'auteur, dans le second paragraphe, ratifie cette hiérarchie.

*Désaccord sur la mort du Prophète* Après le décès du Prophète, leur premier sujet de désaccord fut la réalité de la mort même du Prophète. Ainsi, le très estimé 'Omar ibn al Khattâb persistait à dire que le Prophète n'était pas mort, et mettait en garde ceux qui affirmaient le contraire, parce qu'il considérait que c'étaient des ragots répandus par les hypocrites, jusqu'à ce qu'Abou Bakr vint rappeler aux gens les versets suivants : *Mohammad n'est qu'un Messenger avant lequel les Messagers sont déjà passés. Est-ce que, s'il meurt ou s'il est tué, vous tomberez dans l'apostasie ? Celui qui tombe dans l'apostasie ne nuira en rien à Dieu et Dieu récompensera ceux qui rendent grâce* (3 : 44) *Tu dois mourir un jour comme ils le doivent aussi* (39 : 30) L'épée tomba aussitôt de la main de 'Omar, qui se jeta à terre, convaincu que le Prophète avait cessé de vivre et que la révélation avait pris fin.

*Désaccord au sujet de l'enterrement du Prophète* [...] Ce sont là deux questions importantes sur lesquelles la divergence d'opinion se dissipa rapidement en ayant simplement recours au Coran et à la *sounna*.

Tâhâ Jâbir al-'Alwani, *Islam – Conflit d'opinions – Pour une éthique du désaccord* [1986]<sup>68</sup>

**Soustraire au doute** — L'argument, base de la dérivation argumentative d'une conclusion, est présenté comme *soustrait au doute*, et pour cela il est commode de le présenter comme une donnée aperceptive, c'est-à-dire quelque chose dont la certitude est celle d'une révélation, d'une évidence sensible ou d'une intuition intellectuelle. Il s'ensuit que celui qui refuse de partager cette donnée sera considéré, respectivement, comme disgracié,

---

<sup>68</sup> Paris, Al Qalam, 1995 pour la traduction française, p. 46-47.

infirmes ou débiles. Il n'est dès lors pas nécessaire de le réfuter, puisqu'il est ainsi disqualifié **V. Destruction du discours.**

**Limites de l'argumentabilité généralisée** — L'argumentabilité généralisée suppose que toute personne peut être sommée de rendre compte de ses croyances, et qu'elle doit alors les justifier argumentativement, donc qu'il est illégitime de poser une certitude *a priori*. Cette thèse est d'application concrète difficile lorsqu'il s'agit de certitudes d'ordre religieux, comme “*il n'y a pas de Dieu sinon Dieu*” ; d'ordre mathématique, “*le carré d'un nombre positif est positif*” ; ou simplement d'expérience quotidienne, “*je crois que le sol ne s'effondrera pas sous mes pas*”, **V. Dialectique.** L'évidence affirmée peut être vue comme posant une frontière à *l'argumentabilité généralisée*.

---

# Évidentialité

Le substantif *évidentialité* est un calque de l'anglais *evidentiality*, formé à partir de *evidential* (= US : *evidentiary*), et de *evidence*, “preuve”. Pour désigner le même phénomène, on emploie également le mot français *médiativité*. Le terme *évidentialité* est un anglicisme ; la problématique de l'évidentialité comme marquage de la source du savoir n'a rien à voir avec la problématique de *l'évidence* comme croyance pouvant se passer de preuve, **V. Évidence.**

L'évidentialité est un ensemble de procédés langagiers au moyen desquels le locuteur indique comment il a obtenu l'information véhiculée par son énoncé, quelles sont les sources ou les fondements de l'information qu'il transmet. Les systèmes évidentiels marquent notamment les informations comme provenant de *l'expérience sensorielle* propre (auditive, visuelle) ; les informations obtenues par *inférence* ; ou tirées des *dirès de quelqu'un*. D'autres sont plus complexes.

Dans certaines langues, l'évidentialité est une catégorie grammaticale spécifique. De même qu'en français l'événement rapporté l'est nécessairement selon ses coordonnées temporelles-aspectuelles, dans les langues à marqueurs évidentiels, le locuteur doit obligatoirement indiquer si l'information qu'il rapporte a été obtenue par les sens, par oui-dire ou par inférence, etc. Les marques grammaticales de l'évidentialité forment un système propre, distinct du système des modaux ainsi que du système temporel-aspectuel.

Dans d'autres langues, les marqueurs d'évidentialité sont optionnels. En français, la catégorie de l'évidentialité n'est pas grammaticalisée., mais exprimable par des discours argumentatifs, qui peuvent former un seul énoncé complexe :

Pierre est à la maison, on l'aperçoit d'ici.

On m'a dit que Pierre était chez lui

Elle peut être portée par certains usages considérés comme marginaux du système des temps :

— *Pierre aurait été retardé* : le conditionnel permet de marquer une information comme fondée sur un oui-dire.

— *Pierre aura été retardé* : le futur renvoyant à un événement passé signale que l'affirmation repose sur une inférence, c'est-à-dire qu'elle a le statut d'une conclusion.

Les modaux introducteurs de complétives sont porteurs de nuances évidentielles (exemples adaptés de Ducrot, 1975) :

— *Je crois que, on dirait que Pierre a reçu ma lettre* : la conclusion repose sur une inférence fondée sur une donnée prise dans le contexte ; par exemple, le comportement constaté de Pierre s'explique bien à partir de certaines informations contenues dans la lettre.

— *Je pense qu'il a reçu ma lettre* : l'inférence repose simplement sur les délais normaux d'acheminement du courrier.

L'évidentialité est une façon de mettre l'argumentation “dans la langue”. Elle pousse à concevoir l'argumentation comme un continuum relevant parfois de la grammaire et de la sémantique du discours et parfois la grammaire et de la sémantique de la langue.

---

## *Ex concessis*

- ❖ Lat. arg. *ex concessis*, de *concessus*, “concession, consentement”, de *concedere*, “céder, concéder, se ranger à l’avis de”.  
Ang. arg. *from the consensus of the nations* ; lat. arg. *ex concessu gentium*, lat. *gens*, “race, peuple” ; *idem*.

L’étiquette latine argument *ex concessis* désigne deux formes d’argumentation.

— **Argument du consensus@** (argument *ex concessu gentium*), argument du consensus des nations, **V. Autorité**.

— **Argumentation sur les croyances@ de l’auditoire**. L’argument *ex concessis* développe des conclusions à partir de croyances admises de l’auditoire. Rien ne dit que celui qui argumente ainsi partage ces croyances, **V. Ad hominem**. En ce sens, l’argument *ex concessis* est appelé également *ex datis@* (Chenique 1975, p. 322)

---

## *Ex datis*

- ❖ Lat. *ex datis*, de *datum*, “don, présent”. — Argument *ad auditorem*, du lat. *auditor*, “celui qui écoute”, le public. L'étiquette est utilisée par Schopenhauer ([1864], p. 43).

L'argumentation *ex datis* prend pour données non pas des faits d'expérience, mais ce qui a été admis, “donné”, ou concédé par l'interlocuteur, l'auditoire ou l'adversaire ; on raisonne « à partir de ce qui a été accordé » (Chenique 1975, p. 322) ; l'argumentation *ex datis* est parfois dite *ex concessis* (*ibid.*). Comme l'argumentation *ad hominem*, l'argumentation *ex datis* est fondée sur les croyances de l'auditoire, mais, alors que *ad hominem* exploite ces croyances à des fins de réfutation, *ex datis* l'exploite à des fins de confirmation. Si la connaissance du caractère de l'auditoire est si importante pour la rhétorique argumentative, c'est en particulier parce qu'elle lui fournit un grand réservoir de prémisses *ex datis*, **V. Éthos.**

Si le cadre de l'échange n'admet pas la révision des croyances, ces données ne peuvent pas être remises en question, et les conclusions qu'elles permettent d'atteindre sont irréfutables par le partenaire, dans le cadre de cette discussion. Sur ces données, l'argument conclut positivement : “*d'ailleurs, tu le dis toi-même ?*”.

Soit la question : “*faut-il intervenir militairement en Syldavie ?*” :

Vous admettez que les troupes Syldaves sont mal formées et qu'elles risquent d'être dépassées par les événements, et que les troubles en Syldavie peuvent s'étendre aux pays voisins. Nous sommes d'accord que cette extension menacerait notre sécurité ; et personne ne nie que nous devons intervenir si notre sécurité est menacée. Donc, vous êtes d'accord avec moi, venez nous rejoindre, rangez-vous donc dans le camp des gens qui sont en faveur de notre présence en Syldavie. **V. *Ad hominem.***

Cette stratégie d'argumentation a quelque chose à voir avec l'aveu ; c'est une maïeutique : elle fait accoucher une personne de la vérité de ses croyances, de la conclusion qu'elle n'ose pas, ou qu'elle est incapable de formuler parce qu'elle ne maîtrise pas l'art de combiner les énoncés pour en tirer les inférences nécessaires.

L'argument *ex concessis* peut être délicat à manier, car, par ambiguïté ou confusion entretenue entre le locuteur et l'énonciateur, on peut attribuer au locuteur des croyances qu'il ne manie qu'*ex concessis*. Le risque est bien repéré dans le domaine de l'argumentation religieuse ; un auteur qui se présente comme orthodoxe ayant entrepris de réfuter les hérétiques peut dissimuler son accord avec les thèses qu'il combat en prétendant ne les manipuler qu'*ex concessis*.

En philosophie, Kant a proposé une distinction entre connaissance *ex datis* fondée sur l'expérience, et connaissance *ex principiis* déduite des premiers principes. L'histoire est le prototype de connaissance *ex datis*, la philosophie et les mathématiques les prototypes de connaissance *ex*

*principiis* ; la connaissance *ex datis* ne serait qu'une compilation de données. Dans le prolongement de l'acception kantienne, on pourrait penser que l'argumentation *ex datis* repose sur des données d'expérience, "sur le fond, sur les choses elles-mêmes" ; cette interprétation ferait de *ex datis* une sorte d'équivalent de *ad rem*, mais tel n'est pas le cas. L'usage de l'expression *ex datis* en argumentation est distinct de son usage en philosophie.

### **Critique de l'argumentation *ex datis***

Cette forme d'argumentation appelle deux critiques de principe, une critique *fondationniste* d'une part, et une critique *déontologique*.

Selon les principes fondationnistes, pour être valide, une inférence doit être fondée sur des prémisses vraies, *sur des vérités* relevant d'un savoir absolu ; or les prémisses de l'argumentation *ex datis* reposent seulement *sur des croyances*. Pour cette raison elle est dite fallacieuse : il ne s'agit pas du fait que l'argument soit extérieurement formaté pour ce public, mais du fait, plus fondamental, que l'argument ne vaut que pour ce public. Dans la mesure où elle tient compte d'un public spécifique, et des circonstances de la parole, toute argumentation rhétorique est contestable du point de vue fondationniste, **V. Subjectivité.**

Du point de vue *déontologique*, les affirmations correspondant aux *croyances de l'auditoire* ne sont pas nécessairement approuvées et prises en charge par le locuteur lui-même. Or, conformément aux *principes de coopération*<sup>@</sup>, l'auditoire de bonne foi attribue normalement au locuteur les croyances et les informations sur lesquelles il argumente. Lorsque l'orateur est mieux informé que son auditoire, c'est-à-dire, s'il sait que **P** est vrai (ou faux), mais que ses auditeurs croient que **P** est faux (ou vrai) ; s'il dispose d'informations sûres que ses auditeurs ignorent ; et s'il se limite à prendre en compte ce que croit l'auditoire, alors, dire qu'il argumente *ex datis, ex concessis, ad auditores...* c'est tout simplement dire qu'il ment et manipule son auditoire, **V. Conditions de discussion ; Manipulation.**

---

# Exemple

Le mot *exemple* a deux sens :

2. *Spécimen, item quelconque* d'une série d'éléments ou de cas équivalents.
1. *Manière d'être ou de faire digne d'être imitée*. Ce sens est celui de *donner, prendre en exemple, suivre l'exemple*.

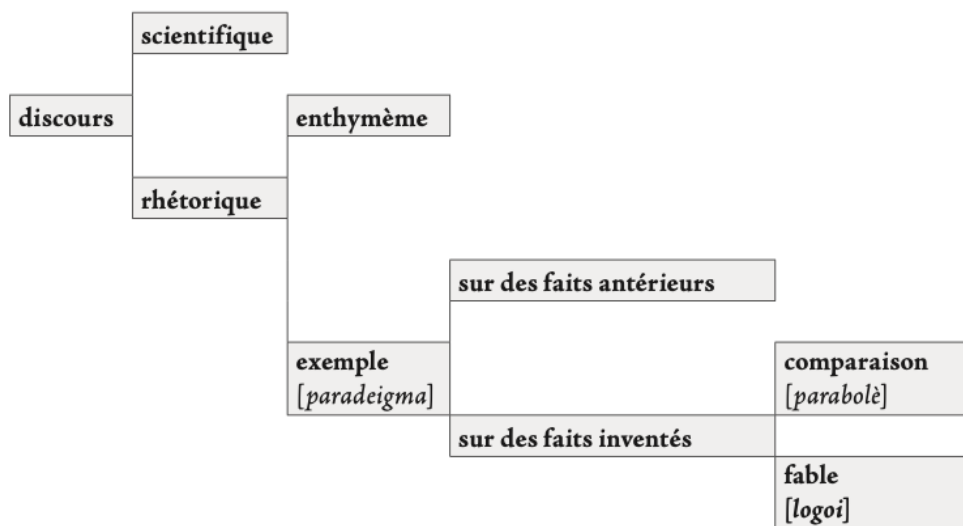
Le mot *exemplaire*, en tant qu'adjectif a le premier sens (*un comportement exemplaire*), et en tant que substantif, le second (*le second exemplaire a disparu*).

Outre les formes spécifiques d'argumentation décrites ci-dessous, plusieurs formes d'argumentation sont liées à l'exemple, **V. Exemplum ; Imitation ; Ab exemplo**.

## 1. L'exemple dans le système rhétorique aristotélicien

Dans une version du système rhétorique aristotélicien, *induction* et *syllogisme* sont les instruments du discours scientifique, *exemple* et *enthymème* ceux du discours rhétorique (*Rhét.*, II, 20, 1393a22 ; Chiron, p. 357). Les exemples [*paradeigma*] sont de plusieurs types :

Une espèce d'exemple consiste à raconter des événements qui se sont produits dans le passé, l'autre à inventer soi-même. Dans cette dernière espèce, on distingue la comparaison [*parabolè*], et les fables [*logoi*]. (*Rhét.*, II, 20, 1393a20- 1393b1 ; Chiron, p. 357-358)



### Comparaison

Aristote donne comme exemple de « parabole » une analogie, tirée des discours de Socrate, contre le tirage au sort des magistrats, comme si on tirait au sort les athlètes ou, « parmi les matelots, celui qui doit tenir le gouvernail [...] et non le plus compétent » (*Rhét.*, II, 20, 1393b5-25 ; Chiron, p. 359), **V. Analogie (IV) ; Métaphore**.

## Fable

Aristote donne comme exemple la fable du cheval qui voulait se venger du cerf, et, ce faisant, s'est rendu esclave de l'homme, avec une application aux anciens sauveurs de la patrie qui se transforment en tyrans (*Rhét.*, II, 20, 1393a30 ; Chiron, p. 359-360 ; voir La Fontaine, « Le cheval s'étant voulu venger du cerf », *Fables*, Livre 4, 13), **V. Exemplum**. La fable fait autorité@, et peut servir de précédent@.

La fable donne du corps à un principe argumentatif général qui sera mis en application dans des cas particuliers. L'ensemble, forme et substance, constitue un topos argumentatif, une forme qu'il suffit de transposer pour produire une argumentation, **V. Topos, Lieu commun**.

## Exemple fondé sur des faits réels passés

Ce type d'exemple est illustrée par une forme d'induction aboutissant à la conclusion « il faut se préparer à combattre contre le Grand Roi et ne pas le laisser faire main basse sur l'Égypte », sur la base de deux expériences passées fâcheuses pour les Grecs :

Dans le passé, Darius ne passa pas en Grèce avant de s'être emparé de l'Égypte. Quand il l'eut prise, il traversa ; Xerxès à son tour ne lança pas son offensive avant d'avoir pris l'Égypte. Quand il l'eut prise, il traversa. (*Rhét.*, II, 20, 1393a30-b5 ; Chiron, p. 357-358)

Il ne s'agit pas d'induction, dans la mesure où le but n'est pas d'établir une loi générale “*tous les conquérants qui s'emparent de l'Égypte passent ensuite en Europe*”. Le raisonnement est orienté vers une action particulière, “*attaquons préventivement le Grand Roi*”.

C'est une forme d'argumentation particulièrement puissante lorsque, sous la forme d'une *anecdote*, le fait passé est rapporté à la première personne :

*Mon beau-frère qui travaille dans un supermarché m'a raconté que lors du premier confinement, on leur avait d'abord interdit de... il a fait ce qu'on lui demandait de faire, et il n'a jamais été remboursé.*

*Les gens avec leurs portables sont vraiment incroyables. L'autre jour je faisais du camping dans un endroit magnifique...*

suit une anecdote soulignant le comportement détestable d'un utilisateur de portables et généralisant sur ce cas. Le procédé tient de l'exemple et de la fable. La généralisation à laquelle il aboutit a la force d'un *témoignage*@, impossible à réfuter sans endommager gravement la relation avec le narrateur.

## 2. Généralisation@ à partir d'un trait observé sur un cas

## 3. Fonctions de l'exemple

Par définition, l'exemple est “*exemple de —*”, il est lié à une règle ou à un discours général. L'exemple montre en quoi le réel est concerné par un tel discours abstrait. Ce lien *fonctionnel* peut être de différents types, et le même exemple peut cumuler ces différentes fonctions : il *fonde*, *défend*, *attaque*,

*explique, illustre, ...* un jugement général. Le même exemple peut cumuler ces diverses fonctions dans un même discours, selon l'interprétation qu'on lui donne. Dans la tradition scolaire, argumenter c'est donner un exemple, qui cumule plus ou moins toutes ces fonctions.

— L'exemple *illustre*. Dans sa fonction « illustrative », l'exemple *spécifie* un discours général portant sur une classe de cas ou d'individus :

Tandis que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général, montrent l'intérêt de celui-ci par la variété des applications possibles, augmentent sa présence dans la conscience.

Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 481

La multiplication d'exemples illustratifs est un instrument d'amplification oratoire.

— L'*exemple fonde*, dans un processus de généralisation.

- L'*exemple générique* fonctionne comme base de l'abduction qui aboutit à l'affirmation d'une règle ou d'une régularité.

- L'énumération de cas avérés est à la base du processus *inductif*.

— L'exemple *explique*. Le locuteur part d'un discours théorique et montre sur un cas concret que ce discours peut lui être appliqué, qu'il est capable de *rendre compte* de ce cas.

Un oiseau migrateur est un oiseau qui... Ainsi, l'hirondelle...

— L'exemple *définit*. On peut répondre à une demande de définition en "qu'est-ce que ça veut dire, *canard* ?" en montrant un canard ou l'image d'un canard. S'il s'agit d'un *canard journalistique*, on donne un exemple un canard célèbre, **V. Définition (I)**.

— L'exemple *défend*. Donner un argument en défense d'une affirmation générale mise en doute, c'est citer un cas auquel elle s'applique correctement. L'exemple montre qu'au moins la théorie n'est pas détruite par le premier exemple venu.

— L'exemple *attaque*, lorsqu'il est donné comme contre-exemple (arg. *in contrarium*), c'est-à-dire une objection à un jugement général.

Un exemple ne permet pas d'établir une loi générale, mais suffit pour réfuter une généralisation. L'argumentation par le contre-exemple constitue le procédé standard de réfutation des propositions générales "*tous les A sont B*" : on réfute cette affirmation en montrant un **A** qui n'est pas **B**. Cette stratégie est parfaitement opératoire en langue ordinaire, **V. Réfutation par les faits**.

En réponse au contre-exemple, on peut d'abord le rejeter, (l'être ou le cas allégués sont mal analysés) ; si on l'admet, il faut montrer que le principe général proposé *peut en rendre compte*. Si ce n'est pas possible, il faut ou bien *retirer*, ou bien *rectifier* ce qu'on avait présenté comme un principe général, ou encore restreindre sa généralité, c'est-à-dire admettre une *exception* **V. Objection ; Réfutation ; Contraires**.

#### 4. Donner l'exemple, V. Imitation

---

# *Exemplum*

## 1. Le genre prédicatif

Les genres rhétoriques classiques, le délibératif, le judiciaire, l'épidictique, ont tous trait à la vie civile. La rhétorique religieuse chrétienne a développé à travers un genre nouveau, *la prédication*, où la persuasion est mise au service de la foi religieuse.

*Prédication* est le nom d'action associé au verbe *prêcher*, et au substantif *prêcheur* ; il n'a pas été atteint par les orientations péjoratives parfois associées à ces deux mots dans l'usage contemporain. Il est homonyme du mot *prédication* utilisé en grammaire et en logique pour désigner l'opération par laquelle on associe un prédicat (un groupe verbal) à un sujet.

La *prédication* est un genre argumentatif qui entre pleinement dans la définition que Perelman et Olbrechts-Tyteca donnent de l'argumentation ; elle vise à « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur assentiment » ([1958], p. 5), les thèses sont ici des croyances qui sont articles de foi du point de vue du prédicateur. Si l'auditoire est composé de fidèles, par la *prédication* leur pasteur assure leur formation permanente et accroît l'adhésion de leur âme à la croyance qu'on leur *prêche*. Si l'auditoire est composé d'incroyants, par la *prédication* le missionnaire provoque l'adhésion de leur âme à ces mêmes croyances. Si l'auditoire est composé d'hérétiques en position de force, la rhétorique doit faire place à la dialectique, **V. Foi**.

Les contenus de foi catholique sont donnés par les Écritures saintes, commentées par les Autorités que sont les Pères de l'église. Ces contenus sont articulés et appliqués dans les sermons au moyen de diverses techniques de la parole, qui se sont affirmées dans une tension parfois polémique entre appel dialectique à la raison et enthousiasme rhétorique de la foi, **V. Foi**.

## 2. L'*exemplum*

L'*exemplum* (plur. *exempla*) est un instrument de *prédication* particulièrement développé, par les ordres mendiants, Dominicains et Franciscains, à partir du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Structuellement, l'*exemplum* est une forme de récit, exploitant les ressources de la fable. Le genre est légitimé par l'exemple même du Christ qui a *prêché* par paraboles. Les *exempla* présentent des modèles d'action, à suivre ou à éviter.

L'*exemplum* est « un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire » (Brémond et al. 1982, p. 37-38). Brémond distingue les *exempla métaphoriques* et *métonymiques*.

— **Exemplum métaphorique** : « le récit ne cite plus alors un échantillon de la règle, mais un fait qui lui ressemble » (*id.*) :

Le hérisson, dit-on, quand il entre dans un jardin, se charge de pommes qu'il fixe sur ses piquants. Mais quand le jardinier arrive, et qu'il veut fuir, sa charge l'en empêche, et c'est ainsi qu'il se fait prendre avec ses pommes. [...] C'est ce qui arrive au malheureux pécheur qui se fait prendre à la mort avec la charge de ses péchés.

*Humbert de Romans, Le don de crainte ou l'Abondance des exemples* (rédigé à la fin du XIII<sup>e</sup> Siècle.<sup>69</sup>)

— **Exemplum métonymique**, où le fait est donné comme vraisemblable. Il y a alors une certaine identité de statut entre les héros de l'anecdote et les destinataires de l'exhortation. On présente aux riches la parabole du mauvais riche, aux logiciens un de leurs collègues tourmenté en enfer pour ses péchés, c'est-à-dire ses sophismes.

*L'exemplum suivant traite du destin des âmes après la mort, et particulièrement du purgatoire. La leçon qu'il contient est une « dénonciation chrétienne de la vaine érudition païenne » (Boureau, voir infra, p. 94), et un appel à la conversion des logiciens à une vie religieuse.*

Troisièmement, pour notre édification, il peut être utile de nous faire savoir qu'une lourde peine est infligée aux pécheurs, au terme de leur vie. C'est ce qui se produisit à Paris, selon le Chantre parisien, [= Pierre le Chantre]. Maître Silo pria instamment un de ses collègues, fort malade, de venir lui rendre visite après sa mort et de lui faire part de son sort. L'homme lui apparut quelques jours après, avec un manteau de parchemin couvert d'inscriptions sophistiques et entièrement fourré de flammes. Le maître lui demanda qui il était ; il répondit : « je suis bien celui qui t'a promis sa visite. » Interrogé sur le sort qu'il subissait, il dit « Ce manteau me pèse et m'opprime plus qu'une tour ; on me le fait porter pour la vaine gloire que j'ai retirée des sophismes ; les flammes dont il est fourré représentent les fourrures délicieuses et variées que je portais, et cette flamme me torture et me brûle. » Et comme le maître trouvait cette peine légère, le défunt lui dit de tendre la main pour éprouver la légèreté de la peine. Sur sa main tendue, l'homme fit tomber une goutte de sueur qui perça la main du maître aussi vite qu'une flèche. Le maître éprouva un tourment extraordinaire et l'homme lui dit : « il en va ainsi de tout mon être. » Effrayé de la dureté de ce châtement, le maître décida de quitter le siècle et d'entrer en religion ; et le matin, devant ses étudiants rassemblés, il composa ces vers :

*Aux grenouilles, j'abandonne le coassement  
Aux corbeaux, le croassement  
Aux vains la vanité ; j'attache mon sort  
A une logique qui ne craigne pas le "donc" conclusif de la mort.*

Et, quittant le siècle, il se réfugia dans la religion.

Jacques de Voragine, *La légende dorée* (rédigée vers 1260)<sup>70</sup>

La pratique de *l'exemplum* dépasse le domaine strictement religieux : "La dent d'or" de Fontenelle constitue un *exemplum* métonymique illustrant la

<sup>69</sup> Trad. du latin par Christine Boyer, postface de Jacques Berlioz, Lyon, PUL, 2003, p. 116.

<sup>70</sup> Texte présenté par Alain Boureau, dans J.-C. Schmitt éd., *Prêcher d'exemples. Récits de prédicateurs au Moyen Âge*, Paris, Stock, 1985, p. 7.

démarche fallacieuse consistant à trouver la cause d'un fait qui n'existe pas,  
**V. Causalité (II).**

---

# Explication

En épistémologie, l'explication est définie par ses caractéristiques conceptuelles, dépendant des domaines scientifiques concernés.

Dans la langue courante, les mots "expliquer" et "explication" renvoient à des scénarios, à des types de discours et d'interactions extrêmement divers. Par l'analyse des *accounts* (justifications, explications), l'ethnométhodologie se propose de saisir l'intelligibilité des actions et des interactions ordinaires.

La *linguistique textuelle* fait de la séquence explicative un des types de séquences de base (Adam 1996, p. 33), généralement en opposition avec la narration, la description et l'argumentation. Les relations entre ces types sont complexes : l'argumentation justificative (vs délibérative) explique, rend compte d'une décision en termes de bonnes raisons.

## 1. Structure conceptuelle du discours explicatif

Du point de vue conceptuel, le discours explicatif s'attache à caractériser la relation entre phénomène à expliquer (*explanandum*) et phénomène expliquant (*explanans*). L'explication est une abduction, **V. Abduction**. On distingue :

- L'explication *causale*, qui permet la prédiction et oriente l'action :
  - Arc-en-ciel : Phénomène météorologique lumineux [...] qui est produit par la réfraction, la réflexion et la dispersion des radiations colorées composant la lumière blanche (du Soleil) par des gouttes d'eau. (PR, art. *Arc-en-ciel*)
- L'explication *fonctionnelle* :
  - Pourquoi le cœur bat-il ?
  - Pour faire circuler le sang
  - Pourquoi la religion ?
  - Pour assurer la cohésion sociale
  - Pourquoi les oranges ont-elles des tranches et le chocolat des carreaux ?
  - Pour être divisées entre les enfants de façon commode et plus équitable
- L'explication *intentionnelle* : "Il a tué pour voler", **V. Mobiles**.
- Explication *analogique*, "l'atome est comme le système solaire", **V. Analogie structurelle**
- Explication *interprétative*, l'interprétation fournit une explication des textes obscurs et lourds de sens, **V. Interprétation**

En sciences, la structure conceptuelle du discours explicatif en sciences dépend étroitement des définitions et des opérations réglant le domaine considéré : on explique *en histoire, en linguistique, en physique, en mathématiques*. Elle dépend en outre de la personne à qui l'on s'adresse : l'explication

donnée au jeune élève n'est pas identique à celle que l'on donne à l'étudiant avancé.

## 2. Explications ordinaires

**Expliquer : le mot et ses usages** — Expliquer est un acte de langage.

— L'explication est désignée comme une séquence interactionnelle tendant à la dispute dans "**L1 et L2 s'expliquent (au sujet de M)**" : "*Viens, on va s'expliquer tous les deux*" est une ouverture d'interaction animée, voire violente.

— C'est une séquence interactionnelle conceptuelle dans "**L1 explique M à L2**".

— C'est une séquence monologique conceptuelle avec effacement des traces d'énonciation dans "**S explique M (S s'explique par M)**".

— Le tout se combine : "**L1 affirme que S explique M**".

Dans l'usage ordinaire, le mot *explication* désigne des segments de discours ou des séquences interactives succédant à des questions de nature extrêmement diverses, produites par quelqu'un :

— Qui n'a pas *compris* quelque chose : "*explique-moi le sens de ce mot*" : demande de définition, de paraphrase, de traduction ou d'interprétation) ; "*explique-moi ce qui s'est passé*" : demande de récit ; "*explique-moi pourquoi la lune change de forme apparente*" : demande de théorie, de schémas et d'images.

— Qui ne sait pas *comment faire*, "*Explique-moi comment ça marche*" : demande de produire une notice explicative, un mode d'emploi, une démonstration pratique ; la structure de l'explication fournie sera aussi diverse que le type d'activité en cause.

La question de l'unicité du concept d'explication se pose donc, ainsi que celle des discours explicatifs et de l'activité interactionnelle appelée *explication*. Le besoin d'explication naît d'un blocage, dans le sentiment de surprise (nouveau, anomalie) ; compte comme explication tout ce qui fait disparaître cette surprise.

**En ethnométhodologie** — L'ethnométhodologie (Garfinkel 1967) accorde une importance centrale à l'analyse des explications (*to account* : "s'expliquer, expliquer que, (se) justifier, donner des raisons") dans les interactions ordinaires, et cela à deux niveaux. D'une part, au niveau de l'explication *explicite* [*overt explanation*] « par laquelle les acteurs sociaux rendent compte de ce qu'ils sont en train de faire en termes de raisons, de motifs ou de causes » (Heritage 1987, p. 26). D'autre part à un second niveau, *implicite*, ce même genre *d'accounts*, d'explications, est « inscrit dans l'action et l'interaction sociale » (*ibid.*) où il assure en flux continu *l'intelligibilité mutuelle* des actions, sur fond d'un ensemble de scripts d'actions, d'attentes sociales ou de normes morales pratiques. Ces explications sont dites *situées* dans la mesure où elles font intervenir des

considérations relevant de contextes particuliers. Du point de vue de *l'analyse conversationnelle*, les explications ou justifications “ouvertes” interviennent en particulier comme *réparations*, lorsqu’un premier tour de parole est suivi d’une suite non préférée, par exemple lorsqu’une invitation est refusée, le refus est accompagné d’une justification (“*je ne pourrai pas venir, j’ai du travail*”). Ce genre d’explication ou de bonne raison est exigé par une norme sociale, comme on peut le voir par le tour conflictuel pris par l’interaction lorsque l’explication n’est pas fournie (Pomerantz 1984).

**Séquence explicative** —La séquence explicative est initiée par la question “*Pourquoi les choses sont-elles ainsi ?*”, mais on peut remonter bien en amont, en s’intéressant à l’émergence de la demande d’explication. On définit alors l’explication de manière générale comme une activité cognitive, langagière, interactionnelle, déclenchée par le sentiment ou l’expression d’un doute, d’une ignorance, d’un trouble dans le cours normal de l’action, ou d’un simple malaise intellectuel, d’un « mental discomfort » (Wittgenstein 1974, p. 26). L’explication satisfait un besoin cognitif, apaise un doute et produit un sentiment de *compréhension* et d’*intercompréhension*.

Le processus interactionnel d’explication à contenu cognitif peut être schématisé comme une succession de stades, où le succès de l’acte d’explication est conditionné par une demande et une ratification venues du profane.

- (i) **L1** a un doute, une inquiétude, un blocage... au sujet de **M**.
- (ii) **L1** demande une explication auprès de **L2**.
- (iii) **L2** fournit l’explication.
- (iv) **L1** ratifie cette explication.

Selon ce schéma, l’explication est un acte de discours subordonné à un acte principal qui est la *demande d’explication*. Dans le cadre scolaire, l’explication peut être fournie d’autorité, sans pendre appui sur une demande d’explication ou sur une manifestation de curiosité.

### 3. L’explication comme argumentation

L’explication est du côté de l’argumentation justificative, **V. Délibération**. Explication et argumentation sont également déclenchées par le doute, et il s’agit dans les deux cas d’une relation entre deux discours. L’argumentation monologique relie un *argument* et une *conclusion*, l’explication un *explanans* et un *explanandum*.

Dans l’exposé argumentatif, l’argument est donné comme assuré, le doute porte sur le conséquent, la conclusion ; mais dans la recherche d’argument, c’est l’inverse, comme dans l’explication, où l’*explanandum* qui est avéré et l’*explanans* qui est à trouver. Les mêmes lois de passage peuvent assurer la connexion. Les liens causaux sont exploités dans l’explication comme dans l’argumentation (par exemple dans l’argumentation par les conséquences,

“vendons le haschisch en pharmacie, ça ruinera les trafiquants et les recettes de TVA renfloueront les caisses de l’État”); les liens fonctionnels servent à justifier des actions (“ je vais inventer une nouvelle religion, ça créera du lien social”); et les motifs sont autant de bonnes raisons (“ je vais l’assassiner pour prendre son argent”). En outre, des séquences argumentatives peuvent survenir dans le processus explicatif, s’il se produit un conflit entre les explications proposées.

L’opposition argumentation / explication peut comporter un enjeu argumentatif. L’interaction explicative suppose une répartition inégalitaire des rôles *profane ignorant* en position basse / *expert*, en position haute. En situation d’argumentation, les rôles de *proposant* et *d’opposant* sont égaux (“expliquer à qn” vs “argumenter avec ou contre qn”). La question “pourquoi ?” peut introduire une mise en cause d’une opinion, d’un comportement, et une demande d’explication au sens de justification. Elle compte donc parmi les actes de mise en question susceptibles d’ouvrir une *situation argumentative*, où les participants discutent d’égal à égal. Mais le destinataire de cette question peut reformater cette situation comme une *situation explicative* où les rapports de place sont asymétriques, ce qui lui permet de capter la position haute : “attends, je vais t’expliquer !”. Le changement de cadrage lorsqu’on passe d’un destinataire profane à un destinataire expert s’accompagne d’un passage de l’explication à l’argumentation.

---

# Expression

Le terme *expression* est utilisé dans la théorie aristotélicienne des fallacies dans quatre acceptions bien distinctes. Les deux premières viennent de la *Rhétorique*, les deux dernières des *Réfutations sophistiques*.

## 1. Pseudo-déduction

Le *mode d'expression* d'un discours est dit *fallacieux* lorsqu'il a une forme démonstrative sans avoir rien de démonstratif. Il peut prendre cette forme par exemple grâce à la présence d'un connecteur conclusif, "**A donc B**", alors qu'il n'y a aucun lien entre les segments **A** et **B** reliés par ce connecteur ; on a alors affaire à un enthymème apparent, fallacieux par la *forme de l'expression*. On énonce une conclusion « sans pour autant avoir opéré une véritable déduction » (*Rhét.*, II, 24, 1401a1 ; Chiron, p. 404), sans qu'il y ait eu une réelle argumentation. On trouve d'abondants exemples de ce type dans *Candide* de Voltaire ainsi que dans les dissertations bardées de connecteurs, dont on espère qu'ils vont bien finir par produire une argumentation.

*Candide et Pangloss arrivent à Lisbonne près le tremblement de terre qui a ravagé la ville.*

Quelques citoyens secourus par eux, leur donnèrent un aussi bon dîner qu'on le pouvait après un tel désastre : il est vrai que le repas était triste, les convives arrosaient leur pain de leurs larmes ; mais Pangloss les consola, en les assurant que les choses ne pouvaient être autrement : "*Car dit-il tout ceci est ce qu'il y a de mieux. Car s'il y a un volcan à Lisbonne, il ne pouvait être ailleurs. Car il est impossible que les choses ne soient pas où elles sont. Car tout est bien*".

Voltaire, *Candide, ou l'Optimisme*, [1759].<sup>71</sup>

L'étiquette de "déduction incomplète" parfois utilisée pour désigner ce type de construction ne doit pas être confondue avec la fallacie *d'énumération incomplète*, qui rend invalide une argumentation au *cas par cas*<sup>@</sup>.

Tous les paralogismes liés au langage sont également appelés, à juste titre, paralogismes *d'expression*.

## 3. Paralogismes liés au langage

Les *Réfutations sophistiques* listent six paralogismes « liés au langage » : 1. Homonymie, 2. Amphibolie, 3. Composition et 4. Division, 5. Accentuation, 6. Expression, **V. Fallacieux (III)**.

---

<sup>71</sup> Paris, La Sirène, 1759, p. 37

#### 4. Expression fallacieuse [*Misleading expression*]

Dans les *Réfutations sophistiques*, la fallacie de “forme de l’expression” est aussi appelée fallacie de « forme du discours » (RS, note Tricot, p. 95) ; on trouve également l’étiquette de “figure du discours”, étiquette qui risque d’introduire des confusions redoutables.

##### **Façons de parler qui engendrent des problèmes inexistantes**

La fallacie de *forme de l’expression* correspond exactement aux phénomènes que la philosophe analytique discute sous l’intitulé général de *misleading expressions*, “expressions fallacieuses”. Par exemple, Ryle considère qu’un énoncé comme “*Jones déteste l’idée d’aller à l’hôpital*” « suggère qu’il y a un objet dans le monde qui est la référence de l’expression “*l’idée d’aller à l’hôpital*” » c’est-à-dire qu’il induit la croyance en l’existence « des “idées”, “conceptions”, “pensées” ou “jugements” » (Ryle [1932], p. 14). Or Ryle considère que ces entités sont des entités factices, et qu’en conséquence l’énoncé doit être réécrit sous la forme qui correspond à sa réalité sémantique-ontologique, “*Jones est bouleversé [feels distressed] quand il pense à ce qui va lui arriver s’il va à l’hôpital*”, qui ne contiendrait aucune référence à des entités fallacieuses comme “l’idée d’aller à l’hôpital” (*ibid.*).

##### **Expressions superficiellement analogues, mais dont la structure sémantique est différente**

— Selon l’analyse d’Austin ([1962]), énoncés *descriptifs* et énoncés *performatifs* ont la même structure grammaticale de surface, alors que leurs formes de signification sont très différentes : les premiers renvoient à des états du monde, alors que les seconds produisent la réalité qu’ils désignent, La fallacie descriptiviste (*descriptive fallacy*) est l’erreur qui analyse les énoncés performatifs comme des énoncés descriptifs, sur la base de leurs conditions de vérité, **V. Interprétation.**

— Les énoncés “*le sentier est pierreux et pentu*” et “*le drapeau est rouge et noir*” sont syntaxiquement analogues, mais on peut inférer du premier que “*le sentier est pierreux*” et que “*le sentier est pentu*”, alors qu’on ne peut pas inférer du second que “*le drapeau est rouge*” et que “*le drapeau est noir*”. Les fallacies de composition et division peuvent être considérées comme un cas particulier d’expression fallacieuse par la forme de l’expression, **V. Composition.**

— Par la similitude des formes linguistiques, on peut être entraîné à attribuer à un mot une catégorie qui n’est pas la sienne. Par exemple, *souffrir* et *courir* sont des verbes fondamentalement intransitifs ; on pourrait donc penser que *souffrir* exprime une action, comme *courir*. L’argumentation fondée sur les dérivés peut également être critiquée comme fallacie d’expression, **V. Dérivés.** Les fallacies substantielles sont de tels “faux concepts”, **V. Fallacieux (II).**

**F**

# Fallacieux (I) : les mots, *fallacieux*, *fallace*

## 1. Le latin *fallacia*

Étymologiquement, le substantif *fallace* et l'adjectif *fallacieux* viennent du latin *fallacia*, qui désigne une “tromperie”, une “ruse”, pouvant aller jusqu’au “sortilège”. Cette tromperie peut être précisée comme une tromperie verbale dans l'adjectif *fallaciloquus* « qui trompe par des paroles, astucieux » (Gaffiot [1934], art. *Fallaciloquus*). Le verbe correspondant *fallo*, *fallere* signifie « tromper qn », et, selon les contextes, « décevoir les attentes de qn, trahir la parole donnée à l'ennemi, manquer à ses promesses » (*ibid.*, art. *Fallo*). Ces acceptions montrent qu'étymologiquement les *fallacies* relèvent non pas du domaine logique, ou de l'erreur, mais de celui des interactions.

## 2. Le français *fallacieux*, *fallace*

En français, l'adjectif *fallacieux* s'applique aussi bien à des discours qu'à des actions non linguistiques : en psychologie on peut parler d'un patient présentant “une identification fallacieuse” pour signaler le caractère illusoire d'un trait de personnalité. Le mot est dérivé d'une base substantive *fallace*, qui était « encore en usage à l'époque classique » (Rey 1998, art. *Fallacieux*).

Ce substantif *fallace* traduisait normalement le latin *fallacia* pour renvoyer aux treize paralogismes des *Réfutations sophistiques* d'Aristote. Dupleix l'utilise ainsi dans sa *Logique* de 1607 :

Après avoir traité des erreurs, surprises et fallaces qui proviennent simplement des mots : il reste à discourir de celles qui viennent des choses mesmes, lesquelles sont sept en nombre [suit l'énumération des paralogismes hors du langage]. (p. 351)

Mais le mot *fallace* n'appartient pas à son usage courant ; il définit le paralogisme comme un « syllogisme trompeur et captieux » (*ibid.*, p. 337), et utilise généralement les mots « surprise » et « erreur » pour le désigner.

Le mot se trouve dans Littré, avec la définition « Action de tromper en quelque mauvaise intention » (Littré, *Fallace*) et des exemples de Régnier, Froissart et Marot. Il n'appartient plus au vocabulaire français contemporain. Toutefois, Lacan l'ayant utilisé (en jouant sur *fallace* / *phallace*), il semble être encore en usage dans le milieu de la psychanalyse.

### 3. L'anglais *fallacy*

L'anglais *fallacy* (pl. *fallacies*) est beaucoup plus usité que les mots français *sophisme* ou *paralogisme*. Il présente au moins deux significations :

— D'une part, le sens très général de "croyance erronée, idée fausse" [« a wrong belief : a false or mistaken idea » Webster, *Fallacy*].

— D'autre part, il désigne une argumentation ou un raisonnement "invalide", "dont la conclusion ne découle pas des prémisses", et qui peut donc être "trompeur" [« misleading or deceptive »], (*ibid.*).

Le concept de *fallacie* est théorisé dans le cadre de l'étude des conditions de validité des argumentations, V. **Fallacieux (II)**. *Fallacy* étant un mot d'une langue ordinaire, rien ne garantit qu'il désigne un ou des domaines de réalité stables et homogènes, susceptibles de systématisation. Il n'est pas *a priori* évident que l'on puisse théoriser les fallacies plus que la *tromperie*, les *bévue*s, *l'insouciance*, ou la *bêtise*, pour n'envisager que des termes qui lui sont sémantiquement proches.

### 4. Traduire *fallacy*: "paralogisme", "fallace", "fallacie" ?

Selon les contextes, les termes de *paralogisme*, *sophisme*, *argument fallacieux*, voire *fallacie*, peuvent être utilisés pour traduire le mot anglais *fallacy*.

— *Paralogisme* a un usage technique précis et restreint, où il désigne un syllogisme formellement invalide, V. **Paralogisme**. Le substantif *paralogisme* et surtout l'adjectif *paralogique* peuvent donc traduire l'anglais *fallacy*, *fallacious*, dans leurs acceptions logiques. Mais ces termes sont d'usage peu courant et peu intuitif hors de ce domaine spécialisé,

— *Sophisme* renvoie à un discours trompeur à dessein, par paralogisme ou autre manœuvre. Cette imputation d'intention n'est pas forcément présente lorsqu'on parle de paralogisme ou de discours fallacieux, V. **Sophisme**.

— *Fallacieux* traduit bien *fallacious*, et le syntagme "N fallacieux" peut donc traduire "fallacy". On pourrait ressusciter sa base nominale historique *fallace*, et utiliser *fallace*, *fallacieux*, sur le modèle de *délice*, *délicieux*. On peut objecter que le terme est maintenant suranné ; cependant, son correspondant existe dans d'autres grandes langues romanes (esp. *falacia*, it. *falacia*, port. *falácia* ; le mot n'existe pas en roumain). On peut également franciser le terme anglais *fallacy*, en d'autres termes utiliser *fallacie* comme un anglicisme, correspondant à la substantivation du syntagme "un N fallacieux". Le mot est utilisé en français dans les discussions orales sur la théorie des *fallacies*, les pluriels anglais et français se recouvrent orthographiquement. On

obtient ainsi un couple viable, sémantiquement cohérent, *fallacie*,  
*fallacieux*. C'est l'usage qui a été adopté dans cet ouvrage.

---

# Fallacieux (II) : Définitions, théories et listes

## 1. Hamblin, *Fallacies*, 1970

Hamblin a refondé la théorie des fallacies dans un ouvrage de 1970, *Fallacies*, non traduit en français et peu commenté dans la littérature francophone. De même que Perelman a fait revivre l'ancienne rhétorique argumentative à partir de la *Rhétorique* d'Aristote, Hamblin a réactivé l'autre source aristotélicienne de l'argumentation, comme théorie critique, à partir de l'ensemble *Topiques – Réfutations sophistiques*. Les théories de l'*Argumentation dans la langue* ou de la *Logique naturelle* n'abordent pas la question critique ; la *Nouvelle Rhétorique* propose une instance critique idéale, l'auditoire universel, dans une perspective différente de celle mise en œuvre dans les théories des fallacies.

À la suite de Hamblin, l'étude de l'argumentation a été développée comme une critique du discours argumentatif, des argumentations fallacieuses, *fallacies* en anglais ; le terme figure dans les titres de très nombreux ouvrages de critique méthodologique.

Le grand intérêt de la théorie des fallacies est de fonder, par une critique des vices du discours et du raisonnement, une *critique du discours argumentatif*.

## 2. Le concept de fallacie

On trouve dans *Fallacies* les notes définitionnelles suivantes, à propos du concept de *fallacy* ; on remarquera que ces définitions conceptuelles correspondent étroitement à la définition lexicographique, **V. Fallacieux (I)**.

**Fallacy**<sub>1</sub> — Le sens ordinaire de “croyance erronée”, est écarté par Hamblin :

une *fallacy* est une argumentation fallacieuse [...]. Dans une de ses acceptions courantes, le mot *fallacy* ne signifie rien d'autre que “croyance erronée” [*false belief*] (1970, p. 224).

En français, l'adjectif *fallacieux* peut avoir ce même sens :

... l'usage fallacieux qu'on fait de la notion d'identité.

Hamblin ajoute que certaines de ces fallacies

ont reçu des noms spécifiques, alors il ne s'agit absolument pas de fallacies au sens logique mais simplement de croyances erronées. (*ibid.*, p. 48) (voir infra).

Dans cet usage, le mot correspond à un “faux concept” ; il est lui-même *misleading*, **V. Expression**.

**Fallacy<sub>2</sub>** — Dans ce second sens, le mot *fallacy* désigne un *argument contrefait*, pour reprendre un titre de Fearnside & Holther, *Fallacies : the counterfeit of argument* (1959, cité dans Hamblin 1970, p. 11) :

Selon pratiquement toutes les définitions depuis Aristote jusqu'à nos jours, une argumentation fallacieuse, est une argumentation qui semble valide mais qui ne l'est pas. (*ibid.*, p. 12).

Cette définition reçue soulève plusieurs problèmes.

— Le premier problème est celui de ce que signifie *semble valide* :

« À cause de son apparence psychologique, le mot *semble* a souvent été négligé par les logiciens, confortés dans leur croyance que l'étude des fallacies ne les concerne pas » (*ibid.*, p. 253). Depuis Frege les logiciens formalistes ont en effet “dépsychologisé” la logique, lorsqu'elle s'est axiomatisée et a cessé d'être une théorie de la pensée, **V. Logique, Art de penser**. Du point de vue logique, la vérité est une, et si l'erreur est multiple, c'est précisément parce qu'elle est liée à la psychologie ; il n'y a pas de théorie logique de l'erreur. En somme un *fallacious argument* est un argument ou une argumentation qui semblent valides à un lecteur négligent ou mal informé ; c'est le lecteur qui a un problème.

— En second lieu, dans la définition citée supra, par « fallacious argument », Hamblin désigne une *argumentation* fallacieuse, puisqu'il parle de validité. Mais en anglais le mot *argument* peut non seulement une argumentation mais aussi *un argument*. Une *fallacy<sub>1</sub>* est une “croyance erronée” qui peut évidemment servir de prémisse à une argumentation. Comme l'argumentation ordinaire demande la vérité des arguments, une argumentation fondée sur une prémisse fausse est légitimement dite fallacieuse ; c'est une authentique *fallacy<sub>2</sub>*.

Autrement dit, de cet *argument* fallacieux (*fallacious argument<sub>1</sub>*, croyance erronée) dérive une *argumentation* fallacieuse, soit un *fallacious argument<sub>2</sub>*. “Avoir l'air d'être vrai ou valide”, “avoir l'air honnête solide, admissible, croyable” est une propriété partagée par les arguments et les argumentations. Il n'y a pas de différence telle entre les premiers et les secondes qu'on puisse rejeter les uns sans rejeter les autres. Comme l'argumentation, la fallacie est un phénomène unitaire, à la fois substantiel et formel.

La distinction entre fallacie de substance (*fallacies<sub>1</sub>*) et de forme (*fallacies<sub>2</sub>*) est reprise en théorie de l'argumentation, par exemple dans le texte suivant :

On appelle parfois *fallacies* des postulats [*assumptions*], des principes, des façons de voir les choses. Des philosophes ont ainsi parlé de *fallacie naturaliste* [*naturalistic fallacy*], de *fallacie génétique* [*genetic fallacy*], de *fallacie anthropomorphique* [*pathetic fallacy*], de *fallacie de réification des notions* [*fallacy of misplaced concreteness*], de *fallacie de descriptivisme* [*descriptive fallacy*], de *fallacie d'intentionnalité* [*intentional fallacy*], de *fallacie d'émotions* [*affektive fallacy*], et de bien d'autres. En dehors de la philosophie, on entend aussi des gens brillants [*sophisticated people*] qui utilisent le mot “fallacy” pour désigner des choses qui ne sont ni des arguments ni des substituts d'arguments.

Par exemple, le sinologue Philip Kuhn parle d'une "hardware fallacy" : il s'agit selon lui de la croyance erronée, courante chez les intellectuels chinois, que la Chine pourrait importer la science et la technologie occidentales sans importer en même temps les valeurs occidentales (c'est-à-dire décadentes)<sup>72</sup>.

Fogelin & Duggan 1987, p. 255-256

La distinction forme / substance n'est pas facile à maintenir : par exemple, la *fallacie génétique*, citée ici comme exemple de "façon de voir les choses", c'est-à-dire d'une définition substantielle des fallacies (*fallacies*<sub>1</sub>) désigne bien une forme d'argumentation (*fallacy*<sub>2</sub>) qui évalue les êtres et les choses en fonction de leur origine, et que d'ailleurs Hamblin admet dans sa liste des fallacies authentiques.

### 3. Listes de fallacies

Au chapitre intitulé « Le Traitement standard », Hamblin propose quatre listes :

— La liste d'Aristote dans les *Réfutations Sophistiques*, **V. Fallacieux (III)**.

— Les *fallacies* ou *arguments ad —@*, soit une liste de fallacies modernes, désignés par des étiquettes latines de cette forme.

— Les *paralogismes*<sup>@</sup> syllogistiques.

— Des fallacies de méthode scientifique. Sous cet intitulé Hamblin propose les six cas suivants (*ibid.*, p. 46) :

(i) **Pseudo-simplicité** (*simplism or Pseudo-simplicity*) : "L'explication la plus simple est forcément la meilleure".

(ii) **Linéarité stricte** (*exclusive linearity*). Elle suppose qu'une série de facteurs s'ordonnent selon une progression strictement linéaire. La fallacie de linéarité néglige l'existence de seuils et de ruptures dans le développement des phénomènes. C'est une fallacie d'extrapolation : par exemple, la conductivité d'un métal ou d'une solution décroît régulièrement puis chute brutalement à l'approche du zéro absolu.

(iii) **Fallacie génétique** (*genetic fallacy*). Une idée ou une pratique sont condamnées sur la base de leur origine ou de leur provenance : "*Le groupe des Méchants dit la même chose que toi*".

(iv) **Induction invalide** (*invalid induction*), **V. Induction ; Exemple**.

(v) **Statistiques insuffisantes** (*insufficient statistics*) : critique de l'usage laxiste des statistiques.

(vi) **Généralisation hâtive** (*hasty generalisation*), qui peut correspondre à la fallacie d'accident ou d'induction, **V. Accident ; Induction**.

Fogelin (voir *supra*) ajoute les fallacies suivantes :

---

<sup>72</sup> Exemple remarquable des conditions historiques sous-tendant le diagnostic de *fallacy*, si l'on considère la situation actuelle.

(vii) L'appel au naturel, ou fallacie *naturaliste* (*appeal to nature, naturalistic fallacy*). Moore définit cette fallacie de valorisation du "naturel" de la façon suivante : « soutenir [*to argue*] que quelque chose est "bien" [*good*] parce que c'est naturel ou "mal" [*bad*] parce que ce n'est pas naturel est certainement fallacieux ; et pourtant, de tels arguments sont très fréquents » (Moore [1903], p. 45). Cette remarque revient à dire que le mot *naturel* a une orientation argumentative positive, pour bien des gens, mais pas pour le groupe auquel l'auteur s'identifie. La fallacie du *naturel* s'accompagne nécessairement d'une gamme de fallacies de valorisation de *l'artificiel*, du *culturel*, etc., **V. Orientation ; Force des choses.**

(viii) **La fallacie descriptiviste** (*descriptive fallacy*) est une forme de fallacie d'expression, **V. Expression.**

(ix) **Fallacie de réification des notions** : Whitehead a introduit cette expression (*fallacy of misplaced concreteness*) dans le domaine de la philosophie des sciences, pour désigner l'erreur consistant à oublier la distinction entre le *modèle* et la *réalité*, et, plus généralement, entre les mots et les choses.

(x) **La fallacie d'intentionnalité** (*intentional fallacy*), est surtout invoquée en analyse littéraire, pour condamner les interprétations d'une œuvre fondées sur des intentions attribuées à l'auteur. On note que, à l'inverse, dans le domaine du droit, l'argumentation fondée sur les intentions du législateur est reconnue comme valide, **V. Intention du législateur.**

(xi) **La fallacie d'émotion** (*affective fallacy*), **V. Émotion ; Pathos.**

#### 4. "Logique non formelle" et "Pragma-dialectique"

À la suite de Hamblin, à partir des années 1970, la littérature sur les fallacies a connu des développements considérables, avec les travaux en logique informelle et en pragma-dialectique. D'une façon générale, ces travaux ont bien mis en évidence la nécessité d'une prise en compte systématique des conditions pragmatiques dans lesquelles s'exerce le raisonnement langagier ordinaire.

Woods et Walton représentent une première génération post-Hamblin, qui s'est interrogée sur les conditions logiques et pragmatiques de validité d'argumentations à première vue fallacieuses (Woods & Walton 1989, 1992). Woods met l'accent sur les « erreurs de raisonnement », insistant sur la nécessité du formalisme (Woods 2004, 2013). Walton a notamment développé et systématisé une nouvelle vision des schémas d'argumentation incluant leurs « conditions de réfutation » (Walton & al., 2008). La définition de l'argumentation se rapproche de plus en plus de celle du *raisonnement par défaut*<sup>@</sup>.

Les approches dialectiques développées à partir de Hamblin s'intéressent à la forme et à la structure des systèmes de règles pouvant servir de norme à l'argumentation. La théorie pragma-dialectique est un système de ce type (Eemeren et Grootendorst 1992). Elle peut être interprétée de la manière suivante : "Si vous voulez faire avancer votre discussion dans le sens de la résolution rationnelle de

*vosre différend, vous avez plutôt intérêt à suivre cette procédure et à éviter tel et tel type de manœuvre, qui sont contre-productives – c'est-à-dire fallacieuses*". À cette fin, elle propose un système de dix règles<sup>@</sup> dont l'observation est une condition de réussite de l'échange argumentatif.

Toute violation d'une ou plusieurs règles, commise par l'une ou l'autre partie, quel que soit le stade de la discussion, constitue une menace potentielle envers la résolution de la différence d'opinion, et doit en conséquence être considérée comme un mouvement [*a move*] incorrect dans la discussion. Dans l'approche pragma-dialectique, un tel mouvement incorrect dans la discussion constitue une fallacie. Une fallacie [*fallacy*] est ainsi définie comme un acte de langage qui porte préjudice ou qui décourage [*frustrate*] les efforts faits pour résoudre une différence d'opinion ; l'usage du terme fallacie [*fallacy*] est ainsi systématiquement lié aux règles pour la discussion critique. (Emmeren et Grootendorst, 1995, s. p.)

Vouloir résoudre rationnellement un différend est la manifestation d'une volonté spécifique, légitime, qui n'est évidemment pas prérequis pour argumenter. On peut aussi argumenter non pas pour résoudre rationnellement le différend, mais pour le résoudre à son profit, à moindre mal, à tout prix, pour en finir avec cette histoire, pour établir la vérité, pour exprimer ses émotions, pour renforcer son ego, pour passer le temps... On peut également ne pas être intéressé à le résoudre, mais plutôt à l'approfondir ; par exemple lorsque la question est émergente on peut trouver plus intéressant, voire plus rationnel, de bien poser le problème et d'approfondir le différend plutôt que de s'acharner à vouloir le faire disparaître.

## 5. Critique d'une approche des fallacies

L'argumentation langagière se déroule dans des contextes où la question de la vérité est suspendue et parfois le restera au terme du débat. Elle s'exerce également dans le domaine de la décision à prendre d'urgence, alors qu'on est loin de disposer de toutes les informations nécessaires, et que, même si on les avait, la décision n'en découlerait pas mécaniquement. Les arguments touchent des domaines de savoir différents, ils sont fortement hétérogènes ; il y a des arguments *intéressants*, qui contiennent *une part de vérité*, vérité dont on sait qu'il est rare qu'elle soit entièrement dans le même camp. Il est donc impossible de faire intervenir "la vérité" comme un idéal régulateur unique dans toutes les situations argumentatives. D'autre part, un locuteur peut avancer un argument faible voire douteux, à titre exploratoire, tout en soulignant explicitement son caractère incertain : il n'y a là rien de fallacieux. Il est donc difficile de s'en tenir à une approche des fallacies fondée sur les concepts de vérité et de validité tels qu'ils sont définis en logique traditionnelle pour seuls idéaux régulateurs de l'argumentation.

**Atomisme discursif** — La réduction de l'analyse de l'argumentation à la recherche des arguments et à leur validation / invalidation éventuelle suppose une première opération de découpage d'un bref passage discursif dans lequel l'analyste croit déceler tel argument ou tel paralogisme. Mais l'opération de base, la délimitation du fragment discursif pris en considération doit elle-même être techniquement justifiée. Elle est fallacieuse si le segment a été mal découpé, **V. Balises ; Marqueurs**. L'argument est situé dans un contexte plus vaste délimité par la portée de la question argumentative, incluant les répliques des adversaires, **V. Stase ; Question**. L'environnement argumentatif de l'argument doit être traité avec l'argument lui-même.

**Mise hors-jeu de l'évaluateur** — Qui porte le diagnostic de *fallacy* ? En principe le logicien, ou le quasi-logicien, supposé occuper la fonction "méta" d'évaluateur de manière neutre et objective, comme s'il n'avait pas d'intérêt pour la question substantielle déterminant les argumentations, mais seulement un intérêt pour la correction des discours, évaluée en fonction de règles *a priori* et externes au débat. Des programmes entiers d'enseignement sont construits sur ce présupposé. Or cette position est intenable dans le cas de l'argumentation portant sur des questions particulières concrètes [*actual, practical argument*], comme le souligne Hamblin (1970, p. 244), **V. Normes ; Règles ; Évaluation**. Les évaluateurs ne sont pas hors-jeu, ils sont des participants comme les autres.

**Élimination de la langue naturelle** — Tous ces éléments – mise hors-jeu de l'évaluateur, atomisme, réductionnisme – se retrouvent dans le conseil pratique par lequel se termine l'article de l'*Encyclopedia of Philosophy* sur les *fallacies* :

Un des instruments les plus efficaces contre les fallacies est la condensation par laquelle on extrait la substance de l'argumentation d'une masse de verbiage [*a mass of verbiage*]. Mais cette technique a aussi ses dangers : elle peut conduire à une simplification excessive, en d'autres termes au paralogisme *a dicto secundum quid*, qui omet certains traits pertinents de l'argumentation examinée. Quand nous suspectons une *fallacy*, nous devons d'abord dégager exactement l'argumentation ; et, en général, la meilleure façon de faire est d'en extraire d'abord les caractéristiques principales, puis de tenir compte de toutes les subtilités et de toutes les restrictions pertinentes. (Mackie 1967, p. 179)

Tout le monde en convient, mais les détails de la mise en pratique restent à déterminer. Même si l'on était d'accord avec la méthode, le problème de la mise en œuvre de la solution proposée resterait non résolu, rien n'étant dit sur la façon de traiter le langage naturel et la parole, perçus de manière quelque peu contradictoire comme un médium sans substance, mais pourtant vicieux.

Les argumentations communes sont menées en langue naturelle, accusée de travestir la logique, en lui ajoutant du *verbiage*<sup>@</sup> insignifiant, d'être le vecteur de l'erreur, et de permettre le camouflage des intérêts égoïstes sous couvert de poursuite de la vérité. Dès lors, l'analyse des arguments et l'élimination des *fallacies* supposent le

contournement du langage. La fée argumentation doit se dépouiller les oripeaux langagiers de la sorcière rhétorique. À quoi on peut objecter que la langue naturelle est à l'argumentation naturelle ce que la résistance de l'air est au vol de la colombe légère :

C'est ainsi que la colombe légère, pourrait croire lorsqu'elle fend d'un vol rapide et libre l'air dont elle sent la résistance, qu'elle volerait encore plus rapidement dans le vide. (Kant [1781], p. 43)

La langue naturelle n'est pas un *obstacle* mais la *condition* de l'argumentation ordinaire.

**Le diagnostic de fallacie doit être justifié** — La critique de l'argumentation n'échappe pas à l'argumentation. D'une façon générale, le concept de fallacie est un concept critique, qui doit lui-même être critiqué, ce qui ne signifie pas qu'il est sans pertinence. Dire qu'une argumentation est fallacieuse est une affirmation diagnostique qui doit s'appuyer sur de bonnes raisons, sous peine d'être elle-même considérée comme fallacieuse. Dans un second temps, l'argumenteur dit fallacieux peut exercer son droit de réponse et s'employer à réfuter l'accusation de sophisme. Cette réponse peut elle-même être contestée. La clôture intervient sur une décision des participants, externe au jeu lui-même, **V. Règles ; Normes ; Évaluation.**

---

## Fallacieux (III) : Aristote

Les études d'argumentation se rattachent à deux sources aristotéliennes, d'une part, les théories rhétoriques et dialectiques, exposées dans la *Rhétorique* et les *Topiques*, et d'autre part l'analyse critique des enchaînements fallacieux (paralogismes, enthymèmes apparents) dans les *Premiers Analytiques*, la *Rhétorique* et essentiellement dans les *Réfutations sophistiques*. Cette dernière ligne est à la base du « traitement standard des *fallacies* » dont Hamblin a retracé l'histoire (*Fallacies*, 1970).

Les définitions des *Réfutations sophistiques* sont reprises par tous les ouvrages qui traitent des argumentations fallacieuses. L'intitulé de *Réfutations sophistiques* est ambigu : d'abord, selon la plaisanterie traditionnelle, il ne s'agit pas "d'une description adéquate du contenu de l'ouvrage", c'est-à-dire d'un ensemble de réfutations (portant sur des thèses déterminées) qui seraient sophistiques, mais "des réfutations des argumentations des sophistes". L'objet de l'ouvrage est l'analyse des réfutations telles que les pratiquent les sophistes.

Aristote y distingue deux classes de paralogismes, les paralogismes *liés au langage* et les paralogismes *hors du langage*. Par "langage", il faut entendre langage utilisé dans le raisonnement, le discours contrôlé du raisonnement dialectique, **V. Dialectique**.

À côté de la liste des 28 schèmes argumentatifs énumérés dans II, 23, la *Rhétorique* énumère dix « lieux des enthymèmes apparents » (*Rhét.*, II, 24, 1400b35-01a5 ; Chiron, p. 403-412), qui sont des « paralogismes dus aux procédés de raisonnement », (*Rhét.* II, 24, note 1 à 1401b1 ; Dufour, p. 127). Ce voisinage pourrait laisser penser que les 28 enthymèmes de II, 23 sont logiquement valides, ce qui n'est pas le cas, **V. Typologies (II) ; Expression**.

### 1. Les paralogismes des *Réfutations sophistiques*

**Six paralogismes liés au discours** [*in dictione*] — « Les vices qui produisent la fausse apparence d'un argument en dépendance du discours sont au nombre de six : ce sont l'*homonymie*, l'*amphibolie*, la *composition*, la *division*, l'*accentuation* et la *forme de l'expression* » (Aristote, *R. S.* 165b, 20-30 ; p. 7).

**Sept paralogismes hors du discours** [*extra dictionem*] — Les paralogismes dits, de manière purement négative "hors du langage", correspondent en fait à des erreurs de méthode et de raisonnement :

Pour les paralogismes indépendants du discours, il y en a sept espèces : premièrement, en raison de l'*accident* ; secondement, quand une *expression* est prise au sens absolu ou non absolu, mais sous un certain aspect, ou en considérant le lieu, ou le temps ou la relation ; troisièmement, en raison de l'*ignorance de la réfutation* ; quatrièmement, en raison de la *conséquence* ;

cinquièmement, en raison de la *pétition de principe* ; sixièmement, c'est de poser comme *cause* ce qui n'est pas cause ; et septièmement, c'est de réunir *plusieurs questions* en une seule. (R. S., 166b, 20-30 ; p. 14)

**Tableaux des paralogismes (*enthymèmes apparents*)** — Ce tableau présente la liste des paralogismes des *Réfutations Sophistiques*. La première colonne les nomme d'après cet ouvrage, et renvoie à l'entrée qui traite du paralogisme considéré. Ces entrées prennent en compte, le cas échéant, les réflexions sur les paralogismes contenues dans la *Rhétorique*.

*Première colonne* : Les paralogismes des *Réfutations Sophistiques* (trad'Tricot).  
*Seconde colonne* : Terme latin encore usité — Terme anglais — Entrée correspondante.

<b>Six paralogismes « tenant au discours »</b> (R. S., 165b-167a ; p. 7-14) (lat. <i>in dictione</i> ; ang. <i>dependant on language</i> ; <i>verbal fallacies</i> )	
1. Homonymie	lat. <i>æquivocatio</i> — ang. <i>ambiguity, equivocation, homonymy</i> — <b>V. Homonymie</b>
2. Amphibolie	lat. <i>amphibolia</i> — ang. <i>amphiboly</i> — <b>V. Amphibolie</b>
3. Composition	lat. <i>fallacia compositionis</i> — ang. <i>composition of words</i> — <b>V. Composition</b>
4. Division	lat. <i>fallacia divisionis</i> — ang. <i>division of words</i> — <b>V. Division</b>
5. Accentuation	lat. <i>fallacia accentis</i> — ang. <i>wrong accent</i> — <b>V. Paronymie</b>
6. Forme du discours	lat. <i>fallacia figuræ dictionis</i> — ang. <i>form of expression ; misleading expression</i> — <b>V. Expression</b>

Sept paralogismes « indépendants du discours » (R. S., 166b-168b ; p. 14-23) (lat. <i>extra dictionem</i> ; ang. <i>outside of language</i> )	
1. « L'accident » (p.14)	lat. <i>fallacia accidentis</i> — ang. <i>accident</i> — <b>V. Accident ; Définition ; Catégorisation</b>
2. « Quand une expression employée particulièrement est prise comme employée absolument » et inversement (p. 15)	lat. <i>a dicto secundum quid ad dictum simpliciter</i> — ang. <i>the use of words absolutely or in a certain respect</i> — <b>V. Circonstances ; Distinguo</b>
3. « on n'a pas défini ce qu'est la preuve ou la réfutation » (p. 17)	lat. <i>ignoratio elenchi</i> ; ang. <i>misconception of refutation</i> ; <i>evading the question</i> ; <i>red herring</i> — <b>V. Ignorance de la réfutation ; Évitement de la question</b>
4. « Pétition de principe » (p. 19)	lat. <i>petitio principii</i> ; ang. <i>assumption of the original point</i> ; <i>begging the question</i> — <b>V. Cercle vicieux</b>
5. « en raison de la conséquence » (p. 14)	lat. <i>fallacia consequentis</i> — ang. <i>consequent</i> — <b>V. Implication, Déduction, Cause</b>
6. « on prend comme cause ce qui n'est pas cause » (p. 20)	lat. <i>non causa pro causa</i> — ang. <i>non cause as cause</i> — <b>V. Cause</b>
7. « on réunit plusieurs questions en une seule » (p. 22)	lat. <i>fallacia quæstionis multiplicis</i> — ang. <i>many questions</i> ; <i>complex question</i> — <b>V. Questions chargées</b>

Cette terminologie peut paraître obscure, mais le sens de l'entreprise est parfaitement clair. Il s'agit d'élaborer, par le biais d'une *critique du langage et du discours*, un programme de "grammaire pour l'argumentation", dont la visée est de favoriser la production d'argumentations ouvertes, compréhensibles et critiquables.

## 2. Fallacies, jeu dialectique et inférences

Dans la terminologie contemporaine, on appelle *fallacy* une inférence invalide. Or, d'après Hintikka, la notion de fallacie, au sens aristotélicien, renvoie bien à quelque chose *d'invalide*, mais pas à une *inférence* invalide ; et par *inférence*, on peut entendre ici *argumentation* :

Je propose d'appeler "fallacie des fallacies" [*fallacy of fallacies*] l'erreur selon laquelle une fallacie serait une inférence invalide [*mistaken inference*], et j'espère qu'une fois reconnue, elle mettra un point final à la littérature traditionnelle sur les prétendues fallacies. (1987, p. 211)

Autrement dit, on ne peut pas définir une fallacie comme "une argumentation, fallacieuse" ; seules certaines fallacies peuvent être

« considérées comme des erreurs de logique ou de conception » (ibid.). Positivement, Hintikka considère qu'originellement, une fallacie est *un mouvement ne respectant pas une des règles du jeu dialectique*. La notion de fallacie se comprend

dans le cadre de la théorie et de la pratique des jeux interrogatifs [*interrogative games*]. Les fallacies aristotéliennes sont essentiellement des erreurs dans les jeux interrogatifs [*questioning games*], et accessoirement, il peut s'agir d'erreur dans un raisonnement déductif, ou, plus généralement, logique. (*Ibid.*).

C'est dans cette acception que la théorie pragma-dialectique utilise le terme.

Les fallacies *liées au discours* examinent les conditions de bonne formation d'une proposition, qui lui permettront de figurer comme prémisses dans une inférence syllogistique correcte ; la fallacie d'*accident* est le produit d'une erreur dans la méthodologie de la définition ; *l'ignorance de la réfutation* traduit une mauvaise conception des enjeux de la discussion et du problème ; la fallacie de *plusieurs questions* est également un "coup interdit" dans le jeu dialectique, où l'on doit sérier les problèmes et éviter d'impliciter les accords. Ces différents cas manifestent clairement la nature non inférentielle des fallacies, et, pour les deux derniers, leurs liens à des contextes de discussion régis par des règles.

---

# Fallacieux (IV) - Les Modernes : Port-Royal, Bacon, Locke

## 1. Une perspective anthropologique et morale sur le débat, Arnauld et Nicole, *La logique ou l'art de penser*, 1662

La *Logique ou l'art de penser*, dite "Logique de Port-Royal" d'Arnauld et Nicole (1662) reprend les paralogismes aristotéliens dans son chapitre XIX « Des manières de mal raisonner qu'on appelle sophismes », alors que son chapitre XX « Des mauvais raisonnements que l'on commet dans la vie civile, & dans les discours ordinaires » consacre à la fois l'éclatement de la notion et son ouverture sur l'anthropologie et la morale. Les citations suivantes respectent l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation du texte de l'édition de référence, Clair & Girbal 1965.

### 2.1 Reprise des sophismes aristotéliens

La liste proposée au chapitre XIX fusionne les deux types de fallacies aristotéliennes, dans et hors du discours, V. **Fallacieux (III)**. *Les fallacies liées au discours* sont regroupées sous deux rubriques, « Passer du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé » et « Abuser de l'ambiguïté des mots, ce qui se peut faire en diverses manières » (homonymie, amphibolie, accentuation, forme du discours). Quant aux fallacies *hors du discours*, la liste ajoute deux nouveaux types, la fallacie de *dénombrément imparfait*, et la fallacie *d'induction défectueuse*.

### 2.2 Une approche anthropologique et morale des fallacies

Le chapitre XX ne correspond plus à un souci logique ou scientifique, et n'a aucun lien avec les exercices dialectiques. Il est orienté vers la construction d'une morale, voire d'une ascèse du débat ; on peut en extraire des règles pour la discussion guidée par la recherche de la vérité. Dans ce qui suit, les différents sophismes sont désignés par une expression extraite de leur définition.

**(1) « Prendre notre intérêt pour motif de croire une chose »** — La première des causes qui déterminent la croyance est l'esprit d'appartenance à « une nation, une profession, un Institut ... un pays... un Ordre » (p. 261-262). Les croyances d'un individu sont déterminées non par le vrai en soi, mais par sa position sociale ; il les emprunte au groupe où il trouve « son intérêt » et qui fonde son identité.

**(2) « Sophismes et illusions du cœur »** — Ce sophisme correspond aux fallacies d'amour et de haine (*ad amicitiam, ad amorem, ad odium*), c'est une forme d'argumentation *pathétique*<sup>@</sup>.

De sorte qu'encore que [les hommes] ne fassent pas dans leur esprit ce raisonnement formel : Je l'aime, donc c'est le plus habile homme du

monde : je le hai, donc c'est un homme de neant ; ils le font en quelque sorte dans leur cœur. (p .263).

**(3) « [Les personnes] qui veulent tout emporter par autorité »**

[Elles] décident tout par un principe fort general & fort commode, qui est qu'ils ont raison, qu'ils connaissent la vérité; d'où il ne leur est pas difficile de conclure, que ceux qui ne sont pas de leurs sentimens se trompent : en effet, la conclusion est nécessaire. (P. 263).

La prétention à la vérité de la personne autoritaire lui apporte une certitude immédiate, dans le domaine profane comme dans le domaine sacré ; elle ne voit pas la nécessité de l'argumentation, **V. Autorité.**

**(4) « L'habile homme »** — Selon le sophisme de l'habile homme,

si cela étoit, je ne serois pas un habile homme, or je suis un habile homme, donc, cela n'est pas. (P. 264).

Le sophisme de l'habile homme est un argument pathétique<sup>@</sup>. Ce sophisme est une spécification du précédent :

Quoi ? si le sang, disoient-ils, avoit une revolution circulaire dans le corps [...] j'aurois ignoré des choses importantes dans l'Anatomie [...]. Il faut donc que cela ne soit pas. (P. 264).

*L'orgueil* amène au rejet de la découverte, qui aurait dû rendre *humble* tous les orgueilleux qui ne l'ont pas faite, et qui auraient pu la faire.

C'est une fallacie d'orgueil, *ad superbiam*.

Selon les sophismes 1-4, le locuteur doit travailler sur lui-même du point de vue moral et psychologique. Les sophismes suivants, de 5 à 9, énumèrent les pièges de l'argumentation en interaction.

**(5) « Ceux qui ont raison, & ceux qui ont tort parlent presque le même langage »**

Tout est dans le *presque* :

Il n'y a presque point de plaideurs qui ne s'entr'accusent d'allonger les procès, & de couvrir la vérité par des adresses artificieuses\* ; & ainsi ceux qui ont raison, & ceux qui ont tort parlent presque le même langage, & font les mêmes plaintes, & s'attribuent les uns aux autres les mêmes défauts. (\**des artifices* ; p. 261-262).

De ce constat dérive une recommandation, à l'adresse « des personnes sages et judicieuses », que l'on peut désigner comme une *Première Règle* :

[établir suffisamment] la vérité & la justice de la cause qu'ils soutiennent (p. 265),

avant de passer à la méta-discussion critique sur la façon de discuter de leurs opposants. Ceci présuppose que l'argumentateur est capable d'établir la vérité et de rendre la justice hors dialogue.

**(6) « La contradiction maligne et envieuse »**

*"C'est un autre que moi qui l'a dit, cela est donc faux : ce n'est pas moi qui ai fait ce Livre, il est donc mauvais"*. C'est la source de l'esprit de contradiction si ordinaire parmi les hommes, & qui les porte, quand ils entendent ou lisent quelque chose d'autrui, à considérer peu les raisons qui les

pourraient persuader, & à ne songer qu'à celles qu'ils croient pouvoir opposer. (p. 266).

De ce constat dérive une nouvelle recommandation sur la façon de se comporter vis-à-vis de ses opposants, soit une *Deuxième Règle* : « n'irriter que le moins qu'on peut leur envie & leur jalousie en parlant de soi », et « se cacher dans la presse\* », c'est-à-dire ne pas se singulariser. (\**la foule* ; p. 266)

**(7) « Les contredisans » ; « l'esprit de dispute » —**

Ainsi, à moins qu'on ne se soit accoutumé par un long exercice à se posséder parfaitement, il est difficile qu'on ne perde de vûe la vérité dans les disputes, parce qu'il n'y a gueres d'activité qui excite plus les passions. (P. 270)

C'est ce qui rend les disputes interminables (*ibid.*). D'où la recommandation adressée aux disputeurs, *Troisième Règle* :

Ils n'accuseront jamais leurs adversaires d'opiniâtreté, de temerité, de manquer de sens commun, avant que de l'avoir bien prouvé. Ils ne diront point, s'ils ne l'ont fait voir auparavant, qu'ils tombent en des absurdités & des extravagances insupportables : car les autres en diront autant de leur côté. (*Id.*)

On prendra soin « de ne tomber pas soi-même le premier dans ces défauts » (p. 271). La pratique est dénoncée non pas comme violation d'un principe logique mais par une petite comédie de mœurs où est mis en scène un dialogue de sourds (p. 270-271). L'éducation au débat n'est pas confiée à la logique dialectique mais au théâtre.

Les observations (6) et (7) ont un lien évident avec le péché de *contentio*, V. «Péchés de langue» ; **Consensus et dissentus.**

De la constatation que « parler de soi-même et des choses qui nous concernent » peut « exciter l'envie et la jalousie » découle une nouvelle recommandation : lorsqu'on défend la vérité, il convient de ne pas s'exposer ; les argumentateurs devraient plutôt « chercher, en se cachant dans la foule, à échapper à l'observation, afin que la vérité qu'ils proposent puisse être vue seule dans leur discours » (p. 273).

**(8) « Les complaisans »**

Car comme les contredisans prennent pour vrai le contraire de ce qu'on leur dit, les complaisans semblent prendre pour vrai tout ce qu'on leur dit ; & cette accoutumance corrompt premièrement leurs discours, & ensuite leur esprit.

Ce sophisme d'acceptation sans examen anticipe sur la fallacie de *modestie*<sup>@</sup> (*ad verecundiam*) définie par Locke. Sont visés ceux qui « au milieu de la contestation se mutinent à se taire, affectant un orgueilleux mépris ou une sottement modeste fuite de contention », c'est-à-dire de la dispute (p. 270-271 ; nous soulignons).

**(9) « Défendre son sentiment et non pas la vérité » —** L'attachement à sa façon de penser fait que

l'on ne regarde plus dans les raisons dont on se sert si elles sont vraies ou fausses ; mais si elles peuvent servir à persuader ce que l'on soutient ;

l'on emploie toute sorte d'arguments bons et mauvais, afin qu'il y en ait pour tout le monde. (p. 272).

C'est en somme ce que disait déjà le sophisme (1), avec la précision que non seulement la justification du préjugé remplace l'argumentation du vrai, mais que ces causes jugées bonnes s'accommodent d'être soutenues de mauvais arguments.

Pour clore cette section, la *Logique* formule une nouvelle recommandation, qui correspond à une sorte de *Règle préliminaire* :

N'avoir pour fin que la vérité, & n'examiner avec tant de soin les raisonnemens, que l'engagement même ne puisse pas tromper. (p. 274).

— Mais c'est précisément ce que dira de lui-même chacun des disputeurs, voir (5). À travers cette recommandation se lit l'échec pratique de l'entreprise de dénonciation des sophismes.

## 2. Fallacies et théorie de l'esprit : Bacon, *Novum Organum*, 1620

Hamblin considère que le *New Organon* ("Nouvel Organon") de Francis Bacon marque un tournant psychologique dans la conception des fallacies (Hamblin 1970, p. 146 ; voir Walton, 1999). Bacon rompt le lien des fallacies à la logique et à la dialectique pour réorienter leur étude vers le champ des sciences empiriques et du développement du savoir. Le savoir étant construit par observation et induction, les fallacies sont le produit de déformations de la perception, auxquelles il assigne quatre sources, ou "idoles". Le terme grec d'où est tiré *idole* signifie « simulacre, fantôme » (Bailly [1901], [*eidolon*]) ; littéralement, une fallacie est un *simulacre*, un *fantôme d'argument*.

XXXIX Quatre espèces d'Idoles assaillent l'esprit humain, et pour plus de précision, nous leur avons donné des noms, appelant la première Idoles de la Tribu (*I. of the Tribe*), les deuxièmes idoles de la Caverne (*I. of the Den*), les troisièmes Idoles du Marché (*I. of the Market*) et les quatrièmes Idoles du théâtre (*I. of the Theater*) ([1620], p. 20).

— **Les idoles de la tribu**, c'est-à-dire de l'humanité, correspondent aux déformations que l'esprit humain impose, de par sa structure, à la réalité. L'esprit n'est pas une table rase mais un miroir déformant ; ce fait est à la source des fallacies de subjectivité épistémique **V. Fond**.

— **Les idoles de la caverne** sont le produit de l'éducation et de l'histoire de chaque individu, c'est-à-dire les préjugés et les fausses *évidences*<sup>@</sup>, notamment celles qui sont attachées à *l'autorité*<sup>@</sup>.

— Les idoles de la **place publique** sont les mots eux-mêmes, qui souffrent d'ambiguïté et imposent à la pensée de fausses apparences. Ils « font violence à l'entendement, jettent tout dans la confusion et entraînent l'humanité dans de vaines et innombrables controverses et fallacies » (p. 21), **V. Fallacieux (III)**.

— Les idoles du théâtre correspondent aux dogmes des systèmes de philosophie, et aux perversions des règles de la démonstration (p. 22) (Bacon [1620], § 39-44 ; p. 17-20).

Cette énumération rassemble des inférences fallacieuses et de fallacies substantielles.

---

### 3. Raisonnements scientifique vs raisonnements fallacieux : Locke, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, 1690

Dans une brève section de l'*Essai*, Locke présente

quatre sortes d'arguments dont les hommes ont accoutumé de se servir en raisonnant avec les autres hommes, pour les entraîner dans leurs propres sentiments, ou du moins pour les tenir dans une espèce de respect qui les empêche de contredire » ([1690], L. IV, chap. 17, *De la raison*, § 19-22) :

Ces arguments sont les arguments :

*ad judicium*, V. **Fond**

*ad verecundiam*, V. **Modestie**

*ad ignorantiam*, V. **Ignorance ; Vertige**

*ad hominem*<sup>@</sup>.

Leur définition est conforme à la définition rhétorique de l'argument comme moyen de pression exercée sur l'auditoire, V. **Logos, Ethos, Pathos**.

Locke redéfinit la notion de fallacie hors de toute problématique aristotélicienne, et reconnaît comme seuls valides les arguments sur le fond (*ad judicium*), c'est-à-dire les « preuves tirées de quelque une des sources de la connaissance ou de la probabilité » ([1690], p. 573-574)

Il rejette les trois premiers arguments au motif que, au mieux, ils peuvent « me disposer peut-être à recevoir la vérité, mais il ne contribue en rien à m'en donner la connaissance » :

Car I. [*ad verecundiam*] de ce que je ne veux pas contredire un homme par respect, ou par quelque autre considération que celle de la conviction, il ne s'ensuit point que son opinion soit raisonnable. II. [*ad ignorantiam*] Ce n'est pas à dire qu'un autre homme soit dans le bon chemin, ou que je doive entrer dans le même chemin que lui par la raison que je n'en connais point de meilleur. III. [*ad hominem*] Dès-là qu'un homme m'a fait voir que j'ai tort, il ne s'ensuit pas qu'il ait raison lui-même. Je puis être modeste [*ad verecundiam*], et par cette raison ne point attaquer l'opinion d'un autre homme. Je puis être ignorant [*ad ignorantiam*], et n'être pas capable d'en produire une meilleure. Je puis être dans l'erreur [*ad hominem*], et un autre peut me faire voir que je me trompe. Tout cela peut me disposer peut-être à recevoir la vérité, mais il ne contribue en rien à m'en donner la connaissance : cela doit venir des preuves, des arguments, et d'une lumière qui naisse de la nature des choses mêmes, et non de ma timidité, de mon ignorance, ou de mes égarements. (*Id*)

On remarque que si les trois arguments fallacieux correspondent bien à des schémas d'argumentation, l'argument *ad judicium* ne correspond pas à un seul schéma d'argumentation mais à tout type de raisonnement reconnu comme scientifiquement valide.

Leibniz ([1765]) a nuancé cette vision des arguments fallacieux (voir les entrées mentionnées ci-dessus).

## Fausse cause ► Causalité (II)

---

### Fausse piste

La stratégie de la fausse piste est une stratégie de diversion, d'évitement de la question. Elle correspond à la *red herring fallacy* en anglais. Le *red herring* est le hareng fumé, devenu plus ou moins rouge au cours du traitement, dont on dit qu'il était utilisé par les fuyitifs pour lancer les chiens sur une fausse piste. L'expression, très usitée en anglais, est utilisée au sens figuré pour désigner quelque chose permettant de « distraire l'attention de la question fondamentale. » (*OED, Red Herring*). Un *red herring* est un distracteur faisant dévier la discussion vers d'autres pistes, V. **Pertinence.**

---

# Figure

Le terme *figure* est utilisé en rhétorique, en syllogistique et en théorie des fallacies.

— En logique, les *figures* du *syllogisme*<sup>@</sup> correspondent aux différentes formes du syllogisme, selon fonction de la position du moyen terme dans les prémisses

— En théorie des fallacies la *fallacie d'expression*<sup>@</sup> *trompeuse* [*misleading expression*] est parfois désignée comme *fallacie de figure du discours*.

— La théorie des figures est une composante essentielle (*elocutio*) de la construction du discours argumentatif, V. **Rhétorique**

## 1. Diversité des fonctions des figures en contexte argumentatif

Les figures de rhétorique sont des variations dans la manière de signifier « qui donnent au discours plus de grâce et de vivacité, d'éclat et d'énergie » (Littré, *Figure*). La rhétorique des figures distingue d'une part, les figures de *mots* ou tropes, comme la métaphore et, d'autre part, les figures de *discours*, comme le parallélisme ou l'ellipse.

Toute forme d'organisation discursive saillante et récurrente peut être considérée comme une figure de discours, à commencer par l'argumentation ou la description en général. L'enthymème<sup>@</sup> peut être considéré comme une figure (*enthymémisme*), ainsi que la réfutation<sup>@</sup>, la *prolepse*<sup>@</sup>, ou encore l'*antanaclase* qui renverse les *orientations*<sup>@</sup> *argumentatives*, l'*analogie*<sup>@</sup>, l'*interprétation*<sup>@</sup>, ainsi que tous les schèmes argumentatifs, par exemple les figures dites d'*annomination* jouant sur les *noms propres*<sup>@</sup> et d'*interprétation*<sup>@</sup>.

Les *figures d'opposition*<sup>@</sup> sont toutes directement interprétables comme argumentatives, dans la mesure où elles correspondent à divers formats de la confrontation Discours / Contre-discours. D'autres types de figures jouent un rôle dans la construction des formes argumentatives. Par exemple, une figure de disposition syntaxique, comme le parallélisme, peut jouer le rôle de marqueur d'*analogie*<sup>@</sup> ou d'*antithèse*<sup>@</sup>.

Métaphore, métonymie, synecdoque et ironie sont considérées par Burke comme les quatre principaux tropes (« four master tropes »). La métaphore comme modèle tendant vers l'identification des domaines a une fonction argumentative bien spécifique. D'autre part, il y a une correspondance entre les mécanismes de la *métonymie*<sup>@</sup> et de la synecdoque et ceux qui légitiment le passage d'un argument à une conclusion. L'*ironie*<sup>@</sup> est un cas très particulier d'argumentation, où le locuteur réfute une assertion en la répétant dans une situation où elle est clairement intenable.

Sans prétendre ramener toutes les figures à la situation argumentative, on peut observer que la définition classique-rationaliste de l'argumentation

repose sur l'idée qu'argumenter c'est tenter de faire admettre un discours (la conclusion) sur la base de bonnes raisons (arguments). Or faire admettre, c'est d'abord faire paraphraser et faire répéter ; pour faire répéter il faut faciliter la mémorisation, et on peut employer pour cela des figures de sons, des parallélismes ou n'importe quel autre format d'expression.

Les dictionnaires de rhétorique littéraire incluent des entrées relevant du champ de l'argumentation. Dans *Gradus. Les procédés littéraires – Dictionnaire* de Dupriez (1984), on trouve par exemple, les entrées *argumentation, argument, déduction, enthymème, épichérème, exemple, induction, réfutation, paralogisme, prémisse, raisonnement, sophisme...* ainsi que divers types d'arguments. Ces concepts ne relèvent pas spécifiquement du domaine littéraire, mais constituent des concepts de base du champ de l'argumentation.

## 2. Figures et projet persuasif

Dans la *Poétique*, Aristote définit la métaphore comme « l'application à une chose d'un nom qui lui est étranger par un glissement du genre à l'espèce, de l'espèce au genre, de l'espèce à l'espèce, ou bien selon un rapport d'analogie » (1457b5 ; Magnien, p. 139). Cette définition couvre largement le domaine des figures des mots, dont la métaphore est un cas particulier. Les exemples de métaphore, au sens contemporain du terme, cités par Aristote sont des métaphores proportionnelles :

Une coupe entretient avec Dionysos le même rapport qu'un bouclier avec Arès. On dira donc que la coupe est le “le bouclier de Dionysos” et que le bouclier est “la coupe d'Arès” ; ou encore, la vieillesse entretient avec la vie le même rapport que le soir avec la journée, on dira donc que le soir est “la vieillesse du jour” et la vieillesse “le soir de la vie”.

1457b20 ; Magnien, p. 140

La *Rhétorique* traite de la recherche des moyens de persuasion disponibles dans une affaire donnée. Ces moyens sont tirés du pathos, de l'éthos et du logos :

La persuasion résulte toujours ou bien des sentiments qu'éprouvent les juges eux-mêmes, ou bien de l'image qu'ils se font de l'orateur, ou bien d'une démonstration. (1403b10 ; Chiron, p. 425)

La persuasion par le logos est tirée de « ce qui donne aux faits eux-mêmes la capacité de persuader » (1403b15 ; id., p. 426). Idéalement, « ce qui est juste, c'est de débattre à l'aide des faits eux-mêmes » (1404a, id. p. 427), la persuasion éthotique et pathémique serait alors superflue. Mais cela n'est pas possible « à cause de la médiocrité de la vie politique [...] [et] « des auditeurs » (1403a30 ; id. p. 427); (1404a5 ; *ibid.*). Il s'ensuit que les arts du langage, de l'action et du style « ont quand même un petit quelque chose de nécessaire dans tout enseignement » (1404a5 ; *ibid.*) — mais pas dans la science : « personne n'en tient compte pour enseigner la géométrie » (1404b10 ; *ibid.*).

Dans le monde pratique, pathos et ethos sont en fait les outils de persuasion les plus efficaces. À l'oral, la persuasion par l'émotion et l'image de soi est produite par l'action oratoire, en particulier par la voix, et à l'écrit, par le style, « car les discours écrits tirent leur force davantage du style que de la pensée » (1404a15 ; Chiron, p. 428). Et dans tous les discours, en poésie comme en prose, c'est la métaphore (c'est-à-dire la figure) qui a « le plus grand pouvoir » (1405a1 ; Chiron, p. 433); elle donne au langage « clarté, agrément et étrangeté » (1405a1 ; p. 405). La conclusion générale est claire : la métaphore est l'arme ultime d'une persuasion efficace.

Néanmoins, selon la *Rhétorique*, pour être efficaces, le travail de l'expression « [doit] passer inaperçu » ; l'orateur doit « faire l'effet de parler de façon non pas fabriquée mais naturelle » (1404b15 ; p. 431), car seul le naturel est persuasif. La figure est donc convaincante dans la mesure où elle est astucieusement enfouie dans le discours. Ceci est tout à fait opposé au concept baroque moderne de métaphore surprenante et brillante, qui soumet les auditeurs par le plaisir qu'elle leur procure.

### 3. Critique des figures, V. Ornement et argument.

---

## Flou, Vague

*Flou* se dit d'un style artistique (dessin, gravure, peinture, sculpture, photographie) où les traits et les coloris sont "légers, estompés, adoucis, indécis, dégradés" (d'après TLFi, *Flou*). Jugé du point de vue d'une esthétique classique, ce caractère flou est vu comme un « manque de vigueur, de netteté » et interprété comme une insuffisance technique. L'expression "flou artistique" renvoie à l'usage calculé du flou dans un but esthétique, ou dans une tentative de dissimuler des insuffisances de tous ordres. De façon analogue, un discours flou est suspecté de dissimuler des intentions cachées.

Le flou s'oppose au net. La perception des objets est *nette* si ses contours se détachent de leur environnement, et si on peut observer les détails. Elle est *floue* si la forme des objets n'est pas perceptible. De façon analogue, le *flou* brouille les frontières entre les *catégories*<sup>@</sup>, efface leurs différences, mettant ainsi en continuité des catégories distinctes.

L'appartenance à une catégorie peut être définie en référence à un ensemble d'êtres appartenant typiquement à la catégorie. On doit alors distinguer à la périphérie de la zone *nette* des êtres prototypiques de la catégorie une zone de plus en plus *floue* constituée par les objets qui appartiennent de moins en moins à la catégorie.

Cette zone réunit des êtres *cas-limites*, dont l'appartenance à une catégorie est discutable, ou que l'on peut rattacher à plusieurs catégories.

### Le flou comme zone frontière ouverte à la discussion

Peirce (1902) définit le mot anglais *vague* en relation avec les variations de jugement des locuteurs.

Vague (in logic) [Lat, *vagus*, rambling, indefinite]: Ger. *unbestimmt* ; Fr. *vague* ; Ital. *vago*. Indeterminate in intention.

A proposition is vague when there are states of things concerning which it is intrinsically uncertain whether, had they been contemplated by the speaker, he would have regarded them as excluded or allowed by the proposition. By intrinsically uncertain we mean not uncertain in consequence of any ignorance of the interpreter, but because the speaker's habits of language were indeterminate ; so that one day he would regard the proposition as excluding, another as admitting, those states of things. Yet this must be understood to have reference to what might be *deduced* from a perfect knowledge of his state of mind ; for it is precisely because these questions never did, or did not frequently, present themselves that his habit remained indeterminate.

La logique floue (*fuzzy logic*) formalise la notion de flou comme zone frontière où fusionnent deux zones sur une échelle graduée. Par exemple,



# Foi et superstition

❖ Lat. *ad fidem*, de *fides*, “foi”. Lat. *ad superstitionem*, de *superstitio*, “superstition”.

## 1. Foi et argumentation

### 1.1 Les contenus révélés comme arguments

Les vérités révélées peuvent être utilisées comme arguments justifiant une certaine conduite ; nous suivons la Loi parce que notre Dieu nous l'a donnée ; parce que nous l'aimons ; parce qu'Il récompensera ses fidèles, les bons, et punira les méchants. Les appels aux croyances religieuses peuvent être rejetés comme des appels à la superstition.

### 1.2 Les contenus révélés comme vérités

Certains théologiens opposent la foi à la raison et à l'argumentation. Selon saint Ambroise, cité par Thomas d'Aquin « qu'on rejette les arguments là où c'est la foi qu'on cherche » (Thomas d'Aquin, *Somme*, Part. 1, Quest. 1, Art. 8 *Cette doctrine argumente-t-elle ?*). Les vérités révélées ont la préséance sur toutes les autres formes de vérité ; essayer de démontrer une vérité révélée serait la dégrader. Par ailleurs, pour un croyant, les arguments fondés sur *la foi* ne doivent pas être confondus avec les arguments fondés sur *l'autorité* ; la première est d'origine divine, la seconde humaine. Savoir si la tradition religieuse est d'origine humaine ou divine est une question qui divise les théologiens. En tout cas, la foi est autre chose que la soumission à l'autorité.

Mais la préséance de la foi n'invalide pas la nécessité de l'argumentation ; Thomas d'Aquin distingue trois types de situations, selon qu'on s'adresse à des chrétiens, à des hérétiques ou à des incroyants.

— **Vis-à-vis d'un auditoire chrétien**, l'argumentation est utile dans deux cas, d'une part pour mettre en relation deux articles de foi, dont on montre que l'un est logiquement déductible de l'autre (si l'on croit à la *résurrection du Christ*, on doit croire à la *résurrection des morts*) ; et d'autre part, pour étendre le domaine de la foi à des vérités secondes, dérivées des vérités premières. L'argumentation permet la manifestation de ces vérités secondes.

— **Face aux hérétiques** qui sont d'accord sur un point du dogme, l'argumentation permet de montrer qu'ils doivent aussi accepter les autres. On retrouve le premier des cas précédents. Dans ces deux cas, l'argumentation de la foi est fondée sur des arguments postulés comme vrais parce que tirés du corpus des vérités révélées.

— **Face aux incroyants**, l'argumentation est essentiellement *ad hominem*. On montre par l'argumentation que leurs croyances sont contradictoires (Trottman 1999, p. 148-151).

On voit que le Docteur Angélique n'excluait pas du champ de l'argumentation les situations de désaccord profond, **V. Désaccord**.

## 2. *Ad superstitionem*, “Appel à la superstition”

*Un croyant* légitime certaines de ses actions par ses croyances :

Je ne travaille pas le dimanche, parce que Dieu l'a ordonné ; parce que lui-même s'est reposé le dimanche

Je suis contre le mariage homosexuel parce que Dieu a créé l'homme *homme*, et la femme, *femme*.

*Un libre penseur* considère que ces croyances sont des *superstitions* et que ces justifications sont fallacieuses.

L'étiquette “appel à la superstition” a été introduite par Bentham en lien avec les institutions politiques. Si l'on croit que ces institutions sont fondées dans la loi divine, alors elles sont tout aussi intouchables que la Parole qui les a établies : *le Régime existant est sacré, et nous avons juré de le conserver*.

Bentham considère que : ce genre de justification de l'immobilisme est sophistique, **V. Topiques politiques** :

Sophisme des serments ; *ad superstitionem* : “*Mais nous avons juré !*”

Sophisme des lois irrévocables : “*Mais cela nous obligerait à changer la loi !*” ([1824], p. 402)

Les institutions et les lois doivent évoluer, il n'y a pas d'engagement irrévocable (*irrevocable commitment*).

Selon une conception religieuse des serments, les engagements politiques sont pris sous serment devant la divinité ou quelque pouvoir surnaturel sacré, ou devant les pères fondateurs sacralisés, “qui en savaient plus que nous” et “à qui nous devons tout”. Manquer à cet engagement constituerait non seulement un manque de respect vis-à-vis des Puissances fondatrices, mais aussi une faute religieuse ou morale susceptible d'attirer une vengeance surnaturelle.

On peut supposer que ces menaces sont la contrepartie de promesses récompensant la soumission à la loi surnaturelle. Dans ce cas, l'argument représente une version quelque peu matérialiste de l'argument de la foi.

Les citoyens ordinaires, non cyniques, considèrent que les politiciens doivent honorer leurs engagements électoraux. Il serait difficile pour les politiciens défaillants d'invoquer le *sophisme d'engagement irrévocable* pour justifier perpétuellement leurs renversements d'alliance et de programmes.

# Fond

- ❖ Argument *ad rem*, du lat. *res*, “réalité, chose ; point de discussion, question”. Ang. *argument addressed to the thing ; to the point ; to the matter, dealing with the matter (at hand)*. L'argument *to the matter* correspond à l'argument sur le fond ; il n'a pas de relation avec l'argument tiré de l'objet de la loi (*from the subject matter of the law*).

## 1. Arguments sur le fond et sur la forme

Les arguments *sur le fond* traitent de l'objet, de la substance du débat, pour construire une réponse à la question qui motive ce débat. Ils s'opposent aux arguments *sur la forme*, qui ont trait au cadre, à la procédure et aux règles selon lesquelles la question est traitée. Dire qu'un argument porte *sur le fond* du débat ne signifie pas qu'il est valide, mais simplement qu'il constitue un apport substantiel à la discussion. Par exemple, une partie peut avancer un *précédent*, ce qui porte clairement sur le fond ; mais ce précédent allégué peut être rejeté par une argumentation montrant que les faits discutés ne sont pas du même ordre que les faits avancés comme des précédents.

En droit, on oppose le *juge du droit* au *juge du fond* :

La Cour de cassation est le « *juge du droit* » : elle s'assure en effet uniquement de ce que, à la lecture des motifs de la décision frappée de pourvoi, la loi a été correctement appliquée aux faits tels qu'ils ont été constatés par les *juges du fond* [...] Les faits ne peuvent donc plus être discutés devant la Cour de cassation. (Wikipédia, *Cassation* ; mes ital.)

## 2. Logos, personne et arguments sur le fond

On pourrait penser que les arguments liés au *logos* sont forcément des arguments “*logiques*”, et par conséquent “*objectifs*”, sur les “*objets*”, et par conséquent *sur le fond des choses*, opposables aux arguments éthotiques et pathémiques, qui seraient liés à la *subjectivité*. Mais, dans l'argumentation ordinaire au même titre que les arguments “*logiques*”, les arguments éthotiques et pathémiques renvoient à du *logos* c'est-à-dire, à du discours raisonné.

D'autre part, les arguments sur le fond sont rattachables à toutes les dimensions du discours, aux objets comme aux personnes et à leurs émotions, dans la mesure où ils sont pertinents pour la question. Le rappel des condamnations ou de l'absence de condamnation antérieures d'une personne n'est pas hors sujet dans tous les contextes ; la description de l'état de choc émotionnel dans lequel a été trouvée la victime fait partie des données du procès.

Le problème est d'établir une distinction entre ce qui, dans les choses et les personnes, relève d'un traitement *sur le fond*, et ce qui relève d'un

traitement *périphérique* ; c'est-à-dire quels sont les aspects de la personne qui sont pertinents pour le traitement du problème – la personne *en question* – et quels sont ceux pour lesquels les personnes n'ont pas à être mises en cause. Le problème est particulièrement compliqué lorsque les personnes en cause sont les acteurs de l'argumentation.

### 3. Argument centraux et arguments périphériques

Les arguments *centraux* sont ceux dont le poids est déterminant pour la discussion sur le fond. Ils s'opposent aux arguments *périphériques*, qui ont un moindre poids, sont inessentiels, moins pertinents pour la question considérée.

L'argument d'*autorité*®, l'argument du *consensus*® sous ses diverses formes sont des arguments *périphériques* qui permettent de contourner l'examen sur le fond et de faire l'économie d'une discussion.

De même, est une argumentation périphérique celle qui exploite des *indices*® non déterminants, accidentellement associés à l'action, ou relevant des *circonstances*® accompagnant l'action, et non pas de l'action elle-même : “il avait l'air de quelqu'un qui prépare un mauvais coup”. Un témoin affirmant qu'il a vu l'accusé sur les lieux du crime peu après le crime est un argument central ; s'il dit qu'il a vu un ami de l'accusé sur ces lieux, son témoignage est périphérique, à moins qu'il n'établisse une complicité dans la préméditation du crime.

Le poids de la personne et de ses sentiments peut jouer un rôle central ou périphérique.

Certains arguments sont “secondaires” parce qu'ils n'entrent en ligne de compte qu'une fois tranchée la discussion sur le fond structurée par les arguments centraux. Savoir si l'accusé est un bon père de famille n'intervient pas pour déterminer sa culpabilité, mais seulement s'il est reconnu coupable, pour éventuellement moduler sa peine.

### 4. Argument direct et argument indirect

Les *arguments périphériques* sont autre chose que les *preuves indirectes*. On parle de preuve indirecte pour les raisonnements — au cas par cas®, qui concluent par élimination de toutes les possibilités sauf une qui est déclaré correspondre au cas en question ; — par l'*absurde*®, — par l'*ignorance*, qui conclut par le défaut d'alternative. Une proposition est admise parce qu'on ne peut ni la réfuter, ni en proposer une autre.

## 5. Argument sur le fond (*ad rem*) et argument *ad iudicium*

L'argument sur le fond considère le raisonnement en liaison avec la question traitée, alors que l'argument est dit *ad iudicium* s'il constitue une « preuve tirée de quelque une des sources de la connaissance ou de la probabilité » ([1690], p. 573-574), soit une preuve scientifique.

---

# Force d'un argument

Le terme *force* est utilisé en théorie de l'argumentation dans trois sens différents.

1. **Argument par la force**, V. Menace.

2. *Force des choses*<sup>@</sup>

3. **Force d'un argument**

Un argument peut être dit fort dans l'absolu ou relativement à un autre argument. La notion graduelle de *force d'un argument* s'oppose à la notion binaire d'argumentation *valide ou non valide*. Cette force est évaluée en fonction de différents critères.

## 3.1 Force inhérente à certains types d'arguments

Dans les domaines scientifiques, pour être fort, un argument doit avant tout être probant, démonstratif, c'est-à-dire qu'il doit se développer selon les méthodes acceptées dans le domaine scientifique donné et reposer sur des calculs corrects.

On peut considérer que certains schèmes d'argumentation sont par nature plus forts que d'autres par exemple, un réaliste moral estime qu'un argument fondé *sur la nature des choses*, telle que l'exprime une définition essentialiste, est plus fort qu'un *argument pragmatique*.

Mais un esprit pragmatique pensera l'inverse, V. **Définition (I) ; Pragmatique.**

La valeur suprême qui pouvait être accordée au serment<sup>@</sup> montre bien que la *force* dont il s'agit dans le domaine de l'argumentation judiciaire n'est pas nécessairement celle de la démonstration correcte.

## 3.2 Force et efficacité

Estimée par rapport à un but comme la persuasion, l'argument le plus fort sera celui qui fait le mieux et le plus rapidement atteindre ce but, qu'il s'agisse de vendre un produit ou de faire élire un candidat. Le degré de force d'un argument lui est attribué après une étude d'impact sur le public concerné, V. **Persuasion.**

## 3.3 Force d'un argument et acceptation par un type d'auditoire

La *Nouvelle rhétorique* définit la force de l'argument en fonction de l'ampleur et de la qualité des auditoires qui l'acceptent, V. **Orateur.**

## 3.4 Force et renforcement linguistique des arguments

Les arguments orientés vers une certaine conclusion appartiennent à la même *classe argumentative* ; ils possèdent tous, en ce sens, une

certaine force pour cette conclusion. Au sein de la même classe argumentative, la force d'un argument peut être déterminée en référence à une gradation objective comme l'échelle des températures, ou être simplement attribuée à l'argument par le locuteur qui valorise tel argument par rapport à tel autre. Cette différence est marquée au moyen de *morphèmes argumentatifs*<sup>@</sup> (*même*) et de modalisateurs réalisants ou déréalisants.

Les transformations des agencements des arguments selon leur force relative sur les *échelles argumentatives*<sup>@</sup> sont régies par les *lois de discours*.

---

# Force des choses

❖ Ang. *Weight of the circumstances*

L'argumentation par *la force, le poids ou la nature des choses*, ou par *les contraintes extérieures*, applique au monde social et politique les mécanismes de l'argumentation par la cause telle qu'elle vaut pour le monde physique. Elle présente par exemple une décision comme déterminée causalement par le contexte : “*nous n'avons pas le choix*”, “*aucune autre politique n'est possible*” ; “*ce qui se passe dans le monde nous contraint à agir ainsi*” :

Personne ne peut avoir de doute sur l'importance extrême que va revêtir la réponse du pays. Pour l'Algérie, le droit reconnu à ses populations de disposer de leur sort marquera le début d'une vie toute nouvelle. Certains peuvent regretter que des préventions, des routines, des craintes aient empêché naguère l'assimilation pure et simple des Musulmans, à supposer qu'elle fût possible. Mais le fait qu'ils forment les huit-neuvièmes de la population et que cette proportion ne cesse de croître en leur faveur, l'évolution déclenchée dans les gens et dans les choses par les événements, et notamment par l'insurrection, et enfin ce qui s'est passé et ce qui se passe dans l'univers, rendent chimériques ces considérations et superflus ces regrets.

Charles de Gaulle, Allocution radiotélévisée du 20 décembre 1960.<sup>73</sup>

À cette argumentation, par le poids des choses, s'oppose l'argumentation *volontariste*, qui nie précisément ce déterminisme : “*là où il y a une volonté, il y a un chemin*”.

*En mai-juin 1940, les armées belges, britanniques, françaises et néerlandaises sont mises en déroute par l'armée allemande nazie. Dans une situation qui semblait à beaucoup totalement désespérée, le Général Charles de Gaulle rejeta l'armistice qui venait d'être signé par le Maréchal Pétain, et depuis Londres, appela sur la BBC à la poursuite de la lutte.*

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...] Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Charles de Gaulle, *Appel du 18 juin 1940*.<sup>74</sup>

Argumentation volontariste et argumentation par la force des choses

<sup>73</sup> <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00063/allocution-du-20-decembre-1960.html>, (20-09-2013).

<sup>74</sup> <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/1940-1944-la-seconde-guerre-mondiale/l-appel-du-18-juin/documents/l-appel-du-18-juin-1940.php> (20-09-2013).

peuvent se combiner.

### Argument naturaliste

En droit, l'argument naturaliste renvoie à l'hypothèse d'un *législateur impuissant* parce qu'il est impossible de légiférer dans certains domaines, ou d'un *juge impuissant* qui renonce à faire appliquer la loi, dans certaines occasions, **V. Topique juridique.**

L'argument naturaliste est également exploité dans le domaine de la loi religieuse. Luther l'utilise à propos de l'interdiction du mariage des prêtres dans l'église catholique romaine. Selon lui, la plupart des prêtres ne peuvent pas se passer de femme, ne serait-ce que pour leur ménage :

Le pape n'a pas pouvoir pour prononcer pareille interdiction, pas plus qu'il n'a pouvoir pour interdire le boire, le manger et les issues naturelles, ou pour défendre de grossir. Aussi personne n'est-il tenu à observer ses prescriptions.

Martin Luther, *À la noblesse chrétienne de la nation allemande, sur l'amendement de l'état de chrétien* [1520].<sup>75</sup>

L'*argument naturaliste* peut être rapproché de la *fallacie naturaliste* (*naturalistic fallacy*, **V. Fallacieux (II)**), qui valorise systématiquement le naturel, dans la mesure où l'accusation de *fallacie naturaliste* pourrait servir à réfuter l'argument de la *force des choses*.

L'*argument naturaliste* n'a rien à voir avec la *fallacie descriptiviste* (*descriptive fallacy*, qui est une forme de fallacie d'expression, **V. Expression ; V. Fallacy (II)**).

---

<sup>75</sup> *Les grands écrits réformateurs*, trad. par M. Gravier, Paris, GF-Flammarion, p. 158.